
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

GoogleTM books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

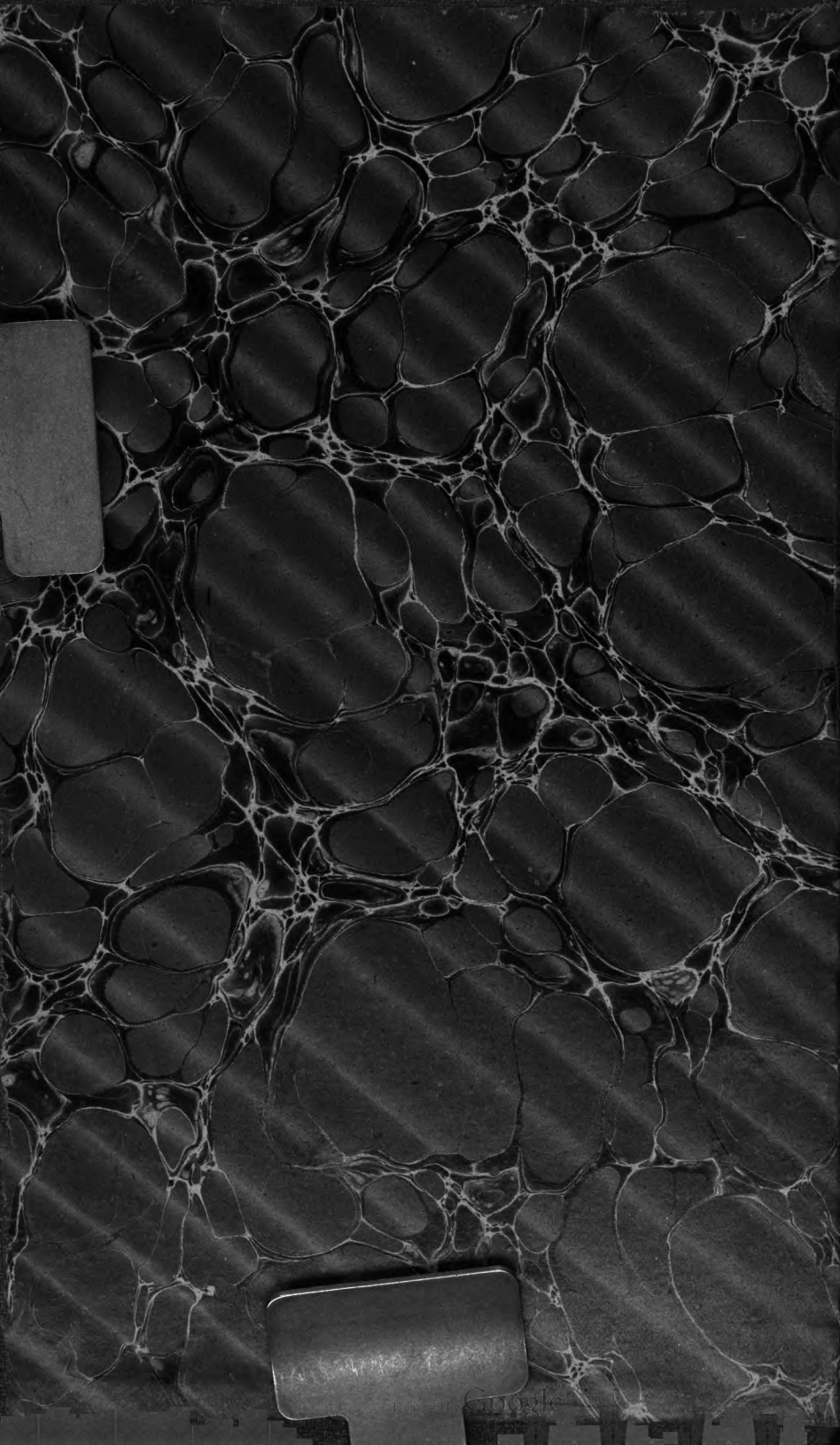
Nous vous demandons également de:

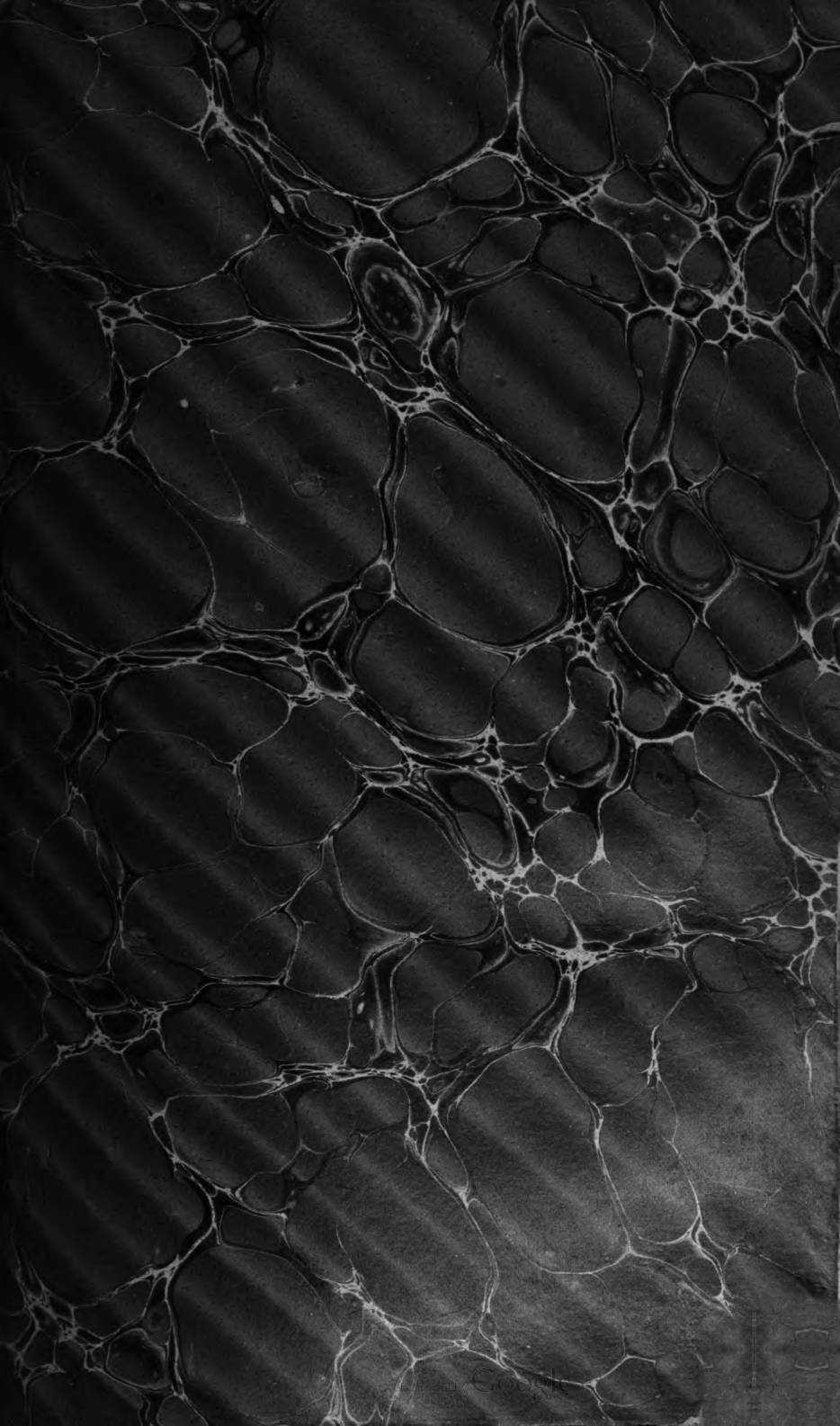
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







H 209/
12

DÉFENSE DE L'ÉGLISE

II BIBLIOTHÈQUE
"Les Fontaines"
S J
60 - CHANTILLY

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS.

DÉFENSE DE L'ÉGLISE

CONTRE LES ERREURS HISTORIQUES

DE MM. GUIZOT, AUG. ET AM. THIERRY, MICHELET, AMPÈRE,
QUINET, FAURIEL, AIMÉ-MARTIN, ETC.

PAR L'ABBÉ J.-M.-SAUVEUR GORINI

CHANOINE HONORAIRE DE BELLEY

TROISIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'AUTEUR

« L' inexorable histoire repousse les
« systèmes les plus ingénieux, lors-
« qu'ils ne sont pas appuyés sur des
« documents authentiques. »

CHATEAUBRIAND.

« La jeunesse ne peut bien juger les
« faits que d'après la manière dont ils
« lui sont présentés. La tromper, en
« lui traçant des souvenirs, c'est lui
« préparer des erreurs pour l'avenir. »

NAPOLÉON. (*Lettre à M. Crelet.*)

TOME DEUXIÈME

GIRARD & JOSSERAND, LIBRAIRES-ÉDITEURS

LYON

Place Bellecour, 30

PARIS

Rue Cassette, 5

1864

DÉFENSE DE L'ÉGLISE.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE IX.

SAINT AVITE, ÉVÊQUE DE VIENNE.

1^o Notice sur saint Avite.

Saint Avite, neveu de l'empereur Avitus, remplaça, l'an 490, son père Isichius sur le siège épiscopal de Vienne. Les Bourguignons, sectateurs d'Arius, étaient alors maîtres de l'est des Gaules, et se trouvaient gouvernés par Gondebaud, dont saint Avite convertit le fils Sigismond à la doctrine catholique.

Les épîtres que le saint évêque a laissées nous font connaître son zèle, ses relations avec les conquérants germains et l'influence qu'il exerça sur les affaires de l'Eglise. Elles sont moins précieuses pour la littérature que pour l'histoire ; les pensées s'y cachent sous un voile, parfois impénétrable, de périphrases et de métaphores. Le talent de saint Avite avait besoin, pour éclater, de l'idiome poétique. M. Guizot, dans une appréciation aussi neuve que juste des écrits de l'évêque de Vienne, dit que ses trois chants sur la *Création*, le *Péché originel* et le

Jugement de Dieu contre Adam forment un ensemble « qu'on doit appeler, pour en parler exactement, *le Paradis perdu*. Ce n'est point par le sujet et le nom seuls, continue-t-il, que cet ouvrage rappelle celui de Milton ; les ressemblances sont frappantes dans quelques parties de la conception générale et dans quelques uns des plus importants détails... L'analogie des deux poèmes est un fait littéraire assez curieux, et celui de saint Avite mérite l'honneur d'être comparé de près à celui de Milton (1). » Les autres pièces du saint prélat sur le *Déluge*, le *Passage de la mer Rouge* et la *Virginité* renferment également des pages fort remarquables.

Saint Avite mourut vers 524.

Le caractère moral de cet illustre personnage a été bien moins heureusement saisi par quelques historiens que son caractère littéraire ne l'a été par M. Guizot. On a impitoyablement abusé contre lui de quelques passages plus ou moins obscurs de ses lettres, qu'il n'était pourtant pas impossible d'éclaircir.

2^e Famille de saint Avite.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Alcimus Ecdicius Avitus naquit à Vienne, vers le milieu du cinquième siècle, d'une famille patricienne, qui comptait quatre générations d'évêques, quatre évêques de père en fils (2). »

OBSERVATIONS. — A la naissance d'Alcimus, sa famille ne comptait encore, s'il est permis de parler de la sorte, que trois quartiers de noblesse sacerdotale. Dans son poème à sa sœur Fuscina, il parle de leurs ascendants

(1) *Hist. de la civil. en France*, t. II, leç. XVIII, p. 64.

(2) *Hist. litt. de la France avant le douzième siècle*, t. II, c. VI, p. 193.

admis aux ordres sacrés, et nomme seulement leur *père*, leur *bisaïeul* et le *père* de leur *trisaïeul* :

Non *atavos* jam nunc tibimet *proavosque* retexam,
Vita sacerdotes quos reddidit inclyta dignos,
Pontificem sacris adsumptum respice *patrem* (1).

Dans une notice, parfois intéressante, sur saint Avite, la *Bibliothèque universelle de Genève* (6 mars 1849, t. X) ne parle, il est vrai, que de trois ascendants du prélat entrés aussi dans le sacerdoce ; mais il répète les autres assertions de M. Ampère. Nous lisons dans ce travail de M. Naef : « La famille patricienne à laquelle il (*Avitus*) appartenait avait déjà vu trois de ses membres avant lui se succéder sur le siège épiscopal, de sorte qu'en l'occupant à son tour Avitus était le quatrième évêque de Vienne de père en fils sans aucune interruption. » (Page 294.)

Or, cette assertion est contraire à l'histoire. Saint Avite, dans son sermon sur les Rogations, nous dit : « Le prêtre Mamert, mon prédécesseur et mon père spirituel par le baptême, à qui succéda avant moi mon père selon la chair, ... Mamert, dis-je, pendant cette nuit des vigiles de Pâques dont je vous ai parlé plus haut, conçut dans son pieux esprit le projet d'établir ces Rogations. » Nous apprenons ici que saint Avite, n'ayant été lié que par une filiation spirituelle à saint Mamert, son avant-dernier prédécesseur, succéda sans interruption non à trois membres de sa famille, mais à un seul, à son père saint Isichius, qu'il remplaça. D'ailleurs, le bisaïeul d'Avite et le père de son trisaïeul ont-ils occupé le siège épiscopal de Vienne ? Et même ont-ils été évêques ? Personne n'en sait rien. Les trois vers cités plus haut ne donnent ce titre qu'à

(1) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. IX, Opera S. Aviti, Poematum l. VI, p. 625.

Isichius. Nous verrons plus tard quelles graves conséquences M. Naef tire, contre la loi du célibat ecclésiastique, de ses inexactes assertions.

3° *Saint Avite, pour convertir Gondebaud, exagérât-il le penchant de ce prince au catholicisme?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Avitus, habitant un pays soumis aux rois burgundes qui étaient ariens, se trouvait avec eux dans un rapport délicat. Ses lettres au roi Gondebaud sont pleines d'adresse et d'insinuation ; il cherche à le gagner à la foi catholique ; on voit qu'il désire ardemment, pour le clergé orthodoxe, la succession du clergé arien. Son zèle l'entraîne parfois un peu loin : évidemment il fait Gondebaud plus catholique qu'il ne l'était ; il le suppose converti dans le cœur, et cette conversion, qui n'est jamais sortie du cœur de Gondebaud, nous est suspecte (1). »

OBSERVATIONS. — C'est une scène du *Malade imaginaire* que le spirituel M. Ampère a voulu parodier dans ce passage, en disant qu'on soutenait à Gondebaud qu'il était orthodoxe quand même,... à peu près comme on persuadait à Argan qu'il était moribond.

Saint Grégoire de Tours nous apprend que réellement les croyances intimes du roi bourguignon avaient cessé d'être ariennes. « Gondebaud, dit-il, ayant compris la futilité des assertions hérétiques, confessa que le Christ est fils de Dieu et que le Saint-Esprit est égal au Père ; puis il pria saint Avite, évêque de Vienne, de l'oindre secrètement. Le prêtre lui répondit : « Si vous croyez vraiment, faites ce que le Seigneur lui-même nous a enseigné ; car il dit : *Si quelqu'un me confesse devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père*

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 201.

« *qui est dans le ciel*. Mais vous, qui êtes roi, et qui n'avez pas à craindre que quelqu'un vous reprenne, la peur d'une sédition du peuple vous empêche d'avouer le Créateur de tous, etc. (1) » Saint Grégoire croyait donc aussi bien que saint Avite au changement intérieur de Gondebaud. M. Ampère objectera-t-il que l'évêque de Tours, à la fin du sixième siècle, eût aussi quelque intérêt à faire le roi bourguignon plus catholique qu'il ne l'était?

Saint Avite ne mentait donc pas lorsqu'en terminant ses réponses à quelques difficultés des prêtres ariens que Gondebaud lui avait communiquées, il lui disait : « Usant, à la fin de ce discours, de la liberté que vous m'avez non seulement accordée, mais imposée, je conjure Dieu et vous-même pour que vous ne suspendiez pas, en permettant des objections artificieuses et ineptes, *la profession de ce que vous croyez depuis longtemps* (2). »

Ce ne fut pas seulement en s'adressant à Gondebaud que saint Avite parla des tendances orthodoxes de ce prince; il le répéta même dans les occasions où il ne craignait pas d'exposer sa pensée tout entière. Ayant eu à l'improviste avec Gondebaud une discussion longue et serrée, quoique courtoise, il déclara au fils de son antagoniste, au catholique Sigismond, roi de Genève, qu'il n'espérait pas grand'chose de ce débat, quoiqu'il eût bien vu *les combats de l'esprit du prince* sous la feinte tranquillité de son visage. Hélas! *c'était sans plaire aux inclinations de Gondebaud qu'il avait plu à son jugement* (3). Et, dans une autre circonstance, il écrivit encore à Sigismond : « Je désirerais bien savoir au plus tôt s'il a été question avec mon seigneur, le père de votre Clémence, de cette ordonnance qui a introduit contre les

(1) *Hist. Franc.*, l. II, c. xxxiv.

(2) *Ep.* 1.

(3) *Ep.* 21.

gens de bien, dans les débats entre les catholiques et les ariens, une peste évoquée des ténèbres infernales, ou s'il ne fait toujours que croire (*à l'arianisme*) par ruse, je devrais dire : s'il ne fait que feindre. Que si sa foi reste attachée de communion à la société arienne, comme dans le principe, notre triomphe éclate bien plus glorieusement sous votre administration (1). »

A travers ces obscures paroles, on voit cependant, par la manière dont Avite s'exprime avec Sigismond, qu'à certaine époque maintenant ignorée, Gondebaud n'avait semblé arien que *par ruse, par feinte*.

M. Ampère n'admet pas la réalité d'une conversion que les actes ne proclamèrent pas.

Mais c'est là étrangement méconnaître la nature de l'homme que de le croire tellement épris de la vérité, qu'il lui suffise de l'apercevoir pour s'y dévouer. « Je vois le mieux, a dit Médée, je l'approuve, et c'est le pire que je suis. » Or, Gondebaud, pour être roi, n'en était pas moins homme et capable, comme les plus faibles, de contredire sa croyance par ses actions. Clovis, après le vœu et la victoire de Tolbiac, étant pressé par saint Remi de recevoir le baptême, lui répondit : « Je vous écouterai volontiers, très-saint père, mais il reste une chose, c'est que le peuple qui me suit ne souffre pas qu'on abandonne ses dieux ; je vais et je lui parlerai (2). » Qu'aurait fait le jeune roi franc, si l'armée n'eût pas consenti à avoir un chef catholique ? Est-il sûr qu'il n'eût pas imité Gondebaud ? Pourtant il était intérieurement converti. Le roi bourguignon put donc aussi l'être, tout en n'osant pas le manifester.

La citation de M. Ampère que nous examinons est entachée d'une dangereuse amphibologie. Lorsque l'historien dit que l'évêque désirait ardemment *la succession du*

(1) Ep. 29.

(2) Hist Franc., l. II, l. xxxi.

clergé arien, une si étrange locution porterait à penser qu'Avite aurait voulu que l'on dépouillât de leurs biens les hérétiques au profit des orthodoxes. Ce n'est ni la pensée ni l'expression de saint Avite, qui engageait uniquement Gondebaud à ne plus prêter l'oreille aux objections de ses ministres ariens, dont il ne partageait plus les croyances, à ne pas permettre que des hommes qui résistaient au Saint-Esprit fussent appelés ses prêtres : *Ne sacerdotes vestri dicantur qui sancto Spiritui contradicunt* (1). M. Ampère va nous donner une si affreuse idée de l'évêque de Vienne, que, malgré les quelques mots latins cités dans une de ses notes, on aurait bien pu admettre le mauvais sens du texte français, un peu louche.

4° *Saint Avite s'est-il volontairement trompé dans une réfutation d'Eutychès, afin d'attaquer l'arianisme de Gondebaud?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Saint Avit appelle Gondebaud le protecteur de l'Eglise catholique; il le félicite d'avoir fait attaquer l'eutychéisme; il feint de ne pas s'apercevoir que l'eutychéisme étant une secte opposée au nestorianisme, et par conséquent au principe arien, d'où le nestorianisme est sorti, l'arien Gondebaud avait un motif peu orthodoxe d'attaquer les eutychéens. Saint Avit va plus loin : il prête à Eutychès les opinions de Nestorius, dont il était l'adversaire, pour pouvoir attaquer les opinions voisines de celles de Gondebaud, sous le couvert d'un nom que Gondebaud devait détester. » M. Ampère ajoute en note : « Ce peut être une erreur de bonne foi. Avitus est très-peu au courant des questions qui s'agitent en Orient. En rendant compte à Gondebaud de la discussion du *Trisagion*, il suppose orthodoxe l'ad-

(1) *Ep.* 1.

dition contre laquelle les orthodoxes réclament. Il ne sait pas mieux les faits de l'histoire ecclésiastique. Il se trompe sur l'exil de Macédonius, antérieur d'un an et étranger à la querelle du *Trisagion* (1). »

OBSERVATIONS. — Saint Avite a pu nommer Gondebaud protecteur de l'Eglise, et il ne s'est pas volontairement trompé dans sa réfutation d'Eutychès.

L'empereur Anastase penchait à Constantinople vers la secte d'Eutychès. Gondebaud entreprit de l'éloigner de cette erreur, et chargea l'évêque de Vienne de rédiger une thèse contre l'eutychéisme. Puisque le roi bourguignon, orthodoxe intérieurement, confiait, non pas à ses ariens, mais à un évêque orthodoxe, le soin d'écrire à Anastase, et cela pour ramener ce prince à ses premières et orthodoxes croyances, on a donc pu, sans mentir, le déclarer protecteur de l'orthodoxie et l'en remercier.

M. Ampère a donné deux explications de la méprise de saint Avite réfutant Nestorius au lieu d'Eutychès. L'une de ces explications est que *peut-être* le saint se trompe de bonne foi ; l'autre, que cette erreur est calculée.

Le critique, il paraît, ne croit guère vraisemblable la bonne foi de saint Avite dans cette occasion, puisqu'il ne présente son observation qu'en note et sous forme dubitative ; tandis que, dans le texte même du livre, il affirme très-positivement que cette erreur est une feinte.

Cette opinion est insoutenable.

Puisque l'évêque de Vienne a commis, sans intérêt aucun pour sa cause, d'autres inexactitudes sur l'histoire ecclésiastique grecque, puisqu'il les a commises dans cette même réfutation d'Eutychès, je dois conclure que celle dont il s'agit n'a point été non plus préméditée.

On ne se trompe jamais exprès si lourdement, en cas pareil. Le bel avantage que le prélat aurait espéré de sa duplicité ! En effet, Gondebaud ou quelqu'un soit des

(1) P. 201. — Ce sont les épîtres 1 et 3 que critique M. Ampère.

courtisans, soit des prêtres ariens, ne pouvait-il pas découvrir la ruse d'Avite, dès lors et à jamais convaincu de fourberie à leurs yeux ? Ou bien, si le roi, trop confiant, envoyait cette pièce au *césar des Grecs*, les railleries de la cour théologastre de Constantinople ne viendraient-elles pas exciter la juste colère du roi contre celui qui l'aurait ainsi fait bafouer ?

En supposant que saint Avite voulût courir toutes ces chances dangereuses, et cela pour attaquer seulement d'une manière indirecte l'arianisme de Gondebaud, on oublie qu'il avait liberté complète de le réfuter à découvert et face à face.

M. Ampère ne nous a-t-il pas dit lui-même : « Le roi burgonde était fort tolérant ; il se plaisait aux luttes théologiques ; il aimait à faire discuter devant lui les prêtres ariens et les prêtres catholiques ; et Avitus jouait un rôle fort brillant dans ces discussions (1). » Cet historien ne nous répète-t-il pas un peu plus loin la même chose (2) ?

Outre ces conférences publiques dont saint Agobard de Lyon nous a conservé le souvenir (3), saint Avite rencontrait d'autres moyens d'évangéliser le roi. Sa correspondance nous apprend que Gondebaud le consultait souvent, qu'il lui adressait les objections de ses prêtres, lui demandait les siennes contre eux, soutenait avec lui de longues et vigoureuses discussions, lui accordait le droit, bien plus, lui imposait le devoir d'une réponse franche et entière ; enfin que le prélat, pour traiter avec le roi de matières religieuses, n'attendait pas toujours qu'on l'eût consulté (4). C'est pourquoi l'évêque de Vienne envoya au prince un *dialogue* composé contre l'arianisme, et qui, selon la

(1) T. II, p. 202.

(2) T. II, p. 284.

(3) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. IX, Opera S. Agobardi, p. 394.

(4) *Ep.* 1, 2, 3, 4, 19, 20, 21, 28, 29.

Chronique d'Adon, était *éclatant de foi, de science et d'un immortel génie* (1). Quel besoin avait donc saint Avite de feindre une déplorable ignorance pour atteindre par ricochet l'arianisme, contre lequel au contraire Gondebaud se plaisait à l'exciter ?

Au reste, je ne vois pas qu'une thèse contre la doctrine de Nestorius donnât quelque prise sur l'arianisme. Saint Avite a prouvé contre Nestorius que, dans le Christ, la nature humaine est unie au Verbe de manière à ne former qu'une seule personne divine. Or, l'arianisme admettait tout cela, aussi bien la divinité du Verbe que l'unité de personne résultant de l'intime union des deux natures (2). L'erreur d'Arius était de croire que le Fils, Dieu seulement par privilège, ne participe point à la substance du Père. Pour que les coups portés à Nestorius par l'évêque de Vienne eussent en même temps frappé Arius, il aurait donc fallu traiter de la substantialité du Verbe ; mais saint Avite n'en a pas parlé et ne pouvait s'en occuper, puisque Nestorius l'admettait et persécutait même les ariens qui refusaient d'y croire (3).

Le saint n'a donc ni mieux ni plus mal attaqué le principe arien en démontrant que Nestorius n'unissait pas assez les deux natures du Christ qu'il ne l'aurait fait en convainquant Eutychès de les unir infiniment trop. Dans l'un et l'autre cas, n'avait-il pas à établir que le Christ est une seule personne divine, composée de deux natures

(1) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. XVI, Adonis *Chronicon*, ad ann. 492.

(2) Arius écrivit à Constantin : « Nous, et ceux qui sont avec nous, croyons comme il s'ensuit : c'est à savoir en un seul Dieu Père tout puissant, et en notre Seigneur Jésus-Christ, son Fils, produit de lui avant tous les siècles, Dieu Verbe par qui tout a été fait au ciel et sur la terre, qui est descendu, s'est incarné, a souffert, etc. » (Fleury, *Hist. eccl.*, l. IX, n° 53.) Pour bien comprendre la pensée d'Arius, rappelons-nous ce mot de ses disciples au concile de Nicée : « Le Fils est vrai Dieu, puisqu'il l'a été fait. » (Fleury, l. XI, n° 12.)

(3) Fleury, *Hist. eccl.*, l. XXIV, n° 54.

distinctes ? Il ne gagnait donc rien en attribuant à Eutychès la doctrine de Nestorius.

De cette opposition radicale de Nestorius aussi bien que d'Eutychès au principe arien de la non-consubstantialité du Verbe, je conclus, en second lieu, que Gondebaud n'avait pas grand intérêt à faire spécialement réfuter l'eutychéisme de la cour de Constantinople, par conséquent qu'il n'ordonna pas plus d'écrire contre Eutychès, pour défendre indirectement son arianisme, que le saint évêque ne feignit de se tromper pour atteindre cet arianisme sous le couvert d'un nom détesté.

M. Guizot a mieux apprécié que M. Ampère les controverses du prélat viennois : « Comme Vienne, dit-il, dépendait des Bourguignons ariens, saint Avit eut souvent à lutter en faveur de l'orthodoxie, non seulement contre ses adversaires théologiques, mais contre la puissance civile ; il s'en tira avec sagesse et bonheur, respecté et ménagé des maîtres du pays sans jamais abandonner son opinion (1). »

5° Saint Avite a-t-il attaqué avec violence et sans les comprendre les opinions de Fauste de Riez ?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Il (*saint Avite*) se trompe même sur les opinions de Faustus, qu'il attaque avec une extrême violence : la théologie commence à décliner en Gaule, c'est-à-dire la pensée et la science (2). »

OBSERVATIONS. — Malgré la défaillance de la pensée et le déclin du savoir à l'entrée du sixième siècle, saint Avite ne s'est point trompé sur les opinions de Fauste de Riez, et la discussion qu'il engagea ne présente aucune violence.

Gondebaud, surpris des solutions données par un

(1) *Hist. de la civil. en France*, leç. XVIII.

(2) *Hist. litt., etc.*, t. II, c. VI, p. 202.

évêque nommé Fauste aux questions d'un habitant de Bordeaux appelé Paulin, en envoya l'analyse à saint Avite et lui demanda son sentiment. Le prélat consulté mentionne ces détails dans sa réponse, et ajoute : « Je crois devoir vous faire observer qu'il y a eu en Afrique un certain Fauste, évêque de la secte des manichéens, auteur de plusieurs opuscules tout à fait exécrables et souillés même parfois d'un langage très-déshonnête... J'ai noté ceci sur le susdit hérétique pour que l'ouvrage néfaste de ce Fauste manichéen (*Fausti opus infaustum*) ne compromît pas, par la ressemblance des noms, un autre personnage connu de votre Gloire, né en Bretagne, qui vécut à Riez, qui est digne qu'on le consulte sur les questions difficiles et que son nom soit transmis à la postérité. Quel que soit toutefois des deux auteurs celui dont les écrits sont venus dans vos mains, ses enseignements vous ont saintement, vivement, royalement ému (1). » Saint Avite réfute ensuite les propositions qui avaient scandalisé le prince dans le livre adressé à Paulin.

Or, en quoi s'est trompé saint Avite ? Est-ce en attribuant à Fauste la doctrine hétérodoxe ? Mais elle paraît bien être de lui, et d'ailleurs saint Avite ne la lui attribue pas. Est-ce en exposant mal cette doctrine ? Non, car elle est fidèlement analysée, comme on le voit en recourant à la lettre même de Fauste ; et d'ailleurs, s'il y avait quelque inexactitude, ce serait le fait de Gondebaud, qui aurait mal renseigné son correspondant. L'erreur de saint Avite consisterait-elle en ce qu'il condamne les deux propositions que lui soumet Gondebaud ? Nullement, car ces propositions sont réellement condamnables. On ne saurait, en effet, souscrire à une doctrine enseignant que la foi seule est inutile et que la pénitence faite à l'heure de la mort ne sert de rien.

(1) *Ep. 4.* — Voir la lettre de Fauste, *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VIII, p. 550 ; c'est le second évêque de Riez.

Mais au moins l'évêque de Vienne n'a-t-il pas été trop emporté contre l'évêque de Riez ? Tout au contraire, ce sont des éloges que nous l'avons entendu lui prodiguer. La discussion engagée par notre prélat sur le fond de l'épître incriminée n'a rien non plus de violent. C'est en traçant du manichéen Fauste le portrait que nous avons vu, et non pas en discutant, que le saint a montré de l'aigreur. Mais, comme tous le savent, les mœurs des disciples de Manès ne justifiaient que trop cette sévérité.

Enfin s'étonnerait-on que saint Avite ne connût pas la lettre de Fauste de Riez ? Mais est-ce que tous ses contemporains l'avaient initié au secret de leur correspondance ? Je n'aperçois donc rien de répréhensible dans la réponse de saint Avite à Gondebaud sur Fauste.

6° *Saint Avite exagérait-il le mérite de Gondebaud ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « La plus curieuse peut-être des lettres qu'ait écrites saint Avit à Gondebaud, et ce n'est pas celle qui lui fait le plus d'honneur, est une lettre de condoléance adressée au roi burgunde, au sujet de la mort de sa fille. Ces sortes d'épîtres étaient un exercice habituel des anciens rhéteurs, et ceux des auteurs chrétiens qui avaient quelques prétentions à conserver les traditions de la rhétorique païenne traitaient volontiers ce thème banal. Ainsi, saint Remi, qui avait été rhéteur dans son temps, qui même avait composé des déclamations vantées par Sidoine Apollinaire, saint Remi écrivait à Clovis, qui avait perdu sa sœur Abboflède (1), une lettre tout à fait dans le goût des lieux communs de l'école. Saint Avit ayant à écrire au roi des Burgundes pour une occasion analogue, la mort de sa fille, lui dit : « L'abattement de la douleur n'accablera

(1) Lisez *Alboflède*.

« pas votre âme, qui est celle d'un philosophe autant que d'un roi. » L'éloge est singulier; ce qui suit l'est bien davantage (1). »

OBSERVATIONS. — La prose de saint Avite dans cette lettre, comme d'ordinaire, manque de naturel, je l'avoue. Toutefois, ce ne fut pas une démangeaison de rhétorique qui fit traiter par le saint prélat le *thème banal* d'une épître de condoléance. Ne devait-il pas une réponse à Gondebaud, dont la délicate affection venait de lui envoyer des prêtres pour le consoler de la mort de la princesse, depuis peu convertie (2) ?

A ce titre de *philosophe* décerné au roi, M. Ampère sourit, comme s'il pensait que le Bourguignon n'eût pas même pu comprendre ce que voulait dire cet éloge. On aurait tort cependant de ne voir dans Gondebaud qu'un Barbare tout imprégné des sauvages odeurs des forêts germaniques. Gondebaud sans nul doute tenait encore beaucoup à la barbarie; mais n'oublions pas qu'il naquit et fut élevé en Bourgogne. Il était instruit; il traduisait en latin le grec des controverses orientales (3). Nous avons vu son goût pour les discussions théologiques, auxquelles il prenait part, non seulement avec savoir et chaleur, mais de plus avec convenance (4). L'évêque Ennodius de Pavie ne se lassait pas de louer l'éloquence de ce prince (5); Théodoric le Grand vantait sa prudence; un autre personnage distingué s'étonnait de voir uni à cette ardente intelligence, à cette abondante élocution, l'art d'écouter, tout en scrutant les pensées des interlocuteurs (6); enfin

(1) T. II, p. 202.

(2) S. Avitus, *Ep.* 5.

(3) S. Avitus, *Ep.* 3.

(4) S. Avitus, *Ep.* 21.

(5) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. IX, Opera Ennodii, *Vita S. Epiphaniï*, p. 391.

(6) Cassiodore *Variarum*, l. IV, *Ep.* 2. — Inter *Ep. Aviti*, *Rescriptum viri illustris Heraclii*, *Ep.* 48.

Montesquieu a trouvé dans les lois gombettes quelques parties dignes de son admiration (1).

Eh bien ! puisque Gondebaud ne manquait pas de culture intellectuelle, et qu'il opposait au malheur une constance telle *qu'on aurait craint de lui insulter en croyant nécessaire de le consoler*, pourquoi, et encore dans un compliment, ne pas l'appeler philosophe ? N'était-il pas de l'école de ce sage qui s'écriait : « O douleur, je n'avouerai jamais que tu sois un mal ! »

Ce nom de philosophe était alors un titre fort prodigué. Saint Avite l'accorde à Gondebaud ; saint Sidoine l'avait donné au roi Théodoric (*Ep.* 1, 2), et, d'après M. Fauriel (t. I, p. 534), le géographe anonyme de Ravenne le décerne à trois écrivains visigoths : Athanarid, Heldebald et Marcomir. *L'éloge* n'avait donc rien de bien *singulier*.

Quant à la lettre de saint Remi à Clovis, si, comme le pense M. Ampère, elle est dans le goût de l'école, j'en félicite l'école ; car cette pièce sur la jeune Sicambre, morte après avoir reçu le baptême et consacré à Dieu sa virginité, a été dictée par un cœur profondément ému (2).

Au reste, si l'on trouve dans les écrits de plusieurs évêques des lettres de condoléance en style recherché, cette recherche était le mal de l'époque ; mais ce fut la charité qui imposa aux auteurs le devoir de parler. La pitié doit-elle donc se taire, quand elle ne sait pas consoler comme Cicéron ou M^{me} de Sévigné ?

7° *Saint Avite s'efforça-t-il d'attirer Gondebaud à l'orthodoxie en faisant l'apologie des fraticides de ce prince ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Saint Avit (*ayant à écrire au roi des Burgundes pour la mort de sa fille*) rappelle à

(1) *Esprit des Lois*, l. XXVIII, c. xiv.

(2) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 153.

Gondebaud, et fort inutilement, ce me semble, la mort de ses trois frères. Or, voici l'histoire de ses rapports avec eux. Les deux premiers lui ayant déclaré la guerre, l'un, Gundemar, fut brûlé dans son palais ; l'autre, Chilpéric, eut la tête tranchée, et sa femme fut noyée dans le Rhône. Le troisième périt plus tard. Saint Avit, qui devait savoir ces faits et qui écrivait après la mort de Gundemar et de Chilpéric, a la maladresse (1), pour ne rien dire de plus, de rappeler à Gondebaud le souvenir de ses victimes ; il fait plus, il ose lui rappeler de prétendus regrets qu'il leur a donnés, et en même temps le féliciter de leur mort : « Autrefois vous pleurâtes avec une indicible piété
« la mort de vos frères ; l'affliction universelle accompa-
« gna votre deuil public, et, par un secret dessein de la
« Providence, ces occasions de douleur devaient être des
« sujets de joie. La fortune de votre règne diminuait
« le nombre des personnes royales, et cela seulement
« était conservé pour le monde qui suffisait pour l'em-
« pire. »

« En d'autres termes, et en écartant l'entortillage de ces adulations : « Le ciel, vous débarrassant de vos frères fort
« à propos, vous laissa seul pour régner. » Quand même les frères de Gondebaud seraient morts de leur mort naturelle, la réflexion serait étrange ; elle est incroyable quand on pense à leur fin. Il est déplorable de voir un saint homme comme Avitus entraîné par l'ardeur du prosélytisme à faire de telles concessions. « En vous, dit-il encore, était
« déposé tout ce qui devait favoriser la vérité catholique,
« et nous ne savions point alors que cela seul était brisé
« qui n'aurait pas su fléchir. » Là est le secret d'Avitus. C'est que, dans son extrême désir que Gondebaud embrasât la foi catholique, dans son espoir qu'il en serait l'appui,

(1) M. Ampère, qui trouve, p. 203, de la *maladresse* dans les lettres de saint Avite à Gondebaud, les a pourtant déclarées, p. 201, *pleines d'adresse et d'insinuation*.

l'évêque faisait bon marché des deux frères, dont il n'aurait plus rien à attendre.

« Cette lettre si curieuse, quand on rapproche le langage qu'y tient saint Avite des événements auxquels elle fait allusion, n'a suggéré aux (*Bénédictins*) auteurs de l'*Histoire littéraire de France* qu'une phrase, où ne se manifeste pas un sentiment bien vif du temps (1). »

OBSERVATIONS. — Il est impossible de connaître l'ensemble et le but de cette épître d'après les trop courtes citations qu'en a données M. Ampère. Je la traduirai presque en entier. Le prélat écrivit de la sorte à Gondebaud :

« Si, après avoir éprouvé longtemps la grâce de votre affection, je sais bien comprendre l'artifice de votre sainte bienveillance, c'est pour me consoler, je crois, que sont venus par votre ordre des prêtres mes seigneurs et co-serviteurs. » Saint Avite s'excuse ensuite de n'avoir pas fait auprès du souverain une démarche semblable, retenu qu'il était par son profond respect pour Gondebaud, dont l'âme royale et surtout philosophe ne se laissera, d'ailleurs, nullement abattre. « Que chacun juge comme il sent, continue-t-il ; rien ne peut arriver de votre temps que je ne l'estime utile. C'est pourquoi je ne suppose dans cet événement ni hasard ni malheur. Une occulte disposition a bien plutôt réglé qu'infligé ce chagrin.

« Vous pleurâtes autrefois avec une indicible tendresse des frères morts ; l'affliction universelle suivit votre deuil public, et, par une vue cachée de la Divinité, ces sujets de douleur étaient préparés pour notre joie. Le bonheur du royaume diminuait le nombre des personnes royales,

(1) T. II, p. 203, — M. Le Bas, dans son *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*, article *Gondebaud*, dit : « Les quatre princes (*Gondebaud et ses trois frères*) furent divisés par leur ambition et par les manœuvres du clergé. » Je ne doute pas que l'auteur n'affirme aussi un jour que les manœuvres des papes armèrent Romulus contre Rémus son frère. L'intervention du clergé catholique est aussi bien prouvée dans un cas que dans l'autre.

et cela seulement était conservé qui suffisait à l'empire. Là est déposé tout ce qui fut favorable à la vérité catholique, et nous ignorions qu'il n'y avait de brisé que ce qui dans la suite n'aurait su fléchir. Ou que dirai-je du sort fraternel? Celui même que votre nature fit appeler petit (*probablement le frère cadet*), combattit pour vos intérêts, sans le prévoir, puisque le péril de la nation vous servait à votre insu, et que le trouble du pays disposait à la paix future. (*Ou bien* : Celui même que la nature fit appeler votre oncle, combattit pour vos intérêts de toutes les forces de sa méchanceté, puisque le péril de la nation vous servit à votre insu, etc.) (1). Croyez-en mon expérience : tout ce qui nous nuit alors nous profite ; tout ce que nous pleurâmes, nous l'aimons.

« A qui ne peut ainsi prévoir, il doit certainement sembler dur qu'une vierge, sur le point d'entrer dans le

(1) Le latin de cette phrase est très-obscur. La première des deux traductions correspond au texte imprimé, la seconde aux variantes présentées par un manuscrit de saint Avite appartenant à la bibliothèque de Lyon. Si on demandait de quels oncles de Gondebaud peut parler le manuscrit lyonnais, je répondrais que je l'ignore, quoique deux oncles de ce prince soient, il paraît, mentionnés dans l'histoire. Gibbon et M. Amédée Thierry le disent neveu de Ricimer. (*Hist. de la décadence, etc.*, c. xxxvi, ad ann. 472; *les Derniers Temps de l'empire d'Occident*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1857, p. 339 et 344.) Ensuite, Jornandès, *De Rebus geticis*, c. xlv, nous apprend qu'en 456, c'est-à-dire quatorze années au moins avant le partage du royaume de Gondioc entre ses quatre fils, ce prince, père de Gondebaud, et un autre roi des Bourguignons, nommé Chilpéric, allèrent ensemble combattre en Espagne. Ce Chilpéric, comme le pense Valois (*De Rebus franc.*, l. V, p. 233), devait être frère de Gondioc, puisqu'il régnait sur une partie de la Bourgogne. Par conséquent, il était oncle de Gondebaud, et diffèrent de ce Chilpéric que Gondebaud fit périr. M. Augustin Thierry, *VI^e Lettre sur l'histoire de France*, assure d'autre part, sans grande preuve, il est vrai, que les Bourguignons aimaient à donner, par affection, les noms de *père* et d'*oncle* (p. 84, 11^e édition). M. Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. I, p. 303, pense comme Valois.

lit nuptial, succombe prématurément aux atteintes de la tristesse (*ou bien* : de la maladie (1).) Quoique recherchée pour devenir reine, elle expire sans souillure. Je pourrais dire cependant, et en toute vérité, qu'elle aurait laissé un plus cuisant sujet de chagrin sur sa destinée, si elle eût terminé ses jours peu après son mariage; car elle se serait peut-être trouvée en un endroit où, après l'avoir entourée de ses nœuds jaloux, une envieuse rivalité l'aurait déchirée de ses dents en l'insultant (2). Maintenant qu'elle a été recueillie dans le sein du roi son père, quel cœur serait assez barbare pour n'être pas touché de cette virginité, de cette félicité? Elle n'a pas non plus changé de demeure, elle n'a point subi d'exil, et, dans les lieux où elle ne put être longtemps souveraine, elle ne fut pas même étrangère. C'est pourquoi, puisque tous attendent votre joie comme la sérénité du ciel, rendez-vous à l'allégresse des peuples; car jamais la république ne court le danger d'être orpheline, pendant que l'Eglise notre mère, appuyée sur vous, ne connaîtra pas le veuvage. » (*Ep. 5.*)

(1) Du Cange, dans son *Glossaire*, aux mots *Tædere*, *Tædium*, leur donne les deux sens. Le dernier est assez dans le langage de saint Avite.

(2) On lit dans l'épître latine : « *Ibi enim forte potuerit inveniri, ubi mihi, post invidiæ nodum, insultationis dentem fixisset æmulus civor.* » Suivant cette leçon, Avite se serait réjoui, auprès de Gondebaud, d'avoir échappé, par la mort de la princesse, aux embarras que la présence de celle-ci dans une cour nouvelle aurait pu susciter contre lui, évêque de Vienne. Cette réflexion, d'un égoïsme stupide, ne peut être sortie de la plume de notre saint. J'ai donc hasardé un petit changement, et j'avertis que j'ai traduit comme s'il y avait *ubi illi* au lieu de *ubi mihi*. D'ailleurs, puisque dans la ligne suivante on voit ce que la fille de Gondebaud gagna en mourant avant son mariage, on doit voir dans celle-ci quels chagrins l'attendaient après son union. J'ignore si les manuscrits sont uniformes sur ce mot; toutefois le changement d'*illi* en *mihi* a été d'autant plus facile que *mihi* se figurait abrégativement, comme dans le manuscrit lyonnais, par un *m* surmonté d'un *i*. Au reste, ce détail ne fait rien à l'ensemble de l'épître.

Or, quel est le but de cette lettre, et de quels princes s'agit-il dans le passage traduit par M. Ampère? Nous montrerons plus loin que M. Ampère n'a pas compris de quels frères saint Avite parlait à Gondebaud; nous allons ici seulement rechercher quelle intention porta l'évêque à écrire.

Tout lecteur a dû voir que notre saint, adressant à Gondebaud, après la mort de sa fille, une lettre de condoléance, ne s'y occupe qu'infiniment peu de la perte elle-même, pour songer aux compensations que la Providence ménagera sans nul doute en cette occasion, comme il est arrivé à la suite des divers malheurs dont le roi de Bourgogne a été précédemment frappé. Chaque fois, selon le prélat, le pays en a recueilli de nombreux avantages; car notons bien que c'est le pays et non pas Gondebaud personnellement qui est félicité.

Je ne sais si certains auteurs ont cru ce motif trop raisonnable pour un évêque; ils en cherchent toutefois d'autres, bizarres ou intéressés. M. Ampère a prétendu lire très-distinctement dans cette pièce qu'Avite, en la rédigeant, travaillait à convertir l'arien Gondebaud. Je crois qu'en effet le prélat souhaitait la conversion du roi; mais ce désir dicta-t-il la lettre que nous examinons? Evidemment non, puisqu'il ne s'y manifeste nulle part; on n'y voit pas la moindre insinuation de ce genre. Saint Avite se montre reconnaissant de ce que le souverain protège l'orthodoxie, il ne le presse pas d'en devenir le disciple. Si l'évêque de Vienne avait eu tant à cœur d'achever cette conquête, n'aurait-il pas accepté l'abjuration secrète qu'offrit Gondebaud, puisque l'Eglise, après ce pas décisif, aurait eu, sinon la gloire publique d'une telle conversion, du moins la prépondérance et les faveurs qui la devaient suivre? La lettre de saint Avite n'est donc point celle d'un convertisseur à tout prix.

M. Michelet émet, sur cette épître, une opinion contraire à celle de M. J.-J. Ampère, mais pareillement

insoutenable. Il assure que l'Eglise, préoccupée de l'idée d'unité, applaudit alors aux assassinats qui diminuaient le nombre des rois barbares. « C'est ainsi, ajoute-t-il, que saint Avite, évêque de Vienne, avait félicité Gondebaud de la mort de son frère, qui terminait la guerre civile de Bourgogne (1). » — Le saint évêque, très-satisfait, dans sa lettre, de ne pas voir sa patrie menacée de trop nombreux morcellements, ne se préoccupait nullement de cette unité que n'avait pas introduite en Bourgogne la mort des frères pleurés par Gondebaud, mais non assassinés par lui ; nous le verrons bientôt.

Un troisième écrivain se présente et apporte naturellement un troisième commentaire. « Nous verrons, dit le plus récent historien de Vienne, un saint évêque faire l'apologie du fratricide... Saint Avit, évêque de Vienne, ne se trouvait pas dans cette ville au moment où elle fut saccagée (*par Gondebaud, après la défaite de Godégisile*). Il craignait avec quelque raison d'avoir indisposé le roi des Bourguignons, à qui il avait dit peu de temps avant l'invasion des Francs : « Faites-vous catholique, et votre « paix est faite demain. » Aussi, dès qu'il connut la catastrophe de Vienne, il écrivit à Gondebaud : « Lorsqu'au-
« trefois vous pleuriez, etc. (2) » — Le prélat n'adressa jamais au roi bourguignon l'insolente parole imaginée par M. Mermet ; par conséquent, il ne fut jamais réduit, pour en acheter le pardon, à bénir une main fratricide. Toute supposition de faute à réparer se trouve d'ailleurs repoussée par le commencement de cette épître, où

(1) Voir, dans notre chapitre sur *Clovis et le clergé gaulois*, le paragraphe 49, où est transcrit le passage entier de M. Michelet.

(2) *Hist. de la ville de Vienne*, par M. Mermet, t. II, p. 22 et 49. — L'auteur ne traduit qu'une partie de la lettre, en la bouleversant de telle sorte que jamais on n'y soupçonnera que c'est une épître de condoléance sur la mort de la fille de Gondebaud. Le lecteur croirait parcourir une amplification sur le bonheur des rois qui perdent leurs frères.

éclatent la bienveillance du roi pour le pontife et la reconnaissance de celui-ci pour son maître.

On ne peut donc pas plus admettre l'une que l'autre de ces trois prétentions à deviner la pensée secrète de saint Avite écrivant à Gondebaud.

L'épître ne s'occupe que de considérations d'intérêt public ou relatives à la jeune vierge. Peut-être cette hardie manière d'envisager l'événement qui attristait la Bourgogne fut-elle suggérée par cette circonstance que Gondebaud, en perdant sa fille au moment où elle allait recevoir le titre de reine, risquait aussi de perdre l'alliance du roi qui devait être son gendre. Combien pourtant n'était-elle pas nécessaire à son royaume, tour à tour attaqué par les Allemands, les Francs, les Visigoths, les Ostrogoths, la guerre civile? Dira-t-on que les Barbares semblaient peu désireux d'alliances, tant ils les rompaient aisément? Je répondrai qu'alors, comme presque toujours en politique, les amis changeaient avec les intérêts, mais qu'on ne laissait pas de chercher pour les nouveaux intérêts de nouveaux amis.

Si d'ailleurs on admettait que la jeune personne, peu de temps avant son mariage, eût succombé à l'ennui, *tædio incumbente*, ne serait-ce pas un indice que Gondebaud, sans vouloir cependant sacrifier sa fille à ses plans de gouvernement, s'était plus appliqué à comprendre les besoins de ses Etats que ceux du cœur de son enfant, quand il consentit à cette union?

Peu importe, au reste, le plus ou le moins de vraisemblance de ces soupçons sur la cause du malheur qui attristait la Bourgogne; il est certain que saint Avite, dans sa lettre de condoléance, ne travailla pas à convertir Gondebaud.

Cependant, comme, pour aborder cet ordre d'idées relatif aux dédommagements politiques, il fallait une bien rare délicatesse d'esprit et d'expressions, je préférerais que le correspondant du roi eût cherché d'autres sujets

de consolation. Ce n'est pas qu'à mon avis, comme à celui de M. Ampère, la réflexion signifie, *en d'autres termes et en écartant l'entortillage de l'adulation*, que le ciel débarrassa fort à propos Gondebaud de ses frères. Oui, aux yeux d'un bouffon en quête de quolibets, l'épître peut signifier ce que suppose M. Ampère; mais l'homme raisonnable n'y lira que ce qui s'y trouve, c'est-à-dire la promesse, au nom de la religion et de l'expérience, d'une céleste compensation pour tout malheur. Faut-il dire que, *si on écarte l'entortillage*, saint Avite déclare au père en deuil que Dieu *le débarrassa fort à propos de sa fille*? Evidemment on ne peut traduire ainsi la pensée du saint sur la princesse; pourquoi donc expliquerions-nous de la sorte, tout à côté, un passage semblable où il est question d'autres personnages?

Il n'y a certes pas une phrase qui réussit à subir l'épreuve d'une rédaction *en d'autres termes*, comme sait les choisir le spirituel M. Ampère. Les sentiments les plus tendres, les plus passionnés, deviendraient parfaitement stupides; l'expression des idées les plus sublimes se changerait en grotesque pathos; les maximes de la prudence effrayeraient par le machiavélisme qu'on y supposerait. C'est qu'en effet une phrase aussi bien qu'un tableau se doit voir à son jour et avec ses couleurs propres. Au lieu donc de prêter, avec M. Ampère, un autre langage à l'épître, il faut s'efforcer de comprendre celui qu'elle a employé.

C'est ce que j'ai tenté en prouvant que saint Avite a rappelé la mort de quelques princes, non pas avec l'inconvenance et l'intention de prosélytisme que M. Ampère a cru trouver dans la lettre de condoléance, mais le plus dignement qu'il put, et pour établir un ordre de considérations imposées peut-être par les préoccupations du roi.

8° *Quels sont les parents de Gondebaud dont saint Avite déclare la mort utile à l'Etat?*

Les princes bourguignons dont saint Avite décrit les pompeuses funérailles, et dont il croit la mort, en dernier résultat, utile au pays, M. Ampère, nous l'avons entendu (1), pense que ce sont Chilpéric et Gondemar, que tua le fraticide Gondebaud, en attendant qu'il fit périr de même Godégisile.

Quelque horreur que m'inspire l'impitoyable justice de Gondebaud, je n'ose voir en lui un ambitieux qui, pour hériter de ses frères, les aurait tués. Est-ce que ce ne fut pas Godégisile qui, pendant la guerre de Clovis, se rendit coupable envers Gondebaud de la plus révoltante trahison? Ceci me prouve que les parents précédemment frappés l'avaient tout aussi bien mérité par quelque perfidie. Sans cela, Gondebaud, dès cette époque, aurait également fait disparaître le roi de Genève. Mais enfin ce n'est pas le roi bourguignon, c'est saint Avite que j'ai à justifier; j'ai à montrer que, dans l'endroit où M. Ampère aperçoit un souvenir de Chilpéric et de Gondemar supposés mis à mort par leur frère à la suite d'une première guerre civile, il n'est pas du tout question de ces deux princes.

On n'a pas oublié que l'évêque de Vienne, pour prouver à Gondebaud la thèse des compensations providentielles, cite trois exemples : le premier, c'est la mort de ces frères tant pleurés : *Flebatis quondam pietate ineffabili funera germanorum*; le second, c'est le sort fraternel, dont il n'ose longuement parler : *Aut quid de fraterna sorte dicamus?* le troisième, c'est l'hostilité de

(1) Voir le précédent paragraphe.

l'oncle de Gondebaud, ou de son troisième frère : *Ipsæ quem vocitari parvum ou patrum.*

Pour que ce fût, dans le premier exemple, une mention voilée de Chilpéric et de Gondemar, il faudrait que celui-ci eût également péri après la victoire de Gondebaud. Mais où-en est la preuve? Bien des modernes le disent; quel auteur ancien l'assure? Écoutons saint Grégoire de Tours, Frédegair, Adon, la *Vie du roi Sigismond*.

Saint Grégoire. — « Gunduch (*Gondioc*) eut quatre fils : Gundobad, Godégisile, Chilpéric et Godomar. Or, Gundobad fit périr par le glaive son frère Chilpéric, et jeta son épouse à l'eau une pierre au cou. Il condamna à l'exil les deux filles de ce prince, dont la plus âgée, qui changea son vêtement (*pour celui des religieuses*), se nommait Chrona, et la plus jeune Chrotechilde (*Clothilde* (1)). »

Frédegair. — « Les fils de Gundioch furent au nombre de quatre : Gondebaud, Godégisile, Chilpéric et Godomar. Gondebaud fit périr par le glaive Chilpéric son frère, jeta son épouse à l'eau une pierre au cou, égorgea leurs deux fils, et condamna à l'exil les deux filles, dont l'aînée, nommée Suédeleuba, changea d'habit et se consacra à Dieu ; la plus jeune s'appelait Chrotechilde (2). »

(1) *Hist. Franc.*, l. II, c. xxxviii.

(2) *Epitomata S. Greg. Tur.*, c. xvii. — Ce n'est pas sans surprise que j'ai vu dom Plancher, dans son *Histoire de Bourgogne*, t. I, p. 39, renvoyer à ce chapitre xvii de Frédegair pour prouver que Gondemar avait aussi péri à l'issue de cette guerre civile. Les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, t. I, p. 236, appuient la même opinion sur Procope, *De Bello Goth.*, l. I, qui n'en dit rien, et sur le chapitre xxiii de Frédegair, qui, dans cet endroit, parle de la mort de Godégisile pendant la deuxième guerre civile. Je suis heureux de me trouver d'accord avec M. Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. I, p. 321 : « Quant à Godemar, dit-il, on ne sait ce qu'il devint. » L'auteur ajoute moins exactement, comme on l'aperçoit dans la citation même de l'*Histoire des Francs* : « Grégoire de Tours semble vouloir insinuer qu'il

Adon. — « Gondebaud tua son frère Chilpéric, et jeta son épouse dans le fleuve, une pierre attachée au cou (1). »

La Vie de Sigismond. — « Gondebaud assiégea Vienne... Il brûla, avec son épouse, son frère Godégisile prisonnier. Il tua encore (2) un autre frère, Chilpert, jeta son épouse à l'eau une pierre au cou, fit mourir par le glaive leurs deux fils, et exila même leurs deux filles (3). »

Chilpéric fut donc seul victime, avec sa famille, de la guerre qu'il avait déclarée à Gondebaud ; par conséquent, dans le premier exemple que cite saint Avite, il ne peut être question de la mort des deux frères.

Non, il ne s'agit pas d'eux, puisque les frères dont on parle furent pleurés. Qu'on ne dise pas que cette prétendue sensibilité est une flatterie de saint Avite. On ne voit donc pas que cette flatterie, si elle n'eût été fondée, aurait trop ressemblé à une cruelle épigramme pour qu'on osât la risquer ? Ces frères furent donc pleurés. Or, qui croira que Gondebaud ait accordé de tels honneurs funèbres aux princes qui l'avaient renversé du trône (4) ? Jamais il n'aurait permis qu'on honorât leur mort d'une douleur universelle, ni qu'on regrettât ces ennemis comme des pères du peuple.

Il ne s'agit pas d'eux. Saint Avite n'aurait pas dit que cela seul avait été enlevé qui n'était pas nécessaire au

(*Godemar*) fit une fin précoce et tragique, mais sans dire où ni comment. » Saint Grégoire n'insinue rien sur cela.

(1) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. XVI, *Adonis Chronicon*, p. 796.

(2) Une trentaine d'années avant la mort de Godégisile.

(3) Bollandus, mensis maii t. I, p. 86, *Vita S. Sigismundi regis*, n° 3.

(4) Gondebaud, obligé de fuir la Bourgogne, gagna l'Italie, où, grâce à Ricimer, le despotique conseiller des derniers empereurs, il parvint à jouer un rôle assez important pour pouvoir, à la mort de son bienfaiteur, pousser à l'empire Glycérius, un des soldats de l'armée qu'il commandait. (Gibbon, ch. xxxvi, ad ann. 472. — M. Amédée Thierry, *les Derniers Temps de l'empire d'Occident*, ubi supra.)

gouvernement du pays, mais que ce qui lui avait été enlevé lui était dangereux et fatal.

Il ne s'agit pas d'eux. Chilpéric ayant été catholique (1), la lettre ne dirait pas que ce qui avait été brisé n'aurait pas su se soumettre à l'Eglise.

Il ne s'agit pas d'eux. Saint Avite déclare que, quand on pleura autrefois ces deux frères qu'il a en vue, l'on ne savait pas que jamais ils n'auraient voulu fléchir. Mais s'il eût parlé de Chilpéric et de Gondemar, de deux hommes, de deux rois, on aurait aussi bien connu leur inflexibilité au temps de leur mort qu'à l'époque où s'écrivit l'épître. Les princes regrettés étaient donc des jeunes gens qui, à en juger par la conduite postérieure de quelques autres parents de Gondebaud, n'auraient pas voulu abandonner leurs erreurs.

Il ne s'agit pas d'eux. Est-ce que, s'il eût parlé de leur héritage dévolu tout sanglant à Gondebaud, saint Avite n'aurait pas eu la pudeur de rappeler leur révolte pour adoucir la crudité d'un pareil souvenir?

(1) Nous savons que ce frère de Gondebaud fut orthodoxe, parce que saint Grégoire, nommant, dans le prologue du III^e livre de son *Histoire des Francs*, les princes bourguignons restés ariens, ne place pas Chilpéric dans ce nombre. On peut voir encore quelques observations de dom Plancher, *Hist. de la Bourgogne*, t. I, p. 17 et 38. — Selon M. Fauriel, t. I, p. 318, les épîtres de saint Sidoine « nous apprennent que ce roi (*Chilpéric*) avait embrassé l'arianisme, et nous autorisent à présumer que sa femme, nommée Agrippine, était Gallo-Romaine et catholique. » Saint Sidoine parle de Chilpéric, *Ep* 6 et 7 du livre V. Or, il ne dit rien de relatif à la croyance du prince ou de la reine. On voit seulement que Chilpéric était fort docile aux conseils de son épouse. Celle-ci ne se nommait pas Agrippine; c'était là une façon de parler de Sidoine, qui dit : « La consolation principale de notre douleur, c'est que sa Tanaquil apaise notre Lucumon... Les calomnies ne produiront jamais un fâcheux effet, pourvu toutefois que, pendant qu'il gouvernera la Germanie lyonnaise, notre Agrippine modère notre Germanicus et le sien. » (*Ep* 7). L'épouse de Chilpéric ne se nommait pas plus Tanaquil et Agrippine que lui ne se nommait Lucumon et Germanicus.

Il ne s'agit pas d'eux, rien n'indiquant d'aucune manière ni leurs noms, ni leurs guerres, ni leurs châtimens. Qu'on y prenne garde, et dans ce premier exemple rapporté par saint Avite on ne verra que la douleur jadis ressentie à la mort prématurée de quelques princes, frères ou de Gondebaud lui-même, ou de la jeune vierge qui venait de mourir.

Je dois ici prévenir quelques difficultés.

Première difficulté. — L'histoire ne donne à Gondebaud que deux fils : Sigismond et Gondemar, puis trois frères : Chilpéric, Gondemar et Godégisile; pourquoi en supposer d'autres? Ce n'est pas moi qui les suppose, mais le texte même de l'épître nous montrant deux frères pleurés par le roi de Bourgogne, qui pourtant n'en avait puni qu'un à la fin de la première guerre. D'ailleurs, l'histoire ne parle pas non plus de la princesse, sujet douloureux de la lettre de saint Avite; niera-t-on pour cela son existence? D'où je conclus que si saint Grégoire et Frédegair ont mentionné seulement quatre fils de Gondioc, c'est qu'ils se sont bornés à nommer les fils survivants et héritiers du royaume de ce prince.

Seconde difficulté. — Saint Avite écrit à Gondebaud : « La fortune de votre règne diminuait le nombre des personnes royales;... en vous était déposé tout ce qui devait favoriser la vérité catholique. » Adulations complètement dépourvues de sens, si Gondebaud ne fût pas devenu seul maître de la Bourgogne par la mort des princes dont on parlait. — Remarquons, d'abord, que la vraisemblance de cette objection est basée sur deux contre-sens auxquels M. Ampère n'a pas pris garde. L'épître de saint Avite ne dit pas à Gondebaud : « La fortune de votre règne, » mais : « La fortune du royaume diminuait le nombre des personnes royales. » *Miquebat regni felicitas numerum regalium personarum.* J'évite de traduire, comme M. Ampère : « La fortune de votre règne, » puisqu'il n'y a point de pronom personnel (*tui* ou *vestri*) qui, joint

au mot *regni*, serve à rendre possible l'interprétation du savant académicien.

L'épître ne dit pas non plus : « *En vous* était déposé tout ce qui devait favoriser la vérité catholique. » On y lit : « *Là* était déposé, etc. » *Hoc solum servabatur mundo quod sufficiebat imperio; illic repositum est quidquid prosperum fuit catholicæ veritate.* L'expression est générale : *illic*, là, c'est-à-dire dans ce qui restait de la famille de ces morts inconnus, jeunes frères ou jeunes fils de Gondebaud. Ces passages n'ont donc trait ni au règne ni à la personne de ce souverain, mais à la Bourgogne et à l'Eglise; par conséquent, on les pressurerait en vain pour en extraire une félicitation au roi sur l'acquisition de dépouilles arrachées avec la vie à ses parents.

Ces objections n'affaiblissent donc pas du tout ma proposition, à savoir que saint Avite n'a parlé ni de Chilpéric ni de Gondemar dans son premier exemple des malheurs particuliers de Gondebaud devenus des accidents heureux pour la nation.

Le souvenir de Chilpéric, que Gondebaud fut obligé de punir, se trouve au second exemple, dans cette phrase si brève : *Où que dirons-nous du sort fraternel?* Il faut, en effet, que la destinée dont on évoque ici la mémoire ait été bien tragique. Voyez comme la formule dubitative de cette ligne décèle de l'hésitation et de l'effroi ! L'auteur ne semble entrevoir sa pensée que pour l'écarter. Laisant à Gondebaud le soin de conclure, s'il l'ose, il jette un mot, et fuit à autre chose. C'est avec les précautions de cette phrase que saint Avite dut parler au roi bourguignon de son frère ennemi et châtié; c'est donc ici qu'il l'a fait, puisqu'il est d'ailleurs impossible de montrer qu'il l'ait essayé autre part dans cette épître. Même prudence dans l'exposé du troisième événement sur lequel saint Avite appuie sa thèse des compensations. Qu'il ait eu en vue un oncle de Gondebaud ou Godégisile, le dernier de ses frères, peu importe; ce que nous devons

admirer, c'est le tact parfait du prélat, se renfermant dans la considération des bienfaits inespérés d'une guerre qui consolide définitivement la paix. Pas une parole sur la mort du fauteur de cette guerre, ne fût-ce que pour s'en réjouir au nom du pays. Tant que la Providence frappa seule la famille royale, le saint évêque chercha, avec reconnaissance, les consolations envoyées par Dieu à la suite de ses rigueurs ; mais quand Gondebaud, même justement, commande à la mort de frapper, alors son correspondant passe tout effrayé à une question digne d'un évêque et d'un roi, à celle de la paix.

Après cette sévère étude de la 5^e épître d'Avite, nous avons, ce semble, le droit de déclarer qu'aucune de ses parties ne renferme cette apologie du fratricide dont on prétend souiller la mémoire du saint.

9^e Saint Avite, à la conversion de Clovis, trahit-il les Bourguignons pour les Francs ?

TEXTE DE M. MICHELET. — « Ce fut (à la conversion de Clovis) une grande joie dans le clergé des Gaules, qui plaça dès lors dans les Francs l'espoir de sa délivrance. Avitus, évêque de Vienne, et sujet des Bourguignons ariens, n'hésitait pas à lui écrire : « Quand tu combats, c'est à nous qu'est la victoire. » Ce mot fut commenté éloquemment par saint Remi au baptême de Clovis : « Si cambre, baisse docilement la tête, brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé. » Ainsi l'Eglise prenait solennellement possession des Barbares (1). » M. Le Bas, en plusieurs endroits, et M. Mermet, dans son

(1) *Hist. de France*, t. I, l. I, c. II, p. 198.

Histoire de Vienne, répètent, avec quelques variantes, le passage de M. Michelet (1).

OBSERVATIONS. — Pourquoi saint Avite, quoique sujet de Gondebaud, aurait-il hésité à écrire les mots dont M. Michelet s'étonne vaguement, sans faire comprendre ce qu'ils renferment de prétendue perfidie contre le souverain légitime? L'évêque dit à Clovis : « Que tout célèbre les succès des heureux triomphes qu'obtient par vos mains cette région (*la Gaule au nord de la Loire*) ! Nous sommes touchés nous-mêmes de cette félicité. Chaque fois que là-bas vous combattez, nous vainquons. » *Quotiescumque illic pugnatis, vincimus* (2). Que l'on pèse chacune de ces paroles, on n'y verra aucun regret d'obéir aux Bourguignons, aucun espoir, aucun désir même de délivrance ; c'est l'expression, plus ou moins heureuse, de l'admiration pour Clovis dont saint Avite et la Bourgogne étaient frappés avec tout l'Occident civilisé. Quand le roi franc *combattait* sur les rives du Rhin, saint Avite et les Bourguignons *vainquaient* sur les rives de la Saône, c'est-à-dire qu'ils étaient touchés du bonheur de ses armes, comme s'ils eussent eux-mêmes remporté la victoire.

Presque à la même époque, Théodoric, roi des Ostrogoths, terminait ainsi une lettre à Clovis en faveur des Allemands vaincus à Tolbiac : « Votre conservation est notre gloire ; tout ce que nous apprenons de vos prospérités, nous le regardons comme autant d'avantages pour notre royaume d'Italie (3). » C'est absolument la même pensée que celle de saint Avite, mais en style un peu moins alambiqué ; l'une nous aide à comprendre l'autre, et à voir que l'évêque de Vienne a seulement exprimé la

(1) *Hist. de la ville de Vienne*, t. II, p. 38. — M. Le Bas, *Hist. d'Allemagne*, t. I, p. 107 ; *Dict. encycl. de l'hist. de France*, article *Arianisme*.

(2) *Ep.* 41.

(3) *Opera Cassiodori Variarum*, l. II, *Ep.* 41.

sympathie universelle, et en particulier celle de la Bourgogne, pour le jeune conquérant.

On parle souvent du mauvais goût qui régna dans la littérature au sixième siècle ; comment se fait-il que M. Michelet n'y pense plus quand il lit saint Avite, et qu'il prenne, ainsi que cela vient de lui arriver, une mauvaise métaphore pour une conspiration ?

D'ailleurs, est-ce que l'Eglise aurait pu dire qu'elle avait profité des victoires jusqu'alors remportées par ce néophyte ? Est-ce que la mort, à Soissons, de Syagrius, ami de saint Sidoine, est-ce que la conquête et le ravage, jusqu'à la Loire, de la Gaule orthodoxe, étaient des triomphes pour l'orthodoxie ? Si donc saint Avite loua Clovis, il le fit non pas au nom de l'Eglise, mais pour exprimer l'admiration publique.

Serait-ce parce que M. Mermet aurait pressenti cette dernière observation sur l'impossibilité que la foi se félicitât des attaques des Francs contre les cités qui lui étaient soumises, serait-ce à cause de cela que M. Mermet a traduit de la sorte le mot du saint évêque : « Nous *prendrons garde* à vos succès, et *quand vous triompherez*, nous *croirons* avoir remporté une victoire ? » Pardon de la liberté, mais M. Mermet ne croit pas devoir se gêner plus que cela ; qu'on se le tienne pour dit.

Saint Remi, en baptisant le prince franc, *commenta éloquentement*, selon M. Michelet, le mot de saint Avite. C'était pourtant bien difficile, le mot de l'évêque de Vienne n'ayant été écrit qu'après la cérémonie. N'importe, on veut établir une relation entre la phrase soupçonnée de saint Avite et celle de saint Remi, pour rendre aussi suspecte cette dernière et montrer dans toute la Gaule un complot en faveur du Barbare converti. Or, puisque les paroles de notre prélat n'expriment pas la pensée d'une révolte, mais présentent seulement une métaphore ampoulée, il s'ensuit que le *commentaire* de l'évêque de Reims n'est pas plus coupable. Quand saint Remi disait à Clovis :

« Brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé, » ce ne fut donc pas là un ordre d'aller exterminer les idoles et les idolâtres, les hérésies et les hérétiques ; ce fut seulement un avis relatif à la sincérité qui devait accompagner sa conversion.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Ce que Gondebaud ne fit pas, ce que lui demanda en vain saint Avit, Clovis le fit : à peine eut-il été baptisé, que saint Avit, dont cet événement comblait tous les désirs, lui écrivit une lettre, non de condoléance cette fois, mais de congratulation et de triomphe. L'évêque adresse au roi cette parole remarquable : « Votre foi est notre victoire. » C'est ce que pensait tout le clergé catholique de la Gaule. Saint Avit oppose le roi franc à l'empereur grec ; il va jusqu'à le comparer au Christ, et lui dit, le félicitant de ce qu'il a été baptisé le jour de Noël : « Que le jour célèbre par la naissance du Seigneur le soit aussi par la vôtre, car vous êtes né au Christ le jour où le Christ est né pour le monde. » Puis vient l'énumération de toutes les vertus qu'il prête à Clovis : la foi, l'humilité, la miséricorde. Les conseils sont à côté des louanges ; l'Eglise, par la bouche d'Avitus, prend possession du nouveau converti, et, le lendemain de son baptême, l'avertit qu'il ne doit pas en rester là, qu'il faut étendre la foi catholique aux autres populations barbares. Avitus les met toutes aux pieds du Sicambre baptisé. Parlant de Gondebaud, il l'appelle le soldat de Clovis : « Mon maître, qui est le roi de sa nation, doit être le soldat de la vôtre ; » le roi arien ne doit être que le soldat, le serviteur du roi catholique.

« Au reste, ce n'était pas Avitus seul qui applaudissait avec transport à la conversion de Clovis ; ce n'était pas lui seul, parmi le clergé soumis aux Goths et aux Burgundes, qui appelait de tous ses vœux la prépondérance des Francs dans la Gaule (1). »

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 204.

OBSERVATIONS. — Clovis avait fait annoncer en Bourgogne l'époque de son baptême, sans doute pour inviter à la cérémonie le clergé de cette partie de la Gaule (1). Saint Avite ne put s'y rendre, il écrivit. Sa lettre est donc une réponse, et nullement, comme le laisserait croire M. Ampère, un cri spontané de triomphe.

Cet historien a fait observer que le prélat se garda bien d'adresser au nouveau baptisé *une lettre de condoléance...* sur la mort probablement de Francus ou de Pharamond ; preuve que notre critique sait louer l'évêque de Vienne quand celui-ci mérite d'être loué.

Le mot de saint Avite : *Votre foi est notre victoire*, cité par M. Ampère, et l'observation qu'il y a jointe, ont été répétées par M. Le Bas dans son *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*, article *Saint Avite*. Mais comme la variété plaît, il attribue ce mot à Anastase, soit dans son *Dictionnaire*, article *Clovis*, soit dans son *Histoire d'Allemagne*.

Quand nous entendons ces paroles de saint Avite interprétées par MM. Ampère et Le Bas, elles nous semblent effrayantes de théocratie : *Votre foi est notre victoire !* Immanquablement cela veut dire : « Nous voilà les maîtres ; nous saurons bien, maintenant que nous avons votre glaive, faire plier et abattre, s'il le faut, les têtes indociles ! »

C'est bien là le sens qu'on a voulu glisser sous le petit mot de saint Avite, qui, en digne prélat, n'y songea pas le moins du monde.

Après avoir, dans sa lettre à Clovis, rappelé que diverses sectes s'étaient disputé le roi franc, il ajoute : « La divine sagesse a trouvé un arbitre pour notre temps ; en choisissant pour vous, c'est pour tous que vous jugez :

(1) « Quandoquidem hoc quoque regionibus nostris divina pietas gratulationis adjecerit, ut ante baptismum vestrum ad nos sublimissime humilitatis nuntius perveniret. » (Ep. 41.)

votre foi est notre victoire. La plupart, d'ordinaire, quand les exhortations des prêtres ou les suggestions de leurs amis les engagent à rechercher la saine croyance, opposent l'habitude de leur famille et l'usage de leurs aïeux. Ainsi, préférant au salut une honte funeste et mettant un inutile respect à garder l'infidélité de leurs pères, ils confessent, en quelque sorte, ne savoir que choisir. Mais, après la merveille d'une telle action, que cette honte funeste s'évanouisse et ne serve plus d'excuse ! »

La foi de Clovis est donc la victoire de l'Eglise, parce que l'exemple de ce chef va servir, dans l'esprit des Francs, de contre-poids à l'exemple des ancêtres qui les retient dans l'erreur. Peut-on souhaiter des victoires plus pacifiques ? C'est d'ailleurs principalement sur les Francs, plutôt que sur les Bourguignons, qu'elles devront se remporter.

Qu'est-ce donc que cette *opposition du roi franc à l'empereur grec* établie par saint Avite ? Est-ce que l'évêque présente Clovis comme rival en puissance de l'empereur Anastase ? a-t-il déclaré que, sous son chef orthodoxe, la Gaule allait rompre les derniers semblants de sa sujétion à la cour de Constantinople ? Le saint a été beaucoup moins belliqueux. « Certes, s'écrie-t-il, que la Grèce se réjouisse d'avoir un prince de notre loi ! Mais elle n'est plus maintenant la seule qui mérite d'être glorieuse d'un tel bonheur. Le reste du monde a aussi son éclat. Voilà que dans les régions occidentales brille sur un ancien roi une lumière nouvelle. » Saint Avite a célébré l'orthodoxie des deux princes, et M. Ampère conclut qu'il les a opposés l'un à l'autre. Il est vrai que le critique se borne à affirmer cette opposition, sans citer les termes, qui se trouvent être une commune apothéose de Clovis et de l'empereur.

Mais quelle impiété dans l'évêque de Vienne de comparer *Clovis au Christ*, un homme à Dieu ! Si l'auteur de l'épître compare Clovis au Christ, qu'on nous veuille dire

quelle perfection semblable il attribue à l'un et à l'autre. Parce que le jour de Noël sera désormais pour lui un double anniversaire de la naissance de Jésus et de la conversion du roi franc, en quoi fait-il de ce dernier un Christ, un Dieu ? C'est être étonnamment préoccupé que de confondre ainsi le rapprochement de deux dates avec l'assimilation de deux personnages. Le pape Anastase écrivit à Clovis : « Nous nous félicitons de ce que votre conversion commence avec notre pontificat (1). » Encore un rapprochement de dates qui nous explique celui de saint Avite ! Faut-il dire que, par ces paroles, le pontife se compare au roi ?

A en croire M. Ampère, Clovis n'eut de vertus que celles dont l'ornait l'adulation de saint Avite. Cependant, puisque Clovis reçut le baptême, pourquoi refuserais-je de penser qu'il avait la *foi* ? Puisque saint Avite, louant l'humilité du roi, se fonde sur ce qu'il en avait appris par ses relations antérieures avec lui, pourquoi dirais-je que le prince manqua d'*humilité* ? Puisque l'épître cite de la clémence de Clovis un fait grave, public et récent, pourquoi nierais-je sa *miséricorde* (2) ?

Sans doute dans le jeune néophyte ces vertus n'étaient pas à leur apogée ; mais ce n'est pas une raison de lui dénier toute espèce de vertus. L'Eglise, dans sa prudence, louait Clovis pour que ses éloges fussent à la fois une récompense des efforts passés et un encouragement à de nouveaux progrès.

L'expression de l'épître qui aura sans doute principalement indigné le critique, c'est le titre de *parfait* donné

(1) Labbe, *Concil.*, t. IV, p. 1282.

(2) « An forte humilitatem (*tibi prædicabimus*), quam jamdudum nobis devotione impenditis, qui nunc primum professione debetis ? An misericordiam quam solutus a vobis adhuc nuper populus captivus gaudiis mundo insinuat, lacrymis Deo ? » Le peuple captif mis en liberté ne serait-ce pas la tribu allemande vaincue à Tolbiac, et en faveur de laquelle Théodoric le Grand s'intéressa ?

au roi franc. « Prêcherons-nous, dit saint Avite, la foi à un parfait ? » Clovis parfait ! Eh ! oui, il l'était ; mais qu'on daigne se souvenir que, dans le langage liturgique, ce mot désigne un chrétien qui a reçu le sacrement de Confirmation.

Les conseils de saint Avite à Clovis ne sont pas plus répréhensibles que ses éloges.

M. Ampère résume ces conseils avec un tel art, que l'évêque semble avoir dit au roi qu'il devait envahir les royaumes des Bourguignons et des Visigoths, en chasser l'arianisme, et, pour y réussir, courber ces peuples sous sa domination.

Il ne l'a pas dit. « Une chose, écrivait-il au roi franc, que nous voudrions voir s'accroître, c'est que, puisque Dieu, par votre ministère, fera de tout votre peuple le sien propre, vous tiriez aussi du riche trésor de votre cœur des semences de foi pour les nations ultérieures, qui, demeurées dans leur ignorance naturelle, n'ont encore été corrompues par les germes d'aucun dogme pervers. N'ayez pour la cause de Dieu, qui a donné à la vôtre une si vaste réussite, n'ayez ni honte ni négligence ; envoyez même des ambassadeurs ; de sorte que, tout en paraissant conserver eux-mêmes toute leur autorité sur d'autres peuples, ces peuples étrangers et païens se hâteront de vous servir à cause de cet empire religieux, et distingueront plus leur nation que leur prince. Il ne faut pas qu'une région seule voie ses habitants élevés si haut par vos soins. Oui, vous êtes comme le soleil, commun à toute la nature et répandant sur tous les êtres sa splendeur : si les lieux plus voisins se réjouissent davantage de sa lumière, les plus éloignés ne sont pourtant pas privés de ses rayons. Brillez donc à jamais par votre diadème sur ceux qui vous entourent, et par votre majesté sur les autres hommes. »

Puisque c'était uniquement au-delà du Rhin, sur des peuples encore idolâtres, que saint Avite appelait le zèle

de Clovis, l'accusation intentée par M. Ampère tombe devant ce seul mot, et il est démontré que saint Avite ne trahissait pas les Bourguignons.

Notons encore que le mode d'influence conseillé par le saint prélat, c'est le recours à la prédication et à des ambassades. Le résultat qu'il promet, c'est que les nations converties, tout en restant distinctes sous leurs propres chefs et maîtresses chacune de leurs conquêtes particulières, s'attacheront par reconnaissance au roi leur bienfaiteur, comme elles sont attachées par devoir à leurs princes légitimes. L'amour et l'admiration seuls les *mettront donc aux pieds du Sicambre baptisé*. Qui peut trouver là quelque chose d'hostile aux Visigoths et aux Bourguignons, ou y voir une provocation à une guerre religieuse et à la domination universelle des Francs ?

Heureux, au contraire, les peuples quand leurs souverains s'efforceront d'accomplir le vœu de saint Avite !

M. Ampère a cité de l'épître à Clovis une phrase relative à Gondebaud. Non seulement le critique n'a pas saisi le sens de ce passage, mais la citation matérielle elle-même est inexacte.

L'évêque dit à Clovis : « Votre sainteté n'est pas moins éminente que votre puissance. C'est elle certainement qui vous a porté à ordonner, *par l'oracle principal* (1), que l'on vous envoyât le fils de votre serviteur, l'illustre Laurent. Je vous annonce que je l'ai obtenu de mon maître, roi, à la vérité, de sa nation, mais votre soldat ; car il n'y a rien qu'il ne puisse faire pour vous servir : *Quod apud domnum meum, suæ quidem gentis regem, sed militem vestrum, obtinuisse me suggero. Nihil quippe est in quo*

(1) Paroles obscures. Je crois pourtant, avec l'abbé Du Bos, *Hist. de l'établissement de la monarchie, etc.*, t. III, p. 136, qu'il s'agit de l'empereur grec dont Clovis aura sollicité l'intervention pour obtenir la liberté du fils de Laurent, personnage de la cour de Constantinople. En effet, dans les lettres 42 et 43, saint Avite dit qu'en laissant partir ce jeune homme on a obéi à l'empereur.

servire non potest. Il vous recommande le personnage qu'il vous envoie. Moi, je partage la joie du voyageur, je lui porte envie; il vous verra. On doit estimer moins utile pour lui d'être rendu à son propre père que d'être présenté au père de tous. »

On le voit, et je le fais observer à regret, M. Ampère attribue au prélat des paroles de trahison que jamais il ne prononça; il ne dit pas au roi franc : « Mon maître *doit être* le soldat de *votre nation*, » mais il assure, comme chose ancienne et connue, que Gondebaud *est* le soldat de Clovis.

Après une telle négligence à lire le texte, il n'est pas surprenant que le censeur ne l'ait pas compris.

Si saint Avite déclare Gondebaud *soldat* de Clovis, ce n'est point parce que le premier était arien et le second catholique. Il y a de cela trois preuves : 1° dans cette partie de la lettre, il n'est pas plus question de l'hérésie de l'un que de l'orthodoxie de l'autre, ou de tout autre sujet religieux; 2° l'infériorité du roi bourguignon est présentée non pas comme un devoir nouveau, mais comme une disposition habituelle de dévouement; 3° le mot *miles* n'est qu'une formule de politesse, comme notre expression banale *votre serviteur* (1).

Quand on a lu les épîtres de l'évêque de Vienne, on n'est point surpris de cette politesse si révérencieuse aux dépens de Gondebaud. Ecrivant au nom du roi Sigismond à un empereur de Constantinople, qui, à la vérité,

(1) D'après Du Cange, *Glossaire de la basse latinité*, verbo *Miles*, et suivant M. Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. III, leç. vi, p. 353, les mots *miles*, *militare* désignaient toute espèce de services envers un supérieur, toute espèce de fonctions et d'offices, même les plus vils. Le présent passage de saint Avite montre que ces paroles étaient aussi une expression de dévouement ou une formule de simple politesse. Les poésies de saint Fortunat de Poitiers nous fournissent encore des exemples du mot *militia* signifiant attachement, dévouement.

avait nommé ce prince patrice, saint Avite faisait dire par son souverain : « Mon peuple est votre peuple, et j'ai plus de plaisir à vous servir qu'à lui commander... Quoique je paraisse gouverner ma nation, je ne crois pas occuper d'autre rang que celui de votre soldat. » Toute l'épître est sur ce ton, et l'on pourrait en citer d'autres pareilles; cependant Sigismond l'approuva sans croire se compromettre. Gondebaud ne se serait donc pas cru davantage humilié par cet hommage à Clovis; comme les autres rois barbares de cette époque, il aurait été fier de son éloquent secrétaire.

Si saint Avite avait eu l'intention que M. Ampère lui reproche, quel traître maladroît il aurait fait ! Il désirait, suivant le critique, voir Clovis s'emparer de la Bourgogne, et pourtant il appelle Gondebaud *mon maître*; il a soin de le proclamer *roi de sa nation*; il n'oublie pas même, pour recommander à Clovis le fils de Laurent, de mentionner l'intérêt que le roi bourguignon porte à ce jeune homme. Si c'est là trahir, qu'est-ce donc que rester fidèle ?

On dit encore que le saint désirait la domination des Francs en Bourgogne pour rendre le pays orthodoxe. Mais puisque Sigismond, héritier présomptif de Gondebaud, était converti, et converti avec ses enfants par saint Avite; puisqu'un rang des plus distingués et la plus puissante

Dans le poème sur la ruine de la Thuringe, Radegonde dit à un de ses parents :

Militiæque tuæ hanc mihi mittis opem.

Dans la pièce à Artak, autre parent de Radegonde, celle-ci s'écrie :

Tale venire diu expectavi munus amantis...

Militiæque...

On peut voir encore, sur le sens de ce mot comme je l'entends, l'abbé Du Bos, t. III, p. 138 de son *Histoire de l'établissement, etc.* Rien donc n'oblige le P. Daniel à dire : « Nous apprenons par cette lettre que dès lors le roi de Bourgogne s'était fait vassal de Clovis. » (*Hist. de France, règne de Clovis.*)

influence semblaient réservés au prélat à la cour orthodoxe du futur souverain, comme il les avait déjà dans son affection, est-il permis d'imaginer qu'il aurait voulu un gouvernement étranger? Qu'est-ce que sa foi, ou, si vous l'aimez mieux, qu'est-ce que son ambition et son orgueil auraient pu espérer de plus éclatant et de plus profitable sous la dynastie mérovingienne?

Saint Avite, en félicitant Clovis après son baptême, ne trahit donc pas Gondebaud. Le seul défaut de son épître, c'est le mauvais goût littéraire qui s'y montre parfois, mais beaucoup moins blessant que ne sont offensantes bien des erreurs de ses critiques.

10° La trahison de saint Avite se laissa-t-elle entrevoir dans une conférence de ce prélat avec les ariens, en présence de Gondebaud?

Saint Remi, dont le zèle s'efforçait de renverser en Gaule les autels des païens et des hérétiques, engagea Etienne, évêque de Lyon, à réunir quelques prélats pour discuter avec les ministres ariens. On choisit la solennité de la fête de saint Just. Les prélats, Avite à leur tête, se rendirent à Sarbiniacum, auprès de Gondebaud, et lui demandèrent une conférence publique avec ses prêtres. Le roi consentit. Elle se tint le surlendemain à Lyon, dans le palais du prince, devant des témoins choisis par les deux partis. Saint Avite fut le champion des orthodoxes, et Boniface celui des ariens (1). C'était en 499, à l'époque où Clovis s'armait contre Gondebaud.

(1) La relation de cette conférence se trouve dans le *Spicilegium* de d'Achéry, t. III, p. 306, édition de 1723; dans les pièces justificatives de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre*, t. I; enfin, dans l'appendice du *Saint Grégoire de Tours* de dom Ruinart.

Dans le précédent chapitre sur Clovis, nous avons déjà quelque peu abordé ce sujet, à la suite de M. Augustin Thierry, contre qui nous avons été obligé de prouver :

Que saint Avite ne parla pas à Gondebaud *avec un ton de menace et d'arrogance* ;

Qu'il ne l'appela pas *insensé* ;

Qu'il ne l'appela pas *apostat* ;

Qu'il ne l'appela pas *rebelle à la loi de Dieu* (1).

Nous devons maintenant, plus amplement étudier cette question.

TEXTE DE M. ABEL HUGO. — « Les catholiques avaient l'espoir fondé de ramener le roi des Burgundes à leur religion. Plusieurs mois avant la bataille de Dijon, à la sollicitation de l'évêque Remi, et en présence de Gondebaud, avait eu lieu à Lyon une conférence des évêques orthodoxes, réunis dans le but d'aviser aux moyens de faire cesser la division de l'Eglise universelle en y ramenant les ariens. La guerre faite par Clovis interrompit cette conférence (2). »

OBSERVATIONS. — Je me hâte de remercier M. Hugo de n'avoir pas cherché d'odieux motifs au projet de conférence formé par les catholiques. M. Mermet, plus profond sans doute, ne s'était pas laissé prendre à ce préjugé que des ministres de Dieu eussent travaillé pour la gloire de Dieu. « Les évêques orthodoxes du royaume de Bourgogne, dit-il, enviaient le sort de leurs collègues que le roi des Francs, à peine chrétien, commençait à combler de grâces, de richesses, de prérogatives et d'honneurs (3). » Cet historien n'oublie qu'une chose, c'est de nommer les prélats intéressés qui convoitèrent le sort de leurs collègues d'outre-Saône. Sans compter que, si ces évêques eussent été à vendre au plus offrant, ils n'auraient pas

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, t. I, ad ann. 497-500, p. 46.

(2) *La France historique et monumentale*, t. I, p. 56 et 57.

(3) *Hist. de Vienne*, t. I, p. 450, etc.

attendu la conversion de Clovis pour s'attacher à lui; car, bien avant l'année 496, et même dès le temps de Childéric, père de Clovis, les prélats et les saints personnages de l'Eglise furent honorés et enrichis par les Francs (1).

La conférence ne fut point interrompue par l'arrivée des Francs; elle suivit son cours, et nous en connaissons bientôt les résultats.

M. Hugo, je ne sais pour quel motif, a cru voir, dans le document relatif à la célèbre conférence de l'an 500, le procès-verbal de deux passes d'armes théologiques: l'une à Lyon, avant la première guerre de Clovis contre la Bourgogne; la seconde à Sarbiniacum, avant sa deuxième incursion. Quoi qu'il en soit de cette dernière guerre, la relation ne parle que d'une conférence, à Lyon, en deux séances: la première, le jour de la Saint-Just; la seconde, le lendemain. Cette conférence avait été précédée de deux visites à Gondebaud: l'une de tous les prélats, dans la villa de Sarbiniacum, l'avant-veille de la fête de saint Just; l'autre de deux évêques seulement, à Lyon, où le roi les avait mandés la veille de la fête pour fixer le temps et l'ordre de la discussion. Tous ces détails, souvent changés par nos historiens, se lisent dans la relation.

TEXTE DE M. HENRI MARTIN. — « Gondebaud ne paraissait pas fort zélé pour sa secte, et le clergé, ayant quelque crainte des calamités qui allaient fondre sur les provinces burgondiennes, tâchait d'amener le prince à embrasser le catholicisme; saint Remi, à ce que laisse entendre un monument contemporain, avait mis à prix son intervention auprès de Chlodowig, et promis de détourner le roi frank de la guerre. » « On suppose, écrit aussi M. Abel Hugo, que saint Remi, qui avait été le

(1) Bollandus, *Vita S. Genovefæ*, t. I jan., p. 438, c. vi et xi. — Floard, *Hist. eccl. Remensis*, l. I, c. xviii.

promoteur de la première conférence de Lyon, avait mandé à l'évêque Avitus que si Gondebald prenait enfin la résolution de se convertir, il amènerait le roi Chlovis, son prosélyte, à faire la paix (1). »

OBSERVATIONS. — Le monument contemporain invoqué par M. Henri Martin, c'est-à-dire la relation de la conférence, ne donne absolument rien à entendre de ce qu'on vient d'affirmer sur l'espèce d'intervention de saint Remi, et, comme en convient M. Abel Hugo, on est réduit à supposer. *On suppose !* nous dit-on. C'est là un grand tort de hasarder de si téméraires assertions, puisque l'on ne nous a pas promis une *France fantastique*, mais la *France historique et monumentale*. A la manière dont on imagine que l'évêque de Reims pouvait à son gré armer et désarmer son souverain, ne dirait-on pas que Clovis était comme ce roi Dagobert de la ballade, qui avait besoin, même pour vêtir un haut-de-chausses, de l'avis de son grand saint Eloi ? Certes, ce n'est pas le vieil historien des Francs, saint Grégoire de Tours, qui appellerait ainsi le terrible Mérovingien un *instrument* des antipathies des prêtres (2). Saint Remi ne prit part à cette conférence qu'en en suggérant l'idée à Etienne, évêque de Lyon.

TEXTE DE M. MERMET. — « Le roi de Bourgogne assista à plusieurs des conférences qui furent tenues, non loin de Lyon, entre les évêques ariens et les orthodoxes... D'autres évêques, plus rapprochés des frontières des Francs, agissaient dans l'intérêt de Clovis, presque à découvert. Ce fut ainsi qu'Apruncule, évêque de Langres,... échappa à la punition qu'il avait méritée, en se faisant descendre pendant la nuit des murs de la ville dans les fossés. Non seulement les évêques, mais toutes les personnes mécontentes du roi de Bourgogne trouvèrent un asile assuré

(1) M. H. Martin, t. I, p. 450. — M. Hugo, *la France, etc.*, t. I, p. 57.

(2) M. Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre VI^e.

la cour de Clovis. Gondebaud s'en plaignit à saint Avite évêque de Vienne (1). »

OBSERVATIONS. — Ce fut à la première visite des prélats au roi que celui-ci prononça les paroles auxquelles il est fait allusion par M. Mermet. « Si votre foi est vraie, dit-il, pourquoi vos évêques n'arrêtent-ils pas le roi des Francs, qui m'a déclaré la guerre et a formé avec mes ennemis une ligue afin de me détruire? »

M. Mermet n'est pas embarrassé pour deviner de quels ennemis parlait Gondebaud; car, à son avis, qui pouvait, sinon le clergé, détester cet arien? Un nom nous est même cité en preuve des intrigues secrètes qui accompagnaient la conférence publique : c'est celui d'Apruncule. Mais Apruncule était mort au plus tard en 490 (2), à Clermont, où il avait remplacé sur le siège épiscopal saint Sidoine Apollinaire. Ce n'était donc pas lui qui pouvait causer des insomnies à Gondebaud.

Les mécontents fugitifs de Bourgogne étaient-ils plus redoutables? Les seuls personnages connus auxquels puissent s'appliquer de si vagues expressions furent les évêques Théodore et Proculus, qui, d'après saint Grégoire de Tours, « chassés de leurs villes par hostilité, avaient suivi Clotilde chez les Francs. » Dinisius, on ne sait ni à quelle époque ni pour quel motif, choisit aussi une retraite dans le royaume de Clovis. Or, quelle pauvreté, en voyant le roi des Francs allié contre la Bourgogne à celui des Ostrogoths, d'imaginer que Gondebaud s'effrayait surtout du concours donné à la ligue par deux ou trois mécontents, auxquels cependant Clovis avait si peu pris garde qu'ils n'obtinrent des sièges épiscopaux en France qu'après sa mort (3)!

(1) M. Mermet, t. II.

(2) Tillemont, *Mémoires*, t. XVI, p. 276, art. 37 du chapitre sur saint Sidoine.

(3) *Hist. Franc.*, l. III, c. II et XVII; l. X, c. XXXI. — Voir notre chapitre sur Clovis, paragraphe 15.

TEXTE DE M. HENRI MARTIN. — « Gondebaud ayant demandé aux prélats pourquoi Clovis, s'il avait la vraie foi, lui déclarait la guerre : « Nous ne savons, reprit Avitus, « pourquoi le roi des Franks fait ce que vous dites ; mais « l'Écriture nous apprend que le Seigneur suscite des « ennemis de toutes parts contre ceux qui se déclarent « ses ennemis. Revenez avec votre peuple à la loi de « Dieu, et il donnera la paix à votre croyance. »

« Gondebaud entendit, sans montrer de colère, ces menaces mal déguisées par le ton respectueux du prélat, et se contenta de répondre qu'il n'était point hors la loi de Dieu parce qu'il ne croyait pas à trois dieux ; il écouta paisiblement les explications d'Avitus sur la Trinité, releva ce prélat, qui s'était jeté à ses pieds ainsi que les autres évêques, et accorda la conférence pour le lendemain (lisez : *pour le surlendemain*). »

OBSERVATIONS. — Deux détails essentiels ont été négligés dans ce récit. D'abord, la réponse de saint Avite renferme encore ces quelques mots : « Si vous êtes en paix avec Dieu, vous le serez avec les autres, et vos ennemis ne prévaudront pas. » Ensuite, on nous a bien dit que Gondebaud avait relevé le prélat et ses collègues ; il fallait ajouter de quelle manière il le fit. « Le roi, extrêmement ému, se baissa vers eux ; il releva le seigneur Avite et les autres évêques, en leur disant amicalement qu'il répondrait à leur demande. »

Or, de l'émotion du prince et de ses affables procédés nous devons conclure, d'un côté, que M. Henri Martin a très-mal rendu les sentiments de Gondebaud, en se bornant à assurer qu'il entendit *sans montrer de colère* ; d'un autre côté, qu'il a tout aussi mal exprimé les intentions des évêques, qui, s'ils eussent été *menaçants*, n'auraient certes pas reçu du prince pareil accueil. Eux-mêmes ils n'auraient pas fait espérer au roi, pour prix de sa conversion, la victoire sur les Francs ; ils se seraient gardés de lui dire que *ses ennemis ne prévaudraient pas*. Avec

cette promesse d'inutiles efforts de la part de Clovis, il n'y a pas moyen de soupçonner la connivence entre le prince et le prélat. Ne s'en est-on pas un peu douté quand on a tû cette promesse?

TEXTE DE M. ABEL HUGO. — « Un jour, Avitus, évêque de Vienne, pour qui ses confrères avaient une grande déférence, quoiqu'il ne fût ni le plus âgé ni le plus ancien dans l'épiscopat, se trouvant à Sabiniacum (lisez : *Sarbiniacum*), près de Lyon, où Gondebald avait sa cour, dit au roi (*après lui avoir demandé de pouvoir discuter publiquement avec ses prêtres*) : « Reviens à cette loi (*à l'orthodoxie*) avec ton peuple, et Dieu ramènera la paix dans tes Etats. » C'était dire au roi : Fais-toi catholique, et ta paix sera faite avec le roi des Francs ; » ou, plus énergiquement encore, d'après M. Mermet : « Faites-vous catholique, et votre paix est faite demain (1). »

OBSERVATIONS. — Je ne m'arrêterai pas à montrer que les trois ou quatre lignes extraites de saint Avite par ces deux historiens ne recèlent point l'insolente proposition dont nous venons d'entendre la formule. Il faut absolument, quoiqu'ils aient oublié de les citer, que ces écrivains aient été blessés de quelques autres paroles, et ces autres paroles ne peuvent être que les suivantes, prononcées à la seconde séance de la conférence. La relation raconte ainsi le fait :

« Les évêques entrèrent. Quand le roi les vit, il se leva pour aller à leur rencontre, et, se plaçant entre le seigneur Etienne et le seigneur Avite, il parla beaucoup encore contre le roi des Francs, qui sollicitait, disait-il, son frère contre lui. Mais, comme les susdits prélats lui répondaient qu'il n'existait pas de voie meilleure pour arriver à la paix que d'être d'accord sur la foi, et comme ils promettaient, s'ils l'avaient pour agréable, leurs bons

(1) M. Hugo, ubi supra. — M. Mermet, ubi supra, p. 41 et 49.

offices afin d'amener un si saint traité, il n'ajouta rien, et chacun reprit la place qu'il occupait la veille. »

On reconnaîtra sans peine, dans cette réponse de l'évêque de Vienne, le prétexte de celle que MM. Mermet et Hugo lui ont imputée, et j'avoue que, si rien n'expliquait cette phrase de la relation, elle donnerait un faux air de croisade à l'expédition de Clovis, puisque l'accord en religion devait amener un accord sur tout le reste, et puisque le traité auquel on s'offrait de concourir serait *saint*, probablement à cause de la sainte unité de croyances qu'il établirait.

Afin d'écarter ce préjugé d'expédition religieuse, rappelons-nous ce qui a été développé dans notre chapitre sur Clovis. Avant d'attaquer Gondebaud, Clovis s'unit à deux rois ariens, Théodoric et Godégisile; pendant la guerre, il fut accablé de reproches par Gondebaud, qui jamais cependant ne l'accusa d'être l'instrument de l'orthodoxie; la victoire remportée, il ne s'occupa nullement des intérêts de l'Eglise ou de la fortune de ses prétendus partisans fournis par le clergé catholique.

Or, puisque le roi des Francs ne fut pas un apôtre armé par la religion, on ne présenta donc pas l'accord de Gondebaud avec lui sur le dogme comme condition imposée par une ligue orthodoxe. C'était tout simplement une nouvelle répétition de ce qui avait été dit à plusieurs reprises lors de la première entrevue à Sarbiniacum : « Si vous êtes en paix avec Dieu, vous le serez avec les autres, et vos ennemis ne prévaudront pas. » Peut-être voulait-on encore faire entendre que Clovis ne consentirait pas à donner le spectacle d'une guerre entre les deux seuls rois orthodoxes de l'Occident, bien plus, du monde entier (1).

(1) En Irlande et en Bretagne, il y avait des rois catholiques; saint Avite l'ignorait, puisque, à l'occasion du baptême de Clovis, il parle comme si ce prince eût été le seul roi catholique de l'Occident. En Orient, l'empereur Anastase favorisait l'eutychéisme.

Le saint évêque, dira-t-on, était trop affirmatif dans ses conditions de paix pour n'avoir pas été sûr des intentions de Clovis; d'ailleurs, la brièveté de son langage est bien celle d'un ultimatum. Mauvaise explication tirée de trop loin. Prenons donc garde que la réponse du saint évêque, n'ayant pas été transcrite dans la relation, s'offre maintenant à nous laconique et décharnée, comme doit l'être un résumé de deux lignes. C'est là tout le secret de son ton bref et positif. On conçoit bien, au reste, qu'en pareille circonstance l'affirmation d'Avite dut être vigoureuse. Il n'hésitait pas, parce qu'il souhaitait ardemment la conversion du roi, parce que l'occasion exigeait que l'on tranchât hardiment la difficulté, enfin parce qu'il ne faisait guère, dans ses discours à Gondebaud, que citer et paraphraser les promesses de l'Écriture, parole infaillible pour les orthodoxes et seule règle de foi du parti arien dans ce débat (1). Saint Avite n'a donc parlé qu'en évêque et non pas en conspirateur. Était-ce devant Gondebaud qu'il aurait pu jouer impunément ce dernier rôle? Quoi! ce Gondebaud qui tua Chilpéric et Godégisile ses frères, avec leurs familles, aurait souffert que des sujets le bravassent de la sorte! C'est vraiment trop absurde. Lui qui s'était plaint de ce que les évêques de Clovis laissaient ce roi lui faire la guerre, il aurait vu impassiblement les siens étaler l'espoir des succès de leur trahison! C'est absurde. A la fin de la séance, il les aurait pris par la main, les aurait conduits dans sa chambre, et, en les embrassant, aurait sollicité l'aide de leurs prières! Encore une absurdité. Nommera-t-on cette conduite une ruse, une machiavélique prudence? Bien; mais quel nom donnera-t-on à cette bienveillance de Gondebaud pour

(1) Les livres saints et l'expérience apprenaient au prélat et au roi que ces promesses, jadis adressées aux Juifs par Dieu qui, déjà dès ce monde, les récompensait et les punissait, n'avaient souvent, chez les chrétiens, qu'un accomplissement spirituel.

l'évêque de Vienne, aussi affectueuse après qu'avant la guerre, et qui porta le roi, on s'en souvient, à lui envoyer des prêtres pour le consoler de la mort d'une jeune princesse de Bourgogne?

Quand donc saint Avite se mit à la disposition de Gondebaud pour aller proposer un traité de paix, il ne prétendait pas porter la paix et la guerre dans le pan de sa robe, pour secouer l'une ou l'autre, selon le parti religieux auquel Gondebaud se livrerait.

TEXTE DE MM. ABEL HUGO ET MERMET. — On n'a pas oublié que M. Abel Hugo fait des deux séances de la réunion de Lyon deux assemblées différentes, dont chacune aurait précédé une nouvelle invasion des Francs. « La guerre faite par Chlovis interrompit cette (*première*) conférence, dans laquelle Gondebald montra peu de dispositions à se convertir... » « La (*seconde*) conférence proposée eut lieu, mais Gondebald ne sut pas se décider à temps; il aurait voulu que les évêques eussent préalablement terminé tous ses différends avec Chlovis. Il parut souvent prêt à abjurer son hérésie, mais il ne l'abjura point. L'actif roi des Francs le surprit au milieu de ses hésitations, et le vainquit une seconde fois. La guerre terminée, les évêques intervinrent... Gondebald, reconnaissant, écouta avec plus de docilité les exhortations d'Avitus. Il proposa même de se convertir secrètement. »

« Le roi de Bourgogne assista à plusieurs conférences qui furent tenues, non loin de Lyon (lisez : *dans le palais du roi, à Lyon*), entre les évêques ariens et les orthodoxes; mais ces conférences étaient toujours rompues au moment où ces derniers se croyaient sûrs de la victoire. Ils finirent par comprendre qu'ils étaient joués, et se décidèrent à attendre le moment favorable, ou pour décider Gondebaud à se prononcer tout à fait en leur faveur, ou pour le perdre... Toutes ces querelles religieuses se terminaient par des signes réciproques de mécontentement .. Les évêques orthodoxes ne furent point étrangers

à la bonne intelligence qui régna entre les deux souverains. Ceux du royaume de Bourgogne espéraient toujours que Gondebaud renoncerait à l'arianisme; de nouvelles conférences furent en effet entamées. Le roi de Bourgogne, fidèle à son système de temporisation, paraissait prêt à se décider; mais il exigeait que les évêques fissent tous leurs efforts pour maintenir l'harmonie entre lui et Clovis, à qui il promettait d'exécuter fidèlement le traité d'Avignon.

« Quelques évêques ne furent point dupes des hésitations de Gondebaud. Ils comprirent qu'ils n'étaient que des instruments dont il se servait pour empêcher une rupture entre lui et le roi des Francs. Ils voulurent dicter des conditions et déterminer le délai dans lequel Gondebaud accomplirait enfin ses promesses; mais celui-ci, irrité de ces prétentions, les chassa de leurs sièges, et, par cette mesure de fermeté, comprima ceux qui songeaient à les imiter. En général, les mécontents et les exilés étaient assurés de trouver un asile auprès de la reine Clotilde (1). »

OBSERVATIONS. — Que de symptômes d'antipathie entre l'épiscopat de Bourgogne et le souverain! N'y aurait-il pas à en rabattre quelque peu?

Avant la conférence, Gondebaud n'exigea pas que les évêques, pour qu'il se convertit, commençassent par terminer ses différends avec Clovis; il demanda pourquoi les évêques du roi franc n'enchaînaient pas l'ambition de leur maître. S'il eût souhaité l'intervention des prélats, Avite la lui avait humblement offerte; il n'aurait eu qu'à en profiter. Il se tut au contraire. Pourquoi ce silence? Il ne répondit pas pour laisser peut-être aux chances de la guerre le soin de lui apprendre s'il devait user de ces intermédiaires qu'il n'aurait ni refusés ni acceptés d'abord.

(1) *La France hist. et monum.*, t. I, p. 36 et 37. — *Hist. de la ville de Vienne*, t. II, p. 40-50.

Pendant la conférence, le roi présidait loyalement, ne *prenait point parti en faveur des ariens* (1), comme le dit M. Ampère, et ne se hâtait pas, pour l'honneur des siens, de rompre la discussion au moment où semblaient triompher les orthodoxes. En effet, le procès-verbal de la conférence s'exprime de la sorte : « Avite parla pour les catholiques, Boniface pour les ariens... Le roi, voyant la confusion de sa secte, se leva et dit que Boniface répondrait le lendemain... Le lendemain,... Boniface ne put dire que ce qu'il avait avancé la veille, et, ajoutant injures sur injures, il cria avec tant de violence qu'il s'enroua... Le roi, remarquant ce qui se passait, et ayant assez attendu, se leva enfin, montrant sur son visage toute l'indignation qu'il éprouvait contre Boniface... Le roi, qui déjà s'était levé, prenant par la main les seigneurs Etienne et Avite, les conduisit jusqu'à sa chambre, les embrassa en y entrant, puis leur dit de prier pour lui, leur faisant ainsi connaître la perplexité et les angoisses de son cœur; mais il ne se convertit pas encore... Depuis ce jour, grand nombre d'ariens revinrent à résipiscence. » Gondebaud ne fut donc pas aussi partial pour ses ariens qu'on le dit, et si une fois il ajourna la fin de la discussion, qui ne tournait pas à l'honneur des hérétiques, le lendemain il ne leva la séance que pour proclamer la victoire des orthodoxes. La touchante démarche du roi auprès des évêques et la conversion d'un grand nombre d'ariens attestent aussi que *ces querelles religieuses*, ainsi qu'on le dit trop dédaigneusement, ne *se terminaient pas toutes par des signes de mécontentement* (2).

Après la conférence, quand est-ce que le roi promit

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 208.

(2) Saint Agobard nous apprend qu'en divers temps il se tint encore d'autres conférences; jamais il ne dit qu'elles aient fini par de réciproques mécontentements. Voir le paragraphe 4 de ce chapitre.

d'abjurer? Jamais. Quand est-ce que les prélats, se croyant joués, décidèrent qu'il fallait briser ou l'obstination ou la puissance de Gondebaud? Jamais. Quand est-ce que le prince employa leurs efforts à maintenir l'harmonie entre Clovis et lui? Jamais. Quand est-ce que, comprenant qu'ils étaient de simples instruments pour empêcher une rupture, des membres du clergé fixèrent un délai à la conversion de leur souverain, qui, dit-on, les exila? Jamais. C'est sans nul doute de Théodore, de Proculus et de Dini-fius, mentionnés déjà précédemment, que l'on veut parler; mais de quel droit, puisque l'histoire ne rapporte absolument rien de pareil sur leur compte, leur attribuerait-on des actions d'une si stupide audace?

Pour résumer ce paragraphe, nous dirons qu'il est démontré que les évêques de Bourgogne ne nourrissaient aucune haine contre le roi, et ne lui avaient pas préparé, dans la conférence de Lyon, un guet-apens pour lui imposer cet ultimatum : la foi ou la guerre. Ceci avait grand besoin d'être bien nettement établi, car l'erreur, sur un tel point, aurait une énorme portée; elle ferait conclure que, pour l'Eglise, il n'y a plus ni souverain, ni patrie, ni famille, mais qu'il reste seulement une croyance à faire triompher, fût-ce sur des cadavres (1).

(1) L'extrait de M. Mermet qu'on vient d'examiner renferme encore une inexactitude qu'il est bon de noter. L'auteur prétend que Gondebaud, tout en feignant de se faire inscrire dans les conférences, « promettait en même temps (à Clovis) d'exécuter fidèlement le traité d'Avignon. » L'histoire nous apprend que, le traité conclu, Gondebaud se disposa dès lors à ne le pas observer : *Nihil postea Chlodoveo reddere disponens*. Il se préoccupait si peu de renouveler ses promesses, il était si loin de charger les évêques de maintenir l'harmonie entre les deux souverains, que, trouvant dans Vienne retombée sous son pouvoir cinq mille guerriers francs, il les brûla dans une tour, ou du moins les livra à Alaric, roi des Visigoths. (S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. II, c. xxxiii. — Fredegarius, *Epitomata*, c. xxiv.)

11° *Saint Avite permit-il au prince Sigismond, après sa conversion, de suivre en public les prescriptions de l'arianisme?*

TEXTE DE M. NAEF. — « Le plus grand succès d'Avitus fut la conversion de Sigismond, fils de Gondebaud; secrète d'abord, cette conversion ne devint publique que lorsque Sigismond fut associé au pouvoir de son père. Ce fait singulier, et qui dénote chez Avitus une disposition quelque peu jésuitique, se voit dans sa 48^e épître (lisez : 68^e épître), adressée à Sigismond : « Une seule Eglise, lui dit-il, a toutes vos affections; mais suivez, puisqu'il le faut, l'exemple de votre excellent père, jusqu'à ce qu'il vous permette de vous attacher à l'Eglise de votre choix. *Unam in utraque civitate vestra Ecclesiam perinde diligitis; sed pio patri, in quantum expedit, do nec vos ad quamlibet sequi consentiat, adhæretis.* Elevé dans cette dissimulation, Sigismond, d'ailleurs bien inférieur en talents à son père, se laissa entraîner à de plus graves excès (1). »

OBSERVATIONS. — L'opinion de M. Naef, fondée sur un texte mal compris, est de plus sans vraisemblance et contredite par la biographie du prince Sigismond.

1° Cette opinion est sans vraisemblance. Comment imaginer, en effet, qu'à la conversion de Sigismond l'évêque de Vienne se contentât d'une abjuration secrète, tandis qu'il refusait de recevoir du père de ce prince (2) une abjuration du même genre, malgré les immenses avantages qu'il en aurait pu retirer, s'il avait consulté la politique plus que la religion, comme M. Naef l'en accuse?

(1) *Bibliothèque universelle de Genève*, 3^e série, t. X, p. 303.

(2) Voir le paragraphe 3 de ce chapitre.

2° L'histoire de Sigismond repousse expressément, par le témoignage suivant, l'assertion de la *Bibliothèque universelle* : « Gondebaud, quoique sectateur de la loi gothique, permit à ses fils d'embrasser le culte de la religion chrétienne et catholique. Fort de cette autorisation, le jeune et vénérable enfant Sigismond, quand il arriva à l'âge mûr, fut enflammé d'une dévotion si grande pour les églises et les sanctuaires des saints, qu'il passait sans relâche les jours et les nuits à veiller, à jeûner et à prier (1). » D'où il résulte que la conversion du fils de Gondebaud ne fut pas plus secrète pour le public que pour son père.

3° L'opinion que je réfute a pour fondement un contre-sens du traducteur. L'épître de saint Avite étant très-courte, je vais la traduire en entier : « Nous avons célébré avec vous, par la grâce de Dieu, la fête de Pâques ; oui, réunis, sinon par les lieux, du moins en esprit, nous l'avons célébrée avec vous, nous, vos pauvres malheureux Viennois. Que si vous me demandez d'où vient notre malheur, c'est que l'on souffre d'autant plus de l'absence d'une personne voisine qu'il lui aurait été plus facile de se présenter. Cependant, quoique cela nous arrache des larmes, ne dites pas que notre volonté refuse de s'accorder avec la vôtre. Nous croyons respectueusement depuis longtemps, que, si l'affection vous retient où vous êtes, vous n'êtes pas éloigné d'ici par quelque mépris. Dans chacune de vos deux cités, c'est une même Eglise que vous aimez également ; mais vous demeurez auprès de votre vieux père autant qu'il le faut, jusqu'à ce qu'il consente à vous suivre (ou à ce que vous le suiviez) vers celle des deux que vous voudrez : *donec vos ad quamlibet sequi consentiat*. De la sorte, ainsi qu'il est ordonné, nous payons d'abord à Dieu ce que nous lui devons pour la solennité, et ensuite ce que nous devons aux Césars. » Quelques salutations terminent la lettre.

(1) *Vita S. Sigismundi*, p. 87.

Il n'est pas du tout question pour le jeune prince, dans cette pièce, de suivre les exemples hétérodoxes de Gondebaud, mais de rester auprès de lui tant qu'il l'exigera ; il ne lui est pas conseillé d'attendre une permission pour s'attacher à la religion de son choix, mais pour visiter le temple qu'il voudra, surtout celui de Vienne. En un mot, cette épître ne fut pas une leçon de dissimulation ; elle a été seulement un piège pour M. Naef, qui confond, en la traduisant, des villes avec des cultes différents. Ceci nous fait souvenir du *Pirée pris pour un homme* (1) ; les deux méprises se valent.

Ceci, toutefois, ne m'empêche pas d'accepter avec plaisir pour le vénérable pontife ce titre de *jésuite* que M. Naef lui décerne. Nous l'avons effectivement vu défendre les droits de l'orthodoxie devant Gondebaud avec autant de fermeté que les fils de saint Ignace défendirent plus tard, à la cour de Louis XV, les droits de la morale contre la Pompadour, qui punit leur courage par la proscription (2).

12^e Quelle fut la cause de la conversion du prince Sigismond ?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Gondebaud ne se laissait pas ébranler par saint Avit ; mais, pendant ce temps, saint Avit négociait auprès de son fils Sigismond, et il parvint à le gagner à la foi catholique (3). »

OBSERVATIONS. — Puisqu'il plaisait à M. Ampère de découvrir que, si le prince Sigismond embrassa la foi

(1) La Fontaine, livre IV, fable VII : *le Singe et le Dauphin*.

(2) M. de Saint-Priest, *Hist. de la chute des Jésuites*, p. 42, et M. Collobet, *Hist. de la suppression des Jésuites*, t. I, p. 51.

(3) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 202.

catholique, ce fut quand un habile négociateur parvint à l'y gagner, il aurait bien dû découvrir en même temps, d'une façon plus vraisemblable, l'époque de cette heureuse négociation; car, en 499, il y avait longtemps que le but était atteint et que Sigismond appartenait à l'orthodoxie. On lit dans sa *Vie* : « Le jeune et vénérable enfant, quand il arriva à l'âge mûr, fut enflammé d'une dévotion si grande pour les églises et les sanctuaires des saints, qu'il passait sans relâche les jours et les nuits à veiller, à jeûner, à prier, etc. (1) » Or, l'an 499, le fils de Gondebaud était *arrivé*, depuis longues années, à l'*âge mûr*. Nous verrons, quelques lignes plus bas, qu'il se trouvait alors marié depuis six ans, peut-être même depuis dix ans.

M. Ampère, qui s'est peu soucié de ces dates pour fixer le temps du changement de croyances chez Sigismond, n'a pas plus jugé nécessaire, afin d'apprécier la nature de ce changement, de consulter la *Vie* du personnage. Or, il l'y aurait vu sincèrement orthodoxe d'esprit et de cœur, et non pas seulement par les convenances d'un rôle accepté dans une négociation. Cela est démontré soit par la ferveur de sa dévotion dont on nous trace le tableau, soit par la rude et longue pénitence du meurtrier d'un de ses fils, auquel l'avaient entraîné les fourberies d'une seconde épouse.

Puis, que d'intrigues l'on fait mener à la fois par l'évêque de Vienne, vers cette année 500 ! Intrigues avec Gondebaud, qu'on veut convertir ou perdre; intrigues avec Sigismond, menacé probablement d'un sort pareil; intrigues avec Clovis pour supplanter les deux précédents; et tout cela sans qu'Avite ait jamais été ni convaincu ni soupçonné par ses contemporains, bien plus, sans que ses modernes censeurs puissent apporter contre lui une ombre de preuve. Ceci devient véritablement

(1) Bollandus, mensis maii t. I, *Vita S. Sigismundi*, p. 87 et suivantes.

merveilleux ; mais, pour ma part, je crois beaucoup plus à la témérité des jugements de certains écrivains qu'au merveilleux de leurs histoires.

Aux yeux de M. Michelet, le changement de Sigismond n'est pas non plus une conversion. Il croit que ce prince fut une victime que Gondebaud, pour se sauver lui-même, jeta à la voracité de l'orthodoxie : nous avons presque le pendant du sacrifice d'Iphigénie.

TEXTE DE M. MICHELET. — « Cette union de Clovis avec le clergé des Gaules semblait devoir être fatale aux Bourguignons. Il avait déjà essayé de profiter d'une guerre entre leurs rois Godégisile et Gondebaud... Gondebaud s'humilia. Il amusa les évêques par la promesse de se faire catholique. Il leur confia ses enfants à élever. Il accorda aux Romains une loi plus douce qu'aucun peuple barbare n'en avait encore accordé aux vaincus. Enfin il se soumit à payer un tribut à Clovis (1). »

M. Le Bas admet cette opinion de M. Michelet, mais ornée de quelques nouvelles fictions. « Il paraît, dit-il de Gondebaud, que sa conversion au catholicisme fut une des clauses du traité (*avec Clovis*) ; mais il se contenta d'amuser les évêques par ses promesses et de leur confier l'éducation de ses enfants (2). »

OBSERVATIONS. — Les enfants de Gondebaud furent donc mis en otage entre les mains du clergé après la guerre des Francs, selon M. Le Bas, de qui nous apprenons au contraire ailleurs qu'ils avaient été livrés avant cette expédition pour l'empêcher ! « Chrotechilde, dit-il, poussait son époux à cette guerre (*contre la Bourgogne*) pour venger la mort de son père, assassiné par Gondebaud. Les évêques l'appelaient secrètement. Pour les rattacher à son parti, Gondebaud leur promit de se faire catholique, leur

(1) *Hist. de France*, t. II, c. I. — M. H. Martin, *Hist. de France*, t. I, p. 456.

(2) *Dictionn. encycl. de l'histoire de France*, article Gondebaud.

donna ses enfants à élever. Il n'en fut pas moins attaqué, battu par Hlodowig (1). »

En définitive, Gondebaud recourut-il à sa ruse avant ou après la guerre de Clovis ? Peu importe : dans les deux cas, la chose aurait eu lieu vers l'année 500. Or, cette date repousse l'une et l'autre supposition.

C'était s'y prendre un peu tard, en 500, pour envoyer Sigismond à l'école : il était marié ; il avait épousé une fille de Théodoric, roi des Ostrogoths, dès les premiers temps de l'établissement de ce prince en Italie (2), c'est-à-dire vers 489 ou 493. L'âge de l'école se trouvait donc passé pour Sigismond et arrivait déjà pour ses fils.

Les précédents extraits de MM. Michelet et Le Bas, si inexacts sur le fils de Gondebaud, ne le sont pas moins sur ce dernier.

On dit qu'avant la guerre de Clovis, Gondebaud amusait les évêques en promettant de se faire catholique. Il ne le promit jamais ; seulement, à la fin de la conférence de Lyon, il engagea deux évêques orthodoxes à prier pour lui.

On dit qu'après la guerre, il amusa Clovis en acceptant, parmi les conditions du traité de paix, celle de se convertir. Où voit-on cela ? Saint Grégoire de Tours ne parle que de la promesse de payer un tribut aux Francs, promesse que le roi se réservait *in petto* de ne pas tenir (3).

La conversion de Sigismond n'a donc pas été le résultat d'un artifice politique de Gondebaud, comme le pensent MM. Michelet et Le Bas, ni d'une négociation, ainsi que le croit M. Ampère.

(1) *Hist. d'Allemagne*, t. I, p. 107.

(2) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. XI, p. 1073. — Jornandes, *De Rebus geticis*, c. LVIII : « Quas (filias) mox ut in Italiam venit, regibus vicinis in conjugio copulavit, id est, unam Alarico Vesegothorum, et aliam Sigismundo Burgundionum. » Théodoric datait de l'année 489 le commencement de son règne, dont l'histoire ne compte les années que de la prise de Ravenne en 493. — Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXVII, n° 8.

(3) *Hist. Franc.*, l. II, c. xxxii : « Tunc missa legatione ad Gundo-

**13° Saint Avite permettait-il à ses prêtres de se marier ?
Quelques mots sur Synésius, évêque de Ptolémaïs.**

TEXTE DE M. MERMET. — « Saint Avit, évêque de Vienne, sollicita et obtint de Sigismond la permission de réunir un concile, qui se tint à Epaone, du 8 au 17 octobre 517. On arrêta dans ce concile quarante canons, dont Charvet nous a conservé le texte (1).

« Il était défendu d'admettre au sacerdoce celui qui s'était marié deux fois ou qui avait épousé une veuve. Celui qui épousait la veuve d'un prêtre ou d'un diacre était chassé de l'Eglise ainsi que sa femme.

« On voit que le mariage des prêtres était toléré, mais qu'il existait déjà une tendance à considérer le célibat comme une vertu du sacerdoce (2). »

OBSERVATIONS. — Le concile d'Epaone se tint le xvii des calendes d'octobre : *Celebratum xvii kalendas octobris* (3). Ce nombre correspond, comme on sait, au 17 septembre. Voilà donc une première erreur de date.

Ensuite M. Mermet n'a pas compris les canons qu'il mentionne. Il paraît se figurer que le clergé pouvait prendre femme, puisqu'on faisait des réglemens sur les veuves des prêtres et des diacres. N'ayant jamais étudié ces matières, l'historien ignore qu'il s'agit de femmes épousées

badum, ut ei per singulos annos tributa imposita reddere debeat, jubet (Chlodovechus). At ille et de præsentis solvit, et deinceps soluturum esse promittit. »

(1) Ce n'est pas à Charvet, écrivain de la fin du dix-huitième siècle, qu'on doit la conservation des actes du concile d'Epaone. Charvet ne fit que transcrire, dans son *Histoire de la sainte église de Vienne*, cette pièce que renferment toutes les collections de conciles.

(2) *Hist. de la ville de Vienne*, t. II, p. 67 et 68.

(3) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, conc. Epaonense, p. 194 et 201.

avant l'ordination de leurs maris, et qui, depuis cette cérémonie, devaient, comme leurs maris, rester célibataires jusqu'à la mort. La viduité ne leur rendait pas la liberté.

M. Mermet se figure encore que, si on éloignait du sanctuaire un homme marié deux fois, on y admettait, sans exiger de lui la continence, celui qui ne se trouvait pas dans le cas susdit. Nouvelle erreur. Celui qui n'avait contracté qu'un mariage pouvait devenir prêtre, mais en cessant d'être époux, tandis que le bigame, fût-il veuf, se voyait repousser. Bien loin donc de prouver que l'on tolérât le mariage des prêtres, ces lois de saint Avite établissent qu'avant de faire vœu de célibat, un aspirant au sacerdoce ne devait pas s'être montré, par une double union, enclin aux plaisirs sensuels. Une retenue semblable était exigée de son épouse, qui allait devenir sa sœur. Ces règles sévères relatives à la vie du prêtre, même avant sa prêtrise, nous font pressentir celles qui le lieront dans le sanctuaire, et que nous trouvons proclamées bien des fois par les canons des conciles de cette lointaine époque.

Concile d'Orange, en 441. — « Il est décidé qu'à l'avenir les hommes mariés ne seront pas ordonnés diacres, à moins que d'abord, dans leur projet de conversion, ils n'aient fait vœu de chasteté. » (*Canon xxii.*)

« Si quelqu'un, après avoir reçu la bénédiction lévitique, est découvert ne gardant pas la continence avec son épouse, qu'il soit rejeté de sa charge. » (*Canon xxiii.*)

Concile d'Arles, vers 452. — « Si quelque clerc, depuis le degré du diaconat, ose prendre à son service une femme autre que son aïeule, sa mère, sa sœur, sa fille, sa nièce ou son épouse convertie avec lui, *vel conversam secum uxorem*, qu'il soit éloigné de la communion. » (*Can. iii.*) L'ensemble de la phrase explique suffisamment la valeur du mot *conversam*.

Concile de Tours, en 461. — Le canon précédent y fut modifié en ces termes : « Pour nous, mettant un peu

d'adoucissement à cette rigueur, et recherchant une juste constitution, nous avons décrété que le prêtre ou le lévite attaché à la concupiscence conjugale, et qui ne cesse pas de devenir père, ne montera pas à un grade plus élevé, et n'aura pas la présomption d'offrir à Dieu le sacrifice ou de l'administrer au peuple. Qu'il lui suffise de n'être pas éloigné de la communion. » (*Can. II.*)

Concile d'Agde, en 506. — « Il a plu que, si les diacres ou les prêtres mariés voulaient retourner à leurs épouses, on suivit l'ordonnance du pape Innocent et l'autorité de l'évêque Sirice. » (*Can. VII*) (1). Or, que disaient Sirice et son successeur Innocent I^{er}? Ils condamnaient à la dégradation les clercs supérieurs qui continuaient d'être époux, s'ils avaient failli connaissant la loi; dans le cas où ils auraient péché par ignorance, ils devaient revenir à la continence, et ne pas espérer de grade plus élevé que celui qu'ils avaient (2).

Saint Grégoire de Tours rapporte, sur le sujet dont nous nous occupons, un fait qui montre plus spécialement l'usage de l'Auvergne.

« Chez les Arvernes, après Strémonius (*Austremoine*), pontife et apôtre, le premier évêque fut Urbicus, sénateur converti, ayant une épouse qui, *selon la coutume ecclésiastique*, vivait religieusement éloignée de la compagnie du prêtre (3). »

Au sixième siècle, dans les Gaules et à Vienne par conséquent, le mariage du prêtre n'était donc pas toléré.

M. Naef, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, ne prétend pas seulement que saint Avite permit à ses prêtres de se marier; il soutient encore que, pour lever leurs scrupules, il devint lui-même père, quoique évêque.

TEXTE DE M. NAEF. — « Ce fait (*de la transmission de*

(1) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I.

(2) Labbe, *Concilia*, Ep. 1 Siricii, Ep. 2 et 3 Innocentii.

(3) *Hist. Franc.*, l. I, c. xxxix.

quelques chaires épiscopales des pères à leurs fils) prouve clairement la légitimité du mariage des évêques à cette époque. Avitus lui-même fut marié, comme on peut le conclure de la 49^e épître, dans laquelle il déplore les dérèglements ou la mort d'un de ses fils : *Nec multos filios habere me negabo qui unum ex eis peperisse jam doleo.*

« Mais s'il pouvait rester quelque doute sur la légitimité du mariage des prêtres au temps dont nous parlons, nous répondrions que ce fait n'est point isolé ; je rappellerais que, quatre siècles plus tard, Charlemagne, dans ses Capitulaires, défendait aux évêques d'épouser plus d'une femme, et qu'au milieu même du dixième siècle, nous rencontrons encore, non pas dans la Bourgogne, mais dans la Bretagne, à Rennes, trois évêques mariés légitimement et qui se transmirent de père en fils le siège épiscopal (1). »

OBSERVATIONS. — Les quatre raisons qui démontrent à l'écrivain de la *Bibliothèque universelle* que le célibat ecclésiastique n'était pas pratiqué au temps de saint Avite, sont aussi fausses les unes que les autres.

1^o La transmission de quelques chaires épiscopales du père au fils nous montre bien qu'aux yeux des populations, un fils semblait parfois digne de succéder à son père ; mais s'ensuit-il que ce successeur fût né pendant l'épiscopat de celui qu'il remplaçait ? Qu'on en cite des exemples.

2^o Saint Avite parle d'un fils dont la conduite le contristait. Soit ; mais cela ne vient pas à la question. Il faudrait trouver une lettre où le saint évêque nous apprit qu'il eut cet enfant depuis son entrée dans les ordres sacrés, et prouver que les canons qui imposent aux clercs la continence sont des pièces apocryphes.

3^o Si le Capitulaire de Charlemagne auquel M. Naef nous renvoie est si péremptoire sur le sujet qui nous

(1) *Bibl. univ. de Genève*, ubi supra, p. 294-295.

occupe, pourquoi ne l'a-t-il ni cité ni même indiqué? Nous allons suppléer à son silence. Charlemagne a dit : « Si des prêtres ont eu plusieurs femmes (*si... plures uxores habuerint*), s'ils ont versé le sang de personnes chrétiennes ou païennes, s'ils sont allés contre les canons, qu'ils soient privés du sacerdoce, parce qu'ils sont pires que des séculiers (1). » Or, pour que ce décret supposât chez les prêtres le pouvoir de se marier, il faudrait qu'on y lût : « Si des prêtres *se marient* plusieurs fois, qu'ils soient privés du sacerdoce. » On pourrait alors croire que c'était là un règlement sur les unions conjugales des clercs, mais pas du tout; le Capitulaire parle de mariages jadis contractés, de sorte qu'il ne désigne pas autre chose que la loi toujours existante par suite de laquelle l'homme qui, dans le monde, s'est plusieurs fois marié, ne peut être admis aux ordres sacrés, ou, s'il y est admis par erreur, n'en peut régulièrement exercer les fonctions.

D'autres Capitulaires nous exposeront encore les volontés de l'Eglise et celles du législateur, qui se bornait à copier, sur ces matières, les saints canons, en les sanctionnant par son autorité temporelle. J'en transcrirai quelques uns.

Nous lisons dans le Capitulaire ecclésiastique publié en 789, art. 4 : « Dans ce même synode (*celui de Nicée*), il a été interdit aux prêtres, aux diacres, à tous les membres du clergé, d'avoir chez soi une femme, crainte de soupçons, excepté pourtant la mère, la sœur, et les seules personnes qui sont à l'abri de tout soupçon. » Dix ans après, dans les *Statuts de Frisinghen, etc.*, art. 17, après avoir publié la même défense que ci-dessus, Charlemagne ajoute : « Si, après la tenue de cette assemblée, quelqu'un du clergé a des femmes dans sa maison, qu'il soit déposé. Si c'est un clerc qui s'est rendu coupable, il sera

(1) Migne, *Patrologie*, t. XCVIII et I des Œuvres de Charlemagne, p. 123, Capitulaire général, art. 5, ann. 769-771.

frappé. » Mêmes réglemens dans le Capitulaire d'Aix-la-Chapelle, en 801, art. 15, et dans les *Divers Capitulaires extraits des canons*, art. 13 (1).

De ces précautions légales pour le maintien du célibat religieux, on peut bien conclure que, sous Charlemagne, dans l'Eglise, où tant de Barbares étaient malheureusement entrés, en y portant la grossièreté de leurs mœurs, quelques personnes aspiraient à affranchir leurs sens, moins encore par le mariage que par le libertinage; mais c'est fausser le texte et l'esprit de la loi que de la supposer complice de ce désordre.

4° Je ne songe pas à nier les scandales dont rougit l'histoire ecclésiastique du dixième siècle. Mais comment les désordres de cette époque nous apprendraient-ils ce qui se faisait légitimement au temps de saint Avite? Comment l'incontinence des évêques de Rennes dans cet âge déplorable établirait-elle que les évêques ne fussent pas continents *quatre siècles* plus tôt?

M. Naef a donc eu beau multiplier ses preuves du mariage de saint Avite et des confrères de ce prélat, le nombre des raisons ne peut nous faire illusion sur ce qu'elles ont d'insignifiant.

Ce que l'on vient d'imaginer sur saint Avite évêque et poète me rappelle quelques mots singuliers du *Tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle*, p. 247.

L'auteur, M. Villemain, a écrit dans cet intéressant ouvrage un chapitre sur Synésius, citoyen de Ptolémaïs, distingué par son talent poétique, ses goûts pour la philosophie, sa liaison littéraire avec la célèbre platonicienne Hypatie, son courage à combattre les Barbares, les armes à la main, et Andronic, gouverneur de la Pentapole, par l'autorité épiscopale. Or, on lit sur Synésius, dans ce chapitre, la page suivante :

TEXTE DE M. VILLEMAIN. — « Le peuple de Ptolémaïs le

(1) Migne, *Patrologie*, ubi supra.

demanda pour évêque. Le patriarche d'Alexandrie, Théophile, le pressa de consentir à sa consécration. Synésius se défendait avec une modeste franchise, en alléguant ses opinions. Il se croit assez de vertu pour être philosophe, mais pas assez pour être évêque, dans l'idée sublime qu'il se fait des devoirs et des travaux de l'épiscopat... Un motif du refus de Synésius, c'était son mariage. « Dieu lui-même, dit-il, la loi et la main de Théophile m'ont donné une épouse; aussi je déclare et j'affirme que je ne veux ni me séparer d'elle, ni vivre furtivement avec elle comme un adultère. Je veux et je souhaite, au contraire, en avoir de beaux et nombreux enfants. » Enfin, il avait sur plusieurs points des opinions dissidentes qui, formées en lui par la méthode scientifique, lui paraissaient impossibles à détruire, et qu'il ne voulait pas dissimuler. « ... En parlant ainsi (*écrivait-il*), je crois être agréable à Dieu; je ne veux laisser à qui que ce soit prétexte de dire que j'ai enlevé, sans être connu, l'élection épiscopale. Que le bien-aimé de Dieu, mon père Théophile, sachant cela, et m'ayant marqué à moi-même comment il le comprend, décide sur moi; car, ou il ne me permettra pas de rester au point où je suis dans ma philosophie intérieure, ou il perdra le droit de me juger plus tard et de m'effacer du tableau des évêques... » Son adoption parut aux évêques d'Orient un si grand avantage pour les chrétiens, qu'on eut égard à tous ses scrupules et qu'on lui permit de garder sa femme et ses opinions. »

OBSERVATIONS. — Avant de discuter l'affirmation de M. Villemain, je citerai encore quelques lignes de l'épître 105 de Synésius, l'un des plus curieux documents non seulement sur les anciennes élections ecclésiastiques, mais encore sur l'état des esprits au commencement du cinquième siècle.

Quel singulier spectacle présente Synésius, ce disciple de la savante Hypatie, entraîné par la foule charmée sur le

trône épiscopal, afin d'y prêcher une doctrine à laquelle il n'adhère pas, et qu'il offre de remplacer par quelques fables morales, pour les intelligences fermées à la philosophie !

Après avoir déclaré ne vouloir ni se séparer de son épouse, ni vivre furtivement avec elle, parce que, « de ces deux choses, l'une n'est pas pieuse et l'autre est illicite, » il ajoute : « Mais quant au sujet suivant, certes, j'en discuterai longuement ; car tout le reste, comparé à cette unique chose, est jugé nul et méprisable. Il est difficile, ou plutôt il ne se peut absolument faire que, quand des croyances scientifiquement démontrées se sont emparées de l'esprit, on les en arrache. Or, vous savez que la philosophie combat la plupart de ces dogmes répandus dans le vulgaire (il cite en particulier l'époque de la formation de l'âme, la destruction du monde, la résurrection, dont il ne pourra jamais être persuadé). L'esprit imbu de philosophie et contemplant la vérité sait accorder quelque chose à la nécessité de tromper... De même que les ténèbres conviennent mieux à l'œil atteint d'ophtalmie, de même aussi, à mon avis, le mensonge est utile au peuple ; la vérité lui nuirait, puisque tout l'effort de son esprit ne saurait le conduire jusqu'à la réalité des choses. Si donc les lois de l'épiscopat m'accordaient une telle liberté, je pourrais subir cette dignité ; je philosopherais dans mon intérieur ; au dehors, j'inventerais des fables ; de sorte que, n'enseignant rien, ne faisant rien désapprendre, j'abandonnerais les esprits aux préjugés de leurs opinions. » Tel était celui que Ptolémaïs nommait évêque.

Cette citation est trop intéressante pour que je demande pardon de sa longueur. Revenons à la supposition de M. Villemain.

Or, comment cet écrivain s'est-il décidé à croire que les évêques aient aplani devant le philosophe les deux obstacles qui l'effrayaient ? Son erreur est certainement la déduction de ces deux faits : Synésius a réclamé, et pourtant

peu après Synésius a été élu ; il faut par conséquent qu'on ait acheté son consentement au prix de ce qu'il souhaitait ; et, si l'on ne résout pas ainsi la difficulté, pourratt-on l'expliquer autrement ?

Oui, on l'explique en prouvant que les chrétiens, dédaignant les réclamations de ce personnage, l'élurent par force.

Je m'étonne que l'auteur du *Tableau de l'éloquence chrétienne* n'ait pas songé, à propos de la nomination de cet évêque, aux violents résultats des élections populaires signalés dans son étude sur saint Ambroise. « Ambroise, comme l'écrit M. Villemain, refusa, voulut fuir, employa même, dit-on, des moyens bizarres pour faire douter de sa vertu (*il affecta des procédés cruels contre les accusés, et fit publiquement introduire chez lui des femmes de mauvaise vie*). Longtemps après il se plaignait, dans ses écrits, qu'on lui avait imposé le sacerdoce malgré ses efforts, et qu'on l'avait arraché du prétoire pour le traîner à l'autel (1). »

Ceci, qui arriva en 374 à Milan, nous explique la scène pareille de Ptolémaïs en 440. La despotique volonté des électeurs aura cru, à tort selon moi, que les menaçantes exigences de Synésius n'étaient que des ruses pour échapper au joug.

Le bon sens atteste qu'il en dut être de la sorte à Ptolémaïs ; car jamais on n'aurait permis qu'un évêque ne crût pas au Symbole et bornât ses catéchèses à conter des fables ; jamais on n'aurait exempté de la loi du célibat un pontife chargé d'exiger le célibat de ses prêtres et de ses diacres. Pour lui sacrifier de la sorte sa discipline et sa foi, quelle compensation si précieuse l'Eglise espérait-elle du poète-philosophe, de l'ami d'Hypatie ? Synésius a donc été contraint à subir le joug, il n'en fut pas exempté.

Théophile d'Alexandrie, voulant combattre par le ridi-

(1) *Tableau de l'éloquence chrétienne*, p. 307.

cule le paganisme dans sa ville, plaça sur une colonne la monstrueuse idole de je ne sais plus quel dieu ; il semble de même que, pour montrer combien est fausse l'assertion que je réfute, il suffise de l'exposer dans toute son incroyable étrangeté. Cependant, en présence de l'illustre auteur du *Tableau de l'éloquence chrétienne*, il faut de plus respectueux procédés ; je laisserai donc Synésius contredire lui-même M. Villemain dans cette épître à Olympio :

« J'en prends à témoin Dieu, que vénèrent la philosophie et l'amitié, j'aurais accepté bien des fois la mort pour fuir l'épiscopat. Mais Dieu m'ayant imposé ce qu'il a voulu et non ce que je demandais, je le supplie, lui qui m'a choisi ce genre de vie, d'être le régulateur de ce qu'il a choisi, pour que cet état ne semble pas me faire descendre de la philosophie, mais me fasse monter vers elle...

« Je reste (*depuis sept mois déjà*) loin des hommes dont je suis l'évêque, jusqu'à ce que j'aie appris quelle est la nature de ce ministère (*odieux*). S'il peut s'accorder avec la philosophie, je le remplirai ; s'il est contraire à toute ma vie et à ma pensée, qu'ai-je à faire que de m'embarquer et de passer dans la Grèce ? Car, si j'abjure l'épiscopat, il me faut renoncer à ma patrie, à moins de vouloir vivre méprisé et maudit au milieu d'une foule ennemie (1). »

Eh bien ! si les privilèges indiqués par M. Villemain ont été accordés à Synésius, cette lettre n'a plus de sens. Pourquoi le désespoir du prélat, puisque les causes de ce désespoir n'existent plus ? Il se souhaite la mort ; est-ce à cause du veuvage auquel le célibat le condamnerait avant le temps ? Mais il ne sera pas, dit-on, séparé de sa femme. A quoi servent ses efforts pour accorder le sacer-

(1) *Ep.* 95. — Le dernier alinéa est de la traduction de M. Villemain, sauf les deux parenthèses, renfermant des mots qu'il a oubliés.

doce et sa pensée, puisqu'on assure que le sacerdoce supprime le Symbole devant la pensée du sage? A quoi bon, puisque nul ne lui impose le christianisme auquel sa philosophie ne croit guère, souhaite-t-il que le sacerdoce lui fournisse des ailes pour le porter au séjour de la philosophie? Si l'on veut tout ce que veulent son cœur et ses systèmes, qu'a-t-il besoin de s'indigner, depuis sept mois, contre ce qu'il nomme un odieux ministère?

Chaque fois qu'il parle un peu en détail de son élection, Synésius emploie les mêmes termes que nous avons entendus. Quand il se fut résigné à l'épiscopat, il écrivit à ses prêtres : « Jusqu'à ce jour, je n'étais pas votre chef, car je repoussais le sacerdoce de toutes mes forces et par tous les moyens. Et maintenant ce n'est pas vous qui m'avez vaincu, mais sans nul doute une intervention divine a fait que je suis à présent, pour la première fois, ce que je n'avais jamais été. En toute vérité, j'aurais subi bien des morts pour échapper à cette fonction, car la dignité de ce ministère ne semblait pas en harmonie avec mes dispositions. » Synésius dit ensuite que ce qui lui déplaisait dans l'épiscopat, c'était l'intervention dans les affaires publiques auxquelles sa philosophie ne l'avait point préparé, et le manque des loisirs nécessaires à ses rêveuses contemplations. Il termine en ces mots : « Si Dieu ne m'abandonne pas, je comprendrai alors que le sacerdoce ne nous fait pas déchoir de la philosophie, mais nous élève à elle. » (Ep. 11.)

Bien des parties de cette lettre contredisent également l'assertion de M. Villemain. Dans l'hypothèse de l'éloquent académicien, Synésius, vaincu par les privilèges que Théophile lui aurait accordés, se serait abstenu d'écrire à ses prêtres que Dieu seul l'avait vaincu; et, puisqu'il ne voulait pas *aimer furtivement son épouse*, il se serait empressé, pour justifier la venue *des beaux et nombreux enfants qu'il espérait encore*, de dire combien Théophile s'était peu montré avare de dispenses à ce

sujet. Enfin, s'il lui avait été dit : Sois évêque, et crois ce que tu voudras ! il n'aurait plus craint d'être déchu de la philosophie.

Quelques lignes de la 57^e épître sont aussi à recueillir. C'était une circulaire adressée au public contre le gouverneur Andronic ; elle accompagnait l'excommunication qui frappait cet homme cruel. La suite des idées amène l'évêque de Ptolémaïs à rappeler son élection.

Il décrit d'abord ses déchirements entre les attraites de la philosophie et son effroi du sacerdoce, puis il continue ainsi : « Quand j'eus triomphé de tous les efforts des hommes, Dieu triompha de moi ; c'est ce que publièrent ceux qui s'élèvent à la familiarité divine. Je supportai donc cette vie insolite, mais malgré moi et avec répugnance, au point que je méditai un projet de fuite, quand l'espérance des honnêtes gens et la crainte des méchants me le firent abandonner. J'appris même de nos vieillards sacrés que Dieu me gouvernait, et quelqu'un déclara, dans un discours, que l'Esprit saint est un Esprit de joie réjouissant ceux auxquels il se communique. Il ajouta qu'à mon sujet les démons avaient disputé contre Dieu, et qu'en adoptant le meilleur parti, je les désolerais. Il dit encore que, quoique les démons ne puissent aisément nous atteindre, un philosophe devenu évêque n'est pourtant pas oublié (1). Moi, je me plaignis de mon infortune, ... non pas cependant à cause de l'envie des démons ; car, bien éloigné de m'attribuer un mérite capable d'éveiller l'envie, j'étais surtout ému par la crainte de ne pouvoir, au milieu des peines qui m'assailleraient, traiter dignement les divins mystères (2). »

(1) Est-ce Dieu qui n'oubliera pas le philosophe-évêque ? Sont-ce au contraire les démons qui ne veulent pas l'épargner ? Tillemont adopte le premier sens (*Mémoires*, t. XII, article 2 du chapitre sur Synésius) ; la suite du récit prouve qu'il est question des assauts du démon.

(2) *Ep.* 57. — On a sans doute remarqué, par les numéros d'ordre

Il est donc bien vrai qu'il y eut, auprès de Synésius, intervention des chefs de l'Eglise; mais qui osera dire encore que ce fut pour le séduire par l'amorce de concessions? On vint lui prophétiser des assauts du démon; on vint, par la promesse des forces et des joies divines, l'encourager à la lutte, et à choisir *le meilleur parti*, c'est-à-dire la rupture des liens qui le retenaient au seuil du sanctuaire, l'abandon de son indépendance philosophique et le sacrifice de son amour conjugal.

Au reste, ce n'aurait pas été sur ce dernier point que Synésius aurait eu, ce semble, le plus besoin des fameuses dispenses, puisque, sauf une phrase moitié sérieuse, moitié badine, de la première lettre sur son élection, il ne parle plus du malheur d'être séparé de son épouse, quoiqu'il ait plusieurs fois énuméré ses sujets de désespoir. L'explication de ce silence ne se lit-elle pas dans la déclaration deux fois exprimée qu'auprès du renoncement à ses systèmes, Synésius estime tout ce qu'on exige de lui comme *de pures bagatelles, dignes de mépris*? Ce sacrifice aura donc été rangé de bonne heure au nombre de ceux dont il disait, toujours dans sa 105^e épître : « Quel chagrin ! mais je le supporterai, si Dieu l'exige. »

De l'examen des trois lettres relatives à l'élection de Synésius, il ne résulte donc pas, comme paraît le croire M. Villemain, que les désirs de ce candidat forcé aient été réalisés. Il y eut violence d'un côté, et de l'autre une plus ou moins douloureuse résignation; c'est là tout le secret de cet événement.

Une chose encore a pu aider l'illustre académicien à se tromper : c'est son incomplète notion de l'histoire du célibat ecclésiastique.

Dans quelques lignes justement sévères contre l'An-

des épîtres de Synésius citées dans ce paragraphe, qu'elles ont été primitivement ramassées sans respect pour la chronologie ni pour la suite des matières.

glais Gibbon, il dit : « Je ne puis me faire à Gibbon (je vous demande pardon) disant que les évêques instituaient les prêtres, et que cette génération spirituelle les dédommageait du célibat qui leur était imposé. Ah ! combien il eût été plus intéressant et non moins philosophique de rappeler ce qui s'était passé au concile de Nicée, de montrer les évêques discutant sur la loi du célibat, et, au milieu de la foule des rigoristes, un vieillard, un martyr, Paphnutios, l'un des confesseurs des églises égyptiennes, élevant la voix et leur disant : « Prenez garde, il ne faut pas que le cœur de l'homme soit trop dénué d'affections ! » Combien ces peintures naïves et vraies du christianisme étaient à la fois plus favorables à la tolérance et plus d'accord avec la vérité que les lourdes épigrammes de Gibbon (1) ! »

Laissant de côté l'examen de l'authenticité fort compromise de ce fait rapporté par l'historien Socrate (2), nous en rétablirons seulement le récit dans sa teneur primitive :

« Les évêques, écrit Socrate, crurent devoir introduire dans l'Eglise une nouvelle loi, portant que tous les aspirants aux ordres sacrés, c'est-à-dire les évêques, les prêtres et les diacres, s'abstinssent des épouses qu'ils s'étaient unies par les liens du mariage lorsqu'ils se trouvaient encore laïques. Ce point étant donc soumis à la discussion, on demanda les avis particuliers, et Paphnutios, se levant au milieu de l'assemblée des évêques, s'écria avec force qu'il ne fallait imposer ni aux clercs ni aux autres prêtres un joug si lourd ;... qu'il suffisait qu'une fois enrôlé dans la cléricature, on ne pût ensuite contracter mariage ; qu'ainsi le voulait l'ancienne tradition de l'Eglise... Toute l'assemblée adopta l'avis de Paphnutios, cessa le débat sur

(1) *Tableau de la littérature au dix-huitième siècle*, t. II, leç. xxx, p. 493, édition de 1840.

(2) *Hist. eccl.*, l. I, c. xi. — Le docte traducteur Valois dit sur cette anecdote de Paphnutios (ou *Paphnuce*) : « Prorsus suspecta mihi videtur. » C'est aussi l'avis de bien d'autres savants.

ce sujet, et l'on permit à chacun de ne s'abstenir que d'après sa libre volonté. »

Paphnutios ne demanda donc pas le retrait de la loi sur le célibat; il s'éleva, ce qui est fort différent, contre l'extension qu'on proposait de donner à cette antique institution; il n'eut, par conséquent, pas plus que le reste du concile universel, *le sentiment du vrai christianisme*, pour lequel plaide l'auteur du *Tableau de l'éloquence chrétienne*.

Telle est la première erreur de M. Villemain sur le célibat ecclésiastique. La seconde est de croire que, depuis le concile de Nicée, en 325, jusqu'à l'élection de Synésius, en 410, la discipline sur ce sujet soit restée, du moins dans le patriarcat d'Alexandrie, aussi tolérante que l'historien Socrate l'a faite, et que par conséquent l'élus de Ptolémaïs ne dut alors objecter que des *scrupules*, facilement dissipés par ses futurs collègues. De grands changements avaient eu lieu, il paraît, puisque, même dans le cas d'un mariage antérieur, la violation de la conscience cléricale était chose *illicite*, et qu'il aurait fallu la cacher par les précautions dont use un *adultère*. On se rappelle que c'est la remarque de Synésius, dont les épîtres démontrent : 1^o qu'il n'était point arrêté seulement par des *scrupules* (la soumission due au Symbole et à la prescription de la continence des *scrupules!*), mais par la pensée des sacrifices qui lui seraient imposés; 2^o que l'Eglise ne donna pas sciemment aux peuples le spectacle d'un prélat montant sur son trône, escorté d'une femme et d'une incroyante philosophie.

Il en a donc été de l'évêque de Ptolémaïs, au commencement du cinquième siècle, comme il en fut, à la fin de ce même siècle, de l'évêque de Vienne, dont nous nous sommes également occupé dans ce paragraphe : frères tous les deux en saintes dignités et en belle poésie, ils n'ont eu aussi tous les deux, après leur ordination, que leurs églises pour épouses.

14^e *Quelle idée saint Avite se faisait-il du gouvernement général de l'Eglise?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Avitus écrit tour à tour aux évêques de Constantinople, de Jérusalem, de Rome, et aux évêques gaulois. Le langage qu'il adresse aux trois premiers est assez important à remarquer, si l'on veut se faire une idée du rang que les divers sièges tenaient alors dans l'opinion. Ce qui domine encore la pensée d'Avitus, c'est la supériorité des sièges patriarchaux et leur égalité respective. S'adressant à l'évêque de Constantinople, il se réjouit de ce qu'il maintient, avec le prélat de Rome (*cum romano antistite*), cette harmonie dont il convient que les deux chefs apostoliques donnent le spectacle au monde (*quam velut geminos apostolorum principes mundo dare convenit*) (1); il parle toujours de ces deux églises comme des deux astres qui doivent guider le monde chrétien et qu'il place à la même hauteur dans le ciel. A l'égard de l'évêque de Jérusalem, il emploie des formes différentes et encore plus respectueuses. « Votre apostolat, dit saint Avit, exerce une primauté (*primatus*) accordée par Dieu même, et il occupe le rang suprême dans l'Eglise universelle (*principem locum in universa Ecclesia*). »

« Cette reconnaissance expresse de la suprématie de l'église de Jérusalem empêche qu'on ne donne trop d'importance à ce que saint Avit, dans une autre lettre, dit de l'évêque de Rome, qu'il appelle le président de l'Eglise universelle (*universalis Ecclesiæ præsulem*). Si l'idée de la primauté de Rome est déjà adoptée par Avitus, on voit au moins que la constitution patriarcale du quatrième siècle a laissé dans son esprit l'habitude de placer

(1) Le texte, dans saint Avite, porte : « Adsignare conveniat. »

également au premier rang Constantinople et Jérusalem. Cette hésitation montre la transformation qui s'opère dans les esprits, et comme l'on passe, par degrés, de l'égalité des grands sièges patriarchaux à la suprématie du siège de Rome (1). »

M. Le Bas, laissant de côté certaines précautions dont M. Ampère voile à demi sa pensée, résume ainsi, dans son *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*, les réflexions que nous venons de lire : « Le temps, dit-il, nous a conservé des lettres d'Avitus qui jettent un grand jour sur l'histoire de l'époque où il vivait. C'est surtout dans celles qu'il écrivait aux évêques de Constantinople, de Jérusalem et de Rome que l'on peut prendre une idée du rang de ces évêques. Rome était égale, mais non pas encore supérieure à ses deux rivales (2). »

OBSERVATIONS. — L'Eglise, avant saint Avite et de son temps, obéissait à plusieurs patriarches, qui, à ce titre, ne différaient entre eux que par l'étendue de leur territoire, nullement par celle de leur autorité. Les papes, comme patriarches d'Occident, n'étaient que les égaux des patriarches orientaux, tout comme ils n'étaient, en qualité d'évêques, que les égaux des autres évêques. Mais à cette double qualité d'évêque et de patriarche se joignait, pour les successeurs de saint Pierre, celle de chef suprême de la chrétienté.

C'est cette suprématie qui, selon M. Ampère et son disciple M. Le Bas, n'aurait pas été soupçonnée au quatrième siècle, et dont saint Avite, au sixième siècle, n'aurait parlé qu'en hésitant : deux affirmations inexactes.

1° La constitution de l'Eglise, au quatrième siècle, n'était pas simplement une confédération de patriarchats.

En 347, le concile de Sardique décréta qu'on pourrait en appeler à Rome du jugement des conciles provinciaux,

(1) *Hist. litt., etc.*, p. 200.

(2) Article *Saint Avit*.

et dit au pape Jules, pour motiver ce canon, « qu'il paraîtra fort sage et tout à fait convenable que, de toutes les provinces du monde, les prêtres du Seigneur s'adressent à leur chef, c'est-à-dire au siège de l'apôtre (1). » Ce concile, où étaient représentés deux des trois patriarches alors établis dans le monde (2), oubliait-il donc que l'Eglise formait une république fédérative de patriarchats égaux, quand il ne proclamait qu'un chef, le pape, rien que le pape successeur de saint Pierre ?

En 381, le deuxième concile général tenu à Constantinople, en accordant une préséance honorifique aux évêques de cette ville, disait : « Que l'évêque de Constantinople ait la primauté d'honneur après l'évêque de Rome, parce que Constantinople est la nouvelle Rome (3). » Peu importe maintenant le motif qui détermina le concile. Ce qu'il faut observer, ce sont ces patriarches orientaux eux-mêmes qui, dans leur enthousiasme pour la nouvelle Rome, jeune et brillante souveraine de l'empire, s'abaissent devant son évêque, mais en laissant au-dessus de lui le pontife de la vieille Rome, tant la primauté des papes était bien reconnue !

L'empereur Constance, ne pouvant lasser par l'exil le zèle et la foi d'Athanase, rêva un autre genre d'attaque. Il tenta de corrompre le pape Libère pour qu'il approuvât la sentence dont un concile arien avait frappé le patriarche d'Alexandrie. « Constance, dit Ammien Marcellin, ordonna d'envoyer à la cour Libère, grand pontife de la loi chrétienne... L'empereur, toujours acharné contre Athanase, quoiqu'il sût qu'on lui avait obéi (*en condamnant le patriarche*), s'efforçait de toute l'ardeur de son

(1) Labbe, *Concilia*, ad ann. 347.

(2) Les trois patriarchats alors existants étaient Rome, Alexandrie, Antioche. Saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, et Osius, légat du pape, siégeaient à Sardique ; Etienne d'Antioche était du nombre des ariens que l'on condamnait.

(3) Labbe, *Concilia*, can. III.

désir de faire confirmer cette condamnation par l'autorité dont jouissent les évêques de la ville éternelle(1). » N'est-il pas curieux d'entendre le païen Marcellin et Constance, l'empereur hérétique, déclarer l'évêque de Rome grand pontife du christianisme, et revêtu d'une telle autorité, qu'il peut ajouter de la force aux décisions d'un concile, ou plutôt des quatre conciles qui avaient condamné Athanasie (2)?

Ces faits sont du quatrième siècle. Or, ils prouvent, comme vingt autres qu'on pourrait citer, que l'Eglise, à cette époque, ne laissait pas, quoiqu'elle renfermât plusieurs patriarchats, d'être une monarchie plus ou moins tempérée, dont le souverain demeurait à Rome.

2° Saint Avite n'hésitait pas à reconnaître cette forme de gouvernement.

Les extraits cités par M. Ampère, et auxquels M. Le Bas fait allusion, ne prouvent pas ce que ces écrivains ont voulu établir, à savoir que saint Avite aurait eu l'habitude de placer tous les patriarches, sous tous les points de vue, en première ligne.

Que signifiaient donc ses paroles?

Je commence par l'épître adressée à l'évêque de Jérusalem.

La Judée fut le berceau du christianisme; ce souvenir a toujours fait entourer Jérusalem d'une vénération profonde. Le premier concile général accorde à son évêque une préséance d'honneur; le deuxième déclare cette ville *la mère des églises*; le troisième y attache le titre de patriarchat. Son influence était si grande, que, selon l'empe-

(1) *Rerum gestarum*, l. XV, c. VII : « Liberius, christianæ legis antistes, a Constantio ad comitatum mitti præceptus est... Athanasio semper infestus, licet sciret impletum, tamen auctoritate qua potiuntur æternæ urbis episcopi, firmari desiderio nitebatur (*Constantius*) ardenti. »

(2) Cette question recevra de plus longs développements dans la seconde partie de cet ouvrage, consacrée à l'examen des opinions de M. Guizot et autres contemporains sur la hiérarchie ecclésiastique.

reur Justin, l'Orient n'osait adopter un sentiment condamné par cette *mère du nom chrétien* (1). Au sixième siècle, saint Colomban écrit à un pape : « Rome est à la tête des églises du monde, sauf la singulière prérogative du lieu de la résurrection du Seigneur (2). » L'histoire des croisades ajoute à ces hommages du passé pour les lieux saints l'héroïque enthousiasme du moyen âge.

Les mêmes sentiments inspiraient l'évêque de Vienne quand il écrivait à Elie ou à Jean de Jérusalem : *Exeracet apostolatus vester concessos a Divinitate primatus; et quod principem locum in Ecclesia universali teneat, non privilegiis solum studet monstrare, sed meritis.* « Votre apostolat exerce une primatie que la Divinité même lui a octroyée, et il s'efforce de montrer, non seulement par ses privilèges, mais aussi par ses mérites, qu'il occupe le lieu principal dans l'Eglise universelle (3). »

Or, quelle primatie saint Avite honore-t-il à Jérusalem ? Est-ce son titre de siège patriarcal ? Non ; car, pour la ville sainte, ce titre, datant de 431, venait des hommes et n'avait pas été octroyé de Dieu. D'ailleurs, la primatie que l'évêque gaulois salue dans Jérusalem est déclarée *distincte de tous les privilèges* qui l'annoncent, mais ne la constituent pas ; elle est par conséquent distincte du patriarcat. Quelle est donc cette supériorité ? C'est d'occuper non pas « le rang suprême, » comme M. Ampère se plaît à traduire, mais « le lieu principal dans l'Eglise, » *principem locum in Ecclesia*, le lieu le plus sacré de l'Eglise et du monde, celui qui a vu, en tressaillant de douleur, mourir le Christ sur la croix.

Ce siège n'a donc une supériorité dans l'Eglise universelle qu'au point de vue de l'histoire, et non de la

(1) Inter epistolas Hormisdæ papæ, post 74, Labbe, *Concilia*.

(2) *Ep.* 4.

(3) *Ep.* 23.

hiérarchie; il possède non pas le rang, mais le sol le plus auguste. Le Christ a choisi Jérusalem pour y mourir et Rome pour y régner; de là pour ces deux villes un honneur suprême, mais divers : à l'une ses souvenirs, à l'autre sa juridiction.

Saint Avite n'a pas non plus mis Constantinople au même rang hiérarchique que Rome, quoiqu'il ait proclamé ces deux villes les premières du monde chrétien.

Un schisme et d'horribles massacres d'orthodoxes avaient ravagé l'église orientale pendant trente-quatre ans (484-518), lorsque, Justin et Jean de Cappadoce étant montés, le premier sur le trône impérial, le second sur celui des archevêques, on se hâta de renouer l'antique union avec le Saint-Siège.

Ce fut alors que saint Avite écrivit la lettre dont M. Ampère s'est occupé.

Il est vrai que notre saint dit que les évêques des deux Romes doivent se présenter à l'univers comme *les deux princes des apôtres, comme deux astres formant dans le ciel le signe étincelant de la religion*. On s'aperçoit que le prélat était poète. Il expose toutefois très-clairement sa pensée en ajoutant :

« Qui ne serait charmé en voyant revenir à la céleste bergerie la brebis qui, loin du troupeau protégé par le bercail, fuyait où l'entraînait le désordre et l'erreur de sa volonté ? Quelle charité persuaderons-nous aux peuples, si nous ne la trouvons pas dans nos guides?... Veillez donc à ce que les constellations sur lesquelles sont fixés nos regards ne soient jamais troublées aux cieux par cette bête féroce de la discorde (1), dans le cas où Rome s'éloignerait de l'unité de votre sentiment. Mais souvenez-vous de nous ; car si le soleil se couche sur votre dissension, c'est un malheur pour l'Orient (2). »

(1) Allusion, je pense, au chap. xii de l'Apocalypse.

(2) *Ep.* 7.

Ce passage n'explique-t-il pas nettement la métaphore de saint Avite sur la situation de Jean de Cappadoce relativement au pape ? « Patriarche en quelque sorte de tout l'Orient par l'influence de la ville impériale qu'il habite, » comme dit ailleurs saint Avite (1), l'évêque de Constantinople est assimilé à l'un des *princes des apôtres* ; mais parce que, même à cette glorieuse hauteur, il doit reconnaître au-dessus de lui un supérieur, il reçoit les conseils d'obéissance et de soumission que nous avons entendus.

Est-ce à l'égard du pape que l'évêque de Vienne recommanderait de ne se séparer jamais du pape ? S'il n'avait pas cru Jean inférieur à Hormisdas, il lui aurait dit : « Quand votre frère d'Occident décidera autrement que vous, ne vous hâtez pas de rompre avec lui ; poussez jusqu'à ses dernières limites la patience de la charité, et cette main que vous venez d'unir à la sienne, ne la retirez qu'à la dernière extrémité. » Non, ce ne sont point là les conseils de saint Avite. C'est la soumission qu'il prêche, une soumission qui pourtant, entre égaux, aurait été de la servitude.

Et pourquoi ces avis ? Parce que l'union avec Rome, c'est le salut de l'Orient ; parce qu'une rupture avec elle devient *un malheur* pour les révoltés. Mais si le siège de Rome n'est pas la racine d'où monte la sève divine pour circuler dans toute l'Eglise chrétienne, si, en se détachant du tronc sacré, Constantinople ne doit pas devenir stérile et mourir, quelles destinées menaçantes pourraient effrayer cette cité quand elle voudrait rentrer de nouveau dans son indépendance ?

Rome, suivant l'évêque de Vienne et l'épître même citée par M. Ampère, a donc une autorité supérieure à celle de Constantinople, et, pour me servir de l'image qu'emploie notre saint, elle est le *bercail* protecteur, la

(1) *Ep.* 3 : « Tantæ urbis, perindeque totius Orientis patriarchau. »

bergerie céleste, loin de laquelle s'égare la pauvre brebis indocile.

Ce que croyait saint Avite, les patriarches de Constantinople et de Jérusalem le croyaient aussi, quand les passions ne venaient pas déranger l'état normal des relations des diverses églises.

Savez-vous ce que le patriarche Jean écrivait ou venait d'écrire au pape Hormisdas quand il reçut l'épître du prélat viennois ? « On ne peut, disait-il au successeur de saint Pierre, on ne peut laisser de côté la maxime de notre Seigneur Jésus-Christ qui dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*. Les événements ont confirmé ces paroles, puisque toujours la religion est inviolablement conservée sur le siège apostolique... C'est pourquoi, comme je l'ai déjà fait remarquer, je suis en tout le siège apostolique, et je prêche tout ce qu'il a décrété ; et, par là, j'espère être avec vous en une même communion, celle qu'admet le siège apostolique, et dans laquelle se trouve l'intègre et parfaite solidité de la religion chrétienne. Je promets qu'à l'avenir ceux qui seront séparés de la communion de l'Eglise catholique, c'est-à-dire qui ne s'accorderont pas avec le siège apostolique, ne seront pas nommés dans les sacrés mystères. Que si jamais j'essayais de chanceler dans ce que je viens de professer, je me déclare, par ma propre condamnation, digne du sort de ceux que je viens de condamner (1). »

Cette soumission au siège de saint Pierre était aussi une des gloires de Jérusalem. Son évêque ne signait-il pas un des premiers, soit à Ephèse, soit à Chalcédoine, les hommages que ces conciles généraux adressaient à la papauté (2) ?

(1) Labbe, *Concilia*, inter epistolas Hormisdæ papæ, juxta 40.

(2) Concile d'Ephèse, act. 1 ; concile de Chalcédoine, act. III. — Voir encore la lettre de ce dernier concile demandant au pape, sur un fait, l'approbation refusée par ses légats : « Sicut nos *capiti* in bonis adjei-

Allez donc dire à ces évêques qu'ils *brillent* dans l'Eglise à la même hauteur que celui de Rome, et ils se voileront la face; ils croiront entendre une cruelle ironie contre la révolte précédente; ils trembleront de voir se renouveler ces longs désordres d'où ils sortent à peine, désordres nés d'une désobéissance au pontife romain, et qu'on n'avait pu faire cesser qu'en se soumettant de nouveau au Saint-Siège.

Saint Avite n'a donc pu ni voulu leur tenir un pareil langage.

Quand M. Ampère, confondant, malgré les explications du saint évêque, la suprématie attribuée au siège de Jérusalem avec celle des papes, conclut que celle-ci ne doit pas être prise plus au sérieux que la première, et qu'on ne doit pas attacher trop d'importance au titre de *président de l'Eglise universelle* que le même prélat donne au successeur de saint Pierre, ne semble-t-il pas que saint Avite n'ait dit sur ce sujet que ces trois mots d'une lettre rédigée au nom du roi Sigismond : *Universalis Ecclesie præsulem* (1)? Je regrette que l'historien n'ait pas aperçu la

mus consonantiam, sic et *summitas* tua *filii* quod decet adimpleat, etc. » (Labbe, conc. Chalced., pars III, n° 2.)

Les évêques de Jérusalem, pour se souvenir qu'ils n'étaient pas les égaux de celui de Rome, n'avaient qu'à relire, dans les actes de ce concile de Chalcédoine, act. VII, la manière dont leur église avait été érigée en patriarcat. On proposa au concile l'érection en ces termes : « Il nous a plu que le siège de Jérusalem présidât aux trois Palestines, si toutefois cette disposition est approuvée par notre père, l'archevêque de la grande Rome, Léon, qui a ordonné que les canons des saints Pères demeuraient partout inébranlables. » Je dois prévenir que les paroles imprimées en lettres italiques se trouvent non pas dans les actes les plus connus de l'assemblée de Chalcédoine, mais dans des actes d'une autre rédaction placés dans l'appendice de ce concile, sous le titre de *Antiqua versio concilii Chalcedonensis*. Leur authenticité, niée par Quesnel dans la dissertation IX de son *Saint Léon*, est admise par Baluze, *Concil. apparatus*, p. 983-1007; par Tillemont, *Mémoires, etc.*, t. XV, note 54, et par les frères Ballerini, éditeurs des Œuvres de saint Léon, dans leur IX^e dissertation.

(1) *Ep.* 27.

page suivante, où sont consignées les croyances de l'épiscopat des Gaules sur la papauté. La lettre qu'on y trouve fut adressée à deux sénateurs romains, quand on eut appris en deçà des Alpes que Théodoric, roi des Ostrogoths, avait fait juger dans un concile le pape Symmaque, qui d'ailleurs y consentait.

« On ne conçoit pas aisément, leur dit le saint évêque, comment, ni en vertu de quelle loi, le supérieur est jugé par les inférieurs. En effet, l'apôtre nous ayant commandé de ne point recevoir légèrement d'accusation contre un prêtre, de quel droit a-t-on pu en recevoir une contre celui qui est à la tête de l'Eglise universelle? C'est à quoi les Pères de ce concile paraissent avoir eu égard en marquant dans leur décret qu'ils réservent au jugement de Dieu une cause (cela soit dit sans les offenser) dont il y avait eu quelque témérité à se charger, et en rendant cependant témoignage que ni eux ni le roi Théodoric n'avaient trouvé aucune preuve des crimes dont le pape était accusé... C'est pourquoi, en qualité de sénateur romain et d'évêque chrétien, je vous conjure de ne pas moins aimer dans votre église la chaire de saint Pierre que dans votre cité la capitale du monde. Dans les autres évêques, si quelque chose paraît contre l'ordre, on peut le réformer; si l'on conteste sur le pape de Rome, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat qui semble vaciller. Vous n'ignorez point parmi quelles tempêtes d'hérésies nous conduisons le vaisseau de la foi; si vous craignez avec nous ces dangers, il faut que vous travailliez avec nous à défendre votre pilote... Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur rendra compte de la manière dont il le conduit; mais ce n'est pas au troupeau à demander maintenant compte à son pasteur, c'est au juge (1). »

Négliger cette pièce en exposant les idées de saint Avite sur la papauté, autant vaudrait, dans un éloge de Racine,

(1) *Ep.* 31.

oublier *Athalie*. M. Ampère n'y a pourtant nullement songé, pas plus qu'à la lettre suivante.

L'évêque de Vienne écrivait au pape Hormisdas : « Vous comprenez qu'il convient à l'état de la religion et à l'accomplissement des règles de la foi catholique que le soin vigilant de vos exhortations instruisse, dans tous les membres de l'Eglise, le troupeau qui vous a été confié ; pour cela vous avez visité par vos lettres la province de Vienne... Priez pour que nous ne nous laissions pas tromper par l'astucieuse profession de foi de gens perdus, et que nous soyons toujours attachés à l'unité que vous gouvernez, et dont la découverte de la vérité ne saurait séparer (1). »

Comparez ces épîtres à celles que le prélat adressait aux patriarches d'Orient. Ce n'est pas, comme à l'évêque de Jérusalem, de son territoire à jamais vénérable qu'il parle au pontife romain, c'est de sa juridiction sans bornes ; ce ne sont pas, comme à Jean de Cappadoce, des conseils de soumission : au contraire, le pape est déclaré chef de l'Eglise, chef de l'unité, pilote de la barque de Pierre, ne relevant d'aucun tribunal ecclésiastique. Je m'étonne qu'au lieu de ne pas trouver dans saint Avite la supériorité de la chaire romaine clairement exprimée, M. Ampère n'accuse pas le saint de l'avoir outrée.

Il n'est donc pas vrai que, selon saint Avite, *Rome, au sixième siècle, fût seulement égale, mais non pas encore supérieure* aux autres patriarchats, ou tout au moins que, s'il la croyait supérieure, il ne laissât pas de placer les cinq patriarches au même rang, par une habitude venue du quatrième siècle. Nous avons montré que l'assertion contraire de MM. Ampère et Le Bas ne méconnaît pas moins la constitution ecclésiastique du quatrième siècle que celle du sixième.

(1) Ep. 87.

15° Résumé.

En rapprochant les accusations élevées contre saint Avite, je vois qu'en général elles se réduisent à le taxer de fourberie au profit de l'Eglise. A en croire ses censeurs, il était fourbe quand, afin de convertir Gondebaud, il exagérait le penchant de ce prince vers l'orthodoxie; fourbe quand, au lieu d'attaquer Eutychès, il s'en prit à Nestorius pour frapper l'arianisme par contre-coup; fourbe quand il fit l'apologie du fratricide; fourbe quand il tenta de livrer aux Francs convertis le royaume de ses maîtres, auxquels il feignait d'être attaché; fourbe quand, sous le prétexte d'une conférence religieuse, il posait au prince arien un ultimatum de guerre ou de conversion. Il n'est que deux points sur lesquels on n'ait pas mis en doute sa sincérité : c'est quand on a cru qu'il ne reconnaissait pas la suprématie du pape et qu'il permettait aux prêtres de se marier.

Or, puisqu'on a prouvé que le saint évêque de Vienne n'a pas représenté Gondebaud comme plus catholique qu'il ne l'était, puisqu'il ne l'a pas scandaleusement félicité du châtiment infligé aux princes ses frères, puisqu'il n'a jamais conspiré contre son souverain, il n'a donc pas été fourbe; c'est la critique qui est trop étourdie.

De toutes ces injustes accusations contre saint Avite, une seule chose reste certaine, à savoir la méprise qui, d'ailleurs sans aucun intérêt, lui fit réfuter Nestorius au lieu d'Eutychès.

Combien, entre les erreurs commises aux dépens du saint prélat, y en a-t-il d'aussi inoffensives que la sienne ?

CHAPITRE X.

SAINT COLOMBAN, ABBÉ DE LUXEUIL.

1^o Notice.

Saint Colomban naquit en Irlande et y fut élevé dans le monastère de Bancor. Entre les années 580 et 590, il passa en Gaule, suivi de douze compagnons. Il voulut aller évangéliser les Germains encore barbares, mais les Francs essayèrent de le retenir parmi eux. Le saint y consentit, et fonda en Austrasie, près des limites du royaume de Bourgogne, un monastère à Anegrai. Il en éleva plus tard un second à Luxeuil, puis un troisième à Fontaines. Il eut jusqu'à six cents moines sous ses ordres (1).

Saint Colomban avait apporté de sa patrie un usage particulier sur la célébration de la Pâque. Il solennisait cette fête le jour même de la pleine lune de mars, quand c'était un dimanche, tandis que le reste de l'Eglise attendait au dimanche suivant. Cette divergence fut blâmée par l'épiscopat gaulois, et saint Colomban en appela au pape saint Grégoire le Grand et à l'un de ses successeurs. On ignore si les requêtes arrivèrent jusqu'à ces pontifes.

(1) La date de l'arrivée et celles des pieuses fondations du saint irlandais en Gaule sont fort incertaines.

Un orage plus funeste vint fondre sur sa solitude en 610. Le coup partit de la cour de Bourgogne.

A cette époque, Clotaire II, fils de Frédegonde, commandait en Neustrie, et l'est de la Gaule se trouvait partagé entre Théodebert II et Théoderic II (Thierry II), fils de Childebert. Le premier des deux frères possédait l'Austrasie, le second la Bourgogne, où demeurait leur aïeule Brunehaut, veuve de Sigebert.

Les nouvelles divisions du territoire avaient rangé Luxeuil sous l'autorité de Théoderic, dont la conduite était fort dérégulée. Saint Colomban l'en reprit, et le prince se montrait disposé à profiter de ses conseils. Brunehaut, au contraire, les redoutait. Une épouse légitime lui aurait semblé, près de son petit-fils, une rivale de pouvoir. Elle irrita Théoderic contre saint Colomban, qui fut condamné à être ramené dans sa patrie. A Nantes, il recouvra sa liberté. Après quelques jours passés à Soissons auprès de Clotaire, il se rendit en Austrasie, remonta le Rhin, et, s'enfonçant dans l'Helvétie, arriva sur les bords du lac de Zurich, au milieu d'une féroce tribu de Suèves. C'était en 611 (1).

L'année suivante, la guerre se déclara entre les deux petits-fils de Brunehaut. Théodebert périt, et Théoderic s'empara de son royaume, dont faisait partie la retraite de saint Colomban. Le saint se retira en Lombardie. Agilulphe, quoique arien, l'y reçut avec joie, et lui permit de choisir la solitude qui lui plairait. Il opta pour Bobbio, dans les Alpes Cottiennes, et y mourut, fort avancé en âge, vers l'an 615.

Nous possédons de saint Colomban une *régle* monastique

(1) M. Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. II, leç. xv, p. 22, dit que saint Colomban « alla s'établir sur les bords du lac de Zurich, puis du lac de Constance, et enfin du lac de Genève. » Ni la biographie de saint Colomban ni celle de son disciple saint Gall ne parlent de cette dernière station.

fort sévère, ainsi que des *épîtres* et des *instructions* riches souvent de grandes images et de hardis avertissements; c'est le reflet de son caractère. Il a aussi laissé quelques vers.

2° *Saint Colomban, abbé de Luxeuil, est-il le même personnage que saint Colomban, ou Colombkill, abbé du monastère d'Iona ?*

TEXTE DE M. AUGUSTIN THIERRY. — « Columban, ou plus exactement Colum, avait commencé sa carrière de prédicateur chrétien en traversant les détroits et les lacs de la Bretagne septentrionale dans un bateau d'osier recouvert de peaux, afin de visiter, au nom du Christ, la race sauvage des montagnards du nord-ouest. Il n'y avait point là de femmes chrétiennes pour séduire un mari païen, et Colum n'avait ni tuniques bordées de pourpre ni manteaux de laine fine à offrir sous le nom de saint Pierre; il était pauvre, il fut souvent rebuté, et souvent courut le danger de la vie. Il ne fonda point d'évêchés et ne s'intitula jamais évêque; seulement il établit, sur un rocher des Hébrides (l'île d'Hy ou d'Iona), une école et un couvent d'hommes pauvres et laborieux comme lui. Après avoir converti seul beaucoup de gens chez les Scots et les Pictes, il se rendit en Gaule avec dix (lisez douze) compagnons, afin d'aller prêcher dans les Vosges pour les bûcherons et les chevrriers. Les hommes d'Erin s'arrêtèrent au pied des montagnes, près d'une source d'eau chaude, dans un ancien village en ruines qui se nommait *Luxovium* en latin et *Luxeu* dans la langue romane (1). »

(1) *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, t. I, l. I, p. 80, période de 608 à 1066. — Voir la table chronologique à la fin du volume, 5^e édi-

OBSERVATIONS. — A la façon des anciens mythologues, qui accumulèrent, dit-on, sur la tête d'un seul Hercule les exploits de plusieurs héros de ce nom, M. Thierry attribue à son courageux Irlandais les travaux de deux moines différents, mais homonymes : de saint Colomban fondateur du monastère d'Iona, et de saint Colomban fondateur du monastère de Luxeuil. Chacun d'eux est pourtant assez célèbre pour ne pas avoir besoin de cette association. Bède, au livre III, chapitre iv, de son *Histoire ecclésiastique de la nation anglaise*, parle du premier, qui mourut à Iona ; au contraire, au livre II, chapitre iv, il nomme le second, mort et enseveli en Italie, à Bobbio, et dont Jonas a raconté la vie (1).

M. Michelet n'a pas commis la méprise de l'historien de la conquête de l'Angleterre, mais il l'a remplacée par une autre : « Du monastère d'Iona, dit-il, fondé par saint Columban, sortit son disciple saint Columbanus, dont nous avons vu le zèle hardi contre Brunehaut (2). »

Saint Columbanus, le *Colum* de M. Thierry, sortit du monastère irlandais de Bancor, et non de celui d'Iona ; il fut disciple, non pas de son homonyme, mais d'abord d'un vénérable personnage nommé Sénile, ensuite du bienheureux Congellus (3).

Nous allons, dans de prochains paragraphes, examiner les autres inexactitudes du précédent extrait de M. Thierry.

tion, Bruxelles, 1835. — Quoique M. Aug. Thierry ait corrigé ce passage, il est utile de le signaler aux nombreux possesseurs des premières éditions de l'*Histoire de la conquête*, etc. — Voyez, dans l'édition de 1856, la page 79 du livre I.

(1) *Act. SS. Ord. S. Benedicti*, sæcul. II.

(2) *Hist. de France*, l. II, c. II, t. I, p. 265, édition de 1835.

(3) Jonas, *Vita S. Columbani*, c. IX.

3° *Quels furent les travaux apostoliques de saint Colombkill?*

Comme l'a dit M. Augustin Thierry dans le fragment historique que nous étudions, saint Colombkill évangélisa la Bretagne septentrionale, c'est-à-dire l'Ecosse, dont une partie, au nord-est des monts Grampians, était encore païenne. Cependant le récit de M. Thierry nécessite quelques observations.

1° Peut-être ne sait-on pas à quel propos l'historien fait remarquer que le missionnaire des Pictes *ne rencontrait point de femmes chrétiennes pour séduire un mari païen, et ne possédait ni tuniques ni manteaux précieux à offrir sous le nom de saint Pierre*. Dans l'intention de l'auteur, c'est là une épigramme. Et contre qui donc? Contre les moines envoyés par le pape saint Grégoire le Grand chez les Anglo-Saxons, et dont nous parlerons bientôt. On veut faire entendre que les missionnaires romains ne réussirent que grâce à des femmes et à des présents; qu'ils séduisirent, mais n'éclairèrent pas. Pourtant, s'il est vrai, à la page 80 du livre de M. Thierry, que des présents aient aidé à la conversion des rois païens, d'où vient donc qu'à la page 73 du même ouvrage on lit sur le prince auquel furent adressées les libéralités pontificales : « Ces dons furent agréés, mais ils ne décidèrent point le roi Edwin, dont l'esprit réfléchi ne pouvait être vaincu que par une forte impression morale? » S'il est vrai, à la page 80, que les caresses conjugales réussissaient bien mieux que l'éloquence des prédicateurs à gagner au Christ les maris idolâtres, pourquoi donc, à la page 72, est-il encore dit du roi Edwin : « Le païen permit tout ce que souhaitait sa femme (*relativement au baptême de leur enfant*); pour sa part, il ne voulut écouter aucune proposition de

baptême (1)? » Tout ceci n'a-t-il pas beaucoup trop l'air de contradictions ?

2° L'historien de la conquête de l'Angleterre admire l'humilité de Colombkill, qui *ne fonda point d'évêchés et ne s'intitula jamais évêque*. C'est encore là une comparaison épigrammatique du missionnaire irlandais et des missionnaires romains : le premier resta moine, tandis que les autres virent choisir plusieurs évêques parmi eux. Mais quelle si grande merveille y a-t-il donc à ce que Colombkill n'ait point pris un titre ni exercé une autorité que ne lui concédèrent point ses supérieurs ? C'est comme si quelque jour l'héritier à l'Institut du fauteuil de M. Augustin Thierry louait cet écrivain de n'avoir point fondé de nouvelles préfectures en France, ou de ne s'être intitulé ni ministre ni ambassadeur. Je félicite l'abbé d'Iona d'avoir su gagner les bonnes grâces de son moderne historien ; sans cela, quel orgueil celui-ci n'aurait-il pas cru voir à travers les trous de la bure du saint ? Car, si ce moine dédaigna de s'établir évêque, il fit plus, il s'établit le maître des évêques. Bède expliquera ceci. « L'île d'Iona, dit-il, a d'ordinaire pour recteur l'abbé-prêtre, à l'autorité duquel toute la province et les évêques eux-mêmes doivent être soumis, par un usage insolite, fondé sur l'exemple de son premier docteur, qui fut non pas évêque, mais prêtre et moine (2). »

3° Est-il vrai que Colombkill ait été seul dans ses courses évangéliques en Ecosse ? L'histoire nous le montre, au contraire, toujours accompagné de disciples. Voyez le saint abandonnant l'Irlande pour ses pieuses expéditions : « Il navigua vers la Bretagne avec douze compagnons, »

(1) Voir le chapitre XII, paragraphe 20, de ce volume.

(2) *Hist. eccl.*, l. III, c. IV. — L'évêque résidait dans le monastère, où il obéissait à la règle et au supérieur. L'édition de Bède que nous suivons est celle de l'Anglais Smith, donnée par M. Migne, t. XXV de sa *Patrologie latine*.

disent ses biographes (1). Suivez-le chez les Pictes, ses disciples sont encore autour de lui. Nous le rencontrons buvant avec ses compagnons de l'eau d'une fontaine qu'il vient de bénir (2), et d'où il a chassé le mauvais génie que les idolâtres y vénéraient. Le roi Brude, à l'arrivée des étrangers, s'étant fermé dans son château-fort, « l'homme de Dieu et ses disciples s'approchèrent des portes ; il y fit le signe de la croix, et elles s'ouvrirent. Il entra alors avec ses compagnons (3). » Enfin Colombkill ne fut pas seul l'apôtre de l'île d'Iona, puisque Bède nous apprend que « les Pictes la donnèrent aux moines scots dont les prédications les avaient convertis à la foi du Christ. »

M. Thierry, qui déjà s'était si grièvement trompé en confondant Colomban de Luxeuil et Colombkill, n'a donc pas été plus heureux dans l'appréciation des travaux de cet apôtre des Pictes, ni dans la comparaison qu'il a voulu établir entre ce missionnaire et ceux qui vinrent de Rome en Bretagne.

4° *Quels motifs amenèrent en Gaule, à différentes époques, saint Colomban, Pélage et Fauste de Riez ?*

Si nous demandons aux historiens modernes quel but se proposa saint Colomban quand il quitta l'Irlande, on nous répondra des choses édifiantes, mais peu d'accord entre elles.

M. Thierry nous a dit que le saint se rendit en Gaule « afin d'aller prêcher dans les Vosges pour les bûcherons

(1) *Vita S. Columbæ*, auctore Cummeneco Albo, apud Mabillon, sæcul. Bened. I, t. I, p. 361 — *Vita S. Columbæ*, auctore Adamanno, apud Canisium, *Thesaurus monumentorum*, t. I, p. 700.

(2) Adamannus, t. II, c. x.

(3) Adamannus, l. II, c. xxii.

et les chevriers. » Ce dessein, bien louable sans doute, ne semble pas à M. J.-J. Ampère assez vaste pour le zèle de Colomban ; aussi lui confie-t-il la noble mission *d'aller prêcher la foi chez les Francs*, que dans l'Irlande et l'Angleterre, bien plus civilisées à cette époque, on regardait comme un peuple sauvage (1). M. Michelet agrandit encore les pensées du saint moine, et il l'amène sur le continent pour réformer non seulement l'habitant des Vosges et les Francs, mais toute la Gaule, le clergé compris. « Le génie spiritualiste de l'église, écrit-il, se réfugia dans les moines. L'état monastique fut un asile pour l'église, comme l'église l'avait été pour la société. Les monastères d'Irlande et d'Ecosse, mieux préservés du mélange germanique, tentèrent une réformation du clergé gaulois. Ainsi, au premier âge de l'Eglise, le Breton Pélage avait allumé l'étincelle qui éclaira tout l'Occident ; puis le Breton Faustus, plus modéré dans les mêmes doctrines, ouvrit la glorieuse école de Lérins. Au second âge, ce fut encore un Celte, mais cette fois un Irlandais, saint Colomban, qui entreprit la réforme des Gaules (2). » M. Guizot se borne à dire que le saint *passa en France dans le seul but de la parcourir et d'y prêcher*.

A cette variété d'opinions, croirait-on que l'antiquité nous a laissé une biographie du saint irlandais ? Or, cette biographie nous apprend que Colomban, lorsqu'il quitta sa patrie, ne savait point encore où il dirigerait ses pas et n'obéissait qu'*au désir d'imiter les pérégrinations d'Abraham*. Ce fut dans un port de la Grande-Bretagne, où il avait relâché, qu'il se décida à venir en Gaule et à s'y arrêter *quelque peu*, s'il y trouvait les esprits disposés à recevoir la semence du salut : *Quantisper commorari* (3). Cependant il s'y fixa. C'est cette détermination postérieure

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 400.

(2) *Hist. de France*, t. I, l. II, p. 261, etc.

(3) Jonas, *Vita S. Columbani*, c. x.

qu'on a tort de lui supposer en Irlande ; il ne la prit que vaincu par les prières du roi d'Austrasie.

Les pieux Scots aimaient cette vie errante ; déjà les anciens hagiographes l'ont remarqué (1), et on la retrouve encore outre-Manche dans l'aristocratie anglaise, qui toutefois se propose non plus maintenant d'imiter sur le continent les pérégrinations d'Abraham, mais de fuir le *spleen*.

Saint Colomban ne vint donc pas, comme l'a cru M. Michelet, continuer en Gaule l'éducation du clergé, commencée, dit-on, par Pélage et Fauste de Riez.

Qu'est-ce, d'ailleurs, que cette œuvre civilisatrice essayée par Pélage et Fauste, chez les Gaulois, au premier âge de l'Eglise, selon M. Michelet ? Tout ce que cet historien écrit sur cela est complètement faux.

Jamais Pélage ne prêcha en Gaule. Il débuta à Rome, et se rendit ensuite en Afrique et de là en Palestine, où il disparut de la scène (2). Pourquoi donc M. Michelet en fait-il un réformateur des Gaulois, pareil à saint Colomban ?

C'est d'un monastère que notre historien fait sortir Pélage. Il a raison en le disant ; mais pourquoi a-t-il écrit plus haut, page 121 : « On ne sait si c'était un laïque ou un moine ? »

Supposons, s'il le veut, que le novoteur ait prêché en Gaule, on ne devrait cependant pas lui faire apporter des couvents d'Irlande et d'Ecosse *l'étincelle qui éclaira tout l'Occident*. Il conçut son système à Rome, où, selon les expressions mêmes de M. Michelet, il eut « pour maître l'origéniste Rufin (3). » Ce fut du continent que le pélagianisme passa dans la patrie de son auteur, et l'histoire

(1) Mabillon, *sæcul. II, Vita S. Galli*, p. 267 : « Quibus consuetudo peregrinandi jam pene in naturam conversa est. »

(2) Fleury, *Hist. eccl.*, l. XXIII, c. I, XIX ; XXIV, xxv.

(3) T. I, l. I, p. 121.

a conservé le nom de celui qui alla l'inoculer à la Grande-Bretagne. Bède nous apprend que « la foi des Bretons fut souillée de cette honteuse peste par Agricola, fils de l'évêque arien Sévérianus (1). » Ce n'était donc pas une conception du monachisme breton.

Comment enfin M. Michelet peut-il appeler réforme de l'église gallicane une doctrine dont il dit : « Ce n'était pas sans raison que le grand évêque d'Hippone, le chef de l'église chrétienne (2), luttait si violemment contre Pélagie. Réduire le christianisme à n'être qu'une philosophie, c'était le frapper de mort et lui enlever l'avenir. Qu'eût servi le sec rationalisme des pélagiens, à l'approche de l'invasion germanique ? Ce n'était pas cette fière théorie de la liberté qu'il fallait prêcher aux conquérants de l'empire, mais la dépendance de l'homme et la toute-puissance de Dieu. Pour adoucir, pour dompter cette fougueuse barbarie, ce n'était pas trop de toute la puissance religieuse et poétique du christianisme. Le monde romain sentait d'instinct qu'il lui faudrait bientôt, pour se réfugier, l'ample sein de la religion. C'était son espoir et son unique asile, lorsque l'empire, qui s'était dit éternel, s'en allait à son tour avec les nations vaincues (3). »

Eh bien ! puisque le rationalisme pélagien était aussi sec qu'intempestif, doit-on le regarder comme une réforme au cinquième siècle ?

Fauste, selon M. Michelet, enseigna le semi-pélagianisme. Mais cette doctrine eût-elle été un progrès pour la Gaule, comment peut-on la rattacher au monachisme des Iles Britanniques, puisque l'historien reconnaît (*supposé*

(1) *Hist. eccl.*, l. I, c. xvii.

(2) Pour faire oublier saint Pierre et ses successeurs à Rome, on affecte souvent de nommer *chefs de l'Eglise chrétienne* les principaux docteurs produits par chaque siècle. Ces docteurs cependant reconnaissent la supériorité du Saint-Siège.

(3) T. I, p. 123.

qu'il l'ait adoptée) la reçut de Jean Cassien, prêtre de Marseille (1) ?

Qu'est-ce que l'on entend par cette *glorieuse école* que l'on fait ouvrir à Lérins par Fauste ? On ne veut sans doute pas dire qu'il ait fondé le monastère de cette île, puisqu'il n'en fut que le troisième abbé. Cela signifierait-il que ce fut lui qui attira les nombreux écrivains qui illustrèrent cette solitude ? Ce serait encore une erreur. Avant l'administration du saint breton, déjà Lérins avait vu saint Vincent écrire son *Commonitoire* et saint Eucher son *Eloge de la Solitude* ; déjà les deux fils d'Eucher y avaient été élevés dans les lettres et la piété ; déjà saint Hilaire, élégant biographe de saint Honorat, saint Loup, renommé par ses *déclamations*, et très-probablement Valérien de Cèમેle, moraliste piquant, s'étaient renfermés dans cette retraite, « où, disait-on dès lors, se formaient des prêtres que les peuples enviaient (2). » Peut-être, par ce titre de *glorieuse école*, veut-on désigner un parti semi-pélagien qui aurait eu son centre à Lérins, « une pépinière de libres penseurs : » troisième erreur. Autour de Fauste et après lui, vous ne trouvez à Lérins aucun défenseur de cette opinion que vous puissiez nommer ; mais ce qu'on peut y remarquer, c'est un futur évêque d'Arles par qui sera détruit le semi-pélagianisme, je veux dire saint Césaire.

Des trois réformateurs d'outre-Manche amenés sur le continent, selon M. Michelet, par leur zèle pour l'amélioration de l'église gallicane, Pélage n'eut aucun rapport direct avec elle, Fauste vint se réformer à Lérins et non pas y réformer les autres, et saint Colomban n'aborda que comme un pèlerin qui voulait traverser à la hâte. Si donc l'Irlande et l'Ecosse gémirent sur l'état religieux de la

(1) T. I, p. 123. — Voir plus haut, sur Fauste, le paragraphe 2 du chapitre iv.

(2) S. Eucherius, *De Laude Eremi*, caput ultimum.

Gaule, elles n'entreprirent pas systématiquement de le changer.

5° *L'épiscopat gallo-franc fut-il jaloux de saint Colomban?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « Saint Colomban avait passé d'abord en Gaule avec douze compagnons. Une foule d'autres semblent les avoir suivis pour peupler les nombreux monastères que fondèrent ces premiers apôtres. Pour saint Colomban, nous l'avons vu d'abord s'établir dans les plus profondes solitudes des Vosges, sur les ruines d'un temple païen, circonstance que son biographe remarque dans toutes les fondations du saint. Là, il reçut bientôt les enfants de tous les grands de cette partie de la Gaule ; mais la jalousie des évêques vint l'y troubler. La singularité des rites des Irlandais prêtait à leurs attaques (1). »

OBSERVATIONS. — Les fondations de saint Colomban ne reposèrent pas toutes sur des ruines de temples païens ; les couvents d'Anegrai, de Fontaines et de Bobbio furent privés de ce poétique voisinage. A Fontaines, le saint ne rencontra que les eaux dont s'embellissait la solitude (2), et à Bobbio qu'une église dédiée à saint Pierre (3). Si le monastère d'Anegrai fut construit de débris antiques, c'étaient ceux d'un *castrum* et non pas d'un temple (4).

Il n'est pas nécessaire de supposer que, pour peupler ces pieux asiles, une foule d'autres Irlandais aient suivi les premiers arrivés. A quoi bon cette supposition, puisque M. Michelet convient que saint Colomban vit accourir près de lui les fils de tous les grands de la Gaule orientale ?

(1) P. 266.

(2) Jonas, *Vita S. Columbani*, c. xvii.

(3) Jonas, c. lx.

(4) Jonas, c. xii.

C'est, en effet, ce que dit Jonas, qui ajoute : « Au bruit de la renommée du saint, le peuple affluait de toutes parts, et s'empressait de se consacrer au culte de la religion ; de sorte que la grande multitude des moines ne pouvait plus qu'à peine demeurer dans l'enceinte d'un seul monastère (1). » La vie de saint Gall, l'illustre et cher disciple de saint Colomban, confirme ce fait. Elle raconte qu'un grand nombre de personnes, « non seulement de la nation des Bourguignons, mais encore de celle des Francs, donnèrent leur fortune à Luxeuil, déposèrent leur chevelure, embrassèrent la vie monastique et une volontaire pauvreté (2). »

M. Michelet croit que le succès des saints moines excita chez les évêques une jalousie qui se serait déguisée sous un prétexte de dissidence relativement à la Pâque.

Mais qui donc a jamais parlé de cette jalousie ? Les historiens qui rappellent le concours des peuples et des jeunes seigneurs auprès de saint Colomban ne disent rien de la prétendue rivalité du clergé. Saint Colomban lui-même, de qui nous apprenons que, bien des années après son arrivée en Gaule, les évêques s'occupèrent, en les désapprouvant, des usages irlandais, ne fait point entrevoir une secrète envie derrière cette opposition. On peut être sûr cependant que, s'il l'eût soupçonnée, le saint n'aurait pas épargné les reproches aux prélats réunis à son sujet ; car la lettre qu'il leur adressa n'est pas moins hardie qu'éloquente (3). On ne voit pas que ce concile ait rien décidé contre les étrangers.

Loin de jalouser les habitants de Luxeuil, les évêques réunis en synode à Mâcon, vers l'an 627, protégèrent la règle irlandaise contre les calomnies de l'un des

(1) Jonas, c. xvii.

(2) Mabillon, *Act. SS. Ordin. Benedict.*, sæcul. ii ; *Vita S. Galli*, c. ii, p. 230.

(3) *Max. Bibl. vet. Patr.*, Opera S. Columbani, Ep. 2, t. XII, p. 25.

moines (1), et saint Colomban, qu'on dit si fort détesté par le clergé, reçut assez souvent de cet impitoyable ennemi une cordiale hospitalité et de généreux secours (2).

Notre saint entretint plusieurs papes de ses contestations avec les prélats de la Gaule (3); il envoya, dans les premiers jours de son exil, des conseils à ses disciples pour les fortifier contre l'opposition que rencontraient leurs coutumes sur la Pâque (4), et jamais il n'attribua ces contestations à la jalousie, jamais il ne vit des jaloux dans ses adversaires. Il croyait les évêques ignorants en comput ecclésiastique, mais non pas envieux.

Après tout, était-il donc nécessaire qu'une vile passion vint stimuler l'épiscopat contre les *singularités* irlandaises? Ne suffisait-il pas qu'elles fussent contraires aux décisions du concile de Nicée, que saint Colomban vénérât (5), mais, à ce qu'il paraît, sans le connaître suffisamment?

M. Michelet, tout en affirmant que saint Colomban fut poursuivi par la haine de l'église gallicane, soutient ailleurs que « ce missionnaire ardent et impétueux rattacha un instant la Gaule aux principes de l'église irlandaise (6). »

Comment M. Michelet s'explique-t-il que la Gaule se serait rattachée aux principes de l'église d'Irlande, quoiqu'elle les eût en même temps repoussés? Comment s'explique-t-il que l'épiscopat ait partout laissé se multiplier les couvents d'un étranger qu'il aurait abhorré?

L'historien confond deux choses : la règle de saint Colomban et les usages particuliers apportés d'Irlande. Ces

(1) *Vita S. Eustasii*, c. II. — Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, ad ann. 627.

(2) *Vita S. Columbani*, c. XII, XLII, LII, LIV..

(3) *Ep.* 1 et 4.

(4) *Ep.* 3.

(5) *Ep.* 4.

(6) P. 265.

usages ne font point partie de la règle. Par conséquent, des moines purent choisir la règle nouvelle, Clotaire et Dagobert purent la protéger, le concile de Mâcon put la louer, sans adopter ou autoriser les coutumes divergentes, qui d'ailleurs ne semblent pas être sorties de Luxeuil, ni même y avoir longtemps subsisté après le fondateur.

Ces principes irréguliers concernaient l'époque de la célébration de la Pâque et la forme de la tonsure. Quelques écrivains y joignent, quoique à tort, le pélagianisme et l'indépendance de toute hiérarchie ecclésiastique. Supposons tout cela vrai. Or, quelle église en Gaule saint Colomban a-t-il rendue pélagienne ou presbytérienne? En quel diocèse lui et ses disciples devenus évêques de Laon, de Besançon, etc., firent-ils adopter leur rite pascal? Quel front, hors de ses monastères, marqua-t-il de sa tonsure en croissant? Je vois bien en Gaule ceux qui blâmèrent ces usages, je ne découvre pas qui les admit. Comment donc saint Colomban rattacha-t-il, même *un instant*, à ses *principes* particuliers cette église gallicane où personne ne les reçut? On y adopta la règle et on y admira les vertus des Irlandais, mais on laissa leurs *singularités*.

L'historien de la royauté, M. de Saint-Priest, qui a pour règle d'outrer tout ce qu'il rencontre de plus téméraire dans les autres écrivains, croit que l'influence du *columbanisme*, pour parler comme lui, fut d'autant plus grande que déjà les opinions irlandaises germaient en Gaule.

« L'influence de Columban, dit-il, fut surtout puissante sur les Francs, j'entends les Francs par excellence, étrangers et hostiles aux traditions de Rome. C'est là qu'il avait trouvé de vives adhésions dès son arrivée dans les Gaules; on peut même croire qu'un parti l'y avait appelé, car les opinions du moine hybernien sur la Pâque avaient fait des progrès parmi les évêques francs, et s'étaient manifestées l'année même de sa mission, malgré les efforts de Grégoire de Tours. »

L'auteur ajoute en note cette phrase de saint Grégoire :

« Pour ce motif, beaucoup de personnes en Gaule célébrèrent (*la Pâque*) le xv^e jour de la lune (*de mars*); nous le xxii^e. (Greg. Tur., x, 22, lisez · 23) (1). »

Quel fut le motif de cette scission momentanée? Les opinions irlandaises y ont-elles été pour quelque chose? L'évêque de Tours explique ainsi l'affaire : « Il y eut un doute sur la Pâque, parce que Victorius écrivit dans son cycle que la Pâque aurait lieu le xv^e de la lune. Mais, pour que les chrétiens ne célébrassent pas avec les juifs sous cette lune, il ajouta : Les Latins fêteront la solennité le xxii^e de la lune. Pour cela, beaucoup de personnes en Gaule célébrèrent le xv^e jour de la lune; nous le xxii^e. »

Or, en quoi le fait rappelé par l'évêque de Tours, ce fait dont il s'abstint, mais sans le condamner, en quoi tenait-il aux opinions des Irlandais? Saint Colomban célébrait la Pâque le xiv^e de la lune de mars quand ce jour était un dimanche; les prélats qu'on prétend lui associer la célébrèrent le xv^e; ils ne partageaient donc pas les mêmes idées. M. de Saint-Priest ignore, d'ailleurs, de quoi il s'agit dans la phrase de saint Grégoire. Le voici.

Les canons ordonnent de fêter la résurrection du Sauveur le dimanche le plus voisin de la pleine lune de mars. L'an 590, ce dimanche était le xv^e de la lune. On se conformait donc à la lettre de la loi en célébrant la Pâque à cette époque; mais ne risquait-on pas d'en méconnaître l'esprit, puisqu'on placerait, comme les juifs, la solennité au temps de la pleine lune, et que les premières prières de l'office, récitées dès la veille, appartiendraient au xiv^e jour de la lune de mars? Ces scrupules inquiétèrent plusieurs évêques, par exemple, saint Grégoire de Tours; la plupart n'y prirent pas plus garde qu'on ne le ferait aujourd'hui, et ne peuvent pas plus que nous être convaincus de *columbanisme*.

Malgré l'appui que lui prête M. de Saint-Priest,

(1) *Hist de la Royauté*, t. II, l. V, p. 65.

M. Michelet reste donc inexact, soit en parlant de la sympathie des Gaules pour les coutumes irlandaises, soit en expliquant par la jalousie du clergé l'opposition que rencontrèrent ces mêmes coutumes.

6° *Saint Colomban fut-il chassé des Gaules par un concile ?*

TEXTE DE M. AUGUSTIN THIERRY. — « (609 à 610.) Ce lieu (*Luxeuil*) faisait partie du territoire de Théoderik, roi des Franks orientaux, qui, attiré par le bruit public, vint visiter les étrangers et leur demander des prières. Colum, peu habitué à ménager les puissants du siècle, fit au visiteur des remontrances sévères sur ses mœurs et sur la mauvaise vie qu'il menait avec des femmes débauchées. Ces reproches déplurent moins au roi qu'à l'aïeule du roi, à cette même Brunehilde dont le pape Grégoire avait loué si complaisamment la piété, et qui, pour gouverner plus sûrement son petit-fils, l'éloignait et le dégoûtait du mariage, lui procurant elle-même des maîtresses et de belles esclaves. A l'instigation de cette reine, une accusation d'hérésie fut portée devant un concile d'évêques contre l'homme qui avait osé se montrer plus sévère que l'église romaine sur la moralité des princes. Il fut condamné par sentence unanime et banni de la Gaule avec ses compagnons... La même église qui expulsait de la Gaule les censeurs des rois franks donnait aux rois anglo-saxons des croix bénites pour étendards quand ils allaient exterminer les vieux chrétiens de la Bretagne (1). »

(1) *Hist. de la conquête de l'Angleterre, etc.*, t. I., l. I, p. 89, période de 608 à 1066. — Voir la table chronologique à la fin du volume. Les dernières éditions de l'*Histoire de la conquête* ne font plus mention de ce

OBSERVATIONS. — Le concile qui, selon M. Thierry, expulsa saint Colomban, n'est pas le même que celui dont parle M. Michelet. Le concile rappelé par M. Michelet se tint, d'après saint Colomban, la *douzième année* de son séjour en Gaule, ou du moins en Bourgogne (1), par conséquent au plus tard en 602, tandis que celui qui l'exila, si toutefois son exil fut l'œuvre d'un synode, dut se réunir en 610, époque de l'expulsion du saint, la *vingtième année* de son séjour dans la solitude des Vosges (2).

Cette assemblée de 610 a complètement échappé aux recherches des Baluze, des Labbe et des Sirmond ; c'est qu'en effet l'imagination de M. Thierry l'a seule convoquée et en a seule fait tous les frais. Oui, il n'y eut, à cette époque, contre saint Colomban, ni condamnation unanime, ni sentence ecclésiastique quelconque, pas même de concile ; tout se borna à une conspiration entre Brunehaut et des courtisans. Voici la narration de Frédégaire, à laquelle M. Thierry ne craint pas de renvoyer ; elle se retrouve dans Jonas et dans Bède :

« Brunehaut excita l'esprit du roi contre Colomban, et s'efforça de tout son pouvoir à le perdre. Elle pria tous les seigneurs et tous les grands de la cour d'animer le roi contre l'homme de Dieu ; elle osa solliciter aussi les évêques, afin qu'élevant des soupçons sur sa religion, ils

prétendu concile. L'injurieuse remarque sur l'indulgence de l'Eglise en faveur des princes immoraux a également disparu. (10^e édition, p. 79.)

(1) *Ep. 2* : « Mihi liceat cum vestra pace et charitate in his sylvis silere et vivere juxta ossa nostrorum fratrum decem et septem defunctorum, sicut usque nunc licuit nobis inter vos vixisse duodecim annis. »

(2) Jonas, c. xxxviii : « Vicesimo anno post incolatum eremi illius. » — *Vita S. Eustasii*, præf. : « Cumque... vigesimo anno post incolatum eremi Luxovium reliquisset. » (Bollandus, mensis martii t. III, die xxix.)

— *Vita S. Agili*, c. II : « Vicesimo anno ex quo monasterium instaurare cœperat. » (Bollandus, mensis augusti t. IV, die xxx.) — La vie de saint Eustase et celle de saint Agile semblent faire dater ces vingt années de la fondation de Luxeuil, parce que c'est la seule fondation de saint Colomban en Gaule qu'elles aient mentionnée.

accusassent la règle qu'il avait imposée à ses moines. Les courtisans, obéissant aux discours de cette misérable reine, excitèrent l'esprit du roi contre le saint de Dieu, l'engageant à le faire venir pour prouver sa religion. Le roi, entraîné, alla trouver l'homme de Dieu à Luxeuil, et lui demanda pourquoi il s'écartait des coutumes des autres évêques et aussi pourquoi l'intérieur du monastère n'était pas ouvert à tous les chrétiens... Le roi s'éloigna donc, laissant un certain seigneur, nommé Bandulf, qui chassa aussitôt le saint de Dieu du monastère, et le conduisit en exil à la ville de Besançon (1). »

Tous les détails de ce récit devaient détourner M. Thierry de transformer en concile une ligue de courtisans.

Que parle-t-il d'accusation portée au tribunal de l'Eglise? Il y eut non pas accusation devant les évêques, mais tentative de corruption. Que parle-t-il de concile? sait-il si les prélats sollicités étaient synodiquement réunis, s'ils se trouvaient en assez grand nombre pour former un concile, ou plutôt si l'on n'en comptait pas au plus deux ou trois mêlés alors par hasard aux seigneurs de la cour que Brunehaut enrôlait dans son parti?

Ces grands et ces seigneurs de la cour que la reine associait à sa vengeance, M. Thierry n'en dit mot; il laisse tomber sur le clergé seul la honte de cette complicité, pour écarter de la sorte l'idée d'un complot de courtisans et y substituer l'hypocrite lâcheté d'un concile.

Frédegair dit que les courtisans excitèrent l'esprit du roi contre le saint; pourquoi M. Thierry métamorphose-t-il cette démarche en sentence unanime des évêques? Frédegair dit que le roi bannit le saint moine; pourquoi, sous la plume de M. Thierry, cet arrêt de Théoderic devient-il un décret fulminé par l'Eglise?

(1) *Hist. de la civil. en France*, t. II. leç. xvi, p. 21, traduction du chapitre xxxvi de la *Chronique* de Frédegair. — Jonas, *Vie de saint Colomban*, c. xix; Bède, c. xviii.

Au fait, les évêques sollicités prirent-ils part à la machination de Brunehaut? On l'ignore. Mais se fût-il rencontré quelques membres de l'épiscopat parmi ces courtisans serviles, seraient-ils un concile? serait-ce l'Eglise? N'est-ce pas comme si, en voyant les leudes seconder le projet de la reine, je soutenais que l'assemblée générale de la nation expulsa saint Colomban?

La méprise de M. Thierry est plus inconcevable encore, s'il est possible, lorsqu'il ajoute que « la même Eglise qui expulsait de la Gaule les censeurs des rois franks donnait aux rois anglo-saxons des croix bénites pour étendards quand ils allaient exterminer les vieux chrétiens de la Bretagne. »

On lit bien dans l'*Histoire* de Bède qu'Oswald, roi de Northumberland, au moment de combattre les Bretons, fit planter une croix et se prosterna devant elle avec son armée. Cette croix avait-elle été donnée par l'Eglise des Gaules ou par celle de Rome? était-elle bénite par le pape? Point du tout; Bède remarque qu'elle fut faite sur les lieux et à la hâte, *citato opere* (1). D'ailleurs, était-ce de l'église gallicane ou de l'église romaine qu'Oswald aurait reçu un étendard pour quelque croisade contre les Bretons, lui qui partageait les erreurs des Bretons condamnées à Rome et en Gaule (2)? Rome pourtant offrit un jour une croix aux Anglais; ce fut à l'épouse catholique d'Oswi (3). Où M. Thierry a-t-il appris que cette parure d'une femme ait été portée en tête des troupes dans les combats?

Quand on nous raconte que *les rois anglo-saxons allaient exterminer les vieux chrétiens de la Bretagne*, ne

(1) *Hist. eccl. gentis Anglorum*, l. III, c. 1 et II.

(2) *Ibid.*, c. III.

(3) *Ibid.*, c. XXIX. — Nous voyons, dans les notes de la 10^e édition de l'*Histoire de la conquête*, que M. Thierry a voulu parler de la croix élevée par Oswald.

dirait-on pas, à ce style funèbre de Messénienne, que c'était la croyance religieuse que l'on persécutait? Il n'y eut point alors de guerre de religion; Oswald et Oswi marchèrent contre les anciens habitants de la Grande-Bretagne lorsque ceux-ci marchèrent contre les Anglais (1).

Ces vieux chrétiens d'Albion, sait-on bien ce que c'était? On peut apprécier leur christianisme par celui de leur clergé, dont un contemporain, Breton lui-même, disait au milieu du sixième siècle : « La Bretagne a des prêtres, mais quelques uns insensés; elle a un très-grand nombre de ministres, mais beaucoup d'impudents; elle a des clercs, mais quelques uns voleurs, etc. (2) » Saint Gildas, que je viens de citer, ne ménage pas plus ses compatriotes laïques que ses confrères dans le sacerdoce.

Ainsi donc, ces *vieux chrétiens* étaient en général de fort mauvais chrétiens, qu'on n'attaqua point à cause de leurs dissidences religieuses, et il n'arriva pas plus à l'église gallicane de fournir des étendards contre les Bretons du pays de Galles que de chasser par arrêt synodal les Irlandais de Luxeuil.

7° Saint Colomban eut-il plus de zèle que le pape saint Grégoire le Grand contre les désordres de Théoderic?

On n'a pas oublié sans doute que, selon M. Thierry, les reproches de saint Colomban à Théoderic « déplurent moins au roi qu'à l'aïeule du roi, à cette même Brunehilde dont le pape Grégoire avait loué si complaisamment la piété, et qui, pour gouverner plus sûrement son

(1) Ibid., c. I. — Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. I, c. IX, p. 155, traduction du baron de Roujoux.

(2) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VIII, p. 715 : « Gildæ sapientis presbyteri in ecclesiæ ordinem acris correptio. »

petit-fils, l'éloignait et le dégoûtait du mariage, lui procurant elle-même des maîtresses et de belles esclaves. »

OBSERVATIONS. — Frédegair et les biographes de saint Colomban ne disent pas que Brunehaut se fût chargée de l'intendance des plaisirs du roi son petit-fils. Elle repoussa, il est vrai, l'épouse légitime que Théoderic avait choisie dans la cour d'Espagne (1), mais nulle part nous ne la voyons chercher elle-même des victimes pour le libertinage du prince.

Au-dessus de tous ces personnages rappelés par M. Augustin Thierry nous est apparue la figure vénérable de saint Grégoire le Grand. Quelle pitié d'entendre accuser ce pontife de s'être montré moins sévère que saint Colomban sur la moralité de Théoderic et d'avoir loué la dévotion d'une reine qui pourvoyait son petit-fils de femmes débauchées ! Saint Grégoire est trop haut placé pour que l'injure monte jusqu'à son front, et ce n'est pas lui qu'elle atteint.

Théoderic eut son premier fils Sigebert en l'an 602, et c'est à cette date que s'arrêtent les lettres adressées à Brunehaut par saint Grégoire, qui mourut en 604. Or, l'inconduite du jeune prince avant 602, et même avant 604, avait-elle acquis une publicité assez scandaleuse pour que la renommée la portât jusqu'à Rome et que le pape intervînt, blâmant à la fois et le petit-fils et son aïeule ? Le pontife était-il donc averti que les villas de de Bourcheresse et d'Epoisses fussent devenues des lupanars ? Assurément non, et la conduite du prince resta longtemps peu remarquée. En effet, si déjà avant l'année 602 Théoderic avait été entouré de concubines, est-ce que l'abbé de Luxeuil aurait tardé jusqu'en 610 à exciter

(1) Frédegair, *Chronique*, n° 30. — Cet historien dit bien, c. xxxv, que Brunehaut avait acheté d'un marchand d'esclaves Bilichilde et qu'elle l'avait donnée à Théodebert, mais ce fut comme épouse qu'elle la lui donna : « Bilichildem habebat uxorem, etc. »

par ses reproches les craintes et la colère de Brunehaut? N'aurait-il mérité l'exil par son zèle que six ans après la mort de saint Grégoire, six ans après que ce pontife ne pouvait plus tenter de ramener à la vertu cette Brunehaut que l'ambition avait si changée? Colomban aurait parlé et pressé dès les premiers temps, et dès les premiers temps il aurait été frappé; car la vengeance de la reine n'était pas moins ardente que la vertu du saint. Les désordres du roi ne fixèrent donc pas l'attention dès le principe, et saint Grégoire ne les connut pas. L'indignation et la censure des honnêtes gens durent éclater à l'époque de l'expulsion d'Ermemberge, princesse visigothe, femme légitime de Théoderic, c'est-à-dire en 608 (1), et elles durent éclater avec d'autant plus de violence qu'on avait vu saint Didier de Vienne payer de sa vie les courageux conseils à la suite desquels Théoderic avait contracté cette union (2).

Mais quand saint Grégoire le Grand aurait tout connu avant 604, convenait-il qu'il s'élevât lui-même contre cette polygamie, condamnable sans doute, mais qui se justifiait en partie aux yeux des Francs par un antique privilège de leurs rois (3)? Le soin de la détruire ne devait-il pas être laissé aux conseils du clergé bourguignon, qui pouvait mieux choisir les temps et les moyens opportuns?

Saint Grégoire n'a rien dit, on blâme son silence; s'il avait parlé, on crierait au despotisme théocratique. Vaines déclamations, puisque les dates sont là pour nous prouver qu'en 602, et même en 604, les désordres de Théoderic devaient être encore fort peu connus, surtout à Rome!

(1) Frédegair, *Chronique*, n° 30.

(2) Bollandus, maii t. V, p. 253, n° 7, *Vita S. Desiderii*. — Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XI, ad ann. 607.

(3) Tacite, *Mor. German.*, c. xviii : « Singulis uxoribus contenti sunt, exceptis admodum paucis, qui non libidine, sed ob nobilitatem plurimis nuptiis ambiuntur. »

8° *Y avait-il haine politique entre Brunehaut et saint Colomban?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « L'Ostrasie et la Bourgogne, réunies sous Theuderic (1) ou plutôt sous Brunehaut, semblaient menacer la Neustrie d'une ruine certaine. La mort de Theuderic et l'avènement de ses trois fils enfants ne changeaient rien à cette situation, si les ennemis de Clotaire eussent été unis. Mais l'Ostrasie était honteuse et irritée de sa défaite récente. En Bourgogne même, le parti romain et ecclésiastique n'était plus pour Brunehaut. Pour être sûr de ce parti, il fallait avoir pour soi les ecclésiastiques, les gagner à tout prix et régner avec eux. Brunehaut les mit contre elle en faisant assassiner saint Didier, évêque de Vienne, qui avait voulu ramener Theuderic à sa femme légitime et éloigner de lui les maîtresses dont sa grand'mère l'entourait. L'Irlandais saint Colomban, le restaurateur de la vie monastique, ce missionnaire hardi qui réformait les rois comme les peuples, parla à Theuderic avec la même liberté, et refusa de bénir ses fils. « Ce sont, dit-il, les fils de l'incontinence et du crime. » Chassé de Luxeuil et de l'Ostrasie, il se réfugia chez Clotaire II, et sembla légitimer la cause de la Neustrie par sa présence sacrée (2). Ce fut en effet pour ce prince un immense avantage d'apparaître aux yeux des peuples comme le protecteur des saints que ses ennemis persécutaient. De là Colomban passa en Suisse (3). »

OBSERVATIONS. — Nous entendrons bientôt expliquer plus étrangement l'action prétendue *immense* de l'abbé

(1) C'est-à-dire Théoderic, ou Thierry II

(2) *Hist. de France*, t. I, p. 246.

(3) P. 267.

de Luxeuil sur la politique. M. Michelet se borne au moins à regarder cette influence comme seulement indirecte, puisque, selon lui, la Gaule abandonnait ou soutenait ses chefs, non pas au gré du saint, mais selon que les rois se déclaraient ses ennemis ou ses protecteurs. Il y a bien là quelque vérité, mais l'auteur a enveloppé sa pensée de trop d'inexactitudes.

M. Michelet croit que saint Colomban, quand il se rendit auprès de Clotaire, *était chassé de l'Austrasie* en même temps que de Luxeuil. Théoderic, roi de Bourgogne et maître de Luxeuil, ne put bannir saint Colomban de l'Austrasie, qui appartenait non pas à lui, mais à son frère Théodebert. Le saint fut si peu chassé de l'Austrasie, qu'il s'y retira, à l'instance prière de Théodebert, après un séjour très-bref à la cour de Soissons (1). La Suisse, qu'il alla ensuite évangéliser, était du royaume d'Austrasie. Le saint y demeura jusqu'à ce que Théoderic se fût emparé des Etats de son frère Théodebert, et alors il se rendit en Lombardie (2).

La présence de l'abbé de Luxeuil à la cour de Clotaire ne sembla nullement légitimer la cause de la Neustrie dans ses démêlés avec la France orientale. Evidemment elle ne put amener un si important résultat, soit parce que saint Colomban ne vint à Soissons que par le hasard d'un voyage (3), soit encore parce que son apparition y fut trop courte, à peine de quelques jours (4). Si donc sa présence avait dû favoriser un parti, ç'aurait été celui de Théodebert, puisque le saint moine demeura en Austrasie

(1) Jonas, *Vita S. Columbani*, c. LI.

(2) Voir le paragraphe 9.

(3) Théoderic avait fait conduire saint Colomban à Nantes pour le renvoyer dans sa patrie. Un prodige ayant arrêté le vaisseau, saint Colomban se rendit par la Neustrie en Austrasie.

(4) Jonas, *Vita S. Columbani*, c. XLVIII : « Clotaire le retint auprès de lui autant de jours qu'il put. »

jusqu'à la mort de ce prince, pendant trois ans. Cependant il ne put rien pour son protecteur.

En quoi donc consista cette influence indirecte sur la politique qu'on peut attribuer à saint Colomban? Elle consista en ce que le souvenir de son double exil, le premier de la Bourgogne, le second de la Suisse, dut se mêler aux autres griefs de la nation contre Théoderic et Brunehaut. Il en fut de même de l'assassinat de saint Didier. Cet attentat vint nécessairement grossir la haine publique. Il ne faudrait pas pourtant donner à ces événements une portée *immense*, ni en faire la cause principale et presque la cause unique de l'opposition d'une grande partie de la Bourgogne. Il est vrai que Frédegair (1) et le moine de Saint-Gall, cités en note par M. Michelet (2), regardent la décadence du royaume des Francs comme le châtiment de la persécution contre saint Didier et saint Colomban. Toutefois, si l'on y prend garde, on verra que les deux auteurs, dans ces endroits de leurs chroniques, recherchent non pas les causes politiques de la ligue contre la cour de Bourgogne, mais les secrets desseins de la Providence en détruisant cette cour. Hommes religieux, ils ont pensé que les crimes contre la religion et ses ministres avaient surtout irrité la justice suprême; mais ce ne sont pas les mêmes faits qu'ils donnent pour motifs principaux à l'opposition bourguignonne.

Warnachaire, chef de l'entreprise, en conçut le projet quand les débris d'une lettre lui eurent fortuitement appris que Brunehaut se disposait à le faire poignarder (3). Les autres seigneurs, de leur côté, haïssaient et redoutaient cette éternelle Brunehaut qui allait recommencer

(1) C. xxxii : « Per quod credendum est, pro hoc malo gesto regnum Theoderici et filiorum suorum fuisse destructum. » C'est de la mort de saint Didier que parle Frédegair.

(2) *Hist. de France*, t I, p. 247. — Moine de Saint-Gall, l. II.

(3) Frédegair, c. xl.

une nouvelle régence. Ils préférèrent mettre à leur tête un homme, Clotaire II, à la place de quatre enfants et d'une femme vieille et cruelle. « Les barons de Bourgogne, aussi bien les évêques que les autres leudes, dit Frédégaire, craignant Brunehaut et la haïssant, formèrent avec Warnachaire le projet de ne laisser échapper aucun des enfants de Théoderic, mais de les tuer, d'abattre Brunehaut et de demander le royaume pour Clotaire (1). »

Plusieurs conséquences résultent de ce récit. D'abord, on ne voit pas que la conspiration se soit occupée spécialement de la persécution de l'évêque de Vienne ou de celle de l'abbé de Luxeuil ; c'était, en général, à cause de ses crimes si multipliés depuis quelques années qu'on détestait Brunehaut. Ensuite, nous apercevons dans le complot aussi bien des barons, des leudes que des évêques ; par conséquent, M. Michelet aurait dû parler non pas d'un parti romain et ecclésiastique, mais d'une ligue nationale.

Ce ne furent donc pas surtout les prêtres, et parmi eux saint Colomban en particulier, qui firent de l'opposition contre Brunehaut.

Je rectifierai, en passant, une anecdote de M. Michelet sur saint Didier. Notre historien dit que l'évêque de Vienne fut assassiné pour avoir voulu ramener Théoderic à sa femme légitime. La biographie du saint prélat donne, au contraire, à entendre qu'il périt parce qu'il avait engagé le petit-fils de Brunehaut à contracter un mariage légitime. On y lit : « Didier étant donc venu, le prince lui demanda s'il était mieux de choisir le mariage, *conjugium sortiri*, que de s'abandonner aux misères de la chair. Le saint homme, à l'exemple de l'apôtre Paul, lui répondit : *Melius est nubere quam uri*. Brunehaut se plaignit de ce que les réponses de Didier avaient refroidi

(1) C. xli.

l'amour du roi pour elle (1). » Ce fut donc le choix et non le rappel d'une épouse que l'évêque conseilla (2).

En faisant de saint Colomban un homme politique d'une extrême influence, M. Michelet a ouvert une voie où s'est précipité M. le comte de Saint-Priest, auteur d'une *Histoire de la Royauté* dont nous avons déjà parlé. D'après ce singulier ouvrage, « Brunehaut et avec elle la dynastie des Mérovéades fut frappée par les passions brûlantes et les intérêts du présent. L'organe de ces passions était un moine exalté, intrépide, inexorable, connu sous le nom de saint Columban. Représentant du christianisme irlandais, qui n'admettait pas le calcul des Latins pour la célébration de la Pâque, il menaçait Rome d'un schisme et ne craignit pas d'attaquer le Saint-Siège dans la personne d'une reine qui lui était dévouée. Essentiellement homme de parti, saint Columban se rangea du côté du peuple et de l'aristocratie barbare, qui ne voulaient point se soumettre à un despotisme arbitraire tiré de la loi romaine. Ennemi de la hiérarchie cléricale, il attaquait la hiérarchie sociale en la frappant à la tête. Grégoire le Grand, déjà menacé à l'orient par le patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur, redoutable rival dont la popularité était immense, et qui avait pris le titre d'évêque *œcuménique* ou *universel*; Grégoire le Grand, disons-nous, voyait dans le moine irlandais un adversaire qui célébrait la Pâque à la même époque que l'église d'Orient. Columban était tout puissant sur la population des campagnes; on le révérait comme un saint. Il avait trouvé dans les Gaules des disciples enthousiastes; son éloquence abrupte, désordonnée, inspirée par les grands spectacles

(1) Bollandus, maii t. V, die xviii, p. 253, *Vita S. Desiderii*, n° 7.

(2) L'histoire de Théoderic confirme cette opinion. Nous voyons qu'il effraya l'ambition de son aïeule en épousant une princesse visigothe; mais nous ne lisons nullement qu'il l'ait inquiétée par quelque retour à cette épouse quand il l'eut chassée.

de la nature, dédaignait le bagage usé de la rhétorique romaine; il parlait son langage au serf, à l'homme courbé sur sa tâche; il se rapprochait de lui par sa vie sobre, par le site morne et sauvage de sa retraite dans les solitudes des Vosges. Tel était l'adversaire des rois et des papes.

« Soutenu par l'aristocratie barbare qui voyait ruiner ses droits, par le peuple ulcéré contre la fiscalité nouvelle établie au nom de la reine, par tout ce qui était alors l'opinion publique, Columban devait triompher; il vainquit les Mérovingiens, mais il fut ensuite vaincu par le Saint-Siège. C'est lui qui poursuit Brunehaut et sa famille de ses implacables malédictions, c'est lui qui apparaît le lendemain de tous les triomphes pour montrer par sa présence que rien n'est fait. L'exemple de saint Didier, évêque de Langres, tué à coups de pierres, ne pouvait l'effrayer.

« Le jour de sa rupture solennelle et irréparable avec la race mérovingienne nous a été conservé, et l'*Histoire de la Royauté* en présente le saisissant tableau. Thierry (*Théodéric*) se rendait sans cesse auprès de Columban, dans le monastère de Luxeuil; par ses caresses, par ses soumissions, il s'efforçait de désarmer cette âme inflexible et prévenue; docile aux reproches sévères du cénobite, il écartait ses femmes et promettait d'entrer dans une voie régulière. Mais l'humilité et le repentir, les larmes, les promesses ne pouvaient toucher Columban; il avait maudit cette race. Brunehaut voulut alors essayer à son tour la séduction d'esprit, qui en elle avait survécu à tant d'autres moyens d'influence. Elle craignait que le moine n'engageât Thierry à remplacer ses concubines par une reine, et qu'elle-même n'en vînt à perdre son pouvoir et ses honneurs. Avant tout, Brunehaut sentit que la malédiction de Columban était l'anathème du peuple. Elle n'épargna rien pour se concilier un tel adversaire, et résolut d'y réussir à tout prix. Columban était allé un jour à Brucarium ou Bourcheresse, domaine entre Châlons et

Autun, où Brunehaut résidait alors. Du plus loin qu'elle aperçut l'homme de Dieu dans la cour de la ferme royale, elle marcha à sa rencontre, suivie des quatre enfants de Thierry. La naissance de ces enfants était douteuse; la reconnaissance de leur origine par Columban devenait pour eux une légitimité; bénis par le saint homme, ils étaient vrais Mérovingiens; maudits, ils avaient surgi des lieux infâmes.

« C'était une épreuve d'autant plus décisive que le parti de Brunehaut accusait à son tour Clotaire II de n'être point le fils de Chilpéric, mais le fruit des débauches de Frédegonde. Columban, fidèle à son parti, voit le piège et demande en regardant les enfants : « Que me veulent-ils? — Ce sont les fils du roi, répondit patiemment Brunehaut; fortifie-les par ta bénédiction. — Tu crois en vain, répliqua Columban, qu'ils porteront un jour le sceptre royal. » Puis il ajouta le mot sacramentel, le mot de parti : « Ils ont surgi des lieux infâmes, » mot qui devait retentir dans toute la Gaule. Le but de Brunehaut était manqué et la situation de sa famille aggravée; elle fit retirer les petits rois et rentra furieuse.

« La reine alors a recours à la violence; elle met en doute l'orthodoxie de Columban; elle incrimine ses actes et sa règle, et le fait chasser par les gardes de son couvent. Mais rien n'intimide l'indomptable cénobite, qui sentait que toute la Gaule était derrière lui. Retiré aux bouches de la Loire, il semble disposé à passer la mer; mais quelques jours après on le retrouve à la table de Grégoire, évêque de Tours, d'où il lance contre Brunehaut une nouvelle malédiction : « Le Seigneur, s'écrit-il, arrachera cette tige maudite jusqu'à sa racine, d'ici à trois jours. »

« En ce moment, la reine jouissait de ses derniers triomphes. Victorieuse de Théodebert, roi de Metz, dans la plaine de Toul, elle s'empare de sa capitale, accourt jusqu'au Rhin, et gagne une bataille décisive à Tolbiac.

Cependant, à quelques pas du champ de bataille, ses soldats sont épouvantés d'une apparition inattendue; le fatal vieillard de Luxeuil est rencontré dans la forêt voisine, tel que les anciens druides, assis sur le tronc pourri d'un vieux chêne. Au bruit des armes, il ne s'était point dérangé; il lisait. La lutte durait donc toujours, et la présence fatidique du moine prophétisait une ruine prochaine.

« Effectivement, peu de jours après, Brunehaut, trahie par les siens, tombe aux mains du fils de Frédegonde, qui l'abandonne à une soldatesque furieuse; proménée dérisoirement sur un chameau, la tête en arrière, l'amie des papes, l'aïeule de tant de rois, succombe dans un cruel supplice (1). » M. Sainte-Beuve a dit plus brièvement : « Saint Colomban, arrivé tout exprès d'Irlande en France, y saisit en main l'influence religieuse, contrarie les directions romaines, et se pose en ennemi mortel de Brunehaut (2). »

OBSERVATIONS. — La lutte de saint Colomban contre le roi de Bourgogne n'eut jamais de caractère politique. Le saint blâma les débauches et non pas l'administration de Théoderic; c'est ce qui ressort de toute l'histoire des rapports de ces deux personnages. Voici cette histoire :

« Théoderic, dit Jonas, se félicitait grandement de posséder dans son royaume le bienheureux Colomban. Comme le prince se rendait très-souvent auprès de lui, l'homme de Dieu commença à le reprendre de ce qu'il se livrait à l'adultère avec des concubines, plutôt que de jouir des douceurs d'un mariage légitime; de telle sorte que la race royale sortît d'une reine honorable, et non

(1) *La Presse*, 4 novembre 1842, article de M. Petit-Baroncourt.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juillet 1842, article de M. Sainte-Beuve. — Voir du même auteur les *Portraits contemporains*, t. II, p. 398. — Ces lignes de MM. Sainte-Beuve et Baroncourt résument une quarantaine de pages (61 à 105) du tome II de l'*Histoire de la Royauté*.

d'un mauvais lieu. Déjà le roi obéissait à la parole de l'homme de Dieu et promettait de s'abstenir de toutes choses illicites, lorsque dans l'âme de son aïeule Brunehaut, cette seconde Jézabel, se glissa le vieux serpent, qui l'excita par l'aiguillon de l'orgueil contre Colomban, à qui elle voyait Théoderic obéir. Elle craignait que si son petit-fils, rejetant les concubines, mettait une reine à la tête de la cour, on ne lui retranchât à elle-même une partie de sa dignité et de ses honneurs. » Le saint vint un jour à Bourcheresse; nous savons comment et pour quels motifs il refusa de bénir les enfants de Théoderic. « La reine furieuse chercha dès lors à dresser des embûches à Colomban. » Elle défendit à ses moines de sortir de leurs monastères, et aux autres maisons religieuses de leur donner asile ou secours. « Colomban, voyant la colère royale soulevée contre lui, se rendit à la hâte auprès du prince pour réprimer par ses avis cet indigne acharnement. » Théoderic se trouvait à Epoisses. L'abbé de Luxeuil y arriva le soir, ne voulut ni entrer ni toucher à un repas que le roi lui fit servir. Tous les vases, selon la légende, furent miraculeusement brisés et les mets dispersés. « Théoderic, saisi de frayeur, accourt avec son aïeule dès le point du jour vers l'homme de Dieu; ils le supplient de leur pardonner ce qu'ils ont fait, promettant de se corriger par la suite. Colomban apaisé retourne dans son monastère; mais ils n'observent pas longtemps leurs promesses, leurs misérables péchés recommencent, et le roi se livre à ses adultères accoutumés. A cette nouvelle, Colomban lui envoya une lettre pleine de reproches (*litteras verberibus plenas*), le menaçant de l'excommunier s'il tardait à se corriger. » Ce fut alors qu'à l'instigation de Brunehaut, les courtisans poussèrent le roi « à aller trouver l'homme de Dieu et à lui demander pourquoi il s'écartait des coutumes de la province et pourquoi l'intérieur du couvent n'était pas ouvert à tous les chrétiens. » Le saint abbé lui dit qu'il y avait des endroits destinés à

recevoir les laïques, et comme Théoderic pénétrait dans le réfectoire en menaçant de retirer ses faveurs si l'on s'obstinait, l'homme de Dieu répondit : « Vous voulez violer ce qui a été jusqu'à présent soumis à la rigueur de nos règles ; sachez que je refuserai vos dons et vos secours ; sachez que votre empire s'écroulera de fond en comble, et que vous périrez avec toute la race royale. » Le roi épouvanté s'éloigna et condamna le saint à l'exil (1).

Tels furent les rapports et les démêlés de Théoderic et de saint Colomban. Ce récit de Jonas se trouve confirmé par Frédegair, qui le répète (2), et par les biographes de plusieurs disciples de l'abbé de Luxeuil : saint Gall, saint Deicole, saint Agile (3). La vie de ce dernier nous apprend que la clôture forcée des moines de Luxeuil n'avait été que momentanément levée par Brunehaut à Epoisses, puisque, après l'exil de saint Colomban, elle se trouva rétablie. Mais, à la suite d'un miracle de saint Agile, Théoderic et sa grand'mère se jetèrent aux pieds de ce religieux, déclarant, par acte authentique, que désormais ces serviteurs de Dieu ne seraient plus inquiétés, « qu'ils pouvaient persévérer dans le service du culte divin et dans l'usage d'empêcher les femmes d'entrer chez eux (4). »

Eh bien ! y a-t-il dans ces faits, exactement et minutieusement exposés, un indice, l'ombre même d'un indice que saint Colomban fût l'organe de l'aristocratie franque révoltée contre le gouvernement de Théoderic ? S'agit-il

(1) Jonas, c. xxxi, etc.

(2) *Chronicon*, c. xxxvi.

(3) *Vita S. Galli*, 16 octob., l. I, c. II, apud Surium. — *Vita S. Deicoli*, apud Bollandum, januarii t. II, die xviii, p. 202. — *Vita S. Agili*, c. II, p. 577. — Cette dernière biographie ne donne pour cause à la haine de Brunehaut que le refus de laisser entrer les femmes à Luxeuil.

(4) *Vita S. Agili*, c. II.

de la législation romaine, des droits de l'aristocratie, de la fiscalité qui épuise le peuple, de l'autorité aux mains d'une femme ? Il ne s'agit que de la vie licencieuse du prince. Je ne vois en présence de Théoderic qu'un nouveau Jean-Baptiste disant comme autrefois le prophète à Hérode : *Non licet*. M. de Saint-Priest a donc mal saisi le caractère des faits, et il a métamorphosé le zèle religieux en rancune politique. Aussi chaque détail de sa narration est-il contredit par les documents originaux. En effet :

Si saint Colomban fut *essentiellement homme de parti*, qu'on nous montre donc les trames de cet abbé sous Sigebert, sous Childebart, sous Théoderic même, avant l'heure où il ne crut plus devoir garder de ménagements contre les désordres de ce prince ; et encore, à cette époque, le saint religieux ne trama pas, mais prophétisa seulement.

Si saint Colomban *attaquait la hiérarchie sociale*, d'où vient qu'entre autres conseils donnés à un seigneur austrasien, il lui recommandait de rendre à Dieu ce qui est à Dieu « et au roi ce qui est au roi (1) ? » D'où vient aussi que Théoderic *se félicitait de posséder le saint dans son royaume ?*

On assure que les visites de Théoderic à Luxeuil avaient pour but de désarmer le cénobite, toujours *inflexible même devant l'humilité, le repentir, les larmes, les promesses*. Double erreur : Frédégaire dit expressément, d'abord que le roi se rendait souvent à Luxeuil, parce qu'il partageait la vénération de la Gaule et de la Germanie pour l'abbé de ce monastère ; ensuite, que saint Colomban *rentrait apaisé dans sa solitude* quand le roi promettait de réformer sa scandaleuse conduite (2). Selon M. de Saint-Priest, rien ne pouvait toucher Colomban ; « il avait maudit

(1) *Vita S. Agili*, c. 1.

(2) *Chronicon*, c. xxxvi. — Jonas, c. xxxiii. — Bède, c. xviii.

cette race. » Ceci est un anachronisme. Les prophétiques menaces du saint ne commencèrent qu'à l'époque où Théoderic entra violemment dans Luxeuil et en exila le courageux abbé. Colomban, avant son exil, avait si peu maudit le sang mérovingien, qu'il pressait le roi de rappeler son épouse légitime pour que la race royale eût une source respectée. Même quand à Bourcheresse il annonçait que les quatre fils de Théoderic ne règneraient pas, il repoussait non pas la race de Mérovée, mais les enfants des concubines.

Brunehaut, d'après M. de Saint-Priest, reconnaissant l'anathème du peuple dans les malédictions de Colomban, résolut de se concilier à tout prix cet adversaire. Que fit-elle donc pour réussir? Elle lui présenta ses arrière-petits-fils à bénir, puis le condamna, ainsi que ses disciples, à ne pas sortir de sa retraite ou à ne rencontrer nulle part une porte hospitalière.

Avouons, premièrement, que la *séduction d'esprit essayée* par la reine n'eut pas le mérite de la persévérance; secondement, ce n'était point là une démarche qui dût *séduire l'esprit* de saint Colomban par une orgueilleuse satisfaction. Ce que fit Brunehaut, c'était ce que tout le monde faisait. Alors, comme à présent, on aimait à appeler sur les petits enfants la bénédiction des personnages qu'accompagnait une réputation de sainteté.

Un mot a peut-être trompé M. de Saint-Priest. Brunehaut dit au saint : « Ce sont les fils du roi, *fortifiez-les* par votre bénédiction. » L'historien de la royauté aura cru que, dans ce cas, fortifier par la bénédiction signifiait *légitimer*, déclarer apte à succéder au trône. Ce serait une erreur. Les expressions de la reine désignent uniquement l'effet de la grâce qui vient, par la bénédiction d'un saint, fortifier l'âme qui la reçoit. Un autre passage de la vie de saint Colomban nous le prouve. Le saint étant entré dans la villa du pieux Agnoald, ce seigneur et sa femme lui présentent leur enfant à bénir. « Ils demandent qu'il

soit *fortifié* par sa bénédiction et *affermi* par l'appui de ses prières (1). » Or, ce n'était point, en cette occasion, un fils illégitime à faire reconnaître, et pourtant le père et la mère se servirent du même langage que Brunehaut.

Je ne puis, d'ailleurs, bien comprendre quel sens l'auteur attache à ces paroles : « La naissance de ces enfants était douteuse ;... bénis par le saint homme, ils étaient vrais Mérovingiens. » On ne douta jamais que ces enfants ne fussent issus de Théoderic. Frédegair, qui note la date de la naissance de chacun d'eux, ne laisse pas entrevoir le moindre soupçon (2). On était si loin de douter, que Clotaire II consentit à être le parrain du quatrième de ces petits princes (3).

Peut-être a-t-on voulu dire que ce qu'il y avait de douteux en ces enfants, c'était l'aptitude à hériter du trône. Ce serait encore une erreur. La preuve que l'illégitimité de l'union de Théoderic ne nuisait point aux droits de ses fils, c'est que l'aîné d'entre eux, Sigebert, lui succéda, comme autrefois avaient ensemble succédé à Clovis et les trois enfants qu'il avait eus de Clotilde et celui dont une concubine l'avait rendu père (4). Aussi, lorsque saint Colomban pressait le roi de Bourgogne de revenir à son mariage légitime, n'était-ce pas pour que la race royale fût conservée ; c'était pour qu'elle *sortît d'une reine honorable*. L'honneur, et non le droit, manquait au fils d'une concubine.

Quand donc on prétend que le *mot sacramentel*, le *mot de parti* des Bourguignons conjurés contre la famille de Brunehaut était que ces enfants *surgissaient de lieux*

(1) *Vita S. Agili*, c. I, n° 4.

(2) *Chronicon*, c. XXI, XXIV, XXIX.

(3) Frédegair, XXIX.

(4) C. XI, XLII. — S. Greg. Tur., *Hist. eccl. Franc.*, l. II, c. XXVIII. — C'est de Thierry I^{er} que je veux parler.

infâmes, on contredit à la fois et les mœurs moins délicates de nos ancêtres, et le discours de saint Colomban, à qui cependant M. de Saint-Priest veut prêter ce mot sacramentel.

Il y a de même trop peu d'exactitude à dire qu'à l'époque des démêlés entre les rois de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne, le premier, Clotaire, fut soupçonné « de n'être point le fils de Chilpéric. » Cette accusation avait un instant plané sur le berceau de Clotaire; mais depuis longtemps elle était abandonnée, et je ne vois pas qu'elle se soit renouvelée. Quand vint au monde le fils de Frédégonde et de Chilpéric, Gontran fut demandé pour le tenir sur les fonts du baptême. Comme, à plusieurs reprises, on évita de lui laisser voir le nouveau-né, il douta de la légitimité de ce prince. Mais trois évêques et trois cents leudes ayant attesté par serment que Clotaire était fils de Chilpéric, Gontran ne douta plus. C'est de saint Grégoire de Tours que nous l'apprenons (1).

A propos de saint Grégoire, notons que ce ne fut pas lui qui admit à sa table saint Colomban partant pour l'exil. Il était mort depuis quatorze ans, et Leuparius, en 610, occupait son siège épiscopal (2). Saint Colomban ne s'écria pas non plus à Tours : « Le seigneur arrachera cette tige *maudite* de Théoderic jusqu'à la racine, d'ici à trois *jours* (3); » mais il disait : « d'ici à trois ans. »

Plusieurs fois le saint abbé chassé de Luxeuil annonça que dans trois ans le roi de Bourgogne et même celui d'Austrasie ne seraient plus, et que leurs Etats agrandiraient celui de Neustrie. Est-ce là ce qui trahit en lui le

(1) *Hist. Franc.*, l. VIII, c. ix; l. V, c. xxviii.

(2) Jonas, c. xlii.

(3) Jonas, c. xliii : « Et ipsum et suos liberos intra triennli circulum esse delendos, radicitusque ejus stirpem Dominum esse eradicaturum. » Je dois avertir que cette erreur n'est pas de M. de Saint-Priest; elle a été ajoutée aux siennes par son analyste, M. Baroncourt.

complice des leudes conspirateurs? Et range factieux qui publia son secret en trois royaumes!

Si Brunehaut, Théodebert, Théoderic et leurs familles avaient succombé sous les poignards des leudes révoltés, il y aurait moins d'in vraisemblance à faire du menaçant abbé l'organe d'un parti. On pourrait supposer des plans tracés par les conjurés, et d'après lesquels Colomban aurait prophétisé à coup sûr. Mais non. Des conspirations eurent bien lieu; mais ce fut la guerre, ce fut une mort inopinée, toutes choses qu'on ne pouvait prévoir trois années à l'avance, qui moissonnèrent ces princes. Théodebert et ses fils périrent à la suite de la guerre que Brunehaut leur fit déclarer par Théoderic. Ce roi de Bourgogne meurt à son tour, mais emporté par une dysenterie au moment où il marchait contre Clotaire. Brunehaut, qui veut continuer l'injuste agression contre le roi de Soissons, est abandonnée par les siens, et tombe avec trois de ses arrière-petits-fils aux mains de l'ennemi, qui la condamne à mort avec deux de ces jeunes princes et épargne le troisième, filleul de Clotaire. Le quatrième disparut. Or, comme ces événements, non plus que les chances, les dates de ces événements mêmes ne pouvaient être prévus, les menaces de saint Colomban n'étaient pas le secret dévoilé d'un complot. S'il conspirait, l'avenir et le sort des batailles se trouvaient donc enrôlés dans son parti, pour qu'il pût ainsi compter sur eux dans trois ans?

De plus, si saint Colomban eût été affilié à une ligue aristocratique ou populaire, c'est en faveur de l'aristocratie ou du peuple qu'il aurait prophétisé. Mais pas du tout. Ce fut à Clotaire, roi de Soissons, « moins franc que romain, » selon M. Michelet (1), qu'il promit le triomphe (2). Ce prince l'obtint en effet, et c'est pour cela qu'il est impossible de deviner quels motifs ont fait dire que

(1) *Hist. de France*, t. I, l. II, c. I, p. 265.

(2) Jonas, c. XXXIX et XLVIII.

Colomban *vainquit les Mérovingiens*, et que *la dynastie des Mérovéades fut frappée* avec Brunehaut par les passions brûlantes dont le saint aurait été l'organe. Est-ce que Clotaire II, arrière-petit-fils de Clovis, cousin de Théodebert et de Théoderic, héritier de leurs sanglantes dépouilles et maître des trois royaumes francs, n'était pas Mérovingien, et sa race ne lui succéda-t-elle pas ? Que si par cette défaite des Mérovingiens on veut dire seulement que la ligue des leudes austrasiens et bourguignons fut une première explosion de l'opposition qui, près d'un siècle et demi plus tard, devait donner à Pepin la couronne de Clovis, à la bonne heure. Mais il n'en resterait pas moins vrai qu'il y a une hyperbole trop violente à dire que la dynastie fut frappée avec Brunehaut, et surtout à placer saint Colomban à la tête de cette conspiration.

Nous tiendrons compte ici d'une page de M. de Saint-Priest, que M. Petit-Baroncourt, dans son analyse du chapitre sur l'apôtre irlandais, a négligée.

TEXTE DE M. DE SAINT-PRIEST. — « Thierry s'éloigna (*de Luxeuil*), abandonnant Colomban à Bandulf. C'était un des principaux Austrasiens ; il s'empara du saint, le poussa hors du monastère et le mena à Besançon, en attendant le bon plaisir du roi, sans le surveiller toutefois avec rigueur et surtout sans le maltraiter, ce que personne n'eût osé tenter impunément, tant sa popularité était grande et générale. Toujours habile au plus fort de ses violences, Colomban profita de ces circonstances si favorables ; il monta, un dimanche, sur une des cimes ardues dont la ville est entourée. Caché dans les bois, dans les broussailles, derrière des blocs de pierre, il attendit là jusqu'au milieu du jour, levant de temps en temps la tête pour regarder s'il y avait des sentinelles postées afin d'empêcher son retour au monastère. Personne ne parut. Colomban vit bien cette fois, comme toujours, qu'il était plus redoutable que ses ennemis. Averti probablement

par ses intelligences dans la ville, il mit d'abord en liberté tous les bandits renfermés dans les prisons, ce qu'il ne pouvait faire qu'à l'aide de ses partisans; il n'exigea des malfaiteurs que leur conversion future, traversa en plein jour Besançon entouré de ce cortège, puis rentra à Luxeuil comme si aucun événement grave ne l'en avait fait sortir. A cette nouvelle, Brunehaut et Thierry, plus irrités que jamais, envoyèrent une troupe de guerriers au monastère... Il sortit en pleurant, et se laissa conduire sur le rivage de la mer, pour retourner dans son Irlande. Mais un parti puissant veillait sur lui, bien décidé à entraver sa navigation (1). »

OBSERVATIONS. — Les merveilleuses histoires de prisonniers délivrés par des saints sont fréquentes chez les hagiographes. La *Vie de saint Colomban* nous en raconte aussi une qui, sous la plume de l'historien de la royauté, cesse d'être un miracle et devient un acte de révolte contre le souverain. Quelques mots changés, quelques lignes déplacées dans le récit ont suffi à l'adroit écrivain pour la transformation.

Selon lui, si le saint abbé sait, comme tout le monde, qu'il se trouve à Besançon de nombreux condamnés à mort, ne croyez pas qu'il l'ait appris par le bruit public; le fait lui a été rapporté à l'oreille par ses *intelligences*. Profitant de la liberté qu'on lui a laissée, Colomban visite les captifs, et, sur leur promesse de se convertir, ordonne qu'on enlève leurs fers. A qui le commanda-t-il? Ne dites pas, avec le biographe Jonas, que ce fut à son disciple Domual, dans les mains de qui les chaînes se brisèrent. Ce Domual est multiplié par M. de Saint-Priest en une troupe de *partisans*, dont les outils se chargèrent d'opérer le prodige. Ce n'est plus une prison, *carcerem*, qu'il vida de ses hôtes, mais *les prisons*. D'après la narration primitive, les condamnés, ayant été miraculeusement

(1) T. II, p. 74.

délivrés de leurs fers et conduits non moins miraculeusement hors de la prison, se rendaient à l'église pour commencer par une action de grâces leur vie nouvelle, quand ils se virent arrêtés, d'un côté, par les portes fermées de l'église, et de l'autre, par les gardiens dont la vigilance avait été en défaut. Un troisième miracle ouvre le saint lieu, et les soldats n'osent y saisir la proie qui leur échappe. Pourquoi M. de Saint-Priest néglige-t-il de mentionner cette poursuite du *tribun*? Evidemment pour autoriser ce qu'il avance, que *Colomban à Besançon, comme toujours, était plus redoutable que ses ennemis*, que Brunehaut et le roi son fils. Pourquoi encore n'a-t-il pas dit que le saint avait mené ses protégés à l'église? Parce qu'en écrivant que *l'abbé de Luxeuil traversa en plein jour la ville entouré de ce cortège, puis rentra dans son monastère*, il peut donner à penser que le cortège partit avec le saint, et fut cantonné par lui dans le voisinage, en attendant un signal d'insurrection.

Sans examiner si l'on ne prodigue pas l'éloge en admirant l'*habileté* du saint gravissant une montagne pour mieux examiner l'état des lieux, et en le représentant comme *d'autant plus redouté par ses ennemis* que ceux-ci prenaient moins de précautions contre lui, je demanderai pourquoi ce fait, qui, dans le livre de Jonas, termine le récit du séjour de Colomban à Besançon, commence au contraire le récit de M. de Saint-Priest. Notre historien est bien pardonnable de n'avoir pas laissé ce détail à sa place naturelle; car comment l'abbé qui avait, avec ses *partisans*, brisé, dit-on, les portes et les chaînes des cachots, comment l'abbé qu'entourait un cortège de *brigands*, aurait-il été obligé, au moment de partir, et pour ne pas risquer de trouver sur son chemin une sentinelle, de se blottir furtivement, une demi-journée, entre les rochers et les broussailles d'une montagne?

Qu'on veuille bien le croire, ce rapprochement des deux auteurs est plus sérieux qu'on ne le pense; il a pour

but de rendre les lecteurs témoins de la manipulation des faits anciens par certains modernes : l'opération vient de s'exécuter sous nos yeux ; nous voyons ce que M. de Saint-Priest a fait du récit de Jonas.

Dira-t-on : Nous ne croyons pas à ces miracles ; force est donc de les interpréter ? Soit ; mais alors que l'interprétation ait plus de vraisemblance que celle-ci.

En effet, pour que Colomban et une partie des citoyens eussent rendu à la liberté ces hommes chargés de meurtres et de rapines, il aurait fallu qu'une émeute éclatât à Besançon, et la guerre déclarée à la royauté par la noblesse aurait eu sa première scène. Or, pas plus la cour que les chroniqueurs n'ont accusé le saint de rébellion, et Théoderic n'ordonna de le chasser de ses Etats que pour avoir rompu son ban et être revenu de Besançon à Luxeuil.

Ensuite, si on ne suppose pas, comme l'ancien légendaire, que le saint délivra les condamnés parce qu'il croyait à la sincérité de leur conversion, pour quel motif les aurait-il débarrassés de leurs chaînes ? Est-ce que ce fut par simple compassion pour ces *bandits*, ces *mal-faiteurs*, ces *échappés de l'échafaud* ? Mais cette pitié se nommerait de la folie, et cependant l'abbé de Luxeuil n'a jamais compté parmi les insensés. Se serait-il proposé de les attacher au parti de la révolution prochaine ? Mais quelles ressources de tels scélérats promettaient-ils au parti aristocratique et sacerdotal ? Quelle confiance devait-on avoir en leurs serments de reconnaissance et de fidélité ? Leurs riches patrons n'allaient-ils pas, en attendant l'heure de la bataille, devenir les victimes de ces gens-là, qui, si jamais ils combattaient, changeraient de rang à mesure qu'on changerait leur solde ? Les réformateurs gallo-romains se seraient bien gardés de rechercher de pareils secours.

L'événement de Besançon ne fut donc pas un commencement de révolte, et les explications naturelles données

par M. de Saint-Priest répugnent plus encore que ne peuvent lui répugner les explications surnaturelles du moine biographe Jonas.

Le dernier trait de la vie du saint abbé où l'on prétend que se décèle un factieux politique, c'est qu'au moment de la victoire remportée sur Théodebert par Brunehaut, à quelques pas du champ de bataille, les soldats sont épouvantés d'une apparition inattendue; le fatal vieillard de Luxeuil est rencontré dans la forêt voisine;... la présence fatidique du moine prophétisait une ruine prochaine. Effectivement, ajoute-t-on, peu de jours après, Brunehaut, trahie par les siens, tombe aux mains du fils de Frédegonde. Ceci ne devient pas moins lugubre que les fantasmagoriques apparitions du *Macbeth* de Shakspeare. Est-ce plus réel? Le combat fut livré sur la rive gauche du Rhin, à Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, ville des Etats prussiens, et saint Colomban se trouvait à Brigantia, aujourd'hui Brégenz dans le Tyrol, sur le lac de Constance. L'armée de Théodebert put donc l'apercevoir à plus de quarante myriamètres de distance (1) !

L'erreur de M. de Saint-Priest vient de ce que, n'osant, ici comme en plusieurs autres endroits, ni admettre ni rejeter l'histoire du saint, il l'explique, ou plutôt la fausse, et diminue les distances afin de décrire comme une effrayante réalité ce qui, d'après la légende, ne fut qu'une révélation.

Selon Jonas, Colomban, s'étant subitement endormi, aperçut en songe les deux fils de Childebert qui en

(1) Jonas, c. LVII, parle d'une visite faite par saint Colomban à Théodebert peu avant la guerre où ce prince périt. C'est peut-être à cause de ce voyage de Brégenz en Austrasie que M. de Saint-Priest suppose le bienheureux témoin de la bataille de Tolbiac. Mais 1° saint Colomban aurait bien pu se trouver en Austrasie sans assister à la bataille; 2° sa mission à la cour de Théodebert ayant été remplie, le saint avait regagné sa cellule, par conséquent Brégenz, d'où nous le voyons bientôt après partir pour l'Italie (c. LVII, LIX).

venaient aux mains. Le saint, à son réveil, raconta sa vision. Tant de sang répandu le faisait profondément soupirer. « Mon père, lui dit son serviteur, venez en aide à Théodebert par vos prières, pour qu'il vainque Théoderic, votre ennemi commun. » A cela le bienheureux Colomban répondit : « Tu me donnes un conseil insensé et contraire à la religion ; car Dieu ne l'a pas ainsi voulu, lui qui nous a commandé de prier pour nos ennemis (1). » A moins donc que Brunehaut et ses soldats n'eussent eu aussi une extase, ils ne purent voir le moine de Brégenz.

L'éloquent historien de la royauté abrège le temps comme l'espace. Il dit que, *peu de jours après* sa victoire de Tolbiac, Brunehaut tomba aux mains de Clotaire. Les événements ne furent point si rapprochés. Frédegair place en 612 la défaite de Théodebert, et en 613 la mort de Brunehaut (2). Et même, comme le remarque Daniel (3), le supplice de la reine doit être de la fin de 613. En effet, que de choses entre ces deux dates ! Théoderic, vainqueur de son frère, marche contre Clotaire et meurt inopinément à Metz. Son fils Sigebert est déclaré roi ; Brunehaut prépare une expédition contre la Neustrie et envoie armer au-delà du Rhin des tribus germaniques. Conspiration de Warnachaire, chargé de cette mission ; ligue des leudes et des évêques. Est-ce qu'à tout cela il suffit de peu de jours (4) ? L'auteur a eu besoin de presser ainsi les faits en quelques jours pour supposer son pronostic de malheur dans la présence également supposée de saint Colomban près du champ de bataille de Tolbiac.

Pendant sa miraculeuse vision du combat fratricide, l'abbé de Luxeuil gémissait. Et pourtant c'est ce même

(1) Jonas, c. LVIII.

(2) Frédegair, édition de Ruinart, c. XXXVIII, XLII.

(3) *Hist. de France*, ad ann. 613, règne de Clotaire.

(4) Voir l'histoire de tous ces événements dans Frédegair, du c. XXXVIII au c. XLII.

homme qui soupire à la pensée du sang versé, cet homme qui rappelle avec tant de soin à son compagnon et en faveur de son persécuteur le précepte de l'amour des ennemis, c'est ce Colomban que l'on peint comme *un moine exalté*, inexorable, essentiellement *homme de parti*, *frappant à la tête la hiérarchie sociale*, et vainqueur des Mérovingiens !

De quelle manière enfin concilier avec le prétendu rôle de tribun attribué au moine irlandais la vénération que tant de princes lui témoignèrent ? Sigebert, ou du moins le maître de l'Austrasie à l'arrivée de Colomban, le retint dans ses Etats ; Childebart donna Luxeuil à sa sainte colonie considérablement augmentée ; Théodéric le visita souvent et pieusement ; Clotaire II, à plusieurs reprises, s'efforça de l'attirer en Neustrie ; Théodebert obtint de l'exilé qu'il se fixât dans son royaume ; au-delà des Alpes, Agilulphe, heureux de le posséder, lui permit de se choisir en Lombardie la solitude qui lui plairait ; et l'on veut que tant de rois se soient disputé de la sorte un ennemi de la royauté !

Nous avons examiné longuement et avec toute l'attention qu'elle exige la question de savoir si saint Colomban fut poussé contre Brunehaut par une haine politique, et il nous a été impossible d'apercevoir le moindre indice d'une telle passion.

Quelques historiens recommandables, sans faire précisément de saint Colomban un factieux, hasardent toutefois des soupçons. « En accréditant l'opinion que les enfants du roi ne régneraient point, dit M. de Peyronnet, saint Colomban n'a-t-il pas contribué à les empêcher de régner (1) ? »

Il est bien sûr que ses menaces, si elles se divulguèrent, ne fortifièrent pas l'amour du peuple pour les fils de Théodéric ; mais purent-elles contribuer efficacement à la perte

(1) *Hist. des Francs*, t. II, l. VI, c. IX.

de ces princes ? Il n'y a en cela aucune vraisemblance. Les sujets fidèles ne laissèrent pas, malgré les paroles de saint Colomban, de choisir Sigebert pour roi, et les autres n'avaient pas attendu ces paroles pour conspirer. Quant à Clotaire II, je ne pense pas que, pour tuer deux des trois neveux tombés en son pouvoir, il ait eu plus besoin d'y être entraîné par les promesses prophétiques du saint qu'autrefois son aïeul Clotaire I^{er} pour commettre un crime semblable sur les fils de son frère Clodomir.

Un autre écrivain demande si les plaintes de Brune-haut sur l'interdiction de l'intérieur de Luxeuil aux laïques n'étaient pas fondées, ce monastère se trouvant à la limite de la Bourgogne et de l'Austrasie, et pouvant servir de retraite à des ennemis de Théoderic (1). Luxeuil, dit-on, pouvait devenir un danger. Soit ; s'agissait-il de cela entre Brunehaut et saint Colomban ? Pas le moins du monde. Les plaintes de la reine et des courtisans furent inspirées par la haine, a dit Frédégaire, mais nullement par la crainte. La remarque de M. Dumont, très-ingénieuse sans doute, n'est donc pas historique ; pourtant c'était là l'essentiel.

Quand le saint, chassé de Luxeuil, eut été prié par Clotaire de rester en Neustrie, pourquoi refusa-t-il ? C'est qu'il ne voulait pas donner aux princes un sujet d'inimitié (2). Mais si réellement il avait été l'ennemi des rois d'Austrasie ou de Bourgogne, aurait-il empêché ces brouilleries qui ne pouvaient que hâter la domination sur toute la Gaule si souvent prophétisée à Clotaire ? Encore une fois, on ne saurait dire de saint Colomban qu'il ait nourri une haine politique contre les Mérovingiens.

(1) *Cours d'histoire de France*, publié par M. Dumont dans l'*Université catholique*, t. XVII, 97^e livraison, p. 28.

(2) Jonas, c. XLVIII.

9° *Saint Colomban fut-il ennemi de la hiérarchie cléricale, surtout de la papauté ?*

Nous examinerons successivement les observations de MM. de Saint-Priest, Michelet et J.-J. Ampère sur ce sujet.

Suivant le premier de ces trois historiens, saint Colomban, « représentant du christianisme irlandais, qui n'admettait pas le calcul des Latins pour la célébration de la Pâque, menaçait Rome d'un schisme, et ne craignit pas d'attaquer le Saint-Siège dans la personne d'une reine qui lui était dévouée... Ennemi de la hiérarchie cléricale, il attaquait la hiérarchie sociale en la frappant à la tête. Grégoire le Grand, déjà menacé à l'orient par le patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur, redoutable rival dont la popularité était immense et qui avait pris le titre d'évêque *œcuménique* ou *universel*, Grégoire le Grand voyait dans le moine irlandais un adversaire qui célébrait la Pâque à la même époque que l'église d'orient. » La révolte de notre saint contre Rome ne peut être plus énergiquement attestée ; mais est-elle démontrée avec une égale évidence ?

Remarquons d'abord que, pour agrandir le tableau des luttes de saint Colomban, on y a joint un épisode de l'histoire ecclésiastique grecque, épisode faux à force de poétique exagération.

Quelque ambitieux que fût le titre d'*universel*, le patriarche Jean ne se posait pas en rival du pape, c'est-à-dire en chef de l'Eglise catholique. Si, pour exprimer la grande influence de l'évêque de la nouvelle Rome en Orient, il calquait son titre sur celui de l'évêque de la Rome ancienne, ce n'était, au fond, qu'un *frivole qualificatif*, comme l'écrivaient à saint Grégoire, soit l'empereur

Maurice, soit Anastase le Sinaïte, patriarche d'Antioche et ami du pape (1). Des prédécesseurs de Jean avaient déjà reçu ce titre au su de Rome, qui n'avait pas réclamé. Lui, s'il éprouva de l'opposition, il ne fut pas cependant anathématisé, comme l'aurait infailliblement été un antipape. Son successeur Cyriaque, qui se nommait aussi *œcuménique*, demanda et obtint de saint Grégoire la confirmation de son élection. Ces orgueilleux patriarches, tout en voulant dominer sur l'Orient, n'oubliaient pas encore qu'ils devaient s'incliner devant le Saint-Siège, témoin le recours de Cyriaque pour faire confirmer son élection. C'est ce que prouvent aussi les pièces d'une procédure synodale envoyées de Constantinople à Rome par le célèbre Jeûneur, comme l'a justement remarqué Fleury (2).

Gardons-nous toutefois de blâmer les vives et longues plaintes de Grégoire le Grand et de son prédécesseur; sous ce vain désir de se rehausser par un mot, ils soupçonnaient peut-être un des germes d'où est sorti le schisme grec.

Or, saint Colomban dut certainement causer bien moins de soucis à la papauté que Jean le Jeûneur.

On prétend qu'il fut *ennemi de la hiérarchie cléricale*. Est-ce dans les évêques qu'il l'attaqua? Quoiqu'il ait souvent parlé d'eux, jamais il ne mit en doute leur prééminence, ni quand il demandait à un pape si l'on pouvait communiquer avec des évêques simoniaques, ou qui, pendant leur diaconat, avaient violé la chasteté (3); ni dans son *Pénitencier*, où il fixe les peines pour les fautes des

(1) S. Greg., *Ep.*, l. VI, 30 : « De qua re mihi in suis jussionibus dominorum pietas præcepit dicens, ut appellatione frivoli nominis inter nos scandalum generari non debeat. » — Voir encore *Ep.*, l. VI, 24.

(2) *Hist. eccl.*, l. XXXV, n° 44; l. LIX, n° 3; et dans sa continuation, l. CVIII, n° 27. — Thomassin, *Discipline de l'Eglise*, 2^e partie, l. I, c. II, édition de 1678.

(3) *Opéra S. Columbani*, *Ep.* 5 ad S. Gregorium.

laïques, des moines, des clercs et des évêques (1); ni quand, avec cette aigreur dont il ne se rendait pas toujours maître, il écrivit aux Pères d'un synode contraire à ses usages particuliers les paroles suivantes :

« Que chacun de vous examine si l'on peut reconnaître en lui un vrai disciple de Jésus-Christ. Je touche légèrement cet article en passant, afin que, si vous voulez nous enseigner comme vos inférieurs, vous vous souveniez que les ouailles n'écoutent pas celui dont la voix ne s'accorde pas avec celle du vrai pasteur (2). » Voilà qui prouve que, si saint Colomban censurait les évêques, il ne niait pas l'épiscopat.

Mais la papauté, ne l'a-t-il pas supprimée, et saint Grégoire I^{er} ne voyait-il pas un adversaire dans ce partisan de la Pâque grecque ?

Pour affirmer que le pape redoutât de la part de saint Colomban une opposition schismatique, il faudrait montrer d'abord qu'il connut la coutume étrange que suivait l'abbé de Luxeuil. Ce ne serait pas chose facile. Trois fois le saint abbé lui avait écrit sur ce sujet; mais, selon ses propres paroles, *trois fois Satan empêcha les porteurs de ses lettres d'arriver au pape Grégoire, de bonne mémoire* (3). Le pontife les eût-il reçues, il aurait béni la Providence des dispositions filiales de son correspondant, qui lui disait : « Je vous avoue avec simplicité que quiconque ira contre l'autorité de saint Jérôme (4) sera, pour les églises d'Occident (*des Iles Britanniques*), un hérétique, un homme à rejeter; car en tout elles conforment aux divines Ecritures leur foi inébranlable (5). » Est-ce à cause de cette remarque sur l'obstination des insulaires

(1) *De Pœnit. mensura.*

(2) *Ep. 2.*

(3) *Ep. 1.*

(4) Saint Jérôme a loué Anatolius de Laodicée, dont les Irlandais suivent le calcul pascal sans le bien comprendre.

(5) *Ep. 3.*

occidentaux que l'on prend saint Colomban pour un adversaire de saint Grégoire? Qu'on fasse donc attention qu'en cet endroit il parle non pas de lui, mais de ses anciens compatriotes; lui, *timide, ignorant, étranger dans un pays fait à d'autres usages que les siens*, il réclame l'avis du Saint-Siège : ce sera son appui. Il répète cette humble et soumise prière à Boniface IV : « Accordez-nous, accordez à des étrangers dans la peine, la consolation de votre pieuse sentence pour fortifier la tradition de nos vieillards, *si elle n'est pas contre la foi* (1). » Il n'y eut donc entre l'abbé et le pontife ni menace ni crainte de schisme.

Si ce n'est pas par vénération pour un illustre pontife, au moins par respect pour la chronologie, on aurait dû effacer ces mots : « Saint Colomban ne craignit pas d'attaquer le Saint-Siège dans la personne d'une reine qui lui était dévouée. » A l'époque des vertueuses remontrances de l'abbé de Luxeuil, Brunehaut n'était plus dévouée qu'à l'orgueil du pouvoir et à la vengeance. Rendue par les factions digne émule de Frédégonde, elle vivait en dehors de la religion comme de l'humanité. D'ailleurs, qu'en aucun temps cette reine ait été ardente à soutenir les intérêts du Saint-Siège, cela est faux. Elle aida les missionnaires romains qui allaient convertir les Anglo-Saxons; mais en même temps elle refusait aux vives instances de Rome la réunion d'un concile contre la simonie; et, après un délai de plusieurs années, elle ne parut acquiescer qu'au moment où elle eut besoin de la médiation du pontife auprès de l'empereur (2). Lui eût-elle été sincèrement attachée, comment oser dire que la condamnation de ses crimes aurait frappé le Saint-

(1) *Ep.* 1.

(2) Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, t. VIII, ad ann. 598, 600, 602. — *Épîtres de S. Grégoire*, l. IX, 106; l. XI, 63; l. XIII, 6. — *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. LIV, *Sur Frédégonde et Brunehaut*, par Gaillard, édition in-12.

Siège ? Quel pape se crut jamais outragé par la pénitence publique qu'imposa saint Ambroise à Théodose ? Au reste, il n'est pas vrai que saint Colomban ait jamais attaqué la personne ni la politique de la reine ; il ne s'éleva que contre les désordres de Théoderic, on l'a bien assez longuement prouvé. M. Michelet, à son tour, va faire du saint irlandais un adversaire du Saint-Siège.

TEXTE DE M. MICHELET. — « Colomban passe en Italie, mais c'est pour combattre le pape. L'église celtique s'isole de l'église universelle ; elle résiste à l'unité ; elle se refuse à s'agréger, à se perdre humblement dans la catholicité européenne (1). »

OBSERVATIONS. — Il faut avouer que les vieux biographes de l'abbé de Luxeuil n'avaient pas la tête épique de nos historiens modernes. Jonas, Bède, etc., le font naïvement partir d'Austrasie par crainte de Théoderic, nouveau maître de ce royaume, et parce que les seigneurs helvétiens, profitant sans doute de ce changement, le repoussaient comme troublant leurs chasses (2). M. Michelet arme, au contraire, le saint missionnaire pour une expédition contre la papauté. Saint Colomban aura dit comme Mithridate :

Jamais on ne vaincra les Romains que dans Rome.

Cependant comment se fait-il qu'à la page 153 M. Michelet trouve que saint Colomban combattit le pape en Italie, tandis qu'à la page 267 il le voit dans cette même Italie, travaillant à la réunion de l'église irlandaise et de la romaine ? Le passage vaut la peine d'être cité :

« Il (*Colomban*) se fixa en Italie, près du Bavaïrois Agilulphe, roi des Lombards ; il s'y bâtit une retraite à Bobbio et y resta jusqu'à sa mort, quelques instances que lui

(1) *Hist. de France*, t. I, l. I, c. IV, p. 153.

(2) Mabillon, *sæcul. Bened.* II, *Vita S. Galli*, c. VIII, p. 234.

fit Clotaire vainqueur de revenir auprès de lui. C'est de là qu'il écrivit au pape ses lettres éloquentes et bizarres pour la réunion des églises irlandaise et romaine. Il y parle au nom du roi et de la reine des Lombards; c'est, dit-il, à leur prière qu'il écrit (1). »

Il est vrai que saint Columban a écrit à Boniface IV, au nom d'Agilulphe, une lettre, une seule; mais comme elle est fort longue, qu'elle fait dix énormes colonnes, M. Michelet est pardonnable d'avoir employé le pluriel : « ses lettres. » Je ne diffère ici de M. Michelet que sur un point, et ce point, c'est le sujet de l'épître de saint Colomban. Il n'y a pas un mot qui combatte le pape, pas une syllabe pour la réunion des deux églises. La distraction de notre historien est incroyable. Certainement, au moyen âge, on l'aurait expliquée par l'intervention de quelque esprit malin qui se serait amusé à embrouiller, sous les yeux de M. Michelet, les signes calligraphiques de cette pièce. Il n'y est pas plus question de l'église irlandaise à réconcilier que du *repeal* et des *meetings* d'O'-Connell. Comment veut-on qu'Agilulphe, à l'instigation de qui saint Colomban écrivait, se soit mêlé de réconcilier Rome et l'Irlande?

Saint Colomban, au milieu des chrétiens du nord de l'Italie partisans du schisme des *Trois Chapitres*, ayant entendu accuser le Saint-Siège d'hérésie, avertit le pape de ces rumeurs, en déclarant avec soin qu'il n'en croit rien, qu'il défend au contraire de toute sa force l'orthodoxie de Rome. Cependant, comme il ne sait au juste ni ce qu'il doit croire sur ce sujet, ni même ce dont il s'agit, il conjure Boniface IV de prouver son orthodoxie et d'excommunier ses détracteurs; mais si le pape est réellement hérétique, il ne doit pas croire qu'on restera plus fidèle à sa personne que lui à l'Evangile (2). C'est là ce

(1) *Hist. de France*, t. I, l. I, c. 1, p. 267.

(2) *Ep.* 4.

que M. Michelet appelle combattre le pape ! Il faut dire alors que la papauté a toujours été combattue, même par ses plus zélés défenseurs. Tous ne conviennent-ils pas qu'on ne doit pas plus obéir à un hérétique pape à Rome que moine à Wittemberg ?

En terminant son épître, saint Colomban implore les prières de Boniface pour lui et pour ses disciples. Serait-ce, par hasard, dans cette demande d'un pieux souvenir que M. Michelet aurait découvert un projet de réunion des deux églises ? Il faudrait singulièrement aimer les grands mots sur les petites choses pour nommer cela un travail de fusion religieuse. M. Michelet n'a donc pas plus réussi que M. de Saint-Priest à nous montrer dans saint Colomban un ennemi de la papauté. M. Ampère sera-t-il plus heureux ?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Celui qui avait passé sa vie à lutter contre des dangers de tout genre, contre les animaux sauvages, contre des populations plus sauvages encore, contre les farouches Mérovingiens, contre la formidable Brunehaut, devait finir par lutter contre un pape. La légende, qui nous a raconté tant de merveilles assez insignifiantes, a oublié de rappeler une lettre écrite par saint Colomban à l'évêque de Rome, pour lui reprocher, avec l'indépendance de la vieille église irlandaise, de vouloir élever son siège au-dessus des autres sièges, et l'accuser de je ne sais quel orgueil avec lequel il réclame une autorité supérieure dans les choses divines : *Hoc superciliosum nescio quid præ cæteris vobis majoris auctoritatis ac in divinis rebus potestatis vindicatis*. Telle fut la vie de Colomban ; je passe à celle de l'Anglais saint Boniface... Wilfrid est un Saxon et non un Irlandais comme saint Colomban ; il ne sort pas de cette vieille église bretonne, qui avait reçu les traditions de l'église grecque, et qui puisait dans ces traditions l'indépendance que Colomban opposait aux prétentions naissantes de Rome... Saint Colomban a été en lutte avec un pape ;

Boniface, au contraire, est l'organe et l'instrument de la papauté (1). »

OBSERVATIONS. — A quelque époque de l'histoire que M. Ampère parle de l'autorité spirituelle de Rome, aussi bien au deuxième siècle, quand saint Irénée écrit au pape Victor, qu'au septième, lorsque saint Colomban s'adresse à Boniface IV, il ne voit dans cette autorité que des tentatives ambitieuses, des velléités qui commencent à poindre. Je ne doute pas que, s'il avait à s'occuper des ordres émanés de Pie IX, il ne les appelât également des *prétentions*, et même des *prétentions naissantes*.

M. Ampère croit que le saint abbé accusa le pape d'aspirer 1° à une supériorité de rang, 2° à une supériorité de pouvoir : double assertion à vérifier.

Quant à la prééminence hiérarchique du siège de saint Pierre au-dessus des autres sièges, voici comment s'exprime l'abbé de Bobbio :

« Pardonnez-moi si quelques unes de mes paroles ont offensé les oreilles pieuses; la liberté qui distingue ma nation me donne, pour ainsi dire, en partie cette hardiesse. Chez nous, ce n'est pas la personne, c'est la raison qui prévaut. Nous, comme je l'ai déjà dit, nous sommes attachés à la chaire de saint Pierre; car, quoique Rome soit grande et renommée, c'est par cette chaire seulement qu'elle est illustre en nos contrées. Quoique le nom de l'antique cité, gloire de l'Ausonie, se soit au loin répandu dans le monde, au milieu d'un trop ardent enthousiasme de presque toutes les nations, comme s'il eût été souverainement auguste, vous, c'est depuis que (*le Christ*) Dieu et Fils de Dieu a daigné devenir homme, c'est depuis lors que vous êtes grands et fameux; Rome même est devenue plus noble et plus glorieuse. Bien plus, s'il est permis de parler ainsi,... à cause des deux grands apôtres du Christ (*Pierre et Paul*), vous êtes

(1) *Hist. littéraire de la France au douzième siècle*, t. II, p. 409.

presque célestes, et Rome est la tête des églises, sauf la singulière prérogative du lieu de la divine résurrection. Par conséquent, de même que la dignité de votre chaire vous entoure d'un grand honneur, de même vous devez indispensablement employer de grands soins pour que jamais quelque perversité ne vous fasse perdre votre dignité; car le pouvoir restera dans vos mains aussi longtemps que votre raison demeurera droite (1). »

Semble-t-il encore que l'épître de saint Colomban soit un cartel de guerre jeté de Bobbio contre la prééminence hiérarchique du Saint-Siège?

Pour connaître la croyance du saint sur la dignité de la chaire romaine, il suffirait de lire la suscription de cette épître. M. Ampère nous dit que le moine irlandais écrivit « à l'évêque de Rome. » Boniface était pour Colomban plus qu'un simple évêque de Rome : « Au plus beau de tous dans toute l'Europe, dit-il assez étrangement, à la tête des églises, au pape très-doux, au pontife suprême, au pasteur des pasteurs, à la vénérable sentinelle, au plus élevé, au plus grand,... le plus bas; Palombe ose écrire à son père Boniface. »

Lorsque M. Michelet a nommé cette épître *bizarre*, il n'a pas eu, comme on le voit, tous les torts, du moins quant à la suscription; mais plus ces marques de respect sont singulières et obséquieuses, plus elles montrent à quel point on se trompe lorsqu'on veut faire refuser au Saint-Siège par saint Colomban le rang supérieur qu'il occupe dans la hiérarchie chrétienne.

Passons au second grief de l'abbé de Bobbio contre la papauté, au reproche qu'il lui fait, dit-on, de s'attribuer un pouvoir doctrinal trop étendu.

Je proteste, d'abord, contre le texte cité par M. Ampère, texte mutilé, d'où l'on a retranché deux mots indispensables.

(1) *Ep.* 4.

M. Ampère transcrit de la sorte les paroles du saint au pape : *Hoc superciliosum nescio quid præ cæteris vobis majoris auctoritatis ac in divinis rebus potestatis vindicatis*. Le saint aurait donc dit à Boniface : « Vous réclamez de plus que les autres ce je ne sais quel orgueilleux privilège d'une autorité et d'une puissance plus grande dans les choses divines. » Or, ce reproche si formel, si exprès dans la citation faite par M. Ampère, n'est dans le texte original qu'une supposition ; je ne dis pas un doute, je ne dis pas un soupçon, mais, je le répète, une supposition.

Je reprends d'un peu plus haut le texte cité par M. Ampère : « Quoique tous sachent, dit saint Colomban, quoique personne n'ignore de quelle manière notre Sauveur a confié les clefs du royaume des cieux à saint Pierre, ce qui PEUT-ÊTRE vous fait revendiquer au-dessus des autres je ne sais quel orgueilleux privilège d'autorité et de puissance dans les choses divines, souvenez-vous que votre pouvoir diminuera devant Dieu, SI même vous le pensez dans votre cœur (1). »

M. Ampère, en retranchant de sa transcription les mots essentiels PEUT-ÊTRE et SI, a donc complètement changé le sens du passage ; il a fait condamner Boniface par saint Colomban, qui s'est au contraire borné à noter quelle chose rendrait le pape Boniface condamnable, dans le cas où cette chose aurait lieu.

Le texte mal copié par M. Ampère a de plus été mal compris.

Ce n'était pas en général *toute autorité supérieure dans les choses divines* que saint Colomban refusait au pape, mais seulement *un certain orgueilleux privilège*.

(1) « Licet omnibus notum est, et nemo sit qui nesciat qualiter Salvator noster sancto Petro regni cœlorum contulit claves, et vos per hoc FORTE superciliosum nescio quid, præ cæteris vobis majoris auctoritatis, ac in divinis rebus potestatis vindicatis, noveritis minorem fore potestatem vestram apud Dominum, SI vel cogitatis hoc in cordibus vestris. »

Il s'agissait du droit que les sectateurs des *Trois Chapitres* disaient avoir été usurpé par Rome au cinquième concile général, du droit d'admettre à la communion les nestoriens et les eutychéens et d'attenter à l'intégrité du dogme. Le but et l'ensemble de l'épître démontrent que c'est là le sens des paroles de saint Colomban, qui jamais ne s'est opposé à ce qu'on attribuât au Saint-Siège au moins la principale part dans la solution des difficultés religieuses. « Je m'efforce, disait-il à Boniface, de vous exciter par mes cris importuns, parce que vous êtes le prince des chefs, et que c'est à vous de protéger dans son péril l'armée du Seigneur. Tout vous attend, vous qui avez le pouvoir de tout organiser, de régler l'ordre de la guerre, de stimuler les chefs, de faire courir aux armes, de ranger les troupes en bataille, de sonner en tous lieux de la trompette, d'engager enfin le combat, vous en tête. »

Elles sont également de saint Colomban et de son épître à Boniface IV, ces décisives paroles : « Quelques uns m'avertissent que je dois vous éviter comme tombant dans la secte de Nestorius;... mais moi, ainsi qu'il convient à un disciple de le penser de son maître, j'ai promis pour vous que l'église romaine ne défend aucun hérétique contre la foi orthodoxe,... car *je crois que toujours la colonne de l'Eglise est ferme à Rome* (1). »

Le saint abbé de Bobbio pouvait-il plus éloquemment reconnaître le rang et le pouvoir supérieurs de la papauté dans l'Eglise? Pouvait-il plus éloquemment vénérer les clefs du ciel qu'elle a reçues pour sceptre?

Nous n'avons pas épuisé l'examen de toutes les observations de M. Ampère sur l'épître 4^e de saint Colomban.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Dans sa lettre au pape, on

(1) *Ep. 4.* — Le texte latin porte : « Firmam esse in ramo. » Cette dernière expression n'a pas de sens. J'ai suivi Bossuet, qui lit *Roma* au lieu de *ramo*. (*Defensio declarationis cleri Gall.*, l. IX, c. xxv.)

trouve des paroles d'une extrême véhémence : « Votre « puissance durera autant que votre raison sera droite. » Colomban dit qu'il déplore l'infamie qui s'attache à la chaire de saint Pierre : *dolere se de infamia quæ cathedræ sancti Petri inuritur*. Cette lettre est d'autant plus curieuse que les violences dont elle est remplie sont précédées de compliments emphatiques. Singulier mélange de déférence et d'outrage (1) ! »

OBSERVATIONS. — Les paroles rapportées par M. Ampère lui semblent véhémentes. Pour moi, la première des deux citations me paraît grave, solennelle, et cependant très-calme.

Mais la suivante ! Colomban dit qu'il déplore l'infamie qui s'attache à la chaire de saint Pierre ! Savez-vous que ces Irlandais, s'ils ont parlé de la sorte, ne se piquaient ni de politesse ni de constance ? Tantôt le bienheureux abbé s'honore d'être « l'ami de Boniface, son disciple, et de s'attacher à la trace de ses pas (2), » et tantôt l'on croit presque entendre Voltaire s'écriant : « Ecrasons l'infâme ! »

Or, ce *singulier mélange* n'est pas le fait de saint Colomban. Il gémit, à la vérité, de l'infamie dont est souillée la chaire de saint Pierre, *de infamia quæ cathedræ sancti Petri inuritur* ; mais d'où vient cette infamie, et d'où procèdent ces souillures ?

Saint Colomban, qui était un peu prophète, devina l'abus que l'inadvertance de quelques historiens pourrait faire de ses paroles, et il en a expliqué le sens dans cet autre passage : « Combien doit-on gémir, dit-il encore à Boniface, que, par zèle pour la religion, comme il convenait

(1) T. III, p. 9. — M. Ampère a eu soin d'avertir que les paroles latines qu'il cite sont de Mabillon. Toutefois, elles expriment bien la pensée de saint Colomban. C'est par une erreur typographique qu'il y a dans la citation de M. Ampère *cathedrá* ; j'ai mis *cathedræ*, comme l'exigent le sens et le texte de Mabillon.

(2) *Ep.* 4.

et comme vous en aviez le pouvoir légitime lorsqu'autrefois une partie des chrétiens s'éloigna de vous (1), vous n'avez pas été le premier soit à manifester la pureté de votre foi, soit à condamner et à excommunier cette partie séparée de vous qui osait *couvrir d'infamie* le siège principal de la foi orthodoxe : *quare vel infamare auderet fidei orthodoxæ sedem principalem !* »

Ce dernier membre de phrase : *quare vel infamare auderet*, nous explique le mot *infamia* du commencement de l'épître, et nous voyons que, selon saint Colomban, c'étaient non point les papes, mais leurs ennemis qui déshonoraient la chaire de saint Pierre.

D'après M. Ampère, nous nous étions figuré que l'abbé de Luxeuil donnait à Boniface IV un soufflet presque aussi audacieux que celui de Sciarra Colonna à Boniface VIII, et voilà que tout se réduit à un hommage aussi sincère qu'éclairé.

Très-certainement, si j'étais pape, je chérirais beaucoup des adversaires comme saint Colomban, saint Pierre Damien, saint Bernard, qui me feraient entendre avec fermeté de sages conseils, sans oublier de respecter les prérogatives de mon rang. Ce que je craindrais, ce seraient des écrivains qui fabriqueraient ou mutileraient les documents, en criant à la calomnie quand on le leur ferait remarquer.

Saint Colomban ne guerroya donc pas contre la papauté, quoi qu'en disent MM. de Saint-Priest, Michelet et Ampère; il proclama hautement, au contraire, la supériorité des papes dans l'Eglise.

(1) Par le schisme des *Trois Chapitres*.

10° *Quels furent les travaux théologiques de saint Colomban ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Au septième et au huitième siècle, il faut se donner quelque peine pour découvrir les petites questions qui s'agitent obscurément dans quelques coins de la Gaule. L'Eglise est en général beaucoup plus occupée à se fonder temporellement qu'à discuter et spéculer. Saint Colomban, que nous avons vu figurer comme le héros d'une légende, se présente ici comme un des théologiens les plus distingués de son temps. La première question traitée par lui n'était pas très-importante : c'était la vieille question de la Pâque, débattue à l'aurore du christianisme dans les Gaules par saint Irénée. Elle n'a pour nous d'autre intérêt que de porter sur un des points qui divisent l'église grecque et l'église latine, et de montrer sur ce point les sympathies de l'église bretonne, d'où sortait Colomban, pour l'église grecque...

« J'ai déjà eu occasion, en faisant l'histoire de sa vie, de citer une lettre au pape, dans laquelle il s'exprime avec beaucoup de vivacité. La question théologique sur laquelle roulait sa lettre est du petit nombre de celles qui occupèrent alors les esprits ; et, à vrai dire, c'est à peine une question théologique, car il ne s'agissait plus, comme dans les siècles précédents, de chercher la vérité, d'employer les facultés de l'intelligence à la solution d'un problème religieux, il s'agissait de discuter l'autorité de la chose jugée, de balancer les décisions de deux conciles qui semblaient se contredire sur un fait très-peu considérable. L'approbation donnée par l'un de ces conciles à trois pères de l'Eglise leur avait-elle été refusée par l'autre ? C'est ce qu'on appela la querelle des Trois Chapitres. La théologie est tombée jusque là ; les questions qu'elle

agite ne sont plus que des questions de seconde main. C'est pour une discussion si peu importante que Colomban se passionnait à ce point ; car, dans sa lettre au pape, on trouve des paroles d'une extrême véhémence : « Votre puissance durera autant que votre raison sera droite » (1). »

OBSERVATIONS. — Quand M. Ampère a présenté notre saint comme l'un des théologiens les plus distingués de son temps, il aurait pu fonder cette qualification sur des titres moins dérisoires que ceux qu'il mentionne. C'est parce que l'abbé de Luxeuil a traité deux questions qui, dit-on, *ne sont pas théologiques ou le sont à peine*, qu'il le nomme un des théologiens les plus remarquables de l'époque de Facundus, de Grégoire le Grand, de Léandre et d'Isidore de Séville ! En coûtait-il beaucoup au malin historien de rappeler un traité de saint Colomban contre l'arianisme, « petit livre d'une science fleurie (2), » comme dit son biographe ?

Les deux questions sur la Pâque et les Trois Chapitres ne méritent pas le dédain que M. Ampère leur jette. Ces points fussent-ils, d'ailleurs, aussi nuls qu'il l'assure, il aurait dû néanmoins exposer exactement la part que saint Colomban y a prise et les idées qu'il a tâché de faire triompher. Or, c'est ce que M. Ampère a beaucoup trop négligé, aussi bien en parlant d'un sujet que de l'autre.

1^o *Schisme des Trois Chapitres*. — M. Ampère indique assez exactement ce qui occasionna ce schisme. Comment donc n'a-t-il pas entrevu l'importance du débat ? Comment n'a-t-il pas senti que, puisqu'il *s'agissait de deux conciles universels qui semblaient se contredire*, c'était l'infaillibilité, et partant l'autorité de l'Eglise qui se trouvaient en jeu ? Le sujet, certes, était on ne peut plus grave.

Saint Colomban, selon M. Ampère, *se passionna pour*

(1) T. III, p. 7.

(2) Jonas, *Vita S. Columbani*, cap. ult.

cette discussion. C'est une erreur. Le saint fut vivement occupé de l'honneur du Saint-Siège; son ardente éloquence pressa Boniface de se purger des inculpations dont on le chargeait; mais sur le fond de la question des Trois Chapitres, il ne se rangea ni pour ni contre; il avouait même qu'il ne le connaissait que par de vagues rumeurs. « On dit, écrivait-il au pape, qu'Eutychès, Nestorius, Dioscore (*partisan d'Eutychès*), anciens hérétiques, comme nous le savons, ont été admis à la communion par Vigile, dans un concile, j'ignore lequel, le cinquième (*dit-on*)... Il a été écrit dans le cinquième concile, comme quelqu'un me l'a dit, qu'en adorant deux substances on divise son oraison... Quelques uns m'avertissent que je dois vous éviter comme tombant dans la secte de Nestorius... Mais moi, ainsi qu'il convient à un disciple de le penser de son maître, j'ai promis pour vous que l'Eglise romaine ne défend aucun hérétique contre la foi orthodoxe... Ne réveillez pas d'anciennes querelles; s'il y a quelque chose d'incertain, laissez-le au jugement de Dieu (1). »

Voilà tout ce qui, dans saint Colomban, nous offre quelque rapport plus ou moins éloigné avec la question des Trois Chapitres. Cela ressemble-t-il à une discussion quelconque, passionnée ou de sang-froid, pour ou contre le sujet débattu, en faveur du concile de Chalcédoine ou de celui de Constantinople? Le saint ignorait si profondément ce dont il s'agissait, qu'il se figurait, d'après des ouï-dire, que le cinquième concile, celui de Constantinople, où l'on avait condamné trois écrits entachés de nestorianisme, était au contraire tombé peut-être dans l'erreur de Nestorius et même dans celle d'Eutychès; comme si l'on pouvait admettre à la fois ces deux erreurs opposées!

Que les renseignements absurdes et contradictoires

(1) *Ep.* 4.

donnés par les schismatiques à saint Colomban ne nous surprennent pas ; il paraît qu'en Lombardie, comme ailleurs, ces sectaires avaient moins de lumières que d'obstination. L'un d'eux, envoyé en députation de Gaule à Rome par Brunehaut, fut interrogé par saint Grégoire le Grand sur les motifs de son opposition à l'Eglise universelle. « Il avoua qu'il n'en savait rien, et ne put en rendre d'autre raison (1). »

Saint Colomban ne fut donc point partisan du schisme des Trois Chapitres, ni défenseur des trois prélats condamnés : Théodore de Mopsueste, Théodoret et Ibas.

M. Ampère nomme ces évêques des *Pères de l'Eglise*. Le pieux et savant Théodoret est le seul des trois auquel pourrait appartenir ce glorieux titre (2). Il ne suffit pas d'avoir écrit sur des questions religieuses dans les premiers siècles de l'Eglise pour être salué comme l'un de ses Pères et de ses docteurs.

2° *De la Pâque chez les Irlandais.* — M. Michelet est d'accord avec M. Ampère pour dire que « saint Colomban, au septième siècle, défendit contre le pape de Rome l'usage grec de célébrer la Pâque (3). » Nous avons entendu M. de Saint-Priest affirmer la même chose. M. Augustin Thierry se borne à soutenir que l'Eglise celtique « ne célébrait point la fête de Pâques précisément à l'époque fixée par les décrets du pape (4). »

Avant de rechercher si la Pâque des Irlandais était d'origine grecque, voyons en quoi consistait leur usage.

(1) S. Gregorii Magni Opera, *Ep.*, l. IX, 2.

(2) On nomme Pères de l'Eglise les personnages en qui se réunissent l'antiquité, la sainteté, le sacerdoce, le savoir théologique. L'antiquité requise est relative : ainsi, saint Bernard, quoique ne datant pas des premiers siècles, est un ancien pour nous. — V. Chrismann, *Regula Fidei cath.*, sect. II^a, cap. III, n° 77. — *Cursus theol. complet.*, t. VI. — *L'Univers*, 20 mai 1851, n° 137.

(3) T. I, l. II, c. 1, p. 262.

(4) *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, t. I, l. I, p. 66,

Il y avait dans l'église celtique, sur la célébration de la Pâque, une grande confusion de coutumes. Les habitants méridionaux du pays des Scots et de celui des Pictes suivaient la pratique orthodoxe (1). Quelques personnes, d'après l'ancien usage des Juifs, fêtaient la Pâque le jour même de la pleine lune (2). Les moines d'Iona savaient que la solennité devait avoir lieu l'un des jours nommés *prima sabbati* ; mais ils ne pouvaient deviner quel était ce jour, ni comprendre que c'était le premier jour de la semaine juive, c'est-à-dire un dimanche (3). D'autres, réunissant les prescriptions judaïques et catholiques, faisaient la Pâque le *xiv^e* jour de la lune de mars, quand il se rencontrait un dimanche ; hors ce cas, ils la renvoyaient au dimanche suivant. C'était le sentiment de saint Colomban (4) et du plus grand nombre dans les Iles Britanniques. C'est celui que l'on soutint en Bretagne dans la conférence publique de 664 (5). Nous n'avons donc à nous occuper que de cette dernière coutume. Si j'ai parlé des autres, c'est que le tableau de ces désordres nous prouve combien Rome avait raison de chercher à ramener la Grande-Bretagne et l'Irlande à l'unité de discipline.

Or, saint Colomban, en défendant la pratique de son pays sur la célébration de la Pâque, défendait-il la Pâque grecque ? Y a-t-il une Pâque grecque ? Est-ce que la Grèce et l'Orient n'ont pas suivi en tout temps la même règle que les Latins sur cette solennité ?

Pour éclaircir ces difficultés, M. Ampère dit que la question traitée par l'abbé de Luxeuil « était la vieille question de la Pâque, débattue à l'aurore du christianisme dans les Gaules par saint Irénée. »

(1) Bède, *Hist. eccles. gent. Angl.*, l. III, c. iv et xxvi.

(2) Ibid., c. iv.

(3) Ibid., ibid.

(4) S. Columbani, *Ep.* 4.

(5) Bède, *ubi supra*, c. xxv.

Sans m'arrêter à montrer que saint Irénée ne *débattit* pas, mais qu'il condamna dans un concile l'usage des quatuordécimans, je ferai observer :

1° Qu'on ne doit pas appeler Pâque grecque cet usage de quelques églises seulement de l'Asie Mineure, proscrit par les autres prélats orientaux, au deuxième siècle, sous le pape Victor (1).

2° Qu'après la sentence du premier concile général de Nicée, en 325, cette tradition judaïque se perdit en Orient.

3° Qu'eût-elle encore subsisté au sixième et au septième siècle, saint Colomban n'en pourrait être signalé comme le défenseur, puisque sa coutume différerait de celle des quatuordécimans ; il ne célébrait pas, comme eux, la fête de la Résurrection le xiv^e de la lune de mars habituellement, mais uniquement lorsque ce xiv^e jour se rencontrait un dimanche.

4° Que l'église grecque et l'église latine ne sont point actuellement divisées au sujet de la fête de Pâques. En qualité de voyageur dans les régions orientales, M. Ampère devrait savoir qu'entre les deux églises, sur ce point, toute la différence, qui, au reste, n'est pas du tout une division, puisqu'elles sont également attachées à la règle posée par le concile de Nicée, toute la différence est une diversité de calendrier, les schismatiques n'ayant pas encore admis la réforme grégorienne. « Les chrétiens de la communion grecque, dit M. Champollion-Figeac, ayant conservé l'année julienne sans réformation, célèbrent la Pâque à des jours différents de l'église romaine ; ils commencent d'ailleurs leur année au mois de septembre julien (2). »

(1) Voir dans cet ouvrage le chapitre sur saint Irénée, paragraphes 12 et 13.

(2) *Résumé complet de chronologie*, p. 162. — Voir aussi, dans l'*Encyclopédie moderne*, t. V, l'article *Calendrier*, par M. Saint-Martin.

Si les Latins et les Orientaux sont d'accord à célébrer la Pâque seulement le dimanche qui suit la pleine lune de mars, ils avaient déjà anciennement cette conformité d'habitude.

Par exemple, depuis le concile universel de 325, c'était le patriarche d'Alexandrie, cette illustre patrie du savoir, qui faisait connaître chaque année au pape le jour de la grande solennité. Le pape en avertissait ensuite les catholiques latins. Au temps de saint Léon, dont plusieurs lettres nous apprennent l'usage que je viens de rappeler (1), on crut à Rome découvrir une erreur dans l'indication envoyée d'Alexandrie. Pour le maintien de la paix, on s'y conforma cependant; mais le Saint-Siège fit préparer un nouveau cycle pascal, et si, par la suite, la méthode des recherches ne fut plus la même dans les deux églises, on tendit pourtant au même but : trouver le premier dimanche après la pleine lune de mars pour célébrer la solennité pascalle.

Les Grecs et les Latins étaient si peu divisés, que, dans le concile œcuménique de Lyon et dans celui de Florence, où ils renouèrent une union qui n'aurait pas dû se rompre de nouveau, on ne s'occupa point de la Pâque. Dans les programmes des articles à faire abjurer ou admettre par les Grecs convertis, nulle mention non plus de ce sujet. Ce ne fut point oublié. L'an 1594, un concile se tint en Lithuanie; des églises polonaises du rit schismatique grec demandèrent à se réunir au giron du catholicisme, mais exigèrent qu'on leur laissât faire la Pâque selon leur coutume. Rome le leur accorda (2).

Je traiterai ailleurs de la prétendue *sympathie de*

(1) Voir dans Fleury, *Hist. eccles.*, l. XXVIII, n° 50, le fait que je mentionne et l'indication des lettres de saint Léon.

(2) On peut lire ces programmes et l'historique des faits dans le traité *De Unione schismaticorum*, t. V du *Cours complet de Théologie*, édité par M. l'abbé Migne.

l'église bretonne pour l'église grecque; je ne m'étais proposé, dans ce paragraphe, que de montrer combien, en parlant de la Pâque et du schisme des Trois Chapitres, M. Ampère saisit mal soit l'importance de ces questions, soit la part que saint Colomban avait prise aux débats. Nous avons vu que, sur les deux points, M. Ampère s'est trompé.

11° Quel fut le caractère de l'éloquence et de la poésie de saint Colomban ?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Saint Colomban, apôtre intrépide en présence des rois francs, intrépide dans les forêts de la Souabe, parmi les animaux féroces et les fantômes de l'antique religion germanique, ce grand Colomban, on ne s'en douterait pas, a fait un acrostiche, et cet acrostiche, assez bien tourné, respire une facilité et une élégance où l'on reconnaît que l'auteur avait appris la versification latine ailleurs qu'en Gaule (1).

« On s'étonne de voir le missionnaire chrétien plus occupé qu'on ne s'y attendrait des traditions païennes. Dans une petite pièce de vers adressée à un de ses amis nommé Fœdoliu et dirigée contre l'avarice, Colomban cite les principaux traits de la mythologie antique : la Toison d'or, le jugement de Pâris, le meurtre de Polydore, les amours de Danaé et de Jupiter. Il a l'air de croire que ces choses font partie de l'histoire, et dit positivement à Fœdoliu : « Je vais te raconter quelques faits des temps anciens. »

(1) Voir, 1^{re} partie de la *Défense*, 12^e paragr. du chap. XII, un échantillon du talent poétique des religieux de Bancor. Pour que la Gaule en fût jalouse, il lui aurait fallu une prodigieuse modestie.

« Ainsi, un homme si chrétien du reste par sa vie et par ses œuvres, grâce à l'éducation littéraire et savante qu'on recevait encore dans les cloîtres d'Irlande, était familier avec les enseignements de la mythologie païenne. En même temps l'ignorance perce à côté de la science, et pour lui les souvenirs de la fable se confondent avec ceux de l'histoire. A la fin du morceau, Colomban a jeté quatre vers empreints d'un sentiment assez pénétrant de mélancolie (1). »

OBSERVATIONS. — Quel imbroglio ! Un moine qui a reçu une *éducation littéraire et savante* confondrait la fable et l'histoire ! un théologien, et même *l'un des plus distingués de son temps*, ignorerait que la mythologie est le rêve des poètes ! Où veulent donc nous conduire toutes ces contradictions ?

Bien loin de croire que *les faits du bon vieux temps* qu'il cite fassent partie de l'histoire, l'abbé de Luxeuil avertit expressément Fœdoliuſ de ne les pas prendre à la lettre : « Non, lui dit-il, l'or de Jupiter n'a pas coulé en pluie ; mais parce qu'un adultère offrit de l'or, on feint qu'il fut changé en pluie de ce métal. »

Non Jovis aurum
Fluxit in imbre :
Sed quod adulter
Obtulit aurum,
Aureus ille
Fingitur imber (2).

(1) T. III, p. 43.

(2) *Thesaurus monumentorum, etc.*, par Canisius et Basnage, t. II, part. 2, p. 224. — Le texte de ces vers, dans la *Max. Bibl. vet. Patr.*, est fautif ; les incorrections cependant ne pouvaient empêcher M. Ampère de saisir la pensée de l'auteur, puisqu'on y lit :

Non Jovis auri
Fluxit in imbre...
Fingitur imber.

Cependant saint Colomban dit à son ami : « Je vais te raconter quelques *faits* des temps anciens. »

Tempore prisco
Gesta retexam.

Oui; mais, comme il l'explique, les faits qu'il va raconter sont des allégories : *figitur*.

En suivant le procédé de M. Ampère, j'établirais que la plupart des poètes ont cru à la réalité historique des fables. Ouvrez La Fontaine, et, dans la première pièce adressée au Dauphin, vous trouverez :

Je chante ces héros dont Esope est le père,
Troupe de qui l'histoire.
Contient des vérités qui servent de leçons.

C'est clair cela ; les apologues de l'ingénieux Phrygien sont de l'histoire pour La Fontaine. Afin de le prouver, je n'ai eu qu'à retrancher, comme M. Ampère citant saint Colomban, les mots par lesquels notre fabuliste complète sa pensée. Que je rétablisse le vers tronqué, on lira :

Je chante ces héros dont Esope est le père,
Troupe de qui l'histoire, encor que mensongère, etc.

Dès lors le bon sens de La Fontaine ne peut plus être mis en doute, mais la citation du correctif de son second vers était indispensable. De même pour l'épître à Fœdoliuz ; malheureusement M. Ampère a négligé la précaution. Ne tient-il donc pas à ce que l'on croie au bon sens de l'abbé de Luxeuil ?

Outre les deux petits poèmes cités par M. Ampère, saint Colomban en a publié quelques autres encore. Je remarque surtout deux recueil de sentences, dont plusieurs ne dépareraient pas nos plus célèbres moralistes ; celle-ci, par exemple :

Nil oculi prosunt, quibus est mens cæca videndi (1)?
A quoi servent les yeux quand l'esprit est aveugle?

Paroles simples et profondes! Que de fois elles reviennent à ma mémoire, quand je rencontre les inexplicables méprises de certains écrivains!

Saint Colomban, au même endroit, dit avec infiniment de grâce :

Sic novus atque novum vinum veterescat amicus.
Il faut laisser vieillir le vin et l'amitié.

De tout cela M. Ampère n'a rien dit, et rien non plus des discours de saint Colomban. Il est vrai que M. Guizot avait antérieurement essayé cette dernière partie de la tâche.

TEXTE DE M. GUIZOT. — « Il (*saint Colomban*) mourut le 21 novembre 615, objet de la vénération de tous les peuples au milieu desquels il avait promené son orageuse activité.

« Elle est empreinte dans son éloquence; peu de monuments nous en sont restés : une prédication pareille était bien plus improvisée, bien plus fugitive que celle d'un évêque. Nous n'avons de saint Colomban que la règle qu'il avait instituée pour son monastère, quelques lettres, quelques fragments poétiques, et seize *instructions* qui sont des sermons véritables, prêchés soit pendant quelque mission, soit dans l'intérieur de son monastère. Le caractère en est tout autre que celui des sermons de saint Césaire; il y a beaucoup moins d'esprit, de raison, une intelligence bien moins fine et variée de la nature et des diverses situations de la vie, bien moins de soin à modeler l'enseignement religieux sur le besoin et la capacité des auditeurs. Mais, en revanche, l'élan de l'ima-

(1) Opera S. Columban, *Monosticha*.

gination, la fougue de la piété, la rigueur dans l'application des principes, la guerre déclarée à toute espèce d'accommodement vain ou hypocrite, y donnent à la parole de l'orateur cette autorité passionnée qui ne réforme pas toujours ni sûrement l'âme de ses auditeurs, mais qui les domine, et dispose souverainement, quelque temps du moins, de leur conduite et de leur vie. Je n'en citerai qu'un passage d'autant plus remarquable qu'on s'attend moins à le rencontrer là. C'était le temps où les jeûnes, les macérations, les austérités de tout genre se multipliaient dans l'intérieur des monastères, et saint Colomban les recommandait comme un autre; mais, dans la sincérité de son enthousiasme, il s'aperçut bientôt que ce n'était pas là de la sainteté ni de la foi, et il attaqua le mensonge des rigueurs monastiques, comme il avait attaqué la lâcheté des molleses mondaines.

« Ne croyons pas, dit-il, qu'il nous suffise de fatiguer
« de jeûnes et de veilles la poussière de notre corps, si
« nous ne réformons aussi nos mœurs... Macérer la chair,
« si l'âme ne fructifie pas, c'est labourer sans cesse la
« terre et ne lui point faire porter de moisson; c'est cons-
« truire une statue d'or en dehors, de boue en dedans.
« Que sert d'aller faire la guerre loin de la place, si l'in-
« térieur est en proie à la ruine? Que dire de l'homme
« qui fossoie sa vigne tout à l'entour, et la laisse en de-
« dans pleine de ronces et de buissons (1)? »

« On ne rencontre pas, dans les *instructions* de saint Colomban, beaucoup de passages aussi simples que celui-là. L'emportement de l'imagination s'y mêle presque toujours à la subtilité de l'esprit; cependant le fond en est souvent énergique et original (2). »

(1) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. XII, Op. S. Columbani, *Instructio* 2^a, p. 10. J'ai cru inutile de transcrire en entier la citation faite par M. Guizot.

(2) *Hist. de la civil. en France*, t. II, leç. xvi, p. 23. — Voir aussi

OBSERVATIONS. — Nous avons entendu, dans un précédent paragraphe, un autre écrivain apprécier bien différemment l'éloquence du saint abbé. Colomban, disait-on, *dédaignant le bagage usé de la rhétorique romaine, parlait son langage au serf, à l'homme courbé sur sa tâche.* Point du tout, répond M. Guizot; Colomban, *presque toujours embarrassé dans des subtilités, modèle mal son enseignement sur les besoins et la capacité des auditeurs.*

Lequel des deux appréciateurs a raison ?

Les sermons imprimés offrent réellement un mélange d'emportement, d'imagination et de subtilité d'esprit; mais l'élévation des sujets, la forme du style, les qualités et les défauts de ces pièces, les conseils aux moines que M. Guizot en a extraits, tout prouve que ces instructions ne furent pas prêchées *aux bûcherons ou aux chevriers des Vosges*, et qu'elles eurent un auditoire mieux choisi, c'est-à-dire les disciples du saint, ces fils des seigneurs francs dont un grand nombre devinrent évêques. On ne saurait donc admettre que le missionnaire irlandais ait oublié de modeler son enseignement sur la capacité de ses auditeurs. Quant aux instructions prêchées par saint Colomban au dehors de ses couvents, puisqu'elles enthousiasmaient la Gaule et la Germanie, elles étaient donc nécessairement populaires, je veux dire claires, pittoresques, ardentes lorsqu'elles s'adressaient à la foule, et M. de Saint-Priest a parfaitement deviné ce que dut être dans ses improvisations le Bridayne du septième siècle.

Il est un autre reproche, mais très-grave, que mérite l'historien de la civilisation. Ce n'est pas, on le pense bien, de n'avoir rencontré que *seize instructions* dans les œuvres de saint Colomban, où il y en a dix-sept; c'est d'avoir très-malheureusement choisi le fragment

l'Histoire des progrès de la civilisation en Europe, par M. Roux-Fer-rand; t. II, p. 273.

qu'il nous donne. M. Guizot avoue lui-même que, par sa naïve simplicité, ce passage s'éloigne des habitudes oratoires du *fougueux* prédicateur. Il y a mieux que cela, c'est que le fragment n'est pas de saint Colomban ; il l'avait emprunté à un autre orateur. Un préambule d'une dizaine de lignes qui précède la citation aurait dû avertir M. Guizot de cet emprunt. « Recherchant, dit l'abbé de Luxeuil, l'autorité d'un plus grand docteur que moi, c'est-à-dire la doctrine de saint Fauste, pleine de suc et d'élégance, j'ai choisi assez convenablement quelques unes de ses paroles pour servir d'introduction à notre œuvre, à notre série de discours moraux, etc. (1) » Vient ensuite le morceau traduit par l'historien.

Chose bien singulière encore ! ce morceau détaché par saint Colomban des écrits de son ancien maître Fauste avait été en grande partie tiré ou imité par Fauste de saint Césaire. Je m'étonne que ce rapprochement ait échappé à M. Guizot, qui a étudié avec tant de soin les ouvrages de l'évêque d'Arles. On retrouve dans l'homélie 27, adressée par le saint prélat aux moines de Lérins, non seulement cette similitude générale d'idées qu'un même sujet inspire nécessairement à tous ceux qui le traitent, mais encore la comparaison de la statue et celle de la vigne (2).

(1) *Instructio* 2^a. — Fauste, comme il est dit au même endroit, avait été un des maîtres de Colomban : « Et nos, viles licet, commissos sibi docuit. » On croit que c'était Congellus. — Voir Mabillon, *Annales SS. Ord. S. Bened.*, t. I, l. VIII, ad ann. 590, p. 209.

(2) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VIII, p. 846, *Hom.* 27 : « Noveritis itaque fratres, nihil prodesse si carnem nostram jejuniis ac vigiliis affligimus, et mentem nostram non emendemus... Sic est, quomodo si aliquis statuam faciat a foris auream, vel quomodo si domus magnifica arte constructa, a foris pulcherrimis coloribus depicta videatur, et ab intus serpentibus et scorpionibus plena sit... Jejulare, et vigilare, et mores non corrigere, sic est quomodo si aliquis extra vineam extirpet aut colat, et vineam ipsam desertam et incultam dimittat, ut spinas ac tribulos germinet... » Cette 27^e homélie de saint Césaire se retrouve, comme

N'est-il pas tout à fait piquant de voir M. Guizot, pour caractériser l'éloquence de saint Colomban et la distinguer d'avec celle de saint Césaire, attribuer au saint moine une tirade oratoire que celui-ci n'a pas composée, et qui, pour le fond et la forme, est l'imitation d'une homélie de saint Césaire lui-même?

Il est vrai que, par compensation de sa méprise, l'historien protestant a fait attaquer *le mensonge des rigueurs monastiques* par le fondateur de tant de monastères. Triste jouissance, dont je ne croyais pas qu'un homme si éminent pût s'éprendre! L'esprit de secte a été plus fort que le goût et le génie.

Puisque la paternelle invective de saint Colomban contre les moines qui n'ont de leur état que l'habit a été recueillie par le saint dans Fauste et par Fauste dans saint Césaire, qui déjà l'avait trouvée partout, spécialement dans l'Evangile, où est condamné l'orgueilleux pharisien, quoiqu'il jeûnât deux fois la semaine, c'est décerner à l'abbé de Luxeuil un éloge peu mérité que de lui faire découvrir, comme chose inouïe jusqu'à lui, que l'habit ne fait pas le moine.

Saint Colomban n'a donc pas plus à se louer de M. Guizot comme orateur que de M. Ampère comme poète.

12° *Quelles étaient, sur le travail des moines, les prescriptions de la règle de saint Colomban et de celle de saint Benoît?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « La règle de saint Colomban, opposée en ceci à la règle de saint Benoît, ne prescrit

plusieurs autres du même prélat, au tome VI de la même collection, p. 658, dans les œuvres d'un évêque gaulois nommé Eusèbe, *Hom 4 ad monachos*.

pas l'obligation d'un travail régulier; elle assujettit le moine à un nombre énorme de prières. En général, elle ne porte pas cette empreinte d'esprit positif qui distingue l'autre à un si haut degré (1). »

OBSERVATIONS. — La supériorité de la règle de saint Benoît est incontestable. Toutefois, relativement à la question du travail, il me semble que l'abbé du Mont-Cassin et celui de Luxeuil n'imposaient à leurs disciples que des prescriptions peu différentes. Qu'ordonnait saint Benoît? D'après l'article 48 de sa règle, « les frères doivent, en certain temps, s'occuper de travaux manuels, et de même, à certaines heures, de la divine lecture (2). » Et saint Colomban qu'exigeait-il? « Tous les jours il faut travailler, tous les jours il faut lire (3). Si quelqu'un, ayant fini son ouvrage, n'en demande pas d'autre, ou s'il fait une chose qui ne lui ait pas été commandée, il chantera trois psaumes (4). » La vie de saint Colomban et celle de son disciple saint Gall nous montrent, en effet, leurs moines très-assidus au travail (5).

Il n'y a donc de différence sur ce sujet, entre les deux constitutions, qu'un point très-peu important, c'est que celle de Luxeuil ne parle pas, comme celle du Mont-Cassin, des occupations des infirmes (6); omission qui certes ne doit point faire conclure que saint Colomban « ne prescrit pas l'obligation d'un travail régulier. » Est-ce à l'infirmerie d'un monastère qu'il faut chercher la régularité de la prière, de la pénitence et du travail? Autant

(1) *Histoire de France*, t. I, l. II, c. 1, p. 268.

(2) *Regula S. Benedicti*; Paris, 1770.

(3) *Opera S. Columbani*, p. 3, *Regula*, c. III.

(4) *De quotidianis pœnit.*, c. II, p. 8.

(5) *Vita S. Columbani*, c. XX, XXI, XXII. *Vita S. Galli*, c. VI. — Saint Colomban moissonnait aussi bien que les autres religieux.

(6) *Reg. S. Bened.*, art. 48 : « L'ouvrage imposé aux frères infirmes ou délicats sera de telle sorte que, sans rester oisifs, ils ne soient pas accablés par leur tâche. »

vaudrait aller étudier la tactique d'une armée dans ses ambulances.

13° *Quelles peines la règle de saint Colomban infligeait-elle aux fautes contre la chasteté?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « Dans cet étrange code pénal, bien des choses scandalisent le lecteur moderne. « Un
« an de pénitence pour le moine qui a perdu une hostie ;
« pour le moine qui a failli avec une femme, deux jours
« au pain et à l'eau ; un jour seulement s'il ignorait que
« ce fût une faute. » En général, la tendance est mystique ; le législateur a plus égard aux pensées qu'aux actes.
« La chasteté du moine, dit-il, s'estime par ses pensées ;
« que sert qu'il soit vierge de corps, s'il ne l'est d'es-
« prit? » *Si quis monachus dormierit in una domo cum muliere, duos dies in pane et aqua ; si nescivit quod non debet, unum diem. Castitas vera monachi in cogitationibus judicatur ;... et quid prodest virgo corpore, si non sit virgo mente (1)? »*

OBSERVATIONS. — Quels quolibets les bûcherons et les chevriers des Vosges ne durent-ils pas lancer contre la *tendance mystique* de la règle de nos Irlandais, de ces moines venus, dit-on, sur le continent pour réformer les Francs et les Gaulois, les fidèles et le clergé, mais qui cependant comptaient pour si peu un adultère qu'ils oubliaient parfois d'y voir une faute ! Il est vrai que, très-heureusement,

(1) *Hist. de France*, t. I, p. 268. — Comme on le lira un peu plus loin, la règle de saint Colomban est composée de trois parties. Chacune de ces trois parties réclame une des citations faites sans indication suffisante par M. Michelet : *Le moine qui a perdu une hostie*, 3^e partie, art. 24 ; *le moine qui a failli*, 2^e partie, art. 13 ; *les réflexions sur la chasteté*, 1^{re} partie, c. vi.

la règle de Luxeuil ne fut pas alors expliquée aux Vosgiens par un homme de la trempe de M. Michelet.

M. Michelet a-t-il donc mal cité ou mal traduit les paroles de saint Colomban ?

Il a fort exactement cité les mots latins ; mais, bon Dieu ! quelle interprétation !

Saint Colomban, comme d'autres chefs de monastères, défendait à ses moines en voyage de passer la nuit dans une maison où se trouverait une femme. Pour que tout péril de chute fût mieux écarté, non seulement loin d'eux, mais encore, s'il était possible, loin de leur imagination, il ne voulait pas qu'ils respirassent le même air qu'une personne de l'autre sexe. De même donc qu'il ne permettait pas aux femmes d'entrer à Luxeuil, il ne permettait pas non plus aux moines d'entrer, pour s'y reposer la nuit, dans la maison où une femme demeurerait. C'est cette scrupuleuse précaution que le saint exigea de ses disciples quand il écrivit : *Si quis monachus dormierit in una domo cum muliere, etc.* M. Michelet traduit : « Pour le moine qui a failli avec une femme, etc. ; » il fallait, et je me hâte de le prouver, il fallait dire : « Pour le moine qui a dormi dans une maison en même temps qu'une femme, deux jours au pain et à l'eau. »

La preuve que tel est le sens des paroles de saint Colomban, fussent-elles cent fois plus amphibologiques, c'est qu'ailleurs, dans sa règle, il punit en termes formels et avec la rigueur convenable les fautes contre la chasteté (1).

(1) Le code de Luxeuil est divisé en trois parties (*Max. Bibl. vet. Patr.*, t. XII). La première, p. 3, porte en titre le seul mot de *Règle* et ne renferme que des considérations générales sur les vertus et les vices. La seconde, p. 8, porte le titre de *Règle conventuelle des frères, ou Livre des pénitences quotidiennes des moines*. C'est là que se trouve le fameux texte cité par M. Michelet, ce qui déjà devait lui faire soupçonner qu'il ne s'agissait pas de la chute dont il parle ; car, après tout, la

« Si un moine, dit-il, commet une fois seulement le péché de fornication, qu'il fasse pénitence trois ans; s'il le commet plus souvent, sept ans : *Si fornicaverit semel tantum, tribus annis monachus pœniteat ; si sæpius, septem annis* (1). Si quelqu'un commet le péché de fornication avec des femmes, mais sans engendrer de fils et sans que le public en soit instruit, dans le cas où ce sera un clerc, qu'il fasse pénitence trois ans ; s'il est moine ou diacre, cinq ans : *si monachus vel diaconus, quinque annis* ; s'il est prêtre, sept ans ; s'il est évêque, douze ans (2). » Je pourrais copier une dizaine d'autres articles non moins sévères (3).

Eh bien ! puisque saint Colomban, sans qu'on puisse se méprendre sur son intention, sans qu'il y ait la moindre obscurité dans son langage, puisque le saint châtie l'incontinence par une pénitence de trois, de cinq, de sept, de douze ans, ce n'est donc pas ce vice qu'il a puni par une abstinence de deux jours, mais uniquement le dangereux oubli d'une précaution pour la garde de la chasteté.

L'an 584, un concile de Mâcon ordonnait aux évêques, par son canon 3^e, de ne laisser jamais entrer une femme dans leur chambre, à moins que ce ne fût en présence de deux prêtres ou de deux diacres. Le 1^{er} canon ne permettait aux évêques, aux prêtres et aux diacres de demeurer, en cas de nécessité, qu'avec leur aïeule, leur mère, leur sœur et leur nièce, jamais avec une autre femme. Jugez

débauche ne pouvait pas être chose *quotidienne* sous les yeux de l'illustre réformateur des Gaules. La troisième partie, p. 21, se nomme *Livre du saint abbé Colomban sur la mesure pour régler les pénitences*. Là, il s'agit des fautes non plus seulement contre la règle conventuelle, mais des fautes contre la morale et des peines à infliger aux coupables, tant moines habitant Luxeuil que clercs et laïques étrangers au couvent.

(1) *De Pœnit. mensura taxanda*, art. 3.

(2) *De Pœnit. mens. tax.*, art. 16.

(3) *De Pœnit. mens. tax.*, art. 14, 15, 18, 20, 22, 26, 27, 28, 29, 35.

donc si, dans l'est des Gaules, où le clergé s'entourait de tant de précautions sévères, saint Colomban aurait osé écrire le règlement que lui prête M. Michelet.

En vain dirait-on qu'en style biblique *dormierit cum muliere* (1) a le sens que M. Michelet attache à ces mots ; je répondrais que ce serait oublier le 3^e et le 16^e article de la règle, qui ne laissent aucun doute sur la portée du 13^e, mal saisi par l'éloquent historien. Il faut conséquemment que, tout émerveillé de sa trouvaille saisie à la volée, M. Michelet n'ait pas lu en entier la règle de saint Colomban, dont une partie lui aurait expliqué l'autre.

Si seulement il avait bien réfléchi à ce qu'il citait, que de réflexions l'auraient mis sur la voie de la vérité, où l'auraient engagé à laisser dans l'oubli un texte trop obscur à ses yeux ! Ne devait-il pas se dire : « Mais il est impossible que les disciples de saint Colomban aient ignoré que l'adultère est un crime ! il est impossible que le saint abbé ait autorisé ce désordre par une si légère punition ! il est impossible qu'il n'ait cru devoir le punir qu'il a commis dans une maison, le laissant impuni quand l'ombre d'une forêt l'aurait caché ! » C'est sans doute pour moins scandaliser le lecteur moderne que M. Michelet, dans sa traduction, a retranché ces mots explicatifs : *in una domo*, « dans une maison. »

Un contemporain de saint Colomban, Irlandais et abbé comme lui, et dont les œuvres sont également au tome XII de la *Bibliothèque des Pères*, Cuméanus dit aussi dans un *Livre pour la mesure des pénitences* : « Celui qui parle seul avec une femme seule, ou qui demeure la nuit sous le même toit, *vel sub eodem tecto in nocte manet*, qu'il soit privé du souper (2). » Ces paroles de Cuméanus suffiraient à expliquer celles de saint Colomban. M. Michelet, il paraît, ne les a pas vues non plus.

(1) *Lévitique*, XIX, 20.

(2) T. XII, p. 47. Cuméanus ou Cumianus, c. XI.

Notre historien a bien été quelque peu embarrassé de la tolérance qu'il croyait découvrir dans ces représentants de sa chère église celtique ; il tâche donc de l'expliquer par cette remarque : « En général, la tendance est mystique ; le législateur a plus égard aux pensées qu'aux actes. »

C'est là une erreur nouvelle. Comme tout homme raisonnable, saint Colomban punissait les actions criminelles plus sévèrement que les pensées. Il avait établi une série de châtimens correspondant à la série des fautes par pensées, par sollicitations, par actions plus ou moins condamnables. On connaît la pénitence qu'il infligeait au crimé réalisé ; elle était de trois ans, de sept ans, etc. Celle qu'on encourait pour avoir sollicité au mal consistait en six mois au pain et à l'eau, en un an de privation de vin et de chair, et l'éloignement de l'Eucharistie (1). Quant à la seule pensée impure, nous lisons dans la règle : « Si donc quelqu'un a péché par pensées, c'est-à-dire a désiré tuer un homme, ou *commettre une fornication*, ou voler, ou manger en secret et s'enivrer ; s'il a résolu de frapper quelqu'un, ou de s'en aller, ou de faire une autre chose de ce genre, et s'il est prêt dans son cœur à le réaliser, qu'il fasse pénitence au pain et à l'eau pendant une demi-année pour les plus grandes de ces fautes, et quarante jours pour les moindres (2). » La gradation des peines est évidente de la pensée à la sollicitation, et de la sollicitation à l'acte.

Pourtant, répond M. Michelet, Colomban a dit que *la chasteté s'exprime par les pensées*, et qu'il ne sert de rien d'être vierge de corps, si on ne l'est d'esprit.

La réflexion du saint abbé est fort juste ; la chasteté étant non pas seulement l'intégrité physique, mais encore la force de l'âme contre le plaisir illégitime, cette

(1) De Pœnit. mens. tax., art. 23.

(2) De Pœnit. mens. tax., art. 2.

intégrité extérieure ne devient plus qu'un signe mensonger, si la force de l'âme n'existe pas. S'ensuit-il que saint Coloman fit si peu de cas de l'intégrité du corps qu'il en crût la violation suffisamment punie par deux jours d'abstinence? Certes, non; le 3^e et le 16^e article de sa règle le prouvent. Il comprenait, et il ne pouvait l'ignorer sans folie, il comprenait que la pensée criminelle devient bien plus punissable quand elle se résout en acte, puisque alors elle est plus intense, puisqu'elle souille à la fois l'âme, le corps, les complices, et qu'elle fait goûter à l'enivrante expérience du mal.

La tendance mystique du saint n'était donc pas tellement transcendante qu'elle n'eût guère songé qu'à la pureté de l'âme, et qu'elle crût assez punir par deux jours de pénitence le moine qui avait failli avec une femme, et qui ne trouvait point de circonstance atténuante à invoquer, par exemple la bonne foi (*si nescivit quod non debet*).

Maintenant que devient l'article du code de Luxeuil revu par M. Michelet? que devient cette parodie? Je laisse au lecteur le soin de lui chercher une place entre les plus affligeantes facéties de Voltaire.

14^e Quelles furent les destinées de la règle de Luxeuil?

TEXTE DE M. MICHELET. — « Peut-être les opinions qu'il (*saint Coloman*) exprime sur la supériorité de l'église d'Irlande étaient-elles partagées par Clotaire et Dagobert son fils. Du moins, nous voyons ces princes multiplier par toute la France les monastères de saint Coloman. Au contraire, la race ostrasienne des Carlovingiens doit s'unir étroitement avec le pape et assujétir tous les monastères à la règle de saint Benoît.

« Des grandes écoles de Luxeuil et de Bobbio sortaient

les fondateurs d'une foule d'abbayes : saint Gall, dont nous avons parlé; saints **Magne** et **Théodore**, premiers abbés de Kempten et de Fuessen près d'Augsbourg; saint **Attale** de Bobbio; saint **Romarin** de Remiremont; saint **Omer**, saint **Bertin**, saint **Amand**, ces trois apôtres de la Flandre; saint **Wandrille**, parent des Carlovingiens, fondateur de la grande école de Fontenelle en Normandie... Saint **Elói**, le ministre de Dagobert, fonde en Limousin Solignac, d'où sortira saint **Remacle**, le grand évêque de Liège...

« A côté de ces écoles, on vit des vierges savantes en ouvrir d'autres aux personnes de leur sexe. Sans parler de celles de Poitiers et d'Arles, de celle de Maubeuge où sainte **Aldegonde** écrivit ses révélations, sainte **Gertrude**, abbesse de Nivelles, avait été étudier en Irlande (*Acta SS. Ord. S. Ben.*, t. II, p. 464-465); sainte **Bertille**, abbesse de Chelles, était si célèbre, qu'une foule de disciples des deux sexes affluaient autour d'elle de toute la Gaule et de la Grande-Bretagne.

« Quelle était la règle nouvelle à laquelle tant de monastères s'étaient soumis? Les **bénédictins** (*Acta SS. Ord. S. Ben.*, t. II, præfat.) ne demandent pas mieux que de nous persuader qu'elle n'est autre que celle de saint **Benoît**, et les textes mêmes qu'ils allèguent prouvent évidemment le contraire. Par exemple, des religieuses obtiennent de saint **Donat**, disciple de saint **Colomban**, devenu évêque de Besançon, qu'il fera pour elles un rapprochement des règles de saint **Césaire** d'Arles, de saint **Benoît**, de saint **Colomban**; saint **Projectus** en fit autant pour d'autres religieuses. Ces règles n'étaient donc pas les mêmes.

« L'église de Rome était fortement intéressée à supprimer les écrits d'un ennemi qui avait pourtant laissé dans la mémoire des peuples une si grande réputation de sainteté. Aussi la plupart des livres de saint **Colomban** ont péri. Quelques uns se trouvaient encore au seizième

siècle à Besançon et à Bobbio, d'où ils furent, dit-on, portés aux bibliothèques de Rome et de Milan (1). »

OBSERVATIONS. — Ce passage de M. Michelet renferme au moins une erreur par alinéa. 1° Luxeuil et Bobbio furent, en effet, une pépinière d'abbés qui, élevés sous la règle de saint Colomban, l'imposèrent à leurs moines. Toutefois M. Michelet ne devait pas compter parmi les élèves de saint Colomban saint Magne et Théodore, disciples de saint Gall (2); saint Eloi, qui se plaisait seulement à visiter Luxeuil (3), ou saint Amand, qui n'y alla pas du tout (4). Il ne faudrait pas dire non plus que *sainte Gertrude ait étudié en Irlande*. Il n'en est point question à l'endroit de sa vie indiqué par M. Michelet (5), et tout ce que nous apprenons ailleurs des rapports de la sainte avec les Irlandais, c'est qu'elle accueillit deux personnages de ce pays, saint Foillan et saint Ultan (6).

2° Si le nombre des monastères soumis à la règle de

(1) *Hist. de France*, t. I, p. 267.

(2) Canisius et Basnage (*Lect. ant.*, t. I) ont publié une vie de saint Magne dont l'auteur se donne pour Théodore, disciple du saint. Les savants auteurs, aussi bien que Mabillon (*Acta*, t. II), prouvent la fourberie de cette biographie. Tout ce qui reste de sûr, c'est que saint Magne fut disciple de saint Gall, comme le rapporte Trithème (*De Viris illustribus ordin. Bened.*, I. III; c. cxi), et non de saint Colomban, ainsi que l'assurait le faux Théodore. Quant à ce Théodore, qu'on ne trouve pas honoré du titre de saint, sinon dans M. Michelet, on n'en sait que ce qu'il est supposé dire dans l'écrit apocryphe donné sous son nom, et dans lequel (c. xxix) il se présente comme moine disciple de saint Gall.

(3) D'Achéry, *Spicilegium*, t. II, p. 85; *Vita S. Eligii*: « Ipse quoque Eligius properabat ad cœnobîa, maximeque Luxovium. »

(4) Bollandus, t. I februarii, *Vita S. Amandi*, die vii.

(5) A l'endroit indiqué par M. Michelet (*Acta SS. Ordin. S. Bened.*, t. II, p. 465-466), on lit seulement : « Gertrude, par l'intermédiaire de ses envoyés, gens de bonne réputation, faisait venir de Rome des reliques des saints et les volumes sacrés, puis, des régions d'outre-mer, des hommes instruits pour apprendre d'eux les chants de la loi divine. » Ces savants d'outre-mer sont sans doute les saints Foillan et Ultan.

(6) Mabillon, *Acta, etc.*, t. II, p. 785.

saint Colomban s'augmenta, je ne vois pas pourquoi l'on en ferait principalement honneur à Clotaire II et à Dagobert I^{er}, qui n'y prirent part qu'assez rarement.

3^e Les princes francs eussent-ils favorisé la règle du saint irlandais, on ne pourrait en conclure qu'ils partageassent le sentiment de saint Colomban sur la supériorité de l'église celtique, c'est-à-dire la supériorité du comput dont on se servait en Irlande pour calculer le temps de la Pâque, puisque ce comput n'était pas imposé par la règle de Luxeuil.

4^e N'oublions pas que la règle de saint Benoît, comme M. Michelet en est convenu, se trouvait d'ordinaire associée à celle de Luxeuil par les nouveaux abbés. L'auteur de la *Vie de sainte Salaberge* nous dit que « alors, dans les provinces des Gaules, des armées de moines et des essaims de vierges sacrées pullulaient, non seulement dans les champs, dans les villes, dans les bourgs et les châteaux, mais encore dans l'immensité du désert, et ne suivaient que la règle des bienheureux pères Benoît et Colomban (1). » Ordéric Vital nous apprend aussi que les disciples de saint Colomban, devenus à leur tour chefs de monastères, et entre autres Eustase, premier successeur du saint à Luxeuil, « adoptèrent la règle de saint Benoît, mais cependant sans dédaigner les statuts de leur maître, le vénérable Colomban (2). » De cette fusion des deux règles il résulte que cette époque ne vit pas le triomphe du code de Luxeuil en particulier.

5^e M. Michelet a demandé quelle pouvait être la règle nouvelle de tant de monastères. Il peut aisément se la figurer en relisant le code de saint Césaire, celui de saint Benoît et celui de saint Colomban. Quant à l'amalgame

(1) Mabillon, *Acta, etc.*, t. II, p. 425. — Sur cette question, voir Thomassin, *Discipline de l'Eglise*, édition de 1725, 1^{re} partie, l. III, c. xxiv.

(2) *Hist. eccl.*, l. VIII, c. v, apud Duchesne, *Historiæ Normanno-rum script.*, p. 716.

éclectique de ces diverses lois, il est tout à fait probable que chaque fondateur de couvent le fit à sa manière, et qu'il y eut autant de règles que de monastères.

6° On sait quelle décadence générale la Gaule présentait au commencement du huitième siècle. Charlemagne et son fils Louis le Débonnaire s'efforcèrent de réparer tant de ruines. Ce fut surtout par le ministère de saint Benoît d'Aniane en Languedoc qu'ils restaurèrent la vie monastique. Le saint réformateur composa d'abord un *Code des Règles* ; vingt-six règles différentes, entre autres celle de saint Colomban, y avaient été réunies. Il publia ensuite une *Concorde des Règles*, où chaque article de la règle de saint Benoît était commenté par les articles analogues des autres règles. Le *Code des Règles* fut édité à Rome, en 1661, par Holstenius, le célèbre bibliothécaire du Vatican (1).

Pour expliquer la primauté donnée par saint Benoît d'Aniane aux lois de son homonyme du Mont-Cassin, il n'est pas nécessaire de recourir à l'alliance plus intime de Charlemagne et des papes. Les lois de Luxeuil et de Bobbio eussent-elles été préférées, les Carlovingiens ne seraient pas restés moins bons amis de Rome, qui avait loué ce code de Bobbio quand l'abbé Bertulfe le fit connaître au pape Honorius I^{er} (2). D'où vient donc que, dans la *Concorde des Règles*, la législation du Mont-Cassin servit de texte et les autres seulement de commentaire ? C'est que la première, de l'aveu général, l'emporte par sa douceur et par le mérite de sa codification.

(1) Dom Ceillier, *Hist. générale des auteurs sacrés et ecclés.*, t. XVIII, p. 432 et suiv. — Bollandus, februarii t. II, p. 615 et 618, *Vita S. Benedicti Anianensis*, c. v et viii.

(2) Mabillon, *Acta, etc.*, t. II, *Vita S. Bertulfi*, p. 461. — Le biographe termine le récit de l'entrevue de l'abbé et du pape par ces touchantes paroles : « Lætabatur (*Honorius*) a gentibus socium reperisse, cum quo dulcia promeret affamina : nec prorsus delectabatur ut cito ab ejus consortio segregaretur. »

Il résulte de tout ceci, en premier lieu, que M. Michelet fait trop exclusivement protéger la règle de saint Colomban par les Mérovingiens, et celle de saint Benoît par les Carolingiens; en second lieu, qu'il donne de cette double sympathie des explications sans vraisemblance.

7^e M. Michelet a souri des bénédictins qui, selon lui, ne demandent pas mieux que d'attribuer à leur règle l'honneur d'avoir gouverné les monastères fondés au septième siècle; il cite Mabillon.

Or, ce que soutient Mabillon, c'est seulement ce que nous ont appris la biographie de sainte Salaberge et l'*Histoire ecclésiastique* d'Ordéric Vital, c'est-à-dire qu'au septième siècle la règle de saint Benoît fut associée en Gaule à celle de saint Colomban. « J'exposerai d'abord ingénument et avec sincérité, dit le savant bénédictin, ce que je pense des institutions de saint Benoît et de saint Colomban, comparées l'une à l'autre; ensuite, tout en admettant qu'elles furent différentes au commencement, je démontrerai que peu après, dans le cours du septième siècle, les deux règles des deux saints ont été simultanément observées dans presque tous les monastères; enfin je réfuterai les objections et établirai qu'en Gaule, au huitième siècle, la règle de saint Benoît fut seule en vigueur, et cela par les soins de Benoît, abbé d'Aniane (1). » Mabillon n'a donc pas eu la vaine prétention dont le raille M. Michelet, et les textes qu'il allègue, les exemples de saint Donat et de saint Projectus, ne prouvent pas évidemment l'opposé de ce qu'il avance; ils constatent au contraire l'union des deux règles, et lui, il n'a pas soutenu autre chose (2).

Nous arrivons à une accusation plus grave. Le Saint-Siège a-t-il proscrit les ouvrages de saint Colomban?

D'abord, ce n'est pas sa règle qu'on aura cherché à

(1) Mabillon, *Acta, etc.*, t. II, præfatio, p. 9.

(2) Ces exemples de Donat et de Projectus sont à la page 56 de la préface.

détruire, puisque le pape Honorius, comme nous l'avons déjà vu, l'approuva quand elle lui fut présentée, et que jamais on n'ordonna de l'arracher du recueil de saint Benoît d'Aniane.

Ensuite, même inanité dans la supposition qu'on poursuivait les autres écrits de l'abbé de Luxeuil. Les papes auraient donc fait tomber leur colère sur les *Commentaires des Psaumes et de l'Evangile*, sur un excellent *Traité contre l'arianisme*, sur les vigoureuses remontrances adressées au débauché Théoderic, et dont les *prétentions naissantes de Rome*, comme l'on dit, se seraient au contraire si puissamment appuyées dans l'occasion? Que s'il manque quelques lettres de saint Colomban sur la Pâque, il en reste trois sur ce sujet, qui expliquent suffisamment et la doctrine et les faux calculs des Irlandais. Si donc Rome avait voulu déchirer quelques uns des écrits de cet *ennemi* qu'elle invoque pourtant dans ses temples, c'est la 4^e épître qui aurait péri, celle dans laquelle on prétend qu'il combattit l'autorité du Saint-Siège et qu'il l'appela *infâme*. Mais non, les papes ne l'ont pas lacérée; ils ont bien compris qu'elle n'est point souillée des impiétés qu'on lui prête, et que ses fermes avertissements ont été inspirés par le courage de l'affection; ils l'ont conservée. Enfin, si au seizième siècle on transporta de Besançon et de Bobbio (1) plusieurs livres du saint dans les bibliothèques de Rome et de Milan, c'est la preuve évidente qu'on ne songeait pas à les faire disparaître. Si c'est là les détruire, que dirait l'historien, supposé qu'on les eût jetés au feu (2)?

(1) Dans l'*Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, t. III, p. 523, on lit que sous Paul V, au rapport d'un ancien bibliothécaire de Bobbio, les manuscrits d'un commentaire de l'Evangile attribué à saint Colomban avaient été transportés partie à Milan, partie à Rome; il n'y est point fait mention d'ouvrages de saint Colomban enlevés de Besançon.

(2) C'est dans les manuscrits venus de Bobbio à Rome et à Milan que

La règle de saint Colomban ne fut donc ni aussi spécialement favorisée par Clotaire et Dagobert, ni aussi profondément oubliée sous Charlemagne que le croit M. Michelet, et, pas plus que les autres écrits du saint, elle n'eut à subir la haine de Rome.

C'est trop bénévolement affecter de l'étroitesse d'intelligence que de sembler, pour expliquer la disparition de certains écrits de saint Colomban, ne trouver que l'intervention hostile des papes, comme si le temps, l'ignorance, les accidents funestes ne pouvaient pas les avoir détruits, tout aussi bien que tant d'autres ouvrages plus précieux encore et des Pères de l'Eglise et des papes eux-mêmes !

15° Saint Gall se rendit-il coupable de mensonge envers son maître saint Colomban ?

TEXTE DE M. MICHELET. — « Saint Benoît avait mieux compris (*que saint Colomban*) qu'il fallait à une telle époque un monachisme plus humble, plus laborieux, pour défricher la terre devenue tout inculte et sauvage, pour défricher l'esprit des barbares. Loin de se mettre en opposition avec Rome, centre naturel de la civilisation romaine et ecclésiastique, il fallait se serrer autour d'elle. Mais l'église irlandaise, animée d'un indomptable esprit d'individualité et d'opposition, n'était d'accord ni avec Rome ni avec elle-même. Saint Gall, le principal disciple de saint Colomban, refusa de le suivre en Italie, resta en Suisse, et y travailla pour son compte. Pour se dispenser de suivre Colomban en Italie, saint Gall prétendit avoir la fièvre (1). »

de nos jours le cardinal Maï retrouva la *République* de Cicéron et d'autres anciens ouvrages.

(1) *Hist. de France*, p. 271.

OBSERVATIONS. — L'auteur, dans ce fragment, passe avec bonheur, suivant le précepte de Boileau, » du plaisant au sévère. » Rien de plus grave, en effet, que les lignes sur Rome et son influence bienfaisante au septième siècle. Il égaie ensuite ces réflexions en nous montrant un saint recourant, pour ne pas suivre son maître, à une ruse d'écolier, à une fièvre simulée. Dans une note, M. Michelet appuie ce récit sur un témoignage dont il n'indique pas la source, mais qui est tiré de la *Vie de saint Gall*. En voici la traduction : « Colomban, pensant que son disciple, retenu par l'amour de ces lieux et pour y consommer ses travaux, refusait de s'exposer à la fatigue d'une plus longue route, lui dit : « Frère, je sais qu'il vous est enfin « onéreux de vous charger pour moi de peines si grandes ; « toutefois, en partant, je vous avertis de ne pas avoir « la présomption de célébrer la messe pendant que je « vivrai (1). »

Si saint Colomban crut entrevoir un mensonge dans la réponse de saint Gall, il se trompa, et M. Michelet ne devrait pas partager son erreur. N'a-t-il donc pas sous les yeux, pour savoir que saint Gall ne mentit pas, une preuve qui manquait à saint Colomban, je veux dire le récit et les observations dont le biographe de saint Gall a fait précéder et suivre les paroles de saint Colomban citées par M. Michelet ? « Quand vint le temps de partir, écrit le biographe, une fièvre subite s'empara du bienheureux Gall. C'est pourquoi, se jetant aux pieds de son abbé, il lui fit connaître la violente maladie dont il était tourmenté et l'impossibilité pour lui d'achever la route qu'ils s'étaient proposée. » Vient ensuite le passage transcrit par M. Michelet. « Saint Gall, continue le légendaire, alla vers le prêtre Willimare,... et, lui découvrant les causes de sa maladie, le pria de daigner prendre soin de lui... Willimare chargea deux de ses clercs, Magne et Théo-

(1) *Vita S. Galli*, c. viii

dore (1), de veiller avec le plus grand soin à son rétablissement. O langueur digne d'être rangée entre la santé et la joie ! car ce fut à l'exemple du Seigneur que Gall souffrit pour nous. » Saint Gall ne *prétendit* donc pas avoir la fièvre, il en fut réellement tourmenté, selon son biographe. Or, pourquoi M. Michelet croit-il à ce biographe rappelant le doute de saint Colomban, et n'admet-il plus son témoignage quand cet auteur montre que ce doute n'était pas fondé ? M. Michelet a préféré se tromper avec saint Colomban, plutôt que d'admettre la vérité sur le témoignage d'un autre. On ne s'attendait guère à voir sa vénération pour les saints dégénérer de la sorte en superstitieuse déférence.

La séparation de saint Colomban et de saint Gall, ainsi que celle de deux autres de ses disciples, Sigebert et Déicole, suppose au sein de l'église irlandaise un principe non pas de division, mais de fécondité. Rejets vigoureux du tronc paternel, ils allaient bientôt fleurir ailleurs. C'est ainsi que saint Colomban lui-même, en quittant ses maîtres, Congellus et Sénile, ne rompit pas avec l'Irlande, mais étendit sa célébrité.

Que l'on ne croie pas, au reste, qu'en faisant soupçonner saint Gall de mensonge, M. Michelet ait songé à le déprécier. Le mensonge, à son avis, a bien aussi son prix. « A de tels mensonges, s'écrie-t-il quelque part, Dieu garde son paradis (2). » Dans un autre endroit, parlant de saint

(1) Peut-être celui que M. Michelet nommait naguère disciple de saint Colomban.

(2) C'est à propos des épreuves judiciaires, qu'il suppose avoir été des fourberies, que M. Michelet a dit : « Bons prêtres, saints évêques, qui ne baiseraient vos chasses vermoulues ? qui n'honoreraient vos reliques ? Vous sauviez courageusement le pécheur au péril de votre salut éternel. A de tels mensonges, etc. » Si les épreuves judiciaires avaient été des fourberies où l'on triomphât, grâce à des drogues, les simples seuls, qui ignoraient le secret, y auraient eu recours ; cependant les princes dans leurs querelles, le clergé et les moines dans leurs différends, en appelaient

Martin, il dit : « Ce qui recommande à jamais sa mémoire, c'est qu'il fit les derniers efforts pour sauver les hérétiques que Maxime voulait sacrifier au zèle sanguinaire des évêques (lisez : *de quelques évêques d'ailleurs désapprouvés*). Les pieuses fraudes ne lui coûtèrent rien, il trompa, il mentit, il compromit sa sainteté; pour nous, cette charité héroïque est le signe auquel nous le reconnaissons pour un saint (1). »

Concluons donc que la réputation de saint Gall ne doit pas souffrir, dans les idées de M. Michelet, de la feinte que lui prête ce moderne historien, puisque le disciple de saint Colomban trompait aussi pour un bon motif, afin de *travailler pour son compte*.

Deux mots sur saint Martin. Je désire mettre les admirateurs du saint évêque en état de juger s'il mérite, à titre de menteur, les éloges que M. Michelet lui prodigue.

L'évêque de Tours se rendant à Trèves, quelques partisans de l'Espagnol Ithace, qui poussaient l'empereur Maxime à persécuter les hérétiques, vinrent arrêter Martin, dont ils redoutaient la charité auprès du prince. Ils lui refusèrent l'entrée de la ville, « s'il ne promettait de demeurer en paix avec les évêques qui s'y trouvaient. » « Lui, les ayant finement déjoués, dit son historien Sulpice Sévère, *déclara qu'il viendrait avec la paix du Christ*. » Paroles vagues, que les ithaciens prirent pour

aussi au jugement de Dieu par les ordalies. Le duel, qui était une des formes les plus communes de cet appel au jugement de Dieu, ne prouve-t-il pas combien les épreuves judiciaires ressemblaient peu à des jongleries de pharmacopée? Cette question mérite d'être plus approfondie qu'elle ne l'a été par M. Michelet. D'ailleurs, si les *saintes* fourberies sauvaient l'une des parties, elles perdaient l'autre. Saint Agobard, dans son traité contre les épreuves judiciaires, n'en parle jamais comme d'artifices plus ou moins charitables, quoiqu'il s'exprime librement sur les juges. Elles n'étaient d'ordinaire que chances du hasard.

(1) *Hist de France*, t. I, l. I, c. III, p. 117.

une promesse de complicité. On laissa entrer saint Martin, qui se hâta d'intercéder auprès de l'empereur en faveur des hérétiques dont Ithace demandait la mort. Maxime mit à prix sa clémence; il exigea que l'évêque de Tours parût dans une assemblée d'ithaciens. « Celui-ci promit d'obéir, de communiquer avec eux. » C'était l'époque de la consécration épiscopale de Félix, l'un des partisans d'Ithace. « Martin se rendit à la communion de ce jour, pensant qu'il valait mieux céder pour un moment que d'abandonner ceux qui voyaient le glaive levé sur leurs têtes; mais il ne put être contraint, malgré tous les efforts des évêques, à confirmer par sa signature cette communion (1). » Il est inutile de prouver qu'il n'y eut là de tromperie, ni dans la vague réponse faite aux portes de Trèves, ni dans la condescendance de saint Martin se rendant à l'ordination de Félix. Puisque tous savaient qu'il ne se mêlait aux persécuteurs des hérétiques que pour les désarmer, suivant la condition prescrite par l'empereur, en quoi trompait-il, et qui pouvait être trompé? Quand M. Michelet épuisait, à la plus grande gloire du saint, tous les synonymes du mot *mensonge*, aurait-on pensé que tout se réduisit à cela, rien qu'à cela?

Sans doute, il ne faut pas prendre trop au sérieux ces boutades de M. Michelet; mais ce qui ne laisse pas de préoccuper tristement, c'est cet inévitable problème: Jusqu'à quel point faut-il se fier à un historien qui fait du mensonge un titre de canonisation? N'est-il pas lui-même tenté parfois de mériter la béatification à ce prix?

16° *Saint Colomban manqua-t-il à sa véritable mission?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « Saint Colomban, passant alors en Italie, s'occupa de combattre l'arianisme des

(1) Sulpice Sévère, *Dialog.*, t. III, c. xv.

Orientaux ; c'était se tourner vers le monde fini, vers le passé, au lieu de regarder vers la Germanie, vers l'avenir. Comme il était encore sur le Rhin, il eut un instant l'idée d'entreprendre la conversion des Suèves ; plus tard, celle des Slaves. Un ange l'en détourna dans un songe, et, lui traçant une image du monde, il lui désigna l'Italie. Ce défaut de sympathie pour les Germains, pour les travaux obscurs de leur conversion, est la condamnation de saint Colomban et de l'église celtique. Les missionnaires anglo-saxons, disciples soumis de Rome, vont, avec le secours d'une dynastie ostrasienne, recueillir dans l'Allemagne cette moisson que l'Irlande n'a pu ou n'a pas voulu cueillir (1). »

OBSERVATIONS. — Il y a trois inexactitudes à relever dans ce fragment ; je commence par la moins grave.

Un ange désigna-t-il en songe à saint Colomban l'Italie pour demeure ? Pas du tout. Voici le passage de Jonas auquel M. Michelet fait allusion : « Alors se présente à l'esprit de Colomban la pensée d'aller dans le pays des Vénètes, qu'on nomme aussi Slaves. Comme il souhaitait accomplir ce projet, un ange du Seigneur *Rai* apparut en vision et lui montra toutes les parties de l'univers dans un petit espace, comme on a coutume de représenter le cercle du monde avec le style à écrire. « Vois-tu, lui dit l'ange, toute la terre représentée ? Va à droite et à gauche, où tu veux, mais de telle sorte que tu manges le fruit de ton travail. » Colomban comprit donc que le progrès de la foi chez ce peuple n'était pas facile, et il resta dans le lieu où il se trouvait jusqu'à ce qu'il pût partir pour l'Italie (2). »

L'esprit céleste ayant montré tout l'univers au saint

(1) *Hist. de France*, p. 272. — M. Michelet dit encore, l. II, c. II, p. 293 : « Saint Colomban avait dédaigné de prêcher les Suèves. »

(2) *Vita S. Columbani*, c. LVI. — Bède, dans sa *Vie de saint Colomban*, au lieu de « totus orbis descriptus, » a écrit *desertus*.

abbé, il n'y a pas de doute qu'il lui fit voir l'Italie aussi bien que les Grandes-Indes; mais lui indiqua-t-il particulièrement la péninsule italique? Le biographe Jonas n'en dit rien. Il faut que M. Michelet soit singulièrement habile dans l'interprétation des songes pour découvrir que celui de saint Colomban lui ordonna de franchir les Alpes.

Ce ne fut pas l'*arianisme des Orientaux*, ce fut celui des Lombards que le saint attaqua en Lombardie. Cette erreur naquit, il est vrai, en Orient; mais elle régna sur une grande partie de l'Europe, et saint Colomban, la retrouvant dans les Etats d'Agilulphe, dut lui déclarer une guerre nouvelle.

« C'était, poursuit-on, se tourner vers le monde fini, vers le passé, au lieu de regarder vers la Germanie, vers l'avenir. » Mais les Lombards n'étaient-ils donc pas un peuple nouveau? et la Germanie était-elle donc seule prédestinée aux bienfaits de l'avenir? La Gaule où vécut saint Colomban, l'Italie où il alla mourir, toute l'Europe méridionale étaient certes de magnifiques campagnes où devait fleurir cet avenir, tout aussi bien qu'au-delà du Rhin.

Mais enfin l'on voudrait que le missionnaire irlandais eût regardé vers la Germanie. Lui, vraisemblablement, le désirait de même quand il aborda le continent gaulois, seulement pour le traverser. Il le tenta chez les Suèves; mais comme les faibles rois Childebert, Théodebert, Théoderic, occupés sans cesse de conspirations à étouffer et de guerres de familles, ne lui pouvaient donner l'appui que les apôtres du Nord obtinrent plus tard des Carlovingiens, il lui fut trop difficile d'accomplir cette tâche. Ce ne fut donc pas, chez saint Colomban, manque de sympathie pour les Germains et pour les travaux de leur conversion, qui d'ailleurs n'auraient point été obscurs, comme le dit M. Michelet. Je trouve que saint Colomban, archevêque de Mayence ou de tout autre siège fondé par son zèle, paraîtrait pour le moins aussi grand

qu'à Luxeuil et à Bobbio, et qu'il lui aurait été tout aussi glorieux d'établir des évêchés que des couvents. Les travaux des missionnaires anglo-saxons en Germanie sont-ils donc obscurs, et saint Boniface ne semble-t-il pas l'emporter sur saint Colomban? L'orgueil ne fut donc pas l'ange qui conduisit le saint en Italie, et sa retraite à Bobbio n'est la condamnation ni de sa personne ni de son église.

M. Ampère apprécie bien mieux que M. Michelet la conduite de notre saint. « L'imagination de Colomban, dit-il, l'emportait au loin chez des populations inconnues; l'inspiration de la raison, figurée par la parole de cet ange, l'en dissuada, et renferma dans de sages limites l'action de son apostolat (1). » Juste observation admirablement développée par M. Mignet, dont je citerai quelques lignes : « Les invasions germaniques avaient rempli d'une population nouvelle les extrémités septentrionales de l'ancien empire romain... Avant donc de commencer de nouvelles conquêtes pour le compte du christianisme et de la civilisation, il fallait rentrer dans ces anciennes positions du monde policé. Il fallait d'abord reprendre la ligne du Rhin et du Danube, et, après avoir atteint de nouveau cette forte position des Romains, s'avancer dans l'intérieur du continent pour le transformer, afin de n'être plus exposé à la perdre. Telle fut aussi l'œuvre successive des missionnaires irlandais et des missionnaires anglo-saxons. Les colonies irlandaises se répandirent pendant le septième siècle sur la partie païenne du continent situé en deçà du Rhin, et les colonies anglo-saxonnes

(1) *Hist. litt. de la France, etc.*, t. II, p. 408. — Si M. Ampère a parfaitement apprécié la conduite de saint Colomban en cette occasion, il n'a cependant pas fort exactement rendu le passage de Jonas : « Cernis, inquit, quod maneat totus orbis descriptus? Perge dextra levaque qua eligis, ut laboris tui fructus comedas. » Il traduit : « *La terre est vaste, dit l'ange, mais ne t'écarte pas de la route, si tu veux recueillir le fruit de tes peines.* » Il n'est pas besoin de montrer combien les mots français imprimés en caractères italiques s'éloignent du texte latin.

passèrent ce fleuve dans le huitième siècle et convertirent la Germanie elle-même, etc. (1) »

Comme MM. Mignet et Ampère, je trouve fort raisonnable la conduite du missionnaire irlandais, et je ne puis souscrire à la sentence que M. Michelet prononce.

Si on le pressait lui-même de renoncer à ses études historiques et de s'armer du bâton blanc des voyageurs pour aller faire l'école chez les sauvages, parce que s'occuper, comme il le fait, des Romains, des Celtes, des Germains, des Francs, c'est se tourner vers le passé; si on lui disait que son défaut de sympathie pour les Océaniens et les travaux obscurs de leur instruction est sa condamnation propre et celle des corps savants auxquels il appartient, il se moquerait justement de cette mauvaise plaisanterie; car plus l'Europe est vieille, plus il pense qu'elle a besoin de lui pour exhausser d'un étage l'antique édifice social et religieux. Pourquoi donc M. Michelet blâme-t-il saint Colomban de n'avoir pas plus que lui abandonné à leurs erreurs les peuples anciens pour aller réchauffer au-delà du Rhin l'avenir dans son berceau? Où sera donc le progrès, si les sages, dédaignant les peuples anciens, ne songent qu'aux Barbares?

Tels sont les adieux de M. Michelet au pieux étranger. Il l'a introduit sur le continent pour ainsi dire en triomphe, afin de réformer la Gaule et son clergé. Maintenant que le saint, après avoir travaillé vingt ans, peut-être même plus de trente ans, à cette œuvre difficile qu'il était loin d'avoir achevée, va reposer sa vieillesse en Italie, à l'abri de ses persécuteurs, on trouve qu'il n'a pas rempli sa mission, qu'elle l'appelait plus avant dans la barbarie, et le dernier mot de M. Michelet est une condamnation. C'est dignement terminer par une contradiction capricieuse son résumé fantastique de la vie et des écrits du saint.

(1) *Notices et Mémoires*, t. II : *Introduction de l'ancienne Germanie dans la société civilisée de l'Europe occidentale*, p. 29-35.

17° *Résumé.*

Saint Colomban est un des plus heureux saints que je connaisse : l'Eglise le place dans le ciel, et de célèbres écrivains lui consacrent une large part dans l'histoire de son siècle. Mais à quel prix lui a-t-on décerné cette dernière faveur ! On l'a dépouillé de son identité, et on l'a confondu avec saint Colombkill ; on l'a métamorphosé en ennemi des rois et de la hiérarchie ecclésiastique ; on l'a armé pour attaquer la papauté et défendre les *Trois Chapitres* ; on lui a fait ménager avec la plus indécente tolérance l'incontinence des moines. Quelle légende nos modernes historiens lui ont faite ! L'ancienne, avec tous ses prodiges, n'est pas si surprenante. On n'a presque rien laissé d'intact dans sa vie et dans ses œuvres ; son nom même a presque disparu dans celui de *Colum*. Qu'un écrivain libre penseur s'occupe encore de notre moine irlandais, et sans nul doute il en fera un mythe (1).

(1) On consultera utilement, sur saint Colomban et les Bretons dont nous allons nous occuper, l'*Histoire des peuples bretons*, par M. de Courson, 3^e édition, t. I, p. 209 et suivantes. Cette troisième édition, couronnée par l'Académie française, renferme, sur plusieurs écrivains modernes, des observations qui très-souvent, par le choix des pensées aussi bien que par le choix des expressions, ressemblent à ce que j'ai dit en traitant le même sujet. Est-ce donc que ma *Défense* se serait approprié en 1833 ce qui depuis 1846 se lisait dans l'*Histoire des peuples bretons* ? Nullement ; car cette partie de mon travail avait été publiée en 1844 et 1845 à Lyon, dans une revue littéraire, l'*Institut catholique*. C'est donc M. de Courson qui a honoré mes recherches d'une place dans son bel ouvrage et leur a fait partager son triomphe académique ; ce dont je le remercie sincèrement, quoique collaborateur anonyme. M. de Courson ne m'a pas seul donné une approbation de ce genre ; mais comme, vu les dates de nos livres, il y avait pour moi danger de passer pour plagiaire, j'ai cru devoir m'expliquer sur l'*Histoire des peuples bretons*, sans prétendre infliger un blâme à l'auteur, dont l'érudition pouvait dicter des pages infiniment plus intéressantes que celles qu'il a empruntées.

CHAPITRE XI.

DE L'ÉGLISE CELTIQUE DANS LA BRETAGNE ARMORICAINE.

1^o *Note préliminaire.*

Plusieurs écrivains ont cru remarquer que le christianisme pratiqué en Irlande, en Ecosse, dans la Grande-Bretagne, et qui de là fut, dit-on, porté chez les Gaulois-Armoricains, différait, même en des points considérables, de celui que Rome enseignait. A cette société religieuse qu'on suppose héritière de l'esprit indépendant des anciens Celtes et s'affilant tout ce qui restait libre en Gaule (1), il fallait un nom ; M. Michelet lui donne celui d'*église celtique*.

On prétend que l'église celtique n'admettait pas la nécessité de la grâce pour le salut ; qu'elle ne reconnaissait pas la suprématie du Saint-Siège, ni aucune distinction fondamentale entre les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique ; qu'elle conservait, sur l'époque de la célébration de la Pâque, l'usage condamné des anciens quatuordecimans ; qu'elle permettait le mariage à ses pré-

(1) *Hist. de France*, t. I, p. 293, M. Michelet range le Gaulois Adalbert parmi les membres de l'église celtique.

tres, etc. ; enfin, on assure que les catholiques, ne pouvant convertir ces modèles parfaits de savoir et de vertu, les firent égorger, en deçà de l'Océan, par les Francs, et dans les Iles Britanniques, par les Anglo-Saxons.

C'est de l'église celtique chez les Armoricaains que nous avons à parler dans ce chapitre. Un coup d'œil sur l'histoire de ce peuple est nécessaire.

« Lors de la division des Gaules en dix-sept provinces, l'Armorique fut comprise dans la *Troisième Lyonnaise*, dont Tours était la capitale...

« Au quatrième siècle, lorsque l'autorité romaine fut abolie dans la Grande-Bretagne, les peuples de l'Armorique secouèrent le joug et se formèrent en république. On ignore les circonstances de cet événement, on ne connaît pas davantage les détails du gouvernement que les Armoricaains établirent ; il est probable que chaque cité conserva son régime municipal, et que, pour les affaires générales, les nations confédérées tenaient des assemblées semblables à celles qui avaient lieu dans la Celtique avant la conquête de Jules-César.

« La Bretagne a eu longtemps des souverains particuliers, qui portèrent successivement le nom de *rois*, de *comtes* et de *ducs*. La réunion de ce pays à la France fut arrêtée irrévocablement en 1532, du consentement des Etats de la province.

« On divisait cette province en deux parties. La Haute-Bretagne, située à l'orient, comprenait cinq diocèses ; la Basse-Bretagne, placée à l'occident, n'en comptait que quatre. La Bretagne forme aujourd'hui cinq départements : *Ille-et-Vilaine*, *Loire-Inférieure*, *Côtes-du-Nord*, *Finistère* et *Morbihan* (1). »

Bien des événements ont dû y amener de la Grande-Bretagne quelques colonies d'habitants. Celles dont nous

(1) M. A. Hugo, *la France pittoresque*, t. II, p. 80, département d'Ille-et-Vilaine.

avons à nous occuper abordèrent vers les premières années du sixième siècle. Elles fuyaient devant l'invasion des Anglo-Saxons dans leur île, où ces Barbares avaient été appelés pour aider à repousser les Scots et les Pictes. Ils les vainquirent en effet, s'emparèrent du pays, et forcèrent les Bretons à se retirer les uns à l'ouest de leur patrie, les autres sur le sol armoricain, qui en reçut le nom de *Bretagne* (1).

2° *Les Bretons venus en Armorique étaient-ils les plus fervents chrétiens du monde ?*

TEXTE DE M. AUGUSTIN THIERRY. — « (450 à 500.) De nombreux vaisseaux de fugitifs bretons abordèrent successivement à la pointe occidentale de l'Armorique, dans les cantons qui, sous les Romains et même avant eux, avaient été appelés territoires des Osismiens, des Curiosolites et des Vénètes. D'accord avec les anciens habitants, qui reconnaissaient en eux des frères d'origine, les nouveaux venus se répandirent sur toute la côte septentrionale, jusqu'à la rivière de Rance, et vers le sud-est, jusqu'au cours inférieur de la Vilaine. Ils fondèrent sur cette péninsule un Etat séparé dont les limites varièrent sou-

(1) C'est de 458 à 513 qu'il faudrait placer, selon le P. Lobineau, l'arrivée en Gaule de la principale colonie bretonne. Vertot pense que cet établissement n'eut lieu qu'après la mort de Clovis. Du Bos décide de même. M. de Courson, d'après ses recherches et celles du savant annotateur de Le Beau, M. de Saint-Martin, ne craint pas d'écrire que « les Bretons étaient déjà puissants à la fin du cinquième siècle sur les bords de la Loire. » — Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 1. — Vertot, *Hist. critique de l'établissement des Bretons*, t. I, p. 1. — Du Bos, *Hist. de l'établissement de la monarchie*, t. IV, l. VI, c. VII. — M. A. de Courson, *Hist. des peuples bretons*, t. I, p. 211. — M. de Saint-Martin, notes sur l'*Histoire du Bas-Empire*, t. IV, p. 139, etc.

vent, et en dehors duquel restèrent, jusqu'au milieu du neuvième siècle, les cités de Rennes et de Nantes... Chrétiens depuis plusieurs siècles, et peut-être les plus fervents chrétiens du monde, ils étaient descendus en Gaule accompagnés de prêtres et de moines plus instruits que ceux du canton isolé où ils fixèrent leur demeure (1). »

OBSERVATIONS. — Dans le chapitre sur saint Colom-ban (2), nous avons entendu l'un de ces Bretons venus en Gaule parler de la sainteté de ces concitoyens moins favorablement que ne le fait M. Thierry. Puisque ce dernier renouvelle ses éloges, nous devons continuer à lui opposer le censeur breton, saint Gildas, moine et prêtre. « C'était, dit-il, l'habitude ordinaire de notre nation, alors comme à présent, d'être faible pour repousser les traits de l'ennemi, mais forte pour la guerre civile et sous le faix des péchés; faible à remplir les devoirs de la paix et de la vérité, mais forte au crime et au mensonge... Quand cessèrent les ravages des Pictes et des Scots, notre île regorgea d'une si grande abondance de récoltes que l'on ne se rappelait aucune année si fertile. Avec ces richesses se multiplia la luxure, et non seulement ce vice, mais tous ceux auxquels est sujette la nature humaine, surtout ce qui, maintenant encore, empêche en elle le règne du bien, c'est-à-dire la haine de la vérité et de ses défenseurs, l'amour du mensonge et de ceux qui l'inventent, le mal accueilli comme le bien, la méchanceté vénérée comme la bonté... Ce n'était plus Dieu qui sacrait les rois; on choisissait les plus cruels, qui, peu après et sans cause, étaient assassinés par leurs propres consécrateurs, dont le choix en allait chercher de pires. Si l'un d'eux se montrait plus doux, un peu plus enclin à la vérité, tous tournaient contre lui, comme contre le destructeur de la

(1) *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. I, l. I, p. 39 et 50 de la 10^e édition.

(2) Chapitre x de cet ouvrage.

Bretagne, leurs haines et leurs armes. » Après les ravages des Anglo-Saxons, les peuples écrasés par la justice divine se convertirent. « Mais à la mort de cette génération, quand elle fut remplacée par une génération nouvelle qui n'avait pas souffert de cette tempête et ne connaissait que la sérénité de son époque, tous les freins de la vérité et de la justice furent tellement rejetés, qu'il n'en resta, je ne dis pas un vestige, mais un souvenir, excepté chez un petit, très-petit nombre, si imperceptible que notre vénérable mère l'Eglise ne les distinguait pour ainsi dire pas sur son sein... La Bretagne a des rois, mais des rois tyrans; des juges, mais des juges impies, etc. (1) La Bretagne a des prêtres, mais quelques uns insensés; un très-grand nombre de ministres, mais beaucoup qui sont impudents; des clercs, mais parfois voleurs, trompeurs; des pasteurs, comme on les appelle, mais ce sont des loups préparés au meurtre des âmes, etc. (2) » Bède confirme la vérité de ce tableau en le répétant (3).

Quelque tiède que la piété ait pu être en Gaule et ailleurs, elle valait certainement autant que celle des Bretons que nous peint saint Gildas. Les émigrants de la Grande-Bretagne ne furent donc pas les plus fervents chrétiens du monde; il y eut des saints parmi eux, mais en général ces étrangers n'étaient pas des modèles de sainteté.

3° *Les saints bretons prêchèrent-ils en Gaule sans rien demander, pas même leur nourriture ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Ils épurèrent la foi, encore fort imparfaite, des anciens habitants de ce pays; ils por-

(1) Gildas, *Liber querulus*, pars 1^a, c. xix et xxvi; pars 2^a, c. i.

(2) Pars 3^a, c. i, etc.

(3) *Hist. eccl. gentis Angl.*, l. I, c. xiv.

tèrent même leurs prédications gratuites sur les territoires environnants; et comme leurs missionnaires se présentaient sans intérêt, n'acceptant rien de personne, pas même le boire et le manger, ils furent partout bien accueillis (1). »

OBSERVATIONS. — Il aurait dû suffire de penser que les saints bretons se trouvaient soumis, comme ceux des autres pays, à la nécessité de manger, de se loger, de se vêtir, pour comprendre qu'ils demandèrent, ou du moins acceptèrent ce qui leur était indispensable. Aussi, quelque merveilleuses que soient leurs légendes, elles ne les montrent pas réussissant à vivre sans nourriture. Saint Samson, l'illustre archevêque de Dol, voyait tout ce qu'il désirait accordé par Childebart, non seulement avec plaisir, mais largement et tout de suite. Comme il délivra d'un monstrueux dragon l'une des villes du prince franc, on lui permit d'y bâtir un monastère (2). Les évêques ses suffragants lui payaient d'ailleurs une sorte de tribut (3). Saint Magloire, son successeur, distribuait aux pauvres les sommes abondantes qu'on lui apportait; il garda pourtant, d'abord la moitié, ensuite la totalité d'une riche propriété que lui offrit un seigneur guéri de la lèpre par ses prières. Saint Patern fut enterré dans un lieu qu'il avait souvent demandé pour y bâtir une église. Saint Léonor, après avoir reçu du roi franc Childebart des terres en échange d'une statue d'or, obtint par pure libéralité, dans une campagne, aussi loin de terrain que s'étendait sa voix. Saint Fridolin ayant raconté à Clovis une vision qu'il avait eue, partit « honnêtement enrichi par le roi et ses leudes. » Les nombreuses métairies données à saint Malo

(1) Ubi supra.

(2) Bollandus, 28 juillet, *Vita S. Samsonis*, l. I, c. vi, n° 89.

(3) Bollandus, 15 avril, *Vita S. Paterni*, c. ii, n° 7. — Saint Samson, archevêque de Dol, exempta saint Patern du tribut que lui payait chacun de ses suffragants.

pour honorer ses vertus excitèrent la convoitise d'un duc breton nommé Hayloc (1). Un comte abandonna une partie de son palais à saint Brieuc et à ses moines (2). Saint Winwaloë s'empara d'un fonds sans maître sur le bord de la mer (3). On pourrait fort aisément multiplier les citations.

Les missionnaires bretons avaient donc soin d'accepter et même de demander ce qui était nécessaire à leurs besoins ; par conséquent, M. Thierry aura tort quand, plus tard, il se moquera des missionnaires romains prenant des précautions semblables.

4° *Les Bretons armoricains étaient-ils hérétiques ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Toutes les dissidences d'opinion et de pratique entré l'église orthodoxe et les Bretons de la Gaule leur étaient communes avec les hommes de même race qui continuaient d'habiter l'île de Bretagne (4). »

OBSERVATIONS. — On montrera en détail, dans le chapitre prochain, qu'aucune des opinions hétérodoxes attribuées à l'église celtique n'y fut jamais admise ; il suffira d'indiquer ici sur l'Armorique quelques remarques générales.

Si les Bretons de la Gaule eussent été hérétiques, le concile de Tours, en 567, se fût-il contenté d'exiger d'eux

(1) Mabillon, *Sæcul. Bened. I*, p. 223, *Vita S. Maglorii*, nos 9, 13, 14 ; *Vita S. Paterni*, nos 8 et 9. — Bollandus, 1^{er} juillet, *Vita S. Leonorii*, c. II, n° 10, p. 123. — Bollandus, 6 mars, *Vita S. Fridolini*, c. II, n° 22. — Mabillon, *Sæcul. Bened. I*, *Vita S. Maclavii*, n° 13.

(2) Bollandus, 1^{er} mai, *Vita S. Brioci*, n° 8.

(3) Bollandus, 3 mars *Vita S. Winwaloei*, p. 256, l. I, n° 2.

(4) Ubi supra, p. 52 de l'*Histoire de la conquête*, etc.

qu'ils recourussent au métropolitain de Tours pour les ordinations épiscopales? Ne leur eût-il pas ordonné aussi impérieusement d'anathématiser le pélagianisme, dont on les fait sectateurs? Le concile de Soissons, en 866, et dix-neuf souverains pontifes dans leurs nombreuses épîtres, ne se fussent-ils plaints que de la métropole créée par les Bretons sur leur territoire (1)? Est-ce qu'entre ces deux synodes, celui de Tours et celui de Soissons, le clergé gaulois et celui de la Bretagne se seraient donné de si fréquents témoignages de sympathie religieuse (2)?

M. Thierry n'a pas un seul fait contraire à opposer, à moins qu'il n'objecte que, selon Ermoldus Nigellus, les Bretons ne croyaient pas aux *vrais dogmes*. Nous verrons, quand nous étudierons avec lui ce passage d'Ermoldus, que le vieux poète du neuvième siècle ne s'exprime pas ainsi. Il dit que les Bretons étaient *une race chrétienne seulement de nom, n'ayant ni la foi ni les œuvres, sans pitié pour les orphelins et les veuves, sans soin pour les églises, et chez qui l'on voyait s'unir le frère et la sœur* (3).

Or, ces paroles, auxquelles on pourrait joindre des autorités plus graves encore (4), ces paroles portent-elles à croire que les Bretons fussent, comme M. Thierry les peint, des hérétiques préférant la doctrine de Pélage à celle de Rome, et d'ailleurs les plus fervents chrétiens du monde? Sauf des exceptions plus ou moins nombreuses, ils étaient *sans foi ni loi*, mais non pas séparés des ortho-

(1) Martène, *Thesaurus*, etc., t. III, *Acta varia in causa dolensis episcopatus*, p. 850-988.

(2) Voir le paragraphe 6.

(3) *De Rebus gestis Ludovici*, l. III, v. 45 :

Christicolum retinet tantummodo perfida nomen,
Namque opera et cultus sunt procul atque fides
Cura pupillorum, viduæ, sive ecclesiarum
Nulla manet : coeunt frater et ipsa soror, etc.

(4) Voir le concile de Soissons de l'an 866.

doxes par l'adoption d'un symbole chrétien particulier. Aussi des papes et le clergé gaulois censurèrent-ils parmi eux des mœurs condamnables, mais non pas un enseignement hérétique.

5° Les Bretons établirent-ils des évêchés sans recourir à aucun pouvoir étranger ?

TEXTE DE M. THIERRY. — « Les citoyens de Rennes choisirent pour évêque un émigré breton, et les Bretons instituèrent des évêques dans plusieurs villes de leur nouvelle patrie où il n'y en avait jamais eu. Ils firent cet établissement religieux, comme ils avaient fait leur établissement civil, sans demander permission ni conseil à aucun pouvoir étranger (1). »

OBSERVATIONS. — L'histoire se tait sur l'époque et le mode de l'établissement de quelques évêchés bretons ; les trois dont elle mentionne l'érection ne furent pas établis sans l'intervention d'un pouvoir étranger, ce qui nous autorise à croire qu'il en fut de même des autres sièges épiscopaux.

Lexobie, ville aujourd'hui détruite, fut érichée en évêché pour saint Tugdual par le roi franc Childebert (2). La ville de Léon reçut du même prince le titre de siège épiscopal, et saint Paul pour pontife (3). Ce fut encore Childebert qui mit à Dol, comme métropolitain de toute la Bretagne, saint Samson, antérieurement promu à l'archiépiscopat dans la Grande-Bretagne (4). Quand on dit

(1) Ubi supra.

(2) Longueval, *Hist. de l'Eglise gall.*, l. VI, ad ann. 557. — Des auteurs croient que l'érection du siège de Lexobie fut antérieure à l'élection de saint Tugdual.

(3) Bollandus, 12 mars, *Vita S. Pauli*, c. v, n° 43, p. 119.

(4) *Vita S. Maglorii*, n° 3.

que ce prince établit des évêchés, il est évident qu'à sa volonté se joignaient le consentement du métropolitain approbateur de l'élection du candidat et celui des évêques consécrateurs. Un pouvoir étranger intervint donc dans l'érection des nouvelles chaires épiscopales de l'Armorique.

Quant à leur établissement civil, les émigrants bretons ne se passèrent pas non plus de *permission*, puisque, d'après M. Thierry, ils le firent *d'accord avec les anciens habitants*.

6° *Les Bretons ne lièrent-ils pas société avec les prélats gaulois?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Les chefs de l'église bretonne ne lièrent point société avec les prélats de la Gaule franke, et ne se rendirent point aux conciles des Gaules convoqués par les rescrits des rois franks. Cette conduite attira bientôt sur eux des regards de haine (1). »

OBSERVATIONS. — La signature des évêques bretons paraît, en effet, très-rarement aujourd'hui dans les actes des conciles gaulois; mais il n'est pas moins vrai qu'elle y fut souvent apposée.

D'abord, de quels conciles M. Thierry parle-t-il? Est-ce de ceux qui furent tenus dans la Troisième Lyonnaise, province ecclésiastique de Tours, à laquelle appartenait la Bretagne, ou de ceux qui se réunirent autre part en Gaule?

S'agit-il des premiers? Or, je trouve huit conciles dans la Troisième Lyonnaise depuis l'arrivée des Bretons, en 458, comme le prétend le P. Lobineau, jusqu'à l'an 845, lorsque Noménoë affranchit ses évêques de la métropole de Tours.

(1) Ubi supra.

En 461, concile de Tours, où souscrivit Mansuet, *évêque des Bretons* (1). Ainsi donc les actes du premier de ces huit synodes offrent déjà une négation de l'assertion de M. Thierry.

Il n'est pas besoin de faire observer qu'à cette date de 461 les ravages de la Grande-Bretagne étant peu considérables encore, les réfugiés, et à plus forte raison les évêques, devaient se trouver en bien petit nombre dans l'Armorique.

En 465, concile de Vannes, présidé par Perpétuus de Tours (2). Les actes de l'assemblée renferment les noms des huit évêques suffragants de Perpétuus. Sur ces huit prélats, cinq sont aussi désignés par l'indication de leurs villes épiscopales, toutes situées au nord, à l'est et au sud de la province. Il faut par conséquent que les trois autres noms appartiennent aux évêques de Vannes, de Quimper et de Tréguier. Or, si, dans ce temps, les Bretons étaient établis en Armorique et avaient déjà des chefs spirituels de leur nation, il paraît que deux au moins, ceux de Tréguier et de Quimper, se seront exactement rendus à Vannes, à l'appel du métropolitain (3).

En 567, concile de Tours (4). Il n'y vint personne de la Bretagne; elle relevait alors du nouvel archevêché de Dol, contre lequel cette assemblée réclama.

Quant aux cinq autres conciles de la province, les actes en sont ou perdus ou incomplets, et ne peuvent nous apprendre quelle part y prirent les évêques bretons (5);

(1) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 126.

(2) Sirmond, p. 137.

(3) On doute que les Diablintes, petit peuple de la Troisième Lyonnaise, eussent en 465 un évêque. Dans le cas qu'un des membres anonymes du concile aurait été leur prélat, une mention d'évêque breton resterait encore. — Voir de M. d'Ozouville *Recherches sur les Diablintes et Lettres à dom Piolin*, p. 296 et suivantes.

(4) Sirmond, p. 329.

(5) S. Greg. Turon., *Hist. eccl. Franc.*, l. IV, c. iv, à l'occasion de

mais un autre document nous prouve qu'ils y siégèrent. L'an 866, les évêques gaulois, réunis à Soissons, écrivirent au pape Nicolas I^{er} pour se plaindre de ce que les Bretons n'assistaient plus aux conciles de la métropole de Tours depuis vingt et un ans (1), c'est-à-dire depuis 845. Ils y assistaient donc avant cette époque.

Les huit conciles tenus dans la Troisième Lyonnaise, depuis 458 jusqu'à 845, ont vu par conséquent, pour la plupart, siéger quelques prélats de l'Armorique. Tout ceci est oublié par M. Thierry quand il nie la présence des évêques bretons dans les conciles de la Gaule.

Sortons maintenant de la province de Tours, et cherchons quels furent les rapports du clergé de la Bretagne avec le reste du clergé gaulois (2).

A part le nom de Samson, probablement celui de Dol, mêlé à ceux des prélats réunis à Paris en 557, je ne vois aucune trace de la présence des évêques bretons dans les conciles étrangers à leur métropole. Il est vrai que les souscriptions d'un grand nombre de ces conciles sont perdues; mais, au reste, peut-on être surpris de l'absence des Bretons, qui appartenaient à un Etat presque toujours en guerre avec les Francs? Au milieu de conditions pareilles, tout ce qu'on pouvait exiger des Bretons, c'était qu'ils parussent dans les conciles de leur province; or, ils y parurent, nous l'avons vu, et depuis la suppression de l'archevêché de Dol, au sixième siècle, jusqu'à son rétablissement, au neuvième siècle, on ne se souvenait pas qu'ils y eussent manqué sans motif.

l'évêque breton Macliau; l. V, c. I., à l'occasion de Riculfe. — Sirmond, t. I, p. 493, concile de Nantes; t. II, p. 303, concile de Tours. — Delalande, *Conc. Gall. Supplementa*, p. 92, concile de Tours.

(1) Sirmond, t. III, p. 298 : « Jam vicens et eo licet paululum adsit annus. » — Delalande, p. 143.

(2) Je ne parlerai pas du fameux Breton Fauste, abbé de Lérins, et évêque de Riez vers 460; il habitait alors la Gaule depuis longtemps.

M. Augustin Thierry cite un fait qui, s'il était fidèlement rapporté, donnerait un démenti à cette conclusion. Il suppose que saint Grégoire de Tours, après s'être purgé d'une accusation intentée contre lui par le prêtre Riculfe, voulut poursuivre le calomniateur devant un concile. « Ses lettres de convocation, dit M. Thierry, furent adressées individuellement aux évêques de toutes les cités de la troisième province lyonnaise, à l'exception de celles que possédaient les Bretons, peuple aussi jaloux de son indépendance en religion qu'en politique, et dont l'église nationale n'avait point avec l'église des Gaules des relations fixes et régulières (1). » Or, est-il prouvé que les évêques bretons aient été *exceptés* dans cette convocation des suffragants de la métropole de Tours? Saint Grégoire se borne à dire : « De l'avis de mes comprovinciaux, j'ordonne que Riculfe soit renfermé dans un monastère (2). » C'est donc M. Thierry qui seul *excepte* les Bretons de l'invitation faite par le métropolitain de la Troisième Lyonnaise à ses comprovinciaux; quant à saint Grégoire, il n'en excepte aucun.

D'autres faits, en grand nombre, prouvent qu'entre les Bretons et leurs voisins du pays des Francs il y avait autant d'union religieuse que le permettaient les relations des deux peuples souvent troublées par la politique. Saint Marculphe, né à Bayeux, fait prêtre à Coutances, se retira dans l'île de Jersey, où toute la Bretagne accourut et se réforma à sa voix (3). Saint Paterne, né en Armorique, évêque de Vannes et suffragant du nouvel archevêché de Dol, se retira chez les Francs, qui, après sa mort, ne

(1) *Récits des temps mérovingiens*, III^e récit, t. II, p. 292.

(2) *Hist. eccl. Franc.*, l. VI, c. 1.

(3) Bollandus, 1^{er} mai, *Vita S. Marculphi*, c. II, n^o 46, et 1^{er} juillet, *Vita S. Helerii*, c. II, n^{os} 25 et 26. — L'Armorique est trop voisine de l'île de Jersey pour qu'on dise que ce furent les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne dont la voix de saint Marculphe réforma les mœurs.

consentirent à céder de ses précieux restes à ses diocésains qu'un os seulement (1). Saint Malo, obligé de quitter son siège d'Aleth, reçut pendant quelque temps de l'évêque de Saintes la plus généreuse hospitalité, qu'il vint redemander encore plus tard, et dont il jouit jusqu'à sa mort (2). Saint Briec, évêque breton, avait été instruit, à Paris ou à Auxerre, par saint Germain, qui l'ordonna prêtre (3). L'Irlandais saint Fridolin étonna le Poitou par son éloquence et sa piété; le clergé de Poitiers l'accueillit avec pompe et le chérit comme un frère. On le fit abbé du couvent de Saint-Hilaire (4). Saint Martin de Vertou, né à Nantes, abbé en Armorique, attira d'abord par sa piété, ensuite par ses miracles, l'admiration *des Germains, des Goths, des Bretons, des Gaulois, des Bourguignons*, etc. (5) Le solitaire Winnoch, passant à Tours pour se rendre à Jérusalem, fut élevé à la prêtrise par saint Grégoire, qui espéra le retenir de la sorte (6). Plus tard, un autre personnage du même nom, et neveu des princes bretons saint Josse et saint Judicaël, quitta sa patrie et alla en Belgique se mettre sous la direction de saint Bertin. Déjà son oncle saint Josse, après avoir renoncé à sa petite principauté, était venu habiter le diocèse d'Amiens, où il avait reçu la prêtrise et vécu en solitaire (7). Saint Convoyon ne fut pas moins admiré et comblé de faveurs par le roi franc Louis le Débonnaire que par le roi breton Noménoë (8).

Rien ne fut plus ordinaire, surtout à l'arrivée des Bretons

(1) Voir plus haut, p. 190, note 1.

(2) *Vita S. Maclavii*, n° 18.

(3) *Vita S. Brieci*, nos 2-8.

(4) *Vita S. Fridolini*, c. II, n° 18.

(5) Mabillon, *Sæcul. Bened. I*, *Vita S. Martini*, nos 3 et 6.

(6) S. Greg. Tur., *Hist. eccl. Franc.*, l. V, c. XXII.

(7) Mabillon, *Sæcul. Bened. II*, *Vita S. Judoici*, nos 4 et 5; *Sæcul. III*, pars 1^a, *Vita S. Winnoci*, c. I et II.

(8) Mabillon, *Sæcul. IV*, pars 2^a, *Vita S. Convoyonis*, nos 6, 7, 8.

en Armorique, que leurs rapports avec les chefs des Francs, qui les élevaient à l'épiscopat ou leur concédaient des terres pour y bâtir des couvents, ou bien encore en faisaient leurs conseillers, comme il advint, par exemple, à saint Fridolin, dont nous venons de parler, à saint Tugdual, à saint Léonce, à saint Samson, à saint Paul de Léon (4). M. Thierry a rappelé que l'un des émigrés de la Grande-Bretagne fut élu par les citoyens de Rennes pour les fonctions épiscopales. Je n'en suis pas surpris, d'après tout ce que nous venons de dire; et ce choix, ainsi que l'approbation du métropolitain de Tours qu'il présuppose, doivent être notés comme nouvelles preuves de la sympathie qui existait entre les deux peuples, les Gaulois et les Bretons. Le clergé breton ne refusa donc pas de lier société avec le clergé de la Gaule franque.

7° *Les Bretons furent-ils haïs des prélats gallo-francs, et refusèrent-ils obstinément de se soumettre au métropolitain de Tours?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Cette conduite (*des Bretons refusant de se lier avec les autres prélats gaulois*) attira bientôt sur eux des regards de haine. Le métropolitain de Tours, qui se prétendait chef spirituel de toute l'étendue du pays que les empereurs romains avaient appelé troisième province lyonnaise, fit sommer le clergé de la Petite-Bretagne, comme habitant son ancien diocèse, de le reconnaître pour archevêque et de recevoir ses commandements (544 à 566). Les Bretons ne crurent point que la circonscription impériale des territoires gaulois créât pour eux la moindre obligation de soumettre à l'autorité d'un étranger leur église nationale, par eux trans-

(4) Ubi supra.

plantée d'outre-mer; d'ailleurs ils n'avaient point pour habitude d'attacher la suprématie archiépiscopale à la possession d'un siège déterminé, mais de la décerner au plus digne entre tous leurs évêques. Leur hiérarchie religieuse, vague et mobile au gré de la volonté populaire, n'était point enracinée au sol ni échelonnée par divisions territoriales, comme celles qu'instituèrent les empereurs quand ils firent du christianisme un moyen de gouvernement. Ainsi, la prétention ambitieuse du prélat de Tours étant sans nulle valeur pour les Bretons, ils n'en tinrent pas le moindre compte; le Gaulois les excommunia, et ils ne s'émurent point davantage, n'ayant aucun regret d'être privés de la communion des étrangers dont eux-mêmes se séparaient (1). »

OBSERVATIONS. — Les Bretons ne furent ni haïs par le clergé gallo-franc, ni obstinés à ne pas vouloir faire partie de la province ecclésiastique de Tours.

Saint Samson, nommé archevêque de la Basse-Bretagne par Childebert, désigna en mourant, vers l'an 564, saint Magloire pour lui succéder. Le deuxième concile de Tours, en 567, crut devoir protester contre cette illégale autorité des archevêques de Dol. Il réclama en ces termes : « Que personne ne se permette d'ordonner évêque, en Armorique, un Breton ou un Romain, sans la volonté ou les lettres du métropolitain, ou celles des comprovinciaux; si quelqu'un essaie d'agir autrement, qu'il fasse attention à la sentence portée dans les canons précédents, et qu'il sache que, jusqu'à un plus grand concile, il sera séparé de notre charité et excommunié; car ils méritent d'être retranchés de notre charité et de nos églises, ceux qui méprisent les statuts de nos pères (2). » Ce canon n'offre rien de haineux, ni dans le fond, ni dans la forme. Les Pères du concile, pardonnant les contraventions précédentes, me-

(1) P. 51.

(2) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 329, canon ix.

nacèrent ceux qui contreviendraient à l'avenir. Or, si c'est là haïr, il faut dire que les codes de tous les peuples renferment autant de cris de haine que d'articles et de réglemens.

Pourquoi le métropolitain de Tours se mêla-t-il de ce qui se passait chez les Bretons ? C'est que la Bretagne relevait de sa métropole.

M. Augustin Thierry nous a dit que les nouveaux sièges bretons n'étaient point suffragants de celui de Tours, et cela pour trois raisons : parce que la prééminence de Tours sur toute la Troisième Lyonnaise n'était qu'une prétention ambitieuse ; parce que les Bretons avaient une religion particulière, nationale, qui ne pouvait être ni soumise à un étranger, ni sujette aux circonscriptions territoriales de l'empire ; parce que ce peuple n'admettait pas une hiérarchie semblable à celle des Gaulois. Ces trois raisons sont nulles.

1° Le métropolitain de Tours ne *prétendait* pas être, mais était réellement le chef spirituel de toute la Troisième Lyonnaise, de la Haute et de la Basse-Bretagne. S'il n'en était pas le chef spirituel, à qui donc appartenait ce titre ? La presque île armoricaine ne formait pas une steppe, un désert ; elle renfermait des bourgs et des villes, une population en grande partie chrétienne, même avant les émigrés de 458. Or, les pasteurs de cette population chrétienne, quel archevêque, hors celui de Tours, pouvaient-ils reconnaître ?

2° Les Bretons ne suivaient pas une religion spéciale à leur nation ; ils étaient orthodoxes. S'ils eussent été hérétiques, est-ce que le concile de Tours aurait exigé que leurs évêques se fissent approuver par le métropolitain ? Evidemment il ne l'aurait pas plus exigé pour le clergé hérétique que pour les ministres de la partie encore païenne de la population.

Quand saint Malo, obligé d'abandonner son évêché d'Aleth, eut pris au hasard la fuite sur la mer, il vint abor-

der à une terre qu'il ne connaissait pas : c'était en Sain-
tonge. « Dès qu'on lui eut dit qu'il se trouvait chez un
peuple catholique et que le bienheureux Léonce siégeait
sur la chaire de Saintes, il se rendit, plein de confiance,
vers le prélat, qui le reçut avec cordialité, et lui donna,
comme il le souhaitait, un ermitage et tout ce dont il avait
besoin (1). » Cette confiance que donne à l'exilé le nom
de catholique ne prouve-t-il pas que c'était là pour lui un
nom de frère ? Les autres exemples de sympathie reli-
gieuse entre les Bretons et les Gaulois, exemples cités
au 6^e paragraphe, amenèrent aussi nécessairement pour
conclusion que les deux peuples appartenaient à la même
église orthodoxe.

3^e A en croire M. Thierry, l'épiscopat breton aurait
constitué une chevalerie errante, et les prélats, la mitre
en tête et la crosse en arrêt, auraient chevauché au gré de
leurs montures pour combattre le vice. Point du tout. Les
Bretons admettaient une hiérarchie sédentaire, comme
celle des Gaulois leurs voisins. Saint Malo n'était-il pas évê-
que d'Aleth ; saint Tugdual, de Lexobie ; saint Paul, de
Léon ; saint Paterne, de Vannes ? N'est-ce pas à Dol que
Childebert plaça Samson, et que Samson mourant plaça
saint Magloire (2) ? Tous ces prélats n'étaient point les
chefs spirituels de toute la Bretagne ; chacun d'eux avait
son territoire exactement délimité. Il en fut de même
plus tard : Susan, Félix, Salençon, Libéral, dépossédés
par Noménoë, n'étaient pas évêques universels dans leur
pays ; le premier administrait l'église de Vannes ; le se-
cond, celle de Quimper ; le troisième, celle d'Aleth ; le
quatrième, celle de Léon (3). La hiérarchie était donc fixe
et enracinée au sol chez les Bretons.

(1) *Vita S. Maclavii*, c. xxviii.

(2) *Vita S. Maglorii*, c. iii, iv, v.

(3) Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XV, ad annum 847. — Mar-
tène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, p. 837, *Fragmentum histo-
rie Britannicæ Armoricæ*.

Le titre de métropolitain ne courait pas non plus d'une chaire à une autre, selon le mérite des prélats qui y siégeaient. Dol était la métropole. C'est dans cette ville que nous avons rencontré les archevêques saint Samson et saint Magloire ; et quand, au neuvième siècle, Noménoë entreprit de lui rendre cette auguste prérogative, il justifia la dignité qu'il lui accordait par celle dont elle avait joui. C'est donc à Dol qu'a toujours été placée la chaire métropolitaine des Bretons, pendant qu'ils en ont eu une.

L'erreur de M. Thierry vient de ce qu'il confond les évêques sédentaires avec les évêques régionnaires. Les premiers, attachés, comme nous l'avons vu, à des diocèses particuliers, formaient l'administration spirituelle du pays ; les autres, prélats sans siège, destinés aux missions chez les Barbares ou ne portant qu'un titre honorifique, n'exerçaient aucune fonction épiscopale, à moins d'être choisis pour un lieu déterminé, comme saint Samson pour Dol et saint Malo pour Aleth.

Les raisons qui ont empêché M. Thierry de reconnaître au métropolitain de Tours quelque autorité sur les émigrés bretons sont donc toutes sans nulle valeur. Ce fut par conséquent pour obéir à la discipline de l'Eglise, et non pas à un sentiment de haine ou d'ambition, que saint Euphronius et son concile rappelèrent aux catholiques bretons leur devoir.

Les Bretons obéirent-ils ? Selon M. Thierry, ils ne tinrent aucun compte de cet avis ni de ces menaces. Encore une inexactitude.

Nous avons déjà plusieurs fois rappelé que Noménoë, au neuvième siècle, voulant s'affranchir de toute dépendance des Francs et changer son titre de duc contre celui de roi, commença par s'environner d'un épiscopat à sa disposition ; pour cela il rétablit l'archevêché de Dol. Il n'y avait donc point alors, en 846, d'archevêque particulier pour la Bretagne. Or, depuis quand n'y en avait-il plus ? Ce devait être depuis fort longtemps, puisque le

pape Nicolas I^{er}, en 865, disait au duc Salomon, qui continuait l'entreprise de Noménoë : « Quoiqu'on ne se souvienne pas que vous ayez eu d'église métropolitaine dans votre pays, adressez à notre siège tout ce que vous pourrez, pour que notre examen nous apprenne, d'une manière plus claire que le jour, quelle a été chez vous de toute antiquité l'église archiépiscopale (1). » Au neuvième siècle, on ne se souvenait donc plus de l'existence d'une métropole bretonne ; il fallait donc que la suppression en fût bien ancienne, et que l'Armorique fût rentrée depuis longtemps sous l'autorité du métropolitain de Tours. De quelle époque peut-on faire dater ce retour ?

A la fin du douzième siècle, quand Innocent III trancha définitivement en faveur de Tours le débat qui existait entre cette ville et les Bretons, l'église de Dol présentait des mémoires où, par une liste chronologique (2), elle prétendait établir que, depuis saint Samson jusqu'à l'époque de Nicolas I^{er}, au neuvième siècle, elle avait eu quatorze archevêques ; mais la métropole de Tours riposta que les légendes de ces archevêques de Dol étaient sans autorité (3), du moins qu'elles ne renfermaient de certain que la partie relative à Samson (4). Le Saint-Siège n'ajouta non plus aucune foi à ces documents, et donna gain de cause aux archevêques de Tours contre les Bretons, qui se soumirent.

Il n'y a donc pas eu beaucoup d'archevêques à Dol, puisqu'au neuvième siècle on ne se souvenait pas même qu'il y en eût eu, et qu'au douzième siècle, après toutes les recherches possibles, on n'en connut certainement qu'un, saint Samson. Il est par conséquent vraisemblable

(1) Sirmond, t. III, p. 275.

(2) Martène, *Thes. nov. anecdot.*, t. III, *Acta varia in causa dolensis episcopatus*, p. 934. — Innocentii III *Ep.*, l. II, 82.

(3) *Acta varia in causa dolensis episcopatus*, p. 935.

(4) Innocentii III *Ep.*, l. II, 82.

que cet archevêché finit quand saint Magloire, précisément vers l'époque des réclamations du concile de Tours tenu en 507, donna sa démission. Son successeur n'exerça probablement que les fonctions épiscopales. La légende ne lui donne, en effet, pas d'autre titre que celui d'évêque (1).

Le Bretons ne furent donc pas plus obstinés contre l'ordre du métropolitain de Tours que le métropolitain ne fut haineux contre les Bretons; l'un réclama en faveur de ses droits, et les autres ne tardèrent pas à les reconnaître.

Il y a, dans la page de M. Thierry que nous examinons, une ligne dont chaque mot renferme une énigme. A propos de la Troisième Lyonnaise, l'historien fait observer que les divisions du territoire furent instituées par les empereurs quand ils firent du christianisme un moyen de gouvernement. Qu'est-ce que cela veut dire? Pense-t-on que ce fut pour favoriser le nouveau culte que l'on institua de nouvelles divisions du sol de l'empire? Mais quel avantage le christianisme recueillait-il des changements apportés aux circonscriptions établies par Auguste? L'Église n'avait-elle donc point d'évêchés, point de métropoles, avant Constantin ou Honorius? ou bien se vit-elle obligée d'adopter pour ses provinces les limites des provinces civiles?

La seule chose à peu près claire dans la ligne de M. Thierry, c'est l'intention de présenter le christianisme comme n'ayant servi que d'instrument à l'administration impériale. Il ne croit donc pas que la foi ait été pour Constantin, pour Théodose, etc., une affaire de conviction, mais une spéculation de leur politique? Eh bien!

(1) Saint Samson mourut en 564 (Longueval, l. IV, ad ann. 557), et le concile de Tours se tint en 567. Or, puisque saint Magloire (*Vita*, c. vii et viii) n'exerça pas longtemps sa charge, sa démission ne dut pas être éloignée de l'époque où fut réuni le concile.

soit. Disons alors que c'était la politique du génie, puisque ces princes devinèrent ce qui devait seul rester pour étayer la société tombant en ruines. Or, puisque l'intervention protectrice du christianisme est si indispensable, surtout aux époques de trouble et d'affaïssement, pourquoi s'acharne-t-on à l'attaquer et à l'avilir ?

8° *La haine du clergé gaulois contre les Bretons est-elle prouvée par les poèmes de saint Venance Fortunat ?*

TEXTE DE M. AUGUSTIN THIERRY. — « Mais l'église orthodoxe, irritée de cette résistance, leur fit bientôt une guerre plus dangereuse (566 à 578). La peuplade des Saxons encore païens qui habitait près de leur territoire devint l'objet d'une pieuse sollicitude pour les évêques des provinces voisines; mais malheureusement ils travaillaient moins à convertir ces barbares qu'à les empêcher d'être convertis par les Bretons et de faire amitié avec des schismatiques. « Tu veilles soigneusement sur les Saxons (*Insidiatores removes, vigilante, Bri-tannos*), écrivait un poète du temps à Félix, évêque de Nantes; et ton adresse-éloigne d'eux le Breton qui leur tend ses pièges (1). »

OBSERVATIONS. — Dans les sept pièces, tant en prose qu'en vers, écrites par saint Fortunat à saint Félix, il en est deux où sont rappelés les rapports de l'évêque de Nantes avec les Bretons. Nous allons citer les deux passages et le commentaire qu'en donnait l'*Histoire des Francs*.

« Chef apostolique, dit le poète au pontife, vous qui,

(1) Quoique M. Thierry ait reconnu son inexactitude sur ce point, nous conservons nos observations. La raison en a été donnée précédemment.

vainqueur de la puissance bretonne et ferme dans l'adversité, mettez les armées en fuite à l'aide de la croix, vivez, honneur de la patrie (1)! Par votre adroite vigilance, vous écarterez les insidieux Bretons, et nul ne possède des armes aussi puissantes que votre parole (2). »

Sur cela je ferai remarquer 1^o que le poète ne parle pas des Saxons; qu'il ne loue pas saint Félix de soins plus attentifs pour les Saxons que pour les autres habitants du diocèse de Nantes. M. Thierry est parfaitement libre de trouver ces Barbares *malheureux* de n'avoir pas été convertis par des gens qu'il croit hérétiques; mais il ne saurait avoir la liberté d'ajouter aux textes qu'il traduit, comme il se l'est permis en citant saint Fortunat. Nous ne tarderons pas à voir que cette addition a pour but de préparer les voies à l'odieuse assertion que la peuplade saxonne était choyée par le clergé, qui s'y préparait de dociles égorgeurs.

2^o On doit encore remarquer que, dans les deux passages de saint Fortunat, il n'est point question du zèle qu'aurait eu l'évêque de Nantes à détourner ses ouailles des croyances religieuses bretonnes; ce qu'admire le panégyriste, ce sont deux victoires remportées par saint Félix sur les Bretons: une première fois par l'autorité de la religion, une seconde fois à force d'éloquence.

Or, quels purent être ces succès de la piété et de l'éloquence du saint prélat? Écoutons saint Grégoire de Tours : « Canao, comte des Bretons, tua trois de ses frères. Il voulait aussi tuer Macliau, qu'il avait fait charger de fers et jeter en prison, mais qui fut délivré de la mort par Félix, évêque de Nantes (3). » « Cette année (*la dix-huitième de l'empire de Justin*), les Bretons firent de grands ravages autour des villes de Nantes et de Rennes; chargés

(1) *Miscellanea*, l. III, c. v, édition Migne.

(2) *Ubi supra*, c. VIII.

(3) *Hist. eccl. Franc.*, l. IV, c. IV.

d'un immense butin, ils parcouraient les campagnes, dépouillaient les vignes de leurs fruits et emmenaient des captifs. L'évêque Félix leur envoya une ambassade; ils promirent de réparer, et ne voulurent plus ensuite tenir leurs promesses (1). » Puisque l'histoire n'a pas enregistré d'autres succès de l'évêque de Nantes sur les Bretons, il est tout à fait vraisemblable que c'est à ceux-ci que le poète panégyriste a fait allusion.

M. Thierry en a lui-même ainsi pensé dans ses *Récits des temps mérovingiens*, livre où la critique rencontre bien encore quelques taches, mais non pas toute la passion qui dicta l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre*. « Evêque d'une frontière incessamment menacée par les courses hostiles des Bretons, et que les Mérovingiens étaient incapables de protéger d'une manière constante, Félix avait pris sur lui de pourvoir à tout, de veiller en même temps à la sûreté et à la prospérité de son diocèse. A défaut d'armée, il opposait aux empiètements des Bretons une *politique vigilante* et d'*adroites négociations*; et, quand la sécurité était revenue autour de lui, il exécutait, avec ses seules ressources, de grands ouvrages d'utilité publique (2). » A l'appui de cette appréciation, M. Thierry choisit les deux poèmes de saint Fortunat que j'ai cités et le second passage que j'ai traduit de saint Grégoire de Tours. Il reconnaît donc (et je me félicite d'être d'accord avec lui) que les soins et la vigilance de Félix, célébrés par saint Fortunat, tendaient à désarmer les Bretons, et non pas à exciter contre ce peuple la haine de ses diocésains.

(1) L. V, c. xxxii.

(2) T. II, 3^e récit, p. 293.

9° *Le roi franc Chilpéric fit-il aux Bretons une guerre religieuse ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Grâce à la vigilance de Félix et de ses collègues, les Saxons de Bayeux restèrent purs de toute alliance avec leurs voisins rebelles au pouvoir sacerdotal ; ils furent même enrôlés contre eux dans une expédition commandée par le roi franc Hilpéric, soutien peu éclairé de l'orthodoxie, et ami dévoué des prélats orthodoxes ; mais leur armée fut taillée en pièces par les Bretons sur les bords de la Vilaine (578 à 824). Plus d'une fois ce petit peuple, en punition de son indépendance religieuse, essaya de semblables attaques de la part des puissants chefs des conquérants de la Gaule (1). »

OBSERVATIONS. — Saint Grégoire de Tours raconte ainsi l'expédition dirigée contre la Bretagne : « Les gens de Tours, de Poitiers, de Bayeux, du Mans, d'Angers, et plusieurs autres, allèrent en Bretagne, par l'ordre du roi Chilpéric, et campèrent sur les bords de la Vilaine, en face de Waroc, fils de Macliau. Mais le rusé Breton, se jetant de nuit sur les Saxons de Bayeux, en tua la plus grande partie. Trois jours après, il fit la paix avec les chefs de l'armée de Chilpéric, donna son fils en otage, et promit par serment de remplir son devoir de fidélité envers le roi Chilpéric. Il rendit aussi la petite ville de Vannes, à la condition que, s'il méritait que le roi le chargeât de la gouverner, il paierait chaque année, sans qu'on le sommât de le faire, les tributs et tout ce qu'il devrait pour cela. » L'historien termine ensuite ce chapitre en

(1) La première phrase de ce fragment ne se lit plus dans l'*Histoire de la conquête, etc.*

disant que le roi franc, au mépris des privilèges de l'Eglise, frappa d'amende les clercs inférieurs pour n'avoir point pris part à la guerre, et que Waroc, bientôt las d'observer le traité, en fit avertir Chilpéric par l'évêque de Vannes, qui fut condamné à l'exil (1).

La narration de saint Grégoire contredit presque en tout celle de M. Thierry, aussi bien sur le caractère du roi franc que sur le but de la guerre et sur les troupes qui la firent.

1^o Vous semble-t-il un ami bien dévoué à l'Eglise, ce prince qui tire une amende des clercs, parce qu'ils ont usé des antiques privilèges ecclésiastiques, et qui punit de l'exil l'évêque de Vannes, malgré son double titre de prélat et d'ambassadeur? Je n'écirai pas la biographie de ce prétendu soutien de l'orthodoxie, qui composa un livre contre la Trinité, et qui égayait ses repas par la satire des évêques (2); elle se trouve énergiquement résumée tout entière en ces quelques mots : « Hilpérik,... sorte d'esprit fort à demi sauvage, n'écoulant que sa fantaisie, même lorsqu'il s'agissait du dogme et de la foi catholique (3). » De qui est cette appréciation si contraire à l'assertion de M. Thierry? Elle est de M. Thierry lui-même, mais dans ses *Récits des temps mérovingiens*. Le véritable caractère de Chilpéric ne nous permet donc pas de lui attribuer la pensée d'une guerre contre les Bretons en faveur de l'orthodoxie.

2^o Si l'expédition avait eu pour but de punir la Bretagne de son indépendance religieuse, on verrait, dans le traité de paix, quelque entrave mise à son indépendance. Pas du tout; c'est la fidélité au roi franc, et non pas à l'Eglise orthodoxe, que Waroc a jurée, et dont le gage est son propre fils livré à Chilpéric. La guerre n'eut donc

(1) *Hist. eccl. Franc.*, l. V, c. xxxii.

(2) L. V, c. xliv; l. VI, c. xlvi.

(3) *Récits des temps mérovingiens*, t. I, p. 327.

que des motifs politiques : la soumission du comte révolté, et la restitution de la ville de Vannes.

3^e M. Thierry néglige de parler des cités enrôlées en grand nombre contre la Bretagne, et ne mentionne que les Saxons convertis par saint Félix. Il y a là un double tort. D'abord, c'est que les Saxons baptisés par saint Félix habitaient près du Mans⁽¹⁾, tandis que ceux qu'a nommés saint Grégoire demeuraient à une cinquantaine de lieues loin de là, au nord, près de Bayeux. Ensuite, quand M. Thierry ne met en scène que de nouveaux convertis, ne semble-t-il pas tâcher, par cet artifice, de donner à l'expédition une éloquente couleur de guerre sainte, d'autant plus féroce que les néophytes seront plus dévots ? Fausse apparence de croisade religieuse qui s'évanouit quand on fait attention que chaque ville fournit, comme la peuplade saxonne, son contingent à l'armée du roi.

Si l'on devait supposer que les Saxons envoyés contre les Bretons étaient chargés de les convertir à la foi catholique par le fer et le feu, il faudrait soutenir de même que, lorsqu'ils s'unissaient aux Bretons pour combattre Gontran⁽²⁾, ils travaillaient à gagner ce roi de Bourgogne aux usages de l'église celtique. M. Thierry l'admettrait-il ?

Chilpéric, ce digne époux de Frédégonde, et les Saxons convertis ne furent donc pas des bourreaux aux ordres des antipathies de l'Eglise.

(1) *L'Histoire de France* du P. Daniel n'a pas oublié (règne de Chilpéric) de distinguer les Saxons du Mans d'avec ceux de Bayeux.

(2) *Hist. eccl. Franc.*, l. X, c. ix.

10° *La guerre de Louis le Débonnaire contre la Bretagne fut-elle une guerre de religion?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Quand les rois franks assemblaient autour d'eux, en grand conseil, les gouverneurs des provinces, ceux que dans leur langage ils appelaient *grafs*, et que les Gaulois nommaient comtes, le comte des frontières était souvent interrogé sur la foi religieuse des Bretons. « Ils ne croient point aux vrais dogmes, répondait le capitaine frank; ils ne suivent point la ligne droite. » Alors la guerre était votée contre eux par acclamation unanime; une armée, rassemblée dans la Germanie et dans le nord de la Gaule, descendait vers l'embouchure de la Loire; des prêtres et des moines quittaient leurs livres et dépouillaient la longue robe pour suivre, l'épée au côté et le bouclier sur l'épaule, les soldats dont ils excitaient le rire (*Cede armis, frater...* Ermoldi Nigelli, etc.). Après la première bataille gagnée, le vainqueur publiait de son camp, sur les rivières d'Ellé ou de Blavet, des manifestes sur la tonsure des clercs et la vie des moines de la Bretagne, leur enjoignant, sous des peines corporelles, de suivre à l'avenir les règles décrétées par l'église romaine (*Diploma Hludovici Pii imperatoris*). »

OBSERVATIONS. — Les guerres des Bretons avec leurs voisins, soit Romains, soit Francs, furent extrêmement fréquentes. Saint Grégoire de Tours et Frédegair mon trent les Bretons presque toujours agresseurs, et ils ne laissent pas une seule fois entrevoir dans ces luttes le moindre indice de haine religieuse. Ne pouvant transcrire ces récits trop multipliés de batailles et de dévas tations, je me bornerai au résumé qu'en offre M. Fauriel.

« Ces faits, dit-il, suffisent pour constater que la

Bretagne avait déjà pris dès lors, sous les Romains (à l'époque d'*Aëtius*), l'allure hostile et sauvage qu'elle devait garder des siècles en face des conquérants germains (1). Les Bretons indépendants, ... restés ou redevenus plus qu'à demi barbares (483), ravageaient et pillaient sans relâche les terres de leurs voisins gallo-romains (2). Ce n'était pas uniquement pour le plaisir de braver un roi frank... que les Bretons se jetaient si fréquemment et avec tant d'audace sur les terres de la Neustrie ; ils étaient entraînés à ces expéditions par un attrait plus direct et plus sensuel, par cet attrait du vin qui a rendu conquérant maint peuple barbare. La saison de la maturité des vignes, aux environs de Nantes et de Rennes, était l'époque ordinaire de ces expéditions (3). » C'étaient donc des pillards, et non pas des hérétiques ni des schismatiques, que repoussèrent les Francs de Neustrie et de Bourgogne.

Pour prouver que les Francs étaient les soldats de l'Eglise contre les Bretons, M. Thierry n'a rien trouvé de mieux, dans cette longue série de guerres entre les deux peuples, que l'expédition de Louis le Débonnaire, chantée par Ermoldus Nigellus.

Or, cette fois encore, M. Thierry va se charger lui-même de nous démontrer qu'il s'est complètement trompé. C'est son livre intitulé : *Dix Ans, d'études historiques*, que j'oppose à son *Histoire de la conquête de l'Angleterre*. Dans le premier de ces deux ouvrages, il traduit du poème d'Ermoldus ce qui est relatif à la guerre contre la Bretagne. Je vais longuement citer ce curieux écrit :

« Suivant l'ancien usage, César convoque auprès de lui les chefs et les gardiens des frontières ; parmi eux se présente Lande-Bert, dont la mission était d'observer le pays

(1) *Hist. de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains*, t. I, p. 204.

(2) T. II, p. 27.

(3) T. II, p. 329.

habité par les Bretons. Ce peuple, ennemi du nôtre, fut autrefois chassé de sa demeure et jeté sur les côtes de la Gaule par la mer et par les vents. Comme il avait reçu le baptême, la nation gauloise l'accueillit chez elle. Dans leurs conquêtes, les Franks le négligèrent pour des ennemis plus redoutables. Il s'étendit peu à peu, recula ses frontières, et se flatta du fol espoir de nous vaincre. « Eh bien ! Frank, dit César à Lande-Bert, dis-moi, que fait la nation qui t'avoisine ? honore-t-elle Dieu et la sainte Eglise ? a-t-elle un chef et des lois ? laisse-t-elle nos frontières en repos ? » Lande-Bert s'inclina et répondit : « C'est une race orgueilleuse et perfide, pleine de malice et de mensonge ; elle est chrétienne, mais c'est seulement de nom, car elle n'a ni la foi ni les œuvres ; elle habite les bois comme les bêtes fauves, et vit comme elles de rapines. Son chef s'appelle Morman, si tant est qu'il mérite le nom de chef, lui qui régit si mal son peuple. Souvent ils ont menacé nos frontières, mais ce ne fut jamais impunément. »

« Lande-Bert, reprit César, les choses que tu viens de dire sonnent durement à mon oreille. Je vois que ces étrangers habitent ma terre et qu'ils ne m'en paient pas le tribut. Je vois qu'ils osent nous faire la guerre, il faut que la guerre les en punisse. Cependant, avant de marcher contre eux, je dois leur envoyer un message ; puisque leur chef a reçu le saint baptême, il convient que je l'avertisse. Wither ira le trouver de ma part. » Aussitôt on appelle Wither, abbé sage et prudent en affaires. « Wither, dit César, porte mes ordres au roi des Bretons ; dis-lui qu'il n'essaie plus de nous combattre et qu'il implore la paix des Franks. »

« L'abbé Wither monte à cheval et voyage sans arrêter... « Je te salue, Morman, dit Wither, et je t'apporte le salut de César, le pieux, le pacifique, l'invincible. — Je te salue, répondit Morman, et je souhaite longue vie à César. » Tous deux s'assirent à l'écart, et Wither

exposa son message : « Lodewig César, la gloire du peuple
 « frank, la gloire des enfants du Christ, le premier des
 « hommes dans la guerre et le premier dans la paix, te
 « déclare que tu habites sa terre et que tu lui en dois le
 « tribut. Voilà ce qu'il dit, et j'ajouterai, de ma part,
 « quelque chose par intérêt pour toi. Si tu veux laisser
 « en paix les Franks et obéir à César, il te fera don de la
 « terre que ta nation cultive. Songe à toi et à ta famille;
 « les Franks sont forts, et Dieu combat pour eux. Hâte-
 « toi de prendre une sérieuse résolution... — Va, dit le
 « Breton d'une voix altérée, va dire à ton César que Mor-
 « man n'habite point sa terre, et que Morman ne veut
 « point de ses lois. Je refuse le tribut, et je défie les
 « Franks... » Wither apporte en grande hâte sa réponse
 au roi des Franks. Le roi ordonne aussitôt qu'on prépare
 des armes et des munitions de guerre; il convoque, près
 de la cité de Vannes, l'assemblée des Franks et des na-
 tions qui leur obéissent. Les Franks, les Swabes, les
 Saxons, les Thorings, les Burgondes, viennent en équi-
 pages de guerre... Cependant le roi des Bretons se pré-
 pare à combattre, et César, pieux et clément, lui envoie
 un dernier message. « Qu'on lui rappelle, dit-il, la paix
 « qu'il a jurée autrefois, la main qu'il a donnée aux
 « Franks, et l'obéissance qu'il a gardée à Karl mon
 père. » (Il lui fait proposer une seconde fois d'abandon-
 ner le culte des démons et de professer le christianisme (1).)... Le bruit est bientôt répandu que le roi des
 Bretons est mort et que sa tête est dans le camp de Cé-
 sar... Les Bretons cédèrent à César; ils promirent d'écou-
 ter ses ordres, et César les laissa en paix (2). »

(1) J'ai cru nécessaire d'ajouter à la traduction abrégée de M. Thierry la phrase d'Ermoldus qui forme une parenthèse.

(2) *Dix Ans d'études historiques*, 2^e partie, article xvi, *Episode de l'histoire de Bretagne*. — Voir, dans la *Patrologie latine* de M. Migne, t. CV, le poème de Nigellus, l. III.

Ainsi s'exprime Ermoldus traduit par M. Thierry. Or, quoique Lande-Bert ait dit, dans l'assemblée des Franks, que les Bretons n'avaient du christianisme ni la foi ni les œuvres, quoique Louis le Débonnaire ait engagé Morman à quitter le culte des démons, il est hors de doute que le caractère de l'expédition fut tout politique : on voulut punir un vassal rebelle. Les historiens sont en cela d'accord avec la barbare Iliade d'Ermoldus. « Après ce, dit le biographe de Louis le Débonnaire, vindrent nouvelles à l'empereur que les Bretons ne luy vouloient plus obeïr, ne estre de sa seigneurie ; ains appareilloient armes contre luy, et avoient jà faict un roy qui avoit nom Marmanon. Mais l'empereur ne mist ceste besoingne en delay, ains appareilla ses osts hastivement, pour entrer en leur terre. En la cité de Vannes tint parlement, et puis entra en Bretagne. En pou de temps et en pou de travail destruit tout le païs, ne ne vult oncques cesser jusques à tant que Marmanon, leur roy, fust occis... Puis que leur roi fu occis, toute Bretagne fu abatue et vaincue, et tous vindrent à l'empereur à mercy à telle condicion comme il luy plaisoit ; ostaiges donnèrent tels comme il demanda ; de la terre ordonna à sa volenté (1). » On trouve un témoignage équivalent dans la vie du célèbre abbé breton saint Convoyon (2).

Il y a toutefois deux difficultés à résoudre. Si la religion n'était pour rien dans cette lutte, pourquoi y aperçoit-on des prêtres mêlés aux soldats, et pourquoi, parmi les actes du vainqueur, trouvons-nous une réforme religieuse ?

1° Il se rencontra des prêtres dans cette guerre, comme dans les autres guerres du moyen âge, parce que le clergé,

(1) L'Astronome, *Vita Ludovici Pii*, c. xxx, traduction des *Grandes Chroniques de France*, édition de M. Paulin Paris, t. II, p. 339.

(2) Mabillon, *Sæcul. Bened. IV*, pars 2^a, p. 189, *Vita S. Convoyonis, abbatis Rotonensis*, n° 6.

tout en adoucissant les mœurs des conquérants de la Gaule, avait aussi contracté un peu de leur rudesse, et se voyait contraint, en jouissant des droits de la féodalité, de supporter les charges qu'elle imposait, même celle des combats. Ces moines et ces prêtres armés n'offrent donc pas une anomalie spéciale à l'expédition de 818, et leur présence ne prouve pas qu'on soit allé gagner des indulgences en pourfendant des hérétiques.

2^e Le règlement de Louis le Débonnaire sur les moines bretons fut provoqué par une cause accidentelle ; il ne se rattachait nullement au but de l'expédition. Mormonoc, abbé de Landevenec, étant venu solliciter une faveur, le roi franc fut tout surpris de la forme de son habillement et de sa tonsure. De là son manifeste pour imposer aux monastères de l'Armorique la règle de saint Benoît (1). Soyons donc plus fiers du courage de nos anciens princes. Ils ne se rendirent pas vaillamment de père en fils en Bretagne, l'épée à la main, pour tondre en rond les moines qui se tondaient en croissant. C'est leur autorité qu'ils allaient défendre. Si M. Augustin Thierry conduisait jusqu'à nos jours ses recherches historiques sur la France, et s'il les commentait avec le même esprit systématique, il affirmerait, je n'en doute pas, que ce fut aussi le clergé qui poussa Napoléon contre l'Angleterre et la Russie, coupables de schisme, et qui arma le Directoire, la Restauration et la révolution de 1830 contre l'Égypte et Alger pour continuer la guerre sainte de Louis IX en Afrique et y anéantir Mahomet ; et il se rencontrerait certainement des admirateurs pour battre des mains à ces révélations.

L'armement de Louis le Débonnaire contre la Bretagne ne fut donc pas entrepris au profit de la religion ; et, puisque M. Thierry le présente comme le type des

(1) Bollandus, die iii martii, *Vita S. Winwaloei*, p. 260, note C, où se trouve cité le diplôme de Louis le Débonnaire. — Mabillon, *Annales Ord. Bened.*, t. II, p. 446.

fréquentes attaques essayées par les Bretons, ces attaques eurent donc pour but de punir les Bretons non pas de je ne sais quelle indépendance religieuse, mais bien de la complète indépendance politique à laquelle ils aspiraient.

Nous terminerons cette question de la prétendue antipathie religieuse de l'Armorique et du reste de la Gaule en disant que les *Chants populaires de la Bretagne*, recueillis par M. Hersart de la Villemarqué, 4^e édition, 1846, n'en laissent apercevoir aucune trace. Que l'on consulte en particulier les pièces intitulées : *le Vin des Gaulois*, *Lez-Breiz*, *le Tribut de Noménoë*, t. I.

11° *L'Eglise a-t-elle abruti la Basse-Bretagne ?*

TEXTE DE M. AIMÉ MARTIN. — « Au sein même de la France, à cent lieues de la capitale de l'Europe, du centre de la civilisation du globe, voici des hordes sauvages dont aucune lumière n'a encore éclairé les âmes. Là régnait autrefois le dieu Teutatés; on y a porté la lettre de l'Evangile, mais l'esprit de l'Evangile y est inconnu. J'y vois partout un peuple sans pensées et sans morale, l'adoration des images au lieu de la croyance en Dieu, le fanatisme et la misère prosternés devant de grossières peintures représentant des débris de cadavres, le fœte, le cœur, les bras, les pieds, les entrailles fumantes de quelques divinités. Il semble que les anciens druides aient encore l'empire, et que, ne pouvant plus mutiler les hommes pour les offrir à leur dieu, ils mutilent leur dieu pour le présenter par fragments à l'adoration des hommes. Voilà les dignes objets du culte chez un peuple qui a des églises, des prêtres, des évêques et l'Evangile. On ne veut pas qu'il élève son âme jusqu'à la pensée d'un seul Dieu, car cette pensée brise les chaînes et tire les hommes de l'abrutissement.

« Représentation du moyen âge au dix-neuvième siècle ! Qui veut se retrouver en 1200 peut visiter les hameaux de la Basse-Bretagne. L'Orient, avec ses esclaves et ses harems, n'offre rien de plus dégradant pour l'humanité. Et toutefois, en Bretagne comme dans l'Orient, l'unité de Dieu, cette vérité qui coûta la vie à Socrate, ne porte plus la mort avec elle. Les peuples l'ont reçue, mais ils n'y ont point encore réfléchi. Il n'y a qu'un Dieu, dit le sectateur du prophète, sans comprendre la grandeur de cette parole ; il n'y a qu'un Dieu, dit le pauvre habitant de Poullaouen prosterné devant les images, objet de son idolâtrie ;... et dans ce seul mot est renfermée la civilisation à venir de l'Orient... et de la vieille Armorique (1). »

OBSERVATIONS. — Quelle rassurante nouvelle pour les touristes et les archéologues ! ils peuvent voyager dans la pittoresque Bretagne sans risque d'être immolés à saint Guignolé et à d'autres bienheureux, sur les débris d'un autel druidique. Le sauvage Breton est plus tolérant qu'autrefois le brillant Athénien : le premier pardonne à M. A. Martin la croyance à un seul Dieu, le second en osa punir Socrate. La grossièreté religieuse de la Basse-Bretagne a donc, on le voit, un excellent côté.

C'est en vain que M. A. Martin accumule les synonymes pour nous dire que le Breton est livré à l'*idolâtrie*, qu'il *adore les images*, qu'il *n'a pas de croyance en Dieu*, qu'on ne veut pas lui permettre de s'élever à la pensée d'un seul Dieu ; tout cela, ridicule déclamation ! A qui fera-t-on croire que l'habitant de la Bretagne prend le saint de sa paroisse pour un dieu ? Si l'auteur veut nous le persuader, qu'il ne termine donc pas son amplification de rhéteur en nous apprenant que le pauvre habitant de Poullaouen dit aussi : « Il n'y a qu'un Dieu ! »

Singuliers personnages que les adversaires de l'Eglise !

(1) *Education des mères de famille*, t. III, c. VIII.

Naguère nous en entendions plusieurs qui prétendaient que les Bretons, pour avoir bien mieux réfléchi sur l'idée de Dieu que le reste du monde chrétien, avaient adopté la doctrine de Pélage et rompu avec l'Eglise orthodoxe; en voici maintenant un autre qui soutient de ces mêmes Bretons qu'ils n'ont point encore réfléchi sur Dieu, bien plus, qu'ils ne *croient* pas encore en lui. Ils n'ont pas réfléchi sur Dieu! c'est-à-dire qu'ils ne sont pas encore arrivés à mettre en doute son existence ou sa providence, ou du moins à s'écrier comme M. A. Martin : « Vos commandements, ô mon Dieu! maudissent la vengeance, et vous vous vengeriez! ils ordonnent à un faible mortel d'aimer ses ennemis, et vous écraseriez l'insecte qui vous offense!... Comment la magnificence serait-elle prodigue de supplices et d'enfers sur les débris d'un monde où je ne rencontre que des bienfaits (1)? » Hélas! non, les Bretons ne se sont pas encore élevés à ce troisième ciel de la contemplation philosophique; ils se bornent à croire en Dieu, à l'aimer comme veut le Décalogue, et à craindre l'enfer.

J'avoue que le paysan bas-breton ne brille point par sa propreté, et qu'il reçoit de Dôle et d'Epinal de détestables images de saints, qu'il plaît à M. A. Martin d'appeler des *divinités*; mais, malgré ces accidents dont il faut chercher la cause ailleurs que dans le clergé, le Breton a d'excellentes qualités, et l'on doit en tenir compte. J'en appelle à l'autorité de l'intéressant ouvrage de M. Abel Hugo, *la France pittoresque* : « Les habitants des villes, dans le département des Côtes-du-Nord, ont des mœurs simples et faciles. Ils sont affables et prévenants avec les étrangers, intelligents, actifs et industriels. Doués d'aptitude pour les sciences et les lettres, ils attachent de l'importance à les cultiver, et ils sont généralement plus instruits qu'on ne pourrait le supposer, d'après la situation reculée de

(1) *Education des mères de famille*, l. IV, c. x.

leur département... Le paysan bas-breton est franc, loyal, charitable et hospitalier, réservé, grave et patient... Malgré la rudesse extérieure et une brusquerie souvent excessive, le fond du caractère du Breton est la bonté et la sensibilité. Il aime son pays avec passion (1). »

« Le paysan du Morbihan ne se distingue pas par une vaste érudition. Le plus habile ne lit pas même correctement. Mais l'extrême pureté de ses mœurs, sa probité, son respect et sa compassion pour l'infortune d'autrui, et la noble patience avec laquelle il supporte lui-même le malheur, sont dignes d'admiration. Le paysan breton, plus honnête que beaucoup de gens qui se croient civilisés, etc. (2) » Eh bien ! puisque l'Eglise est parvenue à établir chez les Bretons la croyance en Dieu et des mœurs pures, l'essentiel de sa tâche est accompli ; que le gouvernement fasse le reste, en dotant ce pays d'écoles primaires (3).

12° *Résumé.*

Quand les Bretons, fuyant de leur île envahie par les Anglo-Saxons, cherchèrent une seconde patrie en Armorique, ils comptaient dans leurs rangs quelques prêtres et quelques moines si pieux, qu'ils ne tardèrent pas à recevoir du reste de la Gaule des marques d'estime et de vive sympathie, autant du moins que le permirent les discordes trop fréquentes entre les deux Etats politiques. Ce voisinage d'intérêts opposés arma souvent les deux

(1) T. I, département des Côtes-du-Nord, p. 290.

(2) T. II, département du Morbihan, p. 258.

(3) Voir encore, relativement à la Bretagne, le rapport dressé à l'Académie des Sciences morales par MM. de Châteauneuf et Villermé sur un voyage fait en 1840 et 1841.

nations l'une contre l'autre ; les Francs voulaient retenir les Bretons dans la dépendance à laquelle ils les avaient réduits ; ceux-ci combattaient afin de rompre ce léger lien et d'agrandir leur territoire. Ce fut pour arriver à cette rupture complète avec les Francs qu'ils tentèrent, au neuvième siècle, de ne plus relever de la métropole de Tours et de rétablir l'archevêché de Dol, autrefois institué par Childebart pour saint Samson. Mais en se séparant de l'administration métropolitaine de Tours, ils n'abandonnaient pas l'orthodoxie. Ils admettaient en principe, comme les Francs, le Symbole catholique, et comme eux, dans la pratique, ils montraient, à côté de plusieurs saints personnages, un clergé atteint de simonie, un peuple grossier et dépravé, enfin un gouvernement qui empiétait audacieusement ou par ruse sur les droits de la religion. De toute façon, malheureusement, Gallo-Francs et Bretons ne se ressemblaient que trop.

L'église celtique n'a donc pas été en Armorique une église nationale et séparée de l'Eglise universelle.

CHAPITRE XII.

DE L'ÉGLISE CELTIQUE DANS LES ILES BRITANNIQUES.

1^o Note préliminaire.

Les communications des Romains avec la Grande-Bretagne durent y faire connaître de bonne heure le christianisme. L'établissement régulier de l'Eglise y date du règne de Lucius, à la fin du deuxième siècle. La persécution de Dioclétien y fit couler le sang de plusieurs martyrs; le plus célèbre est saint Alban. Les erreurs d'Arius et celles de Pélage s'introduisirent du continent chez les insulaires. Pour combattre le pélagianisme, le clergé breton eut recours à celui des Gaules, et deux fois saint Germain d'Auxerre, suivi d'autres évêques, alla défendre l'orthodoxie. Il fonda de plus, dans le cours de sa mission, de nombreux établissements (429-447). Vers la même époque, le Breton saint Patrice évangélisait l'Irlande; ses succès y furent rapides, et les Irlandais, à leur tour, instruisirent en Ecosse les Pictes et les Scots.

Ces deux derniers peuples faisaient de fréquentes incursions sur le territoire des Bretons. Quand les Romains ne purent plus venir défendre les conquêtes d'Agriкола, les habitants de la Grande-Bretagne, comme nous l'avons

dit dans le chapitre précédent, appelèrent à leur secours les Saxons et les Angles, qui d'abord les protégèrent, puis s'emparèrent du pays (460). Il s'y forma successivement huit royaumes. Les Barbares occupèrent même une partie de l'Ecosse, et la ville d'Edimbourg s'éleva, dans la suite, autour d'un château bâti par le roi saxon Edwin. Les Bretons ne conservèrent que le Cornouailles, le pays de Galles du nord et du sud, le Cumberland et le Strathcluyde.

Quelques Angles captifs, ayant été conduits à Rome, furent rencontrés par un prêtre, qui forma dès lors le projet de porter à leur nation la lumière de la foi. Ce prêtre devint Grégoire le Grand. Ne pouvant réaliser son dessein, il choisit pour l'exécuter quarante missionnaires; à leur tête marchait le moine Augustin (597). La haine héréditaire des Bretons contre les Germains, leurs vainqueurs, les détourna de coopérer à l'œuvre des envoyés romains, dont ils se séparaient aussi à cause de quelques pratiques religieuses. Le clergé de l'île d'Iona fit d'heureuses tentatives de conversion chez les Anglo-Saxons, dont le changement fut surtout l'œuvre d'Augustin.

2° *A quelle époque s'introduisirent les usages particuliers à l'église celtique ?*

L'église celtique resta longtemps attachée à certains usages religieux particuliers. Dans les paragraphes suivants, MM. Augustin Thierry et Michelet feront remonter ces coutumes jusqu'à l'époque de l'établissement du christianisme dans la Grande-Bretagne, l'Ecosse et l'Irlande. Elles ne datent point de si haut; elles s'introduisirent à la suite de la conquête anglo-saxonne.

Les désordres qui, pour la Grande-Bretagne, résultèrent de l'invasion; les guerres presque sans fin des Bar-

bares, non seulement avec les Bretons, mais encore contre les Ecossais et les Irlandais; la décadence du savoir dans ces pays comme dans l'Europe entière; les rapports d'abord très-difficiles, et par suite de cela négligés plus tard, entre les Iles Britanniques et le continent, emprisonnèrent l'église celtique sur son propre territoire. Alors s'établirent ces usages qu'à des époques moins malheureuses de plus fréquentes relations avec d'autres églises auraient promptement corrigés.

On doit pourtant excepter une de ces pratiques. Je veux parler de la tonsure des Celtes; elle ne dépouillait de cheveux la tête que jusqu'aux oreilles. Or, puisqu'au cinquième siècle l'apôtre de l'Irlande, saint Patrice, défendit à ses prêtres d'adopter cette forme de tonsure (1); puisque ce furent les Bretons chassés par la conquête qui certainement l'apportèrent en Armorique (2), elle précéda nécessairement la conquête; les autres usages naquirent après cet événement, les témoignages suivants nous le prouvent.

A propos des moines d'Iona, Bède, tout en louant leurs vertus, fait cette remarque sur une de leurs erreurs : « Placés par-delà les confins du monde habité, personne n'est venu leur présenter les décrets synodaux sur la célébration de la Pâque... Barbares et grossiers, ils n'avaient pas du tout appris, etc. (3) » Ce monastère d'Iona n'ayant été fondé qu'au sixième siècle, il est évident que l'erreur ne s'y établit qu'après la conquête.

La *Chronique* d'Adon ne fait dater, chez les Irlandais, l'erreur sur l'époque de la fête de Pâques que d'à peu près la cent quatre-vingtième année de l'invasion anglo-saxonne dans la Grande-Bretagne (4).

(1) *Patrologie* de l'abbé Migne, t. LIII, Opera S. Patricii, synodus episc. Patricii, etc., can. vi, p. 820.

(2) Voir le chapitre précédent, paragraphe 10.

(3) *Hist. eccl. gentis Anglorum*, l. III, c. iv.

(4) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. XVI, p. 801, Adonis *Chronicon*, ætas

La biographie de saint Kentigern, évêque en Ecosse et dans la Cambrie, mais irrégulièrement ordonné par un évêque d'Irlande, ajoute : « C'est que, placée aux limites du monde et infestée par les incursions des païens, cette île ignorait les canons (1). »

Il est, d'ailleurs, trois choses dignes de remarque : 1° Saint Germain d'Auxerre, dans ses deux voyages chez les Bretons contre le pélagianisme, n'eut point à combattre les erreurs qu'on trouve en cette île un siècle après lui. 2° Saint Patrice, missionnaire romain, quoique Breton, repoussa d'Irlande la tonsure celtique ; pourquoi n'aurait-il pas fermé ses conquêtes spirituelles aux autres usages bien plus condamnables des Celtes, s'ils eussent alors existé ? 3° Les Bretons fugitifs qui, vers le milieu du cinquième siècle, apportèrent en Armorique les usages de leur pays, la tonsure en particulier, n'y introduisirent pas, comme le fit plus tard saint Colomban en Austrasie, la coutume presque quatuordecimane de la Pâque ; elle n'était donc pas encore établie aux lieux d'où ils venaient.

Toutes ces prétendues libertés de l'église celtique n'ont donc pas la vénérable origine que MM. Michelet et Thierry leur assignent.

3° *L'église celtique était-elle pélagienne ?*

TEXTE DE M. AUGUSTIN THIERRY. — « Toutes les dissidences d'opinions et de pratiques entre l'église orthodoxe

sexta. — Outre ces divers sujets de dissidence, il en existait encore un autre sur l'administration du baptême, non pas toutefois sur l'essentiel de ce sacrement, puisque nous ne trouvons qu'une seule fois cette coutume des Bretons mentionnée parmi celles qu'on leur reprochait. — Voir plus loin, paragraphe 48.

(1) Bollandus, die xiii januarii, *Vita S. Kentigerni*, c. iii, n° 43.

et les Bretons de la Gaule leur étaient communes avec les hommes de même race qui continuaient d'habiter l'île de Bretagne. Le point le plus important de ce schisme, c'était le refus de croire à la dégradation originelle de notre nature et à la damnation des enfants morts sans baptême. Les Bretons pensaient que, pour devenir meilleur, l'homme n'a pas besoin qu'une grâce surnaturelle vienne l'illuminer gratuitement, mais que de lui-même, par sa volonté et sa raison, il peut s'élever au bien moral. Cette doctrine avait été professée, de temps immémorial, dans les poèmes des bardes celtiques ; un prêtre chrétien, né en Bretagne, et connu sous le nom de Pélage, la porta dans les églises d'Orient, et fit grand bruit par son opposition au dogme de la culpabilité de tous les hommes depuis la faute d'un premier père. Ces malheureux restes d'une grande nation, resserrés dans un coin de leur ancienne patrie, avaient tout perdu, dit un de leurs vieux poètes, hormis leur nom, leur langage et leur Dieu. Ils croyaient en un seul Dieu en trois personnes, rémunérateur et vengeur, mais ne punissant point, comme le soutenait l'église romaine, les fautes du père sur sa postérité, accordant le don de la grâce à quiconque pratiquait la justice, et ne damnant point les enfants morts avant d'avoir pu commettre un seul péché (1). »

OBSERVATIONS. — Je n'ai pas à justifier la doctrine de l'Eglise sur la grâce ; je n'ai pas à prouver combien il est plus sage, pour des chrétiens, de s'en tenir, sur la nécessité du baptême, à l'enseignement de l'Evangile (2) plutôt qu'aux chants des vieux bardes celtiques ; je ferai seulement une remarque.

L'Eglise déclare *damnés* les enfants morts sans bap-

(1) *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. I, l. I, p. 53 et 66.

(2) « Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei. » (*Evang. secundum Joannem*, c. III, v. 5)

tême (1). Je conçois le juste effroi des mères pieuses à cette sentence; mais que les adversaires de l'Eglise se fassent contre elle une arme de ce dogme, c'est insoutenable; car l'avenir qu'ils promettent eux-mêmes à l'enfance et à tout le genre humain après la mort ne vaut pas mieux, et souvent même ne vaut pas la damnation prononcée contre les petits enfants non baptisés. Qu'est-ce que cette damnation? Est-ce le feu éternel? Rien n'oblige à le croire. Si Virgile fait pousser d'éternels vagissements, aux portes des enfers, par les enfants moissonnés à la mamelle (2), l'Eglise n'a pas adopté l'opinion du poète comme article du Symbole chrétien. Imaginez pour ces enfants tout ce que vous voudrez de félicité *naturelle*, vous êtes libre de le supposer; seulement ne leur accordez pas la félicité *supernaturelle* de la vue de Dieu : c'est de ce privilège qu'ils sont déshérités; c'est là leur damnation. Peut-être encore, pour ne pas contredire Bossuet et Bellarmin, faudrait-il y joindre, tant légère que vous le voudrez, quelque peine intérieure (3).

Or, les adversaires de l'Eglise enseignent-ils que les enfants, que l'humanité, soient destinés à jouir de la vision béatifique? Certes, non. Matérialistes, ou déistes, ou panthéistes, les uns nous disent que la mort est le sommeil sans rêve ni lendemain; les autres ne savent que faire de notre âme dégagée du corps, et ne trouvent rien de mieux que de lui préparer un élysée dans le soleil (4); d'autres, en apparence les plus généreux, font absorber par la Divinité les âmes qu'ils en disent émanées; mais c'est pour

(1) Voir sur ce sujet, particulièrement en ce qui regarde les enfants des Juifs ou des païens, la *Justification de la Théologie morale de saint Liguori*, par Mgr Gousset, p. 211.

(2) *Enéide*, l. VI, v. 427.

(3) Voir, dans la seconde partie de cet ouvrage, le paragraphe 10 du chapitre x.

(4) Bernardin de Saint-Pierre, *Harmonies de la nature*, à la fin du livre V : « Pour nous, nous sommes portés à croire que les plus parfaits vont dans le soleil. »

y perdre leur personnalité, jusqu'à ce que recommencent, et cela sans fin, de nouvelles évolutions sous des formes nouvelles. Il en est aussi qui veulent qu'on laisse encore dormir le problème de la nature de l'âme et de son immortalité, la science n'étant pas en mesure pour l'aborder. Quant à M. Michelet, il admettrait volontiers quelque chose comme la métempsychose (1). Eh bien ! de tous ces systèmes quel est celui qui accorde aux enfants l'éternelle vue de Dieu que l'Eglise leur refuse s'ils n'ont pas reçu le baptême ? Quel est même celui qui leur promette une destinée supérieure à celle dont le chrétien peut concevoir pour eux l'espérance ? Ils ne font pas mieux que l'Eglise ; pourquoi donc la blâment-ils ?

Au reste, les pélagiens sont mal à propos opposés sur ce sujet aux orthodoxes par M. Thierry, puisque, tout en refusant d'appeler damnation la privation dont se trouvent frappés les enfants non baptisés, ils ne laissaient pas de croire que ces enfants ne jouissaient pas de la vue de Dieu ; ils leur accordaient *la vie éternelle*, mais non pas *le royaume des cieux* (2), car il plaisait aux pélagiens de distinguer ces deux choses. M. Thierry a donc mal à propos opposé la doctrine de Pélage à celle de l'Eglise sur le sort des enfants privés du baptême.

(1) Jouffroy, préface aux *Esquisses morales* de Dugald-Stewart. — M. Michelet, dans son livre intitulé : *le Peuple*, dit : « L'animal ! sombre mystère !... Ne diriez-vous pas des enfants dont une fée mauvaise empêcha le développement, ... *peut-être des âmes punies*, humiliées, sur qui pèse une fatalité passagère ? » (2^e partie, c. vi, p. 228.) Mais, après cette *fatalité passagère*, que deviendront ces âmes ? Je ne vois pas ce qu'en fait M. Michelet ; je trouve seulement, 3^e partie, c. II, p. 292, qu'ici-bas l'amour d'une femme « *vaut le ciel et la terre*. » Qu'est-ce donc pour lui que l'éternelle félicité ? Au vi^e chapitre, 3^e partie, p. 347, M. Michelet dit encore : « Tous ces enfants, en qui sont les âmes de nos ancêtres... » Il est vrai qu'à la page 215 l'auteur pense qu'en mourant nous ne transmettons que nos instincts à ceux qui nous succèdent.

(2) Voir saint Augustin, *De Peccato originali*, c. XII, n^o 47. — Fleury, *Hist. ecl.*, l. XXXII, n^o 50.

Ces préliminaires achevés, j'aborde la question à traiter dans ce paragraphe, et je dis que l'église celtique ne fut pas pélagienne.

Le moine voyageur Bachiarius vint, au cinquième siècle, de la Bretagne sur le continent. On s'y défia de la foi d'un Breton. Il adressa donc au pontife de la ville de Rome, où il se trouvait, une lettre justificative de sa foi et de celle de la Bretagne. « C'est ma patrie, je le vois, dit-il, et non mon langage qui me rend suspect; et moi qui ne rougis pas de ma foi, il faut que j'aie honte de mon pays,... et cela parce que la tache d'une hérésie a souillé ma terre natale... Si pour la faute d'un seul on doit anathématiser toute la population d'une province, condamnez donc cette très-heureuse disciple (*du Christ*), c'est-à-dire Rome, où naguère on vit pulluler, non pas une hérésie seulement, mais deux, trois, ou même davantage. Pourtant aucune de ces erreurs n'a pu occuper ni ébranler la chaire de saint Pierre, c'est-à-dire le siège de la foi... Je vous en prie, frère bienheureux, ne pensez pas mal de mon pays (1). » L'orthodoxe Bachiarius croyait donc à l'orthodoxie de ses compatriotes.

On sait qui importa le pélagianisme dans la Grande-Bretagne. Cette erreur puisée par Pélage, non pas dans les monastères de son pays, mais dans les rapports qu'il entretenait avec Rufin à Rome (2), « fut apportée en Bretagne par Agricola, fils de l'évêque pélagien Sévérinus. Les Bretons, continue Bède, ne voulurent pas recevoir ce dogme pervers, ni blasphémer la grâce du Christ. Ne pouvant

(1) *Patrologie* de l'abbé Migne, t. XX, col. 4019, *Bachiarii Fides*, n° 1.

(2) M. Michelet, *Hist. de France*, t. I, liv. I, c. iv, p. 421 : « Il avait eu pour maître l'origéniste Rufin. » A la page 422, le même historien dit avec beaucoup de justesse : « Dans la réalité, Pélage, en niant le péché originel, rendait la rédemption inutile, et supprimait le christianisme. » Ce Rufin n'est pas le même que celui d'Aquilée, dont nous avons une continuation de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe.

toutefois réfuter par les luttes de l'éloquence la ruse de cette croyance criminelle, ils formèrent le sage projet de chercher dans les évêques gaulois une aide pour cette guerre spirituelle. » Saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes furent chargés de cette mission par un concile de la Gaule et par le pape Célestin. « L'universalité du pays passa promptement à leur sentiment. » Dans une conférence publique entre les orthodoxes et les hérétiques, ceux-ci, accablés par les raisons de saint Germain, « avouèrent par leur silence qu'ils se trompaient, et le peuple, arbitre du débat, eut peine à se retenir de les frapper ; il exprima toutefois sa sentence par des cris (1). » Ce récit nous montre bien le pélagianisme prêché, mais non pas adopté outre-mer.

Quelque temps après la pieuse expédition de saint Germain, l'erreur se releva, et l'évêque d'Auxerre fut appelé de nouveau. « Depuis ce temps, quoique fort éloigné, remarque Bède, la foi resta intacte dans ce pays (2). » Il faut pourtant excepter l'ouest de la Grande-Bretagne, resté au pouvoir des Bretons après la conquête anglo-saxonne. Au cinquième siècle, le ferment pélagien grossit, et l'on craignit de voir périr dans cette localité les heureux fruits des travaux de saint Germain. Un concile des évêques bretons se réunit en 519, et le saint homme David harangua et discuta si merveilleusement en présence de la foule réunie, « que l'hérésie fut expulsée et la foi corroborée ; » il mérita lui-même d'être élu métropolitain de tout le territoire des Bretons (3). Au septième siècle, les évêques irlandais s'effrayèrent en découvrant

(1) Bède, *Hist. eccl. gentis Anglorum*, l. I, c. xvii.

(2) L. I, c. xxi.

(3) Labbe, *Concilia*, ad ann. 519, synodus Britannica. — Bollandus, martii die 1^{re}, *Vita S. Davidis, arch. Menewiensis*, p. 40. Dans cet endroit, il est question d'un second concile breton qui confirma les décrets du précédent concile de 519.

dans leur île quelques prédicants pélagiens. Ils se hâtèrent d'écrire à Rome sur ce sujet. Jean IV exhorta l'Irlande à ne pas *réveiller les cendres* des anciens ennemis de la foi (1), et dès lors on n'en parla plus.

L'épiscopat de cette île, par son opposition au pélagianisme, se montra digne héritier des leçons de saint Patrice. Lorsque l'on combattait, au cinquième siècle, dans la Grande-Bretagne, les erreurs de Pélage, Patrice fut un des champions de l'orthodoxie (2), un des défenseurs de cette grâce dont il aimait à rappeler souvent les triomphes et la nécessité (3).

Tels sont les faits. Or, puisque dans les Iles Britanniques le clergé se réunissait en conciles et recherchait l'aide des docteurs gaulois contre l'hérésie, puisque le peuple voulait employer contre les hérétiques le brutal argument du poing, M. Thierry ne doit donc pas appeler les Celtes pélagiens, et M. Michelet ne doit pas nommer le pélagianisme *l'hérésie celtique* (4).

Il y eut à plusieurs reprises des conférences entre les représentants des deux églises, des lettres furent envoyées, des prédications eurent lieu. Or, dans aucune de ces occasions on n'accusa les Bretons ou les Scots de professer sur la grâce des opinions hétérodoxes. Ce qu'on exigeait des Bretons dans la conférence de 603, c'était qu'ils célébrassent la fête de Pâques, c'était qu'ils administrassent le baptême comme on le faisait à Rome, et qu'ils travaillassent à la conversion des Anglo-Saxons; on leur passait tout le reste (5). En 664, autre discussion publique avec des évêques sortis de l'école d'Iona; on ne traita que

(1) Bède, *Hist. eccl.*, etc, l. II, c. XIX.

(2) Bollandus, martii die xvi^a, *Vita S. Patricii*, c. x, n° 79, p. 559.

(3) Bollandus, ubi supra, *Confessio S. Patricii*, n°s 15, 16, 18, 20 et surtout 24, *Epistola ad christianos Corotici tyranni subditos*, n° 1.

(4) *Hist. de France*, t. I, p. 121 et 264.

(5) Bède, *Hist. eccl.*, l. II, c. II.

de l'époque canonique de la Pâque et de la forme de la tonsure (1). L'abbé Cœolfrid, consulté par le roi des Pictes, Nainan, ne parla que de la Pâque et de la tonsure, non toutefois en condamnant, sur ce dernier point, ceux qui suivaient un autre usage (2). L'archevêque Laurent écrivit aux Irlandais pour les amener à l'uniformité de discipline, et ne fit aucune mention de la grâce (3). L'Irlandais Adamnan, après avoir adopté le rit romain, réussit à le faire recevoir par beaucoup de personnes dans sa patrie et dans son monastère d'Iona (4). Toutefois, les habitants de cette île n'embrassèrent complètement la réforme qu'à la voix d'Egbert. Or, que prêchaient Adamnan et Egbert? Rien que le devoir de célébrer la Pâque avec l'Eglise universelle (5). Ce n'était également que cet usage sur la fête de la Résurrection que le clergé gaulois avait censuré dans saint Colomban de Luxeuil (6).

Dirait-on que cette erreur sur la grâce était peut-être du nombre de celles sur lesquelles, dans la conférence de 603, on consentit à fermer les yeux? Ce serait absurde d'abord, puisque, selon M. Thierry, bien loin qu'on fermât les yeux sur cette différence de doctrine, c'était cette différence même qui occasionnait le dissentiment; ensuite, ce serait encore absurde, puisque la doctrine de la grâce est un point sur lequel l'Eglise ne saurait capituler. La croyance des Celtes resta donc pure de pélagianisme.

Il est une dernière observation qui établit l'orthodoxie de l'Eglise celtique sur tous les points du dogme. Les évêques bretons siégèrent, aux conciles d'Arles, en 314, et de Rimini, en 359, parmi les orthodoxes; saint Athanase,

(1) Ubi supra, l. III, c. xxv.

(2) Ubi supra, l. V, c. xxii.

(3) Ubi supra, l. II, c. xl.

(4) Ubi supra, l. V, c. xvi.

(5) Ubi supra, l. V, c. xxiii.

(6) Voir le chapitre consacré à saint Colomban.

dans sa *Lettre aux solitaires*, rangea ce même peuple au nombre de ses partisans, et, à diverses époques, les conciles, chez les Francs, décrétèrent l'établissement d'hospices pour les pèlerins irlandais. Par conséquent, l'Égypte, l'Italie, les Gaules regardaient l'Église celtique comme orthodoxe.

4° *Quels usages particuliers rencontrait-on dans la discipline de l'église celtique?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « A ces dissentiments sur le dogme, résultat d'opinions pélagiennes ou semi-pélagiennes conservées par les Bretons, se joignaient d'autres dissidences relatives à des points de discipline et provenant, soit d'usages locaux, soit des traditions orientales que l'église bretonne suivait de préférence, comme fille des églises d'Orient. La forme de la tonsure cléricale et celle de l'habit monastique n'étaient point les mêmes en Bretagne qu'en Italie et dans la Gaule; on n'y célébrait point la fête de Pâques précisément à l'époque fixée par les décrets des papes. Quoique très-rigides, les règles des monastères bretons avaient cela de particulier qu'un très-petit nombre de religieux prenaient l'ordre de prêtrise ou de cléricature, et que tous les autres, simples laïques, travaillaient de leurs mains tout le jour, exerçant un art ou un métier pour leur propre subsistance et pour le profit commun. »

Dans les premières éditions de son ouvrage, M. Thierry disait des Bretons : « Leurs moines étaient plus laborieux que ne l'ordonnaient les règles catholiques; car nul n'était reçu dans les couvents bretons, s'il ne savait un art ou un métier (*Ars unicuique dabatur ut, ex opere manuum quotidiano, se posset in victu necessario continere*. Vita S. Winwaloei), et les religieux de chaque couvent

étaient partagés en deux bandes qui alternativement priaient à la maison et sortaient pour aller au travail. »

OBSERVATIONS. — Nous allons examiner les diverses causes qui, selon M. Thierry, *occasionnèrent* et *accrurent* le dissentiment entre Rome et les Iles Britanniques.

1° *La grâce*. — Nous avons vu que ni le pélagianisme ni aucune autre erreur dogmatique ne fit jamais partie des croyances de l'église celtique; il est inutile de revenir sur ce sujet.

2° *L'époque de la célébration de la Pâque*. — Il y avait là réellement, entre les deux églises, le sujet d'une grave divergence (1); mais ce n'étaient pas les décrets des papes qui déterminaient, pour cette solennité, l'époque adoptée à Rome et partout, hors de la Grande-Bretagne; elle avait été choisie par le concile de Nicée (2). En n'attribuant qu'aux papes, ici et ailleurs, les lois que Rome voulait voir respecter par les Bretons, on semblerait faire entendre que la division naissait uniquement de quelques caprices du Saint-Siège.

3° *Le costume*. — Jamais les missionnaires romains ne s'occupèrent de l'uniforme des moines bretons. Si, au neuvième siècle, l'empereur Louis le Débonnaire exigea que les moines de la Bretagne armoricaine adoptassent la règle et le costume de l'ordre de Saint-Benoît, on ne doit pas rendre saint Augustin, missionnaire au septième siècle, solidaire de la politique d'un prince qui vécut deux siècles plus tard.

4° *La tonsure*. — Celle des Bretons allait en forme de croissant d'une oreille à l'autre. On aurait préféré qu'ils se tonsurassent selon le rit romain, mais on n'en fit pas une condition de la paix; c'était là une des divergences que saint Augustin leur passait.

5° *Le travail des moines*. — Les moines bretons vi-

(1) Voir le paragraphe 10 de notre chapitre sur saint Colomban

(2) Fleury, *Hist. eccl.*, l. XI, n° 14.

vaient de leur travail. Or, les règles catholiques ne prescrivaient-elles pas la même chose? Disaient-elles aux religieux de se croiser les bras, en attendant le corbeau pourvoyeur d'Elie et de Paul le solitaire? L'illustre évêque d'Hippone était bien loin de l'entendre ainsi quand il composa son traité *Du Travail des moines*.

Si M. Thierry regarde les moines romains comme moins laborieux que les moines bretons, M. Michelet décide le contraire. Il dit, à l'occasion du code monastique de Luxeuil, évidemment calqué sur celui de l'église celtique (1) : « La règle de saint Colomban, opposée en cela à la règle de saint Benoît, ne prescrit pas l'obligation d'un travail régulier (2). » Au fait, en Bretagne comme à Luxeuil et au Mont-Cassin, la règle consacrait au travail le temps que n'absorbaient pas la prière et la nécessité de quelque repos (3). Lors même qu'il y aurait eu de la différence, M. Thierry aurait encore tort d'en faire une cause de division entre les deux églises, qui jamais ne s'accusèrent de paresse ou d'excessive activité. Un autre tort, c'est d'assurer que, pour être reçu dans un couvent breton, il fallait savoir un art ou un métier. Le texte cité en preuve porte seulement qu'on donnait à chaque membre de la communauté *un art*, c'est-à-dire une occupation, suivant ses forces et son intelligence; mais non pas qu'il ait fallu passer par un atelier avant d'entrer dans un monastère.

Bède raconte un fait assez curieux à propos des goûts laborieux des moines celtés. Colman, ayant abandonné le siège épiscopal de Lindisferme, se retira dans l'île d'In-hisbouinde (c'est-à-dire *de la Génisse-Blanche*) avec tous

(1) Th. Moore, *Hist. d'Irlande*, t. I, p. 418.

(2) Voir, dans notre chapitre sur saint Colomban, le paragraphe 12.

(3) Dans sa nouvelle rédaction, M. Aug. Thierry ne semble plus tenir compte du temps consacré par les moines à la prière; l'oubli est grave.

ses moines scots et anglais. Quand arrivait la saison de recueillir les fruits de la terre, tous les Scots quittaient le monastère et allaient mener la vie érémitique; l'hiver approchant, ils rentraient au logis pour profiter en commun, avec leurs confrères anglais, de ce que ceux-ci avaient amassé : juste sujet de brouillerie. Colman finit par établir deux maisons, une pour les Scots contemplatifs, l'autre pour les prévoyants Anglais (1). Je ne prétends pas conclure de ce seul fait que les moines celtes n'aimassent pas le travail; j'entends seulement que leur amour du travail présentait bien parfois de graves exceptions.

5° *Les évêques, dans l'église celtique, n'avaient-ils point de sièges fixes et déterminés ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Les Cambriens avaient des évêques, mais ces évêques étaient, la plupart du temps, sans siège fixe : ils habitaient tantôt une ville, tantôt l'autre; comme de véritables surveillants; et leur archevêque siégeait de même indifféremment soit à Kerléon sur l'Usc, soit à Menew, aujourd'hui Saint-David. Les hommes d'Erin, de même que les Bretons de la Cambrie et ceux de la Gaule, ayant organisé spontanément le christianisme dans leur pays, sans se conformer en aucune manière à l'organisation officielle décrétée par les empereurs romains, ne connaissaient point de sièges épiscopaux fixes (2). »

OBSERVATIONS. — Quoique revêtue de formules très-affirmatives, la pensée de M. Thierry sur ce sujet ne laisse

(1) *Hist. eccl. gentis Anglorum*, l. IV, c. iv.

(2) *Hist. de la conquête, etc.*, t. I, l. I, p. 66; t. III, l. X, p. 163.

pas d'être extrêmement incertaine, puisque tantôt il dit que les Celtes *ne connaissaient pas* de sièges épiscopaux déterminés, et que tantôt, au contraire, il ne croit plus apercevoir que *la plupart du temps* cette absence de fixité. Son assertion, absolue dans un endroit, force, dans l'autre, à admettre deux exceptions.

Cette anarchie épiscopale que M. Thierry attribue à toute l'église celtique, on ne voit pas qu'elle ait existé en Bretagne ni en Irlande; on ne la découvre que dans une partie de l'Ecosse, où, jusqu'au onzième siècle, il n'y eut guère de fixe que le siège archiépiscopal.

A la suite des *Lois religieuses* du roi Kenneth, recueillies par Labbe, nous lisons : « Kenneth transporta l'ancien siège pontifical des Pictes de la ville d'Abernethy, ruinée par le fer et le feu, à Rigmund. Depuis lors cette ville se nomma Saint-André, et ceux qui, pendant très-longtemps, y exercèrent la magistrature sacrée, furent appelés les évêques principaux des Scots. Le royaume des Scots n'était point divisé, comme maintenant, en diocèses; mais chaque évêque, à qui la sainteté de sa vie méritait alors la vénération générale, exerçait partout où il se trouvait, sans distinction, les fonctions épiscopales. Ce mode d'administration ecclésiastique se maintint jusqu'à Malcolm III, qui, par un avertissement d'en haut, comme il sera dit en son lieu, établit la magistrature sacrée, etc. » Trente-six évêques de Saint-André sont comptés parmi les saints (1).

Admire qui pourra, dans le gouvernement de l'Eglise, cette confusion de pouvoirs qui désorganiserait infailliblement une armée ou un Etat politique, et qui nécessairement dut être funeste à l'Ecosse, puisqu'on regarde comme inspiré de Dieu le prince qui y mit fin; qu'on

(1) Labbe, *Collect. Concil.*, ad ann. 840 : *Kennethi, regis Scotorum, Leges religiosæ*. Vide notam. — L'Ecosse était habitée à l'est par les Pictes, à l'ouest par les Scots, colonie d'Irlandais.

admire ce désordre, si l'on veut, du moins il est certain qu'il n'y eut rien de pareil en Bretagne ni en Irlande. Quant aux Bretons de la Gaule, nous ne nous en occuperons pas ici; nous en avons déjà parlé, et nous avons montré, dans le chapitre XI, que chez eux, comme dans toute l'Eglise catholique, chaque évêque avait son diocèse, et dans ce diocèse un siège particulier.

Les Bretons insulaires, au quatrième siècle, avaient des sièges épiscopaux déterminés, puisqu'ils envoyèrent, l'an 314, à un concile d'Arles, Eborius, évêque de la ville d'York, Restitutius, évêque de la ville de Londres, et Adelfus, évêque de la ville de Lincoln (1). Plus tard, nous trouvons sur le siège de Guic-Castel saint Malo, qui passa ensuite en Armorique (2); sur le siège de Landaff, saint Téliau (3), saint Oudocéus (4), et une huitaine d'autres prélats, presque tous occupés à excommunier des princes voleurs, incestueux ou assassins (5); sur le siège de Caër-léon, saint Dubricius (6); sur celui de Saint-Asaph, le bienheureux Kentigern, ancien évêque de Glasgow (7). On lit à l'article 39 des *Lois ecclésiastiques* de Hoël, roi de tout le pays de Galles : « Il existe sept maisons épiscopales : Menew, siège principal de la Cambrie; l'église d'Ismaël, l'église de Dégénian, l'église d'Yssil, l'église de Teylave, l'église de Teulidave, l'église de Kenen... Menew est libre et déchargée de tout tribut; l'église de Kenen et l'église d'Yssil seront libres de ce tribut parce qu'elles ne possèdent point de terres (8). » Dès le commencement du

(1) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 9.

(2) Mabillon, *Sæcul. Bened. I*, *vita S. Maclavii*, n° 8, p. 219.

(3) Bollandus, 11 febr., *Vita S. Teliani*, p. 307, n°s 20 et 31.

(4) Labbe, *Concil.*, ad ann. 860.

(5) Labbe, *Concil.*, ad ann. 860 et seq., 885 et seq.

(6) Mabillon, *Sæcul. Bened. I*, p. 169. — Saint Dubricius occupa aussi le siège de Landaff. Voir Labbe, ad ann. 860.

(7) *Vita S. Kentigerni*, c. v n° 25.

(8) Labbe, ad ann. 940 : *Leges eccl. Hoelis, regis totius Walliæ*.

sixième siècle, nous voyons David siégeant comme archevêque à Menew. Pour honorer cet éloquent et pieux personnage, le clergé, les grands et le roi transférèrent de la ville de Caërléon à celle de Menew le titre de métropole de toute la Bretagne (1).

Ce transfert de la chaire métropolitaine du nord au midi a fait dire par M. Thierry que l'archevêque breton *siégeait indifféremment à Kerléon et à Menew*. La conséquence est fausse; c'est comme si l'on prétendait que les sièges épiscopaux et métropolitains ne sont pas fixes en France, parce que le concordat de 1801 a profondément modifié la division ecclésiastique du territoire. En Bretagne comme ailleurs, des raisons plus ou moins sérieuses pouvaient, de loin en loin, dépouiller une ville du titre de métropole et en enrichir une autre; mais le métropolitain ne siégeait que dans le lieu désigné pour métropole, et chez les Bretons, depuis saint David, au sixième siècle, ce lieu fut Menew (2).

La biographie de trois ou quatre saints seulement nous montre en grand nombre, chez les Irlandais, des sièges épiscopaux fixes et déterminés: par exemple, dans les villes d'Andruma, d'Athrym (3), de Kildare (4), et dans l'île de Man, sur un promontoire (5). Il en existait d'autres encore « en divers endroits (6), selon l'opportunité des localités (7); » notamment « trente dans la Midie et la Lagénie (8), » mais dont le vieux légendaire ne transcrit pas les noms, par respect pour les oreilles latines, à ce

(1) Labbe, ad ann. 519, synodus Britannica.— Bollandus, I mart., p. 40.

(2) Giraldus, *De Jure Menew. eccl.*, apud Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. II, p. 238.

(3) Bollandus, martii die xviii^a, *Vita S. Patricii*, c. iv, n° 32; c. vi, n° 46.

(4) Bollandus, february die i^a, *Vita S. Brigide*, c. iii, n° 15.

(5) *Vita S. Patricii*, c. x, n° 79.

(6) C. vi, n° 44.

(7) C. vii, n° 60.

(8) C. x, nos 79 et 147.

qu'il dit (1). Vers l'an 550, un roi d'Irlande voulut donner à saint Tigernac, qui refusa, la dignité du saint évêque Machadinus et son *siège*, c'est-à-dire le monastère nommé *Clochorensen* (2). Ces biographies nous parlent encore des archevêques de Ferna (3), d'Imleac (4) et d'Armagh (5). Au midi de l'Ecosse, il y avait un siège épiscopal à la Case-Blanche (6) et un autre à Glasgow (7).

Nous avons déjà dit ailleurs que saint Colombkill fonda, dans l'île d'Iona, l'école préférée par les Irlandais, les Ecosseis et les Saxons. Bien des évêques en furent tirés, qui tous y avaient été élevés dans les principes de l'église celtique, et formèrent à leur tour, dans leurs diocèses, un clergé selon les mêmes principes. Or, à propos de saint Aidan et d'Oswald, roi de Northumbrie, tous les deux élevés à Iona, Bède raconte que « l'évêque Aidan s'étant présenté au roi, celui-ci accorda, comme il le lui avait demandé, dans l'île de Lindisferne, un lieu pour *siège* épiscopal (8). » Finan, successeur d'Aidan, bâtit une église dans cette île, et l'historien remarque qu'elle était digne « d'un *siège* épiscopal (9). » Lorsque Colman, qui les remplaça, retourna en Ecosse, il emporta avec respect une partie des ossements de saint Aidan, laissa le reste « qu'il fit enfermer dans la sacristie de l'église où il avait *présidé* (10). » A la suite d'une conférence publique, en 664, l'évêque Cedd adopta les coutumes romaines et « revint à son *siège* (11). »

(1) C. x, n° 80.

(2) Bollandus, aprilis die v^a, *Vita S. Tigernaci*, p. 402, n° 9.

(3) *Vita S. Brigidæ*, p. 101, nos 9-11, commentarii prævii.

(4) Bollandus, martii die xiii^a, *Vita S. Mochoemoci*, c. v, n° 42.

(5) *Vita S. Patricii*, c. xvi, n° 144; *Vita S. Tigernaci*, n° 10.

(6) Bède, *Hist. eccl., etc.*, l. III, c. iv.

(7) *Vita S. Kentigerni*, c. iii, n° 13.

(8) Bède, l. III, c. iii.

(9) Bède, l. III, c. xxv.

(10) Bède, l. III, c. xxvi.

(11) Ubi supra.

Il est aussi difficile qu'inutile de chercher à donner une statistique complète des évêchés de l'église celtique ; je ferai seulement observer que le prince irlandais Muriardach, dans une lettre à saint Anselme, au onzième siècle, parle des sièges épiscopaux de Waterford, de Midh, de Linster (1), et que, dans son épître 36^e, Lanfranc, primat de Cantorbéry, nous apprend que Dublin était métropole avant l'invasion des Normands. C'est ainsi que saint Bernard, prononçant le panégyrique de l'Irlandais saint Malachie, mort à Clairvaux, donne à ce prélat le titre d'héritier du clergé et de la métropole de saint Patrice, c'est-à-dire d'Armagh (2).

Après des témoignages si nombreux, si positifs, peut-on dire que les évêques celtes aient été *la plupart du temps sans sièges fixes* ? Ce désordre fut particulier à l'ouest de l'Ecosse seulement, où d'ailleurs les archevêques eurent, depuis le roi Kenneth, un siège à Saint-André.

L'erreur de M. Thierry sera probablement venue de ce qu'il aura d'abord attribué, mais faussement, à toute l'église celtique le dangereux usage des Ecossais ; ensuite, de ce qu'il aura confondu les évêques titulaires avec les évêques simplement honoraires, extrêmement multipliés dans les Iles Britanniques, mais qui n'avaient, pas plus que nos prélats *in partibus infidelium*, le droit d'exercer partout à leur fantaisie le ministère épiscopal. On protesta plus tard contre l'abusif profusion du titre d'évêque. Saint Anselme excita le roi d'Irlande Muriardach à y remédier ; « car, fait-il remarquer, même dans les choses du siècle, *celui qui n'a pas de troupeau à patir* ne reçoit pas le nom ou l'office de pasteur (3). »

(1) A la suite des Œuvres de saint Anselme, voir sa *Vie* par Eadmer, p. 46.

(2) *Vita S. Malachiæ*, c. x et xii. — Voir aussi le panégyrique du saint archevêque par le saint abbé, t. II, ser. 1^{re} de *S. Malach.*, n° 6 p. 471.

(3) Opera S. Anselmi, *Ep.*, l. I, p. 147.

Que l'erreur de M. Thierry sur l'absence de sièges épiscopaux fixes dans l'église celtique vienne de ces causes ou de quelques autres, peu importe; il n'en reste pas moins constaté que les sièges épiscopaux en Bretagne et en Irlande étaient déterminés, et qu'on en rencontrait un de ce genre en Ecosse, celui du métropolitain.

6° *L'église celtique était-elle presbytérienne?*

TEXTE DE M. AUGUSTIN THIERRY. — « Les Cambriens avaient des évêques;... leur archevêque siégeait indifféremment, soit à Kerléon sur l'Usc, soit à Menew. Les hommes d'Erin, de même que les Bretons de la Cambrie et ceux de la Gaule, ayant organisé spontanément le christianisme dans leur pays, sans se conformer en aucune manière à l'organisation officielle décrétée par les empereurs romains, ne connaissaient point de sièges épiscopaux fixes et déterminés. Leurs évêques n'étaient que de simples prêtres, auxquels on avait confié, par élection, la charge purement honorifique de surveillants ou de visiteurs des églises. Ils ne formaient point un corps supérieur au reste du clergé, et entre eux il n'y avait point de différents degrés de hiérarchie; en un mot, l'église d'Irlande n'avait pas un seul archevêque. En l'année 1074, un Irlandais nommé Patrice, après avoir été élu évêque par le clergé et le peuple, et confirmé par le roi de sa province et par le roi de toute l'Irlande, alla se faire consacrer à Canterbury, au lieu de se contenter, suivant l'ancienne coutume, de la bénédiction de ses collègues; ce fut un premier acte d'obéissance aux lois de l'église romaine... Depuis lors, plusieurs évêques irlandais acceptèrent successivement le titre de légats pontificaux en Hibernie; et vers le temps où cette histoire est parvenue, Chrétien, évêque de Lismore et vicaire du pape, conjointement avec Papire,

cardinal romain, entreprit de réorganiser l'église d'Irlande suivant les vues et l'intérêt de la cour de Rome. Après quatre ans d'efforts, il réussit; et dans un synode où assistèrent les évêques, les abbés, les rois, les chefs et les magistrats de toute l'Hibernie (1148), du consentement de tous les hommes présents, disent les vieux actes, et par l'autorité apostolique, furent institués quatre archevêques, à qui furent assignées, comme sièges fixes, les villes d'Armagh, de Dublin, de Cashel et de Tuam. Mais, malgré l'apparence d'assentiment national donné à ces mesures, l'ancien esprit d'indépendance prévalut encore (1). »

OBSERVATIONS. — M. Thierry part d'une fausse supposition : il croit que les Celtes organisèrent spontanément le christianisme parmi eux. Les Celtes, comme les Francs, les Anglo-Saxons, les Germains, acceptèrent le christianisme tel que les missionnaires le leur apportèrent, et rien ne prouve qu'ils aient eu, plus que tout autre peuple nouveau converti, la hardiesse de l'organiser à leur fantaisie. Or, d'où vinrent leurs premiers missionnaires? de Rome. C'est de Rome qu'au deuxième siècle, à la demande du roi Lucius, arrivèrent les apôtres de la Bretagne (2); c'est de Rome que saint Patrice fut envoyé en Irlande (3); c'est à Rome que s'était formé Nynia, qui évangélisa les Pictes septentrionaux (4). C'est donc le christianisme romain que les Celtes reçurent avec ses dogmes, sa morale, sa hiérarchie, sa discipline; le christianisme tout organisé, non pas par les empereurs, mais par le Christ et l'Eglise, car cette organisation précéda la conversion de Constantin.

M. Thierry veut établir l'existence du presbytérianisme

(1) Ubi supra, l. I, p. 66; l. X, p. 163 et 166.

(2) Bède, l. I, c. iv.

(3) Voir le paragraphe 13 de ce chapitre.

(4) Bède, l. III, c. iv.

dans l'église celtique par ces deux raisons : qu'elle n'avait point d'archevêque en Irlande, et qu'à ses yeux le titre d'évêque était purement honorifique. Ce sont là deux erreurs. La Grande-Bretagne, l'Ecosse, l'Irlande avaient chacune un ou plusieurs archevêques, on l'a prouvé dans le précédent paragraphe, et il est inutile de le répéter. Pour ce qui regarde spécialement l'Irlande, la division de l'île en quatre métropoles, l'an 1148, ne fut qu'une réorganisation exigée par de nouveaux besoins, puisque, des quatre villes métropolitaines, deux, Armagh et Dublin, portaient déjà ce titre (1). Il y avait donc des archevêques dans toute l'église celtique.

Les chefs spirituels y étaient-ils de simples prêtres sans autorité et revêtus de titres purement honorifiques ? n'y connaissait-on point de degrés hiérarchiques ?

Quand Cedd, moine d'Iona, passa à l'évêché des Merciens, « après avoir été sacré par deux autres évêques, il exécutait avec plus d'autorité l'ouvrage commencé, construisait des églises pour les lieux où il passait, ordonnait des prêtres et des diacres afin qu'ils l'aidassent dans le ministère de la prédication de la foi et dans l'administration du baptême (2). » Cedd n'était donc pas un simple voyageur ecclésiastique sans autorité, un simple commis-visiteur. D'après la *Vie de saint Patrice*, cet apôtre de l'Irlande « avait coutume de placer des évêques non seulement dans les villes, mais encore dans les gros bourgs et les lieux les plus fréquentés, pour que les personnes baptisées ne pussent être privées de la confirmation épiscopale (3). » Un concile tenu par ce métropolitain et ses suffragants défend à un évêque de donner l'ordination hors de son diocèse sans la permission de l'évêque du lieu (4).

(1) Voir le paragraphe 5.

(2) Bède, l. III, c. xxii.

(3) *Vita S. Patricii*, c. ix, n° 79.

(4) *Opera S. Patricii*, dans la *Patrologie* de l'abbé Migne, t. LIII, p. 826, n° 30.

Dans de très-anciens canons irlandais recueillis au huitième siècle, il est commandé de ne pas sacrer un évêque « sans l'autorisation ou la présence du métropolitain (1). » Par conséquent, les fonctions de l'évêque à l'égard des fidèles, et celles du métropolitain à l'égard des évêques, n'étaient pas de vains titres, selon saint Patrice et les évêques d'Irlande.

« L'évêque Aidan (*Scot de naissance et d'éducation*) était moine, et avait coutume de mener avec toute sa suite la vie monastique; d'où il est arrivé que les prélats de ce pays jusqu'à ce jour exercent leur devoir épiscopal de telle manière que prêtres, diacres, chantres, lecteurs, et autres fonctionnaires ecclésiastiques, observent en entier la règle avec l'évêque, sous la direction de l'abbé qu'ils ont eux-mêmes choisi avec leurs frères (2). » C'est Bède qui parle ainsi. Or, si cette nomenclature de grades différents ne prouve pas l'existence d'une hiérarchie, qu'est-ce donc alors que M. Thierry appelle de ce nom? Régénère-t-il le vocabulaire comme l'histoire? Et si tous ces degrés étaient égaux, pourquoi une si grande inégalité dans les interstices fixés par les canons irlandais pour se préparer à chacun de ces degrés? On lit dans ces canons : « Que l'enfant occupé dès le bas âge du service ecclésiastique reste lecteur ou exorciste jusqu'à vingt ans, portier et sous-diacre quatre ans, diacre cinq; qu'il soit fait prêtre à trente ans, et que le prêtre devienne évêque ou à trente, ou à quarante, ou à cinquante ans, etc. (3). Celui qui, depuis l'adolescence jusqu'à trente ans, a vécu d'une manière digne d'éloges, n'ayant épousé qu'une seule femme vierge, demeurera cinq ans sous-diacre et cinq ans diacre, deviendra prêtre à quarante ans et évêque à cinquante (4). » Pour-

(1) Voir le *Spicilege* de d'Achéry, t. I, p. 493, édition de 1723; *Canons irlandais*, l. I, c. v.

(2) Bède, *Vita S. Cuthberti*, c. xvi.

(3) *Spicilegium*, ubi supra, can. ix.

(4) Ubi supra.

quoi, je le répète, aurait-on établi cette extrême différence de préparation pour des fonctions égales, surtout également vaines, et se réduisant à un titre ? Et de même, pourquoi les *pénitentiels* augmentaient-ils de sévérité selon le rang hiérarchique du coupable, si la hiérarchie n'était qu'une fiction ? « Si quelqu'un commet le péché de fornication, etc., si c'est un clerc, qu'il fasse pénitence trois ans ; s'il est moine ou diacre, cinq ans ; s'il est prêtre, sept ans ; s'il est évêque, douze ans (1). » C'est donc toujours et partout que nous voyons l'évêque notablement distingué du prêtre chez les chrétiens celtes.

Saint Bernard a écrit la vie de saint Malachie, archevêque et missionnaire d'Armagh, et mort auprès de lui à Clairvaux, en 1148. Or, cet historien bien informé dit qu'en Irlande, à cette époque, non seulement les évêques, les prêtres, tous les membres du clergé, mais encore l'universalité des rois et des princes, étaient soumis au métropolitain en toute obéissance, de sorte qu'un seul présidait sur tous (2). Quoique ce ne fût pas la chaire métropolitaine d'Armagh qui possédât cette autorité sur toute l'Irlande, mais uniquement le saint homme assis dans cette chaire, parce que ses vertus lui soumettaient librement le pays entier, il ne résulte pas moins qu'Armagh était la métropole canoniquement établie pour une partie de l'île.

Toutes ces recherches, j'en conviens, sont relatives à l'Irlande ; elles expriment pourtant l'état de la hiérarchie dans toutes les Iles Britanniques et dans leur colonie du continent, puisque, selon M. Thierry, les hommes de la Bretagne cambrienne et armoricaine organisèrent chez eux le christianisme comme les *hommes d'Erin*. Qu'il me suffise donc de rappeler sur la Cambrie et l'Ecosse quelques documents déjà cités dans le paragraphe 5^e. On y a

(1) Voir, au chapitre sur saint Colomban, le paragraphe 13.

(2) *Vita S. Malachiae*, c. x.

parlé des évêques de Landaff. Or, les pièces qui nous conservent le souvenir de ces prélats nous apprennent que les synodes du diocèse, dont les limites sont exactement indiquées, étaient *réunis par l'évêque*, qu'il y convoquait son clergé *de tous les grades*, et qu'après avoir pris l'avis général, c'était lui qui *excommuniait* ou qui *pardonnait*. Nous avons encore vu saint David placé sur le siège archiépiscopal de Menew. En l'élisant, les évêques décrétèrent qu'à l'avenir ce serait du pontife de cette nouvelle métropole qu'ils recevraient *leur consécration*. Quelque bizarre que fût l'exercice de la juridiction épiscopale dans une partie de l'Ecosse, elle n'y consistait pas en de simples visites. Les évêques y remplissaient des fonctions pontificales, et l'archevêque une magistrature sacrée (*pontificia munera, ... sacrum magistratum*) (1). L'an 1049, le roi scot nommé Macbeth déclara ennemi du pays celui qui mépriserait pendant un an *l'autorité de l'évêque* (2).

Or, puisque dans l'Eglise celtique, comme dans celles des Gaules et de Rome, je trouve une même série de grades, et à chacun d'eux les mêmes titres et les mêmes fonctions attachés, je suis obligé de conclure que chez les chrétiens celtes, aussi bien que parmi ceux du reste du monde, il y avait une hiérarchie, et qu'on n'y était pas presbytérien. Faut-il ajouter que les évêques et les missionnaires du rit romain n'imputèrent jamais le presbytérianisme à ceux du rit celtique?

M. Thierry croit qu'un nommé *Patrice*, en 1074, fut le premier qui, non content de l'élection et de la bénédiction de ses compatriotes, recourut à un archevêque catholique romain pour se faire sacrer; il croit encore que les légats du pape en Irlande datent de cette époque.

(1) Labbe, ad ann. 840 : *Kennethi Leges religiosæ*, nota.

(2) Labbe, ad ann. 1049 : *Leges ecclesiasticæ Maccabæ, regis Scototorum*, art. 3.

Quoique peu graves, ces deux inexactitudes doivent être signalées, puisqu'elles passent sous nos yeux.

En 1074, il y avait encore une cinquantaine d'années à attendre pour rencontrer en Irlande un légat pontifical, puisque saint Bernard, à propos de la prise de possession du siège d'Armagh par saint Malachie, vers 1127, montre, parmi les conseillers de l'archevêque, celui qui passait pour le premier légat; il se nommait Gilbert (1).

Lorsque Patrice alla demander la consécration archiepiscopale à Lanfranc, ce n'était point un instinct personnel de *servitude* qui poussait le nouvel élu à cette démarche; il s'y rendit par devoir et par la volonté du clergé et du peuple de Dublin, car tel était l'usage.

La lettre des habitants de la métropole irlandaise de Dublin à Lanfranc pour le prier de sacrer leur archevêque existe encore (2), ainsi que la réponse du primate de Cantorbéry au roi Gotric. Lanfranc annonce au roi qu'il a sacré Patrice. « Après le sacre, dit-il, nous l'avons renvoyé à son siège avec des lettres d'attestation, selon l'usage de nos prédécesseurs (3). » La forme même si concise de la lettre des habitants de Dublin, dans laquelle rien n'indique un acte insolite, un acte qui ait coûté aux habitudes religieuses des Irlandais, cette forme seule prouverait que le recours de Patrice à Lanfranc ne fut pas le premier de ce genre en Irlande.

Une dernière remarque. M. Thierry dit qu'en Irlande les évêques étaient élus par les fidèles. Comme cet usage régna plus ou moins partout, le droit des Irlandais ne fut pas une conquête de leur prétendue indépendance religieuse. On ajoute que leurs supérieurs ecclésiastiques étaient *révocables*; mais ils le sont bien dans toute l'Eglise catholique, lorsqu'il y a nécessité. Croyez-vous donc

(1) *Vita S. Malachiæ*, c. x, n° 20.

(2) *Opera Lanfranci*, Ep. 36.

(3) *Opera Lanfranci*, Ep. 37.

que le peuple lui-même déposât ses prêtres, ses évêques ? Il n'existe aucune preuve que les chrétiens celtes aient ainsi disposé de la houlette pontificale. Une émeute populaire put bien chasser ou pendre un évêque ; mais, de grâce, ne confondons pas cela avec l'exercice régulier d'une autorité légitime.

7° *L'église celtique ne reconnaissait-elle pas la primauté du pape ?*

TEXTE DE M. AUGUSTIN THIERRY. — « Les Cambriens avaient des évêques ;... leur archevêque siégeait indifféremment, soit à Kerléon sur l'Usc, soit à Menew, aujourd'hui Saint-David. Cet archevêque, indépendant de toute autorité étrangère, ne recevait point de pallium et ne le sollicitait point. C'étaient là des crimes aux yeux du clergé romain, qui voulait tout faire plier sous la suprématie de son église. (*Inter alia innumerabilium scelerum facta...* Bedæ presbyt. Hist.) L'église d'Irlande n'avait pas un seul archevêque, et pas un de ses membres n'avait besoin d'aller à Rome pour solliciter ou acheter le pallium pontifical. Jouissant ainsi d'une pleine indépendance à l'égard des églises étrangères, et administrée, comme toute société libre, par des dignitaires électifs et révocables, cette église fut de bonne heure traitée de schismatique par le conclave de Saint-Jean de Latran ; un long système d'attaques fut dirigé contre elle avec cette persévérance innée dans les successeurs du vieux sénat, qui, à force de vouloir la même chose, avait subjugué l'univers (1). »

(1) L. I, p. 66 ; l. X, p. 163. — M. Michelet, *Hist. de France*, t. II, p. 49, a dit aussi : « Nulle église, au moyen âge, ne resta plus longtemps indépendante de Rome que celles d'Irlande et de Bretagne (*la Bretagne armoricaine*). La dernière essaya longtemps de se soustraire à la primatie de Tours et lui opposa celle de Dôle (lisez *Dol*). »

OBSERVATIONS. — Plusieurs fois déjà nous en avons appelé aux conférences des représentants de l'église romaine et de la celtique pour connaître ce que cette dernière pratiquait d'anormal. C'est ici spécialement qu'avant d'admettre que les chrétiens celtes ne reconnaissent pas l'autorité du Saint-Siège, il faut examiner si on leur en fit le reproche. Les envoyés de Rome, eux qu'on nous peindra bientôt comme si intolérants et si fiers, auraient-ils donc oublié cet article de la primauté des papes, article d'autant plus important que, d'après M. Aug. Thierry, les *efforts continuels* de ces prêtres, leurs *lettres* et leurs *messages* n'avaient pour but constant que d'amener les Celtes à établir « une hiérarchie ecclésiastique semblable à celle du continent, et capable de servir, comme celle-ci, de marche-pied au trône pontifical (1)? » Or, qu'on se rappelle notre précédent paragraphe 3^e, où ces conférences, ces lettres et messages sont analysés, et on verra que jamais ni Bretons, ni Ecosais, ni Irlandais, n'ont été accusés d'être séparés du Saint-Siège. Ceci est décisif.

L'église celtique, à son origine, fut docilement soumise à celle de Rome, sa mère, d'où lui vinrent ses premiers docteurs; ce qui fit dire par saint Colomban au pape Boniface IV : « Les Irlandais conservent la foi catholique telle qu'elle leur a été d'abord donnée par vous-même, c'est-à-dire par les successeurs des saints apôtres (2). »

Que d'aveux, aussi positifs qu'éloquents, de la soumission de l'église celtique à l'autorité du Saint-Siège n'avons-nous pas extraits ailleurs des écrits de cet illustre abbé de Luxeuil et de Bobbio ! « Nous, disait-il à Boniface, nous sommes attachés à la chaire de saint Pierre ; car, quoique Rome soit grande et renommée, c'est par cette

(1) Expressions de M. Aug. Thierry, *Hist de la conquête, etc.*, 2^e édition, t. III, p. 237.

(2) *Ep.* 4.

chaire seulement qu'elle est illustre en nos contrées. Quoique le nom de l'antique cité, gloire de l'Ausonie, se soit au loin répandu dans le monde,... vous, c'est depuis que le Christ, Dieu et Fils de Dieu, a daigné devenir homme, c'est depuis lors que vous êtes grand et fameux ; Rome même est devenue plus noble et plus glorieuse. Bien plus, s'il est permis de parler ainsi,... à cause des deux grands apôtres du Christ, vous êtes presque céleste, et Rome est la tête des églises, sauf la singulière prérogative du lieu de la divine résurrection (1). »

Et c'est l'auteur de cette épître qu'on ose représenter comme l'adversaire des papes et le représentant d'une église schismatique (2) !

Pénétrés d'un semblable respect pour Rome, les évêques irlandais décidèrent que, lorsqu'il s'élèverait des questions difficiles, « on en référerait au siège apostolique (3). » C'est ce que l'histoire nous apprend qu'ils firent en 640, pour prévenir le pape que le pélagianisme les menaçait d'une nouvelle attaque (4). De même, un siècle auparavant, pendant la première invasion de la doctrine de Pélage, les évêques de la Cambrie, deux fois réunis en concile contre l'erreur, recherchèrent, pour leurs décrets, *l'autorisation et la confirmation de l'église romaine* (5). C'était au sixième siècle, sous saint David, dont le prédécesseur dans la dignité métropolitaine, Dubricius de Caërléon, avait été *légal du siège apostolique* (6).

Les sympathies des chrétiens celtes pour Rome éclatent, je ne dirai pas dans leur habitude, mais dans leur

(1) Ubi supra.

(2) Voir le chapitre sur saint Colomban.

(3) *Spicilegium*, ubi supra, *Can. hibern.*, l. XX, c. v, p. 496.

(4) Bède, l. II. c. XIX.

(5) Bollandus, martii die 1^a, *Vita S. Davidis*, arch. *Menew.*, p. 40.

(6) Voir la note 6 de la page 238.

enthousiasme de pèlerinages vers cette capitale de la religion du Christ.

Le premier que je rencontre est le Breton Bachiarius, qui, rendant compte de ses croyances à un pape, reconnaît dans la chaire de Pierre le siège de la foi (1). C'est à Rome que le Breton Nynia, apôtre du midi de l'Ecosse, alla se faire instruire et ordonner évêque (2). L'apôtre des Irlandais, saint Patrice, avait aussi reçu sa mission du Saint-Siège, et lorsqu'il alla faire approuver ses projets par le pape, il rencontra d'autres chrétiens des Iles Britanniques qui se rendaient pieusement à la ville de saint Pierre. Dans le nombre de ces pèlerins que rencontra saint Patrice figurait saint Kilian, qui avait montré, pour pouvoir vénérer le siège apostolique, *cette tête du monde, ce faite de la foi catholique, l'ardeur du cerf se précipitant à une fontaine* (3). A diverses époques suivirent la même route saint Gildas (4), saint Tigernac, saint Kéranus (5), etc., *d'après l'usage des Irlandais*, comme le fait remarquer un biographe (6). Sainte Brigitte envoya par deux fois chercher à Rome les prières qu'on y récitait à la messe (7). Saint Samson, dans la Grande-Bretagne, donna un jour l'hospitalité à de très-doctes Irlandais revenant de visiter la cité pontificale (8). Saint Kentigern, évêque de Glasgow, puis de Saint-Asaph, se rendit jusqu'à sept fois à Rome, où il fit réhabiliter son ordination, qui n'avait été célébrée que par un seul évêque. A

(1) *Patrologie* de l'abbé Migne, t. XX, Opera Bachiarii, col. 1019.

(2) Bède, l. III, c. iv.

(3) Bollandus, martii die v^a, *Vita S. Kiliani*, c. i, n° 2; martii die xviii^a, *Vita S. Patricii*, commentarii prævii, c. ix, n° 32, append. c. i, n° 9.

(4) Mabillon, *Sæcul. Bened. I*, *Vita S. Gildæ*, n° 13, p. 142.

(5) Bollandus, aprilis die v^a, *Vita S. Tigernaci*, p. 402, c. i, n° 4.

(6) Canisius, *Lectiones antiquæ*, t. IV, p. 752, Thaddæi *Chronicon*.

(7) *Vita S. Brigidæ*, c. xv, n° 89.

(8) Mabillon, *Sæcul. Bened. I*, *Vita S. Samsonis*, c. iv, n° 37, p. 165.

sa mort, il recommanda fortement qu'on restât attaché aux institutions de la sainte église romaine (1). Saint Finian avait fait vœu d'aller à Rome (2). Saint Colomban souhaita beaucoup aussi d'aller consulter le successeur de saint Pierre, *non point toutefois pour oser discuter avec une si haute autorité* (3). En 633, l'évêque Cumianus écrivait à Sagiénius sur une députation partie d'Irlande pour Rome : « Nous avons envoyé, comme des enfants vers leur mère, ceux que nous savons être sages (4). » Saint Lasréanus alla puiser auprès du Saint-Siège une *science plus parfaite* ; le pape Grégoire, dont il recueillit les leçons, l'ordonna prêtre. Après un séjour de quatorze années à Rome, il retourna dans son pays, où bientôt on le chargea, avec d'autres *saints personnages*, d'une mission pour l'Italie. Le pape le fit alors évêque (5).

De même qu'au cinquième siècle le Breton Fauste, évêque de Riez, était allé en députation auprès du chef de l'Eglise, de même, au huitième siècle, l'Irlandais Virgile, missionnaire en Germanie, en appela au pape Zacharie d'une décision de l'archevêque saint Boniface. Au couvent de Luxeuil, plein des pieux souvenirs de Colomban et d'Agile, on voyait arriver le peuple d'Hibernie, quand il se rendait à Rome *portant au prince des apôtres ses vœux et ceux de son pays* (6). Au neuvième siècle, les Irlandais Sédulius et Donat sont nommés évêques, le premier par le pape à Oreto en Espagne, le second à Fiesole en Italie. On compte encore d'autres Irlandais parmi les évêques italiens : ainsi saint Frigidien à Lucques et saint

(1) *Vita S. Kentigerni*, c. v, n° 29 ; c. vii, n° 22.

(2) Bollandus, martii die xvi^a, *Vita S. Finiani*, n° 6.

(3) *Opera S. Columbanii*, Ep. 1 et 5.

(4) *Ep. Cumiani Hiberni ad Sagenum*. Vide Th. Moore, *Hist. d'Irlande*, t. I, p. 433.

(5) Bollandus, aprilis die xviii^a, *Vita S. Lasreani*, p. 545, c. ii, n°s 7 et 10 ; c. iii, n°s 14 et 15.

(6) Bollandus, augusti die xxx^a, *Vita S. Agili*, c. vii, p. 586.

Cataldus à Tarente (1). Quand, au douzième siècle, saint Malachie eut réorganisé l'église d'Irlande, il alla soumettre son œuvre au pape (2). Il serait fastidieux d'allonger cette liste, qui suffit à démontrer qu'on se rendait des Iles Britanniques à Rome pour deux motifs : afin d'honorer les restes sacrés de saint Pierre, et aussi pour honorer le pape son successeur. L'église celtique n'était donc pas opposée à l'autorité du Saint-Siège.

A tous ces faits M. Thierry opposera une objection : personne n'allait d'Irlande ou de Cambrie acheter un pallium au Vatican. C'est vrai. Or, que s'ensuit-il ? que les chrétiens celtes ne se reconnaissaient pas dépendants du Saint-Siège ? Cette conséquence repose sur un anachronisme. Un archevêque ne peut maintenant exercer ses fonctions sans avoir reçu du souverain pontife le pallium ; mais à l'époque ancienne où nous transporte M. Thierry, cette nécessité n'existait pas, excepté pour les provinces voisines de Rome. Ailleurs, « jusqu'au neuvième siècle, suivant le bénédictin Chardon dans son *Histoire des Sacrements*, les métropolitains ne crurent point avoir besoin du pallium pour les confirmer dans leur dignité... La nécessité d'être revêtu du pallium pour exercer légitimement les fonctions archiépiscopales se trouve établie presque partout le siècle suivant (3). » Mais c'est depuis un décret d'Innocent III, au treizième siècle, que *personne ne s'est plus opposé à cette obligation*. Les missionnaires romains suivirent, il est vrai, cette coutume, mais sans l'imposer à l'ancien clergé de l'île ; jamais ils n'exigèrent qu'il allât, comme dit M. Thierry, *acheter* le pallium au Vatican.

Le pallium n'a donc été longtemps qu'un insigne hono-

(1) Th. Moore, *Hist. d'Irlande*, t. I, p. 476. — Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Français*, c. iv, p. 103.

(2) *Vita S. Malachie*, c. xv.

(3) *Hist. des Sacrements*, 3^e partie, c. viii.

rifique, nullement indispensable. Par conséquent, les Bretons et leurs frères d'Ecosse et d'Irlande, en ne le sollicitant point, ne faisaient pas plus acte de schisme que tant d'autres archevêques du continent qui ne se hâtaient point de s'en revêtir.

Des faits constatent que cette absence du pallium dans les Iles Britanniques, chez les Celtes, ne résultait point d'une scission avec le Saint-Siège. Saint Malachie, métropolitain d'Armagh, qui mourut à Clairvaux en allant soumettre son administration au jugement des papes, n'était point ennemi de la papauté; il avait été au contraire nommé à Rome légat du Saint-Siège, et pourtant il n'avait point de pallium (2). Girauld Barry, dit le Cambrien, nommé archevêque de Menew, écrivait, au douzième siècle, que, jusqu'à Henri I^{er} (*roi normand couronné en 1100*), qui soumit l'église galloise à l'église anglaise, l'église de Menew possédait toute la dignité métropolitaine, hors l'usage du pallium, et n'était soumise à aucune autre, sinon immédiatement à celle de Rome (3). » M. Thierry, à la fin du neuvième livre de son *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, s'est appuyé de ce passage de Girauld; comment n'y a-t-il pas vu que l'église celtique ne manquait ni de métropole déterminée, ni de lien hiérarchique avec Rome?

Il est donc vrai que si les chefs spirituels des Celtes ne demandèrent point le pallium romain, ce n'était pas qu'ils le dédaignassent, parce qu'ils auraient été séparés de Rome; c'était parce que, pendant bien des siècles, cet ornement pontifical n'avait point été nécessaire, sans compter les désordres qui troublèrent si tristement l'Irlande. Veut-on, par exemple, qu'ils se soient souciés du pallium, ces usurpateurs qui avaient fait du siège d'Armagh un domaine de famille où, de père en fils, ils se succédaient,

(2) *Vita S. Malachiæ*, t. IV, Operum S. Bernardi, c. xvi, xxx, xxxi.

(3) Voir la note 2 de la page 239.

ne remplissant pas même toujours les plus indispensables conditions canoniques ? Huit furent mariés et ne reçurent pas les ordres sacrés. L'un des héritiers de ces sacrilèges prétentions disputa cinq ans à saint Malachie la chaire métropolitaine (1). Sous une telle administration, les mœurs étaient horribles et la hiérarchie désorganisée. Evidemment donc, quand les Celtes, dans les derniers temps, négligèrent de demander le pallium, ce n'était pas qu'ils fussent en dehors de l'autorité du Saint-Siège, c'est à l'Evangile qu'ils étaient devenus étrangers ; il y avait parmi eux non pas schisme, mais abrutissement. Par conséquent, l'absence du pallium romain ne suppose pas chez les Celtes la négation systématique de la primauté des successeurs de saint Pierre.

8° *Peut-on, des reproches adressés aux Bretons, conclure qu'ils fussent indépendants de Rome ?*

A la suite de la nomenclature des usages hétérodoxes que M. Thierry attribue aux Bretons, cet écrivain ajoute, comme nous l'avons vu dans le paragraphe précédent : « C'étaient là des crimes aux yeux du clergé romain, qui voulait tout faire plier sous la suprématie de son Eglise. (*Inter alia innumerabilium scelerum facta. Beda.*) »

Cette ligne latine est extraite de Bède. Pour la comprendre, il faut citer un peu plus au long le passage auquel elle appartient. Le voici : « Lorsqu'eut succédé (à l'époque de l'invasion anglo-saxonne) un âge qui n'avait pas éprouvé cette tempête, mais qui avait seulement joui de la sérénité, tous les freins de la vérité et de la justice furent secoués et rejetés, au point qu'il n'en resta plus, je ne dirai pas de trace, mais même de souvenir, si ce n'est

(1) *Vita S. Malachiæ*, c. xi et xii.

en un petit, extrêmement petit nombre. Bien plus, entre autres inénarrables actions criminelles qu'il retrace en pleurant (*inter alia inenarrabilium scelerum facta*), leur historien Gildas ajoutait encore qu'ils ne voulaient jamais semer, par la prédication, la parole de la foi chez les Saxons ou Anglais fixés avec eux en Bretagne. Cependant la divine bonté n'abandonna pas son peuple prédestiné; au contraire, pour instruire de la foi la nation dont nous avons parlé, elle lui envoya de plus dignes prédicateurs de la vérité (1). » Bède raconte ensuite l'arrivée de saint Augustin et des moines.

Le commentaire des quelques mots latins transcrits par M. Aug. Thierry est inexact de plus d'une manière.

1° Les crimes reprochés aux Bretons étaient leurs désordres et ce manque de zèle qui leur faisait délaissier les Anglo-Saxons dans les erreurs du paganisme. Pourquoi donc prétendre qu'on s'irritait, dans ce passage, de ce qu'ils n'allaient pas acheter un pallium à Rome, ou de ce qu'ils persévéraient dans les usages, vrais ou supposés, qu'on leur a précédemment attribués ?

2° Pourquoi encore M. Thierry a-t-il disposé sa narration d'une si habile manière que les censeurs des Bretons semblent avoir été Grégoire le Grand et ses missionnaires en Angleterre, tandis que ces paroles de blâme, prononcées avant l'arrivée de saint Augustin et de ses compagnons, par conséquent avant toute discussion entre les deux rites, sont de saint Gildas, Breton lui-même, et l'un des principaux émigrants en Armorique ?

Ni saint Gildas, ni Bède, qui l'a cité, n'ont donc pensé, dans le passage qui nous occupe, à ce que M. Thierry leur fait dire. Ils n'ont pas même parlé de crimes *irrémissibles*, comme le disaient les premières éditions de l'*Histoire de la conquête*; car jamais le mot *innumerabilium*, adopté par M. Thierry, pas plus que celui de *inenarra-*

(1) Bède, l. I, c. xxii.

bilium, qui est celui de l'original, n'a pu se traduire par *irrémissibles*. Eh ! qu'importe tout cela ? On vous a cité cinq mots latins, et vous n'êtes pas satisfaits ? Vous voudriez encore qu'on en respectât la valeur historique et grammaticale ? Décidément l'on vous prendra pour des esprits étroits et chicaniers.

9° *Existait-il une bien grande sympathie entre l'église celtique et l'église grecque ?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « Un mot sur l'église celtique. Les Kymrys de Bretagne et de Galles, rationalistes, les Gaëls d'Irlande, poètes et mystiques, présentent toutefois dans leur histoire ecclésiastique un caractère commun, l'esprit d'indépendance et l'opposition contre Rome. Ils s'entendaient mieux avec les Grecs, et gardèrent longtemps, malgré tant de révolutions, tant de misères diverses, des relations avec les églises de Constantinople et d'Alexandrie. Déjà Pélage est un vrai fils d'Origène. Quatre cents ans plus tard, l'Irlandais Scot traduit les Pères grecs et adopte le panthéisme alexandrin. Saint Colomban, au septième siècle, défend aussi contre le pape de Rome l'usage grec de célébrer la Pâque (1). Le génie celtique, qui est celui de l'individualité, sympathise profondément avec le génie grec. L'église de Lyon fut fondée par les Grecs, ainsi que celle d'Irlande. Le clergé d'Irlande et d'Ecosse n'eut pas d'autre langue pendant longtemps. Jean le Scot où l'Irlandais renouvela les doctrines alexandrines au temps de Charles le Chauve (2). »

OBSERVATIONS. — Combien de fois et à quelles occasions la Bretagne et l'Irlande recoururent-elles à l'église

(1) *Hist. de France*. I. II, c. I.

(2) *Hist. de France*, I. I, c. III.

d'Orient? M. Michelet se tait sur cela. Supposons ces rapports aussi multipliés qu'ils ont été rares, aussi multipliés que M. Michelet le voudra, il ne sera pas possible de conclure de cette sympathie pour Alexandrie ou Constantinople qu'il y ait eu antipathie contre Rome, puisque les Grecs étaient catholiques comme les Latins.

Si c'était par aversion contre le Saint-Siège que les Celtes consultaient l'Orient, c'était donc aussi par aversion contre l'Orient qu'ils consultaient si souvent le Saint-Siège, qu'ils allaient vénérer la tombe de saint Pierre, et que, depuis Bachiarus jusqu'à saint Malachie, ils reconnurent l'autorité universelle des papes? A qui donc, en définitive, furent-ils attachés? Ou plutôt ne s'ensuit-il pas qu'ils furent attachés également, mais à des titres divers, à tous les catholiques grecs et latins? Il est un mot de saint Colomban qui nous donne cette solution : c'est quand il dit au pape Boniface IV que « Rome est la tête des églises, sauf la singulière prérogative du lieu de la résurrection. » Leur vénération pour Rome ne les empêchait donc pas de respecter l'Orient, pas plus que leur respect pour l'Orient ne les empêchait de vénérer la ville de Rome.

Si des consultations prises en Orient prouvent une révolte contre Rome, ce fut donc aussi pour protester contre la papauté que les papes eux-mêmes, jusqu'à saint Léon, demandèrent chaque année la date du jour de la Pâque aux patriarches d'Alexandrie?

Quelque bizarres que soient parfois les sympathies, je ne puis admettre qu'il en aurait existé une entre les Grecs et les Celtes, si ces derniers avaient été pélagiens, presbytériens, schismatiques; car l'Orient était-il pélagien, comme on a voulu le dire de l'église celtique? était-il sans patriarches, sans archevêques, sans sièges fixes, sans hiérarchie? faisait-il la Pâque à une autre époque que Rome, à laquelle précisément il indiqua longtemps le jour de cette solennité? Nous savons, au reste, qu'il ne rompit avec le

pape qu'au milieu du onzième siècle. Rien n'aurait donc lié à la Grèce orthodoxe les chrétiens celtes, s'ils avaient été hérétiques et schismatiques, comme le croit M. Michelet.

Pélage, saint Colomban et Jean Scot, voilà, suivant cet écrivain, les reflets de la Grèce sur la Bretagne et l'Irlande. Commençons par effacer de cette liste le nom de l'abbé de Luxeuil. Nous avons déjà trop longuement prouvé que saint Colomban était dévoué à la chaire de saint Pierre, et qu'il ne célébrait pas la *Pâque grecque*, puisque les Grecs plaçaient la fête de la Résurrection au même jour que les Occidentaux.

Pélage est déclaré fils d'Origène par M. Michelet. Bossuet semble nier cette filiation dans sa *Défense de la Tradition et des saints Pères*, où il prouve que le célèbre docteur d'Alexandrie a reconnu l'existence du péché originel et la nécessité de la grâce (1). Mais supposons que nous connaissions mieux que Bossuet les Pères et la tradition, que s'ensuivra-t-il ? Si l'erreur de Pélage est un legs d'Origène, il faut conclure que ces deux hommes avaient la même opinion, mais non pas que les deux églises où ils sont nés, l'église grecque et l'église celtique, s'entendissent sur cette matière. C'est pour la condamnation du pélagianisme qu'elles s'entendirent, l'une au concile de Diospolis, où l'on fit rétracter à Pélage sa doctrine, l'autre en appelant des évêques gaulois à son aide contre l'invasion de cette nouveauté.

Il en est de même de Jean Scot, *venu quatre cents ans plus tard*. La sympathie des deux églises était donc bien faible, qu'elle restait si longtemps assoupie. Mais de ce que le philosophe irlandais recommença, en Occident, le mauvais rêve des panthéistes alexandrins, pourquoi dire qu'il y eut accord de croyances entre les deux pays habités par ces songeurs ? Les chrétiens celtes étaient-ils donc

(1) L. VIII, c. xxviii ; l. XI, c. xx ; l. XII, c. xxvii et xxxi.

panthéistes? les chrétiens grecs l'étaient-ils? L'église d'Alexandrie était-elle héritière des systèmes jadis enseignés par les néo-platoniciens dans cette ville?

Jean Scot, selon M. Michelet, a traduit les Pères grecs. Les Pères grecs, mais c'est bien volumineux! Disons sans figure que le traducteur s'est borné aux scholies de saint Maxime sur saint Grégoire de Nazianze et à saint Denys l'Aréopagite, déjà mis une fois en latin (1). Si d'ailleurs les travaux de Scot prouvaient les rapports de quelque église avec l'Orient, ce seraient les rapports de l'église gallicane, puisque ces travaux furent exécutés en Gaule, tout comme la doctrine de Pélage, puisqu'elle fut conçue à Rome, devrait prouver que l'Italie, plutôt que la Bretagne, s'entendait avec la patrie d'Origène.

Les causes de sympathie entre les Celtes et les Grecs se manifestent de toutes parts à M. Michelet. D'abord il trouve que des Grecs ont fondé l'église d'Irlande. On a bien discuté pour savoir si saint Patrice, l'apôtre des Irlandais, était né dans la Grande-Bretagne ou en Gaule, mais jamais s'il était venu d'Athènes ou de Constantinople. Saint Patrice, il est vrai, avait été précédé par Pallade dans cette mission d'Hibernie. Mais Pallade était-il Grec? Il n'en existe pas d'autre preuve que la terminaison grecque donnée par M. Michelet au nom de cet archidiacre du pape Célestin; il l'appelle *Palladios* (2). D'ailleurs, Pallade ne réussit pas dans son entreprise; il abandonna bientôt l'Irlande, bâtit en Ecosse trois églises de troncs de chênes, et mourut chez les Pictes (3). Eût-il réussi, c'est à la papauté que cet archidiacre des papes et leur envoyé aurait soumis ses néophytes, soit à raison de ses titres, soit parce que les Grecs reconnaissaient aussi

(1) *Hist. littéraire de la France*, par les Bénédictins, t. IV, article Jean Scot, p. 252 et 279.

(2) Voir le paragraphe 13.

(3) *Vita S. Patricii*, c. III, n° 22.

bien que les Occidentaux la primauté romaine. *Palladios* est le seul missionnaire grec mentionné par M. Michelet. D'autres sont rappelés dans les chroniques irlandaises(1); mais je répéterai à leur occasion ce que je viens de dire : Prouvez que ces prêtres, parce qu'ils venaient de l'Orient, dussent parler de la papauté autrement que les Latins; prouvez qu'ils n'étaient pas autorisés du souverain pontife ou de ses représentants, comme le savant Théodore de Tarse en Cilicie, nommé archevêque de Cantorbéry par le pape Vitalien, et qui était accompagné d'Adrien, abbé africain, non moins docte que lui (2). C'est ainsi que l'attachement au Saint-Siège réunissait, de toutes les églises du monde, une élite de saints et de savants autour des papes.

Qui n'admirerait, en vérité, cette obstination de quelques modernes à croire mieux connaître les origines chrétiennes que l'Irlande écrivant au pape Boniface IV par la main de saint Colomban : « Les Irlandais conservent la foi catholique telle qu'elle leur a été d'abord donnée par vous-même, c'est-à-dire par les successeurs des apôtres (3)? » « Ce n'est point cela, bienheureux moine, lui répond M. Michelet ; *l'église d'Irlande a été fondée par les Grecs.* » « Oui, poursuit M. Thierry, *elle est fille des églises d'Orient.* »

M. Michelet trouve dans la communauté d'idiome une nouvelle attraction entre les deux églises, la grecque et l'irlandaise. Jamais le clergé irlandais n'a parlé grec. L'auteur généralise outre mesure un fait particulier. Dans le temple de Trim, au comté de Meath, on faisait l'office en grec. Quelles circonstances firent établir cet usage? On l'ignore (4). Mais conclure de cette anomalie que l'église

(1) Th. Moore, *Hist. d'Irlande*, t. I, p. 473.

(2) Bède, l. IV, c. 1.

(3) *Ep.* 4.

(4) Th. Moore, *Hist. d'Irlande*, t. I, p. 472.

d'Irlande ait été grecque de langage, c'est comme si l'on prétendait soutenir la même étrangeté pour la Gaule, à propos de la ville d'Arles, où le clergé chantait aussi bien en grec qu'en latin (1).

Creusant son sujet plus profondément encore, M. Michelet arrive à trouver qu'il devait exister de la sympathie entre les chrétiens celtes et ceux de la Grèce, parce que le génie des deux peuples est le même, le génie de l'individualité. Je n'aborderai pas cette question du caractère des Celtes, qui a été supérieurement traitée par M. le baron d'Eckstein contre M. Michelet (2). Qu'on dote les Celtes du caractère que l'on voudra, l'histoire nous apprend qu'ils ont eu avec Rome, comme *avec leur mère*, de fréquentes relations; c'est tout ce que je veux établir ici.

Je n'ai pas nié, dans ce paragraphe, qu'il n'y ait eu des rapports entre l'Irlande, la Bretagne et l'Orient, berceau du christianisme; j'ai seulement tâché de montrer que les causes auxquelles M. Michelet attribue ces rapports sont chimériques, et que les preuves qu'il en donne sont de nulle valeur.

*10° N'y avait-il pas au moins un ferment de division
entre l'église celtique et le Saint-Siège?*

Les chrétiens celtes reconnaissaient la primauté et l'autorité des papes, et pourtant ils ne se soumettaient pas à eux sur la question de la Pâque, objet principal des discussions; il y avait donc non pas un schisme, mais, je l'avoue, les éléments d'un schisme semblaient tout prêts : heureusement qu'en présence de la bonne foi ignorante

(1) J.-J. Ampère, *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 221.

(2) *Revue européenne*, 1834, t. VII.

et obstinée des Celtes se trouvait la prudente charité de Rome.

Un épisode de ces longs débats va mettre en saillie la contradiction des croyances et de la conduite de l'église celtique. En 664, une conférence eut lieu, sous les yeux et par l'ordre du roi northumbre Oswi, entre Wilfrid pour l'église romaine et Colman pour la celtique. On disputa sur la Pâque et la tonsure. Colman, voyant toutes ses raisons réfutées, opposa l'autorité de saint Colombkill; Wilfrid, à son tour, rappela les promesses faites par le Christ à saint Pierre, dont il défendait les usages conservés par les papes. « Le roi demanda : Est-ce vrai, Colman, que ces choses ont été dites à Pierre par le Seigneur? Celui-ci répondit : C'est vrai. Alors le prince lui dit : Pouvez-vous montrer une telle puissance accordée à votre Colombkill? Mais Colman avoua que non. Le roi continua : Est-ce que chacun de vous admet sans difficulté que ces choses ont été principalement dites à Pierre, et que les clefs du ciel lui ont été données par le Seigneur? Tous les deux ils répondirent : Oui. Alors Oswi conclut ainsi : Moi, je vous déclare que celui-ci étant le portier du ciel, je ne le veux pas contredire, etc. (1) » Et il alla au bout de son raisonnement, en adoptant les usages de Rome. Colman ne voulut pas céder; il retourna en Irlande, en ne cessant pas de croire cependant que les clefs du ciel avaient été confiées à Pierre. Ce fait nous montre comment les Celtes, tout en refusant d'obéir aux papes, ne refusaient pas de reconnaître leur autorité.

M. Thierry dit que cette église des Celtes « fut de bonne heure traitée de schismatique par le consistoire de Saint-Jean de Latran (2). »

(1) Bède, l. III, c. xxv.

(2) L. X, p. 463. — Si les Celtes eussent écourté, comme on le prétend, le Symbole catholique, ils eussent été non seulement schismatiques, mais hérétiques. L'hérétique est celui qui nie un dogme; le schismatique, sans rien nier, se sépare uniquement de l'Eglise.

Oui, on adressa des reproches aux Irlandais et aux Bretons, comme ils en adressèrent eux-mêmes, en les accompagnant des témoignages de la haine la plus grossière contre les Romains (1); mais les excommunia-t-on? Je n'en trouve la preuve nulle part. Les papes Honorius et Jean IV n'eurent point recours à ces remèdes extrêmes; le dernier de ces deux pontifes nommait au contraire les Irlandais *très-chers et très-saints* (2). Après la conférence de 603, on ne prononça aucune sentence contre les récalcitrants (3). Soixante années se passèrent, pendant lesquelles, par respect pour la piété de quelques prélats de l'église celtique, on suspendit toute discussion (4). Oswi rouvrit les débats en 664, et Wilfrid n'excommunia les vaincus entêtés, ni comme hérétiques, ni comme schismatiques. Bien loin de là, se trouvant, en 680, à un concile de Rome, sous le pape Agathon, « il confessa la vraie foi pour toute la partie boréale de la Bretagne et pour les îles d'Hibernie, habitées par les nations des Anglais, des Bretons, des Scots et des Pictes (5). »

En 673, les Pères d'un concile de Hereford déclarèrent *déchus du sacerdoce et rejetés de leur société* ceux qui violeraient leurs canons sur la Pâque et sur les autres matières dont ils s'étaient occupés. Or, premièrement, puisque ces menaces ne furent prononcées qu'un siècle environ après l'arrivée des missionnaires dans la Grande-Bretagne, on s'est donc trompé quand on a dit que le consistoire de Latran s'était hâté de traiter les Celtes de schis-

(1) Saint Aldhelm raconte avec détail l'indigne conduite des Bretons à l'égard des chrétiens qui ne suivaient pas leur rite sur la Pâque. Leur mépris allait jusqu'à nettoyer avec du sable le vase touché par l'un de ces chrétiens. — *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. XIII, inter *Ep. Bonifacii*, 44.

(2) Bède, l. II, c. XIX.

(3) Bède, l. II, c. II.

(4) Bède, l. III, c. XXV.

(5) Bède, l. V, c. XX.

matiques. Secondement, le décret de Hereford avait-il en vue le clergé breton, qui n'assistait pas au concile, qui n'y avait pas été convoqué, et dont on ne parle pas? C'est absolument sans vraisemblance. Lorsqu'en l'année 567 un concile voulut censurer les évêques de la Bretagne armoricaine, il les nomma; pourquoi celui de Hereford n'aurait-il en rien indiqué les Bretons cambriens, si c'étaient leurs usages qu'il anathématisait? Ce n'est pas que les Pères de cette assemblée n'aient avisé aux moyens de ramener les dissidents à l'uniformité; le moyen qu'ils employèrent fut, non pas de les excommunier, mais de leur faire écrire par l'évêque saint Aldhelm, auteur alors fort célèbre. Il adressa son épître au roi Gêrontius (1), et ne lui parla pas d'excommunication.

Il est tout à fait probable que les évêques menacèrent seulement le clergé de l'Heptarchie, où pénétrait peut-être l'usage proscrit. C'est ce que font entendre les actes du concile. « Je montrai aux Pères, dit l'archevêque Théodore, le livre des canons, et dans ce livre dix chapitres que j'avais notés en divers endroits, *parce que je savais qu'ils nous étaient surtout nécessaires...* Ces dix chapitres traités et discutés en commun, il plut que chacun de nous confirmât, en signant de sa propre main, ce qui avait été défini, pour qu'à l'avenir il ne pût s'élever, de la part *d'aucun d'entre nous*, le scandale d'une division (2). » A ce langage, on reconnaît bien que c'était à leurs propres diocèses qu'ils songeaient, et non pas à ceux de la Cambrie: c'est ainsi que saint Patrice, dans un de ses conciles, avant que l'Irlande ne fût partagée entre les deux rites, ordonna qu'on excommunierait celui qui ne porterait pas la tonsure romaine (3). Il espérait prévenir toute

(1) Voir la note 1 de la page 265.

(2) Bède, l. IV, c. v.

(3) D'Achéry, *Spicilegium*, t. I, p. 495: *Can. lib.*, l. L, c. vii. — Voir p. 2, note 1.

divergence, et partant tout débat ; mais il ne pensait pas à fulminer contre les Cambriens : de même à Hereford. Les Bretons n'étaient donc pas schismatiques.

Cette opinion est confirmée par celle de Noël Alexandre, qui, examinant *ex professo* si cette scission des îles occidentales fut un schisme véritable, répond négativement, parce que l'ignorante obstination des opposants était de bonne foi (1).

L'*Histoire ecclésiastique* rappelle plusieurs scissions pareilles, mais qui non plus n'allèrent pas jusqu'au schisme, en Gaule, par exemple, au temps de Charlemagne, sur la question des images. Cet empereur était certes bien attaché à la personne même du pape Adrien, puisqu'il lui versifia une épitaphe et fit prier pour lui, à sa mort, même hors des Gaules, en distribuant d'abondantes aumônes ; cependant Charlemagne et son concile de Francfort ne consentirent jamais, malgré les instances d'Adrien, à recevoir le décret du deuxième concile général de Nicée sur le culte des images. Il n'y eut point alors division ; le zèle temporisateur du pape l'empêcha. Il laissa au temps le soin d'éclairer les esprits de ses fils involontairement trompés. Or, les choses ne se passèrent point autrement dans l'église celtique, où il y eut longue opposition, mais non pas schisme proprement dit.

11° *Des moines de l'église celtique.*

TEXTE DE M. MICHELET. — « Saint Colomban, au septième siècle, défend aussi, contre le pape de Rome, l'usage grec de célébrer la Pâque : « Les Irlandais, dit-il, « sont meilleurs astronomes que vous autres Romains. » Ce fut un Irlandais, un disciple de saint Colomban, Vir-

(1) *Hist. eccl.*, t. III, sæcul. II, p. 380, dissert. V, art. 3.

gile, évêque de Saltzburg, qui affirma le premier que la terre est ronde, et que nous avons des antipodes. Toutes les sciences étaient alors cultivées avec éclat dans les monastères d'Ecosse et d'Irlande. Ces moines, appelés *culdées*, ne connaissaient guère plus de hiérarchie que les modernes presbytériens d'Ecosse. Ils vivaient douze à douze, sous un abbé élu par eux; l'évêque n'était, conformément au sens étymologique, qu'un surveillant. Le célibat ne paraît pas avoir été régulièrement observé dans cette église. Elle se distinguait encore par la forme particulière de la tonsure et quelques autres singularités. En Irlande, on baptisait avec du lait (1).

« Le plus célèbre de ces établissements des *culdées* est celui d'Iona, fondé, comme presque tous, sur les ruines des écoles druidiques; Iona, sépulture de soixante-dix rois d'Ecosse, la mère des moines, l'oracle de l'Occident au septième et au huitième siècle. C'était la ville des morts, comme Arles dans les Gaules et Thèbes en Egypte (2).

« L'église celtique a participé de la nature du clan. Féconde et ardente d'abord, on eût dit qu'elle allait envahir l'Occident... L'élan est immense, le résultat petit... L'Anglo-Saxon saint Boniface convertira ceux que Colomban a dédaignés. Colomban passe en Italie, mais c'est pour combattre le pape. L'église celtique s'isole de l'Eglise universelle; elle résiste à l'unité; elle se refuse à s'agréger, à se perdre humblement dans la catholicité européenne. Les *culdées* d'Irlande et d'Ecosse, mariés, indépendants sous la règle même, réunis douze à douze en petits clans ecclésiastiques, doivent céder à l'influence des moines anglo-saxons, disciplinés par les missions

(1) M. Michelet fait observer en note que c'étaient les enfants des riches qui recevaient de la sorte le baptême. Cette sacrilège adulation dut s'établir tardivement, car elle témoigne d'un profond oubli de l'Evangile, qui veut que l'on « renaisse de l'eau et de l'esprit. »

(2) *Hist de France*, t. II, c. 1, p. 262.

romaines. L'église celtique périra comme l'état celtique a déjà péri (1). »

OBSERVATIONS. — Nous parlerons plus tard du célibat ecclésiastique chez les Celtes et de saint Virgile de Saltzbourg ; pour ce qui regarde saint Colomban et les rapports de l'église celtique avec le Saint-Siège, nous nous en sommes assez longuement occupé ailleurs ; il nous reste à traiter des moines ou culdées.

Il y avait dans les Iles Britanniques, surtout en Irlande, des écoles nombreuses et renommées ; M. Michelet n'aurait pourtant pas dû prendre à la lettre les paroles de saint Colomban sur le savoir astronomique des Irlandais.

L'Irlande croyait être plus habile que ses adversaires, parce qu'elle découvrait des erreurs dans le canon pascal de Victorius, suivi par les Romains, et qu'elle citait le Grec Anatolius. Mais on lui prouvait qu'elle ne comprenait pas ce que prescrivait le docte évêque de Laodicée ; quant aux erreurs de Victorius, les Romains avaient mieux fait que de les découvrir, ils les avaient corrigées dès le sixième siècle, et ce travail de Denys le Petit servit de règle en Occident jusqu'à la réformation du calendrier par Grégoire XIII, l'an 1582. Ensuite, le cycle de quatre-vingt-quatre années, préféré par l'église celtique, était précisément celui que le pape saint Léon avait très-sagement rejeté comme vicieux, ainsi que les savants en conviennent. Les Irlandais n'avaient donc pas le droit de se préférer aux Romains, dont ils ne possédaient que la défroque scientifique (2).

Bède, racontant le retour de certains religieux celtes aux usages catholiques, l'an 716, explique leur longue dissidence par leur ignorance profonde. « Placés, dit-il, loin par-delà les terres, personne n'avait pu leur porter

(1) Ibid., l. I, c. iv, p. 152-153.

(2) Bède, l. III, c. III et xxv ; *Ep. de Paschæ celebratione*, t. II, p. 230, édition de Cologne, 1612.

les décrets synodaux sur la Pâque... Ils savaient bien, comme chrétiens, que la résurrection du Seigneur ayant eu lieu un jour nommé *prima sabbati* (le premier jour de la semaine), doit être également célébrée un jour de *prima sabbati*; mais, comme barbares et grossiers, ils n'avaient pas du tout appris quand arrivait ce *prima sabbati*, maintenant appelé dimanche (1). »

Quelle épaisse couche d'encre il faudra étendre sur la province où se trouvait ce monastère, si jamais on trace la carte intellectuelle de l'église celtique !

Or, quels étaient ces religieux *barbares et grossiers* qui, sans y réussir, employèrent, depuis la fondation de leur couvent jusqu'en 716, cent cinquante ans à chercher le sens des mots *prima sabbati*, et dont l'ignorance fut si grande, qu'ils ne songèrent pas à consulter leurs illustres confrères, les culdées d'Iona ? Ce furent précisément les docteurs d'Iona, ceux du septième et du huitième siècle, oui, ces oracles de M. Michelet.

Cet historien, dans les notes de ce qu'il dit sur le presbytérianisme des culdées, nous renvoie à Du Cange et à Low. Je n'ai pas les œuvres de ce dernier écrivain ; mais, puisqu'on le joint à Du Cange, il est censé penser de même.

Or, nous lisons dans le *Glossaire* de ce savant : « Chez les anciens Scots, on nomma les moines *colidées*, c'est-à-dire serviteurs de Dieu... Les écrivains scots et anglais disent qu'ils avaient le droit de choisir dans leur société l'évêque qui était à leur tête et à la tête de leur diocèse ; ce fut aussi le droit de presque tous les chapitres de chanoines dans les églises cathédrales. Je ne voudrais pas soutenir ce que Selden ajoute sur les colidées, savoir que

(1) Bède, l. III, c. iv. — Sur cette question de la Pâque et sur l'appréciation des cycles adoptés par les Bretons et par les Romains, voir Prideaux, *Hist. des Juifs*, t. III, 2^e partie, l. IV, p. 385 à 443. — Th. Moore, *Hist. d'Irlande*, t. I, c. xiii, p. 427.

non seulement ils se choisissaient un pontife, mais qu'ils l'ordonnaient et le consacraient sans le secours spécial et nécessaire de quelque évêque ; ou bien encore que les colidées furent des prêtres qui, sans titre épiscopal mais par le seul droit de leur sacerdoce, sans demander d'ailleurs aucune consécration épiscopale, remplissaient toutes les fonctions de l'ordre et de la juridiction des évêques, comme firent, selon lui, les chorévêques en Gaule et en Germanie ; car, comme tout cela a besoin de preuves, je penserais qu'il faut examiner davantage (1). »

L'auteur du *Glossaire* ne croyait donc pas que les culidées ou colidées fussent presbytériens, ni qu'ils attribuaissent au simple prêtre la plénitude du sacerdoce. Pourquoi donc son nom paraît-il comme une caution du passage de M. Michelet ? Que M. Michelet admette ce que Du Cange déclare *ne pas vouloir soutenir*, qu'il affirme ce que Du Cange trouve dénué de preuves, je le conçois : le nouvel historien aime les paradoxes autant qu'un touriste des rocs à escalader ou des abîmes à franchir ; mais au moins qu'il ne prétende pas justifier son imprudence par ceux qui la désapprouvent.

M. Michelet a vu saint Colombkill aller fonder le monastère d'Iona, et saint Colomban celui de Luxeuil, tous deux accompagnés de douze disciples ; c'est de là, je pense, qu'il conclut que les moines vivaient douze à douze. Cependant saint Magloire avait 62 disciples (2) ; saint Aidan moissonnait un jour entouré de 150 de ses moines (3) ; saint Paterne en comptait 800 (4), saint Las-

(1) Vide *Glossarium*, verbo *Colidæi*. Sur les colidées ou moines gaulois qui obtinrent du Saint-Siège le privilège d'avoir pour eux seuls un évêque dans leurs monastères, voir Mabillon, *Sæcul. Bened.* III, pars 1^a, p. 20.

(2) Mabillon, *Sæcul. I, Vita S. Maglorii*, n^{os} 15 et 27.

(3) Bollandus, xxxi januarius, c. vi, n^o 37.

(4) Bollandus, xv aprilis, *Vita S. Paterni*, c. i, n^o 2.

réan 1,500 (1). Saint Colombkill se rendit auprès de saint Kentigern à la tête d'une nombreuse foule de religieux (*multa turba*) sortis en trois groupes du couvent (*in tres turmas*) (2). Le monastère de Bancor, dans le pays de Galles, renfermait 2,100 moines (3); et quand saint Colom-ban quitta le monastère irlandais également nommé Ban-cor, il ne le dépeupla pas, quoiqu'il en eût emmené douze compagnons. Nous pourrions multiplier sans fin ces exemples du très-grand nombre de personnes qui habitaient d'ordinaire les monastères de l'église celtique.

Je crois inutile de rechercher si les culdées étaient *indépendants sous la règle même*; les prescriptions si sé-vères que nous avons lues dans le code de Luxeuil ne sauraient nous permettre de croire (4) à une telle indé-pendance.

M. Michelet n'a donc été assez exact ni sur la science des culdées, surtout de ceux d'Iona, ni sur leur système hiérarchique, ni sur la population de leurs monastères.

*12° L'église celtique n'imposait-elle pas au clergé la
loi du célibat?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « Le célibat ne paraît pas avoir été régulièrement observé par cette église. » L'au-teur cite en preuve de cette assertion : « 1° Les culdées d'Irlande et d'Ecosse, mariés, indépendants sous la règle même, réunis douze à douze. » 2° Saint Boniface, arche-vêque de Mayence, dont il dit : « Le principal objet de sa haine, ce sont les Scots. Il condamne leur principe

(1) Bollandus, xviii aprilis, *Vita S. Lasreani*, c. II, n° 10.

(2) *Vita S. Kentigerni*, c. VII, n° 38.

(3) Bède, l. II, c. II.

(4) Voir le chapitre sur saint Colomhan.

du mariage des prêtres. » 3° La Bretagne armoricaine : « Il y avait en Bretagne, selon lui, quatre évêques mariés : ceux de Quimper, Vannes, Rennes et Nantes. Leurs enfants devenaient prêtres et évêques. Celui de Dôle (lisez *Dol*) pillait son église pour doter ses filles. Les clercs se plaignaient comme d'une injustice de ce qu'on refusait l'ordination à leurs enfants. Ils donnaient même leurs bénéfices en dot à leurs filles (au neuvième siècle). Leurs femmes prenaient publiquement la qualité de prêtresses (1). »

OBSERVATIONS. — Erasme, au seizième siècle, riait en voyant les émeutes de l'indépendance religieuse finir, ainsi qu'une comédie, par le mariage des acteurs. L'histoire de l'église celtique, dans le livre de M. Michelet, se termine de même. A son clergé sans pape, sans hiérarchie, sans dogme gênant, elle n'offrait, selon lui, d'autres chaînes que celles de l'hymen. M. Augustin Thierry n'en a pas parlé dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre*. Quelle majesté n'ajouterait pas à son tableau du sacerdoce cambrien l'épisode, comme dans Goldsmith, d'un *vicaire de Wakefield* dont le fils serait un mauvais jongleur et la fille une coureuse d'aventures !

J'en conviens, la société, après l'invasion des Germains, sombra dans la barbarie, entraînant une partie du clergé avec elle. Alors le scandale du mariage des prêtres affligea l'église celtique et tout l'Occident à la fois. Mais que le mariage du prêtre ait été un *principe* chez les chrétiens celtes, c'est ce qui est inadmissible, aussi bien pour la Bretagne armoricaine que pour la Grande-Bretagne ; il fut un désordre, jamais un principe.

1° *Bretagne armoricaine*. — L'an 461, Mansuet, évêque des Bretons, assista au premier concile de Tours et en signa les canons, parmi lesquels on lit le suivant : « Nous avons décrété que le prêtre ou le lévite qui reste attaché à la concupiscence conjugale ne sera pas élevé à un

(1) *Hist. de France*, t. IV, c. II.

degré supérieur, et n'aura pas la présomption d'offrir à Dieu le sacrifice ou de l'administrer au peuple; qu'il leur suffise de ne point être retranchés de la communion (1). »

En 465, le concile de Vannes formula ce canon : « Que les prêtres, les diacres et les sous-diacres, ou ceux à qui il n'est pas permis de contracter mariage par la suite, évitent même les festins des noces étrangères (2). » Ceci n'a pas besoin d'être commenté.

En 567, Macliau, frère du comte de Bretagne Canao, demanda l'ordination cléricale pour éviter la mort. Il devint évêque de Vannes. Trouvant une occasion de s'emparer du gouvernement, il le saisit, et rappela sa femme, tout en gardant son évêché. On le nomma *apostat*, et il fut excommunié (3).

Les décisions des conciles de Tours et de Vannes, approuvées par les Bretons qui se trouvaient à ces assemblées et appliquées au prince-évêque Macliau, prouvent que l'église d'Armorique n'autorisait pas ses prêtres à se marier.

A l'époque où les prélats orthodoxes de la province de Tours sacrèrent Macliau évêque de Vannes, qui appartenait encore aux Francs (4), si les Bretons eussent admis sur la foi et la discipline des façons de voir anti-catholiques, s'ils eussent cru, par exemple, la grâce inutile et le célibat non ordonné, est-ce que saint Euphronius, métropolitain de la province, est-ce que saint Félix, le zélé pontife de Nantes, etc., n'auraient pas exigé du nouvel élu quelque abjuration ? Pas du tout ; Macliau fit simplement ce que

(1) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, ad ann 461, can. XIII, concilii Turonensis primi.

(2) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, ad ann. 465, can. XI, concilii Venetici. Voir, sur ce concile, le paragraphe 6 de notre chapitre IX.

(3) S. Greg. Turon., *Hist. eccl. Franc.*, l. IV, c. IV, et les notes de dom Ruinart sur le n° 16 du livre V.

(4) Voir le 9^e paragraphe de notre chapitre IX.

chacun faisait en pareille rencontre, il coupa sa chevelure et quitta son épouse.

Les documents plus nombreux que nous possédons sur le célibat du clergé dans les Iles Britanniques viendront appuyer ce que nous disons des Bretons-Armoricains, puisque tout le monde convient qu'ils restèrent fidèles aux usages de leur mère-patrie.

Le nom de *prêtresses*, donné aux femmes des prêtres, ne prouve pas que le clergé fût libre de se marier ; car autrefois l'épouse d'un personnage entré dans les saints ordres prenait le titre analogue à celui de son mari, lors même que, d'après les lois canoniques, ces deux époux étaient devenus deux frères (1).

2° *Des Britanniques*. — Les principes de l'église celtique sur le célibat obligatoire pour ses ministres sont nettement formulés dans la règle de saint Colomban de Luxeuil, où l'on trouve ces paroles : « Si quelqu'un, clerc ou diacre, ou de quelque autre degré, ayant été laïque dans le siècle, avec des fils et des filles, connaît de nouveau sa cliente (2) et engendre de nouveau un fils d'elle après sa conversion, il doit savoir qu'il a commis un adultère, et n'a pas moins péché que s'il avait été clerc dès sa jeunesse et qu'il eût péché avec une fille étrangère, puisqu'il a péché après *son vœu*, après s'être consacré au Seigneur, et qu'il a annulé *son vœu*. C'est pourquoi il fera de même pénitence sept ans au pain et à l'eau (3). »

Dira-t-on que, ce devoir ayant été imposé en Gaule par saint Colomban à ses religieux, on ne peut en conclure qu'il fit partie de la législation de l'église celtique ? Il

(1) Conc. Tur. I, can. XIII et XIV.

(2) Du Cange entend par *cliente* une concubine ; mais l'ensemble de la phrase présentant cette *cliente* comme ayant été femme légitime, il ne faut pas prendre ici le mot de *concubine* dans sa mauvaise signification. *Concubina*, aussi bien que *uxor*, signifiait une femme mariée ; mais la concubine était mariée moins solennellement.

(3) Opera S. Columbani, *De Pœnitentia taxanda*, art. 20.

en faisait partie, et le saint abbé lui-même l'atteste. Dans sa 5^e épître, il demande au pape saint Grégoire si l'on peut communiquer avec des évêques qui, pendant leur diaconat, ne se sont pas abstenus de leurs clientes : « Chose, ajoute-t-il, qui, aux yeux de nos maîtres, n'est pas un faible crime. » Les maîtres du saint en Irlande, comme chez les Gaulois, exigeaient donc des clercs le *vœu* de chasteté, et punissaient les violateurs, même quand ceux qui succombaient avaient été unis d'abord entre eux par un mariage légitime. Que saint Colomban ait appris en Irlande ce qu'il répétait en Gaule relativement au célibat ecclésiastique, comme sur tout le reste, on n'en saurait douter, car il écrivait de Luxeuil à un pape : « Il est évident que nous sommes dans notre patrie, puisque nous n'adoptons aucune règle de ces Gaulois, mais que, inoffensifs dans nos déserts, nous restons sous les règles de nos anciens (1). »

Saint Gildas, dans son livre *De la ruine de la Bretagne*, parle d'un prince de Maglocun qui, après avoir fait pénitence de ses crimes dans un couvent, revint à ses mœurs abominables. « *Bien plus*, dit saint Gildas à ce roi, vous avez dédaigné votre premier mariage, *illicite, il est vrai, après le vœu monastique que vous violez*, mais dans lequel toutefois vous auriez eu votre propre et précédente épouse ; vous l'avez dédaigné pour aimer l'épouse d'un homme vivant, et non pas même d'un étranger, mais du fils de votre frère (2). » Un des effets des vœux monastiques était donc d'obliger au célibat, même les époux qui les prononçaient.

Le virulent écrivain breton, parlant ailleurs des prêtres de son pays, s'écrie : « Les injures qu'on leur fait, ils les exagèrent comme si elles atteignaient le Christ ; ils chassent de chez eux leur mère, peut-être pieuse, ou leurs sœurs, et, comme plus habituées à certains ministères

(1) *Ep. 1.*

(2) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VIII, Opera S. Gildæ, *De Excidio Britannicæ*, Corruptio in nobilitatis ordin, p. 712.

secrets, ils reçoivent, contre toute décence, des étrangères, ou plutôt les hamillent, pour dire la vérité, tout inepte que soit la chose, non point pour moi, mais pour ceux qui la font (1). » Or, si les prêtres de l'église celtique se mariaient, d'où vient que leurs épouses ne sont point ici mentionnées, et que, hors leurs sœurs et leur mère, une femme ne pouvait, sans blesser la décence, partager leur demeure? On lit aussi dans les canons irlandais cet ordre formel : « Pour ceux qui portent l'habit religieux, il ne leur est pas permis de se marier. »

L'Irlandais saint Cuméanus, mort en 661, a écrit dans son *Pénitentiel* : « Le clerc ou l'ecclésiastique d'un plus haut degré qui a été marié, et qui, malgré sa profession ou l'honneur de la cléricature, reprend ses anciens droits, a commis, qu'il le sache bien, un adultère, et il doit, comme il a été dit dans le précédent article, faire pénitence selon son rang... Si un clerc ou un moine, après s'être voué à Dieu, reprend la vie séculière ou se marie, qu'il fasse pénitence pendant dix ans, dont trois au pain et à l'eau, et qu'il perde pour jamais son titre de mari. »

La règle d'un ancien monastère scot, nommé Kill-Ross, fait observer que saint Pallade, fondateur des culdées, « conserva ses religieux dans une grande continence (2). »

Sir Thomas Moore, à la grande surprise de ses lecteurs, a écrit : « Le seul point de doctrine ou de discipline sur lequel on puisse découvrir la moindre différence, tant soit peu importante, entre la religion des premiers chrétiens irlandais et celle des catholiques actuels, est relatif au mariage du clergé... Indépendamment d'un grand nombre de preuves indirectes de ce fait, le 6^e canon du synode,

(1) S. Gildas, *De Excidio Britannia*, *Correptio in ecclesiasticum ordin.*, p. 715.

(2) *Can. Hib.*, d'Achéry, *Spicilegium*, t. I, capitula selecta, etc. p. 493, l. XLIV, c. xi. — S. Cumianus, *Liber. Pœnit.*, Migne, *Patrologie latine*, t. LXXXVII, c. III, col. 983. — *Ordo monast.*, p. 863 du t. LIX de la *Patrologie*.

attribué à saint Patrice, enjoint que la femme du clerc ne sorte pas sans avoir la tête voilée (1). »

Sir Thomas Moore rapporte en note l'opinion du docteur Milner, contraire à la sienne, et d'après laquelle saint Patrice n'aurait eu en vue que les clercs inférieurs, auxquels le pape saint Grégoire I^{er} permettait le mariage.

Il est certain qu'ordinairement les clercs inférieurs ne furent pas astreints au célibat; toutefois, malgré mon juste et profond respect pour le docteur Milner, je soupçonne qu'il n'a pas résolu la difficulté.

Du Cange et Thomassin nous prouvent qu'autrefois les vierges, les veuves et même les femmes mariées qui faisaient vœu de continence se couvraient d'un voile, symbole de leur nouvel état. Le prêtre qui aurait forcé une femme mariée à prendre le voile se serait vu dégrader, et le mari, consentant à ce que son épouse le demandât, devait désormais rester comme veuf (2). Or, puisque tel était l'usage du voile à l'époque même de saint Patrice, cet évêque, bien loin de permettre le mariage à son clergé, a donc marqué du signe public de la continence religieuse les femmes que les ministres des autels, quel que fût leur rang dans la cléricature, avaient épousées avant de quitter le monde.

(1) *Hist. d'Irlande*, t. I, p. 382. — Voici le canon de saint Patrice, *Patrologie*, t. LIII, p. 826, n° 6 : « Tout clerc, du portier au prêtre, qui est trouvé sans tunique et ne cachant pas la turpitude et la nudité du ventre, qui ne coupe pas ses cheveux à la manière romaine, et dont la femme ne marche pas la tête voilée, qu'il soit méprisé par les laïques et séparé de l'Eglise. » Si l'on se scandalisait que le clergé eût besoin qu'on lui défendît une nudité trop complète, il faudrait, je crois, se rappeler le costume national des Scots d'Irlande et d'Ecosse, conservé dans ce dernier pays. Le montagnard, sans haut-de-chausses, ne porte qu'une courte jaquette. L'Irlandais Congellus a été loué de ce qu'il portait soigneusement des caleçons sous son manteau. Voir un peu plus loin des vers sur ce saint abbé.

(2) Il existe, sur cette matière, une ordonnance de Pépin le Bref, publiée en 758. — *Patrologie latine* de M. Migne, t. XCVI, col. 1507.

Quelle merveille donc que le concile de saint Patrice et les légendes fassent mention des femmes des prêtres ! Dans les premiers siècles chrétiens, il était peu rare de rencontrer cette pudique fraternité de deux époux, parfois même réunis encore sous un seul toit, quoique le mari eût été élevé au sacerdoce ou à l'épiscopat. Saint Grégoire de Tours en cite de nombreux exemples, et raconte les miracles qui confondaient la calomnie, quand elle osait douter de la vertu de ces saints personnages. Voilà quelles furent les femmes des clercs dont s'occupa le concile irlandais pour leur commander de marcher voilées. De nos jours, si elles sont jeunes, elles sont obligées d'entrer dans un monastère. Par cette explication fondée sur l'histoire, le canon de saint Patrice est d'accord avec ce que saint Colomban et les synodes irlandais nous ont dit qu'on exigeait du clergé et des moines.

De plus, cette explication, jointe à celle du docteur Milner, fera sans peine évanouir ces *preuves indirectes* du mariage des prêtres irlandais rencontrées dans l'histoire par sir Th. Moore, et qu'il nous laisse regretter. Plus d'attention lui eût montré que tout se réduit ou aux mariages des clercs inférieurs, ou aux mariages contractés avant leur ordination par les clercs des rangs supérieurs de la hiérarchie.

Si le clergé scot et le clergé breton se mariaient, quelle fut l'épouse de saint Colombkill ? celle de saint Aidan, premier évêque de Northumbrie ? celle de son successeur Finian, ou de son arrière-successeur Colman ? Pourquoi de très-anciennes hymnes irlandaises que nous possédons, au lieu de célébrer les vertus conjugales des Patrice, des Congellus, des Camélace, proclament-elles leur chasteté (1) ? Où peut-on découvrir une ordonnance de concile

(1) Voici une strophe de l'hymne consacrée à saint Congellus :

Zona cinctus justitiæ,
Castitatis eximîæ

ou bien de rituel réglant les conditions d'âge, de conduite, de fortune, que devra remplir une vierge pour devenir la fiancée d'un prêtre ou d'un évêque? Les conciles irlandais auraient-ils donc oublié ces détails sur le mariage du prêtre, eux qui s'occupaient du mariage contracté par un laïque lorsque plus tard il aspirait à la prêtrise (1)?

Une dernière observation qui, dans ce cas comme en plusieurs autres, aurait seule pu suffire, c'est que jamais les missionnaires romains ne reprochèrent à l'église celtique l'oubli des canons sur la continence cléricale. Auraient-ils gardé le silence sur ce scandale, s'ils l'avaient vu?

Je termine en répétant une observation déjà faite, c'est qu'en montrant chez les Celtes l'obligation du célibat pour les membres supérieurs de la hiérarchie ecclésiastique, on n'a pas voulu dire non plus que ces derniers se soient toujours montrés fidèles à la loi qui leur était imposée. Pendant les siècles de désordre, de simonie et d'incontinence qui pesèrent sur toute l'église d'Occident, le clergé celtique ne songea pas à faire exception; mais le *principe* ne laissait pas d'être inscrit dans le code ecclésiastique : nous ne soutenons pas autre chose.

Mundo opertus sindone,
In signo castimoniam
Fœminalia lucidam
Habens toto ex viscere,
Ejus sancto pro opere
Reddetur merces (merces) condigna.

(*Antiphonarium monast. Benchorensis.*)

Cet antiphonaire irlandais a été copié à Milan par Muratori sur un exemplaire provenant de Bobbio, et remontant à peu d'années après saint Colomban. Voir la *Patrologie latine* de l'abbé Migne, t. LXXII, col. 580-595.

(1) *Spicilegium*, t. I, *Can. hibern.*, l. I, c. ix : « Qui vero accessu adolescentiæ neque ad trigesimum annum ætatis suæ probabiliter vixerit, una tantum uxore virgine sumpta contentus, etc. »

13° *De la mission de Pallade, de saint Germain d'Auxerre et de saint Patrice dans les Iles Britanniques.*

TEXTE DE M. MICHELET. — « La guerre que les empereurs soutinrent contre les nombreux usurpateurs qui sortirent de la Bretagne dans les derniers siècles de l'empire, les papes la continuèrent contre l'hérésie celtique, contre Pélage, contre l'église écossaise et irlandaise. A cette église, toute grecque de langue et d'esprit, Rome opposa souvent des Grecs; dès le commencement du cinquième siècle, elle envoya contre eux Palladios, platonicien d'Alexandrie (Low, ad ann. 451, d'après Æneas Gazæus, in *Theophrasto*); mais les doctrines de Palladios parurent bientôt aussi peu orthodoxes que celles qu'il attaquait. Des hommes plus sûrs furent envoyés, saint Loup, saint Germain d'Auxerre, et trois disciples de saint Germain, Dubricius, Illutus, et saint Patrice, le grand apôtre de l'Irlande. On sait toutes les fables dont on a orné la vie de ce dernier; la plus incroyable, c'est qu'il n'ait trouvé nulle connaissance de l'écriture dans un pays que nous voyons en si peu d'années tout couvert de monastères et fournissant des missionnaires à tout l'Occident. L'invasion saxonne fit trêve aux querelles religieuses; mais dès que les Saxons furent définitivement établis, le pape envoya en Bretagne le moine Augustin, de l'ordre de Saint-Benoît (1). »

OBSERVATIONS. — On n'avait guère songé à voir dans les missions romaines la continuation des guerres de l'empire, à retrouver les Césars dans les papes, à comparer les ministres d'un culte de paix aux légions de Claude ou d'Agricola. Si nous avons rapproché ces hommes et ces

(1) *Hist. de France*, I. II, c. 1, p. 264.

événements, ç'aurait été pour en faire sentir la différence, et pour montrer que dans les triomphes de la croix il n'y a point de vaincus. Mais qu'aurions-nous dit là de neuf? Cette pensée n'est-elle pas usée depuis Tertulien jusqu'à Lacordaire? Au contraire, le point de vue choisi par M. Michelet est tout éclatant de son originalité paradoxale. Si donc nous sommes jamais amené à parler de l'invasion dans notre patrie des doctrines historiques et philosophiques d'outre-Rhin, il nous faudra soutenir, fidèle au système de M. Michelet, que Kant et Schelling continuent en Gaule l'œuvre des Barbares du cinquième siècle. Et cependant un pareil rapprochement ferait crier au blasphème. A quel point de vue celui que M. Michelet s'est permis est-il plus juste?

Pendant cette prétendue continuation par les papes des anciennes guerres de l'empire, on ne s'appliqua point à opposer des Grecs aux Bretons. Entre tous ces missionnaires on en découvre tout juste un dont M. Michelet d'ailleurs ne parle pas; encore fut-il moins envoyé pour combattre les Bretons que pour instruire les Anglais. Ce fut Théodore de Tarse, homme d'un rare mérite, que le hasard, et non point une politique secrète, fit choisir, en 668, pour archevêque de Cantorbéry (1).

M. Michelet dit que Pallade, envoyé en Irlande par le pape Célestin, était Grec et platonicien d'Alexandrie; il l'affirme d'après Low, qui croit, il paraît, l'avoir lu dans le *Théophraste* d'Enée de Gaza. Low s'est trompé; il n'est pas plus question de Pallade dans le dialogue philosophique d'Enée que dans ceux de Platon (2).

Tout ce que l'histoire nous apprend de ce personnage consiste en ces quelques mots : Pallade était diacre ou archidiacre du pape Célestin. Il obtint de ce pontife, en 429,

(1) Bède, l. IV, c. i.

(2) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. VIII. — Je ne connais que par M. Michelet l'opinion de Low.

que saint Germain d'Auxerre fût envoyé à sa place pour détromper ceux des Bretons qui s'étaient laissés séduire par les pélagiens ; mais, en 430, il fut sacré évêque et chargé d'évangéliser l'Irlande. Il y avait déjà des chrétiens dans cette île, mais en très-petit nombre. Les travaux de Pallade restant sans succès, il voulut abandonner cette mission et revenir à Rome. Il mourut chez les Pictes, après avoir réussi à y élever trois églises. C'est à cela que se bornent les renseignements fournis par la *Chronique* de saint Prosper et la biographie de saint Patrice (1).

Sur quoi donc se fonde-t-on pour faire de Pallade un prêtre grec et un philosophe platonicien, enseignant des doctrines peu orthodoxes, rappelé par le Saint-Siège, et remplacé par saint Germain, qui au contraire était parti avant lui et pour une autre destination ? Comment aussi peut-on dire qu'en allant convertir les Irlandais, païens encore pour le plus grand nombre, il guerroyât contre l'église celtique ? Toutes ces affirmations n'ont pas d'autre fondement que le bon plaisir de M. Michelet.

Il est vrai que la vie de saint Patrice a été *ornée* de bien des fables ; mais on y chercherait en vain que ce missionnaire n'a trouvé en Irlande *aucune connaissance de l'écriture*. Parmi les antiquaires irlandais, il s'en rencontre qui admettent l'introduction de l'écriture dans leur pays par les soins de saint Patrice ; mais les biographes du saint n'en disent rien, pas plus celle qu'on trouve dans les œuvres de Bède que celle qu'ont publiée les Bollandistes. Les livres des magiciens hibernois y sont, au contraire, mentionnés expressément.

Dans une lutte de prodiges entre le saint et les magiciens, devant le roi Léogar, celui-ci, voyant son parti jusque là vaincu, proposa aux deux champions l'épreuve suivante : « Que vos livres, dit-il, soient jetés dans l'eau,

(1) S. Prosperi *Chronicon*, ad ann. 429 et 431. — *Vita S. Patricii*, c. III, n° 22.

et l'on repoussera l'enseignement de ceux dont l'écriture sera effacée ou endommagée. » Le païen refusa, parce que, selon lui, l'eau dont se servait Patrice pour administrer le baptême était une divinité du chrétien. « Le roi, changeant de nouveau le mode de l'épreuve, jugea que les volumes des deux adversaires devaient être mis dans un feu, et que tous acquiesceraient à la doctrine de celui dont les livres seraient demeurés intacts (1). » Voilà bien l'écriture, voilà des volumes, des livres très-clairement nommés.

M. Michelet aura été probablement trompé par cette circonstance, que l'apôtre de l'Irlande, après avoir converti certaines personnes qui aspiraient ensuite au ministère des autels, leur traçait de sa main un alphabet; ce qu'il fit notamment pour Fiéhus, disciple du poète Dubtach, et lui-même d'un esprit subtil et d'une éloquence fleurie (2). Or, dira-t-on peut-être, la biographie du saint n'affirme-t-elle pas que l'alphabet n'était pas connu en Irlande, puisqu'elle assure qu'il fallut en donner un à l'élève d'un barde, à un homme remarquable par son éloquence, et qui depuis si longtemps avait passé l'âge consacré aux éléments de la lecture ?

La conclusion semblerait assez naturelle, si la même biographie ne nous avait ailleurs parlé de l'écriture et des livres irlandais. Il faut donc, pour comprendre cette circonstance de la vie de Fiéhus, une autre explication que l'absence de l'écriture.

Or, quel pouvait être cet alphabet distribué par saint Patrice ? Peut-être l'alphabet romain, comme plusieurs le pensent; peut-être même l'alphabet irlandais, qui aurait été peu répandu. Une épaisse ignorance devait, en effet, couvrir cette île, si nous la jugeons d'après le tableau qu'en offrent la vie de saint Patrice, celle de sainte Brigitte, etc. Et ne soyons pas surpris que le disciple d'un

(1) *Vita S. Patricii*, c. v, n° 41.

(2) *Vita S. Patricii*, c. xii, n° 100.

barde ait pu ignorer l'alphabet de son pays. Est-ce donc que nos troubadours du moyen âge savaient tous lire? MM. de Sismondi et Villemain assurent le contraire quant aux chanteurs populaires du continent, et M. de Bonnechose relativement à ceux de l'Angleterre (1). Il est impossible de décider entre ces deux opinions, que l'on ferait très-sagement d'admettre toutes deux. Du moins il est certain que la vie de saint Patrice n'attribue pas à ce missionnaire l'introduction du premier alphabet connu en Irlande, et qu'elle constate l'existence de l'écriture dans cette ile avant l'arrivée du saint.

Une autre inexactitude du fragment de M. Michelet, c'est de dire que l'invasion anglo-saxonne ajourna, dans la Grande-Bretagne, les *querelles religieuses*. Elle ne les arrêta pas; cela est prouvé par ces deux conciles cambriens assemblés pour lutter contre le pélagianisme, et dans le premier desquels saint David, après un triomphe public contre les défenseurs de l'hérésie, fut choisi pour métropolitain de Bretagne, au commencement du sixième siècle (2).

M. Michelet laisse donc quelque chose à regretter, soit quand il fait de Pallade un Grec et un hétérodoxe, de saint Germain un successeur de Pallade et un théologien plus sûr, soit enfin quand il ajoute de lui-même à la biographie de saint Patrice ce qu'il appelle *la fable la plus incroyable* de cette légende. L'assertion que l'Irlande fournissait des missionnaires à tout l'Occident appellerait

(1) Sismondi, *De la Littérature du midi de l'Europe*, t. I, c. iv : « Aussi comprend-on comment des princes et des chevaliers, qui souvent ne savaient pas lire, pouvaient cependant se ranger parmi les plus ingénieux troubadours. » — M. Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge*, t. I, leç. III : « Parmi les guerriers, plus d'un troubadour ne savait pas écrire. » — M. Emile de Bonnechose, *les Quatre Conquêtes de l'Angleterre*, p. xxv de l'introduction.

(2) Labbe, ad ann. 519, synodus Britannica. — Bollandus, 1^{er} dio martii, *Vita S. Davidis*, p. 40.

également de fortes restrictions ; mais ce serait trop long à développer (1).

M. Augustin Thierry a aussi écrit sur saint Germain d'Auxerre certaines réflexions qu'on ne doit pas négliger d'examiner.

TEXTE DE M. THIERRY. — « Dénoncé à l'autorité impériale comme ennemi des croyances catholiques, il (*Pélage*) fut banni du monde romain, et des sentences de proscription furent lancées contre ses disciples. Les habitants de l'île de Bretagne, déjà séparés de l'empire, échappèrent à ces persécutions et purent croire en paix qu'aucun homme ne naît coupable ; seulement ils furent quelquefois visités par des missionnaires orthodoxes, qui essayèrent de les amener par la simple persuasion aux doctrines de l'église romaine.

« (416 à 500.) Dans les premiers temps de l'invasion anglo-saxonne vinrent en Bretagne deux prédicateurs gaulois, Lupus, évêque de Troyes, et Germain, évêque d'Auxerre : ces hommes combattaient les pélagiens, non par des arguments logiques, mais par des citations et des textes. « Comment prétendre, disaient-ils, que l'homme « naît sans tache originelle, quand il est écrit : J'ai été « conçu dans les iniquités, et ma mère m'a enfanté dans « le péché ? » Cette espèce de preuve ne fut pas sans pouvoir sur les esprits simples, et Germain d'Auxerre parvint à relever en Bretagne ce que les orthodoxes nommaient l'honneur de la grâce divine. Il faut dire, à la louange de cet homme, qu'une ardente conviction et un zèle charitable furent l'unique motif de sa prédication, et qu'il portait un amour de frère à ceux qu'il voulait convertir. Il en donna la preuve en marchant lui-même à la tête de ses prosélytes contre les conquérants saxons, qu'il fit reculer au cri d'*alleluia* répété trois fois par toute sa troupe : malheureusement ce ne fut pas ainsi que les

(1) Voir le chapitre sur saint Boniface, archevêque de Mayence.

missionnaires députés par l'église romaine en usèrent avec la population bretonne établie dans le pays de Galles (1). »

OBSERVATIONS. — L'historien de la conquête présente en note deux preuves des persécutions endurées par Pélage; c'est d'abord une loi de Théodose le Jeune et de Valentinien III contre les manichéens et toutes les hérésies, puis ces mots de la *Chronique* de saint Prosper : *Romano procul orbe fugati*.

Ce sont là certainement des preuves irréfragables que les empereurs chrétiens ne favorisèrent pas toujours, comme ils le firent souvent, les hérétiques aux dépens des orthodoxes; l'on en convient, et l'on sait aussi que plus d'une fois l'Eglise désapprouva l'excès de leurs rigueurs. Mais c'est de Pélage qu'il s'agit ici. Or, que disent de ce Breton les documents qu'on vient de citer? Rien. Quand parut, en 425, la loi de Théodose et de Valentinien, il avait disparu de la scène publique depuis plusieurs années, depuis 421, et l'on place sa mort vers cette dernière époque (2).

Les quatre mots de la *Chronique* de Prosper, si nous les lisons dans l'ensemble du passage, n'ont pas plus de rapport à la question. « La désastreuse tempête de l'invasion barbare, y est-il dit, s'abattit sur l'Italie, et Radagaise, roi des Goths, franchit la limite de ce pays pour le ravager. Dès lors commencèrent à relever la tête, grâce à l'appui des nations barbares chez lesquelles ils s'étaient retirés, les ariens qu'on avait chassés loin du monde romain : *Romano procul orbe*. » Je n'ai pas besoin de demander s'il est suffisamment logique d'assurer qu'au cinquième siècle Pélage fut exilé du monde romain, parce que les ariens l'avaient été au quatrième. D'ailleurs, l'expulsion du novateur, en 421, consista seulement à

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, t. I, p. 53.

(2) Fleury, *Hist. eccl.*, l. XXIV, n° 25.

s'éloigner des Saints-Lieux (1). Quelque douloureux qu'ait pu être le renvoi hors d'une terre si chère à la piété, ne confondons cependant pas Jérusalem et l'univers civilisé; ne disons pas : *Procul orbe fugatus*.

Les Bretons, qu'on suppose si tolérants, ne laissèrent pas d'imiter la sévérité impériale contre les hérétiques; ils ne souffrirent pas que l'on prêchât *en paix* sur leur territoire les erreurs de Pélage. Sans compter les conciles nationaux qu'ils rassemblèrent, ils appelèrent deux fois à leur aide des évêques gaulois, et les deux fois ce fut saint Germain que la Gaule députa, d'abord avec saint Loup de Troyes, ensuite avec saint Sévère de Trèves. Lors de la première mission, à la suite d'une discussion publique, le peuple, juge du combat, voulait frapper les hérétiques vaincus; on finit par les exiler après le second voyage de l'évêque d'Auxerre : nous l'apprenons de la biographie de ce saint personnage et de l'histoire de Bède. « De l'avis de tous, les auteurs du mal, condamnés à quitter l'île, sont amenés aux prêtres pour être conduits sur le continent, afin que le pays en soit complètement délivré et qu'ils puissent eux-mêmes s'amender. Résolution très-sage, car, jusqu'à présent, la foi s'est maintenue intacte dans ces lieux (2). »

M. Thierry dit que saint Germain ne citait que la Bible aux pélagiens et n'usait pas d'*arguments logiques*. Puisque le saint évêque discutait avec des chrétiens qui admettaient aussi bien que lui l'autorité divine de l'Écriture, il faisait bien de recourir surtout à la parole révélée

(1) *Chronique* de Prosper Tyro; voir dom Bousquet, *Scriptores, etc.*, t. I, ad ann. 404, et Canisius, *Lectiones antiquæ*, t. I : *Prosperi Chronicon imperiale, sive Pithæum*, p. 314. — Fleury, *ubi supra*.

(2) Bollandus, *julii die xxxi^a, Vita S. Germani*, l. I, n^{os} 24 et 48; l. II, n^o 61. — Bède, l. I, c. xvii et xxi. — De graves auteurs pensent que les hérétiques furent non pas exilés du territoire, mais relégués au centre de l'île; même dans cette supposition, il faudrait reconnaître que le pélagianisme était puni chez les Celtes.

pour prouver ces hautes vérités connues seulement par la révélation. Il n'est pas suffisamment exact d'avancer que les *arguments logiques* ne fussent pas aussi employés dans cette discussion. L'histoire fait remarquer, au contraire, que l'orateur « mêlait au langage divin *son propre langage*, et joignait les témoignages de l'Écriture à *ses assertions* les plus accablantes (1). » Les arguments fournis à saint Germain par sa raison sont ici bien distingués de ceux qu'il cherchait dans la Bible.

M. Thierry prête à l'évêque d'Auxerre un petit discours pour confondre les hérétiques; ni Bède (2), historien de la Bretagne, ni Constantius, biographe de saint Germain, ne nous ont conservé les discours prononcés par l'éloquent missionnaire; conséquemment la thèse que l'on fait réciter à saint Germain est de la façon de M. Thierry. Elle n'en est pas moins bonne, et il me semble que cet écrivain a trop mauvaise opinion de son œuvre. *Cette espèce de preuve*, tirée du psaume 50, il la croit à la portée tout au plus des *esprits simples*. Mais, puisque les plus grands théologiens en ont eux-mêmes fait usage et l'ont trouvée excellente, elle aurait nécessairement frappé en Bretagne d'autres esprits que *quelques esprits simples*. Ce verset, bien compris, renferme un des nombreux aveux de l'antique tradition sur la chute de l'humanité par la faute d'Adam.

Ce ne fut pas seulement *un peu*, comme disait autrefois M. Thierry (3), que l'honneur de la *grâce divine* se releva en Bretagne par les prédications de saint Germain; l'orthodoxie y triompha complètement. Elle eut bien encore

(1) *Vita S. Germani*, n° 23 : *violentissimas*.

(2) Bède, l. I, c. xvii : *molestissimas*.

(3) Je laisse, dans cet alinéa et dans le reste du paragraphe, quelques unes des expressions amères que faisaient lire les premières éditions de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre*; c'est un échantillon d'involontaires antipathies, dont l'auteur a depuis longtemps tâché de se débarrasser.

quelques orages passagers à subir, mais elle résista, et Bède, au huitième siècle, déclarait qu'elle s'était jusqu'alors maintenue parfaitement intacte.

L'historien de la conquête de l'Angleterre ne regarde pas saint Germain comme un *agent accrédité de l'église romaine* en Bretagne; M. Michelet, tout au contraire, a dit un peu plus haut que cet évêque avait été choisi par le Saint-Siège, quand il chercha des hommes plus sûrs que Pallade. Dans la réalité, saint Germain partit non pas par un mouvement spontané de son zèle, mais par délégation et du pape et d'un concile gaulois (1); le but de son voyage fut d'amener les Celtes non pas à quelques dogmes particuliers de l'église romaine, comme on semblerait le faire entendre, mais aux dogmes de l'Eglise universelle.

Pour embellir par le contraste l'image de saint Germain, M. Thierry la rapproche de celle des missionnaires qu'une ingénieuse périphrase appelle *agents accrédités de l'église romaine*, et qui malheureusement, dit-on, n'en usèrent pas comme le prélat gaulois avec la population bretonne établie dans le pays de Galles. Cette remarque doit sembler pleine de sinistres révélations. Elle est, en effet, le premier soupir, l'*Infandum jubes renovare dolorem* de l'historien, au moment de nous dire les crimes des prêtres papistes, qui ne combattirent pas les Saxons à l'exemple de l'évêque d'Auxerre. Il est vrai que les temps étaient bien changés, et qu'au lieu d'une bande, les Anglo-Saxons, en 597, formaient un peuple, une nation définitivement établie depuis plus d'un siècle. Mais n'importe, les *agents de Rome* devaient les attaquer plutôt que les instruire; c'est ce que M. Thierry aurait préféré. Du reste, ce manque d'ardeur martiale est le moindre de leurs vices. Attendez : on vous les montrera l'orgueil au front, l'ambition dans le cœur, les mains rouges de sang, et tuant les Gallois qu'ils ne pourront convertir.

(1) S. Prosper, *Chronicon*, ad ann. 429. — Bède, l. I, c. xvii.

Il n'y a, je crois, que l'accusation de libertinage dont on ne les ait pas souillés. Je conclus de ce silence sur un tel point que les inexactitudes de M. Thierry relatives aux prêtres catholiques viennent uniquement de ses systèmes et de ses préjugés, et non d'une mauvaise foi volontaire, car alors on n'aurait pas manqué de jeter la fange de cette calomnie sur les missionnaires.

14° *Saint Grégoire I^{er} voulut-il d'abord employer à la conversion des Anglo-Saxons quelques esclaves qu'il aurait achetés pour en faire des moines ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « De bonne heure il (*le pape saint Grégoire le Grand*) forma le dessein de convertir les Anglo-Saxons aux doctrines du catholicisme, et de faire servir leur domination, comme celle des Franks, à l'accroissement de son pouvoir spirituel, méconnu des chrétiens bretons... Pour préparer son entreprise, il fit chercher en plusieurs lieux, dans les marchés d'esclaves, des jeunes gens de race anglo-saxonne de dix-sept ou dix-huit ans. Ses agents les achetaient et en faisaient des moines, leur imposant la tâche de s'instruire dans les doctrines de la foi catholique, assez à fond pour être capables de les enseigner dans la langue de leur pays natal. Il paraît que ces missionnaires par force répondirent mal aux soins et aux vues de leurs instituteurs ; car le pape Grégoire, renonçant bientôt à son bizarre expédient, résolut d'envoyer à la conversion des Anglo-Saxons des Romains d'une foi éprouvée et d'une instruction solide (1). »

OBSERVATIONS. — Entre ce fragment et celui que nous avons examiné dans le précédent paragraphe, il se trouve,

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, t. I, l. I, p. 53.

contre le pape saint Grégoire, quelques lignes de satire, triste reste d'une déclamation autrefois intercalée en cet endroit et qui aurait bien dû disparaître en entier. M. Augustin Thierry se moque des *flatteries outrées* décernées aux princes francs, comme s'il n'avait pas cent fois remarqué que tel était alors le style des chancelleries et de tout homme un peu poli ! Il se raille de la *solde peu coûteuse* offerte par Rome à un prince pour *ses bons offices* : valait-il donc mieux pressurer l'Eglise pour en extraire de l'or, que donner des reliques dont se contentait leur dévotion ?

Saint Grégoire fit acheter des esclaves anglo-saxons pour les instruire dans la foi chrétienne ; ceci est exact.

Mais le pape songea-t-il d'abord à se servir de pareils missionnaires ? Est-ce que ce fut là le premier expédient auquel son zèle s'arrêta ? La date même de l'épître à laquelle M. Thierry nous renvoie dans une note prouve le contraire. L'épître à Candide pour l'achat des esclaves est de l'indiction xiv. Or, à cette époque, saint Augustin et ses compagnons étaient déjà en route pour la Grande-Bretagne, puisque la lettre par laquelle saint Grégoire releva leur courage qui s'effrayait est de l'indiction xiii (1). Les jeunes Barbares n'étaient alors ni achetés ni instruits ; ils ne furent donc pas les premiers apôtres que le Saint-Siège voulut envoyer à leur nation.

Bien plus, avait-on songé à leur confier le soin d'évangéliser l'Angleterre ? De graves auteurs l'ont cru avant M. Thierry ; toutefois, quoique très-vraisemblable, cette idée n'est qu'une conjecture.

Faisait-on de ces jeunes gens des moines ? Dans la lettre

(1) Opera S. Gregorii papæ, Ep., V, 10 ; IV, 57. — « INDICION. Période de quinze années, qui divise toute la série des années depuis la première de l'ère chrétienne, marquée I. » (*Résumé complet de Chronologie*, par M. Champollion-Figeac.) L'année 1858 est la première de l'un de ces cycles.

par laquelle saint Grégoire ordonna d'acheter des esclaves anglo-saxons, il exposa son intention de la sorte : *Ut in monasteriis dati Deo proficiant*. Fleury et M. Thierry n'expliquent pas ces mots d'une même façon. Selon le premier, le pape recueillait ces jeunes Barbares « pour les mettre dans des monastères et les instruire au service de Dieu (1); » d'après le second, l'achat des esclaves avait lieu *pour les donner à Dieu et les instruire dans des monastères*. L'interprétation de Fleury exclut, on le voit, la menace de monachisme à contre-cœur que suppose celle M. Thierry. Les couvents ne furent pour eux que des écoles.

Dans la supposition de M. Thierry, c'est-à-dire si le pape songeait à les agréger à la vie monastique, l'exécution dut être évidemment ajournée jusqu'après leur baptême, afin que leurs goûts, leurs aptitudes, leurs vocations ayant été étudiés, on pût choisir parmi ces esclaves, les uns pour les travaux de l'ascétisme ou de l'apostolat, les autres pour ceux de la culture et de la garde des troupes. Voilà ce qu'aurait ordonné le bon sens et ce que fit certainement saint Grégoire. Est-il donc possible que le pontife qui défendait de contraindre les gens à devenir chrétiens (2) les ait rendus moines malgré eux ?

M. Thierry ne paraît pas non plus approuver la *tâche imposée* à ces jeunes gens, c'est-à-dire le genre d'études auxquelles ils furent appliqués. Mais contraignait-on à étudier ceux qui n'aimaient pas l'étude ? Ensuite, puisque les esclaves, pas plus que les hommes libres, ne peuvent se soustraire à la loi du travail, est-ce que la lecture, l'écriture, l'étude de la science et de la littérature ecclésiastiques n'étaient pas une occupation préférable à celle de tourner la meule ? Est-ce que l'instruction, tout en adoucissant la servitude de leur jeunesse, ne devenait pas pour

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, l. XXXV, n° 43.

(2) *Ep.*, l, 43.

eux une promesse ou d'un rang distingué par le sacerdoce, ou de leur affranchissement, si facilement alors obtenu par les esclaves instruits?

Est-il vrai que ces missionnaires par force aient mal répondu aux soins et aux vues de leurs instituteurs? La vie du pape saint Grégoire déclare qu'ils furent amenés à la connaissance de la vérité (1). C'était, pour le zélé pontife, un point essentiel de gagné. Quant aux succès de leur apostolat parmi leurs compatriotes, on en peut d'autant moins parler que l'histoire ne dit pas si, arrivés à l'âge d'homme, ils furent honorés de la prêtrise. Pourtant M. Thierry ne laisse pas d'affirmer péremptoirement qu'ils furent missionnaires et ne réalisèrent pas les projets de leurs maîtres.

L'idée de convertir les Saxons par des Saxons était-elle un expédient bizarre?

Si saint Grégoire eut cette idée, elle lui fait doublement honneur : premièrement, puisqu'il a compris, ce que répètent encore nos missionnaires actuels, que la religion annoncée à un peuple par des compatriotes et dans la langue nationale paraît, pour ainsi dire, moins étrangère et devient plus accessible que lorsqu'un missionnaire inconnu la prêche, comme saint Augustin, par interprète; secondement, puisqu'il est allé de la sorte prendre ces futurs apôtres dans la classe où il pouvait les choisir à son gré. Cet expédient, prétendu bizarre, aurait donc été fort sage, ce me semble.

15° *Quel salaire saint Augustin réclama-t-il du roi Ethelbert après l'avoir converti?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Il (*Ethelbert*) donna, pour gage de sa foi, à ses pères spirituels, des maisons et des

(1) Bollandus, martii die xii, *Vita S. Gregorii*, l. II, c. vi, n° 46.

fonds de terre : c'était dans tout pays le premier salaire que réclamaient les convertisseurs des Barbares. « Je supplie ta grandeur et ta munificence, disait le prêtre au roi néophyte, de me donner une terre avec tous ses revenus, non pas pour moi, mais pour le Christ, et de m'en faire acte de cession solennelle, afin qu'en retour il t'advienne un grand nombre de possessions dans ce monde et encore un plus grand dans l'autre. » Le roi répondit : « Je te confirme la propriété sans réserve de tout ce domaine qui dépend de mon fisc, afin que cette terre te soit une patrie, et qu'à l'avenir tu cesses d'être étranger parmi nous. » (*Vita sancti Marculfi abbatis*, apud Script. rer. franc., t. III, p. 425. Diploma in append. ad Greg. Tur.) (1) »

OBSERVATIONS. — Cette page de M. Aug. Thierry aurait grande envie de nous montrer dans les missionnaires romains des affamés en quête de terres et de domaines. Où nous admirons de l'héroïsme, l'illustre historien place un but intéressé; et quand nous disons que ces prêtres cherchaient des âmes, il répond que c'était la fortune qu'ils cherchaient.

Eh bien! si saint Augustin alla chercher fortune dans la Grande-Bretagne, si la chose est certaine aux yeux de M. Thierry, d'où vient qu'au lieu d'en extraire la preuve ou de la biographie du saint ou de l'histoire des Anglo-Saxons par le vénérable Bède, il a recours à la vie de saint Marculf et aux diplômes qui accompagnent l'histoire des Francs par saint Grégoire?

Dans tous les diplômes auxquels on nous renvoie, il n'en est pas un seul d'accordé par un prince converti à son *convertisseur*, quoi que dise M. Thierry. Il cite saint Marculf; or, ce pieux personnage, *né de très-nobles, très-riches et très-chrétiens habitants de Bayeux*, mais devenu volontairement pauvre pour apprendre aux pauvres à sup-

(1) L. I, p. 60.

porter et à vaincre la misère, ce pieux personnage adressa sa requête à Childebert (1). Avait-il été le *convertisseur* de ce fils de Clovis et de sainte Clotilde? L'historien sait que non. Que semble donc prouver le hors-d'œuvre de ses citations? Rien qu'un secret désir d'avilir les *convertisseurs*.

Voici comment Bède parle des donations faites à saint Augustin par Ethelbert : « Le roi avait appris des docteurs et des auteurs de son salut que le service du Christ devait être volontaire et non forcé. Il s'empressa aussi de donner à ses docteurs, dans sa métropole de Cantorbéry, un lieu convenable à leur dignité, pour servir de siège, et il leur concéda les possessions de diverses espèces qui leur étaient nécessaires (2). » Bède, comme on le voit, mentionne bien la libéralité du prince ; mais où a-t-il dit que les missionnaires eussent provoqué cette libéralité, et que ce fût là le premier salaire auquel ils aspirèrent?

Notez que ce n'est qu'aux *prêtres romains* que M. Aug. Thierry attribue cette prévoyance intéressée et ce zèle à beaux deniers comptants. S'il ne l'affirme plus dans le présent extrait (3), il le maintient ailleurs dans son livre. Il ne veut pas que ses bien-aimés Bretons se soient occupés de tels calculs. Leurs *prédications étaient gratuites*, nous a-t-il dit dans le chapitre précédent ; *ils n'acceptaient rien, pas même le boire et le manger*. J'ai prouvé qu'ils acceptaient, et même qu'ils demandaient, puisqu'ils étaient, aussi bien que le reste du genre humain, sujets à la nécessité de se nourrir, et qu'ils n'avaient pas la manne de Moïse ou le corbeau d'Elie à leur disposition.

(1) Mabillon, *Sæcul. I, Vita S. Marculfi*, p. 130.

(2) Bède, l. I, c. xxvi. — La *Vie de saint Augustin* s'exprime dans le même sens, c. II, n° 23.

(3) On lisait, il y a quelques années, dans l'*Histoire de la conquête* : « C'était dans tout pays le premier salaire que réclamaient les prêtres romains convertisseurs des Barbares. »

16° *Saint Augustin, chef des missionnaires chez les Anglo-Saxons, chercha-t-il à étendre son autorité dans les Gaules ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Le chef de cette mission s'appelait Augustin; il fut consacré et intitulé d'avance évêque de l'Angleterre. Ses compagnons le suivirent, pleins de zèle, jusqu'à la ville d'Aix en Provence; mais, arrivés à ce point, ils s'effrayèrent de l'entreprise, et voulurent retourner sur leurs pas. » L'ordre et les encouragements de saint Grégoire ranimèrent leur courage.

OBSERVATIONS. — Augustin n'était ni *consacré* ni *intitulé* évêque de l'Angleterre quand il quitta Rome; il n'était que désigné pour les honneurs de l'épiscopat, si la mission réussissait : *Episcopum ordinandum, si ab Anglis susciperetur*. C'est pour cela qu'il fut plus tard obligé de venir à Arles se faire sacrer par l'archevêque Ethérius. Bède et les biographies de saint Augustin et du pape saint Grégoire sont d'accord sur ce point (1).

TEXTE DE M. THIERRY. — « Le métropolitain et ses deux suffragants (*de Londres et de Rochester*) (2) avaient la réputation de faire des miracles, et bientôt le bruit de leurs œuvres merveilleuses se répandit jusque dans la Gaule. Le pape Grégoire se servait habilement de ces nouvelles pour ranimer dans le cœur des rois franks l'amour et la crainte de Rome; mais, tout en se prévalant lui-même de la renommée d'Augustin, il ne voyait pas sans ombrage

(1) Bède, l. I, c. xxiii et xxvii. — Bollandus, maii die xxvi, *Vita S. Augustini*, c. i, n° 6; c. ii, n° 24. *Vita S. Gregorii*, c. iv, n°s 33 et 36.

(2) Dans quelques lignes qui précèdent cette citation, M. Thierry place à Londres et à Rochester les deux suffragants de saint Augustin.

cette renommée s'agrandir, et son agent subalterne érigé en émule des apôtres. Il existe une lettre ambiguë où le pape, n'osant exprimer toute sa pensée à cet égard, semble avertir l'apôtre des Saxons de ne point oublier son rang et son devoir, et de ralentir modestement l'exercice de ses pouvoirs surnaturels...

« Ces conseils n'étaient pas sans motif, et le caractère ambitieux d'Augustin s'était déjà révélé d'une manière assez évidente : peu satisfait de sa dignité de métropolitain chez les Anglais, il avait convoité une suprématie plus flatteuse et mieux assurée sur des peuples anciennement chrétiens. Dans l'une de ses dépêches à Rome se trouvait entre autres choses cette question brève et péremptoire : « Comment dois-je traiter les évêques de la Gaule et les évêques des Bretons? — Pour les évêques de la Gaule, répondit Grégoire un peu alarmé de la demande, je ne t'ai donné et ne te donne aucune autorité sur eux : le prélat d'Arles a reçu de moi le pallium, je ne puis lui ôter son pouvoir; c'est lui qui est le chef et le juge des Gaulois, et il t'est interdit, à toi, de mettre la faux du jugement dans le champ d'autrui. Quant aux évêques de race bretonne, je te les confie tous; enseigne les ignorants, raffermis les faibles, et châtie à ton gré les mauvais. »

« L'énorme différence que le pontife romain jugeait à propos d'établir entre les Gaulois qu'il défendait contre les prétentions d'Augustin et les Cambriens qu'il lui abandonnait, sera comprise, si l'on se rappelle que les Cambriens étaient schismatiques... C'en était assez pour que le pape Grégoire ne reconnût comme autorité religieuse aucun des évêques de la Cambrie, et se crût en droit de les livrer tous en tutelle et en correction à l'un de ses missionnaires (1). »

, OBSERVATIONS. — Quand saint Augustin reçut de Rome

(1) L. I, p. 36, 64, etc.

les lettres dont il vient d'être question, il n'avait point de suffragants à Londres ni à Rochester. Les lettres sont de l'an 600 (1), et ce ne fut qu'en 604 que Londres et Rochester reçurent pour évêques Mellitus et Justus (2).

Comment encore ces deux derniers personnages auraient-ils joui en Angleterre d'une réputation de thaumaturges, lorsque le pape, selon M. Thierry, s'en alarma et écrivit, puisque cette épître arriva en même temps qu'eux et très-probablement fut apportée par eux-mêmes de Rome à saint Augustin (3) ?

Notons encore que si Augustin fut comparé aux apôtres, la comparaison ne put pas offusquer le Saint-Siège ; car de qui était ce rapprochement ? C'était le pape lui-même qui le faisait dans une épître à Euloge, patriarche d'Alexandrie (4). Il se félicitait donc de la ressemblance, bien loin de s'en effrayer.

Ces remarques préliminaires terminées, arrivons aux épîtres pontificales dont s'est occupé M. Thierry. Il y en a deux : l'une sur les miracles de saint Augustin, l'autre sur des questions proposées par ce missionnaire.

Autant est faux le commentaire attaché par M. Thierry à la lettre du pape Grégoire sur les miracles de saint Augustin, autant le résumé que cet historien fait de la lettre est strictement exact ; je me servirai du résumé pour rectifier le commentaire.

« En apprenant, dit Grégoire, les grandes merveilles que notre Dieu a voulu opérer par vos mains, aux yeux de la nation qu'il a élue, je m'en suis réjoui, parce que les prodiges extérieurs servent efficacement à donner aux âmes du penchant vers la grâce intérieure ; mais vous-même prenez bien garde qu'au milieu de ces prodiges

(1) *Ep.*, IX, 58. — Bède, l. I, c. xxvii.

(2) Bède, l. II, c. iii.

(3) *Vita S. Augustini*, c. II, n° 25 ; c. III, n° 28.

(4) *Ep.*, VII, 30.

votre esprit ne s'enfle et ne devienne présomptueux ; prenez garde que ce qui vous élève au dehors en considération et en honneur, ne vous soit au dedans une cause de chute par l'amour de la vaine gloire (1). »

Comment retrouver dans cette épître les explications imaginées par M. Thierry ? Parce que saint Grégoire déclare qu'*ils s'est réjoui* des miracles d'Augustin, M. Thierry conclut que saint Grégoire n'a pas vu *sans ombrage cette renommée* ; parce que le pape reconnaît l'utilité des *prodiges extérieurs*, M. Thierry conclut que le pape semble avertir d'en diminuer le nombre ; parce que l'épître conseille au thaumaturge de ne se jamais laisser aller, au milieu même de ces prodiges, à quelque sentiment de vaine gloire, M. Thierry conclut qu'à Rome on entrevoyait déjà dans ce subalterne un rival qui oubliait son rang et son devoir ; parce que l'épître ne dit rien de ce que M. Thierry veut y supposer, il conclut que le pontife n'a pas osé exprimer toute sa pensée ; parce qu'elle dit le contraire de ce que M. Thierry a cru y lire, il conclut qu'elle est ambiguë. Tristes explications !

Quelle ambiguïté trouve-t-on donc dans cette lettre ? Par quel mot ou circonlocution l'ombrageuse susceptibilité du pape se montre-t-elle ? En quelle ligne nous fait-il la confidence de ses appréhensions ? On soupçonne qu'il n'a pas osé dire à Augustin tout ce qu'il pensait, lui qui n'a pas craint de fixer si nettement, si minutieusement la limite des attributions du prélat, quand il passerait en Gaule ; lui qui a si énergiquement combattu certaines prétentions des patriarches de Constantinople, même soutenus par les empereurs !

Saint Grégoire a rappelé à l'archevêque et développé ces paroles de Jésus aux apôtres qui se félicitaient de chasser les démons : « Ne vous réjouissez pas de cela, mais réjouissez-vous plutôt de ce que vos noms sont écrits

(1) Ep., IX, 38.

dans le ciel. » En répétant les paroles du Fils de Dieu, le pape y attachait évidemment le même sens. Or, Jésus-Christ les proféra-t-il comme s'offusquant de la renommée de ses disciples ? Ne voulait-il pas uniquement les précautionner, parce qu'ils étaient hommes, contre le penchant de tous les hommes, même des plus grands, à la vanité ?

J'ai reconnu que M. Thierry a scrupuleusement, non pas commenté, mais du moins analysé la lettre du pape saint Grégoire sur les miracles de saint Augustin ; je ne puis en dire autant de la traduction que cet historien a faite de la lettre du même pape en réponse à certaines questions du chef des missionnaires. Dans cette traduction, l'interprète a faussé ce qu'il n'a pas omis. Après ces mots de l'épître : « Le prélat d'Arles a reçu de moi le pallium, je ne puis lui ôter son pouvoir, » on lit : « S'il arrive donc que votre Fraternité passe dans la province des Gaules, elle doit agir de concert avec ce même évêque d'Arles, de telle sorte que, s'il y a quelques vices parmi les évêques, ils soient corrigés. Que si, par hasard, il est tiède pour le maintien de la discipline, le zèle de votre Fraternité doit le réchauffer. Nous lui avons également écrit pour que, d'accord avec votre Sainteté, quand vous serez en Gaule, il vous aide de tout son esprit, et retranche des mœurs de l'épiscopat tout ce qui est contraire aux ordres de notre Créateur (1). » La lettre à Virgile, archevêque d'Arles, dont parle saint Grégoire, existe encore. « Comme il advient bien souvent, dit le saint pontife, que les étrangers sont les premiers à remarquer les réformes à faire chez les autres, s'il arrive qu'Augustin signale à votre Fraternité quelques fautes des prêtres ou d'autres personnages, recherchez tout très-soigneusement et d'accord avec lui (2). »

(1) *Ep.*, XII, 31, interrogatio ix^a. — Bède, l. I, c. xxvii.

(2) *Ep.*, IX, 63. — Bède, l. I, c. xxviii.

Saint Augustin devait donc passer en Gaule. Le but de ce voyage nous est révélé par la lettre de saint Grégoire qui suit celle qu'il adresse à Virgile. C'est à Brunehaut que parle le pontife : « La ruine du peuple, écrit-il, vient des mauvais prêtres... Mais comme ceux qui devraient poursuivre ces désordres ne mettent ni soin à les rechercher, ni zèle à les punir, écrivez-nous pour que, si vous l'ordonnez, nous envoyions, avec l'assentiment de votre autorité, une personne chargée, avec les autres prêtres, de découvrir le mal, et de le faire disparaître selon Dieu (1). » Brunehaut ne consentit que deux ans après à la tenue de ce concile si désiré par le Saint-Siège et à la venue d'un légat (2).

Saint Augustin, je le répète, devait donc être probablement envoyé en Gaule pour présider un concile. Or, n'était-il pas naturel qu'il désirât connaître d'abord où s'arrêteraient ses pouvoirs ? De là la question. On conclut de cette question qu'il fut ambitieux ; je conclus tout le contraire, puisqu'il faisait limiter son autorité. Relativement aux Bretons, puisque le prélat habitait leur île et vivait dans leur voisinage, on conçoit facilement la cause de sa demande sur la manière d'agir avec eux : il prévoyait, se précautionnait et n'ambitionnait rien. S'il est vrai qu'il cherchât à étendre sa domination, dites-moi, je vous prie, pourquoi il n'a pas essayé de l'imposer aussi à l'Ecosse et à l'Irlande, dont il ne parle pas ?

A quelle espèce d'ambitieux faudrait-il rattacher Augustin, si on lui décernait ce titre odieux ? Une ambition hypocrite aurait tâché de s'établir par des moyens détournés ; une ambition hardie, en voyant l'attachement des Saxons convertis, aurait eu le soin de faire craindre au pape quelque schisme, s'il ne lui accordait pas les dignités convoitées. L'archevêque, bien différent, se contente de

(1) *Ep.*, IX, 64.

(2) *Ep.*, XI, 8.

demander à son supérieur : « Comment devons-nous agir ? » puis se soumet à ce que l'on décide et ne réclame plus rien. Cette docilité prouve que la question fut dictée par un scrupuleux besoin de s'instruire de ses devoirs. Elle fut *brève et péremptoire*, cela est vrai ; elle ressemblait à toutes les autres demandes contenues en grand nombre dans la lettre au Saint-Siège, et la raison en est bien simple : le missionnaire n'avait pas, comme ceux qui le blâment, de temps à perdre en vaines paroles.

Par le rétablissement d'une partie importante de la réponse de saint Grégoire, partie omise dans la traduction de M. Thierry, nous avons donc découvert le prudent et humble motif de la demande de saint Augustin : *Qualiter debemus cum Galliarum et Britanniarum episcopis agere ?*

M. Thierry traduit de la sorte cette interrogation : « Comment dois-je *traiter* les évêques de la Gaule et les évêques bretons ? » Cette interprétation change le sens de la phrase... Saint Augustin a seulement dit : « Comment devons-nous *agir* (*agere*) avec les évêques, soit gaulois, soit bretons ? » Le langage que M. Thierry prête à l'archevêque suppose que celui-ci se croyait maître à la fois des Gaulois et des Bretons, et n'hésitait que sur la nature du traitement à employer, tandis que la question véritable nous le montre recherchant uniquement quelle devra être la nature des rapports que son séjour en Bretagne et en Gaule établira nécessairement avec le clergé de ces deux pays.

Une autre erreur de traduction s'offre à nous dans ces paroles que M. Thierry fait adresser par saint Grégoire à saint Augustin : « Quant aux évêques de race bretonne, je te les confie tous ; enseigne les ignorants, raffermis les faibles, et *châtie* à ton gré les mauvais : *perversi auctoritate corrigantur*. » Sauriez-vous à quelle époque de la latinité ces trois mots : *perversi auctoritate corrigantur*, ont signifié : « *châtie* à ton gré les mauvais ? » Partout et

toujours ils ont voulu dire : « que les pervers soient *corrigés par ton autorité*. » Or, une autorité réglée par les canons ecclésiastiques, est-ce donc un pouvoir arbitraire, comme le fait entendre M. Thierry ? est-ce le despotisme d'un pacha frappant à son gré ?

La recommandation du pape eût-elle été moins claire, elle serait expliquée par ces autres paroles d'une épître suivante : « Votre Fraternité aura donc sous ses ordres, par l'autorité du Seigneur notre Dieu, non seulement les évêques consacrés par elle ou par l'évêque d'York, mais encore les prêtres bretons, afin qu'ils reçoivent de la *vie* et des *discours* de votre Sainteté une règle pour sainement croire et pieusement vivre. » Il s'agissait donc de recourir non pas aux verges pour châtier les Bretons, mais aux exemples et aux conseils pour les réformer.

Quand M. Thierry assure que le pape, en nommant un primat pour toute l'Angleterre, ne reconnut aucune autorité aux évêques bretons, il commet encore une nouvelle et trop violente méprise. La primatie d'Augustin annulait-elle donc l'épiscopat ?

M. Thierry termine ses réflexions en cherchant à expliquer ce qu'il appelle l'*énorme* différence établie par le pontife romain entre les Gaulois défendus contre Augustin et les Bretons qu'on lui abandonnait. C'est là une *énorme* distraction de l'auteur.

Quoi ! le pape a eu des entrailles moins paternelles pour les Cambriens que pour les Gaulois, parce qu'il a nommé vicaire apostolique en Angleterre Augustin qui y demeurerait, et parce qu'il n'a pas remis à la garde de ce missionnaire l'église gallicane où il ne résidait pas ! J'admettrais dans le pontife romain une préférence pour les Gallo-Francis, si le primat d'Angleterre avait reçu un pouvoir autre que celui du primat d'Arles, si l'un avait eu une autorité réglée par les lois, l'autre une autorité discrétionnaire. Mais point du tout ; en Bretagne comme dans la Gaule, comme dans tout l'Eglise, c'était d'après l'Evangile

DE L'ÉGLISE CELTIQUE DANS LES ILES BRITANNIQUES. 305
et les canons que le supérieur ecclésiastique *enseignait les ignorants, raffermissait les faibles, et corrigeait par son autorité les pervers.*

M. Thierry s'est donc mépris sur la portée des deux lettres de saint Grégoire. En effet, que veut-on qui effrayât, même *un peu*, le pontife, quand le missionnaire, au moment de présider une église qu'il ne gouvernait pas, lui demandait modestement comment il devait agir : *qualiter debemus agere ?*

17^e Première conférence entre saint Augustin et le clergé breton.

TEXTE DE M. THIERRY. — « Augustin, par un message exprès, signifia au clergé des vaincus de la Grande-Bretagne l'ordre de le reconnaître comme archevêque de l'île entière, sous peine d'encourir la colère de l'église romaine et celle des rois anglo-saxons. Pour démontrer aux prêtres et aux religieux cambriens la légitimité de ses prétentions, il leur assigna une conférence sur les bords de la Saverne, limite de leur territoire et de celui des conquérants. L'assemblée se tint en plein air sous un grand chêne. Augustin y somma les Bretons de réformer leurs pratiques religieuses selon les usages de Rome, de se rallier à l'unité catholique, de lui prêter à lui-même obéissance, et de s'employer sous sa conduite à la conversion des Anglo-Saxons. A l'appui de sa harangue, il fit paraître un prétendu aveugle, Saxon de naissance, et lui rendit la vue ; mais ni l'éloquence du Romain ni son miracle n'eurent le pouvoir d'effrayer les Cambriens, et de leur faire abjurer leur vieil esprit d'indépendance. »

OBSERVATIONS. — M. Thierry parle inexactement de la convocation, de la tenue et des résultats de cette conférence.

1^o *Convocation de la conférence.* — « Augustin, dit le vénérable Bède, se servant du concours du roi Ethelbert, convoqua, pour conférer avec lui, les évêques ou docteurs de la principale province bretonne qui était voisine (1). »

Or, se servir des relations d'Ethelbert avec les Bretons pour avertir ces derniers de la tenue d'une conférence, était-ce les menacer de la colère du roi, de ce roi qui d'ailleurs, selon M. Thierry lui-même et suivant Bède, *ne voulut*, après sa conversion, *contraindre personne* à le suivre (2)? Convoquer à une conférence, était-ce signifier par un message exprès qu'on voulait être reconnu archevêque de l'île entière?

2^o *Tenue de la conférence.* — Augustin, pendant le colloque, engagea les Bretons à quitter certains usages particuliers. Le fit-il despotiquement? *somma-t-il d'obéir*? Non. « Il commença, dit Bède, à leur persuader, dans une fraternelle admonition, de s'attacher à la paix catholique (3). » Ainsi Bède met des paroles de frère sur les lèvres de l'archevêque, M. Thierry les ordres d'un maître : pourquoi cette différence?

Entre les choses que M. Thierry fait exiger des Bretons par saint Augustin se trouve l'obligation de l'accepter pour archevêque. C'est la troisième fois, en quatorze lignes, qu'on se trompe sur ce sujet. Augustin ne demanda pas qu'on lui *prêtât* obéissance. Nous lisons dans le procès-verbal de l'assemblée : « Augustin commença à leur persuader, dans une fraternelle admonition, de s'attacher à la paix catholique, et d'entreprendre avec lui, pour le Seigneur, le travail d'évangéliser les Gentils. Ils observaient le jour de la Pâque du Seigneur non pas en son temps, mais depuis la xiv^e lune jusqu'à la xx^e. Ce comput est renfermé dans un cycle de quatre-vingt-quatre ans. Ils

(1) Bède, l. II, c. II.

(2) Bède, l. I, c. XVI. — *Hist. de la conquête, etc.*, t. I, p. 61.

(3) Bède, l. II, c. II.

faisaient encore beaucoup d'autres choses contraires à l'unité ecclésiastique. »

C'est dans ce résumé du discours de saint Augustin que M. Thierry s'est figuré lire très-distinctement que le prélat somma les Bretons de le reconnaître pour seul archevêque de l'île. Où est-il question de cela ? Au reste, saint Augustin aurait réclamé non pas seulement le titre d'archevêque, mais bien le titre de vicaire apostolique ou de primate qui lui appartenait. Il ne devait pas être l'archevêque unique de l'Angleterre, puisqu'il avait ordre d'en placer un à York, et que jamais on ne disputa au métropolitain de Saint-David son autorité. C'est un d'entre eux qui le déclare (1).

Pour être convaincu que le Saxon guéri par saint Augustin n'était pas un *prétendu* aveugle, on aurait souhaité autre chose que la trop commode affirmation de M. Thierry. Il faut bien qu'Augustin ait été doué de quelque puissance extraordinaire de thaumaturge ou de magnétiseur, comme on le voudra, puisque M. Thierry assure que le pape saint Grégoire en avait conçu de l'ombrage et avait engagé le missionnaire à en suspendre l'exercice.

Bède raconte en ces termes l'histoire de l'aveugle guéri : « Que l'on fasse venir quelque malade, dit l'archevêque aux Bretons, et que la foi et l'opération de celui dont les prières le guériront soient tenues pour agréables à Dieu et soient adoptées. » Comme ses adversaires y consentaient, quoique avec peine, on amena un homme de la nation anglaise, privé de la lumière des yeux. Ayant été offert aux prêtres bretons, il ne reçut de leur ministère

(1) « Usque ad regem Henricum (primum) qui ecclesiam Walensicam ecclesiæ anglicæ supposuit, totam metropolicam dignitatem, præter usum pallii ecclesiæ Menewensis obtinuit, nulli ecclesiæ prorsus, nisi romanæ tantum, et illi immediate, sicut nec scotica, subjectionem debens. » (Giraldus Cambrensis, *De Jure Menew. eccl.*, p. 541, cité par Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. II, p. 238) Girauld était évêque élu de Menew.

ni guérison ni soulagement (1). » Augustin pria et lui rendit la vue.

Or, M. Thierry ne peut mettre en doute la cécité du Saxon intervenu dans ce débat théologique. Qu'il explique, s'il le veut, cette guérison par un hasard ou une extase, comme il explique certain autre prodige dans ses *Récits des temps mérovingiens* (2), peu importe ; le grand point, c'est qu'il n'a pas le droit d'avancer que le Saxon ait été un fourbe servant d'instrument à Augustin.

Les Bretons eurent le malade devant eux ; ils purent, s'ils avaient quelque doute, chercher un autre sujet pour l'épreuve. Mais non ; ils ne firent aucune difficulté sur le choix du personnage, quand ils se furent décidés à en appeler au jugement de Dieu. Ils soumièrent les premiers l'aveugle à l'efficacité de leurs prières, et quand Augustin plus heureux lui rendit l'usage des yeux, ils jugèrent, ainsi qu'on le prouvera dans un moment, que cette guérison manifestait la vérité de ses paroles. Or, puisque les adversaires du prélat, témoins et acteurs eux-mêmes dans cette scène, attestent le prodige, il n'y eut donc pas fraude, et Augustin ne guérit pas un *prétendu* aveugle.

3^e *Résultats de la conférence.* — M. Thierry est décidément brouillé avec son patron Augustin, puisqu'il ne veut pas même reconnaître un petit triomphe que l'histoire rappelle. Le prélat ne trouva pas les Cambriens aussi inébranlables qu'on l'affirme. Dans le prochain paragraphe, nous les entendrons avouer que le vrai chemin de la justice est prêché par Augustin, mais qu'ils ne peuvent abandonner les coutumes anciennes sans le consentement et la permission de leurs frères. Si donc *ils n'abjurèrent pas* leur liberté, comme dit M. Thierry, ils en reconnurent l'erreur : d'où vient que l'*Histoire de la conquête* omet cette circonstance ? Pleurons, s'il le faut, sur la

(1) Bède, l. II, c. II.

(2) Récit v^e, p. 138.

faiblesse des Cambriens qui croient à un miracle et à la vérité de ce qu'enseigne Augustin ; mais ne faussons pas l'histoire de cette conférence, en attribuant au caractère breton un excès d'opiniâtreté qui lui est étranger.

Les résultats de cette assemblée n'ont donc pas été plus heureusement exposés par M. Thierry que les détails sur la convocation des Bretons et sur ce qui passa dans la séance.

18^e Seconde conférence entre saint Augustin et le clergé breton.

TEXTE DE M. THIERRY. — « (605 à 607.) Augustin ne se rebuta point ; il indiqua une seconde entrevue où se rendirent, avec une complaisance qui prouvait leur bonne foi, sept évêques de race bretonne et beaucoup de religieux, la plupart sortis d'un grand monastère appelé Bangor, et situé au nord du pays de Galles, sur les bords de la rivière de Dée.

« A leur approche, le Romain ne daigna pas se lever de son siège, et cette marque d'orgueil les blessa d'abord.
 « Nous n'avouerons jamais, dit celui d'entre eux qui portait la parole, nous n'avouerons jamais les prétendus droits de l'ambition romaine, non plus que ceux de la tyrannie saxonne. Nous devons, il est vrai, au pape de Rome, la soumission de charité fraternelle, de même qu'à tous les chrétiens ; mais, pour la soumission d'obéissance, nous ne la devons qu'à Dieu, et, après Dieu, à notre vénérable surveillant, l'évêque de Kerléon sur l'Usc (1). D'ailleurs, nous demandons pourquoi ceux

(1) Comment M. Thierry pourrait-il raccorder cet aveu avec ce qu'il dit ailleurs, que l'Eglise celtique n'avait *point d'archevêque* proprement dit, *point de différents degrés de hiérarchie* ?

« qui se glorifient d'avoir converti les Saxons ne les ont
 « jamais réprimandés de leurs violences contre nous et de
 « leurs usurpations sur nous. »

« Pour toute réponse, Augustin fit aux prêtres gallois la sommation définitive de le reconnaître comme archevêque, et de l'aider à convertir les Germains de l'île de Bretagne. Les Gallois répliquèrent unanimement qu'ils ne lieraient point amitié avec les envahisseurs de leur pays, tant que ceux-ci ne restitueraient pas ce qu'ils avaient injustement ravi. « Et quant à l'homme, ajoutèrent-ils, qui ne se lève pas devant nous, quand il n'est que notre égal, jamais nous ne le prendrons pour supérieur. — Eh bien donc ! s'écria le missionnaire avec un ton de menace, puisque vous ne voulez point la paix avec des frères, vous aurez la guerre avec des ennemis ; puisque vous refusez d'enseigner avec moi le chemin de la vie aux Saxons, avant peu de temps, par un juste jugement de Dieu, ils seront pour vous des ministres de mort. »

OBSERVATIONS. — Ce récit de la seconde conférence est un peu moins inexact que celui de la première.

Je crois, avec M. Thierry, à la bonne foi des Cambriens. Je ferai même observer qu'on n'en doutait guère non plus jadis, et qu'on suspendit assez longtemps les discussions, par respect pour la piété de l'évêque Aidan, dont Bède raconte les vertus et les miracles aussi bien que ceux du roi Oswald, membre également de l'église celtique (1). Puisque l'historien de la conquête de l'Angleterre voulait faire remarquer la bonne foi des Bretons, il devait noter que la seconde conférence fut tenue à leur prière, et non par l'ordre d'Augustin. Après la guérison du Saxon aveugle, les Bretons, selon Bède, déclarent reconnaître qu'Augustin enseigne la véritable voie de la justice, mais que, sans le consentement de leurs collègues, ils ne peuvent

(1) Bède, l. III, c. v, vi, xxv.

abandonner leurs anciens usages. Ils demandaient, pour cette raison, que le synode se tint une seconde fois, et qu'on y vint en plus grand nombre (1). »

Dans l'intervalle des deux réunions, les Bretons consultèrent un solitaire sur la détermination qu'ils devaient prendre. Celui-ci leur conseilla de se ranger au parti d'Augustin, s'il se levait à leur arrivée ; sinon, non. Augustin ne se leva pas, et il ne put obtenir de la vanité blessée des Bretons aucun accommodement. L'intempes- tive gravité de l'archevêque ne *blessa* donc pas seulement *d'abord* ses adversaires, elle les rendit intraitables. Pourquoi M. Thierry se borne-t-il à dire que les Bretons furent *blessés d'abord* ? Craint-il que des hérétiques, comme il les appelle, que de si fameux *rationalistes*, comme les a nommés M. Michelet, ne semblent de bien pauvres logiciens en abandonnant au hasard d'une mince circonstance, peut-être d'une distraction d'Augustin, la solution des questions les plus graves, et en jugeant, contre l'ordre de l'Evangile, de la vérité d'une doctrine par l'urbanité du prédicateur (2) ?

Les Bretons se plaisaient, il paraît, à cette puérile et dangereuse manière de juger d'après des accidents souvent insignifiants. Le Breton saint Samson, en Armorique, pour apprécier l'humilité de son suffragant saint Pat-terne, évêque de Vannes, lui commanda d'accourir dans l'état où il se trouverait à l'arrivée du message. Saint Pat-terne, à ce moment, n'était chaussé que d'un pied, et vint de la sorte auprès de son métropolitain (3). Gardons-nous donc de vanter, à l'exemple de MM. Michelet et Thierry, le rationalisme des Cambriens.

M. Thierry a rapporté un discours de l'abbé Dinooth,

(1) Bède, l. II, c. II.

(2) L'Evangile nous ordonne de nous méfier de ceux qui viennent à nous sous des peaux de brebis.

(3) Bollandus, aprilis die xv, c. II, n° 7, *Vita S. Paterni*.

où l'on nie la supériorité du pape. En Angleterre, on a disputé sur l'authenticité de ce discours (1) ; pour moi, j'accepte la harangue comme on la donne, et je fais observer qu'elle ne prouve pas que l'église celtique n'ait pas reconnu la primauté pontificale. Ces paroles de rébellion, si elles ont été prononcées, montrent combien l'orgueil des théologiens bretons présents à la conférence fut irrité par un manque de politesse, mais elles n'établissent pas qu'avant ou depuis cette époque les Bretons vécussent dans le schisme ou l'hérésie. Ce ne fut qu'une explosion passagère de mauvaise humeur. Puisque ni avant, ni pendant, ni après la conférence, on n'exigea des Bretons le renoncement à l'erreur soutenue dans ce discours, elle n'était pas enracinée parmi eux.

« Pour toute réponse, d'après M. Thierry, Augustin fit aux prélats gallois la sommation définitive de le reconnaître pour archevêque, et de l'aider à convertir les Germains de l'île de Bretagne. » C'est pour la quatrième fois que l'on nous donne le spectacle du prélat travaillant à courber les Bretons sous son autorité, et cela est aussi faux cette quatrième fois que les trois autres.

Bède rapporte ainsi ce que répondit le chef des missionnaires. : « Augustin leur disait : « Vous agissez en beau-
 « coup d'occasions contre nos coutumes, bien plus, contre
 « celles de l'Eglise universelle. Cependant, si vous vou-
 « lez obtempérer à mes paroles en ces trois points : que
 « vous célébriez la Pâque en son temps ; que vous ad-
 « ministriez le baptême, par lequel nous renaissions à
 « Dieu, de la manière que fait Rome, église sainte, église
 « apostolique ; que vous annonciez avec nous aux Anglais
 « la parole de Dieu, nous supporterons tranquillement
 « tous vos autres usages opposés aux nôtres. » Augustin

(1) Lingard, *Hist. d'Angleterre*, preuves, p. 63. — On trouve dans la *Patrologie latine* de M. l'abbé Migne, t. LXXX, p. 22, le discours attribué à Dinnoth.

s'arrêta donc à trois points, et, de ces trois points, aucun n'est relatif à son autorité sur toute l'île. N'est-il pas vrai que l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre* est un modèle de scrupuleuse exactitude ?

« Les Bretons, selon Bède, répondirent qu'ils ne feraient rien de tout cela, et qu'ils ne recevraient point le missionnaire pour archevêque (1). » Ce dernier refus montre qu'ils connaissaient le pouvoir conféré par le pape à saint Augustin, mais non pas que le saint ait voulu s'en occuper dans ces occasions, puisque les trois choses dont il parla étaient étrangères à celle-ci. S'il rechercha leur concours, il n'exigea point de soumission à sa personne.

Pourquoi donc saint Augustin n'exigeait-il pas cette soumission ? Je l'ignore. Peut-être pensait-il qu'après avoir adopté les autres articles, les Bretons deviendraient bientôt également dociles sur ce point ; peut-être, comme fit le grand évêque d'Hippone deux siècles avant lui, consentait-il à sacrifier son titre et son autorité à la paix de l'Eglise.

Saint Augustin termina la conférence par de prophétiques menaces contre l'obstination des Cambriens qui refusaient de civiliser les Saxons par la religion. Nous allons tâcher de réfuter l'odieuse explication que M. Thierry présente de ce fait.

19° *Saint Augustin fit-il égorger les obstinés Bretons par les Anglo-Saxons ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Eh bien donc ! s'écrie le missionnaire, ... puisque vous refusez d'enseigner avec moi le chemin de la vie aux Saxons, avant peu de temps,

(1) Bède, l. II, c. II. — Voir plus haut, page 307, note 1

« par un juste jugement de Dieu, ils seront pour vous
« des ministres de mort. »

« En effet, peu de temps s'écoula, et le roi d'une peuplade anglo-saxonne, encore païenne, descendit de la contrée du nord vers le lieu même où s'était tenue la conférence. Les religieux de Bangor sur la Dée, se souvenant de la menace d'Augustin, quittèrent leur couvent en grande terreur, et s'enfuirent vers l'armée que rassemblait le chef de la province galloise de Powis. Cette armée fut vaincue, et, dans la déroute, le roi vainqueur aperçut une troupe d'hommes singulièrement vêtus, sans armes, et tous agenouillés. On lui dit que c'étaient les gens du grand monastère, et qu'ils priaient pour le salut des leurs. « S'ils crient à leur Dieu pour mes ennemis, » répliqua le Saxon, ils combattent contre moi, quoique « sans armes ; » et il les fit tous massacrer, au nombre de deux cents. Le monastère de Bangor, dont le chef avait porté la parole dans la fatale entrevue avec Augustin, fut détruit de fond en comble ; « et c'est ainsi, disent les auteurs ecclésiastiques, que s'accomplit la prédiction du « saint pontife, et que furent punis par la mort dans ce « monde les perfides qui avaient méprisé ses avis pour « leur salut éternel. »

« Ce fut chez les Gallois une tradition nationale que le chef de la nouvelle église anglo-saxonne avait provoqué cette invasion et désigné le monastère de Bangor aux païens de Northumberland. Il est impossible de rien affirmer de positif à cet égard ; toutefois, la concordance des temps rendait l'imputation assez grave pour donner aux amis de l'église romaine l'envie d'en détruire la trace. Dans presque tous les manuscrits du seul historien de ces événements, ils ajoutèrent par interpolation qu'Augustin était mort quand eut lieu le combat contre les Bretons et le massacre des moines de Bangor. (*Quamvis ipso, jam multo ante tempore, ad cælestia regna sublato.* Bedæ *Hist.*, l. II, c. II. Ces mots sont interpolés, selon l'opinion

des célèbres théologiens Goodwin et Hammond.) Augustin était vieux à cette époque, mais il vécut encore au moins un an après l'exécution militaire qu'il avait prédite (608-616). A sa mort, Laurent, comme lui Romain de nation, prit le titre d'archevêque. »

OBSERVATIONS. — Les explications historiques de M. Thierry sont d'une révoltante monotonie qui lasse et indigné. A son avis, le prêtre, pour arriver au cœur de ses ennemis, n'a guère d'autres secrets que l'épée : c'est le clergé qui a fait massacrer les Bourguignons, parce qu'ils étaient hérétiques ; les Visigoths, parce qu'ils étaient hérétiques ; les Bretons-Armoricains, parce qu'ils étaient, assure-t-on, hérétiques ; enfin, les Bretons-Cambriens, dont on fait des hérétiques également. Partout où se montre un peuple hétérodoxe, l'Eglise, selon M. Thierry, lance une sentence de mort, et trouve toujours, pour l'exécuter, un prince ou catholique ou idolâtre.

Nous avons déjà opposé ailleurs l'histoire à l'odieux roman, sur ce qui regarde les Bourguignons, les Visigoths et les Bretons de l'Armorique ; nous allons recommencer, pour la justification de saint Augustin, ce parallèle du fantastique et de la réalité chez les Cambriens.

Bède raconte ainsi leur défaite après la prédiction du missionnaire :

« Par un arrêt de la justice divine, il arriva comme Augustin avait prédit ; car, dans la suite, ce roi des Anglais dont nous avons déjà parlé, le puissant Edilfrid, à la tête d'une nombreuse armée, fit un grand massacre de la nation perfide, près de la ville *des Légions*, nommée par les Anglais *Legacaestir*, mais plus exactement par les Bretons *Carlégion*. Comme Edilfrid, au moment d'engager la bataille, voyait à l'écart, dans un lieu plus sûr, leurs prêtres réunis afin de prier pour le soldat qui combattait, il demanda quels étaient ces gens et ce qu'ils étaient venus faire. Un grand nombre d'entre eux appartenaient au monastère de Bangor, que l'on dit avoir été

si considérable, que les religieux se trouvaient divisés en sept parties avec leurs chefs, chaque partie au moins de 300 personnes (2,100 moines à peu près). Beaucoup d'entre eux se joignirent donc à l'armée, après un jeûne de trois jours, pour prier avec les autres. Ils avaient un défenseur nommé Brocmail, qui, pendant leurs oraisons, devait les protéger contre leurs ennemis. Quand le roi Edilfrid eut connu la cause de leur présence, il dit : « S'ils crient contre nous vers leur Dieu, ils nous attaquent par conséquent, quoique sans armes, puisqu'ils nous poursuivent dans leurs prières hostiles. » C'est pourquoi il fit d'abord marcher contre eux, et, tout en éprouvant lui-même de grandes pertes d'hommes, il détruisit les autres parties de cette armée. De ceux qui étaient accourus pour prier, il périt dans cette bataille 1,200 hommes ; 50 seulement purent échapper par la fuite. Brocmail, dès que l'ennemi se montra, tourna le dos avec sa troupe, et abandonna nus et sans défense, aux glaives qui les frappaient, ceux qu'il aurait dû protéger. Et de la sorte, selon la prophétie du saint pontife Augustin, qui toutefois fut appelé au ciel longtemps avant l'événement, ces perfides, frappés même de mort temporelle, comprirent que les avis dont ils s'étaient moqués leur avaient été offerts pour leur salut éternel (1). »

Cet extrait de Bède nous fait découvrir plusieurs inexactitudes dans celui de M. Thierry.

1° Le massacre des moines n'eut pas lieu *pendant la déroute* ; il fut au contraire le début de la bataille.

2° Il ne périt pas seulement 200 des pieux personnages ; c'est 1,200 qu'il fallait dire.

3° Tous les moines de Bangor ne furent point alors frappés, puisqu'ils n'étaient pas tous venus. S'ils eussent été tous présents, on aurait compté plus de 2,100 victimes.

4° Ce ne furent point les anciennes menaces d'Augustin

(1) Bède, ubi supra.

qui poussèrent les moines auprès de l'armée; Bède a répété une demi-douzaine de fois qu'ils s'y étaient rendus pour soutenir par leurs prières le courage des Bretons.

5° La bataille ne fut pas livrée sur le lieu même de la conférence. La lutte théologique s'engagea sur les confins du Hwiccas et du Wessex, c'est-à-dire du pays des Saxons occidentaux, situés au sud-ouest de la partie conquise de l'île (1); les deux armées, au contraire, se rencontrèrent non loin du Northumberland, ou royaume des *Saxons du Nord*. C'était celui d'Edilfrid. Or, quinze myriamètres au moins séparent les deux localités.

La méprise de M. Thierry s'explique cependant. Il y avait deux villes de Caërléon : l'une sur l'Usk, au sud de la Bretagne, à l'ouest du canal ou golfe de Bristol; l'autre au nord du pays, sur la Dée, près de Bangor : elle se nomme maintenant Chester. M. Thierry a opté pour la première de ces villes homonymes, et c'est afin d'expliquer la présence des moines au sud de leur île, sur ce prétendu champ de bataille, si loin du couvent, qu'il leur a donné, pour y fuir, les ailes de la peur, au risque de modifier le texte de Bède.

Il est certain qu'en rendant le même lieu témoin des menaces d'Augustin et de leur accomplissement, on aide l'imagination à se figurer que le prélat-prophète savait d'avance comment il assurerait le succès de sa parole; mais la géographie s'y est opposée. Elle déclare, de plus, que notre historien ayant fait discuter les divers partis *sur les bords de la Saverne*, ne doit pas les montrer se massacrant *sur les bords de l'Usk*, s'il veut que les deux faits aient eu un seul théâtre. Elle ajoute encore qu'une ville rapprochée de l'Usk ne peut être regardée comme limite du Hwiccas et du Wessex : entre l'embouchure du

(1) Ubi supra : « In confinio Huicciorum (*alias* Huictiorum, Uuictiorum) et Occidentalium Saxonum. » — Gloucester, Worcester et en partie le Warwickshire occupent le territoire de l'ancien Hwiccas.

fleuve et le territoire des Saxons occidentaux se trouve le golfe de Bristol, d'à peu près quinze milles en cet endroit.

Aussi, ni les Lingard, ni les Chifflet, ni les Smith (1), ne sont allés chercher dans la Bretagne méridionale une ville de Caërléon, pendant qu'ils en rencontraient une voisine en même temps et du monastère de Bangor et du royaume d'Edilfrid. M. Thierry, sans y prendre garde, pense enfin comme eux, quand il écrit qu'alors *le couvent de Bangor sur la Dée fut détruit de fond en comble*. C'est donc à Chester que l'on combattit et que périrent un grand nombre des disciples de Dinooth.

M. Thierry parle d'une tradition galloise qui accusait le chef des missionnaires romains d'avoir excité cette guerre. Je crains beaucoup que ce souvenir des Gallois n'ait été recueilli, comme les poésies également traditionnelles d'Ossian, que dans la tête du Mac-Pherson qui le premier en a besoin d'un pareil témoignage. M. Thierry n'ose ni en admettre ni en rejeter l'autorité : il lui est impossible, pense-t-il, de rien affirmer.

Cependant M. Thierry pouvait dire que cette tradition est fausse, puisqu'elle contredit l'histoire, où nous avons lu que le massacre des moines fut un accident, et non le but de la guerre, leur présence ayant seule attiré l'attention d'Edilfrid, et la lâcheté de Brocmail les ayant livrés. Prétendra-t-on aussi que Brocmail aura été vendu à Augustin, ou que tous ces détails sont des interpolations? M. Thierry pouvait dire que cette tradition galloise est fausse, par là même que l'accusation est trop grave. Est-ce donc Augustin, un homme dévoué par zèle et par état à vivre au milieu des païens et des Barbares, préparé, dès les premiers jours de son ministère, à toutes les

(1) Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. I, c. II, p. 432. — Smith et Chifflet. Voir les Œuvres de Bède dans la *Patrologie latine* de M. l'abbé Migne, t. XCV.

contradictions, et qui commanda la tolérance à Ethelbert envers ses sujets idolâtres (1); est-ce un tel personnage qui, sans avoir rien à espérer de la dépouille des victimes, nourrira longuement des désirs de sang, et fera égorger un peuple chrétien qui ne diffère de lui, par ignorance, qu'en des choses secondaires? Qu'il aurait eu à égorger, s'il avait juré la mort de tout ce qui lui résistait chez les Bretons et chez les Anglais! Et la peste qui vint punir certains auditeurs trop endurcis, est-ce aussi Augustin qui la leur inocula (2)? En associant les païens à sa haine, en les chargeant de tuer au nom de son Dieu, n'aurait-il pas rendu impossible leur conversion, à laquelle cependant il consacrait sa vie? M. Thierry pouvait dire encore que les grands historiens de l'Angleterre, Lingard, Du Chesne, Rapin de Thoyras, Hume, Goldsmith, les auteurs de l'*Histoire universelle*, n'ont point parlé de ces atroces rumeurs, décorées du nom de tradition nationale, mais qu'ils ont cherché d'autres causes à cette invasion. M. Augustin Thierry pouvait dire que la vie d'Edilfrid ayant été un long combat contre la Bretagne, la vengeance de l'archevêque ne fut pas plus nécessaire pour armer ce prince en cette occasion qu'en vingt autres. Bède parle ainsi de ce roi :

« Dans ce temps-là, à la tête du royaume des Northumbres, était le roi très-courageux et très-désireux de gloire, Edilfrid, qui, plus que tous les souverains de l'Angleterre, ravagea la Bretagne... Car personne parmi les tribuns, personne parmi les rois, ne livra, comme tributaires pour s'y fixer, plus de terre aux Anglais, après avoir exterminé et subjugué les indigènes (3). »

M. Thierry devait donc dire que cette calomnieuse tradition, si elle exista, ne fut qu'une de ces injures que se

(1) Bède, l. I, c. xxvi. — Voir la note 2 de la page 296.

(2) *Vita S. Augustini*, c. iv, n° 42.

(3) Bède, l. I, c. xxxiv.

jettent les partis; il devait dire que les Bretons, exaspérés de leur défaite et cherchant hors de leur faiblesse militaire la cause de leurs malheurs, en accusèrent les catholiques, qu'ils traitaient d'ailleurs, en haine de leur Pâque et de leur apostolat chez les Anglo-Saxons, comme on traitait au moyen âge les lépreux et les excommuniés (1).

M. Thierry n'a écouté aucune de ces protestations de l'histoire et du bon sens contre la tradition galloise. Il a mieux aimé affecter une impartialité au fond très-partiale et déclarer la difficulté insoluble. Mais s'il est vrai qu'on ne doive, sur ce point, rien nier, rien affirmer, pourquoi donc cet historien a-t-il donné à sa narration ce titre si positif : *Conférences d'Augustin*. — *Sa vengeance sur le clergé gallois* (2)? Voilà qui ne saurait être plus affirmatif, plus péremptoire. Et lorsque, dans le cours du récit, M. Thierry traite de *fatale entrevue avec Augustin* l'assemblée où les malheurs des Bretons leur furent annoncés, cela ne signifie-t-il pas que réellement alors se forma dans le cœur du pontife l'orage qui éclata plus tard sur Caërléon et les moines de Bangor? Singulière manière de douter, que celle de cet écrivain! Que dirait-il de plus, si le crime était prouvé?

Si M. Thierry se déclare dans l'impossibilité de rien affirmer sur la participation de l'archevêque à la guerre qu'il avait prédite, il est un point cependant sur lequel notre historien ne conserve aucun doute : il assure que, pour écarter tout soupçon et séparer la prophétie de son accomplissement trop voisin, une main prudente intercala dans le récit de Bède que la guerre d'Edilfrid éclata après la mort d'Augustin.

Cette remarque de M. Thierry suppose qu'il sait à quelle époque du long règne d'Edilfrid eut lieu contre les

(1) Voir la note 1 de la page 265 et le paragraphe 20.

(2) *Hist. de la conquête, etc.*, table chronologique, période de 604 à 607.

Bretons l'expédition dont nous parlons. Point du tout; cette date est un secret même pour l'érudition de l'historien, qui, sans plus de façon, place l'événement à l'époque voulue par son système, et retranche du récit, comme intercalé, tout ce qui ne lui convient pas.

On dira peut-être : Bède raconte la guerre d'Edilfrid tout de suite après avoir parlé de la conférence; les deux faits se suivirent donc de bien près? — Oui, Bède réunit dans un même chapitre les deux faits, parce qu'ils sont relatifs l'un à l'autre, et non point parce qu'il y aurait eu *concordance de temps*. Il l'a expressément déclaré, en avertissant que saint Augustin était mort dans l'interval.

Mais, poursuit-on, cette observation du récit de Bède n'est pas de lui; elle a été intercalée dans presque tous ses manuscrits : Goodwin et Hammond l'ont assuré. — Il est incroyable qu'une pareille remarque puisse arrêter un esprit aussi sérieux que M. Thierry. Comment! vous admettez que la déclaration de la mort de saint Augustin avant l'expédition du roi northumbre se lit dans *presque tous les manuscrits* et n'est absente que d'un petit nombre d'exemplaires; vous l'admettez, et pourtant vous concluez que c'est à ce petit nombre d'exemplaires qu'il faut s'en rapporter! Est-ce donc là de la critique? N'a-t-il donc pas été plus facile d'omettre cette ligne dans quelques manuscrits que de la glisser dans presque tous?

Afin de prouver cette interpolation dans le texte de Bède, M. Thierry s'autorise de Goodwin; je m'appuierai, de mon côté, sur un des savants anglais qui ont réfuté Goodwin, sur Lingard, dont l'auteur de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre* a lui-même vanté l'érudition. Le consciencieux Anglais s'exprime ainsi : « Pour éluder la force de ce passage : *Ipsa jam multo ante, etc.*, l'évêque Goodwin a soutenu hardiment qu'il fut ajouté au texte original de Bède par quelque admirateur officieux du missionnaire. Il ne nous engage pas, il est vrai, à le croire

sans aucune preuve, comme l'observe par inadvertance M. Reeves; mais il fonde son opinion principalement sur l'absence du passage de la version saxonne du roi Alfred. Il aurait dû cependant observer que le traducteur royal abrégait fréquemment l'original, et omettait des lignes entières quand elles n'étaient pas nécessaires pour compléter le sens. Ainsi, par exemple, dans la phrase qui précède le passage tronqué, il n'a pas traduit le récit de la fuite de Brocmail, ni, dans la phrase qui suit, la date de l'ordination de Justus et de Mellitus. Whelock est un autre écrivain qui a essayé de défendre cette noire calomnie. Il serait aisé de démontrer les inexactitudes auxquelles son zèle l'a entraîné; mais tout lecteur sincère admettra que, s'il y a quelque raison de douter du vrai sens de la version d'Alfred, il sera plus sage de consulter le texte original de Bède que les commentaires des controversistes. Quant aux manuscrits latins, ils attestent *tous* l'authenticité du passage (*prétendu*) apocryphe; il se rencontre même dans celui de More, écrit pendant les deux ans qui suivirent la mort de Bède, et probablement transcrit de la copie originale de ce vénérable historien (1). Ainsi, *tous* les manuscrits de Bède sont d'accord pour déclarer que saint Augustin n'existait plus à l'époque de l'expédition d'Edilfrid, et M. Thierry veut récuser l'autorité de cet accord parce qu'une version, et encore une version abrégée, ne renferme pas la phrase justificative! Pourquoi M. Thierry n'a-t-il pas dit nettement que les manuscrits de Bède, auxquels il nous renvoie, sont les manuscrits d'une traduction abrégée de cet auteur?

C'est pourtant d'après ces fuites raisons que M. Aug. Thierry s'efforce de ranger l'apôtre des Anglais parmi les plus atroces assassins! Malheur au pauvre accusé qui, traduit à la barre d'un tribunal, compterait dans le jury de tels appréciateurs!

(1) Lingard, *Hist. d'Angleterre*, preuves, p. 65.

20° *Le missionnaire saint Paulin et Edwin, roi de Northumbrie.*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Une sœur d'Edbald, nommée Ethelberghe, fut mariée au chef païen de la contrée au nord de l'Humber. La nouvelle épouse partit du pays de Kent, accompagnée d'un prêtre, Romain de naissance, appelé Paulin, qui fut d'avance consacré archevêque d'York, selon le plan du pape Grégoire...

« Quand la femme d'Edwin devint mère, Paulin annonça gravement au roi anglo-saxon qu'il avait obtenu pour elle la grâce d'enfanter sans douleur (*absque dolore*), à condition que l'enfant serait baptisé au nom du Christ. Dans l'effusion de sa joie paternelle, le païen permit tout ce que souhaitait sa femme (1). »

OBSERVATIONS. — Écoutons maintenant, sur le même sujet, le récit de Bède : « Pendant que le roi, en présence de l'évêque Paulin, rendait grâces à ses dieux de la naissance de sa fille, l'évêque commença de son côté à remercier le Seigneur Christ, et à assurer au roi que c'était lui Paulin qui, par ses prières à son Dieu, avait obtenu que la reine enfantât sans accident et sans douleur grave (*absque dolore gravi*). Le roi, charmé de ces paroles de Paulin, promit qu'il renoncerait aux idoles et servirait le Christ, s'il lui accordait la vie et la victoire dans la guerre qu'il allait entreprendre contre le roi qui envoya l'assassin par lequel il avait été blessé ; et pour gage qu'il remplirait sa promesse (*et in pignus promissionis implendæ*), il donna à l'évêque Paulin sa fille pour la consacrer au Christ. Elle fut baptisée le saint jour de la Pentecôte, la

(1) L. I, p. 72.

première de la nation des Northumbres, avec douze autres personnes de sa famille (1). »

Or, est-il vrai que saint Paulin ait dit avoir obtenu pour la femme d'Edwin la grâce d'enfanter *sans douleur* ? Non, mais *sans douleur grave*.

Est-il vrai que saint Paulin déclarait avoir mis pour condition, dans sa prière en faveur d'Ethelberghe, que l'enfant *serait baptisé* ? Il n'y a pas la moindre trace de cette exigence.

Est-il vrai que si Edwin laissa baptiser l'enfant, ce fut parce que, dans l'effusion de sa joie paternelle, il permit tout ce que souhaitait Ethelberghe ? Il le permit pour donner des arrhes de sa propre conversion, s'il revenait vainqueur. Pour lui, comme pour Clovis à Tolbiac, le vrai Dieu était le Dieu de la victoire. M. Thierry n'a vu là qu'une galanterie du Saxon pour la femme qui l'avait rendu père. M^{lle} de Scudéry n'aurait pas mieux imaginé, elle qui excellait à

Peindre Caton galant et Brutus dameret,

comme dit Boileau.

Objectera-t-on, sur la première des remarques précédentes, que si Bède fait uniquement promettre par Paulin à la jeune épouse un accouchement sans *grande douleur*, l'autre écrivain cité en note par M. Thierry rapporte du saint une promesse plus générale ? Que s'ensuit-il ? Que l'historien de la conquête aurait très-sagement agi en confrontant ici, comme il a eu soin de le faire ailleurs, le texte original de Bède et celui du compilateur parfois maladroit.

TEXTE DE M. THIERRY. — « Dans l'effusion de sa joie paternelle, le païen permit tout ce que souhaitait sa femme ; mais, pour sa part, il ne voulut écouter aucune proposition de baptême ; seulement il laissait parler ceux

(1) Bède, l. II, c. ix.

qui désiraient le convertir, raisonnait avec eux, et quelquefois les embarrassait (*quidquid ageret discutiebat, vir natura sagacissimus*). »

OBSERVATIONS. — Edwin ne fut point aussi obstinément à l'épreuve du christianisme que l'assure M. Thierry.

A l'époque de son mariage avec la chrétienne Ethelberghe, il promit d'examiner la religion nouvelle et de l'embrasser, s'il la trouvait plus digne de Dieu que la sienne. Cette promesse fut réitérée quand il devint père et qu'il marcha contre un roi qui l'avait voulu faire assassiner. Cette fois, c'était du succès de l'expédition que sa conversion devait dépendre. Il triompha du cruel Cuihelme ; mais à son retour « il ne voulut pas, dit l'historien anglais, recevoir tout de suite et sans réflexion les sacrements de la foi chrétienne, quoiqu'il n'adorât plus les idoles depuis qu'il avait promis de servir le Christ. Cependant il s'attacha d'abord, depuis ce temps-là, à s'instruire plus soigneusement auprès du vénérable personnage Paulin sur le Symbole de la foi, et à conférer avec ceux de ses grands qu'il connaissait les plus sages sur le parti qu'ils pensaient que l'on dût choisir. Pour Edwin, homme naturellement très-sagace, il demeurait souvent seul, la bouche muette, mais discutant au fond de son cœur bien des choses avec lui-même ; il examinait ce qu'il fallait faire, quelle religion il devait observer (1). »

« Le pape Boniface écrivit au roi Edwin, sur son salut et celui de sa nation, la lettre que nous avons rapportée. Mais Paulin voyait que la hauteur de l'esprit du prince ne pouvait que difficilement être inclinée vers l'humilité de la voie du salut et jusqu'à recevoir le mystère de la croix vivifiante... Comme donc le roi différait de croire la parole de Dieu prêchée par Paulin, et qu'il s'asseyait seul, quelque temps, aux heures libres, ainsi que nous l'avons dit, ne cessant d'examiner avec soin en lui-même

(1) Le roi, discutant en lui-même, ne pouvait embarrasser Paulin.

ce qu'il devait faire, quelle religion il devait suivre, l'homme de Dieu entra un jour auprès de lui (1). »

Ce travail intellectuel d'un Barbare émeut et attache. On suit avec sympathie l'investigateur dans ses hésitations, on souffre de ses perplexités, on sent que cette âme est sincère, et on l'aime. Ce tableau d'un Saxon à la recherche de la vérité religieuse est admirable. M. Thierry ne l'aurait-il donc pas soupçonné, lui qui nous peint Edwin comme une sorte de philosophe narquois, inébranlable au milieu des efforts dont on le harcelle, rompant, quand il le veut, les mailles du filet où Paulin croit le prendre, se donnant, en un mot, le spectacle des luttes théologiques, à peu près comme ses successeurs se donnent le spectacle d'un combat de coqs?

L'erreur de M. Thierry n'a donc pas moins nui à l'intérêt qu'à la vérité de sa narration; c'est manquer à la vérité que de supposer Edwin *ne voulant écouter aucune proposition de baptême*, lui qui méditait si assidument, si profondément sur la proposition qu'on lui avait faite de devenir chrétien.

TEXTE DE M. THIERRY. — « Il y avait dans la vie du Saxon une aventure extraordinaire dont il croyait avoir gardé le secret à tous les hommes; mais ce secret lui avait probablement échappé parmi les confidences du lit nuptial. Dans sa jeunesse, et avant qu'il fût roi, il avait couru un grand péril : surpris par des ennemis qui voulaient sa mort, il était tombé entre leurs mains. Dans la prison où il languissait, sans espoir de salut, son imagination échauffée lui fit voir en songe un personnage inconnu, qui, s'approchant d'un air grave, lui dit : « Que promettrais-tu à qui voudrait et pourrait te sauver ? — Tout ce qui sera jamais en mon pouvoir, répondit le Saxon. — Eh bien ! reprit l'inconnu, si celui qui peut te sauver n'exigeait de toi que de vivre selon ses conseils, les suivrais-tu ? »

(1) Bède, l. II, c. xii.

Edwin le jura ; et l'apparition, étendant une main et la lui posant sur la tête, dit : « Quand un pareil signe se représentera à toi, rappelle-toi ce moment et ce discours. » Edwin se tira de danger par des hasards heureux ; mais le souvenir de son rêve lui resta gravé profondément dans la pensée.

« Un jour qu'il était seul dans son appartement, la porte s'ouvrit tout à coup, et il vit venir à lui un personnage marchant gravement comme celui du songe, qui s'approcha, et, sans prononcer un seul mot, lui posa la main sur la tête. C'était Paulin, à qui le Saint-Esprit, selon les historiens ecclésiastiques, avait révélé le moyen infallible de vaincre son obstination. La victoire fut complète ; le Saxon, frappé de stupeur, tomba la face contre terre, et promit d'être chrétien. »

OBSERVATIONS. — Avant d'apprécier le fait dont nous venons d'entendre le récit, constatons l'inexactitude des détails.

1^o Edwin n'était pas *tombé entre les mains de ses ennemis*, quand eut lieu l'apparition ; il se trouvait auprès du roi Redwald, qui avait accueilli ce jeune exilé. Redwald, longtemps pressé par Edilfrid, usurpateur du royaume d'Edwin, allait consentir à lui sacrifier son hôte, quand il en fut détourné par son épouse. Ce fut à l'heure même où l'épouse de Redwald s'opposait à ce qu'on violât les droits de l'hospitalité et du malheur, qu'Edwin reçut d'abord la visite d'un ami, puis celle de l'inconnu (1).

2^o Ce fut non point *en songe* qu'Edwin aperçut son mystérieux visiteur, mais lorsqu'il réfléchissait au malheur dont il était menacé et qu'un ami venait de lui révéler. Aussi le fantôme débuta-t-il par cette question : « Pourquoi veillez-vous assis sur cette pierre, quand tout le monde repose plongé dans le sommeil ? »

3^o A peine l'apparition s'évanouissait-elle, que l'ami

(1) Bède, ubi supra

par qui Edwin avait appris les projets de trahison de Redwald accourut lui annoncer l'heureux changement obtenu par l'intervention de la reine. C'est là ce que M. Thierry appelle d'heureux hasards qui *tirèrent Edwin de danger*; ces expressions semblent signifier des aventures personnelles à Edwin, et sont très-inexactes.

4° Saint Paulin ne posa pas la main sur la tête du roi sans laisser échapper un seul mot; il lui dit : « Reconnaissez-vous ce signe ? »

5° Les historiens ecclésiastiques ne se prononcent pas d'une manière absolue sur l'intervention du Saint-Esprit dans cette affaire; ils disent seulement que la chose est très-vraisemblable, *ut verisimile videtur*.

6° C'est M. Thierry qui jette le Saxon *la face contre terre*, aux pieds de saint Paulin; Bède raconte qu'Edwin *voulait se prosterner, quand l'archevêque le releva et lui dit avec une sorte de familiarité dans la voix* : « Vous avez échappé, par la grâce de Dieu, aux mains des ennemis que vous redoutiez; vous avez recouvré, par sa faveur, le royaume que vous désiriez; souvenez-vous de ne point différer d'accomplir la troisième chose que vous avez promise. » Il résulte de ceci que la prostration d'Edwin n'eut pas le temps de s'exécuter, ayant été empêchée par Paulin, qui releva le roi quand il se baissait; il résulte encore que cette *bonté* magistrale dont M. Thierry gratifie saint Paulin dans cette occasion ne fut qu'une timide familiarité, *quasi familiari voce*.

Voilà pour l'exactitude matérielle du récit de M. Thierry; quant à l'appréciation du fait étrange qu'il raconte, on n'est point surpris que l'historien de la conquête de l'Angleterre n'en accepte pas le merveilleux. Mais pour ne pas admettre un miracle de la puissance divine, est-il nécessaire de supposer un miracle de la plus audacieuse imposture? Entre les deux hypothèses n'y aurait-il donc point place pour une troisième explication, qui laisserait intacte la réputation du saint missionnaire Paulin?

On sait quel poétique fleuve de légendes arrosa le moyen âge. Dans son onde prestigieuse venaient se refléter hommes et choses avec des couleurs et des proportions surnaturelles. M. Guizot a de très-ingénieuses réflexions sur ce sujet (1).

Eh bien ! qui empêchait M. Thierry de ranger la scène de saint Paulin et du roi northumbre parmi ces légendes pieuses du moyen âge, scène que Bède aura copiée telle que l'imagination populaire la lui avait contée ? Bède semblait même inviter M. Thierry à adopter ce parti, puisqu'il ajoute dans sa dernière phrase cette remarque : « à ce que l'on dit, » *ut ferunt*.

Mais du moment qu'on admet la réalité historique des deux visites reçues par Edwin, celle de l'inconnu et celle de l'archevêque, il faut en même temps admettre le miracle. Le premier fait était trop grave pour que le roi, s'il en eût confié le secret, ne s'en souvint pas ; quant au second fait, le roi était doué d'une trop grande sagacité d'esprit et d'une âme trop forte pour trembler et plier, si l'intervention divine n'avait pas été patente, et si le discours de l'archevêque avait pu le moins du monde sembler un écho des *confidences du lit nuptial* ou de toute autre indiscretion ; enfin, dans ce Paulin qui, pour évangéliser des Barbares sans autre espoir qu'une couronne de martyr, dit adieu au ciel de l'Italie, dans ce saint et grand homme je ne puis trouver l'étoffe d'un fourbe.

M. Thierry sourit à cet éloge du dévouement désintéressé de Paulin, *devenu*, selon lui, *le maître* du roi northumbre. Cherchons donc la preuve de cette domination du Romain et de ce vasselage du Saxon.

TEXTE DE M. THIERRY. — « Edwin promet d'être chrétien ; mais, imperturbable dans son bon sens, il promet pour lui seul, disant que les hommes du pays verraient

(1) *Hist. de la civil. en France*, t. II, leç. xvii.

eux-mêmes ce qu'ils devaient faire (*quid eis videretur... ut si et illi eadem cum eo sentire vellent*). Paulin lui demanda de convoquer le grand conseil national qu'on appelait en langue saxonne Wittena-Ghemote, l'assemblée des sages, qui se réunissait autour des rois germaines dans toutes les occasions importantes. Le roi Edwin exposa devant cette assemblée les motifs de son changement de croyance, et s'adressant à chacun des assistants, l'un après l'autre, il demanda ce qu'il leur semblait à tous de cette doctrine nouvelle pour eux... Après que les autres chefs eurent parlé et que le Romain eut exposé ses dogmes, l'assemblée, votant comme pour la sanction des lois nationales, renonça solennellement au culte des dieux. Mais quand le missionnaire proposa de détruire les images de ces dieux, nul, parmi les nouveaux chrétiens, ne se sentit assez fermement convaincu pour braver les dangers de cette profanation ; nul, excepté le grand-prêtre. Il demanda au roi des armes... Paulin ayant ainsi conquis en réalité l'épiscopat dont il portait le titre, parcourut les contrées de Deïre et de Bernicie, et baptisa dans les eaux de la Swale et de la Glen ceux qui s'empressaient d'obéir au décret de l'assemblée des sages. L'influence politique du grand royaume de Northumberland entraîna vers le christianisme la population des Est-Angles ou Anglais orientaux, habitant au midi de l'Humber et au nord des Saxons de l'est. Ce peuple avait déjà reçu quelques prédications des évêques romains du sud ; mais les deux religions se balançaient encore avec une telle égalité, que le chef du pays, nommé Redwald, avait dressé deux autels dans le même temple, l'un pour le Christ et l'autre pour les dieux des Teutons, qu'il priait alternativement. »

OBSERVATIONS. — M. Thierry visait à prouver qu'en adoptant la doctrine de saint Paulin, Edwin s'était donné un maître ; il nous montre donc l'archevêque se servant, dès les premiers moments, du nouveau catéchumène pour réunir l'assemblée générale de la nation et hâter la des-

truction des idoles. Ceci est faux et accompagné de plusieurs autres assertions aussi peu vraies.

1^o M. Thierry a cité en français et en latin quelques unes des paroles du prince à saint Paulin. Or, dans cette double citation, il est aussi peu exact en latin qu'en français; car la première moitié de la citation ne se rencontre pas dans Bède, quoique l'historien marque le livre et le chapitre (II, XIII) où il croit l'avoir lue, et la seconde moitié est présentée d'une façon qui en change la portée.

Puisque, selon M. Thierry, Edwin resta imperturbable dans son bon sens, on chercha donc à ébranler, à corrompre la rectitude de son jugement? Puisqu'il dit, assure-t-on, que les hommes du pays *verraient eux-mêmes ce qu'ils devaient faire*, on l'engageait donc à voir et à décider pour eux, et ce furent donc ces intolérantes sollicitations qui le trouvèrent *imperturbable*? M. Thierry nous peint d'ordinaire les missionnaires si intrigants, si despotes, si cruels, qu'on ne peut attacher un autre sens au choix qu'il a fait de ces expressions. Or, le roi northumbre ne prononça rien du discours qu'on lui attribue, et, bien loin d'avoir été obligé de défendre la liberté religieuse de ses sujets contre les exigences du prélat, ce fut lui qui sollicita les grands à l'imiter. Personne ne lui proposa de devenir le persécuteur de son peuple, il s'offrit au contraire pour en être lui-même le missionnaire. Écoutons Bède : « Le roi ayant entendu (*les étonnantes révélations de l'archevêque*), répondit qu'il voulait et devait embrasser la foi que celui-ci enseignait; il disait encore qu'il en conférerait avec les grands, ses amis, et avec ses conseillers, pour que, s'ils se décidaient à croire comme lui, ils fussent tous ensemble consacrés au Christ dans la fontaine de vie. Et Paulin ayant consenti, le roi fit comme il avait dit. *Et annuente Paulino fecit ut dixerat.* » Ce fut donc non pas Paulin, mais le roi qui proposa la tenue de cette conférence.

2^o L'assemblée réunie par Edwin ayant entendu le mis-

sionnaire et discuté, saint Paulin, selon M. Thierry, aurait conclu qu'il fallait tout de suite abattre les idoles. La proposition fut faite et exécutée par Coifi, le grand-prêtre des Anglo-Saxons. « Je vous le conseille, dit-il au prince, ces temples et ces autels que nous avons consacrés, sans en recueillir aucun fruit utile, il faut au plus tôt les condamner et les brûler. » Bède, qui rapporte ces paroles, continue de la sorte : « Le roi accorda publiquement au bienheureux Paulin la permission de prêcher, abjura l'idolâtrie et déclara embrasser la foi du Christ. Comme il demandait au susdit pontife de son culte quel était celui qui devait le premier profaner les autels et les temples des idoles, ainsi que les clôtures dont ils étaient environnés : « Moi, répondit Coifi ; quelqu'un peut-il plus convenablement que moi, pour servir à tous d'exemple, détruire ce que ma sottise me faisait adorer, etc. ? » M. Thierry a donc attribué au prêtre catholique le rôle du prêtre païen.

3° L'assemblée ne publia aucun décret pour imposer la réception du baptême. Bède, après le récit de ce que nous venons de rappeler, nous fait suivre « pendant six années entières, jusqu'à la mort du roi, » le saint missionnaire, toujours prêchant et baptisant dans la province. « Tous ceux, dit-il, qui étaient prédestinés à la vie éternelle recevaient la foi et le baptême (1). » On ne devenait donc pas chrétien par ordre, mais par conviction.

4° Parler de l'*intervention politique* du Northumberland dans la conversion des Est-Angles, c'est s'exposer à donner le change au lecteur, et à lui faire supposer des intrigues et des motifs tout humains, tandis que certainement on n'aura voulu indiquer, avec l'histoire, que ces deux choses : l'influence de l'exemple d'une puissante nation et la pieuse intervention d'Edwin. Dans le baptême de Carpwald, roi de l'Est-Anglie, Bède n'aperçoit que le

(1) C. xiv.

résultat du *zèle ardent* du roi néophyte, excité par l'amitié qui liait les deux princes ; car Carpwald était fils de ce Redwald chez qui Edwin exilé avait trouvé un asile. Déjà même la famille du roi des Anglais orientaux avait consacré un autel au Christ à côté de celui des dieux de la nation (1).

Tel est le cortège de distractions qui, dans l'extrait de M. Thierry, accompagne la distraction principale, à savoir que saint Paulin aurait converti Edwin, grâce à une hardie imposture, et serait par là devenu son maître.

Pour compensation de l'aride discussion précédente, je rappellerai les discours qui furent prononcés par les Northumbres à l'époque de leur changement de religion.

Le premier personnage qui se fit entendre fut le prêtre Coifi. Mais, comme il parla deux fois, je réunirai tout à l'heure ses deux improvisations.

Un des chefs militaires, s'adressant à Edwin, lui dit : « Tu te souviens peut-être, ô roi, d'une chose qui arrive parfois dans les jours d'hiver, lorsque tu es assis à table avec tes capitaines et tes hommes d'armes, qu'un bon feu est allumé, que ta salle est bien chaude, mais qu'il pleut, neige et vente au dehors. Vient un petit oiseau qui traverse la salle à tire d'ailes, entrant par une porte, sortant par l'autre : l'instant de ce trajet est pour lui plein de douceurs, il ne sent plus ni la pluie ni l'orage ; mais cet instant est rapide : l'oiseau a fui en un clin d'œil, et de l'hiver il repasse dans l'hiver. Telle me semble la vie de l'homme sur cette terre, et son cours d'un moment, comparé à la longueur du temps qui la précède et qui la suit. Ce temps est ténébreux et incommode pour nous, il nous tourmente par l'impossibilité de le connaître ; si donc la nouvelle doctrine peut nous en apprendre quelque chose d'un peu certain, elle mérite que nous la suivions. » Je doute que l'intelligence humaine, tâchant de sonder seule

(1) C. xv.

le problème de notre origine et de notre destinée, ait jamais mieux exprimé sa faiblesse. Écoutons à présent le prêtre païen.

Coifi avait ouvert la séance par ces paroles : « Mon avis est que nos dieux sont sans pouvoir ; et voici sur quoi je me fonde : pas un homme, dans tout le peuple, ne les a servis avec plus de zèle que moi, et pourtant je suis loin d'être le plus riche et le plus honoré parmi le peuple. Mon avis est donc que nos dieux sont sans pouvoir. » Ainsi s'exprima d'abord le ministre incrédule des divinités germaniques.

M. Thierry ne mentionne malheureusement pas certaines autres réflexions de Coifi après qu'il eut entendu Paulin ; de sorte que ce prêtre niant ses dieux qui ne l'ont pas enrichi et abattant leurs autels pour faire place à un autre culte plus fructueux peut-être, reste le type du cœur et de l'intelligence dégradés. On ne l'a pas compris, et il mérite d'être réhabilité.

Lorsque le missionnaire eut exposé sa doctrine, Coifi s'écria : « Depuis longtemps j'avais compris le néant de ce que nous adorions ; car plus je m'efforçais d'y chercher la vérité, moins je la trouvais. Mais maintenant, je le déclare à haute voix, dans cette prédication brille la vérité qui donne la vie, le salut, le bonheur éternel. » Il demanda en finissant qu'on abattît les temples et les idoles (1).

Les deux discours de Coifi ainsi rapprochés s'expliquent mutuellement. Ce qui nous y semblait d'abord la cynique confidence d'un prêtre avare et impie était le langage désespéré d'un homme tourmenté d'une maladie qu'on croyait propre aux âges raffinés. Comme nous tous, il entendait sa raison lui dire que, s'il y a une justice, elle doit récompenser la vertu ; et pourtant il voyait souvent la vertu malheureuse. Ses dieux n'en sachant pas

(1) Bède, l. II, c. XIII. — M. Aug. Thierry, t. I, p. 73 et 76.

plus que lui sur ce mystère et ne lui ayant guère parlé que de ce monde, il les méprisa ; et de là ses premières et repoussantes réflexions. Mais, dès qu'un rayon de la vérité lui fait apercevoir dans une autre vie la récompense de la vertu persévérante, sa raison satisfaite se réjouit à cette lumière et rejette tout scepticisme, toute grossière ambition : la voilà chrétienne. Quoique moins poète que l'autre orateur, Coifi n'est donc pas moins touchant : tous les deux, en vérité, sont de notre siècle.

21° *Les successeurs de saint Augustin tentèrent-ils de faire plier l'église celtique sous leur autorité?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Les successeurs d'Augustin ne renoncèrent point à l'espoir de contraindre le clergé de la Cambrie à plier sous leur autorité. Ils accablèrent les prêtres gallois de sommations et de messages ; ils étendirent même leurs prétentions ambitieuses sur les prêtres de l'île d'Erin, aussi indépendants que les Bretons de toute suprématie étrangère, et tellement zélés pour la foi chrétienne, que leur patrie était surnommée l'île des Saints. Mais ce mérite de sainteté, sans une complète soumission au pouvoir de l'église romaine, était nul pour les membres de cette église qui venaient d'établir leur domination sur la partie de la Grande-Bretagne conquise par les Anglo-Saxons ; ils envoyèrent aux habitants de l'île d'Erin des messages pleins d'orgueil et d'aigreur : « Nous, députés du siège apostolique dans les régions occidentales, nous avons naguère follement cru à la réputation de votre île ; mais, nous le savons aujourd'hui à n'en plus douter, vous ne valez pas mieux que les Bretons (*nihil discrepare a Britonibus*). Le voyage de Coloman dans la Gaule et celui d'un certain Dagamman

« en Bretagne nous en ont pleinement convaincus ; car,
 « entre autres choses, ce Dagamman a passé par les lieux
 « que nous habitons, et il a refusé non seulement de ve-
 « nir manger à notre table, mais encore de prendre son
 « repas dans la même maison que nous (1). »

OBSERVATIONS. — Si ces éternelles et hyperboliques invectives contre les missionnaires romains n'étaient pas signées du nom de M. Augustin Thierry, on les appellerait de ridicules déclamations, et elles mériteraient bien cette flétrissure.

Comment ! parce qu'au commencement du septième siècle, l'archevêque Laurent engagea les Bretons à ne pas rester séparés de l'universelle unité de la discipline ecclésiastique, parce qu'à la fin de ce même siècle, saint Aldhelm, par l'ordre d'un concile, réitéra cette invitation (2), l'on prétend que l'église romaine *accablait* de messages les Bretons, qu'elle faisait acte de *prétentions ambitieuses*, et que c'étaient des *sommations* qu'elle envoyait ? Tout cela, paroles de pamphlet, et non d'histoire sérieuse.

Nous n'avons plus l'épître de Laurent ; celle de saint Aldhelm a été conservée, et c'est un modèle, sinon de bon goût littéraire, du moins de douceur et de politesse ; l'auteur se respecte en respectant ceux dont il parle ou auxquels il s'adresse.

J'ai dit que nous n'avons plus l'épître de Laurent aux Bretons, mais Bède nous a conservé celle qui fut écrite aux Irlandais. M. Thierry l'a traduite ; il n'est pourtant pas inutile de recommencer cette traduction. La voici :

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, l. I, p. 78.

(2) Bède, *Hist. eccl. gentis Anglorum*, l. II, c. iv ; l. V, c. xix. — Voir, à la page 265, la note 1.

« A mes très-chers frères les seigneurs évêques et abbés dans toute l'Irlande, nous, Laurent, Mellitus et Juste, évêques, serviteurs des serviteurs de Dieu.

« Quand le siège apostolique, selon son usage et comme il l'a fait pour tout l'univers, nous dirigeait vers ces contrées occidentales, afin de prêcher aux nations païennes, et que nous descendions dans cette île nommée Bretagne, pleins de respect pour la sainteté des Bretons et des Scots, nous les vénérions, croyant, avant de les connaître, qu'ils marchaient suivant la coutume de l'Eglise universelle. Lorsque nous eûmes connu les Bretons, nous crûmes les Scots meilleurs (*Scotos meliores putavimus*). Mais nous avons appris par Dagame, évêque dans l'île que nous avons nommée plus haut, et par Colomban, à sa venue en Gaule, que les Scots ne différaient pas des Bretons dans leurs habitudes (*nihil discrepare a Britonibus in eorum conversatione didicimus*). Car l'évêque Dagame étant venu auprès de nous (*ad nos veniens*), refusa non seulement de manger à notre table, mais encore de prendre son repas dans la même maison que nous (1). »

Comparons maintenant.

Au lieu du début emphatique : « Nous, députés du siège apostolique dans les régions occidentales, » vous trouvez : « A nos très-chers frères, nous serviteurs des serviteurs de Dieu. — Dirigés vers ces contrées occidentales pour prêcher aux nations païennes... »

La phrase insolente : « Nous avons naguère follement cru à la réputation de sainteté de votre île, » se change en ce reproche franc, mais sans fiel : « Nous vénérions les Bretons et les Scots, croyant, avant de les connaître, qu'ils marchaient suivant les coutumes de l'Eglise universelle. »

(1) Bède, l. II, c. iv.

Même différence dans ce qui suit. L'archevêque se garde de dire : « Nous le savons aujourd'hui à n'en plus douter, vous ne valez pas mieux que les Bretons; » et on lit à la place ce simple exposé : « Nous avons appris que les Scots ne différeraient pas des Bretons dans leurs habitudes. »

On pourrait encore noter quelques autres désaccords, moins graves pourtant; par exemple, les trois évêques ne disent pas : « *Entre autres choses, ce Dagame a passé par les lieux que nous habitons.* » Les mots en caractères italiques, et dont l'un est une expression de mépris, ne sont pas dans le texte original.

Eh bien! quelle similitude y a-t-il donc entre la lettre des évêques et la traduction de M. Thierry? Cela est vrai, dira-t-on, elles s'éloignent beaucoup l'une de l'autre, mais pourtant il y a quelques rapports.

Oui, il y a les mêmes rapports qu'entre une parodie et le texte original, entre Scarron (pardon du mot) et Virgile, sauf pourtant que l'*Enéide travestie* ne se donne pas pour une œuvre consciencieuse et n'avilit personne.

22° Jusqu'à quelle époque l'église celtique conserva-t-elle ses usages particuliers?

TEXTE DE M. THIERRY. — « Les ministres et les envoyés de la cour pontificale, grâce à la dépendance religieuse sous laquelle ils tenaient les puissants rois anglo-saxons, firent peu à peu fléchir par la terreur l'esprit de liberté des églises bretonnes (755). Au huitième siècle, un évêque de la Cambrie septentrionale se mit à célébrer la fête de Pâques au jour prescrit par les conciles catholiques; les autres évêques s'élèverent contre ce changement; et, au bruit de cette dispute, les Anglo-Saxons firent une irrup-

tion dans les cantons du sud où l'opposition se manifestait. Pour conjurer la guerre étrangère et le ravage de son pays, un chef gallois essaya de sanctionner par son autorité civile l'altération des anciennes coutumes religieuses, et l'esprit public s'en irrita au point que le chef fut tué dans une révolte (777). Cependant cette fierté déclina bientôt, et la fatigue d'une lutte toujours renaissante rallia au centre du catholicisme une grande partie du clergé gallois. La soumission religieuse du pays s'acheva ainsi par degrés, et pourtant elle ne fut jamais aussi complète que celle de l'Angleterre (1). » Quant à l'Irlande, « après la conquête de l'Angleterre (*par les Normands*), les intrigues du primat Lanfranc, homme dévoué à l'agrandissement simultané de la puissance papale et de la domination normande, se dirigeant d'une manière active sur l'Irlande, commencèrent à faire un peu fléchir l'esprit national des prêtres de cette île (2). »

OBSERVATIONS. — L'ouest de l'Ecosse, nous l'avons vu (3), conserva jusqu'au onzième siècle les usages de l'église celtique, mêlés encore à de plus graves oublis des prescriptions catholiques. Mais, s'il est bien vrai que les Bretons ne *fléchirent* qu'en 755, et les Irlandais à la fin du onzième siècle, d'où vient que Bède, dont l'histoire s'arrête à l'année 731, nous parle déjà de si nombreux changements? En 673, saint Aldhelm écrivit contre les erreurs des anciens habitants, « et il amena, par la lecture de cet ouvrage, à la célébration catholique de la Pâque du Seigneur beaucoup d'entre les Bretons, sujets des Saxons occidentaux (4). » Déjà les évêques de Landaff, depuis que saint Augustin avait été nommé primat de la Grande-Bretagne, s'étaient rangés à son parti (5). Vers l'an 700, « la

(1) T. I, l. I, p. 87.

(2) T. III, l. X, p. 165.

(3) Voir le paragraphe 5.

(4) Voir la note 2 de la page 336.

(5) Lingard, *Hist. d'Angleterre*, preuves, p. 70.

plus grande partie des Scots, en Hibernie, et quelques Bretons, en Bretagne, adoptèrent, par la grâce de Dieu, le temps raisonnable et ecclésiastique de l'observance de la Pâque (1). » Les Scots méridionaux l'avaient admis depuis 633 (2). En 711, les Pictes septentrionaux se conformèrent à la discipline romaine, comme l'avaient toujours fait les Pictes du midi (3). En 716, « les moines d'Iona, avec tous les autres monastères qui leur étaient soumis, furent conduits, par la miséricorde divine, au rit catholique de la Pâque et de la tonsure (4). » Ainsi, nous voyons beaucoup de Bretons fléchir avant 755, et l'Irlande, ce semble, revenir tout entière à l'unité plus de trois siècles avant l'époque fixée par M. Thierry.

Il résulte encore de ces nombreuses citations que le sujet principal de la division des deux églises, la romaine et la celtique, était non pas le pélagianisme ou quelque autre des suppositions imaginées par MM. Thierry et Michelet, mais, comme je l'ai prouvé, l'usage relatif à la Pâque, puisque le retour consistait principalement dans l'abandon de cette coutume anti-canonique.

L'historien de la conquête de l'Angleterre recherche les causes de ce changement dans l'église celtique.

D'abord, à son avis, les Irlandais cédèrent aux *intrigues* de Lanfranc. Nous allons rechercher les traces, sans doute bien visibles, de ces intrigues dans les épîtres du primat. Quelques unes de ces pièces sont adressées à des prélats et à des princes irlandais ; d'autres lui ont été envoyées d'Irlande. Voici le sujet de chacune d'elles. Lanfranc répond à un évêque qui l'a consulté sur la nécessité de l'Eucharistie pour les enfants (5). La ville de Dublin l'ayant prié de

(1) Bède, l. V, c. xvi.

(2) Th. Moore, *Hist. d'Irlande*, t. I, p. 433.

(3) Bède, l. III, c. iv ; l. V, c. xxii.

(4) Bède, l. V, c. xxiii.

(5) Opera Lanfranci, Ep. 33.

sacrer son archevêque, il annonce qu'il a fait cette cérémonie, et donne aux Irlandais quelques conseils contre certains désordres qui souillaient leurs mariages (1). Par la lettre suivante il s'efforce encore de ramener la sainteté dans leurs mariages, et de les faire renoncer à de coupables habitudes, qui pourtant n'avaient aucun rapport à ce que M. Thierry dit sur les croyances celtiques. Telles furent les inqualifiables *intrigués* de Lanfranc. Or, je suis de l'avis de M. Thierry, comment l'esprit national de l'île d'Erin aurait-il échappé à des pièges si perfides ?

Les moyens d'oppression employés, dit-on, contre la Bretagne furent plus coupables encore : l'intolérance, à ce que l'on prétend, s'appuya sur la terreur ; elle s'arma des *haches saxonnes* (2), et les rois anglo-saxons, qu'elle tenait sous sa *dépendance*, se faisaient un titre d'être à son service exécuteurs des hautes-œuvres. Dans tous les cas, nous avons pu le remarquer, ce n'était pas sur leurs sujets bretons que les Saxons frappaient ; ils se contentaient de les abandonner à l'éloquence de saint Aldhelm. Leur zèle aurait eu là pourtant un facile moyen de s'exercer.

M. Thierry va me sauver lui-même de l'embarras de montrer que ce prétendu vasselage des conquérants de la Grande-Bretagne, sous le joug de la papauté, n'est qu'une chimère ; il a écrit : « Cette bonne intelligence des Anglo-Saxons avec la cour de Rome, ou plutôt leur soumission absolue aux volontés de cette cour, qui transformait par degrés sa primauté religieuse en suzeraineté politique, ne fut pas de très-longue durée (656 à 684). Le prestige d'imagination s'affaiblit, et la dépendance se fit sentir. Pendant que certains rois courbaient le front devant le représentant de l'apôtre qui ouvrait et fermait le ciel, il y

(1) *Ep.* 36 et 37.

(2) Paroles de la 2^e édition de *l'Histoire de la conquête*, pour exprimer ce que M. Thierry se borne à nommer maintenant *la dépendance religieuse sous laquelle étaient tenus les rois saxons*.

en eut qui répudièrent ouvertement la foi de l'étranger déguisée sous le nom de foi catholique (684 à 950). Dans cette lutte, les membres du clergé saxon, fils spirituels de l'église romaine, se rangèrent d'abord de son côté, et défendirent sa puissance ; mais ensuite, entraînés eux-mêmes dans le torrent de l'opinion nationale, ils tendirent à n'être plus soumis, envers la papauté, qu'à ces devoirs de respect que les chrétiens bretons avaient offert de lui rendre, et qu'elle avait si durement dédaignés (1). » Eh bien ! puisque, depuis le septième siècle jusqu'au dixième et par-delà, *le torrent de l'opinion nationale* minait le pouvoir des papes dans la Grande-Bretagne, comment, au huitième siècle, le pouvoir des papes aurait-il pu allumer à son profit des guerres religieuses entre les Anglo-Saxons et les Cambriens ?

Quoi qu'il en soit de cette contradiction, on dit qu'entre les années 755 et 777, l'un des princes saxons fit une irruption dans la Cambrie, et qu'on ne put conjurer cette guerre qu'en adoptant les coutumes romaines. M. Thierry cite ce fait d'après l'historien gallois Caradoc.

Je regrette que l'ouvrage de Caradoc ait échappé à mes recherches ; j'aurais montré certainement, dans la page même indiquée par M. Thierry, que la guerre d'Offa, pour avoir eu lieu à l'époque des débats religieux des Bretons, ne s'y rattachait pas. Au défaut de l'écrivain gallois, j'ai sous les yeux un historien dont M. Thierry a loué le mérite, le docteur Lingard, qui, lui aussi, s'appuie de Caradoc (2) ; j'ai également sous les yeux l'histoire d'André Du Chesne, celle de MM. Galibert et Pellé, enfin celles de Rapin de Thoyras et de sir Palegrave ; aucun de ces historiens n'a soupçonné dans le roi de Mercie un champion de l'orthodoxie et de la papauté contre la Cambrie. Je citerai de préférence le calviniste Rapin de Thoyras : « (757.) Pendant

(1) *Hist. de la conquête, etc.*, l. I, p. 84.

(2) Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. I, Royaume de Mercie, p. 192.

que ce prince était occupé à soumettre les rois ses compatriotes, les Gallois, toujours attentifs à profiter des avantages que les fréquentes divisions entre les Anglais leur procuraient, crurent avoir trouvé une occasion favorable pour l'attaquer. Cette guerre imprévue, dans laquelle les Gallois eurent d'abord un assez heureux succès, fut cause qu'Offa fit la paix avec les Anglais, pour pouvoir tourner ses armes contre les Gallois. En peu de temps il réduisit ceux-ci dans un tel état, qu'ils se virent contraints d'abandonner non seulement les conquêtes qu'ils avaient faites dans la Mercie, mais encore une partie de leur propre pays (1). » Offa fit creuser un fossé et élever un rempart entre ses Etats et les Bretons. Il y eut encore, au huitième siècle, avant et après les dates précitées, d'autres guerres entre les Saxons et les Bretons, presque toujours ennemis ; mais l'on n'y découvre pas plus un caractère de croisade religieuse que dans celle d'Offa, qu'on a spécialement objectée.

Les Saxons-Merciens allèrent donc combattre en Cambrie non pas des ennemis de leur croyance, mais des ennemis de leur pays. Oui, rangeons sans crainte cette prétendue guerre religieuse parmi celles que M: Thierry attribue à Oswald, à Edilfrid, à Clovis, aux enfants de ce prince, à Louis le Débonnaire, etc.

L'historien de la conquête de l'Angleterre n'a donc réussi ni à indiquer les moyens par lesquels on introduisit les usages romains chez les Celtes, ni à fixer l'époque de cette introduction.

(1) *Hist. d'Angleterre*, t. I, l. III, Royaume de Mercie, p. 178. — L'ouvrage récent de sir Francis Palegrave est intitulé : *Histoire des Anglo-Saxons*.

23° *Un mot sur l'historien anglais Bède le Vénérable.*

Nous avons eu si souvent à invoquer l'autorité de Bède, que, par reconnaissance, nous devons le défendre d'une grave atteinte qu'on porte à son identité. *L'Histoire des progrès de la civilisation en Europe* divise le célèbre Anglais en deux personnages : l'un Bède de Warmouth, l'autre Bède le Vénérable. Nous allons placer en face l'un de l'autre ces deux articles biographiques :

BÉDA DE WARMOUTH. — « Si on peut blâmer dans Gildas un style sauvage,... ce reproche ne saurait s'adresser au vénérable Bède de Warmouth, qui écrivait, au commencement du huitième siècle, l'histoire de la Grande-Bretagne et un long traité sur les six âges du monde. En lui la crédulité est pleine de candeur (1). »

BÈDE LE VÉNÉRABLE. — « Je terminerai ce que j'ai à dire sur les historiens par quelques mots sur Bède le Vénérable, que revendiquent l'Italie et l'Angleterre. Il vivait au huitième siècle dans cette dernière nation et y était en grand honneur; car un écrivain anglais dit en parlant de lui : « Bède, la gloire et le plus bel « ornement de la nation anglaise. » Son principal ouvrage est une *Histoire ecclésiastique* en cinq livres, qui a servi de source à tous les auteurs anglais qui lui ont succédé (2). »

Le docteur Lingard va réparer les distractions de M. Roux-Ferrand. « Bède, que la postérité a honoré du nom de Vénérable, naquit en 672 dans un village situé entre les embouchures de la Vear et de la Tyne. A l'âge

(1) *Hist. des progrès de la civil. en Europe*, t. II, lec. XXIII, article *Histoire*, p. 265.

(2) *Ubi supra*, p. 269. A la table du volume, p. 414, il y a également deux titres : *Béda, Bède*.

de sept ans, il fut confié aux soins des moines établis depuis peu par saint Bennet Biscop à Weremouth et à Jarrow, et la reconnaissance du disciple a immortalisé la gloire du monastère et de son fondateur. » Bède le Vénérable est donc le même personnage que Bède de Warmouth ou Weremouth. Lingard continue en ces termes sa notice sur le vieil historien anglo-saxon :

« Dans le catalogue des livres qu'il avait composés, et dont il nous reste encore la plus grande partie, nous trouvons des introductions élémentaires aux différentes sciences, des traités sur la physique, l'astronomie et la géographie, des sermons, des notices biographiques et des commentaires sur la plupart des livres de l'Écriture.

« Le plus estimé de ses ouvrages est l'*Histoire ecclésiastique de la nation des Angles*, histoire qui traite spécialement de l'établissement du christianisme dans les différents royaumes saxons, mais qui renferme incidemment presque tout ce que nous connaissons sur les princes d'une époque plus reculée. Ce savant moine mourut à Jarrow en 733... Bède était un grand homme pour le siècle où il vivait; il aurait été un grand homme, s'il eût vécu dans tout autre temps (1). »

24° Résumé.

Dans les chapitres x, xi, xii, et dans quelques paragraphes du xiii^e que nous allons aborder, nous avons considéré l'église celtique, c'est-à-dire l'église qui renfermait les Bretons, les Écossais et les Irlandais, au point de vue de sa circonscription territoriale, de ses doctrines, de ses

(1) Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. I. c. iii, p. 182; preuves, c. x, p. 414.

adversaires, de ses plus illustres représentants et de ses colonies.

Territoire. — M. Michelet, en rangeant parmi ses chrétiens celtes l'hérétique gaulois Adalbert, a semblé vouloir annexer l'église gallicane à l'église celtique ; mais alors pourquoi M. Augustin Thierry représente-t-il ces deux églises comme deux irréconciliables adversaires ? Tout ceci, nous l'avons montré, est complètement inexact (1).

Doctrines. — A quelques usages particuliers sur la discipline adoptée par les Celtes on s'est efforcé de joindre des erreurs dogmatiques contre la grâce, surtout contre l'autorité du Saint-Siège. Nous entendrons ailleurs d'autres écrivains affirmer la même chose de l'église gallicane, de l'église espagnole, etc. On espère arriver par ce moyen à faire croire que la suprématie romaine est une lente usurpation favorisée par les temps de barbarie. Mais c'est en vain que l'on tourmente, que l'on mutile ainsi l'histoire pour lui arracher quelques paroles ennemies contre la papauté ; au milieu même de ses tortures, elle répète à qui veut les entendre ces paroles qu'elle a apprises de l'Irlandais saint Colomban : *Rome est la tête de toutes les églises du monde.*

Adversaires. — Les missionnaires romains envoyés par saint Grégoire le Grand aux Anglo-Saxons, on nous les a peints comme une légion d'ambitieux lancés par un ambitieux pontife pour conquérir des vassaux, gagner les Barbares à force d'impostures, et faire égorger les Bretons qui ne voudraient pas céder aux sommations de l'orgueil orthodoxe ; l'histoire, au contraire, admire leur dévouement héroïque.

Représentants. — On prétendra bientôt faire de saint Virgile de Saltzbourg un martyr de la science, comme on a prétendu faire de saint Colomban un prédicateur d'indépendance politique et religieuse, bien plus, d'un stu-

(1) Voir le chapitre sur saint Boniface, paragraphe 8.

pide mysticisme. La citation intégrale des textes allégués suffit pour justifier les adversaires des Celtes et laver en même temps ceux-ci de certains éloges qu'on s'est plu à leur décerner (1).

Colonies. — Les chrétiens de la Bretagne armoricaine, venus en partie de la Grande-Bretagne, eurent à subir, assure-t-on, une invasion franque annuelle, depuis Chilpéric jusqu'à Louis le Débonnaire, pour extirper de leur pays l'indépendance religieuse. Il est résulté de l'étude des documents que ces guerres étaient nées du voisinage de deux peuples à demi barbares, et surtout des incursions bretonnes.

Que reste-t-il donc du fantastique tableau qu'on a tracé de l'église celtique?

Hérodote a mis sous la protection de quelqu'une des muses chacun des livres de son histoire; la muse à laquelle M. Thierry a consacré son ouvrage sur la conquête de l'Angleterre, quel nom faut-il lui donner?

(1) Voir le chapitre sur saint Colomban.

CHAPITRE XIII.

SAINT BONIFACE, ARCHEVÊQUE DE MAYENCE.

1^o Notice.

Winfred, nommé plus tard Boniface, naquit dans la Grande-Bretagne vers l'an 680, fut élevé par les moines d'Exeter et enseigna les belles-lettres au monastère de Nutcell. En 716, il alla évangéliser la Germanie. Les Frisons étant alors en guerre avec les Francs, la voix de l'apôtre se perdit au milieu du bruit des armes. Boniface revint à Nutcell, où ses frères l'élurent supérieur. Bientôt après il reparut sur les bords du Rhin. La Thuringe, la Hesse, la Frise, la Bavière, une partie de la Saxe, entendirent pendant trente-sept ans l'infatigable missionnaire. Trois fois il visita Rome, tantôt pour faire bénir son entreprise, tantôt pour rendre humblement compte des succès qui l'avaient couronnée. Il y reçut le titre de vicaire du Saint-Siège en Germanie. Cette autorité fut ensuite étendue sur la Gaule, dont le clergé, en grande partie, avait oublié les mœurs sacerdotales. Nommé archevêque en 732, mais sans siège particulier, Boniface fut élevé, treize ans après, sur celui de Mayence. En 752, il sacra Pépin le Bref, roi des Francs. Ayant cédé, en 754, le siège de Mayence à son disciple Lulle, il s'enfonça de nouveau

dans la Frise, et y fut massacré avec cinquante-deux autres chrétiens, l'an 755.

Nous n'avons plus son traité *De l'Unité de la foi*. Ses épîtres sont l'histoire officielle et authentique de l'établissement du christianisme en Germanie, où venaient se mêler aux prêtres orthodoxes les fanatiques et les imposteurs les plus déhontés. C'était tout le désordre d'une société naissante, désordre au milieu duquel saint Boniface ne nous apparaît que plus grand (1).

2° Charles Martel était-il païen ?

TEXTE DE M. MICHELET. — « Son surnom païen de *Marteau* me ferait volontiers douter s'il était chrétien. On sait que le marteau est l'attribut de Thor, le signe de l'association païenne... Cette circonstance expliquerait comment un empire épuisé sous les règnes précédents fournit tout à coup tant de soldats et contre les Saxons et contre les Sarrasins (2). »

OBSERVATIONS. — Charles Martel était chrétien ; l'histoire nous a conservé le nom de l'évêque qui le baptisa et celui d'un moine que le duc se choisit pour confesseur. On lit dans la biographie de saint Rigobert, évêque de Reims : « Pépin, plein de respect et d'affection pour Rigobert, lui fit porter, pour qu'il le baptisât, son fils Charles, surnommé dans la suite *Martel*, à cause de son esprit

(1) Ce chaos religieux d'une société qui s'organise règne de nos jours aux Etats-Unis. — Voir les *Essais de littérature et de morale*, par M. Saint-Marc Girardin, t. I, p. 347. — L'ordre chronologique exigerait que l'on renvoyât ce chapitre beaucoup plus loin ; mais comme il y sera encore question de l'église celtique, l'ordre des matières lui assigne ici sa place.

(2) *Hist. de France*, t. I, p. 288, l. II, c. II.

farouche, de sa force extraordinaire, et parce que, dès son enfance, il se montra homme de guerre (1). »

La légende d'un saint moine de Corbie nous dit : « En 726 mourut saint Martin, pour qui le duc Charles avait la plus grande vénération, et à qui il confessait ses péchés (2). » Charles, baptisé et confessé, était donc chrétien ; aussi le pape le nommait-il son fils très-chrétien (3).

En nous faisant connaître à quelle religion Charles appartenait, ces curieux passages nous ont appris aussi l'origine du surnom de cet illustre chef des Francs.

*3° Charles Martel essaya-t-il de convertir
les Saxons ?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « Les Frisons, les Saxons, les Allemands, étaient toujours appelés vers le Rhin par la richesse de la Gaule et par le souvenir de leurs anciennes invasions ; ce ne fut que par une longue suite d'expéditions que Charles Martel parvint à les refouler. Avec quels soldats put-il faire ces expéditions ? Nous l'ignorons, mais tout porte à croire qu'il recrutait ses soldats en Germanie. Il lui était facile d'attirer à lui des guerriers auxquels il distribuait les dépouilles des évêques et des abbés de la Neustrie et de la Bourgogne. Pour employer ces mêmes Germains contre leurs frères, il fallut les faire chrétiens. C'est ce qui explique comment Charles devint vers la fin l'ami des papes et leur soutien contre les Lombards. Les missions pontificales créèrent dans la Germanie une population chrétienne amie des Francs... L'instrument de cette

(1) Bollandus, *januarii* t. I, die xiv, p. 476, c. II, *Vita S. Rigoberti*.

(2) Mabillon, *Sæcul. Bened. III*, pars 4^a, p. 462, *Vita S. Martini, monachi corbetensis*.

(3) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 525.

grande révolution fut saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne (1). »

OBSERVATIONS. — Ces lignes de M. Michelet, rapprochées de celles que nous avons lues dans le précédent paragraphe, nous donnent de la vie de Charles Martel ce résumé aussi neuf que piquant : païen et spoliateur des églises, le duc composa facilement une armée de Saxons, que dans la suite, tout païen qu'on le suppose, il baptisa peu à peu, et qu'il conduisit, brûlants de zèle chrétien, contre leurs frères pour les égorger. Voilà comment un grand écrivain devine un grand politique !

Une première difficulté cependant, c'est que tout cela est infiniment trop machiavélique pour le huitième siècle. Une autre difficulté, c'est qu'il n'y a presque rien d'exact dans les faits que M. Michelet rapporte. Déjà nous avons vu que Charles Martel n'était point païen. Ensuite, il n'est pas nécessaire d'aller chercher une armée à Charles hors du territoire franc, puisque c'est de soldats francs que l'histoire le présente entouré. Quand il fait ses premières armes contre la Neustrie, sa petite escorte (2) est composée d'Austrasiens ; c'est M. Michelet lui-même qui l'a dit (3).

L'ancien historien de Charles raconte que les Francs triomphaient avec lui des Sarrasins dans le midi de la Gaule (4), et c'est encore à une armée de Francs que le duc, marchant contre les Allemands, *fait passer le Rhin à l'endroit où il reçoit la Lippe dans son lit* (5). Il n'y a

(1) T. I, l. II, c. II, p. 290.

(2) Paul diacre, l. VI, c. II : « Primum... cum paucis bis terque ceramen iniit. »

(3) Page 287 : « Les Ostrasiens, foulés par toutes les nations, laissèrent là Plectrude et son fils. Ils tirèrent de prison un vaillant bâtard de Pépin, Carl, surnommé Marteau. »

(4) Frédégaire, *Continuatio, etc.*, pars 3^a, c. cx : « Charles avait avec lui son frère Childebrand et les autres ducs et comtes. »

(5) Ubi supra, c. cx.

donc pas un problème bien difficile dans cette question : Avec quels soldats Charles put-il faire ses expéditions ? Il les fit avec des Francs, aussi bien contre les Saxons que contre les Neustriens et les Sarrasins.

La preuve, selon M. Michelet, des tentatives de propagande religieuse de Charles sur ses soldats païens, c'est que le duc devint le soutien des papes vers la fin de sa vie. Mais puisque Charles entreprit si tard la conversion de son armée, avec quelles troupes put-il donc guerroyer jusqu'alors contre la Germanie, qui, toujours selon notre systématique écrivain, ne pouvait être attaquée que par des Germains convertis ? La supposition, d'ailleurs, de ce dévouement au Saint-Siège est fausse. Quel secours ce soutien des papes leur accorda-t-il contre les Lombards ? Grégoire III lui envoya des ambassadeurs, des présents et la promesse de le nommer consul, s'il voulait défendre les Romains (1). Le duc, de son côté, envoya aussi à Rome des ambassadeurs et des présents, et se borna à cela. Il se garda bien de rompre avec le Lombard Luitprand, son allié nécessaire contre les Sarrasins (2), et de qui Pépin son fils avait reçu l'adoption militaire (3). Or, on a, ce semble, de la peine à comprendre comment l'allié de Luitprand aurait été le défenseur des papes contre les Lombards. L'assertion de M. Michelet, sur les rapports de Charles avec le Saint-Siège, n'est donc pas moins inexacte que les opinions qu'il a émises sur la manière dont le prince formait ses armées et faisait de la propagande religieuse.

Je ne veux pas conclure cependant que Charles Martel soit resté étranger à la conversion de la Germanie ; je suis, au contraire, convaincu que l'ordre donné par lui

(1) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 425 ; Frédegair, *Continuatio*, etc., pars 3^a, c. II.

(2) Paul diacre, *De Gestis Langobardorum*, l. VI, c. LIV.

(3) Paul diacre, ubi supra, c. LIII.

aux ducs, aux comtes, aux vicaires, de venir en aide à Boniface (1), protégea ce missionnaire chez les peuplades soumises ou alliées aux Francs. Mais pour le mode de conversion supposé par M. Michelet, il est tout à fait chimérique.

4° *A quoi saint Boniface dut-il ses succès en Germanie ?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « L'instrument de cette grande révolution fut saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne. L'église anglo-saxonne, à laquelle il appartient, n'était pas, comme celles d'Irlande, de Gaule ou d'Espagne, une sœur, une égale de celle de Rome : c'était la fille des papes (2). Par cette église, romaine d'esprit, germanique de langue, Rome eut prise sur la Germanie. Saint Colomban avait dédaigné de prêcher les Suèves. Les Celtes, dans leur dur esprit d'opposition à la race germanique, ne pouvaient être les instruments de sa conversion. Un principe de rationalisme anti-hiérarchique, un esprit d'individualité, de division, dominait l'église celtique. Il fallait un élément plus liant, plus sympathique, pour attirer au christianisme les derniers venus des Barbares. Il fallait leur parler du Christ au nom de Rome, ce grand nom qui, depuis tant de générations, remplissait leur oreille. Il fallait, pour convertir l'Allemagne, que le génie désintéressé de l'Allemagne elle-même donnât au monde l'exemple de la soumission à la hiérarchie, et lui apprit à se résigner, pour la seconde fois, à la centralisation romaine.

« On pourrait s'étonner que l'exemple ait été donné par les Saxons, qui, sur le sol germanique, repoussèrent

(1) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 517.

(2) Nous prouvons ailleurs que les églises de Gaule, d'Espagne et d'Irlande n'étaient point les égales de celles de Rome.

si longtemps le christianisme, secouèrent les premiers le joug de Rome à la voix de Luther. Mais ces Saxons, transplantés dans la Bretagne, avaient cessé d'obéir aux descendants des Ases (enfants des dieux, page 168), pour suivre des chefs militaires (1). »

OBSERVATIONS. — S'il est vrai que, pour convertir les Germains, *il fallut leur parler du Christ au nom de Rome*, d'où vient que M. Michelet, quand il explique la conversion des Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne, recourt à un autre expédient, à la nouvelle organisation militaire de ces tribus ? Les souvenirs du grand empire, si puissants, dit-on, au-delà du Rhin, s'éclipsaient-ils dans les brumes d'Albion ? Pourquoi donc n'auraient-ils pas servi dans cette île le missionnaire Augustin, comme Boniface en Germanie ?

Certainement les Germains n'avaient pas oublié le nom de cette Rome qui avait ravagé une partie de leur territoire, mais qu'ils avaient ensuite vaincue, et dont ils avaient dépecé l'empire en morceaux. Or, de ces deux souvenirs, lequel pouvait le plus avancer l'œuvre de la conversion des petits-fils d'Arminius ? Comment ! Rome toute puissante n'a pu voir les Germains résignés à lui payer le tribut, et l'on veut que, lorsqu'elle n'est plus qu'un nom, elle obtienne que les Barbares, par respect pour ce nom, sacrifient leurs dieux anciens ? L'histoire nous dit quels sentiments le souvenir de Rome réveillait chez les Barbares : jugez si c'était une servile vénération. Pourquoi y eut-il pendant tant de siècles une lutte si acharnée entre les Saxons et les Francs ? « Il était naturel, répond M. Michelet lui-même, que les vrais Germains devinssent hostiles pour un peuple livré à l'influence romaine ecclésiastique (2). » En voilà donc déjà, et en grand nombre, de ces Barbares que le souvenir de Rome ne savait pas

(1) *Hist. de France*, t. I, p. 292.

(2) *Hist. de France*, t. I, p. 215.

dompter. Qu'est-ce que les pirates normands désirèrent contempler à Rome, quand le nom de cette ville frappa leurs oreilles ? La réponse est encore de M. Michelet : « Dans la saga de Regnar Lodbrog, les Normands vont à la recherche de Rome, dont on leur a vanté les richesses et la gloire ; ils arrivent à Luna, la prennent pour Rome et la pillent (1). » Les Normands n'étaient donc que fort peu disposés à se laisser dominer par le nom de la ville éternelle. Les Ostrogoths écrivaient aux Francs-Austrasiens à propos des empereurs grecs : « Ils parleront des Marius, des Camille et des César, qui ont porté leurs conquêtes au-delà du Rhin ;... ils prétendront ne faire aucune usurpation, mais seulement se rétablir dans un pays où leurs ancêtres ont autrefois habité (2). » Pour ceux-ci encore, le nom de Rome rappelait un ancien joug et en faisait craindre un nouveau. Ainsi donc, à l'est, au nord, au sud, ce que nous voyons s'agiter au nom de Rome chez les Barbares, c'est la défiance, c'est la haine, c'est la convoitise des dernières dépouilles de cette vieille reine du monde. Libre à M. Michelet de prendre ces sentiments pour du respect, pour l'heureuse fascination de la civilisation sur la barbarie.

Si le nom de Rome dut avoir toute la puissance que M. Michelet lui attribue sur les Germains, comment se fait-il que l'on ne découvre nulle part que saint Boniface ait usé de ce prestige ? Comment se fait-il qu'entre les règles de prudence et de conduite adressées au saint missionnaire par les papes (3) et par Daniel, évêque de Winchester (4), il ne soit jamais question d'éblouir les païens par la gloire profane des Césars et de l'empire ?

(1) T. I, l. II, c. 1, p. 466.

(2) Agathias, *De Bello Gothorum*, l. I, traduction de Cousin ; *Hist. de Constantinople*, t. II ; *Vie de Justinien*, c. iv, p. 496.

(3) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 511 et seq. ; *Ep. Gregorii II, Gregorii III et Zachariæ ad Bonifacium*

(4) *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. XVI, Opera S. Bonifacii, *Ep.* 67, p. 72.

On ne peut donc attribuer les succès du missionnaire romain à la magique influence du nom de Rome.

La communauté d'idiome entre saint Boniface et les Germains dut être pour eux une première cause de sympathie. Il ne faudrait pourtant pas conclure que l'église anglo-saxonne eût par là toute seule quelque prise sur la Germanie. Les Francs ne parlaient-ils donc pas aussi, sur la rive gauche du Rhin, la langue qui se parlait sur la rive droite de ce fleuve (1) ?

Il est inutile d'entamer la question de l'opposition des Celtes à la race germanique; il suffit de dire que, supposé qu'elle existât, elle ne détourna pas les Celtes d'évangéliser les Germains. M. Michelet prétend que le Celte Colomban dédaigna de prêcher les Suèves. Mais où donc habitait-il quand il fut contraint de partir pour l'Italie ? n'était-ce pas au milieu d'une tribu suève (2) ? Et les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne ne recevaient-ils pas gratuitement dans les écoles des Celtes d'Irlande la nourriture, des livres et des maîtres (3) ? Ne voyaient-ils pas venir d'Irlande et d'Ecosse des moines, des prêtres, des évêques en grand nombre, pour les évangéliser (4) ? Ne trouvaient-ils pas chez ces Celtes le culte de leurs saints saxons (5) ? Que si les Bretons, dépossédés et acculés à l'occident de leur ancienne patrie, refusaient d'aller prêcher la foi à leurs vainqueurs, c'était non point antipathie de race, mais haine du vaincu contre le conquérant (6). Il ne s'était donc pas enraciné entre les Celtes

(1) *Langue et Littérature des Francs*, par G. Gley, p. 1 et suiv.

(2) Jonas, *Vita S. Columbani*, c. LIII. — Voir notre chapitre sur l'abbé de Luxeuil.

(3) Bède, *Hist. eccl. gentis Anglorum*, l. III, c. xxvii. — Voir encore les chapitres I, viii, xxiv, xxvi.

(4) Bède, l. III, c. iii, v, xix, xxi, xxv, etc.

(5) Bède, l. III, c. xiii.

(6) Voir le chapitre précédent, paragraphe 48.

et les Germains une telle opposition que ceux-ci ne pussent, au-delà du Rhin, attendre des Germains pour missionnaires. Si les plus célèbres de ces apôtres, les Wilfrid, les Willibrod, les Boniface, furent Anglo-Saxons, il en arriva aussi de beaucoup d'autres nations. Il y eut des Irlandais, tels que Virgile, Alto, Dobda, Kilian, etc. ; il y eut des Bretons-Cambriens, puisque le pape Grégoire III recommandait que l'on se tint en garde contre leurs usages particuliers (1) ; des Francs, par exemple, saint Rupert, de la famille royale, et que M. Guizot fait à tort venir de la Grande-Bretagne (2). Enfin, par le pape Grégoire II, nous apprenons que les Romains ne s'effrayaient pas de ces lointaines pérégrinations, où l'on rencontrait même des Africains (3).

Les causes des vastes conquêtes religieuses de saint Boniface chez les Barbares n'ont donc pas été heureusement indiquées par M. Michelet, surtout quand il les attribue au souvenir des conquêtes sanglantes et détestées de la Rome des Césars. C'est par conséquent ailleurs qu'il en faut chercher le secret, c'est-à-dire dans le caractère et le zèle de ce prêtre, dans la protection des princes francs (4) et dans les bénédictions de la Providence (5).

(1) Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, p. 524; *Ep. 4 Gregorii III ad episcopos Baioriæ et Alamaniæ*.

(2) Bollandus, martii die xxvii, *Vita S. Ruperti*, c. i, n° 2 : « Ex regali prosapia Francorum nobili ortus. » — Grégoire, disciple de saint Boniface, était aussi de la noble race des Francs. (*Vita S. Bonifacii*, p. 483)

(3) Labbe, *Concil.*, t. VI, p. 1452, ad ann. 716. — Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, t. I, p. 514, *Ep. 4*. — Sur les missionnaires irlandais, vide *Capitulare Gregorii II, datum Martiniano*. — M. Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, c. iv, p. 128-132.

(4) S. Boniface, *Ep. 3* et 103.

(5) Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de prouver que, sur ce dernier point, saint Boniface croyait ainsi.

5^e *Quels furent pour les Francs les résultats de la prédication de saint Boniface en Germanie?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « Les missions pontificales créèrent dans la Germanie une population chrétienne; amie des Francs, et chaque peuplade dut se trouver partagée entre une partie païenne qui resta obstinément sur le sol de la patrie à l'état primitif de tribu, tandis que la partie chrétienne fournit des bandes aux armées de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne. L'instrument de cette grande révolution fut saint Boniface, apôtre de l'Allemagne (1). Il fut le Colomb et le Cortez de ce monde inconnu, où il pénétrait sans autre arme que sa foi intrépide et le nom de Rome. Cet homme héroïque, passant tant de fois la mer, le Rhin, les Alpes, fut le lien des nations; c'est par lui que les Francs s'entendirent avec Rome, avec les tribus germaniques; c'est lui qui, par la religion, par la civilisation, attacha au sol ces tribus mobiles, et prépara à son insu la route aux armées de Charlemagne, comme les missionnaires du seizième siècle ouvrirent l'Amérique à celles de Charles-Quint (2). »

OBSERVATIONS. — Il n'est pas facile de comprendre comment la prédication de saint Boniface, qui fit, selon M. Michelet, que les Francs s'entendirent avec les tribus germaniques, aboutit cependant, toujours selon le même historien, à préparer les guerres exterminatrices de Charlemagne au-delà du Rhin.

L'auteur ne paraît pas avoir des idées arrêtées sur ce sujet. Lui qui vient d'assurer que les Francs trouvèrent

(1) *Hist. de France*, t. I, p. 292.

(2) *Hist. de France*, t. I, p. 294

dans chaque peuplade une partie armée et combattant avec eux sous les drapeaux des Charles Martel, des Pépin, des Charlemagne, affirme ailleurs que cette union ne fut qu'une espérance promptement remplacée par une antipathie de jour en jour plus violente.

« Le vrai motif de la guerre de Charlemagne en Germanie, dit-il, fut la violente antipathie des races franque et saxonne, antipathie qui croissait chaque jour à mesure que les Francs devenaient plus Romains, depuis surtout qu'ils recevaient une organisation nouvelle sous la main tout ecclésiastique des Carlovingiens. Ceux-ci avaient d'abord espéré, d'après les succès de saint Boniface, que l'Allemagne leur serait peu à peu soumise et gagnée par les missionnaires; mais la différence des deux peuples devenait *trop forte* pour que la fusion pût s'opérer (1). »

Il y a bien loin de cette impossible fusion entre les deux peuples à l'entente cordiale dont M. Michelet parlait un peu avant. C'est ainsi que notre historien passe de l'excès de l'affirmation à l'excès de la négation. M. Guizot a dit avec plus de vérité : « Les chefs austrasiens, Arnoul, Pépin d'Héristal, Charles Martel, ne tardèrent pas à pressentir quels avantages pouvaient avoir pour eux de tels travaux. En devenant chrétiennes, ces peuplades incommodes devaient se fixer, subir quelque influence régulière, entrer du moins dans la voie de la civilisation. Les missionnaires d'ailleurs étaient d'excellents explorateurs de ces contrées, avec lesquelles les communications étaient si difficiles; on pouvait se procurer, par leur entremise, des renseignements, des avis : où trouver d'aussi habiles agents, d'aussi utiles alliés (2)? La conquête de la Germanie au christianisme... s'était faite aussi au profit des Francs d'Austrasie, de leur sûreté, de leur pouvoir (3). »

(1) *Hist. de France*, t. I, l. II, p. 312.

(2) *Hist. de la civil. en France*, t. I, loc. XIX, p. 99.

(3) P. 101.

Ces sages observations n'ont pas suffi à M. Michelet; tout ce qu'il y a ajouté est inexact.

Les missions, quoiqu'il soutienne le contraire, n'ont pas plus ouvert la Germanie à Charlemagne que l'Amérique à Charles-Quint.

Les Francs n'attendirent ni les missionnaires ni Charlemagne pour se donner, sur la rive droite du Rhin, des tributaires et des sujets. Cette conquête, commencée par Clovis, continuée par ses successeurs, s'annulait, au septième siècle, par suite de la décadence des Mérovingiens. « L'Allemagne, qu'ils avaient réunie tout entière, dit M. Le Bas, se divisait en six ou sept principautés, dont les chefs voulaient former autant de royaumes indépendants. Les Carlovingiens vont arrêter ce démembrement prématuré (1). » Nous voyons, en effet, Pépin d'Héristal entreprendre cette œuvre difficile de la reconstruction de l'empire franc. « Il essaya, ce sont les propres paroles de M. Michelet, de ramener à la domination des Francs les tribus germaniques qui s'en étaient affranchies, les Frisons au nord, au midi les Suèves (2). » Charles Martel parut tour à tour chez les Frisons, les Allemands, les Suèves, les Bavares; il courut du Rhin au Danube, qu'il traversa (3). Il est inutile de poursuivre jusqu'à Charlemagne ce tableau des excursions franques en Germanie pour montrer que ce prince avait eu dans ces régions barbares d'autres précurseurs que les missionnaires.

M. Michelet rappelle l'Amérique à propos de la Germanie. Eh bien! ce ne furent pas non plus les prêtres qui ouvrirent le Nouveau-Monde aux armées de Charles-Quint. Il faudrait complètement oublier l'histoire du seizième siècle pour dire que des missionnaires avaient précédé Fernand Cortez au Mexique, Pizarre au Pérou,

(1) *Hist. de l'Allemagne*, par M. Le Bas, t. I, p. 147.

(2) *Hist. de France*, t. I, p. 287.

(3) *Frédoigaire, Continuatio, etc.*, pars 2^a, c. cVIII et cIX.

Magellan sur les bords du détroit auquel est resté son nom, ou bien Orellana dans les régions qu'arrose le fleuve des Amazones (1).

Les missionnaires donc, pas plus en Amérique qu'en Germanie, ne tracèrent, même à leur insu, la route aux guerres étrangères qui désolèrent ces contrées.

Les prédications de saint Boniface ne déposèrent pas non plus au-delà du Rhin le germe de futures guerres civiles. M. Michelet assure que chaque peuplade, divisée en deux cultes à la suite des missions, dut voir la partie chrétienne s'armer pour les Francs contre la partie restée idolâtre.

Il n'existe pas une seule preuve de cette assertion.

Des habitants d'outre-Rhin se sont certainement rencontrés parfois sous les drapeaux des chefs francs; mais quels étaient ces Germains? C'étaient ceux qui appartenaient au royaume d'Austrasie, et qui, par conséquent, servaient comme sujets et non comme chrétiens ou comme traîtres envers leur patrie.

C'étaient encore tantôt les Lombards et les Allemands qui s'alliaient à Dagobert contre les Vénèdes (2); tantôt les Saxons qui s'offraient à garder les frontières franques contre les Barbares, pourvu qu'on les exemptât de leur tribut de cinq cents vaches (3); tantôt, au contraire, ces mêmes Vénèdes qui se joignaient au maire du palais Raganfrid contre Charles Martel (4), ou à Pépin le Bref contre les Saxons (5).

Et notez que c'était non pas une partie chrétienne seule qui contractait ces passagères alliances, mais bien la nation. Les rois eux-mêmes des Vénèdes marchaient

(1) Voir l'*Histoire des Voyages*; Paris, 1754, t. XLV et suivants.

(2) Frédegair, *Chronicon*, c. LXVIII.

(3) Ubi *supra*, c. LXXIV.

(4) Frédegair, *Chronicon, Continuationis*, pars 2^a, c. CIV.

(5) Ubi *supra*, *Continuatio*, pars 3^a, c. CXVII.

avec Raganfrid et Pépin, et lorsque les Saxons juraient de garder la frontière de l'Austrasie, ils juraient au nom de toute la Saxe, *pro universis Saxonibus firman*t.

Les chroniqueurs répètent assez souvent que, chez les Saxons vaincus par Carloman et Pépin le Bref, plusieurs recevaient le baptême (1); mais quand ils disent, un peu plus loin, que ce peuple a faussé, comme d'ordinaire, sa parole, et qu'il s'est révolté (2), ils ne font jamais aucune exception pour la partie chrétienne. C'est qu'en effet, s'il y avait, entre ces quelques Saxons et les Francs, même foi religieuse, il y avait aussi entre eux et leurs frères d'armes communauté de patrie, de caractère, d'intérêts, de défaites à venger, et d'impôts à rejeter.

L'un des résultats les plus sûrs des prédications de saint Boniface et des autres missionnaires en Germanie ne fut donc pas la guerre civile et étrangère au profit des Francs.

6° Combien saint Boniface fonda-t-il d'évêchés?

TEXTE DE M. MICHELET. — « Il éleva sur le Rhin la métropole du christianisme allemand, l'église de Mayence, l'église de l'empire, et plus loin, Cologne, l'église des reliques, la cité sainte des Pays-Bas. Après avoir fondé neuf évêchés et tant de monastères, au comble de sa gloire, à l'âge de soixante-treize ans, il résigna l'archevêché de Mayence à son disciple Lulle, et retourna simple missionnaire dans les bois et les marais de la Frise païenne, où il avait, quarante ans auparavant, prêché la première fois. Il y trouva le martyr (3). »

(1) Frédégaire, c. cxiii et cxvii.

(2) Ubi supra, *Continuatio*, pars 3^a, c. cxvii; pars 4^a, c. cxviii.

(3) *Hist. de France*, p. 294 et 296.

OBSERVATIONS. — La manière dont M. Michelet parle des églises de Mayence et de Cologne porte à croire qu'elles datent de saint Boniface. Toutes les deux lui sont fort antérieures. Rome, au temps de saint Boniface et à la demande des princes francs, modifia, il est vrai, les titres ecclésiastiques de ces villes; elle érigea Cologne en métropole, puis peu après, toujours à la demande des Francs, rendit Cologne suffragante de Mayence (1). Il ne s'ensuit pas que les chaires épiscopales de ces cités aient été fondées alors. En effet, à Mayence, par exemple, saint Boniface remplaça Gewilib, qui lui-même avait succédé à son père Gérold, comme Gérold à Raobart (2). Plus anciennement, vers la fin du sixième siècle, le poète saint Fortunat avait fait l'éloge des évêques de Mayence Sidonius et Charentinus, dont le zèle s'empressait à secourir les pauvres et à relever les ruines des églises (3). Le chroniqueur Frédegair nous a conservé, à l'année 612, un apologue de l'évêque mayençais Léonisiu (4). Déjà la notice des métropoles civiles et religieuses, tracée par Honorius, plaçait Mayence et Cologne à la tête de la première et de la deuxième Germanie. Cologne nous présente aussi, en 314, saint Maternus au concile d'Arles; vers 397, Séverin miraculeusement averti de la mort du grand saint Martin; en 590, Ebérégisile envoyé par Childebert pour apaiser une révolte de religieuses; en 632, Chunibert ministre, avec le duc Adelgisile, du jeune Sigebert, roi d'Austrasie (5). A peu près l'an 755, Hildebert réclamait la ville

(1) Sirmondus, *Concil.*, t. I, p. 560, 574, 581.

(2) Bollandus, junii t. I, *Vita S. Bonifacii*, c. III, n° 42, p. 468.

(3) *Miscellanea*, II, xv; III, xix; IX, ix.

(4) *Chronicon*, n° 38.

(5) Notice d'Honorius, en tête des *Conciles* de Sirmond. — Saint Maternus, voir Sirmond, t. I, p. 8 et 11; saint Séverin, voir, dans saint Grégoire de Tours, *Miracles de saint Martin*, I, iv; Ebérégisile, voir, du même saint Grégoire, *De la Gloire des Martyrs*, I, LXII, et son *Histoire des Francs*, X, xv; Chunibert, voir Frédegair, c. LX.

d'Utrecht comme jadis attachée par Dagobert à son diocèse (1). Winfrid n'éleva donc ni *l'église des empereurs* ni *celle des reliques*.

7° Les avis de saint Boniface au pape Zacharie furent-ils des reproches mérités ?

TEXTE DE M. GUIZOT. — « Boniface,... tout dévoué qu'il était à la cour de Rome, savait au besoin lui parler vrai, lui reprocher ses torts, et la presser de prendre garde à elle-même. Il avait appris qu'elle accordait certaines autorisations, qu'elle permettait certaines licences dont se scandalisaient les consciences sévères. Il écrit au pape Zacharie : « Ces hommes charnels, ces simples Allemands, « ou Bavaïois, ou Francs, s'ils voient faire à Rome quel-
« qu'une des choses que nous défendons, croient que cela
« a été permis et autorisé par les prêtres, et le tournent
« contre nous en dérision, et s'en prévalent pour le scan-
« dale de leur vie. Ainsi, ils disent que chaque année,
« aux calendes de janvier, ils ont vu à Rome, et jour et
« nuit, auprès de l'église, des danses parcourir les places
« publiques, selon la coutume des païens. Ils disent aussi
« qu'ils ont vu des femmes porter, attachés à leurs jam-
« bes et à leurs bras, comme faisaient les païens, des phy-
« lactères et des bandelettes, et offrir toutes sortes de cho-
« ses à acheter aux passants » (2). »

OBSERVATIONS. — Le langage de M. Guizot ferait soupçonner que tous les bruits qui couraient en Germanie contre le Saint-Siège, et dont saint Boniface avertissait Zacharie, étaient fondés. Cette grave erreur de l'historien

(1) S. Bonifacii Ep. 109.

(2) *Hist. de la civil. en France*, t. I, p. 103.

de la civilisation se serait dissipée, s'il avait lu les réponses du pape à l'archevêque de Mayence (1).

Cherchons d'abord quels furent ces bruits et ces accusations. Saint Boniface écrit au souverain pontife : « Un laïque, grand personnage, est venu auprès de nous, disant que Grégoire, de sainte mémoire, pontife du siège apostolique, lui avait permis d'épouser la veuve de son oncle, ... laquelle a fait à Dieu vœu de chasteté et a reçu le voile... *Nous ne pensons pas que cette autorisation soit véritable*; ... que votre Paternité daigne nous faire connaître la vérité sur tout cela. » Saint Boniface parle ensuite dans son épître de la fête des calendes à Rome et des femmes ornées de phylactères qu'on rencontre dans cette ville : toutes choses qui scandalisent, non pas les consciences sévères, comme dit M. Guizot, mais *les hommes charnels*. Le saint continue : « Des évêques de la nation des Francs, coupables d'adultère, ... disent, en revenant de visiter la chaire apostolique, que le pontife romain les a autorisés à exercer dans l'Eglise leur ministère épiscopal. Nous luttons contre eux, nous qui n'avons jamais entendu dire que le siège apostolique ait jugé contrairement aux décrets des canons (2). » D'après deux réponses du pape Zacharie, nous voyons encore que saint Boniface parla une seconde fois à ce pontife de prêtres coupables se disant absous à Rome, et qu'il lui reprocha, comme simoniaque, une rétribution exigée pour la concession du pallium (3).

Maintenant que nous connaissons les accusations intentées contre le Saint-Siège, il nous reste à examiner si elles étaient justes ou non.

(1) M. Michelet paraît avoir mieux saisi que M. Guizot le sens des paroles de saint Boniface. « Le bon Winfried, dit-il, demande au pape, dans sa simplicité, s'il est vrai que lui pape il viole les canons et tombe dans le péché de simonie. »

(2) Opera S. Bonifacii, Ep. 132. — Sirmondus, *Concil.*, t. I, p. 529.

(3) Sirmondus, t. I, p. 548.

Or, déjà nous avons entendu saint Boniface lui-même déclarer fausse une partie de ces accusations et lutter contre ceux dont les mensonges en étaient l'origine. Écoutez le pape Zacharie, à son tour, justifier sur tous les points la chaire de saint Pierre. « Quant au personnage, répond-il, qui prétend avoir reçu de notre prédécesseur, de sainte mémoire, la permission d'épouser la veuve de son oncle,... gardons-nous de croire que notre prédécesseur ait donné un ordre pareil. Jamais de ce siège apostolique il ne part rien qu'on puisse trouver opposé aux ordonnances des Pères ou des canons. Ne cessez donc, frère, de les avertir, de les exhorter, de les reprendre, pour qu'ils rompent un si coupable mariage. Nous avons, de notre côté, adressé à ce personnage des monitions. Relativement aux calendes de janvier, aux augures, aux phylactères, nous savons que toutes ces choses avaient été retranchées par nos pères. Mais comme, à l'instigation du diable, elles pullulaient de nouveau, nous les avons arrachées, du jour où la divine clémence eut ordonné que nous fussions le représentant de l'apôtre. Notre prédécesseur, le seigneur Grégoire, pape, les avait fidèlement et pieusement attaquées par une constitution... Pour ce qui est de ces prêtres dont la doctrine est fausse, qui même sont convaincus d'adultère et de fornication, qui assurent avoir trouvé le siège apostolique indulgent à leur égard, et en avoir obtenu, au lieu d'un châtiment, l'autorisation de prêcher, que votre sainte Fraternité n'en croie absolument rien ; mais qu'elle exerce contre eux la vindicte canonique, comme contre ceux à l'égard desquels vous savez que je vous ai enseigné plus haut votre devoir ; car nous ne voulons pas que vous agissiez autrement que conformément aux sacrés canons et aux instructions que vous vous rappelez avoir reçues de ce siège apostolique (1). Que votre sainte Fraternité ne croie rien de ce que disent ces

(1) Sirmondus, t. I, p. 534.

prêtres ; car (ce qui, au reste, est impossible), si nous eussions fait ce qu'ils avancent, nous l'eussions indiqué par nos lettres à votre Charité. Mais c'est impossible, n'en croyez rien (1). » Arrivé au reproche de simonie, Zacharie dit : « Que Dieu nous garde, et notre clergé avec nous, de livrer à prix d'argent un don que nous avons reçu par la grâce de l'Esprit saint ! En effet, pour ces trois palliums sollicités auprès de nous par vos propres instances, personne n'a rien demandé aux évêques. De plus, les pièces qui, selon l'usage, sont envoyées de notre secrétairerie pour votre confirmation et votre instruction, ont été accordées à nos frais, sans que nous ayons rien exigé. Que votre Fraternité se garde donc de nous reprocher en aucune manière le crime de simonie. Tous nous anathématisons les audacieux qui vendent les dons du Saint-Esprit (2). » Le pape dit ailleurs au sujet de ces palliums : « Si les évêques de France remplissent, comme ils l'ont dit, la promesse de demander le pallium, ils méritent d'être loués pour cela ; s'ils agissent autrement, c'est leur affaire. Pour nous, grâce à Dieu, ce que nous avons gratuitement reçu, nous le concédons gratuitement (3). »

Telles furent les réponses du pape, dénégations nettes et péremptoires. Remarquez comme les preuves de cette justification reposent sur des faits irrécusables. Boniface, selon le souverain pontife, doit comprendre que l'accusation de simonie est injuste, et qu'on ne vend pas à Rome la faculté de porter le pallium, comme on l'a dit en Germanie, puisqu'on n'exige rien pour les trois palliums sollicités par Boniface à cette heure même, et que lui, archevêque de Mayence, ne s'est jamais rien entendu demander ; il doit comprendre que le pape n'a donné aucune des indignes autorisations dont quelques personnes se

(1) Opera S. Bonifacii, Ep. 438.

(2) Sirmondus, p. 548.

(3) Sirmondus, p. 578.

sont vantées, puisque ces autorisations lui auraient été personnellement notifiées pour qu'il eût à les respecter ; il doit rester convaincu que les époux incestueux et les prêtres déposés n'ont point trouvé de protecteur dans la chaire apostolique, puisque le pape veut qu'on sévise sans pitié contre ces imposteurs ; il ne doit pas s'imaginer, comme ces grossiers Barbares, que l'Eglise conserve les usages païens, puisque les souverains pontifes font une guerre d'extermination à ces folies renaissantes.

N'ai-je pas eu raison de regretter que M. Guizot se soit abstenu de jeter les yeux sur les réponses de Zacharie, où il aurait appris que les bruits recueillis par saint Boniface étaient de ces rumeurs calomniatrices, comme, hélas ! nous en entendons chaque jour encore ?

Singulière façon de juger un procès, que d'oublier de lire la défense de l'accusé !

*8° Saint Boniface montra-t-il un zèle âpre et farouche
contre les hérésies ?*

TEXTE DE M. MICHELET. — « Mais le principal objet de sa haine, ce sont les Scots (nom commun des Ecossais et des Irlandais). Il condamne leur principe du mariage des prêtres. Il dénonce au pape, tantôt le fameux Virgile, évêque de Saltzbourg (c'est lui qui affirma le premier que la terre est ronde), tantôt un prêtre nommé Samson qui supprime le baptême. Clément, autre Irlandais, et le Gaulois Adalbert troublent aussi l'Eglise. Adalbert érige des oratoires et des croix près des fontaines (peut-être aux anciens autels druidiques) ; le peuple y court et déserte les églises. Cet Adalbert est si révérend qu'on se dispute comme des reliques ses ongles et ses cheveux. Autorisé par une lettre de Jésus-Christ, il invoque des anges dont le nom est inconnu ; il sait d'avance les péchés des hommes et n'écoute pas leur confession. Winfried,

implacable ennemi de l'église celtique, obtient de Carloman et de Pépin qu'ils fassent enfermer Adalbert. Ce zèle âpre et farouche était au moins désintéressé (1). »

OBSERVATIONS. — Sans nul doute, la tolérance est une fort belle vertu ; mais, pour être utile, elle doit, comme les autres vertus, se manifester en temps opportun. Or, saint Boniface a-t-il manqué à ce devoir si évangélique par haine contre l'église des Celtes ?

Un Scot, se disant évêque, prêchait en Gaule diverses erreurs, et menait à sa suite une concubine, sa belle-sœur, et deux enfants que l'adultère lui avait donnés de cette femme. Saint Boniface en avertit le pape et conclut à la nécessité de faire incarcérer le coupable (2). Or, si le Scot était marié d'après un principe de son église, d'où vient que ni lui, ni Boniface, ni le pape Zacharie, ni le concile romain tenu à cette occasion, n'ont mentionné une telle circonstance (3) ? D'où vient que le scandaleux évêque ne parlait que de la loi de Moïse ordonnant au Juif d'épouser la veuve de son frère mort sans postérité (4) ? Il ne pouvait, en effet, invoquer l'usage de son église, qui défendait aussi rigoureusement que l'église romaine le mariage aux prêtres, comme nous l'avons prouvé ailleurs. Ce Scot était donc non pas marié, mais lié à une concubine. Eh bien ! pour que saint Boniface tâchât de faire disparaître le dégoûtant spectacle donné par l'immoral prédicateur, était-il nécessaire qu'il poursuivît d'une haine profonde l'église celtique, étrangère d'ailleurs aux mauvaises mœurs du Scot ? ne suffisait-il pas qu'il appartint à une nation civilisée (5) ?

(1) Sirmondus, p. 295.

(2) Opera S. Bonifacii, Ep. 135 et 144.

(3) Opera S. Bonifacii, Ep. 135 et 144, et post Ep. 135, concil. roman. — Sirmondus, t. I, p. 547 et 552.

(4) Sirmondus, p. 546.

(5) Voir le chapitre sur l'église celtique dans les Iles Britanniques, paragraphe 12.

Au reste, pour couper court à toutes ces banales et injustes explications du zèle de saint Boniface contre les hérésies, zèle qu'on change en haine contre les Scots et l'église celtique, rappelons qu'à son élection au siège de Mayence, quand il vit le petit nombre de ses coopérateurs pour son immense travail; il en fit venir de nouveaux, les uns de son pays, d'autres de la France, quelques uns aussi *des frontières d'Hibernie* (1). Rappelons encore qu'il avait été lui-même très-longtemps, à Utrecht, disciple de Willibrord, saint évêque instruit dès son enfance en Irlande et envoyé d'Irlande en Germanie avec douze compagnons irlandais ou élèves d'Irlandais (2). Voilà des indices de sympathie pour les Scots plus sûrs que les indices de haine supposés par M. Michelet.

Concluons donc, premièrement, que cet historien se trompe quand il transforme l'orthodoxie de saint Boniface en *implacable inimitié* contre l'église celtique; secondement, que c'est un commerce incestueux qu'il offre pour type du mariage des prêtres scots. N'était-ce donc pas assez d'avoir fait de ces prêtres des hérétiques?

Clément fut, assure-t-on, une autre victime du vicaire apostolique. M. Michelet, qui le dit, n'a pas cependant rédigé les actes du martyre de cet infortuné; je n'ai pas non plus grand'chose à en dire, car ce Clément est précisément l'évêque dont nous venons de parler (3). M. Michelet a cité d'abord la condamnation de son mariage, mais sans nommer le coupable; maintenant il le nomme, sans citer toutefois le sujet de la condamnation. Par ce double emploi, on augmente la liste des méfaits de Boniface contre les Scots. C'est au moins ingénieux.

(1) *Vita S. Bonifacii*, p. 482, n° 4 : « Alios etenim ex gente sua, alios ex parte Franciæ, nonnullos etiam de finibus Hiberniæ. »

(2) *Vita S. Bonifacii*, p. 465, n° 25. — Bède, *Hist. eccl. gentis Anglorum*, l. V, c. II.

(3) Sirmondus, p. 553.

M. J.-J. Ampère s'occupe aussi de notre Scot. « Un hérétique nommé Clément, rationaliste intrépide, mit dès lors en avant quelques unes des doctrines que devait plus tard reproduire le protestantisme, touchant l'appel à l'Écriture et le mariage des prêtres ; il disait aussi que le Christ, en descendant aux enfers, avait délivré non seulement les élus, mais tous les autres hommes (1). »

Ce n'est plus, comme M. Michelet, d'après les libertés de l'église celtique que M. Ampère unit Clément à sa *concubine* (2), c'est au nom des libertés que la Réforme proclamera huit siècles plus tard. Je préférerais cette dernière imagination, si Clément ne nous avait avertis lui-même qu'il s'était proposé d'obéir à Moïse. Clément reculait dans le passé jusqu'aux coutumes abolies des Israélites, et voilà que M. Ampère le pousse en avant jusqu'à Luther et Catherine Bora ; il judaïsait, et on le salue comme rationaliste intrépide ; on en fait à la fois un appelant à la Bible et un audacieux qui efface des livres saints l'*Ite in ignem æternum* : c'est un pêle-mêle de contradictions à donner le vertige.

M. Michelet place entre les membres de l'église celtique Samson, *qui supprimait le baptême*. L'église celtique ne baptisait-elle donc pas ? Nous trouvons la preuve du contraire dans la vie de saint Boniface. Un prêtre, chez les Germains, prononçait mal les paroles sacramentelles en administrant le baptême (3). L'archevêque de Mayence regardait comme nuls ces baptêmes et voulait qu'on les réitérât. Deux prêtres scots, Virgile et Sidoine, se plaignirent à Zacharie de ce qu'on leur ordonnait de rebaptiser les chrétiens. Ils baptisaient donc et observaient respectueusement les lois de l'Eglise qui défend de réitérer le sacrement dont nous parlons. Par conséquent,

(1) *Hist. litt., etc.*, t. III, p. 40.

(2) Sirmondus, p. 547, *Ep.* 4 : « Ut concubinam haberet. »

(3) Sirmondus, p. 530.

Samson, quoique né chez les Celtes, n'appartenait pas à l'église celtique.

Quel pandémonium que cette église, si elle reconnaissait aussi Adalbert pour un de ses enfants ! Ce sont les malheurs de cet insensé qui, ce semble, ont le plus révolté M. Michelet (1).

Mais, de bonne foi, violait-on la tolérance quand on empêchait un charlatan ou un fanatique de se proposer à la vénération de la populace et de distribuer les fragments de ses ongles et de ses cheveux ? Car ces ongles et ces cheveux qu'on *se disputait*, c'était Adalbert lui-même qui les distribuait, pour qu'on les honorât et qu'on les portât avec les reliques de saint Pierre ; ces oratoires qu'il érigait, « il les dédiait en son propre honneur. » Honteux détails que M. Michelet a voulu taire, mais qu'il faut révéler, puisqu'on ose blâmer le censeur de ces turpitudes, auxquelles se mêlait la luxure, compagne ordinaire des erreurs dogmatiques (2). Eh bien ! est-ce que ce misérable ne méritait pas d'être éloigné de la société comme imposteur ou comme fou ? Si saint Boniface avait laissé les germes de foi et de civilisation qu'il avait apportés chez les Barbares, qui lui coûtaient sa famille, sa patrie, son repos, et qui devaient lui coûter la vie, s'il les avait stupidement laissé écraser sous le pied d'Adalbert, c'est alors qu'il aurait été digne du blâme de l'histoire. Mais par sa juste sévérité contre des doctrines abrutissantes, il a bien mérité de la religion et du bon sens.

M. Ampère a aussi tâché de grandir un peu Adalbert, à l'aide de ces paradoxes : « L'hérésie est le signe auquel on reconnaît toujours le degré d'énergie que la pensée atteint dans un siècle. La vie intellectuelle est pauvre, quand il n'y a pas de lutte contre les opinions reçues. Tel

(1) Sirmondus, p. 553 : « In proprii nominis honore dedicavit oratoria, .. ungulas quoque et capillos dedit, etc. »

(2) Sirmondus, p. 547 : « A luxuria minime se continebat. »

fut jusqu'à un certain point le sort du temps dont je parle. Néanmoins, dans ce temps même, on trouve des velléités d'opposition, d'indépendance, et une grande audace d'esprit. Un certain Adalbert prétendait avoir été couronné dans le sein de sa mère par Dieu ; il se considérait comme une sorte de messie. Adalbert appartenait à la vieille famille des gnostiques. C'est un rejeton tardif qui croît au septième siècle sur le tronc mort du gnosticisme, et qui ne sera pas le dernier (1). »

Adalbert prêcha au huitième siècle, en même temps que saint Boniface, non pas *au septième siècle*. Sa doctrine n'était pas du gnosticisme, car il ne suffit pas d'être absurde pour être gnostique. Le fond du gnosticisme, M. Ampère l'avoue ailleurs (2), c'était le principe de l'émanation. Or, rien de pareil dans les rêveries de l'hérétique gaulois. Il se donnait pour un saint personnage bûni dès le sein de sa mère et non moins digne de la vénération des fidèles que le chef des apôtres ; mais jamais il ne se proclama *comme une sorte de messie*, comme émané de près ou de loin de la substance éternelle et divine.

Les réflexions dont M. Ampère accompagne ses inexactitudes sur Adalbert sont loin d'être plus admissibles.

J'avoue qu'il faut des luttes à l'esprit humain pour qu'il ne s'endorme pas dans ses croyances et que sa foi ne dégénère point en routine : *Oportet et hæreses esse* (3). C'est ainsi que, dans l'atmosphère et sur l'Océan, les tempêtes sont parfois nécessaires. Mais soutenir que l'opposition dogmatique doive être continuelle, c'est comme si l'on voulait que le ciel et la mer fussent bouleversés d'orages sans fin. Laissons donc l'homme jouir, entre deux tour-

(1) *Hist. litt., etc.*, t. III, p. 9.

(2) *Hist. litt., etc.*, t. I, p. 476.

(3) *Ep. I^a Corinthios*, c. XI, v. 49. — S. Luca, *Evangelium*, c. XVII, v. 4 : « Væ autem illi per quem veniunt. »

mentes, de la sérénité de la nature et des espérances de sa religion.

J'avouerai encore qu'en certaines occasions l'hérésie a supposé une grande vigueur de pensées ; mais je nie qu'elle puisse être prise pour la mesure ordinaire de l'énergie intellectuelle d'un siècle. L'audace est-elle donc toujours de l'intelligence ? Si c'est de l'audace, quelque stupide qu'elle soit, que vous cherchez pour type de la liberté philosophique, ne vous arrêtez plus aux Clément ni aux Adalbert, vous trouverez beaucoup mieux à Charenton.

Comment ! il y aurait eu plus d'énergie intellectuelle dans Simon le magicien, qui se disait l'Eternel, que dans les apôtres Pierre et Paul, qui, au sein de la Rome des Césars, fondèrent la Rome nouvelle ? Il y aurait eu plus d'énergie intellectuelle dans Arius pour nier, par d'hypocrites tergiversations, la divinité du Christ, que dans ses adversaires, les Athanase, les Hilaire de Poitiers, les Lucifer de Cagliari, Pères de l'Eglise par leur savoir, véritables tribuns par leur véhémence parole ? Il y aurait eu plus d'énergie dans Vigilance contre le jeûne et le célibat que dans l'éloquent et fougueux saint Jérôme ? plus dans Pélagie, qui n'osait avouer devant ses juges ses attaques contre la grâce, que dans saint Augustin, le Platon chrétien ? plus dans les Arnould que dans Bossuet ? plus dans Voltaire, Diderot et Jean-Jacques que dans les humbles jésuites qui fondaient et gouvernaient les merveilleuses réductions des sauvages du Paraguay ? plus dans Châtel que dans Lacordaire ? Et, afin de s'en tenir au huitième siècle, il aurait donc fallu une plus forte tête à Adalbert pour distribuer les rognures de ses cheveux et de ses ongles, ou bien à Clément pour se donner une femme et dire qu'*il n'y aura point d'enfer*, qu'à Boniface pour organiser en Germanie une église et la civilisation ? Adalbert lui-même, tout insensé qu'il était, n'aurait osé le soutenir. Pendant ce huitième siècle dont on veut qu'Adalbert ait été le héros intellectuel, il y avait au monastère de Weremouth un religieux qui,

sans autre secours que la bibliothèque du couvent, embrassa toutes les sciences alors étudiées, sut y introduire des idées plus raisonnables, par exemple, le soupçon, formellement exprimé, de l'attraction lunaire dans le flux et le reflux de l'Océan (1), et qui termina sa carrière scientifique en dotant la Grande-Bretagne, sa patrie, d'un livre qu'elle regarde comme le fondement de son histoire (2) : on voit que je veux parler du vénérable Bède. Eh bien ! la pensée n'était-elle pas plus puissante dans l'esprit de ce moine que dans tous ces hérétiques scots et gaulois ? C'est profaner les noms si respectables d'esprit et de pensée, que de les appliquer aux folies d'un Adalbet.

M. Ampère a donc exagéré l'importance de l'hérésie, tout autant que M. Michelet la sévérité de saint Boniface contre les hérétiques.

9° *Différend de saint Boniface et de saint Virgile de Saltzbourg sur la question des antipodes :*

TEXTE DE SIR THOMAS MOORE. — « Un prêtre ignorant était dans l'habitude de faire usage de mauvais latin en administrant le baptême ; Boniface, à qui il plut de considérer ce baptême comme nul, ordonna à Virgile, dans quelques cas qui s'étaient présentés, de l'administrer une seconde fois. L'abbé, plus sage que l'archevêque, s'y refusa avec courage... Il soumit toutes les circonstances de l'affaire au pape Zacharie, qui écrivit sur-le-champ à l'archevêque pour blâmer l'ordre qu'il avait donné, approuvant ainsi par le fait le refus de Virgile.

(1) *De Ratione temporum*, c. xxvii : « Tanquam lunæ quibusdam aspirationibus invitus protrahatur, et iterum ejusdem vi cessante in mensuram propriam refundatur, etc. »

(2) *Biographie universelle* de Michaud, article Bède. — Lingard, *Hist. d'Angleterre*, preuves, p. 397 et suiv.

« Ce triomphe remporté sur lui par un inférieur semble avoir aigri l'esprit de Boniface, car, depuis ce temps, il chercha toutes les occasions de dénoncer Virgile au pape, comme coupable de diverses erreurs sur des points de la doctrine catholique. La plus sérieuse de ses accusations, comme on peut le conclure d'après le bruit qu'elle fit, fut celle qui lui faisait un crime d'avoir soutenu qu'il existait un autre monde et d'autres hommes sous la terre. Le fait est que l'esprit intelligent de Virgile... en était venu à la conclusion que la terre était de forme sphérique, et que, par une conséquence naturelle, il y avait des antipodes. Telle était, comme une enquête le prouva, la doctrine scientifique que l'ignorance avait représentée comme une croyance en un autre monde au-dessous de la terre, distinct du nôtre, habité par des hommes qui n'étaient pas de la race d'Adam, et qui n'étaient pas du nombre de ceux pour qui Jésus-Christ était mort. L'argument de Boniface était : *Si essent antipodes, alii homines, adeoque alius Christus introduceretur*... Comme il n'est fait aucune mention des suites de cette affaire, on peut supposer que l'abbé accusé trouva un moyen de se justifier ; et cette accusation mémorable nuisit si peu à son avancement dans ce monde et dans l'autre, que, quelques années après, il fut nommé évêque de Saltzbourg, et que le pape Grégoire IX le canonisa en 1233 (1). »

M. Michelet s'était borné à dire de saint Boniface sur ce sujet : « Le principal objet de sa haine, ce sont les Scots... Il dénonce au pape le fameux Virgile, évêque de Saltzbourg (c'est celui qui affirma le premier que la terre est ronde)... Ce zèle âpre et farouche était au moins désintéressé. »

OBSERVATIONS. — L'archevêque de Mayence ne fut point poussé contre saint Virgile par la *haine*, soit qu'on suppose cette haine désintéressée, soit qu'on la suppose vindicative.

(1) *Hist. d'Irlande*, traduction de M. Defauconpret, t. I, p. 461.

Puisque la biographie de saint Boniface nous l'a montré appelant même d'Irlande des coopérateurs, on ne peut donc pas dire qu'il ait détesté Virgile, à cause de son nom d'Irlandais, par une instinctive répulsion de la race saxonne contre tout membre de la race celtique. Le zèle du prélat n'a donc pas été de la haine, même désintéressée ; moins encore a-t-il été de la vengeance.

On imagine que Boniface dut certainement chercher à punir Virgile de son triomphe. Ni les écrits de l'archevêque, ni les nombreuses biographies des deux saints n'autorisent ce soupçon. S'il s'agissait d'un rhéteur ou d'un sophiste, un tel soupçon serait admissible ; mais songeons donc qu'ici nous sommes en présence d'un véritable grand homme ; songeons donc que ce n'est pas ce héros chrétien aspirant au martyre qui n'aurait pu supporter une humiliation passagère, et qui aurait consenti, pour se venger, à troubler et scandaliser la chrétienté qu'il fondait.

Comment expliquerait-on, d'ailleurs, qu'étant irrité contre Virgile son vainqueur, l'archevêque serait resté si attaché à Zacharie, qui lui avait refusé la victoire ? Comment expliquerait-on qu'il ait présenté à l'inflexible impartialité de ce juge ses nouvelles plaintes, au lieu de les porter à un concile gaulois et germain qu'il aurait pu influencer ? Si la vengeance excita le second démêlé, quelle cause le premier eut-il ? Était-ce donc déjà une vengeance, ou bien l'attachement de l'archevêque à ce qu'il prenait pour la vérité ? Or, pourquoi l'attachement à la vérité ne l'aurait-il pas dirigé dans la seconde occasion comme dans la précédente ?

Il est non seulement injuste, mais encore inutile, d'attribuer à un sentiment de vengeance le rapport envoyé au pape Zacharie sur la doctrine de Virgile, puisque mille détails de la correspondance de Boniface nous apprennent que ce vicaire apostolique croyait devoir informer Rome de tout ce qui se passait en Germanie et la consulter même sur les choses les plus légères.

Outre des notes très-importantes sur cette foule d'ignorants, de fanatiques, d'imposteurs, d'hommes perdus de mœurs, qui s'étaient jetés en Germanie, on trouve dans les épîtres de saint Boniface au pape de singulières questions pour savoir si l'on peut manger des geais, des corneilles, des cigognes; à quelle époque de la préparation du lait l'hygiène permet aux voraces Germains de s'en nourrir; quelle conduite serait à tenir à l'égard des personnes sujettes à l'épilepsie, et ce qu'il faudrait faire des chevaux en cas pareil; si les religieuses peuvent se laver mutuellement les pieds; quels signes de croix sont commandés au canon de la Messe; comment on doit faire le feu pascal. Ses naïfs épenchements avec le Saint-Siège allaient si loin, que nous l'avons entendu lui adresser quelques paroles de blâme sur la simonie; bien plus, il s'accusait lui-même d'avoir outrepassé, dans ses communications avec les mauvais prêtres, la règle qui lui avait été tracée (1). Or, je le demande, un narrateur si exact de ce qui arrivait dans son vicariat apostolique, un questionneur si scrupuleux, un censeur si franc de ses chefs et de lui-même, pouvait-il négliger de mentionner, dans ses rapports à Zacharie, la doctrine de Virgile sur les antipodes? Dans ce cas comme dans tous les autres, ce n'est donc pas par rancune, c'est par besoin d'exactitude qu'il a parlé.

Les nombreux reproches de Boniface contre Virgile furent, il est vrai, très-vifs, puisque le pape lui dit : « Que votre cœur, mon frère, ne se laisse pas aller à la colère; mais quand vous rencontrerez de telles personnes, avertissez-les dans votre patience. » Ces pacifiques conseils laissent soupçonner dans les plaintes de l'évêque de Mayence une véhémence bien facile, d'ailleurs, à comprendre et à excuser chez cet homme entouré d'obstacles de tout genre, qui lui viennent trop souvent de ses frères dans le sacerdoce. Or, la vivacité du langage du saint, *quand il rencon-*

(1) S. Bonifacii *Ep.* 142 et passim.

trait de telles personnes, est assez expliquée par son zèle, son caractère et sa position, pour que nous ne descendions pas à en chercher la cause dans un sentiment secret de haine et de vengeance.

Il n'y eut pas non plus des dénonciations multipliées contre le prêtre Virgile. La réponse de Zacharie, seul document qui reste sur ce sujet, mentionne bien plusieurs reproches, mais non pas des reproches faits à plusieurs reprises (1).

Autant sir Thomas Moore et M. Michelet se sont montrés sévères contre saint Boniface, autant ils ont été prodigues d'éloges pour le savoir de saint Virgile.

M. Michelet est tellement convaincu que l'opinion de la rotondité de la terre et de l'existence des antipodes naquit au moyen âge et de l'esprit de saint Virgile, qu'il répète plus explicitement encore ailleurs cette singulière assertion, que nous l'avons entendu émettre il n'y a qu'un instant : « Ce fut, dit-il, un Irlandais, un disciple de saint Colomban, Virgile de Saltzbourg, qui affirma le premier que la terre est ronde, et que nous avons des antipodes (2). »

Avant d'aborder ce sujet, je ferai observer que saint Colomban, mort en Lombardie l'an 615, ne put avoir pour disciple Virgile, qui ne vint sur le continent que vers l'an 746 (3).

Mais n'importe, place à Virgile entre Newton et Galilée, puisque le premier il a découvert l'existence des antipodes et la rotondité de la terre !

(1) Sirmondus, *Concil.*, t. I, p. 573. — Outre l'opinion erronée de Virgile sur les antipodes, on lui reprochait de chercher, par de méchants procédés, à se venger d'avoir été convaincu d'une erreur par Boniface, et de brouiller le duc Odilon et l'archevêque de Mayence, à propos d'un évêché que Virgile demandait, en soutenant qu'à Rome le pape l'avait désigné pour le premier siège vacant en Germanie, ce que Zacharie répondit être faux.

(2) T. I, l. II, c. I, p. 262.

(3) Th. Moore, *Hist. d'Irlande*, t. I, p. 461.

Cependant, si Virgile a découvert l'existence des antipodes, comment se fait-il que le poète Lucrèce (1), mort plus d'un demi-siècle avant Jésus-Christ, comment se fait-il que Lactance et saint Augustin (2) aient déjà combattu les partisans de ce système? Virgile ne fit donc que répéter une ancienne opinion scientifique. Sans doute c'était beaucoup au huitième siècle, mais moins cependant que d'être arrivé par ses propres calculs à cette découverte, comme on prétend lui en attribuer le mérite.

On avait aussi soutenu avant Virgile que notre terre est ronde. Bède l'avait affirmé (3), et avant Bède, Pliny l'Ancien (4). J'entends même Rollin qui réclame en faveur d'Aristote la priorité de cette découverte. « Aristote, écrit-il, déterminait, par les observations des astronomes, la figure et la grandeur de la terre. Il prouva qu'elle était sphéroïde par la rondeur de son ombre, qui paraît sur le disque de la lune dans les éclipses, et par l'inégalité des hauteurs méridiennes, qui sont différentes à mesure que l'on s'approche ou que l'on s'éloigne des pôles (5). » Ici encore Virgile n'a donc rien découvert. A-t-il même connu la sphéricité de notre planète? Je le crois, puisqu'il était instruit; mais je ne puis le conclure de ce qu'il enseignait, au moins du résumé qui en reste. Tout ce que l'on sait de son opinion se trouve réduit aux quelques lignes suivantes d'une lettre de Zacharie : « Quant à la perverse doctrine que Virgile énonce contre le Seigneur et son âme, à savoir qu'il y a sous terre un autre monde et d'autres hommes, un autre soleil et une autre lune, s'il est convaincu de la soutenir, réunissez un concile; qu'on le

(1) Lucrèce, l. I, v. 1035.

(2) Lactance, *Institutions divines*, l. III, c. xxiv. — S. Augustin, *Cité de Dieu*, l. XVI, c. ix.

(3) *De Natura rerum*, c. xlvi.

(4) *Histoire naturelle*, édition de Lemaire, t. I, l. II, n° 64, p. 370.

(5) *Histoire ancienne*, t. XIII : Sur l'Astronomie. — Je lis, en effet,

chasse de l'Eglise, et qu'on le prive de l'honneur du sacerdoce (1). »

Je trouve bien ici les antipodes, j'y cherche inutilement la rotondité de la terre, qui, entre les deux soleils et les deux lunes que lui donne Virgile, pourrait être plane tout aussi bien que ronde. Loin donc que le savant Irlandais ait enseigné le premier quelle est la forme véritable de la terre, il n'existe aucune preuve qu'il l'ait soupçonnée; on est réduit à lui en supposer la connaissance.

Il reste une dernière difficulté à éclaircir. Pourquoi l'opinion de saint Virgile effraya-t-elle la susceptibilité théologique de saint Boniface, quelque délicate qu'on l'imagine, et comment aurait-elle mérité les peines dont Zacharie la menaça ?

Sir Thomas Moore cite l'*argument* et même les expressions de saint Boniface contre saint Virgile. Il est tout à fait probable que telle fut la pensée du légat. L'historien a pourtant un fort grand tort, c'est de donner ce passage comme authentique; il n'est pas de l'évêque de Mayence. C'est une création de sir Thomas Moore, aussi bien que le bruit fait, selon lui, par l'accusation intentée contre Virgile, et que l'*enquête* établie à ce sujet. Les anciens ne parlent pas du tout de cela.

J'ai dit que si l'*argument* prêté à saint Boniface ne se lit pas dans ses écrits, il exprime cependant au fond, très-vraisemblablement, la crainte que l'on dut avoir que les antipodes, dans le système de saint Virgile, ne fussent étrangers à Adam et au Christ.

En effet, la fausse idée que les anciens se formaient des antipodes, et que le langage du prêtre irlandais ne semblait que trop confirmer, était menaçante pour la foi. Nous lisons dans le *Songe de Scipion* : « Des diverses zones qui

dans Aristote, *De Cælo*, l. I, c. xiv : « Et hac igitur ratione figuram ipsius esse rotundam necesse est. »

(1) Sirmondus, p. 573.

ceignent la terre, deux sont habitables : celle-là, l'australe, dont les habitants ont les pieds tournés contre les vôtres, est sans rapport avec votre espèce(1). » Or, si la zone australe était sans rapport avec la boréale, d'où venaient donc ses habitants? Ils étaient donc autochthones? Il n'y avait donc plus de communauté d'origine pour le genre humain? La doctrine de Virgile ne tendait pas à diminuer ces justes craintes, et les hommes qu'il plaçait sous un autre soleil ne devaient pas paraître moins étrangers à la famille d'Adam que le flambeau de leurs jours à notre hémisphère. Le pape en voulait donc non point aux antipodes, ni aux savants, mais à ce qu'il y avait de faux et de dangereux dans l'opinion des savants sur les antipodes.

Loin de moi la pensée que saint Virgile niât l'origine unique des hommes; seulement ce point de doctrine ne ressortait pas du rapport envoyé de Germanie à Rome. Au reste, je crois, avec sir Th. Moore, que saint Virgile, sur ce chef d'accusation et sur d'autres non moins graves, se justifia pleinement, ou dans un concile de Germanie, ou auprès du pape, si Zacharie évoqua l'affaire à son tribunal, comme il en avait l'intention (2). Le titre d'évêque décerné à Virgile peu d'années après en est la preuve. Surtout je conclus de cette promotion que saint Boniface n'avait pas agi par haine. Un métropolitain, à la fois aussi puissant que celui de Mayence et aussi vindicatif qu'on le suppose, aurait eu la précaution de rendre la carrière des honneurs impossible à son ennemi, en multipliant devant

(1) Cicéron, *De Republica*, l. VI, n° 43, édition de Lemaire, t. V, p. 383 des Œuvres philosophiques. — On lit aussi dans Strabon : « Il est évident que nous habitons dans l'un des deux hémisphères, et que c'est dans l'hémisphère septentrional. Que nous nous étendions dans les deux hémisphères, cela est impossible; car, disait Homère, « qui donc traverserait ces fleuves immenses, et d'abord l'Océan et la « zone torride? » (*Géographie*, l. II, t. I, p. 304, édition de Paris, imprimerie impériale, 1805.)

(2) Sirmondus, p. 573.

lui les obstacles, ou du moins en l'oubliant. Dira-t-on qu'il n'aurait osé agir de la sorte contre Virgile, protégé du duc de Bavière Odilon? Il l'aurait osé. Est-ce qu'il ménagea le fameux Adalbert, qui avait bien su gagner aussi les bonnes grâces de Carloman (1)? Est-ce que, d'ailleurs, il n'avait pas conquis lui-même depuis longtemps l'estime d'Odilon (2)?

Boniface n'a donc pas été haineux; Virgile n'a pas parlé le premier des antipodes et de la rotondité de notre planète; enfin, Zacharie n'a pas eu tort de condamner une opinion dangereuse par un alliage d'erreurs dont elle ne savait pas se débarrasser.

10° *Pour quel motif saint Boniface déposa-t-il Gewilieb, évêque de Mayence?*

TEXTE DE M. LE BAS. — « Bien que déjà, sous le règne de Dagobert, les évêchés de l'Alemanie eussent été organisés, les diocèses de Ratisbonne, Saltzbourg, Freisingen et Passau reçurent une délimitation plus précise... Cette organisation des archevêchés donna lieu à des contestations avec Gewilieb, archevêque de Mayence. Bien que ce prélat n'eût pris aucune part active à la conversion des peuples de la rive droite du Rhin, il voulait cependant qu'ils fussent soumis à son autorité, et il vit surtout avec grand déplaisir que Boniface agit sur ce point comme légat du pape et comme archevêque. Il lui suscita donc de nombreux embarras; mais Boniface, grâce à l'intervention du pape et à l'appui de Charles Martel, se maintint contre ces attaques, et bientôt Gewilieb fut déposé, sous prétexte qu'il entretenait des chiens de chasse et des fau-

(1) Bollandus, *Vita S. Bonifacii*, p. 474.

(2) *Vita S. Bonifacii*, p. 468.

cons, et parce que, dans une guerre, il avait tué de sa main un Saxon, pour venger la mort de son père. » M. Le Bas, à propos du premier de ces deux reproches, ajoute en note : « Ce qui prouve que ce n'était qu'un prétexte, c'est que Boniface lui-même envoya en présent au roi de Kent, Ethelbert, des faucons allemands. Voyez la 42^e lettre de Boniface (1). »

OBSERVATIONS. — Gewilieb, sur le siège de Mayence, était non point archevêque, mais évêque seulement, puisque ce fut en faveur de Boniface que l'on érigea l'église de Mayence en métropole.

Ce n'était pas Gewilieb qui voulait soumettre à son autorité les peuples de la *rive droite du Rhin*. M. Le Bas attribue ici à l'évêque de Mayence l'ambitieuse prétention d'un évêque de Cologne qui réclamait le diocèse d'Utrecht (2).

Les *embarras* suscités au prélat romain ne lui vinrent pas non plus de Gewilieb, dont la biographie de saint Boniface fait au contraire cet éloge : « Il coula sa vie dans des mœurs honnêtes, sauf qu'il jouait lui-même avec des hérons et des chiens... Après le meurtre de l'assassin de son père, on le mit, ignorant prélat, à la tête d'un peuple ignorant; mais il consentit sans répugnance aux sages avis qu'on lui donnait. Avant tout débat synodal, il rendit à ceux de qui il les tenait son siège et son diocèse, abandonna son patrimoine à saint Martin, et passa ensuite quatorze années d'une vie décente dans sa maison, se plaisant surtout à exercer les devoirs de l'hospitalité (3). »

Saint Boniface n'avait donc aucune opposition à punir dans Gewilieb, et les accusations intentées contre celui-ci n'ont point été des prétextes pour se venger de lui et s'en débarrasser.

(1) *Hist. d'Allemagne*, t. I, p. 162.

(2) *Opera S. Bonifacii*, Ep. 97 : « Et modo vult Coloniensis episcopus sedem supra dicti Willibrordi prædicatoris sibi contrahere. »

(3) *Vita S. Bonifacii*, p. 473.

Le soupçon que saint Boniface ne chercha dans ces reproches qu'un prétexte est venu à M. Le Bas lorsque, dans une épître au légat, il a remarqué que ce dernier avait lui-même envoyé des faucons en présent au roi de Kent.

D'abord, ce n'est pas l'épître 42, étrangère au sujet, qu'il faut citer, mais les épîtres 12 et 40.

Ensuite, pour que Boniface eût été aussi répréhensible que l'évêque inculpé, il faudrait qu'il eût de même élevé chez lui, pour ses jeux et ses plaisirs, les oiseaux qu'Ethelbert lui demandait. L'a-t-il fait, et le prince, qui s'adressait à lui, pensait-il qu'il possédât un appareil de chasse où l'on pourrait aisément choisir? Certainement non, puisqu'il écrivait : « Il est une chose que je désire que vous me procuriez, et que vous n'aurez pas grande peine, je crois, à *acquérir*, d'après ce que l'on m'a dit : ce sont deux faucons. Je vous prie de faire cette *acquisition* et cet envoi (1). »

Or, comment saint Boniface, en faisant acheter ces deux oiseaux pour le roi de Kent, aurait-il méprisé la loi de l'Eglise aussi bien que Gewilieb, qui avait l'habitude d'en nourrir chez lui? Etait-il donc défendu au prêtre de toucher, de regarder, de nommer un faucon? Avait-on déclaré cet oiseau immonde et pestiféré?

M. Le Bas s'est donc doublement trompé, soit en disant que Gewilieb faisait de l'opposition contre le légat du pape, soit en accusant ce prélat d'avoir eu recours à un prétexte pour châtier cette opposition.

(1) Opera S. Bonifacii, Ep. 40.

11° Les biographes n'ont-ils pas osé mêler des miracles aux grandes actions de saint Boniface?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Le plus célèbre des missionnaires est Wilfrid, qui a rendu si glorieux son nom latin de saint Boniface... Wilfrid est un Saxon... Un fait à remarquer dans la vie de saint Boniface, qu'on peut à peine appeler une légende, c'est l'absence de miracles. Il ne s'y trouve, au moins jusqu'à la mort du saint, aucun récit merveilleux. Il semble que l'imagination a respecté cette vie et l'a trouvée trop grande par elle-même pour oser rien y ajouter. Pour célébrer ce personnage, dont la destinée fut tellement historique, la légende devint de l'histoire (1). »

OBSERVATIONS. — Saint Boniface s'appela d'abord Winfrid, et non pas Wilfrid : *Illo dicebatur in tempore Winfrid* (2). On doit d'autant moins confondre ces deux noms, qu'il y eut en Frise un autre célèbre missionnaire nommé Wilfrid (3).

Nous arrivons aux miracles de l'archevêque de Mayence. Notez bien qu'il s'agit non pas de leur authenticité, mais uniquement de la justesse de l'observation faite par M. Ampère, qui n'a point rencontré de récits merveilleux dans l'histoire du saint.

Dans la Hesse, Boniface trouve un chêne de Thor et le veut faire abattre. Pendant l'opération, un souffle divin agite et brise le sommet, puis une force supérieure partage le tronc en quatre morceaux, aux yeux des païens qui se convertissent (4).

(1) *Hist. litt. de la France avant le douzième siècle*, t. II, p. 410.

(2) *Vita S. Bonifacii*, p. 464, n° 19.

(3) Bède, *Hist. eccl. gentis Anglorum*, l. V, c. xx.

(4) *Vita S. Bonifacii*, p. 467.

Saint Boniface connu par révélation la mort de son ancien maître, Willibrord, qui même lui apparut plus tard (1). Pendant toute sa vie, il fut en communication avec les anges (2), et l'on croyait même qu'au début de sa carrière apostolique, c'était un de ces esprits bienheureux qui lui avait commandé de se rendre à Rome (3). Il prophétisa sa mort (4).

Si je ne me bornais pas à citer les auteurs de l'époque même de saint Boniface, j'aurais bien d'autres merveilles à narrer. Une nuit, par exemple, on vit la tente du missionnaire briller d'une lumière céleste, tandis que les anges daignaient converser avec lui. Le lendemain, un oiseau laissa tomber de la nourriture sur la table vide du saint en voyage (5). De prophétiques menaces contre des usurpateurs de biens ecclésiastiques s'accomplirent comme saint Boniface l'avait annoncé (6).

L'un des biographes de saint Boniface raconte que, lorsqu'il lisait son travail aux moines de son couvent, on s'emportait contre lui, parce que son archevêque ne faisait point de miracles (7). Je comprends que ce qu'en avait rapporté ce narrateur était trop peu de chose pour un auditoire du moyen âge ; toutefois, le peu qu'il a dit, et ce qu'ont ajouté les autres écrivains contemporains, doit empêcher que l'histoire du saint ne semble dénuée de prodiges, comme l'affirme M. Ampère.

(1) Ubi supra, p. 479, c. II, n° 12.

(2) P. 479, n° 11.

(3) P. 478, c. I, n° 7.

(4) P. 470, c. IV, n° 48.

(5) P. 474, c. II, n° 6.

(6) P. 473, n° 7.

(7) P. 480, c. III.

12° *Résumé.*

Bien des personnages de tous les genres ont passé devant nos yeux dans ce chapitre : prince, savant, missionnaire, pape, hérétiques, presque tous travestis par quelque historien ; nous avons tâché de leur rendre leur physionomie.

Charles Martel n'était pas païen, et il n'attirait pas sous ses drapeaux des Saxons aux dépens de l'Eglise, afin de les convertir ensuite et de s'en servir contre leurs frères restés idolâtres. Saint Virgile de Saltzbourg n'a pas dit le premier que la terre est ronde et que nous avons des antipodes dans l'hémisphère austral ; le pape Zacharie, en attaquant cette opinion fausse et dangereuse par la manière dont on l'exposait, n'a point été l'ennemi du savoir, et il a justifié avec dignité le Saint-Siège, auquel on imputait une scandaleuse indulgence pour le vice. Les hérétiques Clément et Adalbert n'avaient que trop mérité la prison où saint Boniface voulait qu'on les renfermât ; l'histoire de leur temps et celle de presque toutes les époques protestent contre l'axiome qui fait de l'hérésie un stimulant toujours nécessaire de la vie intellectuelle et la mesure de l'énergie qu'atteint la pensée. En effet, saint Boniface ne dépassait-il pas de cent coudées les novateurs accourus en Germanie ? ne les dépassait-il pas autant que le courage et le génie organisateur dépassent la folle audace ? Tout en discernant à l'intrépide missionnaire le nom d'*homme héroïque* (1), on a voulu en faire un inqualifiable personnage, haïssant les Scots sans savoir pourquoi, dénonçant par vengeance un autre missionnaire plus heureux que lui dans la solution d'une difficulté théologique,

(1) M. Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 294.

n'osant enfin, pour se délivrer d'un prétendu chef d'opposition, le punir hardiment, mais le déposant de son siège épiscopal sous un astucieux prétexte.

« Sachons bien, a dit M. Guizot, que, partout où nous rencontrons de grandes choses et de grands hommes, il y a eu d'autres mobiles que des combinaisons ambitieuses et des intérêts personnels. Sachons bien que la pensée de l'homme ne s'élève, que son horizon ne s'agrandit que lorsqu'il se détache du monde et de lui-même (1). » C'est ce que certains écrivains n'ont pas voulu se rappeler en racontant la vie de saint Boniface.

(1) *Hist. de la civil. en France*, t. II, p. 103, l. xix.

CHAPITRE XIV.

SAINT GRÉGOIRE DE TOURS.

1. *Notice.*

« George Florentius, qui prit de son bisaïeul, évêque de Langres, le nom de Grégoire, naquit le 30 novembre 539, en Auvergne, au sein de l'une de ces familles qu'il appelle lui-même sénatoriales, et qui formaient l'aristocratie défailante du pays. La sienne était noble dans l'ordre civil et dans l'ordre religieux ; il avait pour ancêtres ou pour parents plusieurs illustres évêques, et il descendait d'un sénateur de Bourges, Vettius Epagatus, l'un des premiers et des plus glorieux martyrs du christianisme dans les Gaules... Il était d'une très-mauvaise santé, et, déjà ordonné diacre, il fit un voyage à Tours, dans l'espoir de se guérir sur le tombeau de saint Martin. Il guérit en effet, et retourna dans sa patrie. On le voit, en 573, à la cour de Sigebert I^{er}, roi d'Austrasie, auquel appartenait l'Auvergne. Il y reçut la nouvelle que le clergé et le peuple de Tours, frappés sans doute de ses mérites pendant le séjour qu'il avait fait au milieu d'eux, venaient de l'élire évêque. Il accepta après quelque hésitation, fut sacré, le 22 août, par l'évêque de Reims, et se rendit aussitôt à Tours, où il a passé sa vie.

« Il en sortit cependant plusieurs fois, et même pour des affaires fort étrangères à celles de l'Eglise. Gontran, roi de Bourgogne, et Childebert II, roi d'Austrasie, l'employèrent comme négociateur dans leurs longues querelles; on le rencontre, en 585 et en 588, voyageant d'une cour à l'autre pour raccommoder les deux rois. Il parut également au concile de Paris, tenu en 577 pour juger Prétextat, archevêque de Rouen, que Chilpéric et Frédegonde voulaient expulser, et qu'ils expulsèrent en effet de son diocèse. Dans ces diverses missions, et surtout au concile de Paris, Grégoire de Tours se conduisit avec plus d'indépendance, de bon sens et d'équité que n'en montraient beaucoup d'autres évêques... En 592, au dire de son biographe Odon de Cluny, qui a écrit sa vie au dixième siècle, il fit un voyage à Rome pour aller voir le pape Grégoire le Grand.

« Presque au retour de son voyage à Rome, s'il est réel, le 17 novembre 593, Grégoire mourut à Tours, fort regretté dans son diocèse, et célèbre dans toute la chrétienté occidentale, où ses ouvrages étaient déjà répandus... Il avait composé 1° un traité de la *Gloire des Martyrs*, recueil de légendes en cent sept chapitres, consacré au récit des miracles des martyrs; 2° un traité de la *Gloire des Confesseurs*, en cent douze chapitres; 3° un recueil intitulé *Vies des Pères*, en vingt chapitres, et qui contient l'histoire de vingt-deux saints ou saintes de l'église gauloise; 4° un traité des *Miracles de saint Julien*, évêque de Brioude, en cinquante chapitres; 5° un traité des *Miracles de saint Martin de Tours*, en quatre livres; 6° un traité des *Miracles de saint André*. C'étaient là les écrits qui avaient rendu son nom si populaire; ils n'ont aucun mérite qui les distingue dans la foule des légendes.

« Le grand travail de l'évêque de Tours, celui qui a porté son nom jusqu'à nous, est son *Histoire ecclésiastique des Francs*. »

A cette notice, extraite de l'*Histoire de la civilisation*

en France (1), je joindrai l'appréciation littéraire de saint Grégoire par M. Augustin Thierry :

« Par une coïncidence fortuite, mais singulièrement heureuse, cette période (de 500 à 650) si complexe et de couleur si mêlée est celle-là même dont les documents originaux offrent le plus de détails caractéristiques. Elle a rencontré un historien merveilleusement approprié à sa nature dans un contemporain, témoin intelligent et témoin attristé de cette confusion d'hommes et de choses, de ces crimes et de ces catastrophes au milieu desquelles se poursuit la chute irrésistible de la vieille civilisation. Il faut descendre jusqu'au siècle de Froissart pour trouver un narrateur qui égale Grégoire de Tours dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. Tout ce que la conquête de la Gaule avait mis en regard et en opposition sur le même sol, les races, les classes, les conditions diverses, figurent pêle-mêle dans ses récits, quelquefois plaisants, souvent tragiques, toujours vrais et animés. C'est comme une galerie mal arrangée de tableaux et de figures en relief ; ce sont de vieux chants nationaux, écourtés, semés sans liaison, mais capables de s'ordonner ensemble et de former un poème, si ce mot, dont nous abusons trop aujourd'hui, peut être appliqué à l'histoire (2). »

2° *Anecdotes littéraires du temps de saint Grégoire.*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Les lettres purement profanes, à la fin du sixième siècle, n'existaient plus dans les Gaules... Quelques patriciens, quelques riches propriétaires

(1) T. II, l. v. xviii, p. 54.

(2) Voir la préface des *Récits des temps mérovingiens*.

gaulois conservent le goût des lettres par une sorte de tradition héréditaire d'élégance ; mais ces exemples sont rares et isolés... Ceux qui conservaient ces goûts sans être dans une situation élevée, n'avaient qu'un moyen d'exister ; ne trouvant plus dans les villes d'écoles municipales, et n'ayant plus la chance, en ouvrant des écoles particulières, d'y appeler personne, ils se bornaient à l'éducation privée ; les parents des enfants confiés à leurs soins leur donnaient en échange l'hospitalité ; ils portaient le titre de précepteurs (*præceptores*). L'un d'eux s'offrit à Ethérius, et celui-ci lui fit don de quelques vignes, afin qu'il consacrat tous ses instants à l'instruction et qu'il ne fût pas obligé d'aller vivre en parasite chez les parents des enfants dont il soignait l'éducation. Telle était la décadence des lettres : il y a loin de la condition d'Eumène qu'un empereur traitait avec tant de distinction, d'Ausone qui fut consul, il y a loin, dis-je, de la condition de ces hommes à celle du pauvre précepteur ambulant et besogneux du sixième siècle (1). »

OBSERVATIONS. — M. Ampère, pour mieux nous faire comprendre Grégoire de Tours, trace d'abord, en maître habile, un tableau de l'époque de notre saint ; il accumule autour de la tête du prélat, qui en devient plus saillante, ces épaisses ténèbres intellectuelles qu'on a nommées le sixième siècle. Mais tout en admirant le procédé artistique de l'auteur et la vérité de la teinte générale de son tableau, on doit avouer que les détails ou les conséquences y manquent trop souvent d'exactitude. Par exemple, cette première historiette ne peut montrer qu'en élevant des écoles, au sixième siècle, on n'eût pas la chance d'y attirer des élèves.

Selon saint Grégoire de Tours, un clerc de la ville du Mans avait séduit une femme, qui se déguisa en homme et prit la fuite avec son corrupteur. Les deux coupables

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, c. x, p. 280 et 281.

furent dans la suite arrêtés par les parents de la femme, qui condamnèrent celle-ci au feu, et mirent en vente le ravisseur, décidés à le tuer s'il ne se présentait point d'acheteur. « L'évêque de Lisieux Ethérius, l'ayant appris, fut touché de compassion, donna vingt pièces d'or et délivra le clerc de la mort qui le menaçait. Celui-ci, rendu à la vie, déclare qu'il est maître de littérature, et promet au prélat que, s'il lui confiait des enfants, il les rendrait parfaits dans l'étude des lettres. L'évêque, charmé de ce qu'il entend, réunit les enfants de la ville, et les lui confie pour qu'il les instruisse. Enfin, le clerc se vit entouré du respect des citoyens; il avait reçu du prélat quelque peu de terres et de vignes, il était invité par les parents de ses élèves, quand il revint à son vomissement (1). » Le saint évêque le sauva encore une fois de la mort « et le rendit à son honorable fonction; » mais le clerc pervers et ingrat trama la perte de son bienfaiteur et créa un parti pour se faire lui-même nommer évêque : il ne put cependant triompher. Le saint évêque de Lisieux, délivré de la prison où on l'avait renfermé, s'était retiré dans les Etats de Gontran, où son innocence fut reconnue.

Ce fait prouve 1° que si le précepteur paraissait à la table des parents de ses élèves, c'était à titre d'*invité*, et non point en *parasite*; 2° que les personnes instruites n'avaient pas à heurter à bien des portes avant de trouver de l'emploi : il leur suffisait de se montrer pour que les écoliers accourussent. Ce qui manquait, ce n'étaient pas les disciples, c'étaient les instituteurs, puisque saint Ethérius s'empressa par deux fois d'en prendre un fort peu digne cependant de telles fonctions.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « La science était alors si rare, qu'il arrivait à ceux qui en possédaient quelques lambeaux d'en perdre la tête de vanité et d'ambition. Grégoire de

(1) *Hist. ecclès. Franc.*, l. VI, c. xxxvi.

Tours nous fournit un curieux exemple d'un pareil enivrement dans l'histoire d'un certain Andarchius, esclave d'un noble Gallo-Romain. Andarchius, chargé d'accompagner à l'école le jeune fils de son maître, fit de grands progrès dans les lettres; il connaissait Virgile, le code théodosien et le calcul. Enflé de son savoir, Andarchius se crut tout possible et voulut épouser la fille d'un riche Arverne, malgré celui-ci. Dans sa confiance et dans sa vanité audacieuse, il vint s'établir de vive force dans la maison, battit les gens, et à la fin se fit brûler vif par le père de famille. Cet esclave croyait pouvoir tout se permettre, parce qu'il lisait Virgile, qu'il connaissait un peu de droit romain et quelques règles d'arithmétique (1). »

OBSERVATIONS. — Andarchius ne crut pas que ses connaissances littéraires et scientifiques dussent lui mériter la fille et la fortune de l'Arverne Ursus; cette prétention lui vint d'autre part.

L'esclave Andarchius accompagna à l'école son jeune maître non pas seulement comme serviteur, mais comme condisciple; « il fut attaché avec lui, dit saint Grégoire, à l'étude des lettres, et brilla par sa grande instruction (2). » Il faut donc, d'abord, retrancher de la vie de ce personnage ce qu'il semblait y avoir d'extraordinaire dans la manière dont il avait été initié au savoir, d'après la version de M. Ampère.

Andarchius, continue saint Grégoire, connut parfaitement Virgile, le code de Théodose et l'art du calcul. Enflé de ses connaissances, il commença à mépriser ses maîtres, et se mit sous le patronage du duc Lupus, quand celui-ci se rendit à Marseille par l'ordre du roi Sigebert. Lupus, à son retour de cette ville, fit partir Andarchius avec lui, s'efforça de l'insinuer auprès du roi Sigebert, et le lui donna pour qu'il l'employât. Le roi le chargea de

(1) P. 281.

(2) *Hist. eccl. Franc.*, l. IV, c. XLVII.

diverses missions en plusieurs endroits et lui fournit l'occasion d'être utile. Dès lors il fut regardé comme revêtu du titre d'*honoratus* ; il vint à Clermont, et s'y unit d'amitié avec Ursus, citoyen de cette ville. Comme il désirait épouser la fille de ce personnage et qu'il était d'un esprit subtil, il renferma, dit-on, une cuirasse dans le coffret où l'on dépose d'ordinaire les papiers, et dit à l'épouse d'Ursus : « Je vous confie, dans ce coffret, plus de seize mille pièces d'or, qui vous appartiendront si vous me faites épouser votre fille. » La femme trop simple le crut, et promit de lui accorder sa fille. Le mari était absent. Andarchius, revenu à la cour, fit avertir Ursus, par le juge de Clermont, qu'il eût à lui donner sa fille en mariage, puisque les arrhes de cette union avaient été livrées ; Ursus refusa. Il fut alors mandé à la villa royale de Brennes. Andarchius réunit, dans un endroit écarté de l'église, quelques personnes pour entendre ce qu'allait lui dire Ursus ; mais ce dernier n'était qu'un fourbe, homonyme de celui de Clermont. Andarchius lui fit jurer que lui, Ursus, lui donnerait ou sa fille ou seize mille pièces d'or. D'après les dépositions des témoins trompés, Ursus fut condamné, et son domaine, situé dans le Velay, appartint à Andarchius, qui y maltraita les esclaves indociles, et y périt brûlé par le maître dépossédé, qui se retira dans la basilique de Saint-Julien.

Or, quelle part la vanité littéraire d'Andarchius eut-elle à ses fourberies et à ses crimes ? Elle lui fit, il est vrai, quitter son propre maître Félix ; mais ensuite ce fut par amour qu'il demanda la main de la fille d'Ursus, puis il usurpa frauduleusement, par vengeance ou par avarice, les biens de cet Arverne. Jamais nous n'avons entendu le fripon dire qu'on dût s'estimer trop heureux d'avoir pour gendre un homme *qui lit Virgile* ou d'abandonner sa fortune à *qui connaît le code et l'arithmétique*.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Le grand objet de l'ambition des rhéteurs, dans le siècle précédent, c'était le poste

envié de secrétaires des rois barbares. C'était encore sous les Francs l'ambition de quelques uns... Les rhéteurs qui vivaient dans cette société barbare participaient eux-mêmes à ses mœurs, et la preuve s'en trouve encore dans Grégoire de Tours. On voit que Théodebert avait à sa suite deux rhéteurs : ces hommes, par jalousie littéraire et par rivalité d'ambition, se détestaient cordialement ; probablement ces querelles amusaient le Barbare. L'un des deux, Sécundinus, avait su se rendre utile dans diverses missions ; la faveur dont il jouissait rendit furieux son rival, Astériolus : de là une guerre déclarée. Ils passèrent des outrages aux coups, et se déchirèrent le visage avec les mains (ce sont les expressions de Grégoire de Tours). Cette rixe toute barbare se termine par des accidents tragiques. Un des rhéteurs tue l'autre ; fidèle aux sentiments de vengeance qui formaient le fond des mœurs germaniques, le fils du mort s'attache aux pas du meurtrier, le poursuit d'asile en asile, et le force à s'empoisonner (1). »

OBSERVATIONS. — Saint Grégoire ne donne pas aux deux courtisans de Théodebert les mêmes titres que M. Ampère.

« Astériolus et Sécundinus, dit-il, occupaient alors un rang distingué auprès du roi (*magni cum rege habebantur*). Ils étaient tous les deux éclairés, tous les deux instruits dans l'art de la rhétorique (*uterque... rhetoricis imbutus litteris*). Mais c'était d'ordinaire Sécundinus que le roi envoyait en ambassade vers l'empereur, ce qui lui avait donné de la jactance et le faisait parfois agir contre la raison ; d'où il advint qu'il s'éleva entre lui et Astériolus un sanglant démêlé, au point que ce ne fut plus en propos ni reproches, mais de leurs propres mains qu'ils se déchirèrent. Le roi pacifia la querelle ; mais Sécundinus était encore enflé des coups qu'il avait reçus, quand une nouvelle dispute s'alluma entre eux. Le roi, prenant parti pour Sécundinus, lui

(1) P. 282.

soumit Astériolus. Celui-ci, humilié et dépouillé de ses honneurs, fut réintégré par la reine Wisigarde. La reine mourut, et Sécundinus, s'emportant contre Astériolus, le tua, etc. (1) » Le reste du récit comme dans M. Ampère.

D'après l'ancien historien des Francs, les deux adversaires avaient étudié la rhétorique, mais n'étaient pas des rhéteurs qui l'enseignassent; ils étaient de grands personnages de la cour, et rien ne dit qu'ils y occupassent le rang de secrétaires. Théodebert, loin de s'amuser de leurs querelles, s'efforçait de les pacifier; enfin, la jalousie littéraire des deux rivaux ne se montre à nous nulle part, et nous ne découvrons en eux d'un côté que cette morgue, de l'autre que cette vanité blessée, dont les courtisans n'ont pas perdu l'habitude. Astériolus et Sécundinus ne donnaient donc pas à la cour de Théodebert le spectacle des disputes de Vadius et de Trissotin (2); ils n'étaient point rhéteurs.

La légende d'un saint abbé de cette époque parle d'un Sécundinus, patrice, et violent jusqu'à la fureur, jusqu'à la folie (3). Ce Sécundinus n'est-il pas le même que celui dont saint Grégoire a conservé le souvenir? Le nom des deux personnages, leurs caractères semblables, le titre de l'un et le rang de l'autre, tout porte à croire que, dans les deux cas, il s'agit du même Sécundinus; par conséquent, que les héros de l'anecdote de M. Ampère furent non pas des rhéteurs et des secrétaires, mais de hauts et puissants seigneurs.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « L'Eglise elle-même, atteinte de cette atmosphère de barbarie qu'il fallait bien respirer, puisque c'était le milieu dans lequel on vivait, et qui asphyxiait, pour ainsi dire, toute civilisation, l'Eglise

(1) L. III, c. xxxiii.

(2) Molière, *les Femmes savantes*.

(3) Mabillon, *Sæcul. Bened. I, Liber Miraculorum S. Johannis Reomaensis*, p. 637, c. II.

était de jour en jour plus ignorante. Grégoire de Tours se récrie sur la science d'un évêque qui connaissait les généalogies des personnages de l'Ancien Testament, « ce qui est, ajoute-t-il, difficilement retenu par le plus grand nombre » (1). »

OBSERVATIONS. — Saint Grégoire ne s'est point étonné puérilement qu'une tête humaine ait pu apprendre les tableaux généalogiques de la Bible. Quand il cite cet effort de mémoire, ce n'est point précisément comme chose admirable en elle-même, c'est comme témoignage du soin que Maurilio, évêque de Cahors, avait apporté à l'étude de l'Écriture sainte. « Maurilio, dit-il, fut très-aumônier, très-instruit des écritures ecclésiastiques, au point qu'il récitait de mémoire, presque intégralement, la série des diverses généalogies décrites dans les livres de l'Ancien Testament, ce qui est difficilement retenu par beaucoup d'autres. Il était juste aussi dans ses jugements (2). » C'est ainsi que sans doute nous pourrions dire de MM. Delvincourt et Pardessus qu'ils ont si assidument lu et médité le code, qu'il ne leur serait point difficile d'en réciter même la table. En parlant ainsi, serait-ce cette difficulté vaincue que nous vanterions plutôt que la longue et attentive pratique des lois qu'elle supposerait ?

Au reste, saint Grégoire, même en plein sixième siècle, n'aurait pas été réduit, pour admirer quelque chose chez ses confrères, à louer un tour de force de mnémotechnie ; il rencontrait mieux que cela : par exemple, Agrécule, évêque de Châlons, « si petit de taille, si grand par son éloquence (3) ; » Nicet, qui charmait Trèves par sa piété et l'élégance de sa parole (4) ; Ferréol, qui trouvait à Uzès, au milieu de ses exercices de dévotion, le temps de

(1) P. 285

(2) L. V, c. XLIII.

(3) L. V, c. XLV.

(4) L. X, c. XXIX.

composer quelques livres d'épîtres sur le modèle de celles de Sidoine Apollinaire (1) ; Sulpice, à qui le roi Gontran fit donner le siège de Bourges pour le récompenser de ce qu'il maintenait l'éclat sénatorial de sa famille par une grande habileté dans l'art des rhéteurs et par ses poésies, qui ne le cédaient à celles d'aucun rival (2) ; puis, au-dessus de tout, saint Venance Fortunat.

Si l'évêque de Tours a fait mention de Maurilio aussi bien que de ces poètes et de ces orateurs, c'est donc qu'il découvrait en lui une grande érudition biblique.

Aux anecdotes précédentes M. Ampère en a joint une cinquième (3), dans laquelle il nous entretient du roi Chilpéric, auteur de vers boiteux ; grammairien qui prétendait, comme jadis l'empereur Claude, ajouter des lettres à l'alphabet ; théologien hérétique, plus docte cependant que saint Grégoire. Les deux premiers traits de ce portrait sont exacts ; le troisième est une énormité sur laquelle nous aurons à revenir.

En définitive, qu'est-ce que cette galerie de tableaux littéraires au milieu desquels M. Ampère nous a promenés, en nous disant : Voilà ce qu'étaient, au sixième siècle, la science et les savants ? Cette galerie n'est guère qu'une série de chimères, de caricatures, de grotesques pochades.

Remarquons encore que les égards et les prévenances dont le clerc manceau était entouré à Lisieux, que le rang d'*honoratus* concédé à l'esclave Andarchius, que le savoir des seigneurs Astériolus et Sécundinus, que le goût de Chilpéric pour les lettres, ne permettent pas de dire que la science fût méprisée, et que la carrière des honneurs lui restât fermée, au siècle de saint Grégoire.

Il est vrai que les Eunèmes du sixième siècle n'avaient

(1) L. VI, c. vii.

(2) L. VI, c. xxxix.

(3) P. 283.

pas la chance, comme le panégyriste de Constantin à Autun, de recevoir soixante mille livres de pension (1), et que le talent d'un Ausone n'aurait pas été alors récompensé par l'équivalent du consulat, comme l'ancien précepteur de Gratien. Ce ne devrait pourtant pas être là une des considérations qui font crier à la chute du savoir. Certes, M. le professeur de littérature française au Collège de France est exigeant ! Au reste, les temps d'Eumène et d'Ausone n'appartenaient-ils pas déjà à la décadence ? Puis, même aux plus brillantes époques, y eut-il jamais bien des rhéteurs auxquels la fortune ait ainsi daigné sourire ?

3° *Anecdotes ecclésiastiques du sixième siècle.*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « C'est encore de l'Eglise que venaient le peu de bons sentiments, de principes d'ordre qui pouvaient exister ; mais elle était obligée à de grands ménagements vis-à-vis des nouveaux convertis. Nous avons vu saint Avit aller bien loin dans ses condescendances pour les princes burgundes ; il y a beaucoup d'exemples de concessions analogues de l'Eglise aux Barbares.

« Un jour elle est obligée de plier devant la tyrannie des rois ; un autre jour elle est exposée aux violences populaires. Ainsi, Grégoire de Tours ne put protéger contre le peuple Parthénien, officier de Théodebert, après la mort de celui-ci. Ce n'est pas tout : non seulement la barbarie opprime l'Eglise, mais elle l'envahit ; la nomination de l'évêque, qui jusque là avait appartenu aux principaux citoyens et au clergé rassemblé, et dans laquelle les autres évêques avaient aussi une grande part, se trouva

(1) Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, l. I, c. LXXXVIII.

presque complètement aux mains des rois francs. Il en résulta qu'ils firent entrer dans l'épiscopat beaucoup de leurs compagnons d'armes ou de leurs complaisants. De là un grand nombre d'évêques dissolus et violents... Pour ne parler que de l'intempérance, plusieurs évêques y étaient fort enclins, entre autres l'évêque Cantinus... Une extrême brutalité se mêlait souvent à cette corruption ; la discipline ecclésiastique devenait tous les jours plus dure, et participait de la violence des habitudes germaniques. Les personnages les plus saints, les meilleurs, n'étaient pas entièrement exempts de cette dureté de mœurs. Saint Nicet, oncle de Grégoire de Tours, et recommandable sous tous les rapports, faisait souvent battre le prêtre Priscus pour son bien.

« L'Eglise commence à se permettre le maniement des armes ; on voit venir le temps de ces évêques guerriers, ou plutôt de ces guerriers devenus évêques, et prenant part aux combats d'une manière active. Tels furent deux frères, Salonius et Sagittarius, qui, dans une grande bataille, tuèrent beaucoup d'ennemis de leurs propres mains, et qui, durant le reste de leur carrière, se livrèrent à tous les excès de la violence et de la corruption. L'évêque Cantinus fit enterrer vivant un prêtre coupable de ne pas lui abandonner une propriété qu'il convoitait.

« Voilà où en étaient les lettres et l'Eglise quand Grégoire de Tours naquit (1). »

OBSERVATIONS. — 1^o Quelles sont les condescendances poussées si loin par saint Avite en faveur des rois de Bourgogne ? M. Ampère fait allusion à une épître de l'évêque de Vienne, saint Avite, adressée au roi Gondebaud, et que notre critique trop distrait s'est figuré être une apologie du fratricide. Dans le chapitre consacré à l'illustre prélat viennois, nous avons prouvé que sa lettre de condoléance à Gondebaud, si cependant on a soin de ne

(1) P. 285.

pas y introduire les contre-sens de M. Ampère, est écrite avec le tact et tout le respect des convenances que les circonstances exigeaient. M. Ampère s'est trop déplorablement trompé sur ce point de l'histoire de saint Avite pour que, d'après sa seule parole et sans preuve bien positive, on admette que l'Eglise ait fait aux Barbares *beaucoup de concessions pareilles* à celle dont il charge l'évêque de Vienne, c'est-à-dire beaucoup d'apologies du fratricide, du parricide, de l'infanticide et d'autres crimes *analogues*. Et voyez, je vous prie, le prodige : cette Eglise, adulatrice prétendue des plus noirs forfaits, ne laissa pas, tous en conviennent, de réussir à pénétrer la société de principes d'ordre et de quelques bons sentiments ! La contradiction est par trop forte.

2° Parthénus, l'opresseur du peuple, fut lapidé après la mort de Théodebert. Mais périt-il malgré la protection de saint Grégoire ? Ce dernier ne dit pas qu'il ait été acteur dans cette scène tragique ; il ne se nomme pas ; il parle seulement, et d'une manière vague, de deux évêques qui tâchèrent de sauver Parthénus (*duobus episcopis*). Si l'événement s'était passé à Tours, on pourrait naturellement croire que saint Grégoire aurait été l'un des deux compatissants prélats ; mais le meurtre se commit à Trèves (1).

3° L'évêque intempérant et cruel mentionné par M. Ampère se nommait non pas Cantinus, mais *Cautinus* (2).

4° Salonius et Sagittarius étaient des évêques guerriers. Mais comme ils furent condamnés et déposés une première fois, dans un concile de Lyon, en 567, et pour la seconde fois, en 579, par un concile de Châlon-sur-Saône, après être retombés dans les mêmes désordres, oubliant qu'ils n'avaient obtenu du pape Jean III leur réintégration que

(1) *Hist. eccl. Franc.*, l. III, c. xxxvi.

(2) *Hist. eccl. Franc.*, l. IV, c. xi, xii, xiii. — Cautin était évêque de Clermont.

par des dénégations mensongères (1), comme ils furent, dis-je, condamnés et déposés à plusieurs reprises par l'Eglise, peut-on affirmer, avec M. Ampère, que ce fût l'Eglise qui commençait à se permettre le maniement des armes ? Est-ce donc dans le camp de Salonius et de Saggittarius, plutôt que dans les conciles et sur le Saint-Siège, que nous devons chercher l'Eglise ?

5^e Les lecteurs de M. Ampère sont bien loin de soupçonner tout ce que la sévérité de saint Nizier contre Priscus avait d'odieux. Priscus fut si maltraité, qu'il en eut longtemps une fièvre quarte, et qu'il garda toute sa vie un tremblement dans ses membres ; sa femme parcourut la ville comme possédée du démon ; ses enfants devinrent pâles et stupides. La famille de ce malheureux ne fut pas seule victime du zèle de saint Nizier ; un diacre reçut de ce saint évêque de Lyon tant de coups de poing à la gorge qu'il effrayait par l'enflure de cette partie de son corps ; un prêtre vit même le prélat se faire aider, pour le frapper, de deux autres saints évêques (2). Telle était la douceur de saint Nizier, de ce grand-oncle de saint Grégoire (3), tant loué par cet historien !

Devons-nous admirer les ménagements de M. Ampère à l'égard du saint évêque lyonnais, dont il a caché les cruautés pour ne nous dire qu'un mot, d'ailleurs très-bénin, sur ses procédés à l'égard de Priscus ? Peut-être serons-nous moins disposés à louer la prudente discrétion du critique, lorsque nous aurons pris garde que tous ces coups, tous ces châtiments, ne furent infligés qu'en vision, après la mort de saint Nizier, et que ce furent des miracles de la justice divine contre les contempteurs du saint

(1) *Hist. eccl. Franc.*, l. V, c. xxi et xxviii.

(2) *Hist. eccl. Franc.*, l. IV, c. xxxvi ; *Vite Patrum*, c. viii, n° 5. ;

(3) M. Ampère a dit que saint Nizier était un oncle de saint Grégoire une plus scrupuleuse exactitude doit le nommer *grand-oncle* de l'évêque de Tours : « Avunculus matris meæ. » (*Hist. eccl. Franc.*, l. V, c. v.)

évêque. C'est ce que saint Grégoire de Tours rappelle fort explicitement dans chacun de ces récits (1). Eh bien ! que pense-t-on de la discrétion et des ménagements de M. Ampère ? que pense-t-on de la *violence germanique* du saint prélat ?

J'entrevois une sorte d'explication de l'incroyable méprise de M. Ampère. Il se pourrait que, confondant ses souvenirs et prenant un nom pour un autre, cet historien ait eu l'intention de rappeler le fait suivant : saint Nizier avait excommunié et condamné à être frappé certain *diaacre* coupable d'adultère, et qu'on ne pouvait amener au repentir (2). Si c'est là ce que M. Ampère a voulu dire par ces mots, que *saint Nicet battait le prêtre Priscus pour son bien*, le résumé, convenons-en, pourrait être plus exact, puisqu'il ne s'agit ni de *Priscus*, ni d'un *prêtre*. J'ai peine à comprendre que l'évêque de Lyon ait montré des *habitudes trop germaniques* en exigeant que ses clercs fussent chastes, trop *violentes* en demandant aux coupables quelque repentir de leur faute ; j'ai peine à le blâmer de ne pas avoir assez respecté la dignité d'un adultère. Le fouet était alors une peine ordinaire, comme le bâton, de nos jours, dans quelques armées de l'Europe.

M. Ampère n'a donc pas mis dans ses anecdotes ecclésiastiques plus d'exactitude, que dans ses anecdotes littéraires.

(1) « Sed pro his commota tandem divina majestas ulta est in familia Prisci episcopi. » (L. IV, c. xxxvi.) Priscus était le successeur de saint Nizier sur le siège de Lyon. — « Nocte autem cum se sopori dedisset, apparuit ei sanctus. » (Ubi supra.) — « Sequenti autem nocte apparuit presbytero. » (*Vitæ Patrum*, c. viii.)

(2) *Hist. eccl. Franc.*, l. IV, c. xxxvi.

4^e Le catholicisme, au sixième siècle, n'aspirait-il à triompher que par les armes ?

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « La littérature chrétienne n'était pas non plus très-florissante ; c'était cependant un beau moment pour la controverse, c'était une belle occasion de rétablir les anciennes discussions touchant l'arianisme : les peuples ariens et les peuples catholiques étaient encore en présence. Mais on ne recommençait plus alors les joutes théologiques qui plaisaient tant au roi Gondebaud ; le catholicisme n'aspirait à triompher que par les armes. Clovis n'avait pas de goût pour les combats de paroles ; il ne pensait à son orthodoxie que le jour où il trouvait bon de conquérir la terre possédée par les Goths ariens.

« Son petit-fils Chilpéric avait la passion de la théologie (1). »

OBSERVATIONS. — Une chose essentielle et qui manquait aux évêques du sixième siècle pour pouvoir faire de la polémique religieuse, c'étaient des adversaires. Il n'y avait point d'hérétiques chez les Francs, et l'on n'en remarquait plus en Bourgogne depuis le roi Sigismond. Selon M. Ampère, les peuples ariens et les peuples catholiques étaient encore en présence : cet historien paraît ne pas compter pour grand'chose les Alpes qui séparaient les Francs des Lombards, les Pyrénées qui les séparaient du gros de la nation visigothe, et les combats fréquents qui les divisaient tous. Les routes n'étaient donc guère libres pour qu'on allât chercher des joutes théologiques dans les royaumes voisins.

Mais, outre cela, les prélats gaulois firent très-sagement

(1) Ubi supra, p. 283.

de s'occuper de l'administration de leurs propres diocèses, et de laisser au clergé orthodoxe, encore assez nombreux en Espagne et en Italie, le soin de convertir les Visigoths et les Lombards ; tâche pénible, dont il sut s'acquitter à merveille, puisque le sixième siècle vit ces deux peuples embrasser le catholicisme (1) ! Comme professeur, M. Ampère préfère les bruyants combats de paroles ; comme administrateurs, les évêques choisissent les moyens les plus sûrs.

Ce n'est pas que nos évêques reculassent devant la discussion, quand elle se présentait. Saint Grégoire de Tours, par exemple, eut deux fois à lutter avec des ariens, ambassadeurs venus d'Espagne en Gaule ; à diverses autres reprises, il combattit un de ses prêtres devenu sadducéen, un juif, en présence de Chilpéric, et Chilpéric lui-même, qui avait écrit contre la Trinité.

Sans doute de telles conférences, en présence d'un si petit nombre de témoins, n'avaient pas l'éclat de celles de Gondebaud, que M. Ampère regrette. En voici pourtant une qui eut bien aussi sa solennité. Dans les premiers temps des conquêtes de Clovis au sud de la Gaule, les orthodoxes s'étant réunis en concile, un évêque arien parut au milieu d'eux, demanda fièrement à discuter, et finit par tomber aux pieds de saint Remi, en implorant la grâce de la réconciliation. On osait et on savait donc encore discuter au sixième siècle.

C'est un vrai plaisir, peut-être un peu trop fréquent, que de voir combien il en coûte peu à M. Ampère pour se contredire. S'il est vrai, comme il l'assure, que le catholicisme, au sixième siècle, renonçant aux conquêtes par la parole et voulant convertir à coups de framée, choisit pour champion, non pas un théologien, mais Clovis, d'où vient que notre historien, dans la fin railleuse de sa phrase, oublie ce qu'il vient de dire, et n'aperçoit plus

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, l. XXXIV, n° 55 ; l. XXXV, n° 13.

dans le roi franc qu'un ambitieux pour qui la religion est seulement un prétexte de conquêtes ? C'était donc la politique et non l'Eglise qui armait Clovis ?

Il faudrait, en effet, fermer les yeux aux témoignages les plus authentiques de l'histoire pour soutenir que les guerres de Clovis et de ses enfants aient été des guerres religieuses (1). Clovis, maître au nord de la Loire, s'empara des pays situés au sud de ce fleuve, comme les Visigoths, s'ils l'avaient pu, auraient franchi la Loire pour étendre leur royaume sur la rive septentrionale. Ne comprenez-vous donc pas qu'aux Germains envahisseurs il fallait toujours des dépouilles nouvelles, de la gloire et des combats nouveaux, et que de trop justes motifs de guerre ne manquaient jamais entre ces Barbares ? Il en fut de même des fils et des petits-fils du héros de Tolbiac.

Ces rois francs s'emparèrent de la Bourgogne ; mais ce n'était pas la religion qui les avait armés, puisque les Bourguignons étaient alors orthodoxes (2). Les expéditions de nos princes en Italie n'eurent pas non plus pour but de détruire l'arianisme des Ostrogoths : tantôt ils y combattirent avec ces derniers contre Bélisaire, tantôt avec Bélisaire contre eux, tantôt contre tous, suivant leur intérêt. Ils attaquèrent aussi l'Espagne ; mais pourquoi ? Une fille de Clovis avait épousé Amalaric, dont la fureur arienne allait jusqu'à la frapper ; elle fit porter à son frère Childebart un mouchoir tout rouge du sang de ses plaies, et on courut la défendre. Était-ce un hérétique, n'était-ce pas le bourreau qu'on prétendait punir ? Plus tard, les deux princesses visigothes Brunehaut et Galsuinde vinrent régner en France, et deux princesses franques furent demandées par le roi des Visigoths Leuvigile pour ses fils. L'un d'eux, Récarède, se convertit vers l'an 585, et avec lui une grande partie de la nation ; ce qui n'em-

(1) Voir le chapitre sur Clovis.

(2) Voir le chapitre sur Clovis.

pêcha pas Gontran de poursuivre contre lui la guerre commencée contre Leuvigile, persécuteur de sa belle-fille Ingonde. Dans tous ces combats, c'étaient bien, d'ordinaire, des ariens et des orthodoxes qui en venaient aux mains, mais non pas toutefois pour faire triompher l'arianisme ou l'orthodoxie.

Si donc les prélats gaulois du sixième siècle ne cherchèrent pas à étendre leur foi par des conférences, ils essayèrent moins encore de l'étendre par les armes ; puis, s'ils eurent peu recours au premier de ces deux moyens, c'est qu'ils ne rencontraient point d'adversaires au milieu d'eux, et que les nations ariennes du voisinage recevaient les fructueuses leçons du clergé italien et espagnol. Les fureurs grossières du parti arien dans quelques unes de ces conférences, fureurs dont Gondebaud rougissait lui-même (1), ne devaient guère non plus faire rechercher par les orthodoxes ce genre d'instruction, quand les circonstances ne le rendaient pas indispensable ; un pareil spectacle ne pouvait pas davantage inspirer à Clovis le goût disputeur de son allié de Bourgogne, qui d'ailleurs, au lieu de tant jouer à la discussion, aurait mieux fait d'embrasser franchement, comme Clovis, la vérité, lorsqu'elle daigna se manifester à lui (2).

5° *Le roi Chilpéric était-il plus habile théologien que saint Grégoire de Tours ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Chilpéric avait la passion de la théologie comme celle des vers latins, mais il n'y réussissait pas beaucoup mieux. Sans trop comprendre les questions, il inclinait vers la thèse arienne. Il ne voulait

(1) Voir notre chapitre sur saint Avite.

(2) Voir le chapitre sur saint Avite.

pas du mot de *personnes* en parlant de la Trinité. Un jour il dit à Grégoire de Tours avec son emportement ordinaire : « J'entends que vous et les autres docteurs vous pensiez ainsi. » L'argument était tout à fait digne d'un théologien tel que Chilpéric. Grégoire de Tours, qui ne cédait pas volontiers, ne céda pas ce jour-là ; il disputa contre le roi... Mais ce qui prouve à quel point les études théologiques étaient peu fortes, c'est que Grégoire de Tours, l'un des hommes les plus éminents de son temps, fut battu par l'ignorant Chilpéric. Il alléqua saint Hilaire et Eusèbe ; mais Chilpéric, avec une science qu'on n'aurait pas attendue de lui, fit remarquer que saint Hilaire et Eusèbe n'étaient pas du même avis. Ainsi c'était le Barbare qui avait raison, et l'évêque se trompait. Celui-ci termina la discussion en disant, avec plus de courage que de charité, « qu'il fallait être fou pour parler ainsi, » et le roi se tut en grondant (*frendens siluit*). Petit échantillon des altercations théologiques à la cour des rois barbares. Au reste, ce n'est pas le seul que nous offre Grégoire de Tours (1). »

M. Augustin Thierry raconte aussi le même fait : « Je veux (*dit le roi à saint Grégoire*) que vous croyiez cela, toi et les autres docteurs de l'Eglise. » A cette déclaration impérieuse, Grégoire, rappelant en lui-même son calme et sa gravité habituelle, répondit : « Très-pieux roi, il convient que tu abandonnes cette erreur, et que tu suives la doctrine que nous ont laissée les apôtres et après eux les Pères de l'Eglise, qu'Hilaire, évêque de Poitiers, et Eusèbe, évêque de Verceil, ont enseignée, et que toi-même tu as confessée au baptême. » « Mais, » répliqua Hilpéric avec une mauvaise humeur qui allait toujours croissant, il est manifeste qu'Hilaire et Eusèbe ont été, sur ce point, fortement opposés l'un à l'autre. » L'objection était embarrassante, et Grégoire sentit qu'il

(1) P. 284.

venait de se placer lui-même sur un mauvais terrain. Pour éluder la difficulté d'une réponse directe, il reprit en ces termes : « Tu dois prendre garde de proférer des paroles qui offensent Dieu ou ses saints; » et, passant à une exposition de la croyance orthodoxe, telle qu'il aurait pu la prononcer du haut de la chaire, il ajouta, etc. (1) »

OBSERVATIONS. — M. Ampère débute par une erreur que M. Thierry a sagement évitée. Le premier croit que Chilpéric, en rejetant de la notion de la Trinité l'idée de *personnes*, penchait vers l'arianisme. Point du tout. Arius n'a jamais dit, comme le roi franc, que celui qu'on nomme le Père est en même temps le Fils et le Saint-Esprit (2). Arius admettait bien la distinction des personnes dans la Trinité, seulement il ne les croyait pas de la même substance. Chilpéric se rangeait au parti de Sabellius, et répétait l'erreur de cet hérésiarque du troisième siècle.

Le désaccord de MM. Ampère et Thierry ne dure pas longtemps; ils se réunissent bientôt pour affirmer que le roi eut parfaitement raison de soutenir, contre l'évêque de Tours, qu'Hilaire et Eusèbe n'enseignèrent pas tous les deux, sur la Trinité, une même doctrine.

Je doute fort que Chilpéric ait commis cette méprise. Il serait, au reste, bien pardonnable, lui Barbare ignorant, puisque nos deux académiciens, ces flambeaux de la science historique moderne, tombent aussi dans cette erreur, et cela sans sourciller. Je ne prierai pas MM. Ampère et Thierry de consulter les écrits des deux saints évêques pour y reconnaître la même doctrine; je citerai seulement ces lignes de Fleury : « Tout le monde reconnu que saint Hilaire seul avait purifié la Gaule de la tache de l'hérésie. Il passa ensuite en Italie, et saint

(1) *Récits des temps mérovingiens*, t. II, 5^e récit, p. 310.

(2) « Affirmans etiam ipsum esse Patrem qui est Filius; idemque ipsum esse Spiritum sanctum, qui Pater et Filius est. » (L. V, c. XLV.)

Eusèbe de Verceil eut une grande joie de l'y trouver. Ils y travaillèrent conjointement au rétablissement de la paix ; mais saint Hilaire réussissait mieux (1). » Ceci est décisif, du moins contre M. Thierry, car je soupçonne M. Ampère d'une autre erreur que je dois également réfuter.

A-t-on pris garde que, soit dans le discours de saint Grégoire, soit dans la réponse de Chilpéric, M. Ampère, en nommant les deux prélats Hilaire et Eusèbe, a toujours dit : « saint Hilaire et Eusèbe ? » L'historien des Francs n'a donné, dans cet endroit, le titre de saint à aucun des deux personnages. Pourquoi M. Ampère l'accorde-t-il au premier et non pas au second ? Plus j'y réfléchis, plus je suis porté à voir en cela une précaution pour nous faire croire que l'évêque de Tours citait en même temps, en faveur de la doctrine orthodoxe sur la Trinité, saint Hilaire de Poitiers et le fameux Eusèbe de Césarée ou son parent, l'évêque de Nicomédie, tous deux ariens plus ou moins déclarés. Or, il n'y a pas de doute qu'un pareil accouplement de noms aurait justement donné lieu à l'observation critique du prince.

Mais M. Ampère pouvait bien deviner cependant quel Eusèbe saint Grégoire associait à saint Hilaire, en voyant quel est celui que l'histoire lui donne pour compagnon de ses travaux, et dont M. Ampère a joint lui-même quelque part le nom à celui de l'évêque de Poitiers, fort irrévérencieusement, du reste, pour tous deux (2). Or, qu'allez-vous chercher un Eusèbe arien, puisque saint Grégoire vous parle d'un Eusèbe orthodoxe, d'un Eusèbe que, un

(1) *Hist. eccl.*, l. XV, n° 30.

(2) *Hist. litt., etc.*, t. I, c. x, p. 337 : « Quelques hommes, de ceux que tente une opinion vaincue, prirent en main la cause de l'orthodoxie persécutée : ce furent, en Occident, Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari, Hilaire de Poitiers. » Il est évident à M. Ampère que ces prélats se laissaient exiler, non pas à cause d'une conviction bien réfléchie, mais pour le plaisir de défendre une cause vaincue. Comme il a vu profondément dans le cœur humain !

peu plus loin, il joint très-expressément et avec tous ses titres à saint Hilaire de Poitiers (1) ?

M. Ampère s'est donc trompé en prenant, ce semble, Eusèbe l'arien pour saint Eusèbe de Verceil ; M. Thierry s'est trompé en supposant que le saint évêque de Verceil n'était pas aussi orthodoxe que saint Hilaire ; tous les deux enfin se trompent en prêtant leur erreur à Chilpéric, qui, comme nous allons l'entendre, s'est bien gardé de la bévue qu'on lui fait commettre sur saint Hilaire et saint Eusèbe.

Ecoutons la narration de saint Grégoire : « A cette époque, le roi Chilpéric écrivit un décret pour que la Trinité fût nommée seulement Dieu, sans distinction de personnes... M'ayant ordonné de le publier, il dit : « Je veux
« que vous croyiez cela, vous et les autres docteurs de
« l'Eglise. » Je lui répondis : « Pieux roi, vous devez
« abandonner une telle croyance, et admettre ce que les
« apôtres, et après eux les doctrines de l'Eglise, nous ont
« laissé ; ce qu'Hilaire et Eusèbe ont enseigné, et que vous
« avez confessé vous-même au baptême. » Alors le roi
« en colère : « Je sais bien que, sur ce point, Hilaire et
« Eusèbe passent pour de puissants adversaires (2). » « Il
« convient, repris-je, que vous évitiez d'irriter Dieu et
« ses saints ; car sachez qu'autre est la personne du Père,
« autre est celle du Fils, autre est celle du Saint-Esprit... »
« Mais le roi, d'une voix troublée, me dit : « J'exposerai
« ce sentiment à de plus habiles que vous, et ils seront

(1) *Liber de Gloria Confessorum*, c. III : « Eusebius vero, vercellensis episcopus, magnum huic Hilario adiutorium contra hæreses fuit. »

(2) « Manifestum est mihi in hac causa Hilarium Eusebiumque validos inimicos haberi. Cui ego respondi : Observare te convenit, neque Deum, neque sanctos ejus habere offensos. Nam scias, quia in persona aliter Pater, aliter Filius, aliter Spiritus sanctus, etc. » (L. V, c. XLV.) — Longueval, *Hist. de l'Eglise gall.*, l. VII, ad ann. 580, donne à ce passage le même sens que moi ; l'enchaînement des pensées prouve que ce sens est le véritable

« de mon avis. » Moi, sur cela : « Jamais homme sage ne voudra suivre ce que vous proposez ; il n'y aura qu'un insensé pour le faire. » Et lui grinçant les dents à ces mots, il se tut. »

1^o Remarquons, sur ce passage de saint Grégoire, que Chilpéric répondit non pas qu'Hilaire et Eusèbe eussent été *fortement opposés l'un à l'autre*, mais qu'ils étaient, en effet, tous les deux fortement contraires à son opinion. Il reconnaît ce désaccord, il l'avoue, mais n'en tient pas compte, et amène la réflexion de saint Grégoire. De sorte que l'évêque de Tours, en recommandant au roi de ne pas irriter Dieu et les saints par des paroles offensantes, n'a pas *éludé la difficulté d'une réponse directe* ; tout au contraire, il a riposté fort directement. Chilpéric prétendait soutenir son opinion, malgré l'enseignement opposé des deux saints ; on lui rappela aussitôt le respect dû et à Dieu et aux saints : c'était viser et frapper juste.

2^o Le dernier mot de l'évêque de Tours à Chilpéric n'a pas, dans la narration originale, l'insolence que M. Ampère a su lui donner, en laissant croire que c'était à la face même du roi que l'épithète d'*insensé* avait été jetée. Elle ne touchait le prince, il n'en rejaillissait quelque chose sur lui qu'assez indirectement et par éclaboussure. Il est une adresse perfide à choisir et à agencer les paroles ; il est aussi une naïve bonne foi qui ne soupçonne pas tous les contre-coups et ricochets qu'elles peuvent produire : je crois que l'une n'est pas inconnue à M. Ampère, mais que l'autre était une qualité de notre vieil historien, qu'elle inspira dans le cas présent.

Saint Grégoire eût-il compris et voulu donner à sa phrase la portée dont elle est susceptible, qu'en conclure ? Qu'il a très-bien fait. A ces rudes Barbares il fallait un langage rude. La preuve, c'est que, peu de jours après cette scène, saint Salvi, évêque d'Alby, ayant été consulté à son tour par le roi Chilpéric sur l'écrit qui avait déplu à l'évêque de Tours, voulut, dans son indignation, arracher cet

écrit des mains du roi et le déchirer. Ces énergiques désapprobations arrêterent Chilpéric, qui, d'abord, avait dédaigné les observations sages et calmes de saint Grégoire ; il oublia son système, du moins il n'en parla plus (1).

La conversation de saint Grégoire et de Chilpéric a donc été en partie fort mal comprise et en partie fort mal rapportée par MM. Ampère et Thierry, qui d'ailleurs, pour donner la palme théologique à un *ignorant barbare* aux dépens d'un *éminent évêque*, n'ont pas assez pris garde qu'ils faisaient une énorme bévue sur les croyances de saint Eusèbe de Vercueil, et un énorme contre-sens dans la traduction de saint Grégoire.

6° *Les discussions religieuses de saint Grégoire se terminaient-elles par des injures ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Il (*saint Grégoire*) raconte ailleurs que des évêques d'Espagne vinrent discuter avec lui sur l'arianisme, et la discussion se termina par de véhémentes et grossières injures, parmi lesquelles Grégoire de Tours lui-même, l'homme le plus poli, le plus civilisé de son temps, n'épargna pas les mots de chien et de porceau. Voilà ce que devenaient, sous l'influence barbare qui s'étendait à tout, qui matérialisait, qui brutalisait, pour ainsi dire, toutes choses, la théologie et l'Eglise. »

OBSERVATIONS. — Il est certes bien glorieux pour l'arianisme d'avoir pu, tandis que l'Eglise et la théologie se *brutalisaient*, produire de tels docteurs, ardents comme des chevaliers. Voyez-les descendre les flancs escarpés des Pyrénées ! Ils ont ouï dire qu'à Tours se rencontrait

(1) L. V, c. XLV.

l'homme le plus poli, le plus civilisé de son temps, et ces pontifes, s'arrachant à leurs ouailles désolées, vont auprès de Grégoire chercher ou apporter la vérité.

Or, *les Visigoths n'étaient point évêques, et n'étaient pas venus en Gaule pour discuter. « Le roi Leuvigile, dit saint Grégoire, envoya vers Chilpéric en ambassade Agilan, personnage sans esprit, sans aptitude à la discussion, et qui n'avait de remarquable que sa haine contre la loi catholique. Son itinéraire l'ayant amené à Tours, il se mit à nous harceler sur la foi et à attaquer les dogmes de l'Eglise. » Le même historien dit ailleurs : « Un ambassadeur nommé Oppila vint d'Espagne, chargé de nombreux présents pour le roi Chilpéric... Il arriva le saint jour de Pâques à Tours, et nous nous informâmes s'il était de notre religion. Il répondit qu'il croyait ce que croient les catholiques, et sur-le-champ il se rendit avec nous à l'église et y entendit la messe, mais sans recevoir la paix de nos fideles et sans participer à la communion du sacrifice. On comprit qu'il avait menti en se disant catholique. D. »*

M. Ampère n'a donc pas eu raison de faire d'Oppila et d'Agilan des zélateurs en quête de tournois théologiques; le titre d'évêque ne leur est point accordé non plus par l'histoire.

2. Tous se rappellent ce commandement de Jésus à ses apôtres : « Ne donnez point ce qui est saint aux chiens, et ne jetez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds. » (S. Matth., vii, 6.) C'est, comme nous allons le voir, pour avoir répété ce passage que saint Grégoire est accusé d'avoir argumenté en style de Rabelais ou de Voltaire irrité.

Après avoir prouvé à Agilan la croyance catholique, l'évêque de Tours le pressa de l'adopter et de demander aux orthodoxes la bénédiction qui l'affranchirait de son erreur. « Celui-ci, transporté de fureur, dit saint Grégoire,

(1) L. V, c. xiv; l. VI, c. xl.

murmura je ne sais quoi en grinçant les dents comme un insensé, et dit : « Je mourrai plutôt que de recevoir la « bénédiction d'un prêtre de votre religion. » Et moi (c'est toujours saint Grégoire qui parle) je répondis : « Le « Seigneur ne laissera pas notre religion, notre foi s'at- « tiédir jusqu'à distribuer les choses saintes aux chiens « et à exposer aux porcs immondes les perles précieuses « de ses mystères. » Plus tard, Agilan, de retour en Espagne et devenu infirme, se convertit. »

Eh bien ! qu'est-ce que saint Grégoire a cherché dans ce passage ? sont-ce des métaphores injurieuses ou seulement la leçon qu'elles renferment ? M. Ampère est du premier avis ; moi, je préfère le second, et je crois que le saint prélat, voulant répéter la pensée du Christ, ne crut pas trouver de meilleures paroles pour l'exprimer que celles du Christ lui-même.

Le mot de saint Grégoire m'en rappelle un autre de saint Colomban, abbé de Luxeuil. Dans une épître très-humble, très-soumise au pape saint Grégoire I^{er} pour l'attirer à son parti sur une question alors débattue en Gaule, il lui dit : « Vous avez craint d'être taxé de nouveauté, et vous avez voulu vous en tenir à l'autorité de vos prédécesseurs, et surtout à celle du pape Léon. Mais, je vous en prie, n'en croyez pas votre humilité : un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort. » *Melior est canis vivus leone mortuo* (1). Le bon abbé de Luxeuil, heureux du calembour que lui fournissaient le mot *leone* et le nom du pape *Léon*, ne prit pas garde à ce que devenait saint Grégoire dans ce conflit de métaphores. Dira-t-on que saint Colomban ait été bien aise de pouvoir, une fois en sa vie, appeler sans crainte le grand pape Grégoire un *chien* ? Que d'exemples analogues dans les écrivains de ce moyen âge qui était si loin d'être l'âge de la délicatesse, du tact et du

(1) Opera S. Columbani, *Ep. ad Gregorium*. — *Ecclesiastes*, c. xix, v. 4.

bon goût! Or, je n'ai point de motif pour supposer que l'évêque de Tours ait fait exception parmi eux, et qu'il ait cherché dans l'Evangile des épigrammes plutôt que des leçons.

3^e Après les quelques lignes de M. Ampère rapportées dans ce paragraphe et dans le précédent, cet historien croit pouvoir ajouter : « Voilà ce que devenaient la théologie et l'Eglise! »

M. Ampère nous a donc fait connaître la théologie de saint Grégoire et celle du sixième siècle. Mais, s'il nous en a donné une idée quelque peu précise, nous devons savoir quelle méthode et quel genre de preuves les docteurs affectionnaient; quel usage ils faisaient de l'Ecriture; s'ils connaissaient les Pères; s'ils en appelaient parfois au bon sens et à la raison; s'ils étaient prompts à la riposte; s'ils étaient clairs, profonds. Sur tout cela, silence complet de M. Ampère, qui, en revanche, nous apprend qu'on s'appelait à qui mieux mieux fou, chien, pourceau, et qu'un roi barbare, savant comme deux académiciens, faisait de saint Eusèbe un arien. C'est ce qu'il appelle la théologie du sixième siècle et de saint Grégoire.

Fleury juge moins sévèrement que M. Ampère la théologie de l'évêque de Tours. « Grégoire, dit-il, était bien instruit de la doctrine de l'Eglise, comme il paraît par plusieurs disputes qu'il rapporte lui-même contre deux ariens, Agilan et Oppila; contre le roi Chilpéric, qui donnait dans le sabellianisme; contre un de ses prêtres, qui niait la résurrection. En toutes ces occasions, Grégoire emploie fort à propos les preuves tirées de l'Ecriture (1). » J'ajouterai à cela que les antagonistes de saint Grégoire ne lui cédaient guère en instruction et en à-propos, et que des conversations théologiques improvisées, comme le furent celles-ci, ne pourraient en aucun temps leur être supérieures.

(1) L XXXV, n° 24.

M. Ampère nous a donc mal fait connaître les discussions de saint Grégoire avec les ambassadeurs ariens et avec le roi Chilpéric; par conséquent, il nous a donné une très-fausse idée de la théologie du sixième siècle, dont il prétendait nous offrir des échantillons.

7° Saint Grégoire applaudissait-il aux caprices tyranniques du roi Charibert contre les évêques?

TEXTE DE M. FAURIEL. — « Peu de temps avant de mourir, Clotaire I^{er} avait élu à l'évêché de Saintes un prêtre nommé Emérius, et l'évêque métropolitain étant pour lors absent, le roi ordonna de son chef que le nouvel élu serait sacré par un autre évêque, ce qui était contre toutes les règles de l'Eglise. Sur ces entrefaites, Clotaire mourut, et Léonce, évêque de Bordeaux, métropole des Saintes, étant de retour à son siège, trouva Emérius à la tête de cette dernière église. Ne croyant pas devoir tolérer l'infraction arbitraire de ses droits d'évêque métropolitain, il déposa Emérius, et nomma, suivant les règles établies, à sa place, Héraclius, prêtre de Bordeaux.

« Il ne s'agissait plus que de faire approuver cette nomination par Charibert, qui venait de succéder à Clotaire, et Léonce lui députa un prêtre du pays, Nuncupatus, chargé de lui exposer tout ce qui s'était passé, en le priant de confirmer l'élection d'Héraclius. Maintenant je laisserai Grégoire raconter lui-même la suite de l'histoire; je me borne à le traduire.

« En grande colère, dit-il, le roi ordonna que Nuncupatus fût arraché de sa présence, jeté dans un chariot rempli d'épines et conduit en exil. « Ne savais-tu donc pas, lui dit-il, qu'il y a au-dessus de vous autres (prêtres) un des fils du roi Clotaire pour maintenir ce qu'a

« fait son père?... » Et aussitôt ayant envoyé des ecclésiastiques dans le pays, il fit rétablir Emérius sur le siège de Saintes; il dépêcha aussi quelques uns des officiers de son palais, qui contraignirent le métropolitain Léonce à lui payer mille pièces d'or, et qui imposèrent aux autres évêques une amende proportionnée à leurs facultés; et de la sorte fut vengée l'injure du prince. »

« Le trait qui termine ce récit de Grégoire n'en est peut-être pas le moins curieux. Pour concevoir comment le pieux évêque applaudissait si naïvement aux caprices tyranniques de Charibert, il faut supposer les rois déjà bien accoutumés à gouverner les affaires de l'Eglise, et le clergé déjà bien résigné à ce gouvernement; mais il faut aussi noter qu'il y avait, dans le Midi, au moins quelques évêques qui sentaient leurs droits, et qui, dans l'impossibilité physique de les faire valoir, les proclamaient du moins par de périlleuses tentatives (1). »

OBSERVATIONS. — Charibert n'a pas prononcé les paroles que M. Fauriel lui attribue, et saint Grégoire n'a ni applaudi aux cruautés de ce prince, ni trahi la cause de l'Eglise en regardant la conduite de Léonce comme injurieuse pour le roi.

1^o Charibert n'a pas répondu à Nuncupatus : « Ne savais-tu donc pas qu'il y a au-dessus de vous autres (prêtres) un des fils de Clotaire, etc. ? » Il lui dit : « Crois-tu qu'il ne reste plus un seul fils de Clotaire pour maintenir ce que son père a fait ? » *Putasne quod non est super quisquam de filiis Chlothacharii regis, etc.* (2)

(1) *Hist. de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germanis*, t. III, c. xxxii, p. 470.

(2) *Hist. eccl. Franc.*, l. IV, c. xxvi : « *Putasne quod non est super quisquam de filiis Chlothacharii regis, qui patris facta custodiat, quod hi episcopum, quem ejus voluntas elegit, absque nostro judicio proecerunt.* »

M. Fauriel n'a pas pris garde que les deux mots latins *est* et *super* ne forment en réalité qu'un seul mot composé, *superest*, divisé dans la phrase de saint Grégoire comme se le permettaient les Latins, grâce à la figure de diction nommée *tmèse*. C'est ainsi que Virgile a dit en se servant du même verbe :

Jamque adeo *super unus eram*, cum limina Vestæ, etc. (1)

Au lieu donc de traduire, comme il le fallait, le verbe *superesse* par *survivre*, *rester*, M. Fauriel y a vu deux mots séparés qu'il a rendus par *être au-dessus*. Et au-dessus de qui ? La phrase de saint Grégoire, expliquée à la manière de M. Fauriel, ne le dit pas, et ne présente aucun régime à la préposition *super*, ce qui aurait dû forcer le traducteur à prendre la véritable interprétation. Mais s'il n'y a point de régime à cette préposition dans la phrase de saint Grégoire, M. Fauriel y pourvoit ; il en met un, avec accompagnement de parenthèse, et c'est ainsi qu'il parvient à faire dire par le roi à Nuncupatus : « Il y a *au-dessus de vous autres (prêtres)* un des fils de Clotaire. »

2° Le saint historien des Francs a raconté le cruel procédé de Charibert contre Nuncupatus, etc. ; mais il reste évident qu'il n'y a point applaudi, quand on examine bien sa phrase où il n'y a pas un mot d'approbation, quand on se rappelle qu'il était d'un caractère doux et humain (2), quand on relit son jugement sur Charibert. « Le roi Charibert, écrit-il, haïssait les clercs, négligeait les églises de Dieu, méprisait les prêtres, et s'enfonçait toujours davantage dans la luxure (3) »

3° Quoique l'évêque de Tours convienne qu'il y eut injure de la part des évêques, il ne fait pas bon marché des intérêts de l'Eglise.

(1) *Æneidos*, l. II, v. 568.

(2) M. Ampère. Voir le paragraphe suivant.

(3) *De Miraculis S. Martini*, l. I, c. xxix.

L'usage, en Gaule et dans quelques autres Etats, avait accordé aux princes une très-grande influence sur les élections épiscopales. Non seulement il était reçu qu'il fallait au nouvel élu l'agrément du roi, mais bien souvent encore le roi nommait le candidat que le peuple et le clergé acceptaient (1). Clotaire avait usé de cette prérogative en élisant Emérius pour le siège de Saintes, puisque ce ne fut pas l'élection que le concile de Bordeaux blâma, mais bien l'ordination (*benediceretur*), faite en l'absence du métropolitain.

Or, le respect pour l'autorité royale permettait-il que, sans la consulter, on rejetât de l'épiscopat un sujet qu'elle avait du moins régulièrement élu, si elle ne l'avait fait régulièrement sacrer ? Saint Grégoire ne le pensait pas, et il regardait la conduite contraire comme une injure envers le roi. Il m'est difficile de voir en quoi péchait cette fidélité aux convenances.

Saint Grégoire avait trop bien fait ses preuves de respect aux réglemens de l'Eglise pour que M. Fauriel ne dût pas s'abstenir de la présente censure. En effet, le savant Thomassin a signalé le zèle de saint Grégoire à protester contre les empiétements du pouvoir civil au-delà de ce que l'usage lui attribuait en matière d'élection (2), et M. Fauriel cite lui-même un fait qui en est une excellente preuve, malgré la plaisanterie hors de propos de son récit (3) : c'est l'invective de saint Grégoire contre Clotaire, qui, pour de l'argent, avait nommé un laïque au siège d'Eause, dans la Novempopulanie (4). On mécon-

(1) Thomassin, *Discipline de l'Eglise*, 2^e partie, l. II, c. xxxiv, n^o 2, édition de 1678.

(2) Ubi supra, c. xxxviii, n^o 5.

(3) Ubi supra, *Hist. de la Gaule, etc.*, p. 470 : « Sur quoi Grégoire de Tours, recourant à l'improviste et pour plus de solennité à Virgile, s'écrie : « Oh ! que ne peut la soif exécrable de l'or ! » Ce ton plaisant de M. Fauriel me semble fort déplacé.

(4) *Hist. eccl. Franc.*, l. VIII, c. xxii.

naît donc le caractère de l'évêque de Tours, quand on le suppose capable de trahir son devoir en faveur des *caprices tyranniques* de Charibert.

8° *Saint Grégoire de Tours dédaignait-il l'art d'écrire, ou se flattait-il de continuer les anciens dans cet art ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Il (*saint Grégoire*) avait été élevé dans la ville d'Arvernum (*Clermont*) par un oncle évêque; il avait reçu dans cette ville une éducation littéraire.

« Saint Grégoire de Tours n'ignore pas l'antiquité; il cite plusieurs fois Virgile; il cite aussi d'autres auteurs, tels que Salluste, Pline, Aulu-Gelle; mais en même temps il a rompu avec l'antiquité, il n'a pas l'intention d'imiter les écrivains latins, et là-dessus il s'exprime en plusieurs endroits très-formellement; la barbarie de son langage est, du reste, en harmonie avec cette profession de foi, et en prouve la sincérité.

« Saint Grégoire de Tours proteste de son ignorance et d'un certain dédain pour les artifices de la parole; il fait profession d'écrire dans un style rustique; il dit ne pas connaître la valeur des mots et des syllabes, et dans l'occasion ne pas éviter un solécisme (*solæcismum non refugio*), et il oppose fièrement la simplicité, la rudesse de son langage, à la science, à l'habileté de ceux qui ont étudié les sept arts libéraux d'après Martianus Capella. En un mot, Grégoire de Tours, bien qu'il ne soit pas entièrement étranger à la connaissance de la littérature antique, s'en sépare complètement, et se place franchement sur le terrain du christianisme, en dehors de toute influence de la rhétorique païenne (1). »

(1) P. 287.

OBSERVATIONS. — M. Ampère nous présente saint Grégoire de Tours comme une sorte de gueux littéraire, tout fier de ses haillons : peinture fausse. L'évêque de Tours n'était point habile dans l'art d'écrire, cela est vrai ; mais il est tout aussi vrai qu'il le regrettait.

1^o Quoique saint Grégoire connût bien l'antiquité ecclésiastique et qu'il n'ignorât pas non plus l'antiquité classique, ni les auteurs qui ont spécialement écrit sur les Francs et dont il a conservé des fragments précieux (1), il n'avait pourtant pas reçu dans son enfance une éducation littéraire. « Au moment d'écrire quelque chose de la vie de saint Illidius, dit-il, je demande pardon au lecteur, car je n'ai point été formé à l'étude de la grammaire, et la lecture des auteurs profanes n'a point poli mon goût ; mais le soin du bienheureux père Avite, évêque d'Arvernum, ne m'a instruit que sur l'écriture ecclésiastique. Puissé-je n'être pas condamné par les leçons que j'ai reçues de sa bouche ou qu'il m'a fait lire et que je ne puis observer ! Après l'étude des hymnes de David, il me fit passer aux maximes de la prédication évangélique, aux histoires de la vertu apostolique et aux épîtres... C'est pourquoi, tout en montrant la témérité de ma grossièreté rustique, je raconterai, dans le style que je pourrai, ce que j'ai appris sur le bienheureux Illidius (2). »

Ceci nous montre que saint Grégoire dut s'initier plus tard et seul aux connaissances dont ses ouvrages sont ornés, mais que, dans son enfance, il reçut la plus simple éducation, celle qui était commune même aux esclaves. Il nous dit, en effet, que son grand-oncle saint Nizier, lorsqu'il eut été ordonné prêtre et qu'il habitait encore dans sa famille, avait soin que tous les enfants qui naissaient dans sa maison, dès qu'ils cessaient de vagir et qu'ils com-

(1) *Hist. eccl. Franc.*, l. II, c. VIII et IX

(2) *Vitæ Patrum*, c. II.

mençaient à parler, vinssent apprendre de lui la lecture et les psaumes (1).

2° Saint Grégoire proteste-t-il d'un certain *dédain* pour les artifices de la parole? Si cet évêque eût dédaigné l'art d'écrire, il n'aurait pas si humblement demandé pardon de son ignorance, au commencement de sa notice sur Illidius, et il n'aurait pas réitéré, avec non moins de modestie, cette prière dans le prologue de son *Histoire ecclésiastique des Francs* : « D'abord, dit-il, je supplie ceux qui me liront de me pardonner si, dans les lettres et dans les syllabes, je viole les lois de la grammaire, dont je n'ai jamais été bien instruit. » En tête de ses quatre livres des *Miracles de saint Martin*, il représente sa mère qui, dans un songe, le presse de raconter les merveilles qu'il voit s'opérer au tombeau du thaumaturge gaulois. « Mais vous savez, lui répondit saint Grégoire, que je suis sans littérature, et que je n'ose, ignare et idiot, proclamer de si admirables prodiges. Que n'avons-nous Sulpice ou Paulin, que n'avons-nous Fortunat pour les célébrer (2) ! » Même en songe, saint Grégoire de Tours était donc bien loin de parler avec dédain de l'art d'écrire.

3° Saint Grégoire a-t-il dit que, dans l'occasion, il n'évitait pas un solécisme, *solæcismum non refugio*? J'ai vainement cherché cette phrase latine de saint Grégoire, cette déclaration d'un soin trop peu scrupuleux à éviter les fautes de langage.

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

Non ; c'est, je crois, de son homonyme et contemporain saint Grégoire le Grand que M. Ampère se sera rappelé une phrase : « Moi, écrivait ce pape à Léandre, je n'évite point un barbarisme (3). » Ce n'était d'ailleurs,

(1) *Vite Patrum*, c. viii.

(2) *De Miraculis S. Martini*, l. IV, epistola prævia.

(3) *Epistol.*, lib. IV, 48 : « Non metacismi (sorte d'hiatus du *m*) col-

de la part de ce pontife, ami des lettres, qu'une façon vive et un peu souriante de dire qu'il préférerait la clarté au purisme (1). Quant à l'évêque de Tours, il n'a jamais

lacionem fugio, non barbarismi confusionem devito, etc. » — J.-J. Rousseau, je crois, a dit aussi : « Toutes les fois qu'à l'aide de dix solécismes je pourrai m'exprimer plus fortement ou plus clairement, je ne balancerai jamais. »

(1) Cet éloge étonnera ceux qui se souviendront que Grégoire I^{er} gourmanda et priva quelque temps du pallium, qu'il sollicitait, saint Didier, évêque de Vienne. (*Hist. de l'Eglise de Vienne*, par F.-Z. Collobet.) Le pape lui reprochait d'enseigner la grammaire, parce qu'il ne faut pas qu'une bouche consacrée aux louanges de Dieu s'ouvre pour celles de Jupiter ; ce qui fait dire par M. Guizot : « Je ne sais trop ce que les louanges de Dieu ou de Jupiter pouvaient avoir à démêler avec la grammaire. » (T. II, p. 5.) La chose est claire, cependant. L'ensemble de l'épître de saint Grégoire et le témoignage de l'histoire prouvent que souvent, par grammaire et grammairiens, l'on entendait la littérature et ceux qui l'enseignaient. (M. Ampère, t. I, c. VI, p. 254.) Or, un professeur de littérature n'était-il pas obligé de s'écrier avec Virgile, par exemple, en parlant de Jupiter :

« O pater, o hominum divumque æterna potestas, etc. ? »

(*Æneidos*, l. X, v. 49.)

C'est ce qui déplaisait à saint Grégoire ; c'est pour cela qu'il n'approuvait pas qu'un évêque enseignât la grammaire, toute païenne encore par ses modèles et ses exemples. Il exigeait l'abstention, du moins de la part des premiers pasteurs, en attendant la réforme. Faut-il en conclure avec M. Guizot que le pape et parfois l'Eglise repoussassent les sciences profanes elles-mêmes, quel qu'en pût être l'emploi ? On n'aimait pas l'étude des sujets mythologiques, et on en défendait l'enseignement au haut clergé : c'est tout ce qui résulte de la réponse du pape saint Grégoire ; mais on ne rejetait pas la science en elle-même, comme le prouve toute la leçon de M. Guizot où se trouve cette méprise sur l'épître à saint Didier. Grégoire I^{er} n'était point ennemi des lettres ; l'évêque de Tours (*Hist. des Francs*, l. X, c. 1) a dit de ce souverain pontife qu'il n'avait pas à Rome son égal dans les divers arts de la grammaire, de la dialectique et de la rhétorique. L'historien de Grégoire I^{er}, Jean, diacre, fait aussi un grand éloge du goût de ce pontife pour les lettres (c. XII et XIII). Selon lui, les sept arts libéraux soutenaient l'atrium du Saint-Siège. — Voir sur ce sujet une dissertation de l'abbé Emery, à la suite de son *Christianisme de Bacon*.

fait entendre qu'il tint peu à écrire sans outrager la grammaire; ce qu'il a dit, c'est qu'il violait la grammaire sans savoir faire mieux. « Que faire? s'écrie-t-il. Je ne puis consentir à laisser dans l'ombre les merveilles des bienheureux dont j'ai été le témoin si souvent, ou qui m'ont été attestées par des hommes probes et dignes de foi; mais je crains que, quand j'aurai commencé à écrire, vu que j'ignore et la rhétorique et la grammaire, quelqu'un ne me dise : « Audacieux, rustique et idiot, crois-tu donc « inscrire ton nom parmi ceux des auteurs? Toi qui prends « bien souvent les féminins pour des masculins, les neutres pour des féminins, et les masculins pour des neutres; toi qui, la plupart du temps, ne mets pas à leur place les prépositions dont les plus illustres maîtres ont réglé l'usage; tu changes les ablatifs en accusatifs et les accusatifs en ablatifs. » Toutefois, je leur répondrai : « C'est votre ouvrage que je fais;... car ce que nous aurons décrit d'une manière inculte, brève, obscure, vous le pourrez étendre dans de plus longues pages, lumineusement, splendidement, en vers pompeux (1). » Tout ceci ne saurait nous faire croire que saint Grégoire dédaignât, dans l'occasion, d'éviter une bévue littéraire ou grammaticale.

4^o Saint Grégoire oppose-t-il fièrement la rudesse de son langage à l'habileté de *Martianus Capella*? Il s'en faut bien que le saint évêque ait eu de si hautes prétentions. A la fin de son *Histoire ecclésiastique des Francs*, après avoir énuméré ses divers ouvrages, il dit : « Quoique ces livres soient d'un style trop grossier, je conjure tous les prêtres qui gouverneront après moi l'humble église de Tours, je les conjure par la venue de notre Seigneur Jésus-Christ et par le jour terrible du jugement, de ne jamais détruire ces écrits, ou de ne les point faire copier en conservant une partie seulement et en omettant

(1) *De Gloria Confessorum*, præfatio.

le reste... Prêtre du Seigneur, qui que tu sois, si notre Martianus t'a instruit des sept arts libéraux,... si tu y as si bien été exercé que notre langage te semble rustique, que ce ne soit point là non plus, je t'en supplie, une raison de déchirer ces ouvrages (1). » Il est impossible d'apercevoir en cela l'orgueilleuse opposition dont a parlé M. Ampère.

La réflexion finale de M. Ampère est bien plus juste que tout le reste; il est très-vrai que saint Grégoire se plaça franchement sur le terrain du christianisme et en dehors de la littérature païenne. Il promit de ne jamais chanter les combats et les naufrages d'Enée, la mort de Didon ou Sinon et ses fourberies, et de ne suivre, de n'enseigner, de ne lire que ce qui pourrait édifier l'Eglise. Il engageait les autres à l'imiter. Le fouet infligé à saint Jérôme pour sa passion à lire Virgile et Cicéron lui faisait peur (2). Bien plus, pressé d'écrire et ne sachant pas le faire avec art, il se passa résolument de tout art pour accomplir son projet. Il compta, pour le succès, sur la puissance de celui *qui a tiré de l'eau d'un rocher, et qui pour apôtres n'a point choisi des orateurs ni des philosophes, mais des pécheurs ignorants* (3); il s'encourageait comme il pouvait.

Notons toutefois que, fallût-il prendre ces paroles de saint Grégoire d'une manière absolue (ce que je ne crois pas, puisqu'il ne laissa pas de citer Virgile dans son *Histoire des Francs*, son dernier ouvrage), l'on en pourrait seulement conclure que, renonçant pour son compte à la rhétorique qu'il n'était plus temps d'apprendre, il ne la défendait pas aux autres. S'il entravait l'étude de cet art par la proscription de Virgile et de Cicéron, il ne prohi-

(1) L. X, c. xxxi.

(2) *De Gloria Martyrum*, præmium.

(3) *De Miraculis S. Martini*, epistola prævia. — *Vita Patrum*, prolegus.

bait pas l'art lui-même, puisqu'il laissait aux élèves les auteurs ecclésiastiques, dont plusieurs sont des modèles si admirables, et puisqu'il envoyait la plume éloquente de saint Sulpice Sévère, le Salluste chrétien, comme on l'a nommé.

Chose singulière ! tandis que M. Ampère dit que *saint Grégoire se plaçait franchement sur le terrain du christianisme*, M. Guizot trouve que le saint se plaçait en dehors du christianisme. « Que déplore l'écrivain ? demande M. Guizot. La chute des études libérales, des sciences libérales, de la grammaire, de la dialectique. Il n'y a rien là de chrétien ; les chrétiens n'y pensaient pas. Là, au contraire, où dominait l'esprit chrétien, on méprisait ce que Grégoire appelle les études libérales, on les appelait les études profanes. C'est l'ancienne littérature que regrette l'évêque, et qu'il voudrait imiter autant que le lui permet son faible talent ; c'est là ce qu'il admire et ce qu'il se flatte de continuer. Vous le voyez, ici perce le caractère profane... Le respect, le regret de la littérature païenne, y sont formellement exprimés, avec le dessein de l'imiter (1). »

Le passage même de saint Grégoire qui a provoqué ces remarques en prouve l'inexactitude ; je me sers de la traduction de M. Guizot. « La culture des lettres et des sciences libérales dépérissant, ... même dans les cités de la Gaule, au milieu des bonnes et des mauvaises actions qui y étaient commises, pendant que les Barbares se livraient à leur férocité et les rois à leur fureur, ... que les églises étaient tour à tour enrichies par les hommes pieux et dépouillées par les infidèles, il ne s'est rencontré aucun grammairien habile dans l'art de la dialectique qui ait entrepris d'écrire ces choses, soit en prose, soit en vers. Aussi beaucoup d'hommes gémissaient-ils, disant : « Malheur à nous ! l'étude des lettres périt parmi nous, et on

(1) *Hist. de la civil. en France*, t. II, loc. xviii, p. 39.

« ne trouve personne qui puisse raconter dans ses écrits
« les faits d'à présent. » Voyant cela, j'ai jugé à propos
de conserver, bien qu'en un langage inculte, la mémoire
des choses passées, afin qu'elles arrivent à la connais-
sance des hommes à venir (1). »

Ceci réfute les deux ou trois méprises de M. Guizot.

1^o Saint Grégoire n'a pas *formellement exprimé le des-
sein d'imiter la littérature païenne*, encore moins s'est-il
flatté de la continuer. Pouvait-il donc déclarer plus sou-
vent et de plus de manières son inhabileté sur ce point?

2^o Ce n'était ni la science ni la littérature païennes que
saint Grégoire regrettait, c'était en général la science
et la littérature, qui, prises en elles-mêmes, ne sont ni
païennes ni chrétiennes, mais sont humaines. Nous avons
vu d'ailleurs précédemment combien il s'en fallait qu'il
regrettât de ne pas rencontrer les chefs-d'œuvre litté-
raires des païens dans les mains des chrétiens.

3^o Puisque *la plupart* des contemporains de l'évêque
de Tours déploraient aussi bien que lui la chute des étu-
des libérales, il ne faut donc pas dire qu'au sixième siècle
les chrétiens méprisassent ces études. Ils négligeaient les
études, et cela par le malheur de leur temps, mais ils ne
les méprisaient pas. Ce qu'ils dédaignaient, c'était l'ap-
plication de ces arts aux sujets mythologiques. *On ne
voulait former que des clercs, et tous les travaux se di-
rigeaient vers ce résultat* dans les écoles ecclésiastiques,
encore assez nombreuses, et dont M. Guizot nous a donné
un commencement de liste (2).

Le double point de vue auquel saint Grégoire a été exa-
miné par MM. Ampère et Guizot est donc à peu près tota-
lement faux; le saint évêque n'a ni pris en dédain l'art
d'écrire, ni eu la prétention de continuer les anciens dans
cet art.

(1) Ubi supra, p. 88. — S. Greg. Tur., *Hist. eccl. Franc.*, l. I, præfatio.

(2) *Hist. de la civil. en France*, t. II, leç. XVI, p. 4

9° *Saint Grégoire a-t-il été narrateur indifférent des crimes de son siècle ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « L'historien des Francs raconte, avec une impartialité qui va souvent jusqu'à l'indifférence, tout ce qui se présente à sa plume, et même les crimes les plus atroces. On n'a peut-être pas assez remarqué combien il est étrange que Grégoire de Tours, homme moral, homme distinguant le bien du mal et sachant faire des sacrifices au devoir, soit, dès qu'il écrit, totalement abandonné de ce sentiment moral qui ne manque pas à ses actes. Il y a plus, Grégoire de Tours était non seulement juste, énergique, courageux, il était encore bon et humain...

« Eh bien ! le défenseur de Prétextat et de Mérovée contre Chilpéric et Frédegonde, cet homme qui faisait courir après les voleurs pour leur offrir à boire, raconte avec un étonnant sang-froid les actes les plus sanguinaires, et il lui arrive rarement d'interrompre le récit de ces horreurs par la plus légère désapprobation. Ce fait, rapproché du caractère personnel de Grégoire de Tours, montre, mieux que nulle autre chose ne pourrait le faire, le degré d'endurcissement des hommes, même les meilleurs, dans ces temps funestes.

« Cependant Grégoire de Tours, tout accoutumé qu'il pouvait être aux scènes atroces qu'il nous dépeint avec tant de flegme, Grégoire de Tours, de loin en loin, par moments, comme par éclairs, sent son âme et son indignation lui échapper en présence des horreurs qui l'environnent. Quand il dépeint son diocèse ravagé par Chilpéric, un sentiment épiscopal qui lui rend cette calamité plus sensible que celles qui frappent d'autres parties de

la Gaule, lui arrache une exclamation rapide : « Et nous
 « nous étonnons, dit-il, de voir fondre sur ces princes
 « tant de calamités ! nous ne nous souvenons pas de ce
 « qu'ils ont fait, de ce qu'ont fait leurs pères. » Mais
 voilà tout ; il reprend son récit après s'être soulagé par
 cette courte invective...

« L'historien se relève par la tristesse que les événements lui inspirent. On sent que cette tristesse, à laquelle il échappe par moments, lui est toujours présente, mais qu'elle est ordinairement refoulée dans le fond de son cœur par l'habitude, et aussi par une prudence forcée. Les exclamations rapides, les soupirs mélancoliques qui sortent de loin en loin de l'âme de Grégoire de Tours, produisent un effet profond ; quand, par exemple, il s'interrompt tout à coup au milieu des meurtres qu'il raconte pour dire : « Le récit des guerres civiles remplit mon
 « âme de douleur ; » quand il s'écrie au commencement du cinquième livre : « Il me pèse d'avoir à retracer les
 « vicissitudes des guerres civiles qui accablent la nation
 « et le royaume des Francs. »

« Mais ces traits sont rares ; ce qui domine notre historien, c'est l'impassibilité, c'est une sorte de résignation à la fatalité qui écrase le monde autour de lui... Il semble que le pauvre évêque, en écrivant son histoire, croie toujours entendre derrière lui des bruits de glaives et de framées.

« Le caractère habituel de ce récit est l'absence de toute approbation ou désapprobation. C'est un récit pour ainsi dire passif, qui, sans intention de rapprocher les faits, sans art, sans calcul, par cela seul qu'il les présente avec le désordre et le pêle-mêle qui leur est naturel, exprime merveilleusement la physionomie de ces faits et du temps qui les produit à son image (1). »

OBSERVATIONS. — Il est impossible d'admettre, il est

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, p. 300 à 304. Voir encore page 294.

impossible de comprendre qu'un homme, champion hardi de la vertu et de la vérité en présence de Frédégonde et de Chilpéric, *ce Néron de son temps*, ait tremblé cependant quand il était seul, seul dans son cabinet, à rédiger une chronique qu'il pouvait ne pas écrire ou ne pas publier. Si les actes de courage qui honorent l'évêque de Tours n'avaient été que de subits accès de colère ou d'indignation, il ne serait point étrange qu'en d'autres occasions le sang-froid l'eût rendu aussi lâche que la fureur l'aurait rendu audacieux ; mais la fermeté de saint Grégoire resta toujours non moins calme, non moins digne dans le palais des princes qu'à Tours, en face de leurs envoyés armés de torches pour incendier sa ville. C'est qu'il obéissait au devoir et non pas à une émotion passionnée. Or, puisqu'à l'heure du péril l'âme de l'évêque était sans peur, que voulez-vous qu'il craignît quand il n'y avait plus à craindre ? Il faut donc une autre explication que celle de M. Ampère pour résoudre le problème qu'il a soulevé.

Après trois citations, dont il a même bien soin d'atténuer la portée, en insistant sur la rapidité de ces invectives et l'égoïsme de ces exclamations que n'arrachait guère, selon lui, la pitié pour les lieux de la Gaule que saint Grégoire n'habitait pas ; après ces trois citations, comme si c'était presque tout ce qu'il pouvait citer, M. Ampère conclut que l'âme du saint évêque de Tours se trouvait atrophiée par la barbarie de son siècle. Et pourtant, presque à chaque page, saint Grégoire donne de ce qu'il raconte quelque signe d'approbation ou de condamnation, signes très-brefs, il est vrai, mais très-nombreux. N'ayant pas entrepris une continuation des lamentations de Jérémie ou des invectives de Salvien, le plus souvent, pour stigmatiser un crime, il se contente d'un mot. C'est un *éclair*, comme dit le critique ; mais ces éclairs se multiplient si fort que toute la scène en est illuminée. Par exemple : *On exérait sa vaine gloire.*

— *Scélérat souillé de tous les forfaits. — Ennemi du père dont il devait être l'appui. — Il portait le crime au-delà des bornes de la malice humaine. — Ainsi fit-il, jusqu'à ce que la colère de Dieu fondit sur sa tête. — Cruauté. — Fiel. — Fureur. — Pauvre province. — Princesse meretrix* (1), etc., etc. Ce ne sont là que quelques mots entre cent, entre mille autres tout aussi expressifs.

Sans doute, saint Grégoire aurait pu multiplier ces censures et les rendre plus longues, plus bruyantes ; mais fallait-il donc à la monotonie des crimes joindre la monotonie du blâme ? Le seul et grave récit qu'un honnête homme fait à des hommes honnêtes n'est-il pas la condamnation de l'acte atroce qu'il raconte, surtout au milieu de tant d'autres condamnations expresses ? La teinte rembrunie, je ne sais quelle sombre atmosphère qui enveloppe les acteurs de cette chronique, suffisent à nous dire les souffrances morales du narrateur et son opinion, quand il ne croit pas nécessaire de la répéter. M. Aug. Thierry l'a parfaitement senti, lorsqu'il a nommé saint Grégoire « témoin intelligent et témoin *attristé* de cette confusion d'hommes et de choses, de ces crimes et de ces catastrophes. » M. Ampère lui-même, qui ne veut donner pour caractère habituel au récit de l'évêque de Tours que l'indifférence, avoue cependant que la tristesse inspirée par les événements est *toujours présente* au cœur de saint Grégoire. Comment la devine-t-on dans son cœur, si elle n'est pas dans son livre ? Si cette âme est toujours attristée, pourquoi la présente-t-on comme un exemple de l'endurcissement des hommes au sixième siècle, et même des meilleurs ?

Saint Grégoire raconte qu'au moment de quitter la villa royale de Braine, il cherche le pieux évêque d'Alby pour lui donner le baiser d'adieu. « Apercevez-vous ce que je vois sur ce toit ? dit Salvi à Grégoire. — Moi,

(1) L. III, c. xxxi ; IV, vi, xi, xlii ; V, iii, xxi, etc., passim.

répond l'évêque de Tours, j'aperçois ce que le roi y a fait dernièrement placer. — Vous ne découvrez pas autre chose ? — Rien ; si vous voyez quelque chose de plus, dites-le-moi. » Salvi tirant alors de sa poitrine de profonds soupirs : « Je vois le glaive de la colère de Dieu hors du fourreau et pendant sur cette maison, » et il ne se trompait pas, etc. (1) » Ces lignes, qui closent le cinquième livre de l'*Histoire des Francs*, n'expriment-elles pas mieux que des pages de déclamations l'horreur et le dégoût que les Barbares inspiraient au saint évêque ? Quel épilogue !

Que je pardonne volontiers à saint Grégoire de n'avoir point écrit de diatribe contre Frédegonde, lorsque je lis le discours qu'il fait adresser par cette furie à son trop digne époux Chilpéric ! Frédegonde est sur le point de perdre ses deux enfants : « Il y a longtemps que Dieu nous supporte, malgré nos mauvaises actions... Mais voilà que nous perdons nos enfants ; voilà que les larmes des pauvres, les gémissements des veuves, les soupirs des orphelins les tuent, etc. (2) » Telle est cette habileté si justement admirée par M. Thierry dans l'évêque de Tours, cet *art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue* : il peint si étonnamment bien, que les personnages s'attachent eux-mêmes au front leur condamnation. M. Ampère n'a pourtant rien remarqué de cela. Sans doute, il aura été frappé des beautés littéraires de ces passages ; mais il n'a pas pris garde que ces passages et beaucoup d'autres semblables sont de vigoureuses sentences contre les excès et les crimes du sixième siècle.

D'autres fois saint Grégoire semble contenir son indignation pendant le long cours des crimes d'un prince, il ne laisse du moins échapper que quelques blâmes passa-

(1) L. V, c. LI.

(2) L. V, c. xxxv.

gers; mais il attend le coupable à la tombe, et c'est alors qu'en face de toute la vie de ce monstre, il en trace le tableau, celui, par exemple, de Chilpéric, *l'Hérode et le Néron de son âge* (1). Puisque ce sont de longues philippiques que M. Ampère voudrait trouver dans saint Grégoire, ce morceau doit lui plaire; il réunit à la fois longueur et véhémence. Il en est à peu près de même des plaintes et des conseils qui servent de préambule au livre V, et dont M. Ampère a cité deux lignes, mais qui en comptent plus d'une quarantaine : « Il me pèse d'avoir à retracer les vicissitudes des guerres civiles. »

Ces plaintes solennelles, ces portraits accusateurs, ces dialogues où les interlocuteurs deviennent les juges de leurs contemporains, et souvent même leurs propres juges, sans être rares dans le livre de saint Grégoire, comme l'a dit M. Ampère, n'y sont cependant pas extrêmement multipliés; ce qui s'y trouve très-fréquemment, je l'ai déjà fait remarquer, ce sont les qualificatifs brefs, mais sévères, jetés en passant aux événements et aux personnages, et qui suffisent soit pour éclairer le lecteur, soit pour témoigner de la conscience indignée de l'historien et le défendre contre l'accusation d'*indifférence*, d'*impassibilité*, de *passiveté*, d'*endurcissement*, hors le cas où un peu d'égoïsme réclamait; car telle est la principale exception que M. Ampère a bien voulu mettre à l'endurcissement de saint Grégoire (2).

10° *L'apparente indifférence de saint Grégoire cache-t-elle parfois une espèce d'ironie?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Quelquefois on trouve une espèce d'ironie au fond de la narration en apparence

(1) L. VI, c. XLVI.

(2) C'est l'idée qu'on aperçoit sous la gaze de cette phrase : « Quand il dépeint son diocèse ravagé, etc. »

indifférente de saint Grégoire. Ainsi, il raconte que le roi Thierry avait appelé près de lui Hermanfroï, roi des Thuringiens, et il ajoute : « Un jour, comme ils conversaient tous deux sur les remparts de la ville de Tolbiac, Hermanfroï, poussé je ne sais par qui, tomba du haut de la muraille et rendit l'esprit. » On peut, d'après ces paroles, soupçonner ce que Grégoire de Tours dit ignorer, et lui-même nous indique un peu plus loin qu'il savait à quoi s'en tenir sur ce point (1). »

OBSERVATIONS. — Saint Grégoire a si souvent et de tant de manières condamné les horreurs dont il faisait le récit, qu'il a bien pu parfois recourir à l'ironie; je suis tout disposé à l'admettre, quoique aucun souvenir de ce genre ne se présente à moi. Toutefois, on ne saurait croire qu'une ironie soit cachée sous la narration de la mort d'Hermanfroï. Qu'y a-t-il donc de si mordant à dire que l'on ne connaît pas l'auteur du crime dont on parle? L'ignorance de l'évêque de Tours n'est d'ailleurs aucunement simulée; c'est parce qu'il ignore qu'il déclare ignorer, et la suite de son récit ne vient pas, un peu plus loin, témoigner du contraire. Voici ce second endroit : « Qui précipita Hermanfroï du rempart? Nous l'ignorons; beaucoup cependant assurent que la ruse de Théoderic parut manifestement en cela (2). » Bien loin de contredire le premier passage de saint Grégoire cité par M. Ampère, celui-ci ne fait que le confirmer en le répétant, à moins qu'auprès de M. Ampère deux négations ne vailent une affirmation dans le cas présent.

Cette locution de saint Grégoire : *a nescio quo impulsus*, ce modeste aveu d'insuccès à trouver des renseignements suffisants, se rencontrent plusieurs fois dans son *Histoire*, et ils n'y ont, pas plus qu'ici, un air d'épi-

(1) P. 301.

(2) L. III, c. VIII. — Les deux citations réunies forment tout ce chapitre VIII.

gramme (1); ce sont, au contraire, de précieux témoignages de la véracité de l'historien, qui, tout en consignant dans son livre les bruits populaires, n'affirme que sur de bonnes preuves.

11° *Saint Grégoire approuva-t-il des crimes politiques?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Ce qui est plus extraordinaire que son sang-froid (*il est question de saint Grégoire*), c'est une sorte d'approbation qu'il accorde par moments aux faits et aux hommes les plus coupables; par exemple, au milieu du récit des perfidies et des meurtres dont Clovis est l'auteur, Grégoire de Tours dit : « Clovis « ayant donc reçu le royaume et les trésors de Sigebert « (c'était un de ceux qu'il avait assassinés), soumit aussi « ce peuple à sa domination. Chaque jour Dieu faisait « ainsi tomber les ennemis de Clovis sous sa main et « étendait son royaume, parce que ce roi marchait avec « un cœur pur devant le Seigneur et faisait ce qui était « agréable à ses yeux » (2). »

OBSERVATIONS. — Nous avons déjà examiné, dans le chapitre sur Clovis, ces faits et cette critique; mais la question se représentant ici, nous nous y arrêterons encore, et peut-être ajouterons-nous quelques nouvelles considérations.

1° Pour montrer que l'évêque de Tours n'avait point

(1) « Tunc Chilbertus cum magnis thesauris sororem assumptam secum adducere cupiebat : quæ nescio quo casu in via mortua. » (L. III, c. x.) — « Guntharius, ... nescio qua faciente causa, regressus est. » (L. III, c. xxi.) — « De quibus legatis (*Chilberti*) unum ferunt clani interemptum, sed nescitur a quo. Suscipio tamen vertebatur ad regem (*Chilpericum*). » (L. VI, c. xlv.)

(2) P. 302.

soupçonné Clovis d'être l'auteur de la mort du roi de Cologne, nous avons longuement cité et commenté le récit de saint Grégoire, dont voici quelques mots : « Le roi Clovis, pendant son séjour à Paris, envoya en secret au fils de Sigebert, lui faisant dire : « Voilà que ton père est « âgé, il boite de son pied malade; s'il venait à mourir, « son royaume et notre amitié te seraient rendus » (1). » Or, que se proposait le roi par ce message? Était-ce de pousser le fils à tuer le père, ou de renouer en secret avec le fils, naguère son allié contre les Goths, l'amitié que l'hostilité du père venait de faire rompre? Voulait-il faire assassiner Sigebert, ou cherchait-il l'alliance de Chlodéric, bientôt roi de Cologne? Je penche pour le premier avis; mais saint Grégoire paraît avoir adopté le second, puisqu'il n'a pas cette fois, comme pour les autres meurtres, attribué nettement à Clovis ce qui s'était passé.

On peut appliquer la même remarque au récit de Frédégaire. Ce chroniqueur dit expressément que Clovis *tua* Chararic, qu'il *tua* Ragnachaire et Richaire (2); mais nul aveu pareil en parlant de la mort de Sigebert. Il dit : « Le fils du roi Sigebert, nommé Chlodéric, que Clovis avait eu pour allié contre les Goths avec son armée, fut attiré, lorsqu'il voyageait sur l'Escaut, par des parolos qui le fascinèrent. Lui-même, dans la forêt Bochoniennne, il tua traîtreusement son père Sigebert, et fut ensuite tué par des meurtriers, agents de Clovis. Clovis prit sans combat le royaume de Sigebert et ses trésors (3). » La mort du roi de Cologne n'est donc pas imputée, comme celle des autres princes francs, à Clovis par Frédégaire, ni conséquemment

(1) *Hist. eccl. Franc.*, l. II, c. XL.

(2) *Hist. eccl. Franc.; Epitomata*, c. XXVII et XXVIII.

(3) *Ubi supra*, c. XXVI. — Il y a dans le texte latin : *liciniis verbis*; j'ai rendu ces mots par ceux-ci : « paroles qui le fascinèrent. » *Liciniis* n'est pas une expression latine, c'est une expression corrompue; j'ai suppléé par le passage de saint Grégoire de Tours que Frédégaire a abrégé.

par saint Grégoire, que Frédégaire s'est ordinairement attaché à suivre.

Aimoin, autre important chroniqueur, quoique plus récent, dit à propos de la mort de Sigebert : « Mais pource que le livre en quoy nous trouvasmes cet escrit, estoit corrompu par le vice de l'escrivain, nous ne pusmes pas sçavoir plainnement de quel gent il fut roy, ni la cause de sa mort; mais seulement disoit-il que le roy Clovis de France avoit saisi son règne et ses thrésors (1). » Ainsi parle Aimoin; il ignore complètement si Clovis eut part à la mort du roi de Cologne, et puisqu'il l'ignore, il n'en était donc rien dit dans le livre, quel qu'il soit, dont il s'aidait, et la tradition ne s'expliquait pas davantage. Il n'existe par conséquent aucun indice que saint Grégoire ait cru que Clovis fût l'auteur indirect de la mort du roi de Cologne; il n'a donc pas approuvé un parricide, ni félicité le roi franc des résultats heureux d'un tel forfait qu'il aurait commandé (2).

(1) Aimoin, l. I, c. xviii, traduction des *Grandes Chroniques de France*, édition de M. Paulin Paris. — Ce savant éditeur croit qu'Aimoin a voulu parler du livre de saint Grégoire; je penserais que c'est du livre de Frédégaire; car dans le passage de ce dernier, comme on le voit plus haut, manque tout ce dont Aimoin regrette la perte, et se trouve tout ce qu'il mentionne, entre autres la corruption du texte; il n'en est point ainsi du passage de saint Grégoire de Tours. Aimoin mourut en 1108.

(2) J'ai dit, dans le cours de ce paragraphe, que je soupçonnais Clovis d'avoir eu l'intention de pousser Chlodéric au meurtre de son père... Sigebert était *ennemi* de Clovis, saint Grégoire le dit expressément. Chlodéric lui-même, depuis son retour de l'expédition contre les Visigoths, se trouvait brouillé avec le roi des Francs, puisque celui-ci lui dit que, dans le cas de la mort de Sigebert, *son amitié lui serait rendue*. Or, puisque Clovis voulait se débarrasser de ses ennemis, pourquoi aurait-il excepté ces deux personnes? pourquoi, avec les idées barbares de son temps, aurait-il évité de détruire ses adversaires les uns par les autres, quand l'occasion s'en présentait? Saint Grégoire, qui se bornait d'ordinaire à croire les faits visibles et palpables, n'a pu saisir ces combinaisons.

2° M. Ampère voulait naguère nous faire entrevoir une ironie sous certaines phrases de saint Grégoire. Que n'a-t-il choisi pour exemple, au lieu du récit de la chute d'Hermanfroi, celui des meurtres de Clovis que Dieu bénit et récompense ! Mais non, cette puissante ironie, qui aurait pu dégénérer en blasphème, n'est point dans le caractère du génie de saint Grégoire. Aussi n'est-ce pas à cette gratuite supposition que nous devons avoir recours pour expliquer comment Clovis, que nous n'avons pas vu cruel depuis son établissement en Gaule, se montre tout à coup si altéré de sang. Un minutieux examen nous a montré que les princes mis à mort par Clovis étaient ses ennemis ; un autre examen, celui des coutumes des Germains, nous a appris qu'à chaque individu appartenait le droit de se venger, droit terrible, dont le deuxième paragraphe du présent chapitre nous fournit plusieurs exemples : Sécundinus tuant son rival Astériolus ; puis quelques habitants de la ville du Mans brûlant leur parente coupable, et se disposant, s'ils ne peuvent le vendre, à punir aussi de mort le clerc séducteur de cette femme. La conséquence évidente a été que le roi franc, en frappant ses ennemis, ne fit qu'user du droit national ; par conséquent, qu'il fut non point bourreau, mais justicier, et qu'en le félicitant du succès de ces meurtres (que la civilisation du dix-neuvième siècle me pardonne !), c'était absolument comme quand on félicite un général de quelque victoire, ou un bourgeois du Marais du gain d'un procès. Clovis n'a donc pas été un assassin, ni saint Grégoire un apologiste de l'assassinat.

12° *Saint Grégoire sanctifia-t-il le crime ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Il ne faut pas croire que l'évêque de Tours fût si indulgent pour Clovis uniquement

parce que celui-ci protégeait l'orthodoxie contre les ariens ; on pourrait citer d'autres exemples du même défaut de sévérité, défaut qui va jusqu'à sanctifier le crime par des rapprochements avec l'Ancien Testament. Par exemple, quand Clotaire marche contre son fils, le malheureux Chramne, qu'il fit périr dans les flammes avec sa femme et ses enfants, Grégoire de Tours compare ingénument le roi Clotaire allant brûler son fils à David marchant contre Absalon. Ce ne sont pas des concessions dictées par un esprit de servilité, ce sont des distractions, des absences du sens moral ; Grégoire de Tours lui-même n'en était pas exempt. Ce sens parfois s'oblitére chez les plus nobles natures, en ce qui concerne les crimes et les maux journaliers du temps où elles vivent ; il y en a des exemples à toutes les époques fertiles en grandes horreurs et en grandes calamités (1). »

OBSERVATIONS. — Jamais comparaison boiteuse n'a été aussi sévèrement gourmandée que celle dont s'est servi saint Grégoire : la voilà devenue la *sanctification*, l'apothéose du crime ! Cependant nul ne ressemble mieux à David marchant contre Absalon que Clotaire forcé de combattre Chramne ; tous les deux ils s'avancent, les yeux en pleurs, contre des fils auxquels ils avaient déjà pardonné une première fois. La ressemblance, il est vrai, cesse à la fin de la bataille ; aussi ce ne sont pas David et Clotaire vainqueurs qui ont été comparés l'un à l'autre, mais ce sont ces deux pères infortunés au moment de combattre leurs enfants (2), à ce moment, fugitif tant que

(1) P. 302. — Rappelons-nous que, dans l'antiquité, toute la famille était solidaire pour les fautes du père, et que, par conséquent, la mort de la famille de Chramne avec ce coupable ne fut point un caprice de la cruauté de Clotaire.

(2) L. IV, c. xvi. — C. xx : « Ibatque Chlothacharius rex tanquam novus David contra Absalonem filium pugnaturus, plangens atque dicens : Respice, Domine, de cœlo, ... illudque impone judicium. quod quondam inter Absalonem et patrem ejus David posuisti. » Ce

vous le voudrez, mais après tout sublime, où, dans le cœur des deux pères, même dans celui du Barbare, la nature l'emporta. L'évêque de Tours a senti ce qu'il y avait là de vrai, de beau, et il l'a rendu comme il l'a su.

Mais, tout en priant et en pleurant avant la bataille, ce Clotaire, dira-t-on, n'était-il pas un monstre qu'on ne pouvait, sans profanation de la véritable paternité, comparer à David, puisqu'il *allait brûler* son fils? Vous l'ignorez. Il allait, comme Juda, repousser l'armée du rebelle; mais qu'avait-il décidé sur le sort de Chramne? On n'en sait rien. Son affreuse détermination ne fut prise qu'au moment où on lui annonça que son fils, d'abord fugitif, était revenu pour enlever sa famille, et qu'il avait été pris. Qui sait si, avant le combat, il ne songeait pas à accorder un second pardon à son fils, et si l'invincible obstination du coupable ne le poussa pas subitement à l'accès de fureur qui nous épouvante?

Au reste, si j'insiste pour qu'une expression de pitié ne soit pas taxée de sanctification du crime, c'est aussi bien dans l'intérêt de M. Ampère que dans celui de saint Grégoire.

A-t-on pris garde à la manière dont M. Ampère a parlé de Chramne? Ce fils rebelle n'est, dans son récit, qu'un infortuné bien à plaindre, le *malheureux Chramne*, contre qui s'avance un père féroce pour se donner le plaisir de le brûler. Il est vrai que cet innocent jouvenceau a deux fois levé contre son père l'étendard de la révolte, qu'il s'est fait proclamer roi, qu'il a soulevé un peuple voisin, les Bretons; il est vrai encore qu'à l'heure du combat il refusa d'écouter le chef de ses alliés qui le détournait « de s'avancer en personne contre son père. »

dernières paroles ne supposent pas nécessairement que Clotaire ait demandé à Dieu que Chramne périt sur le champ de bataille; il demandait seulement que cette fois encore la victoire vint sanctionner le respect dû à la paternité.

Oh ! sur tout cela, silence ! Chramne n'a pris les armes que contre son père et son pays, bagatelles qu'on doit oublier pour donner des larmes au *malheureux* ! Si saint Grégoire eût proféré un tel mot, ne s'écrierait-on pas qu'il suffisait d'être parricide pour gagner les sympathies du pontife ? Dieu nous préserve de dire qu'il y ait eu *absence du sens moral* chez M. Ampère ; nous avons voulu, au contraire, lui prouver par lui-même que saint Grégoire a pu, aussi bien que lui, laisser échapper une parole de compassion, sans que le sens moral se trouvât plus obli-téré chez l'un que chez l'autre.

13° *La position d'évêque donnait-elle à saint Grégoire une grande timidité d'esprit dans ses jugements historiques ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Ce qui domine dans notre historien, c'est l'impassibilité, c'est une résignation à la fatalité qui écrase le monde autour de lui. S'il juge, il prononce ses jugements avec une timidité d'esprit qui ne tenait pas à son caractère d'homme ; elle tenait à sa situation d'évêque. Cette situation n'empêchait pas ceux qui en avaient le courage de résister quand le devoir l'exigeait ; mais elle les forçait à bien des ménagements, à bien des réserves dans leurs censures de la conduite des Barbares. Ainsi, Grégoire de Tours rapporte que la femme du roi Gontran étant tombée malade et voyant qu'elle ne pouvait plus échapper à la mort, voulut qu'à son enterrement on pleurât d'autres funérailles. Elle demanda à son mari de lui jurer que les médecins qui l'avaient soignée et qui n'avaient pas pu la guérir, seraient tués le jour où elle mourrait ; Gontran promit et tint parole. Grégoire de Tours se contente d'ajouter : « Ce que la sagesse d'un

« grand nombre opine n'avoir pas été sans péché; » jugement bien dubitatif pour une si atroce cruauté (1). »

OBSERVATIONS. — Le récit original de saint Grégoire renferme quelques importants détails que M. Ampère a omis. « Austrégilde, reine du prince Gontran, dit saint Grégoire, fut emportée par la peste qui ravageait alors la Gaule. Mais avant de rendre son mauvais esprit,... elle voulut se donner des compagnons de mort; elle voulut qu'à son enterrement on pleurât d'autres funérailles. On dit qu'à la manière d'Hérode (2), elle adressa cette demande au roi : « J'aurais encore l'espérance de vivre, si
« les mains de ces médecins perfides ne m'avaient tuée;
« car ce sont les potions qu'ils m'ont données qui m'arrachent violemment la vie, et qui me font si tôt perdre
« cette lumière du jour. Pour que ma mort soit vengée,
« je vous supplie et vous conjure de m'en faire le serment,
« dès que j'aurai quitté cette vie, qu'ils soient frappés du
« glaive. » Elle dit, et rendit son âme misérable. Mais le roi,... oppressé par le serment fait à son épouse inique, remplit cet ordre criminel, et fit frapper du glaive les deux médecins qui lui avaient consacré leurs soins : ce que la sagesse d'un grand nombre pense n'avoir pas été sans péché (3). »

M. Ampère préférerait qu'à la place de cette dernière réflexion, saint Grégoire eût dit franchement que Gontran était un assassin, aussi bien que son Austrégilde.

Pourquoi le saint évêque ne l'a-t-il pas fait? — Ce qu'il y a de certain, c'est que nulle timidité d'esprit, nulle réserve imposée par son titre épiscopal, ne l'a retenu; son indignation contre l'épouse du roi de Bourgogne écarte sur ce point tout soupçon : il ne craignait pas.

Mais alors, au lieu de nous parler de *la sagesse d'un*

(1) P. 303.

(2) Voir Josèphe, *De Bello Judaico*, l. I, c. xxi.

(3) L. V, c. xxxvi : « Quod non sine peccato factum fuisset multorum censet prudentia. »

grand nombre, que n'a-t-il dit qu'une clameur universelle s'était élevée contre Gontran? — C'est que, historien fidèle et voulant faire connaître l'opinion publique sur l'acte de ce roi, il n'a pu mentionner une unanimité qui probablement n'avait pas existé.

Comment donc! l'horrible fidélité du prince à son serment aurait pu trouver des approbateurs? — Certainement; puisque Gontran se croyait lié par ce serment, d'où vient que d'autres n'auraient pas pensé comme lui? Les Francs, il paraît, si faciles autrefois au parjure, selon Vopiscus et Salvien (1), s'étaient en partie jetés à l'extrémité contraire; eux, si dédaigneux du serment, s'en montraient parfois les fanatiques exécuteurs : tout ce qu'on avait juré, on croyait devoir l'accomplir. Cette exagération se produisit non pas seulement en Gaule et au sixième siècle, mais encore ailleurs et plus tard. Au neuvième siècle, entre autres questions adressées de Lorraine au célèbre Hincmar, archevêque de Reims, se rencontrait celle-ci : « S'il arrivait, par hasard, qu'une personne se fût obligée par serment à une chose criminelle, que devrait-elle faire (2)? » Vers le même temps, dans la Grande-Bretagne, le roi Alfred était encore si peu éclairé sur ce sujet, que par le premier article de ses lois, relatif à ceux qui avaient juré d'exécuter une chose mauvaise, il engage (*suademus*) à résilier le serment, plutôt que de donner suite à la chose jurée (3); mais il n'ose pas prendre sur lui d'ordonner. Saint Bernard, dans sa 219^e lettre,

(1) Vopiscus, in *Proculo*. Voir, en tête du *Saint Grégoire* édité par dom Ruinart, les *Annales des Francs* : « Quibus familiare est ridendo fidem frangere. » — Salvien, *De Gubernatione Dei*, l. IV, c. xiv : « Francus, ... qui perjurium ipsum sermonis genus putat esse, non criminis. »

(2) *De Divortio Lotharii*, 1^{er} traité, interrogatio xiv^a; 2^e traité, interrogatio xiii^a.

(3) Labbe, *Concilia*, ad ann. 885 : *Alfredi Magni Leges ecclesiasticæ*, art. 1.

adressée à trois évêques de la cour, leur disait : « Chez les Français, comme vous le savez très-bien, on a honte de rompre un serment, quelque mauvaise que soit la chose jurée publiquement, quoique cependant nulle personne sage ne doute qu'un serment illicite ne doit pas être tenu. » Le bon sens des sages, au temps de saint Bernard, était, on le voit, un peu plus éclairé qu'à l'époque de saint Grégoire ; la foule toutefois conservait toujours un superstitieux respect à la parole jurée.

Ceci nous apprend 1^o que quelques personnes eurent longtemps de bien fausses idées sur le serment ; 2^o que, si saint Grégoire n'a pas dit que la conduite de Gontran ait été frappée d'une réprobation universelle, c'est que, selon toute vraisemblance, il y avait en Gaule un certain nombre de ces esprits ignorants. Ce n'est donc pas l'évêque de Tours qui a porté *un jugement bien dubitatif* ; il n'a fait que le relater, et c'était celui de ses contemporains divisés d'opinions.

Il devait donc alors prononcer le sien. — Pourquoi ? Il aura cru que l'on voyait assez sa pensée dans celle qu'il se plaisait à rappeler, dans celle qui condamnait la conduite de Gontran.

Mais que sa réclamation en faveur de l'humanité est froide ! — Soit ; aussi Gontran, plus ignorant que féroce, était-il plus à plaindre qu'à blâmer. Un historien, un chroniqueur, ne doit pas d'ailleurs, à tout propos, s'irriter et se métamorphoser en Juvénal.

Si donc saint Grégoire ne fit pas tomber ses invectives aussi bien sur Gontran que sur Austrégilde, ce fut évidemment non point par timidité, mais bien parce que la conduite du roi n'ayant point été, dans le fond, néronienne, le prélat crut devoir se borner à constater le sentiment de la partie sage du public, à laquelle il s'associait sans nul doute. En résumé, l'évêque de Tours, pendant son épiscopat, fut prudent en raison de cette situation, mais jamais ne se montra faible ni lâche.

Cette dernière et assez importante question sur saint Grégoire étant vidée, je ferai remarquer, par forme de corollaire, à propos de la juste sévérité de l'évêque de Tours contre Austrégilde, que c'est une nouvelle et forte preuve de son zèle à stigmatiser les crimes. En quelques lignes, que de blâmes ! Et pourtant c'est cet historien que M. Ampère appelle un narrateur *impassible et indifférent* des plus sanglantes horreurs ! M. Ampère ne tient nul compte de ces innombrables censures de détail, il cherche de longues déclamations. Mais il oublie donc que saint Grégoire nous a souvent dit qu'il n'était point rhéteur ?

14^e Résumé.

Saint Grégoire, en terminant l'*Histoire des Francs*, conjure les copistes de ne point altérer son livre. Il avait à redouter des ennemis plus dangereux que les copistes, mais il ne les soupçonnait pas : c'étaient les commentateurs, qui, tout en respectant les points, les virgules, les caractères calligraphiques, dénaturent le sens, et revêtent l'auteur lui-même d'un masque hideux. Leur infidélité ne s'est point bornée à nous conter de fabuleuses anecdotes ecclésiastiques et littéraires sur le sixième siècle ; elle s'est attaquée au saint prélat. Elle en a fait un théologien dont tout le savoir se réduisait à deux ou trois des plus triviales injures ; un prélat sacrifiant la discipline ecclésiastique aux caprices les plus tyranniques des rois ; un écrivain, tantôt se vantant de dédaigner l'art d'écrire, tantôt se flattant de continuer les anciens ; un historien qui ne sortait presque de l'impassibilité où le laissaient les crimes les plus affreux que pour applaudir à ces forfaits ou les sanctifier. En fin de compte, hors le mérite d'avoir été, par la barbarie de son style, bien

digne d'écrire les annales des siècles barbares, je ne sais trop ce que certaine critique aurait voulu laisser à saint Grégoire.

Tous les appréciateurs sérieux n'ont pas eu cependant, il s'en faut bien, un goût si dédaigneux, une équité si farouche à l'égard de l'évêque de Tours; M. Augustin Thierry, par exemple, est l'admirateur enthousiaste du vieux chroniqueur. Pour nous, c'est avec bonheur que, par l'étude attentive de l'*Histoire des Francs*, nous avons vu se confirmer à chaque page le mot de M. de Barante sur cet ouvrage de saint Grégoire : « Ce qu'on y remarque toujours, c'est un caractère de bonne foi et un jugement libre et courageux des princes faibles ou féroces qui mêlaient leur nom aux malheurs de la France (1). »

(1) *Biographie universelle* de Michaud, article *Saint Grégoire de Tours*.

CHAPITRE XV.

SAINTE RADEGONDE, REINE DE FRANCE, ET SAINT FORTUNAT,
ÉVÊQUE DE POITIERS.

1^o Notice.

Les deux rois Théoderic (Thierry I^{er}) et Clotaire, vers l'an 530, joignirent contre Hermanfroi, roi des Thuringiens, les forces de l'Austrasie et de la Neustrie. Ils vainquirent. Parmi les prisonniers se trouva Radegonde, déjà captive chez son oncle Hermanfroi. Elle échut à Clotaire, qui, touché des grâces de la jeune enfant, résolut de l'épouser plus tard. Il la fit élever avec soin dans la royale villa d'Athie, sur la Somme, et lui donna, en 538, le titre de reine, qu'elle reçut à regret. Les malheurs et la piété avaient de bonne heure détaché son cœur du monde. Clotaire ayant dans la suite fait injustement périr le frère de son épouse, celle-ci désira se retirer dans un monastère. Le prince y consentit. Ce fut à Poitiers qu'elle se fixa, l'an 544. Elle y demeurait depuis environ vingt-trois ans, quand le poète Venance Fortunat arriva dans cette ville.

Fortunat était Italien. Né en 530, près de Cénèda, dans le Trévisan (1), il quitta sa patrie avant l'entrée des Lom-

(1) M. J.-J. Ampère, *Hist. littéraire de la France avant le douzième siècle*, t. II, c. XIII, p. 333, dit : « Fortunat naquit un an après

bards, s'avança sur les bords du Danube, traversa la Germanie, pénétra en Austrasie, où il chanta le mariage de Sigebert avec Brunehaut, et visita la Gaule, payant par des vers la riche hospitalité qu'il y recevait. A Poitiers s'arrêta la course du poète. Sainte Radegonde parvint à à l'y retenir et à lui confier les intérêts temporels de son monastère. Après la mort de la reine, décédée en 587, Fortunat devint prêtre, puis évêque de Poitiers en 599. Son épiscopat dura une dizaine d'années.

« Sans doute, dit M. Ozanam, Fortunat ne compte point parmi les grands esprits;... toutefois, cet Italien, cet émigré d'une contrée plus polie et d'une civilisation plus délicate, n'est point aussi inutile qu'on le pense à Poitiers, au cœur de l'Aquitaine, auprès du sanctuaire de saint Hilaire, sur lequel toute la Gaule tenait les yeux fixés; il y remplit une mission qu'on n'a point assez reconnue, comme gardien des traditions du monde lettré, et comme instituteur des Barbares.

« Ce qui frappe d'abord dans les écrits de Fortunat, c'est le spectacle de ce monde romain qui tombait en ruines, et dont on retrouve partout les opinions, les coutumes et les vices. Les désastres de l'invasion se réparent, et, dans vingt pièces, le poète célèbre les églises, les palais, les villes que des mains libérales ont relevés. Toutes les vieilles cités de Neustrie rivalisent à ériger sur les tombes de leurs saints patrons des basiliques ornées de colonnades, garnies de vitraux, rehaussées d'or, toutes vivantes de sculptures et de peintures. Les villes austrasiennes de Trèves, de Cologne, de Mayence, imitent cet exemple, et ne se souviennent plus des Vandales. Les évêques unissent au zèle de l'orthodoxie la passion des arts et le goût de la politesse antique... Ces graves person-

la mort de Sidoine Apollinaire, et entre eux il y eut tout un monde. » Je ne sais sur quoi l'auteur appuie cet anachronisme : saint Sidoine mourut en 489, et saint Fortunat vint au monde en 530.

nages aiment les vers, et Fortunat ne les en laisse point manquer. Il correspond avec tous; il a des félicitations pour leur avènement, des hymnes pour leurs fêtes, des inscriptions pour leurs églises... Je trouve en lui l'interprète, le lien, l'âme de cette société qu'il chante (1). »

Outre cette prodigieuse quantité de petites pièces, tableau assez animé du sixième siècle, on a de Fortunat quelques légendes de saints en prose, l'histoire de saint Martin en vers, et deux élégies où étincellent des beautés du premier ordre, l'une sur la ruine de la Thuringe, l'autre sur la mort de la reine Galsuinthe. En lisant ce poète, on songe à Delille, ou du moins à Dorat, mais à un Dorat et à un Delille chez les Barbares.

2° *De quel roi franc sainte Radegonde fut-elle captive?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Thierry fit aux Thuringiens cette guerre d'extermination dont j'ai parlé ailleurs... Il ne restait de toute cette famille (*des rois thuringiens*) que deux rejetons, une jeune fille à peine sortie de l'enfance, et son frère. Cette jeune fille, c'était Radegonde. Elle fut amenée en Gaule et destinée à devenir l'épouse de Clotaire, fils du roi Thierry (2). »

OBSERVATIONS. — Clotaire, fils de Clovis, était frère seulement de Thierry (*Théoderic*), qui, bien loin de lui destiner la belle captive, la lui enleva. « Et s'il ne l'eût pas rendue, dit la biographie de la sainte, les deux rois en seraient venus aux mains (3). »

(1) *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, c. ix, p. 412 et 416.

(2) *Hist. litt., etc.*, t. II, c. xiii, p. 342.

(3) *Vita S. Radegundis*, auctore Fortunato, c. i, apud Bolland., die xiii^a augusti.

3^e Quand Clotaire épousa Radegonde, avait-il d'autres femmes ?

TEXTE DE M. AUGUSTIN THIERRY. — « Quand l'ordre fut donné de la faire venir à la résidence royale pour la célébration du mariage, entraînée par un instinct de répugnance invincible, elle prit la fuite; mais on l'atteignit, on la ramena, et, malgré elle, épousée à Soissons, elle devint reine, ou plutôt l'une des reines des Francs neustriens; car Chlothar, fidèle aux mœurs de la vieille Germanie, ne se contentait pas d'une seule épouse, quoiqu'il eût aussi des concubines. Les probabilités de cette union polygame sont une grande cause de tourment pour les écrivains modernes qui se sont occupés des actes de sainte Radegonde. Le père Mabillon remarque la difficulté, en désespérant de la résoudre : *Locus sane lubricus ac difficilis* (Annales Benedictini, t. I, p. 124) (1). »

OBSERVATIONS. — M. Thierry a lu avec infiniment trop de distraction l'alinéa de Mabillon qu'il cite. Ce n'est point à propos du mariage de Radegonde et de quelque probabilité de polygamie dans cette union que le docte bénédictin a dit : *Locus sane lubricus, etc.*; il a fait cette remarque en examinant un texte de l'historienne Baudonivia sur le divorce de l'épouse de Clotaire (2); quant aux

(1) *Récits des temps mérovingiens*, t. II, p. 247.

(2) La question était de savoir si sainte Radegonde avait pris le voile du consentement de Clotaire : « Equidem Baudonivia, quæ librum de vita Radegundis secundum scripsit, quodammodo huic sententiæ favet, ubi ait, Radegunde in villa Suædis commorante, sparsum fuisse rumorem de regis penitentia, qui talem et tantam reginam permisisset a latere suo discedere. At reponi potest, permissum hunc accessisse, velata jam regina. Locus sane lubricus ac difficilis. » (*Annales Benedictini*, l. V, c. xxii.) Cette citation est bien longue, mais elle fait toucher au doigt l'inexactitude de M. Thierry.

probabilités de polygamie, il ne s'en est pas même occupé (1).

Les Bollandistes, dans leurs commentaires sur les actes de sainte Radegonde, ont passé tout pareillement, sans plus de souci, à côté de cette difficulté qu'on suppose si inquiétante. Ils ont bien longuement examiné en quel ordre ont pu paraître à la cour de Soissons les six épouses de Clotaire; mais, pour ce qui regarde le mariage de Radegonde, ils se bornent à dire que « très-probablement les précédentes unions de Clotaire n'avaient pas été valides, ou que la femme légitime était morte quand il épousa Radegonde (2). » Ainsi donc, ni Mabillon, ni les autres écrivains modernes, occupés des actes de la sainte, n'ont *désespéré* de se débarrasser de cette *grande cause de tourment*.

Je reconnais que Clotaire ne se contenta pas toujours d'une seule épouse; mais avouons aussi que si nous le voyons, à une certaine époque, prendre pour femmes les deux sœurs Ingonde et Arégonde (3), il n'est point dit qu'antérieurement il ne se bornât pas à un seul mariage. En 524, à la mort de son frère Clodomir, Clotaire se hâta d'épouser sa belle-sœur Guntheuque (4). C'est la première union de ce prince que saint Grégoire ait mentionnée. Reste à prouver que, quatorze ans plus tard, en 538, elle subsistât encore, quand se noua avec Radegonde la seconde union de Clotaire dont parle l'évêque de Tours (5).

Ni dans ce vieil historien des Francs, ni dans les trois *Vies* de sainte Radegonde que nous a laissées l'antiquité chrétienne, il ne se rencontre le moindre indice de la

(1) *Annales Benedictini*, l. V, c. XXI.

(2) Bollandus, t. III, augusti die XIII^a, *Vita S. Radeg.*, commentarium prævium, paragraphe 44, p. 51.

(3) *Hist. Franc.*, l. IV, c. III.

(4) *Hist. Franc.*, l. III, c. VI.

(5) *Hist. Franc.*, l. III, c. VII.

présence à Soissons d'autres reines simultanément avec la princesse thuringienne.

La difficulté soulevée par M. Thierry manque donc de toute certitude, de toute probabilité, et ne sert qu'à faire sourire à la pensée d'une sainte dans le harem d'un mari polygame.

4° *Était-ce une société plus polie ou une société plus dévote que la reine Radegonde recherchait auprès des clercs ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Les fêtes de la cour de Neustrie, les banquets bruyants, les chasses périlleuses, les revues et les joûtes guerrières, la société des vassaux à l'esprit inculte et à la voix rude, la fatiguaient et la rendaient triste. Mais s'il survenait quelque évêque ou quelque clerc poli et lettré, un homme de paix et de conversation douce, sur-le-champ elle abandonnait toute autre compagnie pour la sienne ; elle s'attachait à lui durant de longues heures, et quand venait l'instant de son départ, elle le chargeait de cadeaux en signe de souvenir, lui disait mille fois adieu, et retombait dans sa tristesse. *Ab ejus opinionem si quis servorum Dei visus fuisset, vel per se, vel vocatus occurrere, videres illam cœlestem habere lætitiā... Ipsa se totam occupabat juxta viri justī verba, ... retentabatur per dies... Et si venisset pontifex, in aspectu ejus lætificabatur, et remuneratum relaxabat ipsa tristis ad propria* (1). »

OBSERVATIONS. — On ne peut nier que l'âme de la sainte, sans avoir complètement dépouillé l'énergie germanique, ne s'ouvrit avec charme aux idées et aux mœurs gallo-romaines. Radegonde, passant un jour devant un

(1) *Récits des temps mérovingiens*, t. II, p. 249, 5^e récit.

temple d'idoles, ordonna d'y mettre le feu, et, malgré le tumulte de la foule, resta impassible sur son cheval, jusqu'à ce que les flammes eussent tout dévoré (1). Voilà bien la Germaine. D'un autre côté, l'instruction qu'elle avait reçue et qui lui permettait de lire et de méditer les saints Pères, les rapports littéraires qui vont la lier si étroitement à saint Venance Fortunat, obligent à croire que Radegonde se plaisait avec les personnages polis et lettrés que lui présentait le hasard.

Gardons-nous pourtant de croire que ces goûts littéraires eussent dégénéré en passion, en manie, capable de rendre odieux à la jeune reine son époux et la cour, et de la pousser au divorce, au cloître, pour faire de la rhétorique à son aise. Son ami Fortunat a célébré trop de Gaulois et même de Francs instruits et splendides imitateurs de l'ancienne civilisation, pour que Radegonde n'en ait pu rencontrer quelques uns qui se seraient empressés de former près d'elle une cour aimable et savante, qui l'aurait consolée de la grossière société des leudes et de Clotaire. Ce n'étaient ni les poètes, ni les rhéteurs, ni les cœurs sympathiques qui lui manquaient; un seul bien se laissait regretter, et la conduite de la sainte dans le palais de Soissons nous apprend assez quel était ce bonheur absent.

Nous la voyons si libérale pour les pauvres, qu'elle leur donnait jusqu'à ses vêtements. Elle avait établi un hospice pour les infirmes des deux sexes, où elle allait elle-même laver les femmes dans le bain et nettoyer la chevelure des hommes. Elle aimait à s'échapper secrètement du banquet ou du lit royal pour prier. Pendant le carême, elle portait un cilice; si une parure faisait admirer sa beauté par quelque courtisan, elle se hâtait de la rejeter; elle n'usait de son pouvoir sur Clotaire que pour sauver de la mort les condamnés. Aussi le roi s'irritait-il

(1) Bollandus, *Vita S. Radeg.*, auctore Baudonivia, c. 1, p. 76

parfois de la piété qui éloignait si souvent de lui la reine, et à cause de laquelle on lui disait en badinant que c'était une nonne et non pas une reine qu'il avait épousée (1). N'est-il donc pas facile de comprendre que c'était à la liberté de se donner toute à Dieu, à Dieu seul, que Radegonde aspirait ?

Ne pouvant réaliser encore ce vœu, elle tâchait de s'en dédommager dans la compagnie des clercs et des évêques, auprès desquels elle s'empressait, moins parce qu'ils étaient polis et lettrés, comme le dit M. Thierry, que parce qu'ils étaient hommes de Dieu. Nous en serons convaincus si, en lisant le texte donné par l'auteur des *Récits des temps mérovingiens*, nous en rétablissons les parties que des points ont remplacées. « Si l'on apprenait que quelque serviteur de Dieu venait, ou de lui-même, ou pour avoir été appelé, recueillir l'avis du roi, vous auriez vu Radegonde pénétrée d'une joie céleste. *A l'approche de la nuit, elle se rendait avec peu de monde aux bains, par la neige, ou la boue, ou la poussière ; puis, l'eau chaude préparée, elle lavait et essuyait elle-même les pieds du vénérable personnage, et, sans que le serviteur de Dieu refusât, elle lui présentait à boire dans une coupe. Le lendemain, laissant à de fidèles serviteurs le soin de la maison, elle était tout occupée à entendre les paroles de l'homme juste et ses conseils sur l'œuvre du salut ; elle était retenue des jours entiers par le désir d'apprendre à gagner la vie du ciel.* Que si c'était un évêque qui arrivât, elle était transportée d'allégresse à son aspect, et quand il retournait à son diocèse, c'était avec tristesse et en lui offrant des présents qu'elle y consentait (2). »

M. Thierry a sous-entendu dans le texte de saint Fortunat tout ce que j'ai souligné, et qui prouve que ce

(2) Bollandus, *Vita S. Radeg.*, auctore Fortunato, c. 1, p. 68 et 69

(1) Bollandus, *Vita S. Radeg.*, p. 69, n° 7.

n'était pas pour une société d'hommes au beau langage, mais pour des conversations ascétiques et dévotes, que Radegonde oubliait avec joie sa famille et la cour. De sorte que les *Récits des temps mérovingiens* nous montrent ici, au lieu d'une sainte, une avant-courrière des précieuses de l'hôtel de Rambouillet. L'altération méritait bien d'être signalée.

5° *Sainte Radegonde se consacra-t-elle à Dieu contre le gré de son époux ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Pour cette âme froissée par tous les liens qui l'attachaient au monde, il n'y avait qu'un seul refuge, la vie du cloître. Radegonde y aspirait de tous ses vœux ; mais les obstacles étaient grands, et six années se passèrent avant qu'elle osât les braver. Un dernier malheur de famille lui donna ce courage. Son frère, qui avait grandi à la cour de Neustrie comme otage de la nation thuringienne, fut mis à mort par l'ordre du roi, peut-être pour quelques regrets patriotiques ou quelques menaces inconsidérées. Dès que la reine apprit cette horrible nouvelle, sa résolution fut arrêtée ; mais elle la dissimula. Feignant de n'aller chercher que des consolations religieuses, et cherchant un homme capable de devenir son libérateur, elle se rendit à Noyon, auprès de l'évêque Médard, fils d'un Frank et d'une Romaine, personnage célèbre alors dans toute la Gaule par sa réputation de sainteté. Chlothar ne conçut pas le moindre soupçon de cette pieuse démarche, et non seulement il ne s'y opposa point, mais il ordonna lui-même le départ de la reine ; car ses larmes l'importunaient, et il avait hâte de la voir plus calme et moins sombre d'humeur (*directa a rege veniens ad B. Medardum Noviomago..*).

« Radegonde trouva l'évêque de Noyon dans son église, officiant à l'autel. Lorsqu'elle se vit en sa présence, les sentiments qui l'agitaient, et qu'elle avait contenus jusque là, s'exaltèrent, et ses premiers mots furent un cri de détresse : « Très-saint prêtre, je veux quitter le siècle et « changer d'habit ; je t'en supplie, très-saint prêtre, con- « sacre-moi au Seigneur. » Malgré l'intrépidité de sa foi et la ferveur de son prosélytisme, l'évêque, surpris de cette brusque requête, hésita et demanda le temps de réfléchir. Il s'agissait, en effet, de prendre une décision périlleuse, de rompre un mariage royal contracté selon la loi salique et d'après les mœurs germanes, mais que l'Eglise, tout en les abhorrant, tolérait encore par crainte de s'aliéner l'esprit des Barbares.

« Bien plus, à cette lutte intérieure entre la prudence et le zèle se joignit aussitôt, pour saint Médard, un combat d'un tout autre genre. Les seigneurs et les guerriers franks qui avaient suivi la reine l'entourèrent en lui criant avec des gestes de menace : « Ne t'avise pas de donner le « voile à une femme qui s'est unie au roi ; prêtre, garde- « toi d'enlever au prince une reine épousée solennelle- « ment. » Les plus furieux, mettant la main sur lui, l'entraînèrent avec violence des degrés de l'autel jusque dans la nef de l'église, pendant que la reine, effrayée du tumulte, cherchait avec ses femmes un refuge dans la sacristie. Mais là, recueillant ses esprits au lieu de s'abandonner au désespoir, elle conçut un expédient où l'adresse féminine avait autant de part que la force de volonté. Pour tenter de la manière la plus forte et mettre à la plus rude épreuve le zèle religieux de l'évêque, elle jeta sur ses vêtements royaux un costume de recluse, et marcha ainsi travestie vers le sanctuaire, où saint Médard était assis, triste, pensif et irrésolu. « Si tu tardes à me consacrer, « lui dit-elle d'une voix ferme, et que tu craignes plus « les hommes que Dieu, tu auras à rendre compte, et le « pasteur te redemandera l'âme de sa brebis. » Ce spec-

tacle imprévu et ces paroles mystiques frappèrent l'imagination du vieil évêque et ranimèrent tout à coup en lui la volonté défaillante. Elevant sa conscience de prêtre au-dessus des craintes humaines et des ménagements politiques, il ne balança plus, et, de son autorité propre, il rompit le mariage de Radegonde, en la consacrant diaconesse par l'imposition des mains. Les seigneurs et les vassaux franks eurent aussi leur part d'entraînement; ils n'osèrent ramener de force à la résidence royale celle qui avait désormais pour eux le double caractère de reine et de femme consacrée à Dieu (1). »

OBSERVATIONS. — Si je refuse d'admettre que sainte Radegonde ait embrassé la vie religieuse contre le gré de Clotaire, ce n'est pas que des abus de ce genre ne se soient rencontrés vers ce temps-là, et que des hommes très-versés dans nos antiquités chrétiennes n'inclinent vers l'hypothèse adoptée par M. Augustin Thierry (2). Toutefois, je désire examiner aussi cette importante question.

Fortunat et Baudonivie, biographes de Radegonde, prouvent, ce me semble, que le prince approuva la résolution de son épouse.

Écoutez Fortunat; il dit : « Comme il arrive souvent que quelque circonstance, par la faveur de Dieu, change un malheur en un moyen de salut, le frère de Radegonde fut tué, sans qu'il le méritât, pour fournir à sa sœur une occasion de vivre plus religieusement. Etant donc envoyée par le roi (*directa igitur a rege veniens ad...*), elle vint à Noyon, vers le bienheureux Médard, qu'elle supplia instamment de lui faire quitter l'habit séculier et de la consacrer au Seigneur (3). »

(1) P. 250.

(2) *Hist. des Sacrements*, par dom Chardon, l. II, *Sacrement de Mariage*, c. ix. — On peut ajouter aux preuves du docte bénédictin une ordonnance de Pépin, publiée en 758. Voir la *Patrologie latine*, t. XCVI. col. 1507. — Mabillon, *Annal. Bened.*, l. V, c. xxii.

(3) *Vita S. Radeg.*, c. xi, n° 10.

Si, dans ces lignes, le consentement du roi à la détermination de Radegonde n'est pas parfaitement rappelé, il y paraît supposé par la suite du récit et la liaison des idées. Quel est, en effet, le sens naturel de ce passage? C'est que les obstacles empêchant la reine d'entrer dans la vie religieuse furent détruits à la mort du jeune prince, parce que Clotaire, débarrassé du frère par un meurtre, se débarrassa du désespoir de la sœur en l'envoyant à Noyon prendre le voile qu'elle souhaitait. Rien dans le texte ne laisse entrevoir un autre but au départ de Radegonde et à l'assentiment de son époux; rien ne permet de supposer que celui-ci n'ait cru autoriser que la distraction d'une pieuse promenade.

Refuserait-on d'admettre cette interprétation, sous prétexte qu'un fait pareil aurait inspiré à l'auteur une moins brève narration? La même difficulté se présentera si on prétend que Radegonde, feignant d'aller chercher quelconque consolation à Noyon, fuyait afin de divorcer; pourquoi, dira-t-on également, le biographe néglige-t-il d'en parler? Si l'historien nous étonne ici par son laconisme, il fait bien pis encore dans la *Vie de saint Médard*, le consécuteur de la reine; il garde sur cet événement et sur toutes ses circonstances un silence complet (1). Comme tant d'autres légendaires, saint Fortunat glissait sur ce qui tenait à la vie séculière, civile, politique, pour s'arrêter avec une complaisante prolixité aux austérités et aux pratiques de dévotion. Le peu cependant qu'il dit de la résolution de la princesse porte à croire que Clotaire y consentait.

Le témoignage de Baudonivie explique nettement le précédent. Ayant raconté comment, après la cérémonie de Noyon, la reine partit pour sa villa de Saix, voisine de Poitiers, et que son époux lui avait donnée, l'écrivain ajoute : « Tandis que la reine était dans cette villa, le

(1) Opera S. Fortunati, col. 533.

bruit courut que Clotaire voulait de nouveau avoir Radeconde ; il gémissait, disait-on, de la perte douloureuse dont il était frappé, pour avoir permis à une telle, à une si grande reine de s'éloigner de son côté, et, s'il ne la recouvrait pas, il renonçait absolument à la vie (1). »

Ces regrets de Clotaire sont éloquents ou ridicules suivant qu'on le suppose désolé d'avoir volontairement divorcé, ou bien d'avoir permis un malheureux voyage qui s'était changé en complète séparation. Le roi s'écrie-t-il : « Pourquoi n'ai-je pas refusé de laisser une si grande et si vertueuse princesse s'éloigner de mon côté et rompre les liens qui l'unissaient à moi ? » on comprend ce langage, on compatit à cette douleur. Mais lui fait-on dire : « Pourquoi ai-je permis, au risque d'en devenir la dupe, que mon épouse, la plus parfaite des femmes, voyageât sans moi ? Pourquoi ne me suis-je pas défié d'elle ? » tout ceci est non seulement trivial, mais encore naïvement contradictoire. La plainte du roi franc, s'il eût été trompé comme on le prétend, ne serait pas : « Pourquoi n'ai-je point pris de précautions contre une *telle, une si grande reine* ? » mais : « contre cette épouse que la mort de son frère plongeait dans le désespoir, contre cette épouse qui n'aspirait qu'au cloître et dont je devais soupçonner la résolution ? »

Clotaire ne fut donc pas un mari adroitement joué ; il fut un mari inconsolable du fatal divorce auquel il avait consenti en un moment de colère, ou peut-être de honte de son meurtre.

Le texte de Baudonivie et celui de saint Fortunat sont donc parfaitement d'accord entre eux et également opposés à l'émouvante mais imaginaire assertion de M. Thierry.

Quelques difficultés se présentent : si sainte Radeconde était autorisée à prendre le voile, pourquoi le demandait-elle si précipitamment ? pourquoi ne dit-elle rien à saint

(1) Baudonivia, *Vita S. Radeg.*, c. 1, n° 6.

Médard de l'assentiment du roi ? pourquoi le prélat et les seigneurs voulurent-ils empêcher la consécration de la princesse ? Tels sont probablement les motifs qui ont déterminé l'auteur des *Récits des temps mérovingiens* à ne pas accepter dans leur sens naturel les témoignages des deux historiens de la sainte. Ces difficultés sont graves ; je ne les crois pas insolubles.

1° On demande pourquoi cette prise de voile si précipitée. Ce fut sans doute parce que Radegonde redoutait ce qui arriva, je veux dire un changement de résolution dans Clotaire. C'est ainsi que, lorsque sainte Clotilde eut reçu de Gondebaud, roi de Bourgogne, la permission d'épouser Clovis, le départ de la jeune fiancée fut une fuite véritable, tant elle craignait que la politique ne poussât son oncle à se rétracter, comme il l'essaya en effet.

2° Le silence que, pendant toute la cérémonie, on garda sur l'autorisation accordée par le prince, nous surprend. Mais devons-nous donc croire que la postulante n'ait prononcé que l'unique phrase rappelée dans sa légende ? Saint Fortunat a-t-il donc, dans les quelques lignes consacrées au récit de cette prise de voile, rapporté tout ce qui s'échangea de questions et de réponses entre les acteurs ? Evidemment non ; et il aura d'autant moins cru indispensable de mentionner le consentement de Clotaire, qu'il venait de nous montrer Radegonde arrivant à Noyon par l'ordre de son époux.

3° Saint Médard, craignant d'irriter Clotaire par sa précipitation à prononcer le divorce, hésita d'abord, et une violente opposition s'éleva dans la foule, surtout de la part des seigneurs (1), que l'heure de l'office avait réunis. Selon M. Thierry, ces derniers formaient l'escorte de la reine. C'est une pure supposition, dont le résultat serait de faire croire qu'il n'y avait point eu de rupture

(1) S. Fortunatus, *Vita S. Radeg.*, c. II, n° 40. — Hildebertus, *Vita S. Radeg.*, c. III, n° 49, apud Bollandum.

entre les deux époux, puisque Clotaire entourait toujours Radegonde de tels honneurs. Quant à cette hésitation, à cette opposition, elles furent très-naturelles. Figurez-vous donc cette jeune femme pénétrant à l'improviste dans le temple, et, au moment où l'on va fêter sa bienvenue, implorant un voile de recluse. Elle aura eu beau s'écrier que l'évêque et le peuple devaient y consentir, puisque le prince y consentait; on ne put voir dans cette détermination si subite qu'un acte de désespoir de la reine à la pensée de son frère assassiné, qu'un acte de colère du roi contre Radegonde, dont la douleur était pour lui un reproche de chaque instant. Que faire donc alors? Retarder l'exécution du projet de la suppliante; rappeler cette loi imposée aux femmes par l'apôtre : *qu'une épouse ne doit point chercher à rompre le lien qui l'attache à son mari*; il fallut tâcher d'ajourner l'heure du sacrifice, que suivrait peut-être le repentir d'un côté ou de l'autre. C'est ce que fit le prélat. Mais quand ensuite on aperçut cette femme sortir de la sacristie et porter sur la tête le voile saint qu'elle demandait, on comprit que la détermination de sa douleur et de sa piété était irrévocable, invincible, et tous, émus, laissèrent, en plaignant Clotaire, la cérémonie se célébrer.

Voilà comment, en admettant l'approbation donnée par Clotaire au divorce désiré par Radegonde, on explique le brusque empressement de cette reine, l'absence de tout souvenir de l'approbation royale, l'opposition momentanée des seigneurs et de l'évêque, puis enfin l'assentiment général.

Au reste, je l'ai déjà fait observer, le consentement du roi à ce qui eut lieu est clairement attesté par Baudonivie et saint Fortunat; ceci est décisif, et par conséquent doit nous suffire, lors même que les précédentes explications seraient moins claires qu'elles ne le paraissent.

Après avoir étudié ce fait dans les textes historiques, examinons-le d'après les mœurs du temps.

Quoiqu'on trouve à cette époque des exemples de l'accident survenu, selon M. Thierry, à Clotaire, ce n'était là qu'un abus, dont le roi, s'il n'en eût été victime, n'aurait pas eu longtemps à se plaindre auprès des évêques. Ce qui m'en convainc, c'est que, six années avant le départ de Radegonde, le troisième concile d'Orléans, l'an 538, décida, par son 24^e canon, que l'on n'imposerait pas aux chrétiens mariés, sans leur mutuel consentement et à moins qu'ils ne fussent d'un âge mûr, la pénitence publique, dont la continence faisait partie. A plus forte raison les évêques n'auraient-ils pas toléré le zèle mal entendu qui enlevait une femme à son mari ! Le même respect de l'Eglise pour la liberté individuelle fit décréter que nul ne devait recevoir l'ordination par force, et qu'il fallait, sous peine d'excommunication, laisser à une jeune personne le choix de son fiancé (1).

Clotaire aurait encore pu, soit par les vicaires apostoliques résidant en Gaule, soit par une correspondance directe, s'adresser au pape. En maintes circonstances, ses frères Théodebert et Childebert le firent avec succès. A la demande du roi franc, il serait parti de Rome une lettre pontificale ordonnant à la sainte de se résigner à redevenir souveraine. Grégoire le Grand, qui s'assit quelques années plus tard dans la chaire apostolique, eut en plusieurs occasions à s'occuper de faits de ce genre, soit avant d'être pape, soit depuis son élection, et toujours il les a blâmés. Une femme, nommée Agathosa, se plaignit à lui de ce que son époux l'avait abandonnée pour entrer dans un monastère de Sicile. Le saint pontife écrivit à l'abbé du nouveau moine pour qu'il le renvoyât, si Agathosa n'avait pas approuvé sa résolution, ou si elle n'y avait pas donné lieu en se rendant coupable du crime que l'Evangile permet aux maris de punir par l'abandon de leurs femmes (2).

(1) III^e concile d'Orléans, can. VII ; IV^e concile d'Orléans, en 541, can. XXII.

(2) *Conciles de Labbe* : Vigile, Ep. 3, 7, 10, 11 ; Pélagie, Ep. 10, 13, 16 :

Aucun de ces faciles moyens de ramener de Saix ou de Poitiers Radegonde à Soissons n'ayant été employé par Clotaire, qui se bornait à projeter un enlèvement, on ne peut donc douter qu'il n'ait accordé, au moment de la séparation, l'an 544, un consentement plus ou moins réfléchi, mais réel.

Les deux paragraphes suivants confirmeront encore ce que j'avance, en ramenant à sa véritable signification, un peu trop négligée par M. Thierry, la continuation du récit de saint Fortunat.

6^e Sainte Radegonde, après s'être consacrée à Dieu, prit-elle la fuite pour éviter le ressentiment de Clotaire ?

TEXTE DE M. THIERRY. — « La première pensée de la nouvelle convertie (c'était le nom qu'on employait alors pour exprimer le renoncement au monde) fut de se dépouiller de tout ce qu'elle portait sur elle de bijoux et d'objets précieux ;... puis elle songea à se mettre à l'abri de tout danger par une prompte fuite. Libre de choisir sa route, elle se dirigea vers le midi, s'éloignant du centre de la domination franke, par l'instinct de sa sûreté, et peut-être aussi par un instinct plus délicat qui l'attirait vers les régions de la Gaule où la barbarie avait fait le moins de ravages ; elle gagna la ville d'Orléans, et s'y embarqua sur la Loire, qu'elle descendit jusqu'à Tours. Là, elle fit halte pour attendre, sous la sauvegarde des nombreux asiles ouverts près du tombeau de saint Martin, se que déciderait à son égard l'époux qu'elle avait abandonné. Elle mena quelque temps la vie inquiète et agitée

Fides pape Pelagii ; S. Grégoire I^{er}, *Ep.*, V, 49 ; VI, 39, 44. — En condamnant la conduite du mari d'Agathosa, saint Grégoire condamnait expressément aussi le code justinien qui l'autorisait.

des proscrits réfugiés à l'ombre des basiliques, tremblant d'être surprise si elle faisait un pas hors de l'enceinte protectrice (1). »

OBSERVATIONS. — Sainte Radegonde se rendit de Noyon à Saix, villa près de Poitiers que lui avait donnée Clotaire (2), probablement pour lui servir de retraite quand il eut consenti au divorce. Or, ce voyage fut un long et pieux pèlerinage aux principaux sanctuaires de la route, et non pas la fuite d'une femme qui tente de se soustraire à la colère de son époux.

« Aussitôt que Radegonde eut été consacrée à Dieu, dit saint Fortunat, elle abandonna et plaça sur l'autel l'éclatant manteau dont elle avait coutume de se vêtir aux jours solennels, quand, au milieu d'un pompeux cortège, elle marchait dans l'appareil royal. Elle fit briser et distribuer pour secourir les pauvres sa lourde ceinture d'or. Etant allée à la demeure de saint Jummère, les divers ornements dont l'heureuse princesse se parait, ... tous en or, et quelques uns entourés de perles, elle en fit don à l'autel pour qu'ils lui servissent. De là, s'avancant vers la cellule du vénérable Dadon, elle fit un présent à l'abbé, et donna au monastère tout ce dont, en un jour de représentation, une femme riche peut se vêtir. Visitant ensuite la retraite de saint Gundulphe, plus tard évêque de Metz, elle ne s'efforça pas moins d'enrichir ce couvent. Une heureuse navigation la conduisit de ces lieux à Tours (3). »

M. Thierry a passé sous silence toute cette première partie du voyage de sainte Radegonde; bien plus effrayé pour la princesse qu'elle ne l'était elle-même, il s'est hâté de l'embarquer sur la Loire, à Orléans. Il aurait pourtant pu facilement comprendre, aux fréquentes stations de la

(1) P. 254.

(2) Baudonivia, *Vita S. Radeg.*, c. 1, n° 3 : « Dum Suædas in villa, quam ei rex dederat, resideret. »

(3) S. Fortunatus, *Vita S. Radeg.*, c. 11, n° 11.

sainte dans les monastères, qu'elle n'était aiguillonnée par aucune frayeur. En voyant la quantité si considérable de vêtements et de parures qu'elle a distribués et qu'elle va distribuer encore, il aurait bien dû comprendre qu'elle se trouvait nécessairement suivie d'un nombreux convoi de chars, par conséquent qu'elle n'était point une femme échappée par ruse à la vigilance de son mari, et sous prétexte d'une visite à l'évêque de Noyon. Il aurait dû comprendre enfin qu'évidemment ces richesses formaient comme le douaire accordé par Clotaire à la femme qu'il avait tant aimée, et qu'il était contraint d'abandonner.

Nous allons maintenant suivre sainte Radegonde dans le reste de son voyage. « Une heureuse navigation la conduisit de ces lieux à Tours. Quelle éloquence racontera tout ce qu'elle montra de libéralité et de munificence, tout ce qu'elle fit dans les sanctuaires, les temples, les basiliques de saint Martin? Pleurant et ne pouvant se rassasier de larmes, prosternée sur chaque seuil, quand la messe avait été célébrée, elle paraît l'autel sacré des vêtements et ornements dont elle se paraît elle-même dans sa toilette la plus élégante. Parvenue de Tours au bourg de Candes, où était sorti de ce siècle le glorieux personnage saint Martin, pontife si cher au Christ, la servante du Seigneur, toujours croissant dans la grâce de Dieu, ne fut pas moins prodigue. Elle poursuivit ensuite son heureux voyage, et approcha sans faste de la villa de Saix, au territoire de Poitiers, non loin du bourg dont nous avons parlé. Qui pourra énumérer en détail les choses sans nombre qu'elle fit dans le trajet (1)? »

Nous venons d'accompagner sainte Radegonde à bien des églises de saint Martin. Or, sont-ce des asiles contre la colère de son époux ou des lieux chers à la dévotion que nous l'avons vue parcourir? Sont-ce des larmes d'effroi ou de ferveur que nous lui avons vu verser? Quand

(1) S. Fortunatus, ubi supra, nos 41 et 42.

l'avons-nous aperçue *craignant de faire un pas hors de l'enceinte protectrice*, elle qui visitait sans relâche, en les ornant, les sanctuaires, les temples, les basiliques, tous les endroits, soit à Tours, soit à Candes, qu'elle savait avoir été dédiés au saint évêque?

Cette seconde partie du récit que le biographe nous a laissé du voyage de la pieuse princesse a donc été aussi malheureusement rendue que la première par M. Thierry, que trompe sa fausse idée du départ de sainte Radegonde sans l'aveu de Clotaire (1). La sainte ne cherchait donc pas à se dérober au ressentiment de son mari; par conséquent, elle ne l'avait pas quitté sans qu'il y eût consenti.

Mais pourquoi donc sainte Radegonde se retira-t-elle en Aquitaine? Est-ce que ce fut parce que la barbarie y avait fait moins de ravages? Je ne le pense pas, car ce ne furent pas les personnages polis et lettrés qu'elle s'empressa de visiter; elle se plut à s'entourer non pas des derniers héritiers de la civilisation romaine, mais de pauvres, de malades, et des plus abandonnés de ces malheureux. Notre explication serait donc bien plus conforme au caractère et à l'histoire de cette servante de Dieu, si nous disions qu'elle alla habiter l'Aquitaine, parce que c'était là que se trouvait le château de Saix que Clotaire lui avait donné; parce que de plus elle y vivait, pour ainsi dire, à l'ombre des sanctuaires de saint Martin et de saint Hilaire, entre Tours et Poitiers; enfin, parce qu'à l'extrémité du royaume de Clotaire, elle serait plus à l'abri de sa tendresse si redoutée. Sainte Radegonde, à Saix, fonda un hôpital qu'elle desservait; ceci nous dit assez que cette femme ne s'y cachait pas comme une proscribite, et que sa vie ne s'y écoulait pas dans les gracieuses et molles jouissances de la civilisation.

(1) Comme je ne songe à éviter aucune difficulté sérieuse, je citerai une phrase d'un petit résumé de la vie de sainte Radegonde qui se

7° Clotaire a-t-il protesté contre la consécration de sainte Radegonde à la vie religieuse?

TEXTE DE M. THIERRY. — « Elle (*sainte Radegonde*) mena ainsi quelque temps la vie inquiète et agitée des proscrits réfugiés à l'ombre des basiliques, tremblant d'être surprise si elle faisait un pas hors de l'enceinte protectrice, envoyant au roi des requêtes tantôt fières, tantôt suppliantes; négociant avec lui par l'entremise des évêques, pour qu'il se résignât à ne plus la revoir et à lui permettre d'accomplir ses vœux monastiques.

« Chlothar se montra d'abord sourd aux prières et aux sommations; il revendiquait ses droits d'époux en attestant la loi de ses ancêtres, et menaçait d'aller lui-même saisir de force et ramener la fugitive. Frappée de terreur quand le bruit public ou les lettres de ses amis lui apportaient de pareilles nouvelles, Radegonde se livrait alors à un redoublement d'austérités, au jeûne, aux veilles, aux macérations par le cilice, dans l'espoir tout à la fois d'obtenir l'assistance d'en haut et de perdre ce qu'elle avait de charmes pour l'homme qui la poursuivait de son amour. Afin d'augmenter la distance qui la séparait de lui, elle passa de Tours à Poitiers, et de l'asile de saint

trouve dans la légende de saint Junien, abbé de Mairé en Poitou : « *Velaminis sacri cultum arripuit, Aquitaniæ profuga venit, ... incolendum Pictavis elegit* » (Bollandus, die xiii^a augusti, p. 40, c. i, n° 8.) Ici le mot *profuga* signifie-t-il que la sainte fuyait, comme l'entend M. Thierry? Si tel était nécessairement le sens de ce mot, je récuserais l'autorité de cette légende écrite au neuvième siècle, et je préférerais le témoignage de saint Fortunat, contemporain et uni à sainte Radegonde. Mais cette expression *profuga*, surtout dans cette phrase qui vise un peu au pittoresque, peut uniquement signifier le prompt départ de la sainte et son long voyage loin de la cour, plutôt que le désir d'échapper à la vengeance du roi.

Martin dans l'asile non moins révérend de saint Hilaire. Le roi pourtant ne se découragea pas, et une fois il vint jusqu'à Tours sous un faux prétexte de dévotion ; mais les remontrances énergiques de saint Germain, l'illustre évêque de Paris, l'empêchèrent d'aller plus loin. Enlacé, pour ainsi dire, par cette puissance morale contre laquelle venait se briser la volonté fougueuse des rois barbares, il consentit, de guerre lasse, à ce que la fille des rois thuringiens fondât à Poitiers un monastère de femmes, d'après l'exemple donné dans la ville d'Arles par une matrone gallo-romaine, Cæsara, sœur de l'évêque Cæsarius ou saint Césaire (1). »

OBSERVATIONS. — C'est parce qu'il persiste toujours dans sa fausse supposition du départ de sainte Radegonde à l'insu de Clotaire, que M. Thierry a été obligé de façonner, d'après son hypothèse, les actions de la sainte dans sa retraite de Saix, comme il avait fait pour son voyage de Noyon à cette villa. L'historienne Baudonivie, dont M. Thierry, dans ses notes et dans ses pièces justificatives, invoque l'irrécusable témoignage, proteste qu'elle n'a jamais rien su des belles choses qu'on lui fait narrer. Son récit sera un peu long, mais charmant, à force de naïves dénégations adressées au roman du spirituel écrivain.

« Tandis que la princesse, dit-elle, était encore dans cette villa (*de Saix*), le bruit courut que Clotaire voulait de nouveau Radegonde, qu'il gémissait de la grande perte qu'il avait faite en permettant qu'une telle, qu'une si grande reine s'éloignât de son côté, et que, s'il ne la recouvrait, il ne souhaitait absolument plus de vivre. Quand elle l'apprit, la bienheureuse, frappée d'une extrême terreur, s'enveloppa, pour redoubler de pénitences, d'un cilice très-aigu, qu'elle adapta à ses membres délicats ; elle y ajouta le tourment du jeûne ; consacrant la nuit à de

(1) P. 255.

saintes veilles, elle répandit tout son cœur en prières; dédaignant le séjour de la patrie, triomphant des douceurs du mariage, repoussant les attraits du monde, elle choisit de vivre en exil plutôt que de s'éloigner du Christ. Comme il lui restait de ses ornements royaux un vase d'or, ayant pour mille sous de ce métal et orné de perles et de diamants, elle l'envoya au vénérable personnage Jean, reclus à Chinon,... afin qu'il priât à son intention pour qu'elle ne retournât pas dans le siècle... Le lendemain il lui fit dire que telle était bien la volonté du roi, mais que Dieu ne le permettrait pas, et que Clotaire serait puni par la justice divine avant de la reprendre pour épouse.

« Après cette réponse, l'esprit tout dirigé vers le Christ, la susdite princesse se construisit à Poitiers, par l'inspiration et avec l'aide du Seigneur, un monastère, d'après l'ordre du grand roi Clotaire... Ce fut avec joie que la sainte reine, méprisant les fausses caresses du monde, entra dans ce monastère.

« Mais l'ennemi jaloux du bonheur du genre humain, et dont Radegonde, même dans le siècle, avait eu horreur de faire la volonté, ne cessa point de la persécuter. Car, comme déjà elle l'avait appris par des messagers, et comme toujours elle l'avait craint, le grand roi Clotaire vint à Tours, avec son très-excellent fils Sigebert, sous prétexte de dévotion, mais pour s'approcher plus facilement de Poitiers et reprendre sa reine. Dès qu'elle le sut, la bienheureuse Radegonde écrivit une lettre où elle réitérait le serment de garder la continence, et prenait le ciel à témoin; elle l'envoya secrètement, avec de petits présents et des eulogies, par son intendant Proculus, à l'homme apostolique, le seigneur Germain, évêque de la ville de Paris, et qui se trouvait alors avec le roi. Dès que ce personnage, plein du Seigneur, l'eut vue, il se prosterna tout en pleurs aux pieds du roi, devant le sépulcre de saint Martin, le conjurant, au nom de Dieu, comme

la lettre l'en avait chargé, de ne point approcher de Poitiers.

« Alors, navré d'amertume en comprenant bien que c'était la demande de la bienheureuse Radegonde qu'on lui exposait, le roi, touché de repentir, rejeta sur ses mauvais conseillers ce qu'il venait de faire, se reconnut indigne, lui qui n'avait pas mérité de garder plus longtemps une telle reine, se prosterna à son tour devant l'autel de saint Martin, aux pieds de l'homme apostolique, Germain, le conjurant de demander à la bienheureuse Radegonde son pardon, et si instamment, qu'elle daignât oublier combien il avait péché contre elle, poussé par des conseillers iniques (1). »

Maintenant que les regrets de Clotaire séparé de Radegonde nous ont été racontés, soit par Baudonivie, soit par M. Thierry, recherchons quels graves changements celui-ci a fait subir au récit primitif de la religieuse de Sainte-Croix.

La sainte envoya-t-elle au roi des requêtes fières ? Jamais. Lui en envoya-t-elle de suppliantes ? Pas davantage. Ce fut à saint Germain qu'elle s'adressa. Une fois pourtant elle écrivit à Clotaire, mais non pour le motif que M. Thierry suppose ; elle le pria de lui faire construire un couvent à Poitiers, et le roi se hâta d'accéder à son désir (2). Était-elle à Tours quand, pour la première fois, le bruit de l'arrivée de Clotaire la vint effrayer, et y habitait-elle l'asile de saint Martin ? Pas du tout ; elle se trouvait à Saix, et ne songeait pas à se cacher comme une épouse fugitive. Alla-t-elle chercher une autre retraite dans l'église de saint Hilaire, à Poitiers ? Nullement ; elle se rendit dans cette ville pour y faire construire un monastère. Est-ce avant d'avoir consenti à ce que sainte Radegonde fondât à Poitiers un monastère de femmes, que

(1) C. I, n° 6 et 9.

(2) Hildebertus, *Vita S. Radeg.*, c. III, n° 22.

Clotaire vint à Tours sous un faux prétexte de dévotion? Non; il se rendit à Tours longtemps après avoir autorisé la fondation du couvent, puisque déjà *la sainte reine était entrée pleine de joie dans cette nouvelle retraite.*

Du rapprochement de ces deux récits il résulte 1° que le roi de Soissons voulut réellement, par deux fois, redemander son épouse; 2° que M. Thierry a modifié sans scrupule les circonstances les plus graves de ces événements, pour faire croire que le départ de la sainte n'avait pas été antérieurement autorisé par Clotaire.

Toujours d'après cette intention, l'auteur des *Récits mérovingiens* assure que l'époux de Radegonde *consentit* au divorce, se trouvant *enlacé par cette puissance morale contre laquelle venait se briser la volonté fougueuse des rois barbares.* Si M. Thierry proclame ici la toute-puissance du clergé sur les Barbares, c'est uniquement, ce me semble, parce qu'il a besoin de cette affirmation pour amener le dénouement qu'il donne à sa fable mérovingienne. En effet, il nie ailleurs cette même toute-puissance, et à la même époque, quand il ne peut pas la faire cadrer avec ce qu'il raconte. Vers 564, Charibert, l'un des fils de Clotaire, quoique déjà marié, avait épousé Markowèse sa belle-sœur, qui était consacrée à Dieu. « Sommé, dit M. Thierry, de rompre son second mariage par saint Germain, évêque de Paris, il refusa obstinément et fut excommunié. Mais le temps n'était pas venu où l'Eglise devait faire plier sous sa discipline l'orgueil brutal des héritiers de la conquête; Haribert (*Charibert*) ne s'émut point d'une pareille sentence, et garda près de lui ses deux femmes (1). »

Comme on le voit, M. Thierry n'a pas un parti parfaitement arrêté sur le pouvoir des clercs dans le désordre de ces premiers temps; ce qu'il nie dans un volume de ses *Récits*, il l'admet dans l'autre. En réalité, l'Eglise,

(1) T. I, p. 330.

combattant pour la défense de la morale, triomphait parfois, parfois ne gagnait rien, ne se décourageait jamais, et ne donna pas le voile à sainte Radegonde sans le consentement du roi.

8° *Dans quelle ville sainte Radegonde fonda-t-elle son monastère, et qu'était-ce que ce lieu de retraite ?*

TEXTE DE M. GUIZOT. — « J'ai nommé un second poète, Fortunat, évêque de Poitiers... Il était né en 530, au-delà des Alpes;... il passa en Gaule, et s'arrêta en Austrasie... On le voit ensuite aller à Tours, pour y faire ses dévotions à saint Martin; il était encore laïque. Sainte Radegonde, femme de Clotaire I^{er}, *venait de s'y retirer et d'y fonder un monastère de filles* (1). »

OBSERVATIONS. — Le monastère de filles fondé par sainte Radegonde, et dans lequel cette princesse se retira, était à Poitiers. Baudonivie ne nous a-t-elle pas dit que la sainte *se construisit à Poitiers, par l'inspiration et avec l'aide du Seigneur, un monastère, d'après l'ordre du grand roi Clotaire ?* Ne nous a-t-elle pas aussi appris avec quelle *joie* et quel *mépris des caresses du monde* la pieuse reine *s'y renferma* ? Le couvent qu'elle avait établi à Tours était destiné aux hommes seulement (2); elle ne l'habitait pas. C'est à Sainte-Croix de Poitiers qu'elle vécut cloîtrée et qu'elle mourut.

TEXTE DE M. THIERRY. — « Sur un terrain qu'elle possédait aux portes de la ville de Poitiers, elle fit creuser les fondements du nouveau monastère, asile ouvert à celles qui voulaient se dérober par la retraite aux séductions

(1) *Hist. de la civil. en France*, t. II, p. 73, l. xviii.

(2) Baudovinia, *Vita S. Radeg.*, c. III, n° 25 : « In Turonico suo monasterio virorum, quod condidit. »

mondaines ou aux envahissements de la barbarie. Malgré l'empressement de la reine et l'assistance que lui prêta l'évêque de Poitiers, Pientius, plusieurs années s'écoulèrent avant que le bâtiment fût achevé; c'était une villa romaine avec toutes ses dépendances, des jardins, des portiques, des salles de bains et une église. Soit par quelque idée de symbolisme, soit par une précaution de sûreté matérielle contre la violence des temps, l'architecte avait donné un aspect militaire à l'enceinte extérieure de ce paisible couvent de femmes. Les murailles en étaient hautes et fortes, en guise de remparts, et plusieurs tours s'élevaient à la façade principale. Ces préparatifs, tant soit peu étranges, frappaient vivement les imaginations, et l'annonce de leurs progrès courait au loin comme une grande nouvelle : « Voyez, disait-on dans le langage mystique de l'époque, voyez l'arche qui se bâtit près de nous contre le déluge des passions et contre les orages du monde » (1). »

OBSERVATIONS. — Sainte Radegonde éleva son couvent à Poitiers, mais aucun de ses trois biographes n'a dit qu'elle possédât antérieurement le terrain; nous lirons plus loin qu'elle en fit la demande à Clotaire. L'édifice, selon Baudonovie, s'acheva rapidement (*celeriter fecerunt*). Pourquoi donc M. Thierry, qui cite lui-même ces mots latins en note, leur fait-il dire dans son récit que plusieurs années s'écoulèrent pour ce travail? Nous en découvrirons facilement la raison plus tard. Comme il veut absolument que le monastère ait été une gracieuse et somptueuse retraite, il faut bien qu'on ait consumé plusieurs années à cette construction. Il y eut, c'est très-vrai, des bains et un jardin; mais nous verrons qu'on y aurait vainement cherché ce luxe des villas romaines que M. Thierry se plaît à décrire. Si l'auteur des *Récits mérovingiens* avait pris un peu plus garde à l'emplacement

(1) P. 287.

choisi par la princesse pour sa pieuse retraite, il n'attacherait aucune *idée de symbolisme* à la présence des tours et des remparts qui flanquaient le monastère de Sainte-Croix. En effet, Hildebert nous apprend que le monastère était attenant aux murailles de la ville, devenues alors très-pacifiques sans doute. « Radegonde, dit-il, écrivit au roi, et demanda qu'on lui fit un oratoire auprès des murs de la ville. Son désir fut exaucé. Sur l'ordre de Clotaire, Pientius, alors évêque de Poitiers, et le duc Ostrapius, achevèrent le monastère en peu de temps (*brevi tempore consummaverunt*) (1). » Ce ne fut donc pas à la vue de *préparatifs étranges* et de tours crénelées élevées par Radegonde que les curieux de Poitiers et du voisinage comparèrent, dans leur surprise, cette maison à l'arche protectrice. Cette comparaison, d'ailleurs, et cette exclamation sont un embellissement ajouté à l'histoire de la sainte princesse, mais qui ne lui appartient pas ; car cette similitude biblique est de saint Césaire, qui s'en servit à propos du couvent qu'il bâtissait pour sa sœur Césarie. Je ne blâme pas, je note seulement cet enjolivement ainsi que le titre de *matrone* donné à la sœur de l'évêque d'Arles. On se rappelle que M. Thierry la nomme ainsi dans le paragraphe précédent. Or, une *matrone* était une femme veuve ou mariée (2) ; Césarie, au contraire, n'était ni mariée ni veuve ; elle avait gardé le célibat : *Virgo Cæsaria*, est-il dit à la première ligne de la *Vie de saint Césaire* (3).

La fondation du couvent de Sainte-Croix a donc donné lieu à M. Guizot de se tromper sur le nom de la ville où

(1) *Vita S. Radeg*, c. III, n° 22.

(2) Gardin-Dumesnil et Achaintre, *Synonymes latins*, n° 1123 : « *Matrona... nupta aut vidua.* » — Adam, *Antiquités romaines*, t. II, p. 310 : « Les femmes mariées étaient appelées *matronæ* ou *matres familias*. »

(3) Bollandus, ad diem xxvii^a augusti.

s'éleva cet édifice, et à M. Thierry sur le véritable caractère de cette sainte demeure.

9° *La vie de sainte Radegonde, à Poitiers, fut-elle un compromis entre le monde et le couvent ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Ce fut vers l'année 550 que commença pour Radegonde la vie de retraite et de paix qu'elle avait si longtemps désirée. Cette vie selon ses rêves était une sorte de compromis entre l'austérité monastique et les habitudes mollement élégantes de la société civilisée (1). »

OBSERVATIONS. — Si sainte Radegonde n'a pas été un des plus effrayants exemples de l'austérité monastique, qu'est-ce donc qu'elle aurait pu ajouter à ses mortifications ?

Hors le dimanche, elle jeûnait tous les jours, et ne mangeait ni chair, ni poissons, ni œufs, ni fruits, mais des légumes seulement et du pain de seigle. Elle ne buvait point de vin, se bornant à du poiré ou à de l'hydromel. Son lit était de la cendre recouverte d'un cilice. Le carême redoublait ses macérations. Alors, retraite absolue ; plus de sel ni une goutte d'huile sur les légumes de son repas, qui, la première année, n'avait lieu que le dimanche ; dans la suite, il se réitéra deux fois la semaine. Pour boisson, de l'eau seule en quantité extrêmement petite. A ces privations quadragésimales elle ajoutait d'incroyables tortures. Tantôt elle se ceignait le cou, les bras, les flancs de cercles et de chaînes de fer qu'on ne pouvait ensuite, à la fête de Pâques, sortir sans arracher la peau ; tantôt elle faisait rougir au feu une lame de métal en

(1) P. 259.

forme de croix et se l'imprimait en plusieurs endroits du corps. Elle en vint (ô sainte folie de la croix !) à allumer un vase plein de charbons, et, pour imiter les martyrs, à y faire brûler ses membres. Qu'est-il besoin, après cela, de dire que cette reine, fille de rois, non seulement s'acquittait au couvent, comme les moindres sœurs, à son tour, de tous les emplois, surtout des plus vils, mais encore qu'elle s'en était spécialement réservé quelques uns (1) ? Tout ceci pourtant semble à M. Thierry non pas l'idéal de l'austérité monastique, mais un compromis. Pour ma part, je suis de l'avis de saint Fortunat ; il ne pensait pas qu'on pût, sans frayeur, tracer le tableau de cette vie de pénitence (2).

10° *L'étude des lettres était-elle la principale occupation des religieuses de sainte Radegonde ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « L'étude des lettres figurait au premier rang des occupations imposées à toute la communauté ; on devait y consacrer deux heures chaque jour, et le reste du temps était donné aux exercices religieux, à la lecture des livres saints et à des ouvrages de femmes. Une des sœurs lisait à haute voix durant le travail fait en commun, et les plus intelligentes, au lieu de filer, de coudre ou de broder, s'occupaient dans une autre salle à transcrire des livres pour en multiplier les copies (3). »

OBSERVATIONS. — Qu'est-ce que M. Thierry entend ici par *étude des lettres* ? qu'entend-il par ce *premier rang* où figurait l'étude ? La pensée de l'auteur sur ces deux points est très-amphibologique.

(1) S. Fortunatus, *Vita S. Radeg.*, c. III, nos 17-22.

(2) S. Fortunatus, *ubi supra*, n° 20.

(3) P. 259 et 260.

La règle du couvent de Sainte-Croix, transcrite tout entière par M. Thierry dans ses pièces justificatives, faisait donner à la lecture une assez notable partie de la journée. Le matin, de six heures à huit heures, toutes lisaient. Pendant la première heure du travail manuel qui suivait, l'une des religieuses lisait à haute voix, de même pendant une partie des repas et le soir à la veillée. Toutefois, ce n'était point là précisément ce que l'on entend d'ordinaire par le mot *étude*, c'est-à-dire leçons données, apprises et récitées à un maître, essais par écrit pour l'application des règles, jouissance de l'esprit qui s'attache à de doctes curiosités. Bien loin de chercher à initier les religieuses aux merveilles de la littérature, à orner leur esprit et à polir leur langage, on ne se proposait que de nourrir leurs cœurs de sentiments ascétiques. Le texte même du code de Sainte-Croix est sur cela de la plus parfaite clarté.

« ART. XIII. Dans les veillées, pour que personne ne s'endorme par oisiveté, qu'on s'occupe d'ouvrages qui n'empêchent pas l'esprit de suivre la lecture; si quelqu'une est accablée de sommeil, qu'on lui ordonne de ne point rester assise comme les autres, mais de se tenir debout, afin de se délivrer de l'assoupissement, et pour qu'on ne la trouve pas tiède ou négligente dans l'œuvre de Dieu.

« ART. XVI. ... Qu'on se taise à table, et que l'esprit s'attache à la lecture. Quand la lecture sera finie, que la sainte méditation ne cesse pas dans le cœur... Que votre bouche ne prenne pas seule de la nourriture, mais que vos oreilles écoutent en même temps la parole de Dieu.

« ART. XVII. ... Que toutes apprennent à lire (*omnes litteras discant*). En tout temps, pendant deux heures, c'est-à-dire depuis le matin jusqu'à la deuxième heure, que toutes vaquent à la lecture.

« ART. XVIII. ... Toutes étant à travailler ensemble, qu'une des sœurs lise jusqu'à la troisième heure; que,

pendant le reste du travail, la méditation de la parole de Dieu et la prière ne cessent point au fond du cœur.

« ART. XX. ... Quoi que vous fassiez, s'il n'y a pas alors lecture à haute voix, méditez toujours en vous-mêmes quelque chose des divines Ecritures (1). »

Chacun de ces articles est une preuve bien claire que la règle de Sainte-Croix avait mis *au premier rang des occupations* monastiques non pas *l'étude des lettres*, mais l'instruction religieuse, la méditation, l'élévation du cœur à Dieu.

M. Thierry aura peut-être été trompé par une demi-ligne de cette règle, par trois mots qui ont complètement égaré M. J.-J. Ampère.

« Si dans les règles des différentes fondations monastiques de ce temps, dit cet écrivain, il était prescrit de lire l'Ecriture, dans quelques unes les lettres profanes elles-mêmes étaient admises à faire partie des études monastiques. Dans la règle de saint Césaire, il est dit que les religieuses doivent étudier toutes les lettres, *omnes litteras discant*. Il leur est prescrit de consacrer à cette étude deux heures de la matinée (2). »

On se rappelle que la règle de saint Césaire était celle qu'on suivait au couvent de Poitiers; sainte Radegonde et Agnès, qu'elle avait nommée abbesse de Sainte-Croix, étaient allées à Arles la recueillir et l'étudier en la pratiquant quelque temps.

Or, le code de saint Césaire, article XVII, ne commandait pas aux religieuses d'étudier toutes les lettres; il voulait que toutes les religieuses connussent les lettres, c'est-à-

(1) Voir les *Récits des temps mérovingiens*, t. II, pièces justificatives, n° 4, *Règle de saint Césaire*, p. 384. A la page 260, en note, M. Thierry a bien cité, pour preuve de ce qu'il avançait, quelque chose de ces articles; mais ce sont uniquement des mots choisis avec soin, et auxquels il n'a rien laissé de ce qui indiquait le caractère tout religieux de ces lectures faites à Sainte-Croix.

(2) *Hist. litt., etc.*, t. II, c. x, p. 278.

dire que toutes sussent lire. La valeur de ces mots *litteras discant* nous est expliquée par l'article v de la même règle. Le législateur y insiste pour qu'on ne reçoive dans le monastère aucune fille trop jeune. L'enfant devra avoir au moins six ou sept ans, « de manière qu'elle puisse déjà apprendre les lettres et se soumettre à l'obéissance. » *Quæ jam et litteras discere, et obedientiæ possit obtemperare.* Eh bien ! pensez-vous que ce fussent les belles-lettres que l'évêque d'Arles ordonnait d'enseigner aux petites filles de six ans, ou plus simplement les grosses lettres, la lecture ? Le sens des mots *litteras discant* nous est donc maintenant connu : toutes les religieuses qui ne savaient pas lire devaient apprendre l'alphabet. C'est aussi la signification donnée à ces expressions par les historiens de l'Eglise, Longueval et Fleury (1) ; c'est celle également qui résulte de tout l'ensemble de ces divers articles de la règle.

Conçoit-on, en effet, qu'un devoir aussi extraordinaire pour des religieuses, que celui d'apprendre *toutes les lettres, même les lettres profanes*, eût été établi par ces trois mots si faciles à entendre d'une tout autre façon infiniment plus naturelle, comme nous l'avons fait remarquer ? Conçoit-on que cette règle eût commandé l'étude même de la littérature païenne, et cela précisément au moment où elle ne prescrit que de pieuses lectures pendant le travail, les repas, les veillées, et de saintes méditations pendant le reste du temps, au moment où elle défend de s'occuper de futilités, de fables, de toute conversation qui n'édifierait pas l'âme (2) ? Conçoit-on qu'une

(1) Longueval, *Hist. de l'Eglise gall.*, l. V, ad ann. 544. — *Règle de saint Césaire*, article xvii : « Que toutes apprennent à lire. » — Fleury, *Hist. eccl.*, l. XXXI, n° 7, *Règle de saint Césaire* : « Elles apprenaient toutes à lire, et faisaient tous les jours deux heures de lecture. »

(2) Article xviii : « Que pendant le reste du jour elles s'attachent à leur travail, et ne s'occupent point de fables... Et c'est pour cela qu'ab-

idée pareille ait pu venir à l'évêque d'Arles, *homme simple et apostolique*, comme dit M. Ampère, *et séparé des évêques lettrés et des saints beaux esprits*, ayant, à la suite d'un songe, dédaigné l'étude des lettres humaines (1) ?

Par conséquent, soit qu'on donne à l'article xvii de la règle de Sainte-Croix le sens le plus simple et le plus naturel, soit qu'on l'explique par l'article v de la même règle, par l'ensemble des prescriptions relatives à la lecture et par le caractère du législateur saint Césaire, il en résulte que l'étude de la littérature, surtout de la littérature profane, n'était pas l'occupation principale des religieuses de sainte Radegonde.

Après avoir partagé, sur les prétendues tendances littéraires du couvent de Sainte-Croix, l'opinion de M. Thierry, M. Ampère s'éloigne de cet écrivain quand il s'agit d'apprécier en particulier l'instruction de sainte Radegonde. Il dit : « En se bornant même à cette biographie (*celle que Baudonivie nous a laissée*), on n'y découvre pas, ce me semble, que Radegonde ait eu pour la culture littéraire un goût aussi vif que le feraient supposer les expressions de M. Thierry. Fortunat dit simplement qu'elle fut instruite dans les lettres. Il est vrai que, dans une de ses poésies, il semble en apprendre beaucoup davantage : « Elle se nourrit de tout ce qu'enseignent « Grégoire de Nazianze et saint Basile, le violent Athanase et le doux Hilaire ; des tonnerres de saint Ambroise, « des éclairs de saint Jérôme (2). » Mais, continue M. Ampère, j'aperçois là plutôt l'intention d'accumuler des antithèses que d'énoncer exactement des faits. D'abord il y a une extrême confusion dans ce que Fortunat dit de tous ces personnages ; le *doux* Hilaire et les *tonnerres* de

seulement vous ne devez parler que de ce qui tend à l'édification et à l'utilité de l'âme. »

(1) *Hist. litt., etc.*, t. II, c. vii, p. 220.

(2) S. Fortunatus, l. VIII, *carmen* I.

saint Ambroise sont deux désignations appliquées au rebours de la vérité. Du reste, Fortunat confesse ailleurs qu'il ne connaissait pas mieux les Pères qu'Aristote et Platon, de sorte qu'il ne faut pas attacher une trop grande importance aux emphatiques louanges qu'il prodigue à Radegonde ; et on peut, selon moi, ne pas la croire aussi bonne théologienne qu'elle le serait si réellement elle avait lu tous les auteurs énumérés par son ami (1). »

Je me félicite de voir M. Ampère penser, comme moi, que sainte Radegonde ne se piquait pas de bel esprit. Malheureusement, en repoussant l'opinion de M. Thierry, il se jette aussi dans une opinion outrée, où il n'est point possible de le suivre ; il paraît vouloir extrêmement restreindre l'instruction religieuse de la sainte, et mettre en doute qu'elle ait lu les ouvrages dont saint Fortunat dit qu'elle se nourrissait. Eh ! pourquoi donc ne les aurait-elle pas lus, elle qui se complaisait tant à la lecture ? Outre les lectures ordonnées par la règle, elle en faisait de particulières. La nuit, toujours il y avait à côté d'elle une lectrice pour occuper ses longues insomnies (2). Le goût et le loisir ne lui manquèrent donc pas pour méditer les auteurs que saint Fortunat a mentionnés, du moins leurs principaux traités ascétiques, qu'on recueillait, au moyen âge comme à présent, à l'usage des maisons religieuses.

M. Ampère pense que, si la fondatrice du couvent de Sainte-Croix avait eu une si grande habitude de lire les Pères, elle aurait été meilleure théologienne. Mais quelles erreurs la théologie de M. Ampère peut-elle donc signaler dans la théologie de sainte Radegonde ?

Il semble encore à M. Ampère que les *louanges prodiguées* par saint Fortunat au savoir religieux de la sainte ne méritent pas qu'on s'y arrête plus qu'aux *antithèses accumulées* par ce poète à propos d'écrivains ecclé-

(1) T. II, p. 343.

(2) Baudonivia, *Vita S. Radeg.*, c. II, n° 14

siastiques dont il avoue cependant ne pas connaître les écrits.

Quand saint Fortunat fait un tel aveu, il faut n'y voir qu'une expression de profonde modestie, ou reconnaître qu'il a été fort exactement renseigné sur le caractère des Pères, s'il les loue sans avoir pu lui-même les étudier. Des huit auteurs qu'il a nommés, il n'y en a que deux sur lesquels M. Ampère trouve le panégyriste en défaut ; il le blâme d'avoir parlé de la *douceur* de saint Hilaire et des *tonnerres* de saint Ambroise.

D'abord, si, comme il est vraisemblable, on ne voyait à Poitiers que des extraits des Pères à l'usage des personnes consacrées à Dieu, des extraits dans lesquels nécessairement se lisaient l'épître de saint Hilaire à sa fille pour l'engager à renoncer au monde et l'épître de saint Ambroise à une vierge coupable, Fortunat, dans cette supposition, n'a-t-il pas pu caractériser les deux auteurs comme il l'a fait ? Qu'y a-t-il de plus doux, de plus aimable, que cet apologue de l'évêque de Poitiers à sa petite Abra ? et, d'un autre côté, connaît-on quelque chose de plus foudroyant que l'invective de l'évêque de Milan contre son *ange déchu* ?

Et même, à parler plus en général, on peut trouver que Fortunat, en appréciant comme il l'a fait les deux prélats, n'a pas eu grand tort. Puisque vous ne voulez pas qu'il dise que saint Ambroise tonne, pourquoi vous-même avez-vous dit : « Saint Ambroise est souvent obscur, mais il est *énergique*, *ardent*, ingénieux, quelquefois brillant... Saint Ambroise *s'élève souvent* au-dessus de ce ton familier. C'est principalement quand il s'agit des pauvres que sa parole prend un accent *véhément*, un accent de *zèle accusateur*, pour lancer sur la tête des riches ce *tonnerre* qui a retenti à toutes les époques dans la chaire chrétienne, depuis l'évêque de Milan jusqu'au père Bridayne (1). » M. Ampère répondra-t-il que lui, s'il a parlé

(1) *Hist. litt., etc.*, t. I. c. xii, p. 390 et 392.

des foudres de saint Ambroise, il n'a pas au moins oublié *sa simplicité évangélique, sa persuasion douce en même temps que violente* ? Eh bien ! saint Fortunat, dans l'occasion, en a fait tout autant, et il a caractérisé aussi par l'épithète de *doux* le saint évêque de Milan : *Suavis est Ambrosius* (1). S'est-il davantage trompé en ne donnant pas comme violente l'éloquence de saint Hilaire de Poitiers ?

Saint Jérôme, voulant peindre la puissance de la pensée de saint Hilaire et l'abondance de son style, l'appelle *le Rhône de l'éloquence latine* (2). Quand il veut, au contraire, faire considérer l'élégance et l'harmonie de ce style, il dit : « Hilaire, évêque et confesseur de la foi, a reproduit Quintilien par le nombre comme par le style de ses livres... Il y a dans saint Hilaire une magnificence qui approche de la poésie, caractère général à sa nation ; c'est toute l'élégance des compositions grecques (3). » Je sais que M. Ampère n'approuve pas ce parallèle de Quintilien et de saint Hilaire (4) ; mais, premièrement, on peut être d'un avis différent du sien sans hérésie littéraire ; secondement, s'il y a erreur à trouver dans saint Hilaire le langage fort peu virulent de l'auteur des *Institutions oratoires*, et si le docte saint Jérôme s'y est mépris, la même chose a donc pu arriver à saint Fortunat, sans qu'on l'accuse de lancer au hasard des antithèses sur des livres qu'il n'aurait pas lus (5).

Or, puisque, selon la critique, la manière dont saint Fortunat juge les Pères nous apprend de quelle façon il apprécie en même temps le savoir de sainte Radegonde,

(1) Ad cives Turonicos, *De Adventu Gregorii episcopi*.

(2) Præfatio in l. II *Comment. ad Galatas*.

(3) *Ep. Hieronymi ad Marcum*.

(4) *Hist. litt., etc.*, t. I. c. x, p. 345.

(5) Saint Hilaire, virulent quand il écrit contre l'empereur arien Constance, d'une exquise douceur quand il s'adresse à sa fille, reproduit la manière de Quintilien dans ses traités doctrinaux.

nous devons conclure qu'il est exact sur ce second point, puisqu'il l'a été sur le premier.

11° La règle de sainte Radegonde tolérait-elle certains plaisirs de la vie moderne ?

TEXTE DE M. THIERRY. — « Quoique sévère sur certains points, comme l'abstinence de viande et de vin, la règle tolérât quelques unes des commodités et même certains plaisirs de la vie mondaine ; l'usage fréquent de bains dans de vastes piscinès d'eau chaude, des amusements de toute sorte, et entre autres le jeu de dés, étaient permis. La fondatrice et les dignitaires du couvent recevaient dans leur compagnie, non seulement les évêques et les membres du clergé, mais des laïques de distinction. Une table somptueuse était souvent dressée pour les visiteurs et pour les amis ; on leur servait des collations délicates, et quelquefois de véritables festins, dont la reine faisait les honneurs par courtoisie, tout en s'abstenant d'y prendre part. Ce besoin de sociabilité amenait encore au couvent des réunions d'un autre genre ; à certaines époques, on y jouait des scènes dramatiques, où figuraient, sous des costumes brillants, de jeunes filles du dehors, et probablement aussi les novices de la maison.

« Tel fut l'ordre qu'établit Radegonde dans son monastère de Poitiers, mêlant ses penchants personnels aux traditions conservées depuis un demi-siècle dans le célèbre monastère d'Arles (1). »

OBSERVATIONS. — M. Thierry, dans ses notes, prouve la vérité de chacun de ces détails par quelques mots d'un

(1) P. 260.

fort singulier récit de saint Grégoire de Tours. Nous allons donner plus au long ce récit, en indiquant par des caractères italiques ce que M. Thierry en a transcrit dans ses notes.

L'an 589, deux religieuses de Sainte-Croix, Chrodielde, fille de Charibert, et Basine, fille de Chilpéric, quittèrent le monastère avec une quarantaine d'autres personnes. Elles réunirent, pour leur défense, une bande de voleurs qui dispersèrent un concile assemblé à Poitiers, forcèrent le couvent, le pillèrent, et enlevèrent l'abbesse Leubovère, avec ordre de la poignarder si on tentait de la délivrer. Chrodielde, auteur de tout le scandale, fut obligée de céder et de comparaître devant un synode. Elle chargea sa supérieure de bien des accusations qu'il est inutile de rappeler ici ; nous devons nous borner à celles auxquelles M. Thierry fait allusion.

« Chrodielde et Basine déclarèrent qu'elles n'avaient pu rester plus longtemps exposées au péril de la faim, de la nudité et des coups. Elles ajoutèrent que, contre toute convenance, d'autres que les religieuses se lavaient dans le bain ; que l'abbesse avait joué aux dés ; *que des séculiers avaient pris leurs repas avec elle* ; qu'on avait célébré des fiançailles dans le monastère ; *que Leubovère avait eu la témérité de faire à sa nièce des habillements avec un tapis de soie ; qu'elle n'avait pas craint d'enlever le feuillage d'or dont ce tapis était entouré, et de le suspendre criminellement au cou de sa nièce ; qu'elle avait fait pour cette nièce, et fort inutilement, une bandelette d'or, et que dans l'intérieur de la maison elle avait célébré des barbatorias.* Les Pères du concile demandèrent à l'abbesse ce qu'elle avait à répondre. Elle dit : « Chrodielde et Basine se plaignent de la faim ; leurs privations, malgré la pénurie des temps, n'ont jamais été extrêmes. » Quant aux vêtements, elle dit : « Si on visitait leurs coffres, on verrait bien qu'elles ont plus d'habillements qu'elles n'en ont besoin. » *Sur ce qu'on lui*

objectait relativement au bain, elle fit observer que cela n'avait eu lieu que pendant le carême; car, pour que l'odeur âcre de la chaux et les nouvelles réparations ne fatiguassent pas celles qui se laveraient, dame Radegonde avait ordonné que les serviteurs de la maison visitassent la chambre des bains publiquement jusqu'à ce que toute odeur dangereuse fût dissipée, ce que les domestiques avaient coutume de faire pendant le carême et jusqu'à la Pentecôte... Quant aux dés, elle répondit que, si elle avait joué du vivant de dame Radegonde, la faute l'atteignait bien peu; toutefois, que la chose n'était prohibée ni par le texte de la règle, ni par les canons... Relativement aux repas, elle dit n'avoir introduit aucune nouvelle coutume, mais avoir seulement suivi ce qui se faisait sous dame Radegonde; qu'elle avait offert à des chrétiens fidèles des eulogies, sans qu'on pût prouver qu'elle avait mangé avec eux. Sur les fiançailles, elle dit qu'en présence du pontife, du clergé et des seigneurs, elle avait reçu des arrhes pour sa nièce, jeune orpheline;... mais qu'il ne s'était point fait, à cette occasion, de festin dans le monastère. Quant à ce qu'on nommait un tapis, elle fit paraître une religieuse noble qui lui avait donné un voile de soie qu'elle avait reçu de ses parents. Elle en avait coupé une partie pour en faire plus tard ce qu'elle jugerait convenable, et, du reste, elle en avait pris tout ce qui était nécessaire pour un tapis destiné à orner l'autel. Des morceaux qui résultèrent de la coupe du tapis elle avait placé sur la tunique de sa nièce une parure de pourpre qu'elle avait donnée ensuite à sa maison pour l'usage du monastère. Tout cela fut confirmé par Didymie, la donatrice. Quant aux petites feuilles et à la bandelette d'or, elle prit à témoin Maccon, serviteur des Pères et là présent, que c'était par ses mains qu'elle avait reçu du fiancé de sa nièce susdite vingt sous d'or qui lui avaient servi à faire publiquement ces objets, et que rien de ce qui appartenait au monastère n'y avait été employé. On interrogea ensuite Chrodield et

Basine,... qui déclarèrent n'avoir pas autre chose à imputer à Leubovère que ces manquements à la règle (1). »

C'est des lignes imprimées dans ce passage en lettres italiques que M. Thierry a conclu que les bains, les jeux, les festins avec des évêques et des laïques, la comédie, charmaient les habitants du couvent de Sainte-Croix.

1° *Bains*. — Il y avait, dans cette maison, une chambre pour les bains; il est même très-probable qu'on y poussait le sybaritisme jusqu'à se servir d'eau *chaude*. Mais quand je vois cet appartement qu'un grossier balai a blanchi au lait de chaux, je cherche vainement ce luxe royal, ces thermes que M. Thierry faisait croire comparables à ceux que Pline le Jeune et Sidoine Apollinaire nous ont décrits; et encore n'est-il pas vrai que l'usage en ait été fréquent pour les religieuses. L'article xxix de la règle, article que je copie dans le texte même de cette règle donné par M. Thierry, porte : « On ne refusera pas le bain à celle dont l'infirmité l'exigera, et elle le prendra sans murmure par le conseil de la médecine; de sorte que, si la malade ne veut pas se baigner, elle fera pourtant, par soumission, ce que sa guérison nécessite. Si aucune infirmité n'exige l'usage du bain, qu'on ne l'accorde pas (2). »

2° *Jeux*. — Bien loin de pouvoir soutenir que *des amusements de toute sorte, et entre autres les dés, fussent permis* aux religieuses de sainte Radegonde, parce que Leubovère avait joué à ce jeu, si toutefois il s'agissait de dés (3), il me semble qu'on doit reconnaître par là combien les jeux étaient rares dans cette maison. Si tout le monde jouait, il n'y avait plus moyen de faire contre

(1) *Hist. eccl. Franc.*, l. X, c. xvi.

(2) *Récits des temps mérovingiens*, pièces justificatives, t. II, p. 392.

(3) M. Paulin Paris croit que le mot *tabula* désignait le trictrac. (*Cours de langue et de littérature françaises*; voir le *Journal de l'Instruction publique*, 1833, p. 431.)

l'abbesse un sujet d'accusation d'un divertissement permis autrefois à son enfance (1).

3° *Festins*. — Quand Leubovère nous apprend qu'une table était parfois dressée pour les amis, elle nous apprend en même temps que ce n'était jamais *pour de véritables festins*, comme dit M. Thierry, mais pour prendre quelques eulogies, c'est-à-dire une collation. M. Thierry assure que cette table était *somptueuse*, qu'elle *se dressait souvent*; où donc a-t-il retrouvé les comptes de la cellière?

Maintenant, quels convives sainte Radegonde admettait-elle à cette table? M. Thierry se plaît à y réunir les évêques, les clercs, les seigneurs; pourtant il a dû lire, dans la règle de Sainte-Croix qu'il a copiée, l'article xxxvi : « Ne préparez de repas ni aux évêques, ni aux abbés, ni aux moines, ni aux clercs, ni aux hommes du siècle, ni aux femmes en habit séculier; que ni les abbesses, ni aucune religieuse n'en préparent pour leurs parents, ni dans le monastère, ni hors du monastère, ni à l'évêque de cette ville (2), ni même à l'économe du couvent, ni aux femmes pieuses de la ville, à moins qu'elles ne soient de haute distinction, qu'elles n'honorent suffisamment le monastère, et que cela n'ait lieu que très-rarement. Si

(1) Leubovère se trompait quand elle disait que le jeu nommé *tabula* n'avait pas été condamné par les conciles. Un concile d'Elvire, vers l'an 360, excommuniait, par son canon lxxix, celui qui jouait à ce jeu : « Si quis tabula, id est alea, luserit, etc. » *Alea*, toutes sortes de jeux de hasard.

(2) Le texte latin de la règle, tel que le donne M. Thierry, porte : « Sed episcopo civitatis, » ce qui autorise l'admission de l'évêque diocésain aux repas des religieuses. Je pense qu'au lieu de *sed* il faut lire *nec*, puisque le supplément de cette règle porte, article v : « Qu'on ne prépare de repas, comme nous l'avons établi dans la règle, ni pour l'évêque de cette ville ou d'une autre ville, ni pour aucun homme. » Toutefois, saint Fortunat nous apprend (l. I, *carm.* II) qu'un jour au moins, pour fêter Radegonde, il y eut dispense en faveur de quelques employés de la maison.

quelqu'une cependant vient d'une autre ville pour chercher sa fille ou pour visiter le monastère, qu'elle soit pieuse, et que l'abbesse le juge à propos, on doit l'inviter aux repas; les autres, absolument jamais, parce que des vierges saintes et consacrées à Dieu doivent, tout occupées du Christ, bien plus prier pour le peuple que préparer des repas pour le corps. »

De ce double témoignage de Leubovère et de la règle il résulte donc que les collations ou modestes repas donnés par sainte Radegonde ne furent jamais de véritables festins, et que, du moins depuis l'adoption à Sainte-Croix du code de saint Césaire, nul homme, pas plus clerc que laïque, ne s'assit à la table du couvent. Avant l'adoption de cette règle, était-on aussi sévère pour le choix des convives? Tout porte à le croire, et rien ne prouve que, hors les employés supérieurs du couvent (1), d'autres eussent été antérieurement invités par sainte Radegonde.

4^o *Drames*. — C'est maintenant à Sainte-Croix l'heure du spectacle; suivons-y M. Thierry, l'ordonnateur de la fête. Il n'est pas plus embarrassé pour trouver des costumes que des actrices. Les costumes seront cette parure de pourpre, cette bandelette d'or, cette broderie de feuillage données par l'abbesse à sa nièce; les actrices seront de jeunes filles du dehors et de l'intérieur du couvent; tout est donc prêt pour les *barbatorias*, et sainte Radegonde doit se trouver déjà dans sa loge. Malheureusement l'affiche du spectacle s'est trompée.

D'abord, les *barbatorias*, au témoignage de Du Cange, étaient non pas des *scènes dramatiques*, mais une sorte de mascarade, ou bien la cérémonie de la première tonte de la barbe d'un jeune homme.

Ensuite, quelque sens qu'on donne au mot *barbatorias*, cette réjouissance n'avait pas lieu au temps de sainte Radegonde, puisque Leubovère, en s'excusant, ne dit pas

(1) Voir le paragraphe 43 de ce chapitre.

qu'elle eût suivi en cela la sainte fondatrice, comme elle le répétait à propos des bains et des collations.

Enfin, quand l'abbesse déguisa sa nièce en grande dame, si toutefois ce fut un vrai déguisement, d'autres personnes changèrent-elles aussi de costume? Est-ce que ce ne fut pas une petite surprise ménagée par la bonne supérieure aux habitantes du couvent, surprise que Chrodielde, par ce mot de *barbatories*, aura voulu plus aisément rendre odieuse? Les jeunes filles du voisinage furent-elles actrices dans cette naïve partie de plaisir? *Le besoin de sociabilité amena-t-il* pour spectateurs les jeunes seigneurs francs ou gallo-romains? Il plaît à M. Thierry d'affirmer qu'il y eut concours d'actrices et de spectateurs; il nous plairait aussi d'avoir la preuve de cette assertion. La règle, en effet, dit, article xxxiv : « Les matrones séculières, les jeunes filles mêmes, toutes les autres femmes et les hommes encore revêtus de l'habit laïque, ont défense d'entrer dans le couvent. » Les clercs pouvaient obtenir la permission de pénétrer dans la chapelle (1).

Ainsi donc, cette maison de sainte Radegonde, changée tour à tour par M. Thierry en athénée littéraire, en académie de jeux, en salle publique de spectacle; cette maison, décrite sous toutes les formes, excepté sous la forme d'un couvent, n'était dans la réalité qu'un couvent.

12° A quelle époque saint Fortunat devint-il prêtre?

TEXTE DE M. THIERRY. — « Il y avait déjà plus de quinze ans que le monastère de Poitiers attirait sur lui l'attention du monde chrétien, lorsque Vénantius Fortunatus, dans sa course de dévotion et de plaisir à travers la Gaule, le

(1) Article xxxv.

visita comme une des choses les plus remarquables que pût lui offrir son voyage. Il y fut accueilli avec une distinction flatteuse;... il ne songea plus à repasser les Alpes, s'établit à Poitiers, y prit les ordres, et devint prêtre de l'église métropolitaine.

« Facilitées par ce changement d'état, ses relations avec ses deux amies (*sainte Radegonde et l'abbesse Agnès*), qu'il appelait du nom de mère et de sœur, devinrent plus assidues et plus intimes (1). »

M. Guizot dit aussi du poète italien : « On le voit ensuite aller à Tours... Sainte Radegonde, femme de Clotaire I^{er}, venait de s'y retirer et d'y fonder un monastère de filles; Fortunat se lia avec elle d'une étroite amitié, entra dans les ordres, et devint bientôt son chapelain et l'aumônier du monastère (2). »

OBSERVATIONS. — MM. Thierry et Guizot donnent à entendre que Fortunat, à Poitiers, se vit bientôt revêtu du sacerdoce. Cette assertion n'est point admissible; l'historien Paul Warnefride lui donne un démenti formel. Il dit effectivement : « Fortunat, passant à Poitiers, y demeura, y écrivit, soit en prose, soit en vers, la vie d'un grand nombre de saints; il fut à la fin (*novissime*) ordonné prêtre dans cette ville, puis évêque, et il repose au même endroit, honoré d'un tombeau digne de lui (3). » Ce récit ne porte pas du tout à croire que le voyageur, presque dès son arrivée à Poitiers, soit devenu membre du clergé de cette ville.

Il est tout à fait digne de remarque que jamais saint Fortunat ne s'est donné le titre de prêtre, ni quand il a mentionné ses fonctions auprès de sainte Radegonde (4); ni dans les épîtres qu'il écrivait, et où il n'aurait pas tou-

(1) P. 263.

(2) *Hist. de la civil., en France*, t. II, leç. XVIII, p. 76.

(3) *Hist. Langobardorum*, l. II, c. XIII.

(4) XI, 4.

jours négligé de le rappeler, contrairement à l'usage (1) ; ni dans les instances qu'il faisait à sainte Radegonde de diminuer ses austérités, ou dans les pieuses réflexions versifiées qu'il lui adressait (2) ; ni dans la préface, le prologue et la post-face de quelques livres du poème sur saint Martin, où l'auteur cependant parle assez longuement de lui-même, de sa patrie, de ses études, de ses voyages, de l'ignorance dont il s'accuse, de son arrivée à Poitiers et de l'affection sainte qui l'a retenu (3). Parfois, lorsque sainte Radegonde se préparait à la solennité pascalle par une retraite plus profonde, le poète lui adressait des adieux et regrettait sa trop longue absence. Il n'y aurait pas eu pour lui d'absence si complète, s'il eût été aumônier et chapelain (4). Fortunat se représente aidant à tirer l'eau du puits, à nettoyer la vaisselle, à sarcler le jardin, à cultiver les légumes, à soigner la vigne : toutes choses qui ne nous rappellent en rien le prêtre (5).

Il est donc certain que Venance Fortunat habitait depuis longtemps Poitiers quand il entra dans les ordres sacrés. Je soupçonne qu'il prit cette détermination vers 587, après la mort de sainte Radegonde et celle d'Agnès, qui survécut peu à la fondatrice de Sainte-Croix.

Le docte éditeur de Fortunat, Michel-Ange Luchi, pense que le saint était prêtre en 576, et même qu'il l'était déjà à son départ de l'Italie pour la Gaule. Son opinion repose sur deux fausses suppositions (6).

1° Fortunat, dit Luchi, est appelé prêtre italien par saint Grégoire.

Raison peu sérieuse. En effet, puisque Warnefride

(1) III, 1, 2, 3 ; v, 1 ; VIII, 16, 27 ; IX, 7.

(2) VIII, 40 et 44 ; XI, 22.

(3) L. I, præfatio et initium ; l. IV, finis.

(4) VIII, 40, 44, 45.

(5) Pièces inédites de saint Fortunat, *Patrologie*, t. LXXXVIII, p. 593.

(6) *Opera S. Fortunati*, præfatio, p. 35, édition Migne.

déclare que notre saint ne fut admis au sacerdoce qu'à Poitiers, et même fort tard, il s'ensuit que l'épithète d'*italien* indique, non pas le lieu où Fortunat reçut l'ordination, mais le lieu où il avait reçu le jour.

2° Grégoire de Tours, dans sa *Vie de saint Martin*, nomme plusieurs fois Fortunat *prêtre*. Or, cet ouvrage est antérieur à l'an 576, puisque ce fut, au plus tard, à cette date que le poète, versifiant de son côté l'histoire du thaumaturge gaulois, demanda, pour compléter ce travail, celui de Grégoire. A la fin du second chapitre du premier livre de la *Vie de saint Martin*, l'évêque de Tours dit : « Le prêtre Fortunat a publié en quatre livres de vers tout un ouvrage sur la vie du bienheureux (1). » — Fortunat n'ayant écrit qu'après Grégoire, celui-ci n'a pu le mentionner que dans une deuxième ou troisième édition de son livre. Fortunat, à cette époque, était devenu prêtre ; mais quelle date donner à cette époque ? Ce ne peut être l'an 576, puisque, ainsi qu'on l'a fait observer, l'intendant de Sainte-Croix, quoique parlant fort longtemps de lui-même dans ses vers, ne fait aucune mention de son sacerdoce (2). Cela n'a pu empêcher l'évêque de Tours d'attribuer plus tard à Venance Fortunat, quand il le citait, le titre de *prêtre*.

Tous les jours nous disons que l'archevêque de Cambrai a écrit un traité sur *l'Education des filles*, un traité sur

(1) Fortunat demande l'ouvrage de Grégoire, *Vita S. Martini*, prologus. Il écrivit sur saint Martin pendant l'épiscopat de saint Germain, mort en 576. (*Vita S. Martini*, l. IV, v. 637.) Il est nommé *prêtre* par saint Grégoire. (*De Miraculis S. Martini*, l. I, c. II, XIII, XIV, XV, XVI.)

(2) Dans le poème XXIX du livre XI des *Miscellanées*, l'auteur, entré dans les ordres sacrés fort récemment, il paraît, excite *ses sœurs* à la prière. Ce mot désigne-t-il Radegonde et Agnès ? Non. D'abord, le poète nommait Radegonde sa mère ; il est clair qu'il s'adressait à toutes les *sœurs*, à toutes les religieuses, puisqu'il parle tantôt à celle qui est à gauche, tantôt à celle qui est à droite, à la seconde, à la quatrième, etc. ; rien n'y prouve que Radegonde vécût encore.

le *Ministère des pasteurs*, et pourtant, lorsqu'il les publia, Fénelon n'était point encore archevêque. Il en a été de même pour saint Fortunat, parce que, devenu prêtre, il approuva cet utile et sérieux travail d'une autre époque.

A quoi bon cette dissertation sur le temps où l'intendant de Sainte-Croix reçut la prêtrise ? Elle est fort importante. Elle va nous montrer que le poète italien, n'ayant été admis que fort tard au sacerdoce, eut grandement le loisir, avant cette vie nouvelle, et sans mettre en contradiction son saint état et ses écrits, d'adresser à Radegonde les petits vers badins qu'on lui reproche.

13° *Les poésies de saint Fortunat prouvent-elles que la paresse et la gourmandise formassent le fond des mœurs du couvent de sainte Radegonde ?*

TEXTE DE M. GUIZOT. — « Les pièces adressées à sainte Radegonde ou à l'abbesse Agnès sont, sans contredit, celles qui font connaître et caractérisent le mieux Fortunat, le tour de son esprit et le genre de sa poésie. Ce sont les seules dont je vous parlerai avec quelques détails.

« On est naturellement porté à attacher au nom et aux relations de telles personnes les idées les plus graves, et c'est sous un aspect grave, en effet, qu'elles ont été ordinairement retracées. Je crains qu'on ne se soit trompé ; et gardez-vous de croire que j'aie à rapporter ici quelque anecdote étrange, et que l'histoire ait à subir l'embarras de quelque scandale. Rien de scandaleux, rien d'équivoque, rien qui prête à la moindre conjecture maligne, ne se rencontre dans les relations de l'évêque et des religieuses de Poitiers ; mais elles sont d'une futilité, d'une puérilité qu'il est impossible de méconnaître, car les poésies mêmes de Fortunat en sont le monument.

« Sur les vingt-sept pièces adressées à sainte Radegonde ou à sainte Agnès, voici les titres de seize... »

Les pièces dont M. Guizot donne les titres, le poète les adressa aux deux saintes femmes, soit en leur envoyant des fruits ou des fleurs pour la chapelle, soit pour engager la fondatrice, épuisée d'austérités, à boire un peu de vin. M. Guizot offre ensuite deux échantillons de ces pièces, l'une (lib. XI, XIX) assez inexactement traduite, l'autre excellemment rendue. C'est à la fois la plus singulière et la plus gracieuse du poète. Nous allons la présenter, en continuant la citation de l'historien de la civilisation :

« Entouré de friandises variées et de toutes sortes de
« ragoûts, écrit Fortunat, tantôt je dormais, tantôt je
« mangeais; j'ouvrais la bouche, puis je fermais les yeux,
« et je mangeais de nouveau de tout; mes esprits étaient
« confus, croyez-le, très-chères, et je n'aurais pu facile-
« ment ni parler avec liberté, ni écrire des vers. Une
« muse ivre a la main incertaine; le vin me produit le
« même effet qu'aux autres buveurs, et il me semblait
« voir la table nager dans du vin pur. Cependant, aussi
« bien que j'ai pu, j'ai tracé en doux langage ce petit
« chant pour ma mère et ma sœur; et quoique le sommeil
« me presse vivement, l'affection que je leur porte a
« inspiré ce que la main n'était guère en état d'écrire. »
(Lib. XI, XXIV.)

« Ce n'est point par voie de divertissement que j'insère ici ces citations singulières, et qu'il me serait aisé de multiplier : j'ai voulu, d'une part, mettre sous vos yeux un côté peu connu des mœurs de cette époque; de l'autre, vous y faire voir et toucher, pour ainsi dire du doigt, l'origine d'un genre de poésie qui a tenu une assez grande place dans notre littérature, de cette poésie légère et moqueuse qui, commençant à nos vieux fabliaux pour aboutir à *Ver-Vert*, s'est impitoyablement exercée sur les faiblesses et les ridicules de l'intérieur des monastères. Fortunat, à coup sûr, ne songeait point à se moquer; acteur

et poète à la fois, il parlait et écrivait très-sérieusement à sainte Radegonde et à l'abbesse Agnès. Mais les mœurs mêmes que ce genre de poésie a prises pour texte, et qui ont si longtemps provoqué la verve française, cette puérilité, cette oisiveté, cette gourmandise, associées aux relations les plus graves, vous les voyez commencer ici dès le sixième siècle, et sous des traits absolument semblables à ceux que leur ont prêtés, dix ou douze siècles plus tard, Marot ou Gresset. Du reste, les poésies de Fortunat n'ont pas toutes ce caractère... Ausone est plus élégant, plus correct, plus licencieux que Fortunat; mais, littérairement parlant, l'évêque continue le consul (1). »

OBSERVATIONS. — Lorsque M. Guizot déclare qu'en traçant ce tableau de l'intérieur du couvent de Poitiers il n'a point eu l'intention de divertir, je le crois, mais en me rappelant un serment de l'auteur de *la Jérusalem délivrée*. Le Tasse enfant recevait un jour le fouet qu'on lui administrait afin de le guérir de son goût pour la poésie. L'infortuné protestait donc, mais encore en vers, qu'il ne ferait plus de vers. Ainsi en est-il de M. Guizot, l'illustre écrivain protestant. Le plaisir d'une satire contre les couvents l'entraîne à son insu. Déjà nous l'avons vu y succomber dans son appréciation de saint Colomban, abbé de Luxeuil. Il avait à nous faire connaître l'ardente éloquence de ce Bridayne du sixième siècle, et à montrer combien elle différerait de celle de saint Césaire, évêque d'Arles. Or, qu'est-ce que M. Guizot a choisi pour terme de comparaison? Un passage au langage doux et paternel comme une parabole de l'Evangile, un passage qui, selon M. Guizot lui-même, diffère du genre oratoire ordinaire de saint Colomban, et qui, selon saint Colomban, est emprunté à un autre auteur. Eh bien! pourquoi ce choix bizarre qu'a fait M. Guizot? Parce que M. Guizot, qui pourtant n'aime pas à se divertir aux dépens des moines, a vu

(1) *Hist. de la civil. en France*, t. II, p. 76-81.

que cette page de l'abbé de Luxeuil censurait les moines (1). *Vous êtes calviniste, monsieur Josse*, dirait-on, si le respect ne nous le défendait pas.

On ne saurait non plus mieux expliquer que par cette antipathie de secte le choix que l'historien a fait dans les poésies de saint Fortunat pour caractériser *le genre et le tour d'esprit* de cet écrivain. Puisque *toutes les poésies de saint Fortunat n'ont pas ce caractère*, c'est M. Guizot lui-même qui en convient ; puisque ces pièces aux deux directrices du couvent de Sainte-Croix ne sont qu'une imperceptible partie des œuvres du poète ; puisque ce sont évidemment des badinages jetés au hasard et sans prétention, pourquoi y chercher saint Fortunat tout entier, sinon, ce me semble, parce qu'en le considérant surtout à ce point de vue, lui et les deux religieuses paraîtront ridicules ?

On dit que Henri IV jouait à califourchon avec ses enfants, et que Jean Racine était surpris parfois faisant avec les siens la procession. Eh bien ! imaginez quelque historien prétendant que les jeux de Henri et de Racine sont, sans contredit, ceux de leurs actes qui font connaître et caractérisent le mieux le tour de leur esprit, la politique de l'un, la poésie de l'autre ; imaginez qu'on décide que des hommes si enfants avec leurs enfants durent perdre leur vie dans l'oisiveté et les puérilités, vous auriez pitié d'un tel censeur. C'est pourtant ainsi que M. Guizot juge saint Fortunat et sainte Radegonde ; il les a vus sourire, et il oublie à ce spectacle tout le sérieux de leur vie.

Certes, sainte Radegonde a, ce me semble, admirablement rempli sa tâche de femme consacrée à Dieu. Elle devait avoir pitié des malheureux, et, par l'héroïsme de sa vertu, apprendre aux grossiers Germains, maîtres des Gaules, à se vaincre eux-mêmes. Or, nous avons déjà raconté ses effrayantes austérités à Sainte-Croix ; nous avons

1) Voir notre chapitre sur saint Colomban.

aussi déjà contemplé, dans sa villa de Saix, cette reine prodiguant aux infirmes et aux vieillards de tendres soins de mère qu'elle continua à Poitiers ; et c'est cette femme que vous appelez paresseuse et gourmande !

Les jours de saint Fortunat à Poitiers ne se trouvaient pas moins occupés ; il était intendant du couvent de sainte Radegonde. « Le monastère, dit M. Thierry, avait des biens considérables, qu'il fallait non seulement gérer, mais garder avec une vigilance de tous les jours contre les rapines sourdes ou violentes et les invasions à main armée. On ne pouvait y parvenir qu'à force de diplômes royaux, de menaces d'excommunication lancées par les évêques, et les négociations perpétuelles avec les ducs, les comtes et les juges, peu empressés d'agir par devoir, mais qui faisaient beaucoup par intérêt ou par affection privée. Une pareille tâche demandait à la fois de l'adresse et de l'activité, de fréquents voyages, des visites à la cour des rois, le talent de plaire aux hommes puissants et de traiter avec toutes sortes de personnes. Fortunatus y employa, avec autant de succès que de zèle, ce qu'il avait de connaissance du monde et de ressources dans l'esprit ; il devint le conseiller, l'agent de confiance, l'ambassadeur, l'intendant, le secrétaire de la reine et de l'abbesse (1). »

Ajoutons à cela que saint Fortunat savait bien se créer d'utiles délassements pour les heures de loisir que de si nombreuses occupations pouvaient lui laisser. Sans parler de ses petites pièces sur tant de curieux sujets, ni de son remarquable poème sur la mort de la reine Galsuinthe, n'a-t-il pas versifié alors la vie de saint Martin, quarante colonnes in-folio ? n'a-t-il pas écrit alors son apothéose d'une vierge, pièce de quatre cents vers, et, à elle seule, double au moins de tous les petits billets adressés aux pieuses recluses (2) ? Joignez à cela plusieurs histoires de

(1) P. 264.

(2) *De Senatu curiæ cœlestis et virtute virginitatis*, l. VIII, c. VI. —

saints rédigées en prose. Je ne dis pas que M. Guizot ait passé sous silence tous ces travaux littéraires dans sa notice sur saint Fortunat, mais je me plains de ce qu'il les a oubliés au moment de l'appréciation du personnage pour ne faire de ce saint que ce que nous avons entendu : un être puéril, oisif, etc.

Soit, dira-t-on ; saint Fortunat et sainte Radegonde n'ont pas mérité le blâme qu'on leur a jeté, et les petits vers de l'intendant furent seulement une distraction, distraction certes plus innocente que la publication des lettres d'Héloïse et d'Abélard, à laquelle ont pris part M. et M^{me} Guizot pour se délasser de leurs hautes réflexions sur l'éducation morale et la politique. Cependant n'y a-t-il pas, dans cette correspondance poétique de saint Fortunat, au moins quelques vers messéants ?

Sur cela, je suis d'accord avec le critique. Le bon goût et l'esprit des convenances auraient dû faire effacer par l'auteur certaines lignes, au reste en fort petit nombre, plus dignes d'un membre de la société du Caveau que du correspondant de deux saintes religieuses ; tel est, par exemple, et principalement le petit poème où il nous a montré sa muse ivre qui s'endort la bouche pleine, ce qui évidemment ne saurait être pris à la lettre, car ces vers charmants ne sont pas d'un buveur assoupi.

Mais que prouvent ces trop grandes licences poétiques ? Rien contre les mœurs monastiques. Tout ce qu'on en peut conclure, c'est que la jovialité et la veine facile du poète dépassaient parfois la ligne des convenances dans les quatrains ou dizains qu'il prodiguait à tout propos, et souvent hors de propos. Personne, par exemple, pas même M. J.-J. Ampère, l'impitoyable censeur de saint Grégoire de Tours, personne n'a jamais songé à accuser cet évêque,

Vers le milieu de la pièce, il y a un délicieux tableau de l'extase amoureuse d'une âme qui s'élance vers Dieu. On a perdu de Fortunat soixante-dix-sept hymnes sacrées.

ce rude et sombre historien des Francs, d'avoir été adonné à la paresse, à la futilité ou aux plaisirs de la table ; pourtant l'intendant de Sainte-Croix lui écrivit avec la même légèreté qu'aux religieuses. Voici à quelle occasion :

Saint Grégoire avait demandé au poète quelque-une de ses pièces. Saint Fortunat répondit par un poème sur saint Martin, et fit précéder son œuvre d'une lettre en prose où il raconte fort agréablement, quoique pourtant avec trop d'affectation, ses courses et ses aventures. « Longtemps, dit-il, je voyageai au milieu des Barbares. Fatigué ou de la route ou de l'orgie, au sein de ces brumes glacées, pressé par ma muse gelée ou plutôt ivre, nouvel Orphée, je faisais redire aux forêts mes chants lyriques... Que je fisse gémir de rauques syllabes ou que je chantasse, autant valait l'un que l'autre auprès de mes hôtes ; car pour eux nulle différence entre le cri de l'oie et l'harmonie du cygne... Et les auditeurs assis, entourés de leurs coupes de bois d'érable, se portaient des santés, et, sans autre arbitre de leurs débats que Bacchus, poussaient des clameurs insensées. Que pouvait-on composer avec soin au milieu de tels personnages, qui croyaient à peine exempt de folie celui qui n'était pas fou avec eux, et qui réduisaient leur convive à se féliciter quand il pouvait survivre au travail de boire?... Chez ces âmes brutes, le jeûne même est ivre (1). »

Ce ton si leste, si mondain, que Fortunat, encore laïque à cette époque, aurait pu employer avec un autre laïque, déplait, au contraire, dans une épître au très-grave évêque de Tours. Toutefois, ce n'est point ce dernier que nous devons accuser de légèreté, de mondanité ; c'est le poète qui a manqué de tact et de bon goût. Ainsi en est-il de certaines lignes envoyées à Radegonde et à Agnès non point par l'évêque de Poitiers, comme dit M. Guizot, mais par un poète intendant à Sainte-Croix.

(1) L. I des *Miscellanées*, prologue, édition de M. l'abbé Migne.

14^e Saint Fortunat s'abandonnait-il sans mesure aux plaisirs de la table?

TEXTE DE M. THIERRY. — « Fortunatus alliait à un grande souplesse d'esprit une assez grande facilité de mœurs. Chrétien surtout par l'imagination, comme on l'a dit des Italiens, son orthodoxie était irréprochable, mais, dans la pratique de la vie, ses habitudes étaient molles et sensuelles. Il s'abandonnait sans mesure aux plaisirs de la table, et non seulement on le trouvait toujours joyeux convive, grand buveur et chanteur inspiré, dans les festins donnés par ses riches patrons, soit romains, soit barbares, mais encore, à l'imitation des mœurs de Rome impériale, il lui arrivait parfois de dîner seul à plusieurs services (1). Habiles comme le sont toutes les femmes à retenir et à s'attacher un ami par les faiblesses de son caractère, Radegonde et Agnès rivalisèrent de complaisances pour ce grossier penchant du poète, de même qu'elles caressaient en lui un défaut plus noble, celui de la vanité littéraire. Chaque jour elles envoyaient au logis de Fortunatus les prémices des repas de la maison (2) ; et, non contentes de cela, elles faisaient apprêter pour lui, avec toute la recherche possible, les mets dont la règle leur défendait l'usage. C'étaient des viandes de toute espèce, assaisonnées de mille manières, et des légumes

(1) Fortunati Opera, l. III, *carm.* xv, xvi, xvii, xviii, xix. ; l. VII, *carm.* xxv, xxvi, xxix, xxx ; l. IX, *carm.* xxii ; l. X, *carm.* xii ; l. XI, *carm.* xvi, xxii, xxiii, xxiv. — *Note de M. Thierry*, p. 265.

(2) Fortunati Opera, l. XI, *carm.* xii de eulogiis, xiii pro castaneis, xiv pro lacte, xv aliud pro lacte, xviii pro prunellis, xix pro aliis deliciis et lacte, xx pro ovis et prunis ; ib. *carm.* xxiii. — *Note de M. Thierry*.

arrosés de jus ou miel, servis dans des plats d'argent, de jaspe et de cristal (1). D'autres fois on l'invitait à venir prendre son repas au monastère, et alors non seulement la chère délicate, mais les ornements de la salle à manger respiraient une sensualité coquette. Des guirlandes de fleurs odorantes tapissaient les murailles, et un lit de feuilles de roses couvrait la table en guise de nappe (2). Le vin coulait dans de belles coupes pour le convive à qui nul vœu ne l'interdisait ; il y avait comme une ombre des soupers d'Horace ou de Tibulle dans l'élégance de ce repas offert à un poète chrétien par deux recluses mortes pour le monde. »

OBSERVATIONS. — Lequel préféreriez-vous, ou un poète adonné aux plaisirs de la table, ou un historien romancier ? Pour moi, sans hésiter, j'aimerais mieux Fortunat, fût-il un gai convive, comme on le prétend, que M. Thierry se jouant, comme dans le précédent extrait de son livre, des documents dont il se sert. Nous allons interroger à notre tour les pièces qu'il a citées, et nous verrons quelle attention il leur a donnée.

Saint Fortunat félicite l'évêque de Metz, Villicus, du lait de ses étables, si délicieux qu'on le buvait à pleine écuelle. Une autre fois, épuisé sans doute de fatigue par une longue course, il lui demande un morceau de pain (*da mihi panis opem*). Admis à un repas de ce pontife, il remarque une vigne et des oiseaux représentés sur la table, et écrit quatre vers ; il en improvise ensuite deux autres sur son hôte, héritier de l'adresse de saint Pierre à la pêche. A Cologne, le voyageur connaît Carentius, et célèbre les vertus de cet évêque, qui, par sa charité, devient le père nourricier des pauvres (3). Voilà les cinq premières preuves qui, au tribunal de M. Thierry,

(1) L. XI, *carm.* ix et x. — M. Thierry cite en partie ces deux pièces.

(2) L. XI, *carm.* II.

(3) L. III, *carm.* xv, xvi, xvii, xviii, xix.

montrent le grossier penchant de saint Fortunat à la gourmandise. Je doute qu'elles semblent aussi convaincantes au lecteur qu'au critique.

Le poète comptait quelques amis ; il voulut un jour être leur amphitryon, et ce fut naturellement en vers qu'il écrivit l'invitation à venir partager un plat de légumes et un flacon de vin qui ne pouvait compromettre la raison des conviés. Quatre amis, quatre billets d'invitation, qui deviennent, aux yeux de M. Thierry, quatre preuves péremptoires que saint Fortunat s'abandonnait sans mesure aux plaisirs de la table (1).

L'intendant de sainte Radegonde avait reçu de saint Grégoire de Tours, à titre d'usufruitier, une maison de campagne et un petit champ. Il l'en remercia ; et quoique dans ces vers il ne soit pas plus question de boire que de manger, M. Thierry ne laisse pas d'y lire un accablant témoignage des goûts gastronomiques de saint Fortunat. C'est de la 22^e pièce du livre IX^e qu'il s'agit. Peut-être cependant M. Thierry a-t-il eu en vue la pièce suivante, écrite à la même occasion. Le poète, comparant la libéralité de saint Martin et celle de son successeur Grégoire, dit que l'un couvrit de son manteau les pauvres que l'autre nourrissait. Quel que soit des deux billets celui que l'auteur des *Récits mérovingiens* choisisse pour pièce du procès, il est évident que la basse passion attribuée à saint Fortunat s'y étale également dans toute sa laideur, n'est-il pas vrai ?

Mais il me tarde d'entendre ce chanteur inspiré. Justement je l'aperçois à table, et un jour de fête solennelle, dans une villa de l'évêque de Tours. Faisons silence ; les convives se disposent à l'écouter. D'abord, il ne chante pas ; ses dix-huit distiques d'hexamètres et de pentamètres n'ont pas assez de rythme bachique pour qu'il les puisse chanter. *Sa flûte*, dit-il, *se contente de parler*. Eh

(1) L. VII, *carm.* xxv, xxvi, xxix, xxx.

bien ! de quoi parle-t-elle ? de Pâques, de saint Martin, de saint Grégoire de Tours, du roi Childebert et de la reine Brunehaut. Ainsi donc, ce Désaugiers que nous promettait M. Thierry se borne, le repas terminé, à réciter une homélie versifiée, et, en quelque sorte, à dire les grâces (1).

Voilà Fortunat chez ses patrons gallo-romains. Fut-il aussi exemplaire chez les Germains qui, pendant son long voyage d'Italie en Gaule, se plurent à l'héberger ? Malgré la lettre adressée à Grégoire de Tours par ce jovial *Orphée*, comme il s'y nomme, je suis convaincu qu'il ne s'exprimerait pas avec un si énergique dégoût sur la vie de *ces âmes brutes*, s'il l'eût adoptée lui-même, et si sa nature l'y eût incliné. Tout au plus affranchit-il sa sobriété ordinaire de quelques scrupules, à cause de ses hôtes.

Il est temps de voir saint Fortunat dîner chez lui, seul et à plusieurs services, à l'imitation des Romains dégénérés ; car, sans eux, jamais l'on n'aurait songé à avoir deux services, ceci est clair. Le poète avait donc l'estomac un peu archéologue. Quatre pièces du livre XI sont indiquées comme témoignages à charge : ce sont les pièces 16, 22, 23, 24. Dans la 16^e, saint Fortunat dit qu'il n'a pas pris garde à ce qu'on lui a servi ; pourtant M. Thierry sait qu'il y eut double service : qui donc l'a si bien renseigné ? Dans la 22^e pièce, le poète engage sainte Radegonde à prendre un peu de nourriture pour soutenir son corps exténué d'austérités. « Si vous le faites, s'écrie-t-il, je serai deux fois rassasié, » *bis satiabor*. De ces deux rassasiements, l'un, pour le moins, est métaphorique. N'importe, M. Thierry fait de tout cela deux services, et tance, comme l'on a vu, le poète trop vorace. Saint Fortunat se félicite, dans son poème 23^e, d'avoir eu à son repas du lait, des légumes, des œufs et du beurre, auxquels succédèrent ensuite de nouveau du beurre et du

(1) L. X, *carm.* XII.

lait. Cette fois, ce sont bien les deux services annoncés par M. Thierry. Mais si cet historien veut rattacher à ce festin champêtre des souvenirs de la cuisine romaine, il ne doit pas parler de la Rome de Trimalcion, il faut qu'il remonte à celle de Cincinnatus. Nous avons déjà entendu saint Fortunat raconter, dans le poème 24^e, comment un jour il mangeait et dormait entouré de friandises variées et d'un mélange de parfums. Pour trouver en cela deux services, il faut supposer que les friandises formèrent le premier et les parfums le second mets, toutefois fort peu substantiel.

Nous arrivons maintenant aux petits soins journaliers des deux recluses pour la table de leur intendant, et nous sommes heureux de reconnaître que M. Thierry a cité avec assez d'exactitude les neuf poèmes dont il s'autorise. Il est très-vrai qu'on servait pour les repas de saint Fortunat une partie des repas du couvent, et que parfois on y ajoutait quelques uns des mets que la règle défendait aux religieuses. Mais ceci prouve-t-il que la politique féminine des deux directrices de Sainte-Croix se proposât de retenir le poète par des complaisances pour un grossier penchant ? Nullement. On doit uniquement conclure que saint Fortunat était nourri par le monastère dont il prenait soin, et dans lequel, d'ailleurs, il demeurerait avant l'introduction de la règle de saint Césaire. Un de ses poèmes nous l'apprend très-expressément, puisqu'il écrit à sainte Radegonde, qui va s'enfermer pour sa retraite préparatoire à la fête de Pâques : « Ainsi séparé de vous, il ne me semble plus que ce soit la même maison qui nous renferme (1). » Si c'est mal pour un saint d'avoir faim comme le reste des mortels, si c'est mal pour des religieuses de nourrir les employés de leur maison, convenons que l'on

(1) *Récits des temps mérovingiens*, pièces justificatives, n° 5 : *Vers inédits de Venantius Fortunatus*, découverts par M. Guérard, 8^e pièce, p. 404.

a été grièvement coupable dans le monastère de Poitiers, toutefois avec cette circonstance atténuante, qu'on faisait faire assez maigre chère à l'intendant, du moins à en juger par les titres de ses pièces d'actions de grâces : *pour des châtaignes, pour du lait, pour des prunes, pour des œufs*. Il embouchait presque de surprise la trompette épique lorsqu'il paraissait quelque mets un peu plus recherché. Des châtaignes, du lait, des prunes, des œufs, c'est donc par les attrait d'un tel régime qu'on aurait pu enchaîner à Poitiers un prétendu gourmand que tant de seigneurs se faisaient fête d'accueillir ? Non seulement on ne retiendrait pas de la sorte un gourmand, mais on ne retiendrait pas même les célèbres pythagoriciens et anachorètes de notre siècle, MM. Guizot, Ampère et Thierry.

Saint Fortunat, selon l'auteur des *Récits mérovingiens*, faisait aussi parfois à Sainte-Croix, en tête à tête avec les deux recluses, Lalagé et Délie devenues dévotes, des soupers dignes d'Horace et de Tibulle. Laissons de côté l'inconvenance de ce rapprochement, et ne parlons que du fait ; or, il n'est point exact. Ce n'est pas que M. Thierry ait négligé les citations à l'appui de ce qu'il avance ; mais il a eu soin d'en élaguer un peu trop ce qui devait accuser son tableau d'inexactitude, c'est-à-dire le commencement et la fin de la pièce. Fortunat s'écrie : « Contemple, heureux convive, ces délices enchanteresses. Les fleurs nous sourient mollement... C'est ma sœur qui, de ses doigts rivaux de ceux de Dédale, a tressé toutes ces fraîches guirlandes pour ma mère, si digne d'un tel honneur (1). » Ce fut donc pour fêter, non pas l'intendant, mais la fondatrice, que le modeste réfectoire de Sainte-Croix se changea un jour en brillant *triclinium*, et Fortunat y trouva d'autres invités auxquels il fit connaître l'objet et l'ordonnatrice de la joyeuse solennité à laquelle ils assistaient.

(1) L. I, *carm.* II.

De ce minutieux espionnage sur saint Fortunat à table que reste-t-il ? Nous avons appris que ce personnage, tout aussi bien que ses censeurs, était obligé de manger pour apaiser sa faim, et que, dans ses longs voyages, il n'avait pu découvrir le secret de vivre sans manger.

M. Ampère trouve que M. Thierry, *son illustre ami, a un peu embelli le portrait de Fortunat*, et qu'il a mis *quelquefois*, en parlant des goûts culinaires du poète, *la friandise à la place de la gloutonnerie* (1). Ailleurs pourtant il se rétracte, et pense qu'on peut s'en tenir à l'appréciation émise par M. Thierry. « Peut-être, dit-il, ai-je cédé à mon insu au désir qui entraînait les jeunes chevaliers à briser une lance courtoise contre les maîtres de la lice pour honorer et consacrer leurs armes (2). » Par conséquent, saint Fortunat ne se jetait pas précisément avec *gloutonnerie* sur les mets ; il y était seulement poussé par un *grossier penchant*. Je remercie M. Ampère d'être ainsi revenu sur ses pas ; car qu'aurait-il laissé à dire à un nouveau censeur ? Pour écrire quelque chose de neuf après lui, il faudrait taxer d'anthropophagie notre malheureux poète.

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Dans un sixain (*de Fortunat*) sur un dîner, *De Convivio*, se trouvent ces deux vers : « Mon ventre a été enflé et tendu par diverses bonnes choses ; lait, œufs, beurre, légumes, j'ai tout avalé. » Ailleurs, il se plaint de ce que son appétit trop vif ne lui a pas laissé le temps de flairer les mets, en sorte que son nez a perdu la jouissance des fruits que sa bouche était

(1) T. II, c. XII, p. 330-331.

(2) T. III, c. I, p. 4. — Que d'autres grands coups de lance, non seulement de lance courtoise, mais encore à fer émoulu, contre l'Eglise et ses pontifes, dont je voudrais qu'on nous révélât aussi naïvement la cause ! Jamais je n'aurais osé accuser M. Ampère de céder, dans ses jugements parfois si durs et si injustes, à un autre motif qu'à une conviction réfléchie ; mais puisqu'il soupçonne qu'il en pourrait être parfois autrement, sachons être sur nos gardes.

trop impatiente de dévorer. Il est sans cesse question de *gula*, de *venter*. On sent le Barbare, ou du moins le contemporain de la barbarie, dans cet épicurien (1).

« Cette inclination décidée de Fortunat pour les plaisirs de la table, qui se produit presque à chaque page de ses poésies et achève d'en caractériser la dégradation grossière, reparaît jusque dans ses opuscules théologiques, où elle se trahit par une singulière préférence pour les métaphores empruntées aux idées de repas, de cuisine, d'aliments (2). »

OBSERVATIONS. — Selon M. Ampère, la gourmandise du poète italien se manifeste soit par l'expression grossière de sa joie après ses repas, soit par les métaphores que, même dans les sujets les plus graves, il tire de l'art gastronomique.

Je conviens que le poète était souvent trivial dans ses vers d'après-dinée. Pendant ses longues pérégrinations, il était admis d'habitude, il paraît, à la table des seigneurs, dont il payait l'hospitalité en monnaie de troubadour, en vers. Or, que pouvaient être les poèmes du joyeux convive, naturellement enclin au mauvais goût littéraire, et s'adressant à des Barbares qui n'auraient rien compris à ses actions de grâces, si elles eussent été versifiées avec quelque délicatesse ? De là ce ton qui nous étonne et nous fatigue dans les remerciements de Fortunat à ses amphitryons. La preuve que ces burlesques métaphores n'étaient que des plaisanteries fort peu attiques, et non pas le langage de la gourmandise, c'est que le poète les étalait, non seulement quand on lui avait servi, comme il dit quelque part, *des montagnes de viande et des jardins de légumes* (3), mais aussi à propos de la plus modeste collation, d'un peu de *lait*, de *beurre*, etc. ; bien moins en-

(1) T. II, p. 334.

(2) T. II, p. 335.

(3) L. XI, *carm.* ix.

core, à propos d'un fruit. Lorsqu'il *se plaint que son appétit trop vif ne lui a pas laissé le temps de flairer les mets*, de quelles friandises s'agissait-il donc? La pièce citée en note par M. Ampère nous apprend que Fortunat parlait de quelques fruits mûrs, peut-être d'oranges, *aurea poma* (1). Il est donc évident que les mots *gula* et *venter* ne revenaient souvent dans les vers du voyageur italien que parce que c'était le genre de gaité seul capable de chatouiller ses grossiers auditeurs. Il en fut à peu près de Fortunat comme il en fut de Berchoux et de Brillat-Savarin, qui, tous deux exemplaires par leur tempérance et leur sobriété, donnèrent cependant, l'un en vers, l'autre en prose, de célèbres leçons de gastronomie (2).

C'est, j'imagine, un accès d'impatience qui a suggéré à M. Ampère l'observation qu'il a faite sur l'emploi des métaphores culinaires par le poète italien dans ses poésies sacrées. Le critique irrité venait sans doute de lire la première pièce du VII^e livre de Fortunat. Cette pièce est, en effet, ridiculement surchargée des figures littéraires qui déplaisent tant à M. Ampère. L'auteur salue d'abord, par huit vers, ses confrères en poésie, qui *se désaltèrent à la fontaine de Castalie et se nourrissent des productions de Cicéron et de Démosthène, surtout du céleste aliment donné par le Christ*. Plus loin arrivent huit autres lignes nous disant que sainte Radegonde se faisait un festin de Basile, de Grégoire, d'Athanase, d'Hilaire, etc. Cette pièce exceptée, je n'aperçois, dans les opuscules théologiques de saint Fortunat, aucune prédilection pour les termes empruntés au langage des cuisines. Il en a, mais ni plus ni

(1) L. VI, *carm.* ix.

(2) Quel gourmet littéraire ne connaît pas le poème de *la Gastronomie*, par Berchoux, et la *Physiologie du Goût*, par Brillat-Savarin? Relativement à la sobriété de ces deux auteurs, voir une excellente *Notice sur Joseph Berchoux*, par M. Collombet, Lyon, 1841, et la notice historique qui se trouve en tête de la *Physiologie du Goût*, édition Charpentier, 1838.

moins que tout autre écrivain, et d'ailleurs, pas plus dans ces pièces que dans celle à sainte Radegonde dont on vient de parler, ces métaphores ne peuvent être caractéristiques de quelque penchant de l'auteur ; car ces images sont banales, traînent partout, ne font que répéter ce que tout le monde a dit cent fois. Qui donc n'a pas dit, comme Fortunat, que les poètes boivent à la source sacrée de Castalie ? Qui donc n'a pas dit aussi qu'il faut se nourrir des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité profane ou des siècles chrétiens ? Qui donc n'a pas dit que l'Eglise abreuve les peuples du lait de sa mamelle, et que le Christ a délivré les nations de l'abîme qui les dévorait ? Qui donc n'a pas dit des saints, comme Fortunat de saint Martin, qu'ils se désaltèrent à la source éternelle ? Qui n'a pas dit, en décrivant un incendie, que des édifices devenaient la proie des flammes (1) ? C'est pour une douzaine de métaphores si sensuelles qu'on fait du saint un théologien disciple d'Epicure !

Puisque M. Ampère cherche dans le style de notre poète un indice de ses penchants, il aura dû conclure que ce personnage fut un grand guerrier, surtout un intrépide marin, et probablement l'un de ces aventuriers qui, avant Christophe Colomb, découvrirent, dit-on, l'Amérique. Je compte en effet, dans son poème sur saint Martin, vingt-trois allusions à l'art militaire, et plus de cent vers ornés de métaphores ou de comparaisons tirées de la navigation, de ses périls et de ses fatigues.

Les quelques expressions métaphoriques où saint Fortunat fait allusion à l'action de manger prouvent donc uniquement qu'il ne sortait pas facilement des banalités et des lieux communs littéraires, et non pas que le démon de la gourmandise fût son génie familier et inspirateur. Pas plus ces locutions figurées que les autres passages signalés par MM. Guizot, Ampère et Thierry n'obligent

(1) *De Resurrectione.* — *De Vita S. Martini.*

donc à conclure que saint Fortunat se soit *abandonné sans mesure aux plaisirs de la table*.

Avec la méthode de nos critiques, méthode qui consiste à prendre un fait ou une ligne et à bâtir sur cela, en dépit de tout le reste, un édifice de considérations et d'appréciations historiques, que ne ferait-on pas des personnages les plus graves? Que ne dirait-on pas des badinages d'Arnauld d'Andilly envoyant de Port-Poyal des poires à M^{me} de Sablé ou des pavies à M^{lle} de Montpensier? Que ne dirait-on pas de ses frères en Jansénius qui fabriquaient les souliers des religieuses de leur parti? Que ne dirait-on pas de Racine faisant la procession avec ses enfants, de Joseph de Maistre adressant certaines lettres enjouées à sa fille, de Chateaubriand en admiration devant des fruits que lui avait envoyés un jeune littérateur de Lyon? Quelle auréole grotesque ne donnerait-on pas à une foule de personnes? Mais l'équité, qui le défend en face de l'ensemble de leur vie et de leurs œuvres, devait, par la même raison, protéger la mémoire de saint Fortunat et de sainte Radegonde (1).

15° *L'influence de saint Fortunat, dans le monastère de Poitiers, était-elle absolue?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Fortunatus... devint... l'ambassadeur, l'intendant, le secrétaire de la reine et de l'abbesse. Son influence, absolue sur les affaires extérieures, ne l'était guère moins sur l'ordre intérieur et la police de

(1) Sur tous ces faits, voir le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, t. I, p. 449; t. II, p. 229 et 255. — *Lettres de Joseph de Maistre*, t. I, lettre 41. — *Chateaubriand, sa vie et ses écrits*, par M. Collombet, p. 401. — *Mémoires de Louis Racine sur son père*. — *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, par Nodier, c. ix, p. 104.

la maison ; il était l'arbitre des petites querelles, le modérateur des passions rivales et des emportements féminins. Les adoucissements à la règle, les grâces, les congés, les repas d'exception s'obtenaient par son entremise et à sa demande (1). Il avait même, jusqu'à un certain point, la direction des consciences, et ses avis, donnés quelquefois en vers, inclinaient toujours du côté le moins rigide (2). »

OBSERVATIONS. — Quelles preuves M. Thierry a-t-il que saint Fortunat fût, à Sainte-Croix, l'arbitre des petites querelles, ou même que des querelles se soient élevées dans cette maison au temps de sainte Radegonde ? Il n'en a point. Quelle preuves a-t-il que saint Fortunat fût le modérateur des passions rivales et des emportements des religieuses, ou même que du temps de saint Fortunat quelques passions et quelques emportements aient troublé la paix du monastère ? Il n'en a aucune. Mais qu'importe ? Eh ! que voulez-vous que des religieuses fassent dans leur couvent, si elles ne se querellent ? Voilà qui est plus décisif pour M. Thierry que les trois légendes de sainte Radegonde, qui nous montrent à Sainte-Croix un édifiant spectacle de pénitence et de charité.

Saint Fortunat, dans la première des deux pièces citées en note par M. Thierry, se félicite d'avoir obtenu une modification à un repas des religieuses. L'auteur des *Récits mérovingiens* en conclut que *les grâces, les congés,*

- (1) Accessit votis sors jucundissima nostris,
Dum meruere meæ sumere dona preces :
Profecit mihimet potius cibus ille sororum ;
Has satias epulis, me pietate foves.
(L. XI, *carm.* viii ad abbatissimam.)

Note de M. Thierry.

- (2) Fortunatus agens, Agnes quoque versibus orant
Ut lassata nimis, vina benigna bibas.
(Ibid., *carm.* iv ad domnam Radegundem.)

Note de M. Thierry, p. 265.

les adoucissements à la règle, l'ordre intérieur, la police de la maison, dépendaient de l'intendant. Chimérique exagération ! La joie même que témoigne saint Fortunat montre que sa prière fut, ainsi que le repas un peu plus copieux des sœurs, une exception à l'habitude. Si la règle eût été d'ordinaire soumise à son influence, il ne se serait point ce jour-là montré tout surpris de se voir exaucé ; il en aurait été de son influence sur l'ordre intérieur comme de son influence sur les affaires extérieures : celles-ci, qui étaient habituellement dans ses mains, ne lui inspirèrent jamais de ces petits vers de remerciement et de joyeux étonnement.

Saint Fortunat et l'abbesse Agnès prièrent sainte Radegonde de joindre un peu de vin à ses repas ; cela suffit pour faire soupçonner que le poète avait, jusqu'à un certain point, la direction des consciences. Nous nous rappelons que M. Guizot n'a pas tant hésité à charger saint Fortunat de la conduite des âmes du couvent de Sainte-Croix ; il l'en a nommé, de son chef, AUMONIER et CHAPELAIN. M. Thierry, qui ne fait de l'intendant qu'un quasi-directeur, ne se trompe pas moins. Les conseils qu'un ami donne à ses amis, un fils à son père, l'intendant d'une maison aux maîtres, ces conseils prouvent l'intérêt que le conseiller porte à ceux qu'il désire éclairer, mais n'établissent pas qu'il ait quelque part à la direction de la conscience des personnes auxquelles il s'adresse. Césarie qui, de son couvent d'Arles, écrivit de même à Radegonde pour l'engager à adoucir son excessive pénitence, sainte Césarie avait-elle donc, jusqu'à un certain point, la direction des consciences à Poitiers ? Pourquoi ne pas conclure aussi du conseil de Fortunat à la reine qu'il était, *jusqu'à un certain point*, son médecin et celui des religieuses ? M. Thierry est donc très-inexact quand il attribue au poète italien une influence à peu près universelle sur le temporel et le spirituel dans le monastère de Sainte-Croix.

16° *L'intimité de saint Fortunat et de l'abbesse Agnès parut-elle suspecte ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « A l'égard de l'abbesse, qui n'avait guère plus de trente ans lorsque cette liaison commença, l'intimité parut suspecte, et devint le sujet d'insinuations malignes. La réputation du prêtre Fortunatus en souffrit ; il fut obligé de se défendre et de protester qu'il n'avait pour Agnès que les sentiments d'un frère, qu'un amour de pur esprit, qu'une affection toute céleste. Il le fit avec dignité dans des vers où il prend le Christ et la Vierge à témoin de son innocence de cœur. »

OBSERVATIONS. — Je sais un gré infini à M. Thierry de ce qu'il accepte la justification de Fortunat ; car, si l'auteur des *Récits mérovingiens* avait voulu sur ce point se montrer trop difficile, il n'est pas douteux que son autorité si respectée n'eût fait aux deux personnages une réputation d'Héloïse et d'Abélard. Mais il est tout à fait digne de remarque que, dans cette multitude d'appréciations étranges, souvent complètement fausses, de saintes et de saints, tracées par M. Thierry en ses divers écrits, il ne s'est jamais abaissé, que je me rappelle, à l'accusation de libertinage.

Tout en remerciant M. Thierry de son respect pour la platonique intimité de l'abbesse et du poète, je dois dire qu'il exagère les fâcheux résultats de cette liaison dans l'opinion publique. Voici les vers auxquels il fait allusion ; Fortunatus parle à Agnès :

« Vous, lui dit-il, ma mère par votre dignité, mais que je chéris comme une tendre sœur, ... le Christ et ses apôtres Pierre et Paul sont témoins, Marie toute sainte et son céleste cortège savent que mes yeux et mon esprit ne se sont

jamais fixés sur vous que comme si vous étiez ma sœur Titiana, comme si Radegonde nous eût ensemble portés dans son sein et nourris ensemble de son lait. Hélas ! je gémis sur mon malheur ; je crains que peut-être le léger murmure de quelques nuisibles paroles ne fasse obstacle à mon sentiment. Mais n'importe, je veux toujours vivre en formant de tels vœux, si toujours vous voulez me conserver votre affection (1). »

Les rapports des deux saints personnages ne furent pas suspectés au point que la réputation de l'intendant du convent en souffrit, et qu'il eût à se justifier devant le public. Ce qui empêche de croire à la gravité du *murmure*, c'est que Fortunat le nomme *léger*, ne songe nullement à changer de conduite pour le détourner, et n'y voit d'autre malheur que la rupture dont sa *sœur* va *peut-être* lui faire une loi. Il ne se justifia pas non plus devant les citoyens de Poitiers ; il tâcha seulement de rassurer par ces lignes Agnès trop émue de quelques petits mots et des scrupules d'une recluse point assez éclairée. L'ensemble du poème ne lui donne pas d'autre signification.

17° *Quelle part saint Fortunat a-t-il pu avoir au récit que sainte Radegonde a fait de ses malheurs ?*

TEXTE DE M. THIERRY. — « Cet homme d'humeur gaie et légère, qui avait pour maxime de jouir du présent et de prendre toujours la vie du côté agréable, était, dans ses entretiens avec la fille des rois de Thuringe, le confident d'une souffrance intime, d'une mélancolie de souvenirs dont lui-même devait se sentir incapable (2). Radegonde

(1) S. Fortunatus, l. X, vi. — *Récits des temps mérovingiens*, p. 268.

(2) L. VII, *car.* xxvii et xxviii. — *Note de M. Thierry.*

avait atteint l'âge où les cheveux blanchissent sans oublier aucune des impressions de sa première enfance, et, à cinquante ans, la mémoire des jours passés dans son pays et parmi les siens lui revenait aussi fraîche et aussi douloureuse qu'au moment de sa captivité. Il lui arrivait souvent de dire : « Je suis une pauvre femme enlevée ; » elle se plaisait à retracer dans leurs moindres détails les scènes de désolation, de meurtre et de violence dont elle avait été le témoin et en particulier la victime. Après tant d'années d'exil, et malgré un changement total de goûts et d'habitudes, le souvenir du foyer paternel et les vieilles affections de famille demeuraient pour elle un objet de culte et de passion ; c'était un reste, le seul qu'elle eût conservé, des mœurs et du caractère germaniques. L'image de ses parents morts ou bannis ne cessait point de lui être présente, en dépit de ses nouveaux attachements et de la paix qu'elle s'était faite. Il y avait même quelque chose d'emporté, une ardeur presque sauvage dans ses élans d'âme vers les derniers débris de sa race, vers le fils de son oncle réfugié à Constantinople, vers des cousins nés dans l'exil et qu'elle ne connaissait que de nom. Cette femme qui, sur la terre étrangère, n'avait rien pu aimer que ce qui était à la fois empreint de christianisme et de civilisation, colorait ses regrets patriotiques d'une teinte de poésie inculte, d'une réminiscence des chants nationaux qu'elle avait jadis écoutés dans le palais de bois de ses ancêtres ou sur les bruyères de son pays. La trace s'en retrouve çà et là, visible encore, bien que certainement affaiblie, dans quelques pièces de vers où le poète italien, parlant au nom de la reine barbare, cherche à rendre telles qu'il les a reçues ses confidences mélancoliques (1). »

OBSERVATIONS. — M. Thierry reconnaît que les vers des deux poèmes dont il parle sont de saint Fortunat ; or, il n'a point de bonnes raisons pour n'attribuer pas aussi

(1) P. 269.

au même auteur les pensées de ces pièces. Les motifs qui le portent à croire que le poète n'a fait que versifier les graves pensées de sainte Radegonde sont que la muse de l'écrivain italien était trop légère, et que d'ailleurs, dans ces deux chants, on entend retentir quelque chose de la sauvage harmonie du Nord. Examinons ces motifs.

Deux petits billets adressés par saint Fortunat à des amis pour les inviter à un modeste repas sont indiqués en note par M. Thierry comme preuves irréfragables que le poète, *homme d'humeur gaie et légère*, était incapable de s'élever seul au-dessus des sujets frivoles et badins. Quel langage si épicurien le poète a-t-il donc tenu dans ses billets d'invitation ? C'est là une question que nous avons déjà éclaircie ; mais, puisqu'on la ramène, il faut bien encore s'en occuper.

Fortunat écrit à un confrère en poésie : « Quoique tu te fatigues dans de sérieuses études, docte et éloquent poète, viens ici, égaie par de joyeux propos notre conversation, mais en veillant à ce que la raison ne quitte jamais la ligne de l'honnête. Les paroles imprudentes font d'ordinaire lever la main (1). »

A un avocat il dit : « Après tant de travaux, chasse les rixes de palais. Cette table bienveillante avertit de vivre agréablement. Que les procès, les colères, le vacarme, remplissent les tribunaux, les débats, les lois ! Ici, plais-toi dans le repos que donne ce jour consacré à l'amitié (2). »

A côté de ces billets d'invitation il s'en rencontre quelques autres encore dont M. Thierry ne parle pas ici, quoiqu'ils aident à comprendre toute la pensée de l'amphitryon. Fortunat avertit ses convives que les mets ne seront point recherchés, le vin nullement dangereux, et qu'il faut « aimer le Christ et les délices qu'on doit éter-

(1) L. VII, xxvi.

(2) L. VII, xxviii.

nellement savourer (1). » M. Thierry passe tout cela sous silence ; on en comprend sans peine le motif. Mais, en nous en tenant aux seuls vers qu'il cite, il est impossible de trouver, dans les deux pièces adressées par l'intendant de Sainte-Croix à ses amis le poète et l'avocat, le langage d'un homme voué théoriquement et pratiquement à l'épicurisme. Fallait-il donc, pour ne pas obtenir de M. Thierry la réputation de viveur, qu'il engageât les conviés à se présenter à son repas comme ils le feraient pour ses funérailles ?

Si le principe d'après lequel M. Thierry apprécie le talent de saint Fortunat n'était pas imaginé tout exprès pour attaquer ce personnage, et si l'on voulait s'en servir pour juger d'autres écrivains, on soutiendrait donc qu'Horace, Voltaire, Béranger, si souvent épicuriens et quelque chose de plus quand ils chantent, n'ont point trouvé dans leur génie les sublimes inspirations lyriques ou dramatiques qui transportent dans leurs ouvrages ? Casimir Delavigne a dit :

O mes amis, que ce banquet m'enchanter !
J'aime ces jeux, ce désordre et ces cris, etc.

Prétendez-vous, à cause de cet aimable couplet, que Delavigne n'a pu composer ni les *Messéniennes*, ni *Louis XI* ? Les petits billets du poète italien ne prouvent donc pas qu'il ait été incapable de produire le poème sur la *Ruine de la Thuringe*.

Il y a dans ce poème quelque chose d'inculte, d'emporté, une ardeur presque sauvage, qui détermine l'auteur des *Récits mérovingiens* à croire que la Germaine Radegonde a dû être la muse qui dicta les pensées de Fortunat et les colora de la poésie sombre des chants du Nord.

Quelle dépense d'esprit pour enlever à saint Fortunat toute apparence d'homme sérieux et ne faire de lui que le gourmand Ver-Vert de Sainte-Croix !

(1) L. VII, xxv, xxvii, xxix.

Je n'examinerai pas s'il y a quelque vraisemblance que la sainte, enlevée à son pays à *peine âgée de huit ans* (1), ait encore pu, à *cinquante ans*, après tant d'années si austères dans son couvent, se rappeler assez les chants de la Thuringe pour les imiter dans le poème qu'on suppose dicté par elle. Quant à moi, je n'y vois aucune probabilité. Ce qui me semble évident, c'est que les vers sur la *Ruine de la Thuringe* sont bien de saint Fortunat. L'ardeur presque sauvage remarquée par M. Thierry n'est que la bouffissure trop ordinaire du style du poète italien ; seulement, le sujet étant tragique, le pathos est devenu terrible comme dans un vieux chant germain ; il aurait été, au contraire, chargé d'hyperboles plus splendides dans un sujet plus agréable, témoin l'épître à l'évêque Félix de Nantes (2).

Tout cependant n'est pas à dédaigner dans cet opuscule sur la Thuringe ; des pensées vraies et profondément touchantes s'y rencontrent, mais il n'est pas nécessaire d'aller en chercher l'origine dans les souvenirs de l'enfance de sainte Radegonde : n'en lit-on pas d'aussi mélancoliques, d'aussi déchirantes, dans l'élégie de saint Fortunat sur la mort de la reine Galsuinthe (3) ?

Je sais bien que M. Ampère, à qui le poète italien ne semble *inspiré* qu'à table, au dessert, tâche de lui disputer ces heureux traits remarquables dans l'élégie sur Galsuinthe. De même que, selon M. Thierry, c'étaient tout à l'heure les pensées de la princesse thuringienne que saint Fortunat avait répétées ; de même à présent, d'après

(1) *Récits des temps mérovingiens*, t. II, p. 246.

(2) L. III, *carm.* iv. — Au milieu de vingt autres métaphores non moins ampoulées, le correspondant de Félix dit que la lettre envoyée par ce prélat a semblé, par son éclat, faire naître le soleil à l'occident, sur les bords de l'Océan où Fortunat se trouve. Celui qui était si pompeux dans ses panégyriques ne devait-il pas, dans ses élégies, avoir des accents presque sauvages ?

3) L. VI.

M. Ampère, ce sont les pensées de l'infortunée princesse espagnole qu'il versifie. « Fortunat, dit-il, en raison de sa situation auprès de Radegonde, était l'intermédiaire naturel entre ces deux femmes, et probablement il eut l'occasion de recueillir auprès de Galswinde elle-même des détails sur son voyage et sur son départ d'Espagne. Ce sont ces détails qu'il a mêlés à ses propres déclamations, et qui contrastent heureusement avec elles (1). »

Quelle singulière façon d'apprécier que celle de M. Ampère ! Saint Fortunat écrit-il quelques pages admirables, il les a empruntées des Germains ; loue-t-il, au contraire, certains Germains de leurs talents, on se moque de lui (2). Sauriez-vous le secret de plaire à un tel critique ?

Au reste, la puérile supposition que Galsuinthe aurait narré par le menu à l'intendant de Sainte-Croix les circonstances de son voyage d'Espagne en Gaule, cette puérile supposition, sur quoi repose-t-elle ? Si le poète avait pu recevoir de la princesse visigothe quelques confidences un peu détaillées, ç'aurait été quand, à son arrivée, elle passa par Poitiers. Or, Fortunat, parlant de Galsuinthe à Poitiers, se contente de dire qu'il l'a vue traverser la ville, mollement assise sur son char (3) ; il ne se serait pas tû sur des relations plus intimes avec la princesse, s'il en avait été honoré.

C'est donc dans son cœur que saint Fortunat a puisé les émouvantes pensées des deux poèmes sur Galsuinthe et sainte Radegonde.

(1) T. II, p. 320.

(2) T. II, p. 334 et 335.

(3) Hanc ego nempe urbem conspexi prætereuntem.
Molliter argenti turre rotante vehi.

18° *La cause du divorce de sainte Radegonde et de sa retraite dans le cloître fut-elle une passion secrète pour l'un de ses parents ?*

TEXTE DE M. AMPÈRE. — « Je ne nie pas qu'elle (*sainte Radegonde*) fût lettrée et chrétienne ; mais je crois que cette littérature, ce christianisme, qui occupaient son temps et sa vie sans remplir le fond de son âme, recouvraient quelque chose de plus intime, de plus profond, et que ni les petits vers de Fortunat, ni les petits soupers, ni les jeûnes, ni les dévotions du cloître, ne pouvaient faire prendre le change à ses inexorables douleurs.

« J'ai dit ceci à cause de deux pièces de vers qu'on rencontre avec étonnement parmi les œuvres de Fortunat. Dans l'une et l'autre, c'est évidemment Radegonde qui parle ; Fortunat n'est qu'un secrétaire maladroit, un traducteur infidèle...

« Le poète épicurien, l'abbé gastronome avec lequel nous avons fait connaissance, n'était pas capable de deviner les sentiments que le hasard a fait tomber sous sa plume, et qu'il ne comprend pas bien, même en les exprimant. La première, la plus considérable de ces pièces de vers, est intitulée : *De Excidio Thuringiæ ex persona Radegundis*. Fortunat écrit sous la dictée de Radegonde ; il ne s'agit pour lui que d'une héroïde à versifier, comme il savait peut-être qu'Ovide en avait composé ; mais heureusement l'héroïne est près de lui, et transmet au pédant des émotions qu'il n'aurait pas éprouvées sans elle...

« Cette pièce de vers est adressée à un cousin de Radegonde ; ce cousin, nommé Amalfred, vivait à Constantinople, et, du fond de la Gaule, elle lui envoie ses sou-

venirs passionnés et ses regrets ardents. « Souviens-toi,
 « Amalfred, lui dit-elle. souviens-toi de nos premières
 « années et de ce que Radegonde était alors pour toi.
 « Combien tu m'aimas alors, aimable enfant, fils chéri du
 « frère de mon père ! Seul tu me tenais lieu d'un père,
 « d'une mère, d'un frère, d'une sœur que j'avais perdus.
 « Toute petite, tu me prenais tendrement les mains, tu
 « me donnais de doux baisers, et ta paisible haleine me
 « caressait... Ce qui m'afflige surtout, ce qui me cause
 « une profonde douleur, c'est de ne recevoir de toi
 « aucun signe d'existence ; une lettre me peindrait ce
 « visage que je désire et que je ne puis contempler.

« Quem volo nec video pinxisset epistola vultum. »

« Il ne semble qu'il y a dans ces vers un grand empor-
 tement de passion ; on voit que Radegonde avait con-
 servé un souvenir très-vif de ce jeune guerrier, objet
 des premières émotions de son enfance. Elle se plaint
 d'être séparée de lui, de lui qu'elle aime. Les mots
amans, *amor*, reviennent sans cesse dans ce singulier
 morceau.

« Si la sainte clôture du monastère ne me retenait pas,
 « j'arriverais inattendue dans la contrée que tu habites ;
 « mon vaisseau franchirait les mers orageuses ; joyeuse,
 « je braverais les flots déchainés des hivers ; suspendue
 « sur les vagues, je lutterais contre leur furie ; ce qui
 « fait peur aux rochers n'épouvanterait pas celle qui
 « t'aime...

« Et quæ nauta timet non pavitasset amans.

« Je traverserais la mer sur une planche flottante, et si
 « le sort me ravissait ce dernier secours, d'une main fati-
 « guée je nagerais vers toi ; en te voyant, je ne croirais
 « plus aux périls d'un naufrage qui me serait doux. »

« On sent que toutes ses affections de race et de patrie

s'étaient concentrées dans ce dernier débris de sa famille égorgée, et l'on peut croire, ce me semble, que l'image de ce jeune parent tant regretté, de cet ami de son enfance, était, plus encore que la civilisation romaine et même que le christianisme, entre elle et son époux...

« Amalfred mourut dans les pays lointains où il errait, et Radegonde adressa, par l'entremise de Fortunat, une autre pièce de vers au fils d'Amalfred, au jeune neveu qu'elle n'avait jamais connu, qui était le dernier de son sang, le dernier de la race des rois de Thuringe (1). »

OBSERVATIONS. — Laissons de côté les injures prodiguées à saint Fortunat, et parlons de sainte Radegonde.

La pieuse princesse ne fut point tourmentée de sentiments érotiques pour son cousin Amalfred, et le poème sur la Thuringe n'est pas l'explosion d'un amour trop longtemps comprimé. Pour le *comprendre*, il ne s'agit pas de *deviner*, comme M. Ampère aime à le faire et comme il accuse le poète de ne l'avoir pas fait ; mais on doit s'en tenir au texte des deux pièces que nous étudions. Or, vers la fin de la première, nous lisons : « Je t'en conjure, toi qui dois me rendre la sérénité, ô mon parent, qu'une page de ta main vole maintenant à moi, pour que ta douce parole calme le mal qui me dévore ! Cette affection inquiète pour ta personne est semblable à celle que je porte aux sœurs dont mon cœur s'est fait une famille bien-aimée (2). Je ne puis ni presser les membres chéris, ni donner d'avidés baisers aux yeux de mes parents, moi leur sœur ! » Voilà le mot final de cette pièce et tout le secret de l'ardente rhétorique de

(1) T. II, p. 348-350. — Le traducteur aurait dû faire déchaîner les flots par les *tempêtes*, et non par les *hivers*. Voir Virgile, *Æneid.*, l. I, v. 432, sur le sens du mot *hiems*.

(2) Deque tui similis mihi cura sororibus hæc est,
Quas consanguineo cordis amore collo.

(*Récits des temps mérovingiens*, t. II, p. 412.)

sainte Radegonde et de saint Fortunat : la princesse aimait Amalfred comme pouvait l'aimer une sœur et comme elle aimait ses religieuses de Sainte-Croix.

Elle va nous le répéter en d'autres termes dans la seconde pièce adressé à Artak, le fils d'Amalfred ; je me sers de la traduction de M. Thierry : « Neveu chéri, rends-moi mon doux parent, et, par ton amour, sois pour moi ce qu'il fut précédemment (1). » Eh bien ! puisqu'à la mort d'Amalfred sainte Radegonde conjure Artak de lui rendre cet ami, c'est-à-dire puisque la tendresse du fils devait remplir dans le cœur de la princesse le vide creusé par la mort du père, elle n'avait donc pas été possédée pour ce cousin d'un amour tel que l'entend M. Ampère, d'un amour tel que celui qu'Ovide et Tibulle ont chanté, d'un amour que le temps, le mariage, le cloître, n'auraient pu dompter, qui aurait eu horreur, comme de coupables infidélités, des légitimes caresses de Clotaire, et qui serait allé nourrir dans la solitude sa flamme sans espérance. Radegonde avait donc aimé Amalfred comme elle allait aimer Artak ; elle chérissait en eux les derniers restes de sa malheureuse famille, mais rien de plus.

A ces preuves de fait on peut ajouter quelques réflexions non moins décisives.

Si sainte Radegonde portait dans son cœur le secret supposé par M. Ampère, pourquoi prit-elle la précaution de ne donner à son affection que le caractère de celle qui lie des compagnes de cloître et de pénitence ? Pourquoi ne fit-elle point entrevoir que son existence avait manqué le but où Amalfred devait lui faire rencontrer le bonheur ? Aurait-elle mis cet amour sacrilège sous la protec-

(1) *Récits, etc.*, t. II, p. 413 : *Épître adressée, au nom de Radegonde, à Artak*. — Le fils du cousin de Radegonde ne pouvait être neveu de celle-ci ; d'ailleurs, le mot *nepos* signifie principalement *petit-fils*. La princesse se crut autorisée par son âge et par sa profession à se servir de cette expression avec Artak et à se nommer son aïeule. M. Ampère (t. II, p. 350) traduit aussi *nepos* par *neveu*.

tion du Christ? « Christ, dit-elle, favorise mes vœux, et que cette page visite mes amis, » *cernat amantes* (1). Comment Radegonde, princesse, reine des Francs autrefois, fondatrice d'un couvent renommé, célèbre elle-même dans toutes les Gaules par ses prodiges et ses austérités, d'ailleurs avancée en âge et arrivée à l'automne plus calme de la vie, comment se serait-elle décidée à prendre un confident de sa faiblesse si peu soupçonnée? N'aurait-elle pas tout au plus permis à sa blessure de saigner seule dans une épître secrète, au lieu de l'étaler palpitante devant un poète pour qu'il s'amusât à y chercher de bizarres hémistiches? Aurait-elle attendu sa cinquantième année pour révéler sa passion à celui qui en était l'objet, elle qui, dans ses agents fréquemment en route jusqu'en Orient pour lui chercher des reliques, eût trouvé sans peine des messagers (2)? Aurait-elle débuté, dans sa correspondance avec son parent, par cette fiévreuse déclaration, sans craindre, pour un sentiment trop monstrueux sous un voile et des cheveux blancs, les railleries soit de cet Amalfred qui avait si complètement oublié sa petite amie de Thuringe, soit des personnes entre les mains desquelles tomberait la lettre révélatrice, si Amalfred était mort (et il l'était en effet)? Puis, comment ses regrets sur cette mort auraient-ils été ensuite si glacés, si vulgaires, si nuls, pas même décorés de la pompe emphatique du poème sur la Thuringe (3)?

Mais, dira-t-on, si Amalfred n'était qu'un cousin pour Radegonde, d'où vient qu'elle autorisa le langage du poème? Elle autorisa ce langage passionné précisément parce qu'elle n'avait point de passion. Dans la position de la fondatrice de Sainte-Croix, la pudeur d'un amour pro-

(1) Ubi supra, p. 412, n° 6 des pièces justificatives : *Vers sur la ruine de la nation thuringienne*.

(2) *Vita S. Radegundis*, auctore Baudonivia, c. III, nos 20, 21, 23.

(3) Voir l'*Épître à Artak*.

fond et vrai aurait reculé devant tout éclat ; mais son amitié de sœur pour un parent ne s'effraya pas de la rhétorique de son secrétaire. M. Sainte-Beuve, à propos d'une femme auteur dont je ne prétends pas m'établir le champion, fait de très-justes remarques qui trouvent ici leur application. « Les mœurs de chaque siècle, dit-il, sont si à part et si sujettes à des mesures différentes, qu'il serait, après tout, très-possible que Louise, en sa qualité de bel esprit, se fût permis, jusque dans le sein du mariage, ces chants d'ardeur et de regret, comme une licence poétique qui n'aurait pas trop tiré à conséquence dans la pratique. Nous-même, en notre temps, nous avons eu des exemples assez singuliers de ces aveux poétiques dans la bouche des femmes... Et quant à ce qui est des jeunes filles poètes qui parlent aussi tout haut de la beauté des jeunes inconnus, nous aurions à invoquer plus d'un brillant et harmonieux témoignage, que personne n'a oublié, et où l'on n'a pas entendu malice apparemment. Tout ceci soit dit pour montrer que Louise Labé a pu s'émanciper quelque peu dans ses vers sans trop déroger aux convenances d'un siècle infiniment moins difficile que le nôtre (1). » Je m'explique de la même manière le langage prêté à Radegonde et qu'approuva cette sainte femme, je me l'explique par le mauvais goût de Radegonde et de Fortunat, et par la pureté de leur cœur. MM. Ampère et Thierry n'ont, d'ailleurs, pas autrement entendu les nombreuses pièces où le même poète prodigue aux deux directrices de Sainte-Croix des expressions aussi tendres, et « sur le sens desquelles un païen se serait certainement mépris, » comme M. Ampère l'a répété d'après l'auteur des *Récits mérovingiens* (2).

Ce manque de tact dans l'expression des sentiments de

(1) *Portraits contemporains*, t. III, Louise Labé, p. 471.

(2) M. Thierry, *Récits, etc.*, t. II, p. 268. — M. Ampère, *Hist. litt.*, etc., t. II, p. 328.

Radegonde pour son parent, ou de Fortunat pour Radegonde elle-même et pour Agnès, se retrouve souvent chez d'autres auteurs, non seulement relativement à des sujets analogues, comme M. Sainte-Beuve l'a fait observer, mais en d'autres matières encore. N'est-ce pas aussi un étrange oubli des convenances qui a si souvent introduit le merveilleux de la mythologie sous des plumes chrétiennes et dans des sujets chrétiens? N'est-ce pas le même oubli qui, dans les *mystères* et les drames dont s'amusaient les fidèles et le clergé au moyen âge, mêla, de la meilleure foi du monde, tant de paroles si voisines de l'irrévérance (1)? C'est donc une affection très-pure, très-innocente que sainte Radegonde laisse exprimer en un langage extravagant. Elle aimait dans ses deux parents sa famille temporelle, comme elle chérissait à Sainte-Croix sa famille spirituelle; malheureusement tout cela s'écrivait de la manière dont on écrivait alors.

**19° Sainte Radegonde se plia-t-elle difficilement à la
résignation chrétienne?**

TÉXTE DE M. AMPÈRE. — « Ce qui décida Radegonde à fuir sans retour le roi Clotaire et à se réfugier sous l'abri de l'Eglise, ce fut la mort de ce frère qu'on avait amené avec elle de son pays, et que fit périr Clotaire. Grégoire

(1) M. Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie française au seizième siècle*, édition de 1843, p. 457 : *De l'esprit de malice au bon vieux temps*. — Je trouve sur Bayle une observation semblable à celle de M. Sainte-Beuve sur Louise Labé. Non seulement M. Sayous (*Hist. de la littérature française à l'étranger*, t. I, p. 347), mais encore les jésuites dans leurs *Mémoires de Trévoux* (septembre 1704, p. 1481), s'étonnent que Bayle ait joint souvent à des mœurs irréprochables un langage obscène.

de Tours et la biographie de sainte Radegonde s'accordent pour rattacher à cet événement la fuite de Radegonde. C'en était trop ; c'était la dernière goutte de sang thuringien versée par une main franque. Entre le roi franc et la femme thuringienne s'élevait un nouvel obstacle, un nouvel abîme, un nouveau meurtre... Entre eux était aussi l'ombre d'un frère. Elle s'écrie : « Pourquoi tairais-tu la mort de mon frère, ô ma douleur profonde !

« De nece germani cur, dolor alto, taces !

« Ce jour, dit-elle, a marqué pour moi comme une seconde servitude ; la mort de mon frère m'a fait sentir doublement le poids de mes ennemis.

« Atque iterum hostes fratre jacente tuli. »

« Ces vers expriment énergiquement les sentiments de Radegonde pour *ses ennemis*, c'est-à-dire les Francs, et, à leur tête, le roi Clotaire. Je n'y vois pas une grande résignation chrétienne...

« Radegonde adressa, par l'entremise de Fortunat, une autre pièce de vers au fils d'Amalfred... Dans ses vers à Artachès, elle revient encore avec une âpre douleur sur le meurtre des siens, sur la destruction de sa famille et de sa patrie. Seulement, les sentiments de haine semblent avoir fait place à des sentiments plus religieux ; l'âge et le cloître ont dompté cette violence d'âme qu'on sentait dans les vers adressés à Amalfred, et quelques mots chrétiens, jetés ici à la fin du morceau, annoncent le triomphe de la sainte sur la barbare, mais, certes, ce triomphe ne fut pas remporté sans combats (1). »

(1) P. 348. — M. Ampère a dit qu'un *abîme* s'élevait entre Radegonde et Clotaire. C'est Fortunat qui, pour se venger, aura inspiré cette hardiesse de style.

OBSERVATIONS. — Les paroles de sainte Radegonde rapportées par M. Ampère ne sont point un cri de *haine*, comme il le dit; c'est un cri de douleur. En quoi donc la sainte, quand elle profère cette plainte, aurait-elle oublié la résignation? Ce fut ou parce qu'elle ressentait ses malheurs, ou parce qu'elle donnait aux auteurs de ses malheurs le nom d'*ennemis*.

Mais je ne vois pas qu'il soit défendu au chrétien de ressentir les coups qui le frappent, ni que la sainteté consiste à devenir un froid paralytique, insensible au fer et à la flamme, ou un exalté stoïcien s'écriant : « O douleur, je n'avouerai jamais que tu sois un mal ! » Le Christ ne connaissait donc guère la résignation chrétienne, lui qui pleura son ami Lazare au tombeau, lui qui, la veille de sa passion, voulut en détourner le calice, et effraya le désert par une sueur de sang? Quant au nom d'*ennemis* donné par sainte Radegonde aux bourreaux de sa nation et de sa famille, je ne comprends pas non plus comment la pieuse princesse blessait en cela l'Évangile. Le livre sacré nous ordonne bien d'aimer ceux qui nous font du mal, mais il ne défend pas de les distinguer de ceux qui nous font du bien par le nom d'*ennemis*, dont il se sert lui-même : *Diligite inimicos vestros*. En un mot, le véritable christianisme n'est contraire ni aux sentiments innés de notre nature, ni au vocabulaire.

Dans les vers à Artak, *la violence de l'âme* de Radegonde semble à M. Ampère enfin *domptée*; mais comme cette prétendue violence est une chimère, il faut chercher ailleurs la raison du ton plus calme qui règne dans ce poème. Or, cette raison, c'est que le sujet de la pièce ne se prêtait pas assez bien aux métaphores exagérées de l'auteur italien. Il s'agissait des regrets de sainte Radegonde sur la mort de son cousin, et le pauvre secrétaire à la torture n'a trouvé que de très-banales et très-insignifiantes pensées à exprimer sur ce parent que sainte Radegonde n'avait jamais revu depuis sa plus tendre enfance,

et qui, de son côté, n'avait jamais songé à lui donner de ses nouvelles.

La pièce est, en effet, terminée par cinq vers chrétiens ; mais comme ils ne se rapportent pas du tout aux malheurs passés de la princesse thuringienne, on ne peut en conclure qu'elle eût alors remporté sur sa haine un triomphe non encore obtenu quand elle dicta le poème à Amalfred. Elle prie Artak de s'intéresser à ce que son monastère ne soit point enlevé à Dieu, et, pour récompense de ses soins, elle lui souhaite santé parfaite en ce monde et vie sans fin dans le ciel. Tout ceci n'a aucun rapport à ce que M. Ampère aventure. Au reste, le poème sur la *Ruine de la Thuringe* finissait bien aussi par une pensée chrétienne, puisque Radegonde mettait les vœux de sa tendresse sous la protection du Christ.

Pour que, dans l'intervalle qui sépara l'envoi des deux poèmes aux deux cousins de sainte Radegonde, l'âge et le cloître eussent réussi à dompter la princesse barbare, il faudrait qu'il se fût écoulé bien du temps. Or, combien se passa-t-il de temps ? Ce qu'il en fallut pour porter à Constantinople la lettre destinée à Amalfred et en rapporter la réponse de son fils. Supposons même qu'Artak n'ait pas été très-diligent à répondre, l'intervalle ne dut pas être tel que le temps et la retraite changeassent une Barbare en chrétienne douce et résignée. Si, d'ailleurs, l'épouse de Clotaire eut jamais quelque besoin de se convertir, cette conversion devait être bien avancée à l'époque de l'envoi du premier poème, puisque certes alors la princesse n'était plus jeune et qu'elle habitait depuis une trentaine d'années son monastère (1).

(1) Sainte Radegonde, entrée l'an 514 dans son monastère de Sainte-Croix, y demeurait depuis à peu près vingt-trois ans (et non *depuis quinze ans*, comme l'a dit M. Thierry), quand saint Fortunat, après avoir chanté le mariage de Brunchaut avec Sigebert, en 566 ou 567, vint à Poitiers. Or, il n'est pas vraisemblable que la prin-

Il n'y a donc qu'une longue suite d'inexactitudes dans ce que M. Ampère nous a dit sur la résignation commandée par l'Evangile, sur la haine de Radegonde contre ses ennemis, enfin sur le tardif adoucissement de son cœur.

20^e Résumé.

Ce groupe gracieux et fraternel de Radegonde, d'Agnès et de Fortunat méritait bien d'être épargné par de trop austères censeurs. La Germaine Radegonde, à l'œil ardent sous un front mélancolique ; Agnès, qui a besoin de s'appuyer sur une chaste amitié ; le souriant Fortunat, qui sent en lui, mais à une époque littéraire malheureuse, l'étincelle de la poésie ; cette famille de trois cœurs si unis nous charme. MM. Guizot, Augustin Thierry et Ampère, au lieu de regarder franchement en face ces personnages pour les juger, se sont arrêtés à cent futiles et chicanières observations ; ils ont épilogué sur des métaphores et des broderies de rhétorique.

M. Guizot commença ; il crut n'apercevoir à Sainte-Croix qu'une vie de gourmandise et d'oisiveté. M. Thierry lui succéda, et développa, mais en l'ennoblissant un peu, cette accusation. Radegonde devint une matrone délicate, haissant la grossièreté des Barbares ; s'éloignant, par un pieux artifice, du Franc dont elle n'était pas, d'ailleurs, la seule épouse ; s'occupant de jeux variés, de spectacles, de joyeux festins, dans un splendide palais, qu'elle nomma pourtant un monastère ; donnant enfin une cordiale hospitalité à l'Italien Fortunat, dont quelques petits vers mignards, sinon poétiques, réglaient tout, même les

cesse ait tout de suite fait versifier ses lettres ; il est plus probable que cela eut lieu en 570, quand elle envoya chercher des reliques à Constantinople.

consciencés, à Sainte-Croix, et qui longtemps y coula des jours qu'Horace et Tibulle auraient enviés à l'abbé gastronome.

Qu'est-ce donc que M. Ampère, venu le troisième, trouvera de neuf et de piquant sur ce sujet, que ses deux prédécesseurs semblent avoir épuisé ? Il épie les soupirs de Radegonde et les vives pulsations de cœur qui soulèvent sa poitrine, puis il nous révèle qu'il y a là un autre amour que celui du Christ aux pieds duquel on la voit prosternée, et que l'époux invisible pour lequel la princesse a rompu avec Clotaire n'est pas Jésus, mais que c'est Amalfred.

De l'examen sérieux et minutieux de ces découvertes de nos ingénieux critiques il est résulté que MM. Guizot, Ampère et Thierry ont écrit un petit roman, parfois dramatique, parfois assez piquant, mais qui plairait bien davantage si on n'y avait pas accolé des noms historiques et révévés.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE IX.

SAINT AVITE, ÉVÊQUE DE VIENNE.

1 ^o Notice sur saint Avite.	1
2 ^o Famille de saint Avite.	2
3 ^o Saint Avite, pour convertir Gondebaud, exagérail-il le penchant de ce prince au catholicisme?	4
4 ^o Saint Avite s'est-il volontairement trompé dans une réfutation d'Eutychès, afin d'attaquer l'arianisme de Gondebaud?	7
5 ^o Saint Avite a-t-il attaqué avec violence et sans les comprendre les opinions de Fauste de Riez?	11
6 ^o Saint Avite exagérail-il le mérite de Gondebaud?	13
7 ^o Saint Avite s'efforça-t-il d'attirer Gondebaud à l'orthodoxie, en faisant l'apologie des fraticides de ce prince?	15
8 ^o Quels sont les parents de Gondebaud dont saint Avite a déclaré la mort utile à l'Etat?	24
9 ^o Saint Avite, à la conversion de Clovis, trahit-il les Bourguignons pour les Francs?	30

10° La trahison de saint Avite se laissa-t-elle entrevoir dans une conférence de ce prélat avec les ariens en présence de Gondebaud?	41
11° Saint Avite permit-il au prince Sigismond, après sa conversion, de suivre en public les prescriptions de l'arianisme?	54
12° Quelle fut la cause de la conversion du prince Sigismond?	56
13° Saint Avite permettait-il à ses prêtres de se marier? Quelques mots sur Synésius, évêque de Ptolémaïs.	60
14° Quelle idée saint Avite se faisait-il du gouvernement général de l'Eglise?	75
15° Résumé.	86

CHAPITRE X.

SAINT COLOMBAN, ABBÉ DE LUXEUIL.

1° Notice.	87
2° Saint Colomban, abbé de Luxeuil, est-il le même personnage que saint Colomban ou Colombkill, abbé du monastère d'Iona?	89
3° Quels furent les travaux apostoliques de saint Colombkill?	91
4° Quels motifs amenèrent en Gaule, à différentes époques, saint Colomban, Pélage et Fauste de Riez?	93
5° L'épiscopat gallo-franc fut-il jaloux de saint Colomban?	98
6° Saint Colomban fut-il chassé des Gaules par un concile?	103
7° Saint Colomban eut-il plus de zèle que le pape saint Grégoire le Grand contre les désordres de Théoderic?	107
8° Y avait-il haine politique entre Brunehaut et saint Colomban?	110
9° Saint Colomban fut-il ennemi de la hiérarchie cléricale, surtout de la papauté?	133
10° Quels furent les travaux théologiques de saint Colomban?	146
11° Quel fut le caractère de l'éloquence et de la poésie de saint Colomban?	153

12° Quelles étaient, sur le travail des moines, les prescriptions de la règle de saint Colomban et de celle de saint Benoît?	160
13° Quelles peines la règle de saint Colomban infligeait-elle aux fautes contre la chasteté?	162
14° Quelles furent les destinées de la règle de Luxeuil?	167
15° Saint Gall se rendit-il coupable de mensonge envers son maître saint Colomban?	174
16° Saint Colomban manqua-t-il à sa véritable mission?	178
17° Résumé.	183

CHAPITRE XI.

DE L'ÉGLISE CELTIQUE DANS LA BRETAGNE ARMORICAINE.

1° Note préliminaire.	184
2° Les Bretons venus en Armorique étaient-ils les plus fervents chrétiens du monde?	186
3° Les saints bretons prêchèrent-ils en Gaule sans rien demander, pas même leur nourriture?	188
4° Les Bretons-Armoricains étaient-ils hérétiques?	190
5° Les Bretons établirent-ils des évêchés sans recourir à aucun pouvoir étranger?	192
6° Les Bretons ne lièrent-ils pas société avec les prélats gaulois?	193
7° Les Bretons furent-ils haïs des prélats gallo-francs, et refusèrent-ils obstinément de se soumettre au métropolitain de Tours?	198
8° La haine du clergé gaulois contre les Bretons est-elle prouvée par les poèmes de saint Venance Fortunat?	205
9° Le roi franc Chilpéric a-t-il fait aux Bretons une guerre religieuse?	208
10° La guerre de Louis le Débonnaire contre la Bretagne fut-elle une guerre de religion?	211
11° L'Eglise a-t-elle abruti la Basse-Bretagne?	217
12° Résumé.	220

CHAPITRE XII.

DE L'ÉGLISE CELTIQUE DANS LES ILES BRITANNIQUES.

1° Note préliminaire.	222
2° A quelle époque s'introduisirent les usages particuliers à l'église celtique?	223
3° L'église celtique était-elle pélagienne?	225
4° Quels usages particuliers rencontrait-on dans la discipline de l'église celtique?	233
5° Les évêques, dans l'église celtique, n'avaient-ils point de sièges fixes et déterminés?	236
6° L'église celtique était-elle presbytérienne?	242
7° L'église celtique ne reconnaissait-elle pas la primauté du pape?	249
8° Peut-on, des reproches adressés aux Bretons, conclure qu'ils fussent indépendants de Rome?	256
9° Existait-il une bien grande sympathie entre l'église celtique et l'église grecque?	258
10° N'y avait-il pas au moins un ferment de division entre l'église celtique et le Saint-Siège?	263
11° Des moines de l'église celtique.	267
12° L'église celtique n'imposait-elle pas au clergé la loi du célibat?	272
13° De la mission de Pallade, de saint Germain d'Auxerre et de saint Patrice dans les Iles Britanniques.	281
14° Saint Grégoire I ^{er} voulut-il d'abord employer à la conversion des Anglo-Saxons des esclaves qu'il aurait achetés pour en faire des moines?	291
15° Quel salaire saint Augustin réclama-t-il du roi E. helbert après l'avoir converti?	294
16° Saint Augustin, chef des missionnaires chez les Anglo-Saxons, chercha-t-il à étendre son autorité dans les Gaules?	297
17° Première conférence entre saint Augustin et le clergé breton.	305

TABLE DES MATIÈRES.

541

18° Seconde conférence entre saint Augustin et le clergé breton.	309
19° Saint Augustin fit-il égorger les obstinés Bretons par les Anglo-Saxons?	313
20° Le missionnaire saint Paulin et Edwin, roi de Northumbrie.	322
21° Les successeurs de saint Augustin tentèrent-ils de faire plier l'église celtique sous leur autorité?	335
22° Jusqu'à quelle époque l'église celtique conserva-t-elle ses usages particuliers?	338
23° Un mot sur l'historien anglais Bède le Vénérable.	344
24° Résumé.	345

CHAPITRE XIII.

SAINT BONIFACE, ARCHEVÊQUE DE MAYENCE.

1° Notice.	348
2° Charles Martel était-il païen?	349
3° Charles Martel essaya-t-il de convertir les Saxons?	350
4° A quoi saint Boniface dut-il ses succès en Germanie?	353
5° Quels furent pour les Francs les résultats de la prédication de saint Boniface en Germanie?	358
6° Combien saint Boniface fonda-t-il d'évêchés?	362
7° Les avis de saint Boniface au pape Zacharie furent-ils des reproches mérités?	364
8° Saint Boniface montra-t-il un zèle âpre et farouche contre les hérésies?	368
9° Différend de saint Boniface et de saint Virgile de Saltzbourg sur la question des antipodes.	375
10° Pour quel motif saint Boniface déposa-t-il Gewilieb, évêque de Mayence?	383
11° Les biographes n'ont-ils pas osé mêler des miracles aux grandes actions de saint Boniface?	386
12° Résumé.	388

CHAPITRE XIV.

SAINT GRÉGOIRE DE TOURS.

1 ^o Notice.	390
2 ^o Anecdotes littéraires du temps de saint Grégoire	392
3 ^o Anecdotes ecclésiastiques du sixième siècle.	401
4 ^o Le catholicisme, au sixième siècle, n'aspirait-il à triompher que par les armes?	406
5 ^o Le roi Chilpéric était-il plus habile théologien que saint Gré- goire de Tours?	409
6 ^o Les discussions religieuses de saint Grégoire se terminaient- elles par des injures?	415
7 ^o Saint Grégoire de Tours applaudissait-il aux caprices tyranni- ques du roi Charibert contre les évêques?	419
8 ^o Saint Grégoire de Tours dédaignait-il l'art d'écrire, ou se flat- tait-il de continuer les anciens dans cet art?	423
9 ^o Saint Grégoire a-t-il été narrateur indifférent des crimes de son siècle?	431
10 ^o L'apparente indifférence de saint Grégoire cache-t-elle parfois une espèce d'ironie?	436
11 ^o Saint Grégoire approuva-t-il des crimes politiques?	438
12 ^o Saint Grégoire sanctifia-t-il le crime?	441
13 ^o La position d'évêque donnait-elle à saint Grégoire une grande timidité d'esprit dans ses jugements historiques?	444
14 ^o Résumé.	448

CHAPITRE XV.

SAINTE RADEGONDE, REINE DE FRANCE, ET SAINT FORTUNAT, ÉVÊQUE
DE POITIERS.

1° Notice.	450
2° De quel roi franc sainte Radegonde fut-elle captive? . . .	452
3° Quand Clotaire épousa sainte Radegonde, avait-il d'autres femmes?	453
4° Était-ce une société plus polie ou une société plus dévote que la reine sainte Radegonde recherchait auprès des clercs? .	455
5° Sainte Radegonde se consacra-t-elle à Dieu contre le gré de son époux?	458
6° Sainte Radegonde, après s'être consacrée à Dieu, prit-elle la fuite pour éviter le ressentiment de Clotaire?	466
7° Clotaire a-t-il protesté contre la consécration de sainte Rade- gonde à la vie religieuse?	470
8° Dans quelle ville sainte Radegonde fonda-t-elle son monas- tère, et qu'était-ce que ce lieu de retraite?	475
9° La vie de sainte Radegonde, à Poitiers, fut-elle un compromis entre le monde et le couvent?	478
10° L'étude des lettres était-elle la principale occupation des re- ligieuses de sainte Radegonde?	479
11° La règle de sainte Radegonde tolérait-elle certains plaisirs de la vie mondaine?	487
12° A quelle époque saint Fortunat devint-il prêtre?	493
13° Les poésies de saint Fortunat prouvent-elles que la paresse et la gourmandise formassent le fond des mœurs du couvent de sainte Radegonde?	497
14° Saint Fortunat s'abandonnait-il sans mesure aux plaisirs de la table?	504
15° L'influence de saint Fortunat dans le monastère de Poitiers était-elle absolue?	514

16° L'intimité de saint Fortunat et de l'abbesse sainte Agnès parut-elle suspecte?	517
17° Quelle part saint Fortunat a-t-il pu avoir au récit que sainte Radegonde a fait de ses malheurs?	518
18° La cause du divorce de sainte Radegonde et de sa retraite dans le cloître fut-elle une passion secrète pour l'un de ses parents?	524
19° Sainte Radegonde se plia-t-elle difficilement à la résignation chrétienne?	530
20° Résumé.	534

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

